


09
THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

N. 71.

Daniel Hy. Haigh.

REVUE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR E. CARTIER ET L. DE LA SAUSSAYE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Ostendite mihi numisma census, ... Cujus est imago hæc, et superscriptio?

MATH., XXII, 19 — 20.

ANNÉE 1842



PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12

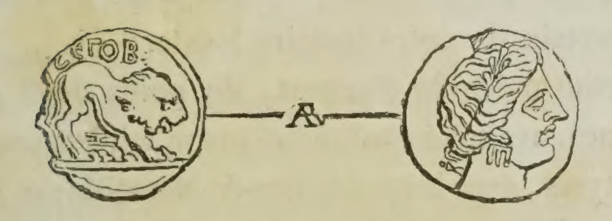
THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

ATTRIBUTION

AUX SEGOBRIGII,

d'une Médaille du Cabinet de Marseille.



La numismatique ne doit pas seulement avoir pour objet l'étude de l'art chez les anciens. Le but de cette science ne serait pas complètement atteint, si elle se bornait à nous faire assister, en quelque sorte, à la naissance du dessin et de la gravure, par l'exploration des premiers essais monétaires sortis des mains encore inexercées de l'habitant d'Égine [1]. Elle n'aurait pas le degré d'utilité qu'elle doit offrir, si elle se contentait de nous conduire d'essais en essais vers des améliora-

[1] Les anciens écrivains font honneur de l'invention de la monnaie aux habitants de l'île d'Egine, et leur témoignage paraît confirmé par les monuments.

tions sensibles dans la fabrication des espèces; de nous faire admirer les chefs-d'œuvres de l'Italie, de la Grèce, de la Sicile; de nous montrer l'art grandissant avec la civilisation; d'observer sa marche rétrograde, comme elle a enregistré ses progrès; de le suivre enfin pas à pas dans sa décadence, jusqu'à l'état de barbarie où le font descendre les ténèbres qui couvrent la surface du globe après les premiers siècles de l'ère chrétienne. Une mission plus élevée, plus utile encore, est donnée à la numismatique; c'est de servir de phare à l'histoire, de fouiller dans l'obscurité des textes, souvent mal compris ou altérés par l'ignorance, d'y répandre des flots de lumières, et d'en faire surgir la vérité.

Une médaille appartenant au Cabinet de Marseille m'a paru mériter une mention particulière, soit parce qu'elle est le seul monument peut-être qu'il nous reste d'un peuple dont les destinées se confondirent avec celles des fondateurs de notre cité, soit parce qu'elle vient jeter un grand jour sur un point encore incertain de notre histoire locale.

Cette petite médaille d'argent, du poids de 2 grammes 2 décigrammes, avait été confondue jusqu'ici, à cause de la similitude des types, avec les médailles de Marseille; et je dois faire à M. Adrien de Longpérier, attaché au Cabinet du Roi, et l'un des savants rédacteurs de la Revue Numismatique, l'honneur d'avoir été le premier à la distinguer dans notre Musée monétaire.

Elle offre d'un côté, comme les médailles marseillaises, la tête de Diane, tournée à droite, la chevelure roulée en tresse autour du front, et ornée d'une couronne de laurier, avec l'arc et le carquois sur l'épaule gauche, de riches pendants d'oreilles en forme de trident, et un collier de perles dont on n'aperçoit plus que quelques vestiges.

Au revers est un lion marchant à droite, le dos extrêmement relevé; sous le ventre de l'animal on voit la lettre Ι ,

et au-dessus, non pas la légende ordinaire ΜΑΣΣΑ ou ΜΑΣ ΣΑΛΙΗΤΩΝ, mais l'abréviation ϹЄΓΟΒ, qui ne peut désigner, je crois, qu'un peuple appelé *Segobrigii.*

Voyons quelle était la position géographique de ce peuple.

La dénomination de *Segobrigii* ou *Segobrigenses* ne peut s'appliquer qu'aux habitants de *Segobriga*, ville de l'Espagne Tarragonnaise, que l'on croit être aujourd'hui *Ségorbe*, dans le royaume de Valence, où à ceux d'une tribu gauloise, dans la Narbonnaise, citée par Justin, sous le nom de *Segoregii*, et, dans les dernières éditions de cet historien seulement, sous ceux de *Segobrigii* ou *Segobrii.*

Il serait superflu de faire remarquer que la médaille du Cabinet de Marseille ne saurait être classée parmi les impériales de *Segobriga*, avec lesquelles elle ne peut avoir aucune espèce de rapport.

Quant aux médailles autonomes de cette ville, elles ne diffèrent pas moins de celles des anciens Marseillais qui n'ont jamais eu avec *Segobriga* des relations de commerce ou d'amitié. On ne connaît d'ailleurs aucune monnaie d'argent de *Segobriga*, et la légende de notre médaille ne saurait, par conséquent, désigner les habitants de la ville espagnole.

A quel peuple doit-elle donc être attribuée? Si l'on fait attention qu'elle offre tous les caractères des médailles de *Massilia;* que Diane y est représentée, comme sur celles-ci avec le costume qu'on donnait à la déesse de la chasse; qu'elle est également armée de l'arc et des traits avec lesquels elle terrassait sa proie; que les habitants des forêts se trouvent à leur tour représentés, au revers, par le lion, le plus redoutable de tous; que ce roi des animaux y a absolument la même attitude exagérée que sur celles des médailles marseillaises, dont l'exécution laisse aussi beaucoup à désirer, on ne saurait s'empêcher de reconnaître dans une imitation aussi complète l'intention de resserrer des liens d'amitié ou de faciliter et d'é-

tendre des rapports commerciaux. Or, quelle tribu devait entretenir avec les Marseillais des relations plus étroites que celle dont le chef accueillit avec tant de générosité la colonie phocéenne, qui vint improviser une ville grecque aux bords méditerranéens? Les deux peuples fondus, en quelque sorte, en un seul par le mariage de la fille de *Nannus*, roi de la tribu gauloise, avec *Protis*, ou, comme l'a établi la critique moderne, avec *Euxène*, chef de la colonie phocéenne, n'est-il pas tout naturel d'admettre que l'une des deux nations imita la monnaie de l'autre, pour rendre plus faciles les rapports suivis qu'elles devaient entretenir? Les peuples voisins, au contraire, n'avaient aucun motif pour substituer à leur numéraire, déjà connu dans le commerce, celui d'une colonie dont la prospérité toujours croissante leur inspirait une vive inquiétude, et qu'ils devaient regarder comme un ennemi redoutable.

Cette médaille précieuse n'est point inédite, comme je l'avais cru d'abord. Elle a été publiée, il y a peu de temps, par M. Conbrouse, et M. Lelewel en a parlé dans son *Type Gaulois*, en penchant pour l'attribution aux *Segoregii*.

L'un des Directeurs de la *Revue Numismatique*, M. de la Saussaye, m'a fait connaître que l'exemplaire qui a été publié et qui se trouve aujourd'hui dans son cabinet, à Blois, porte la légende plus complète CЄΓOBI, et que cette circonstance lui a fait adopter une attribution qui n'est ni celle de M. Lelewel ni la mienne.

La médaille de M. de la Saussaye, dont il a bien voulu m'adresser une empreinte, me semble trop bien conservée pour que je puisse supposer qu'il faut lire CЄΓOBP au lieu de CЄΓOBI. Je n'oserais pas affirmer que sur la médaille du Cabinet de la ville on aperçoit la trace d'un P plutôt que d'un I. Mais en admettant la leçon de M. de la Saussaye, l'attribution que je propose me paraît encore assez plausible pour persister

dans mon opinion. On sait que les Grecs, par raison d'euphonie, supprimaient souvent la lettre P que l'on trouve dans les mots latins correspondants. C'est ainsi que le mot *Ligures*, nom du peuple qui habitait les côtes maritimes comprises entre les Pyrénées et l'Arno, est écrit en grec Λιγυες. La suppression de la consonne P dans la légende de notre médaille, n'aurait donc rien d'invraisemblable ; et si d'ailleurs l'on observe que Diane n'offre pas seulement les attributs de la déesse de la chasse, mais qu'elle porte aussi le trident, emblême de l'empire des mers ; si l'on fait attention surtout que les types de la monnaie qui nous occupe sont la reproduction la plus exacte, la plus scrupuleuse des types marseillais, on n'aura aucune peine à croire que la médaille conservée dans le Cabinet de Marseille a dû avoir été frappée par un peuple maritime, et l'on sera tout naturellement porté à admettre que ce peuple est celui qui accorda généreusement aux Phocéens le terrain nécessaire pour bâtir leur ville, et dont les destinées se confondirent avec celles de la colonie nouvelle, par l'union de la princesse gauloise avec le chef de l'expédition ionienne.

Il me reste à examiner quel est le vrai nom que portaient les habitants de cette contrée.

Ruffi les appelle *Ségorégiens ;* et, comme je viens de le dire, cette opinion est celle de M. Lelewel, puisque c'est à ce peuple qu'il attribue notre médaille. Ruffi donne au roi de la tribu ligurienne le nom de *Sénan* au lieu de *Nannus*, qu'on trouve dans Athénée et dans Justin. Voici le passage de l'historien marseillais. « Les Phocéens, dit-il, vinrent mouil-
» ler heureusement en la terre des *Saliens*, où ils trouvèrent
» à propos de députer leurs chefs et conducteurs vers *Sénan*,
» roi des *Ségobrigiens*, qui faisait sa résidence à *Segoregium*,
» qu'on croit être la ville d'Arles ou celle de Riez, pour avoir
» de lui la permission de bâtir une ville sur le bord de la mer
» et aux extrémités de son royaume. »

La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, où les premiers événements de la fondation de Marseille n'ont point été oubliés, donne d'abord à Nannus le titre de roi des *Ségobrigiens;* puis une note, placée au bas de la même page, vient détruire tout-à-coup cette opinion. On y lit : « Selon la judicieuse re-» marque du P. Papon, ce mot de *Ségobrigiens* doit être une » corruption de celui de *Celto-Lygiens*, qui a été donné par » Scylax aux Liguriens de Provence. »

M. Augustin Fabre, dans son excellente Histoire de Marseille, dit, d'après Justin, que la tribu sous la protection de laquelle les Phocéens cherchèrent d'abord à se placer en mettant les pieds sur la terre étrangère, était celle des *Ségobrygiens*, et que *Nannus* en était le chef. Mais il ajoute aussi : *La désignation est évidemment erronée, et, comme l'a très bien fait remarquer Papon, il faut lire* CELTO-LYGIENS *au lieu* de SÉGOBRYGIENS.

Je ne connais qu'une seule histoire où l'opinion de Papon n'ait pas été reproduite, c'est celle de notre savant compatriote, M. L. Méry. Dans l'aperçu géographique qu'on lit à la tête de son *Histoire de Provence*, M. L. Méry place les *Segobrigii* au nombre des tribus qui habitaient le pays connu par les Grecs sous le nom de *Celto-Lygie*, et par les Romains sous celui de *Celto-Ligurie*. « Là, dit-il, se groupaient en » plusieurs confédérations une multitude de tribus liguriennes » ou gallo-liguriennes. Nous nommerons les *Ségobriges*, qui » accueillirent avec une hospitalité si gracieuse l'aventureuse » tribu des Phocéens. » Plus loin, le même auteur, en racontant la fête gauloise qui précéda l'union du chef de la colonie des Phocéens avec la fille de Nann ou Nannus, désigne également celui-ci sous la dénomination de roi des *Ségobriges*.

Justin étant le seul auteur ancien qui mentionne cette peuplade sous le nom de *Segobrigii*, les historiens modernes ont pu être d'autant plus portés à croire qu'il s'est trompé, que la

dénomination n'est plus la même dans toutes les éditions de l'abréviateur de Trogue-Pompée. Toute incertitude sur ce point de notre histoire locale cesserait complètement, si l'attribution que je propose était adoptée; car si le nom d'un peuple peut se conserver quelque part sans corruption, c'est assurément sur la monnaie qu'il a émise. Les historiens n'ont pu nous raconter les faits qui se perdent dans la nuit des temps que sur la foi de traditions plus ou moins suspectes, et leurs manuscrits ne sont arrivés jusqu'à nous, à travers les siècles, qu'après avoir été reproduits par des copies plus ou moins inexactes. Nous ne saurions donc accorder à l'histoire une confiance entière, surtout lorsqu'il s'agit de noms propres, si faciles à dénaturer.

Mais il n'en est pas ainsi des faits que les médailles se sont chargées de nous transmettre. Ceux-ci n'ayant pu subir aucune altération, nous arrivent avec leur physionomie primitive, et portent avec eux cette autorité qui commande la conviction. Il est vrai qu'on pourrait objecter que notre médaille peut être un monument de reconnaissance élevé par les Marseillais en l'honneur de la tribu chez laquelle ils avaient trouvé une si bienveillante hospitalité. En admettant cette supposition, qui n'a rien d'invraisemblable, le nom de *Segobrigii*, qui me semble constituer la légende de la monnaie du Cabinet numismatique de Marseille, ne serait pas moins celui que portaient les habitants de cette partie de la Narbonnaise.

Je ne me dissimule point qu'il y a de la témérité à moi, néophite dans la science, d'oser émettre un avis que je sais d'avance devoir être combattu; mais j'ai cru devoir, dans le seul intérêt de la numismatique et de l'histoire, exposer les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion, tout disposé à me ranger avec empressement à celle qui sortira victorieuse de la discussion.

FEAUTRIER.

ATTRIBUTION

DE DEUX MÉDAILLES D'ARGENT,

AUX BELINDI.

(PL. Ire.)

1. BIIINO. Tête d'Apollon à gauche; la chevelure tombant sur le col en boucles frisées en tirebouchons; derrière, un symbole qui paraît être une tête de chèvre.

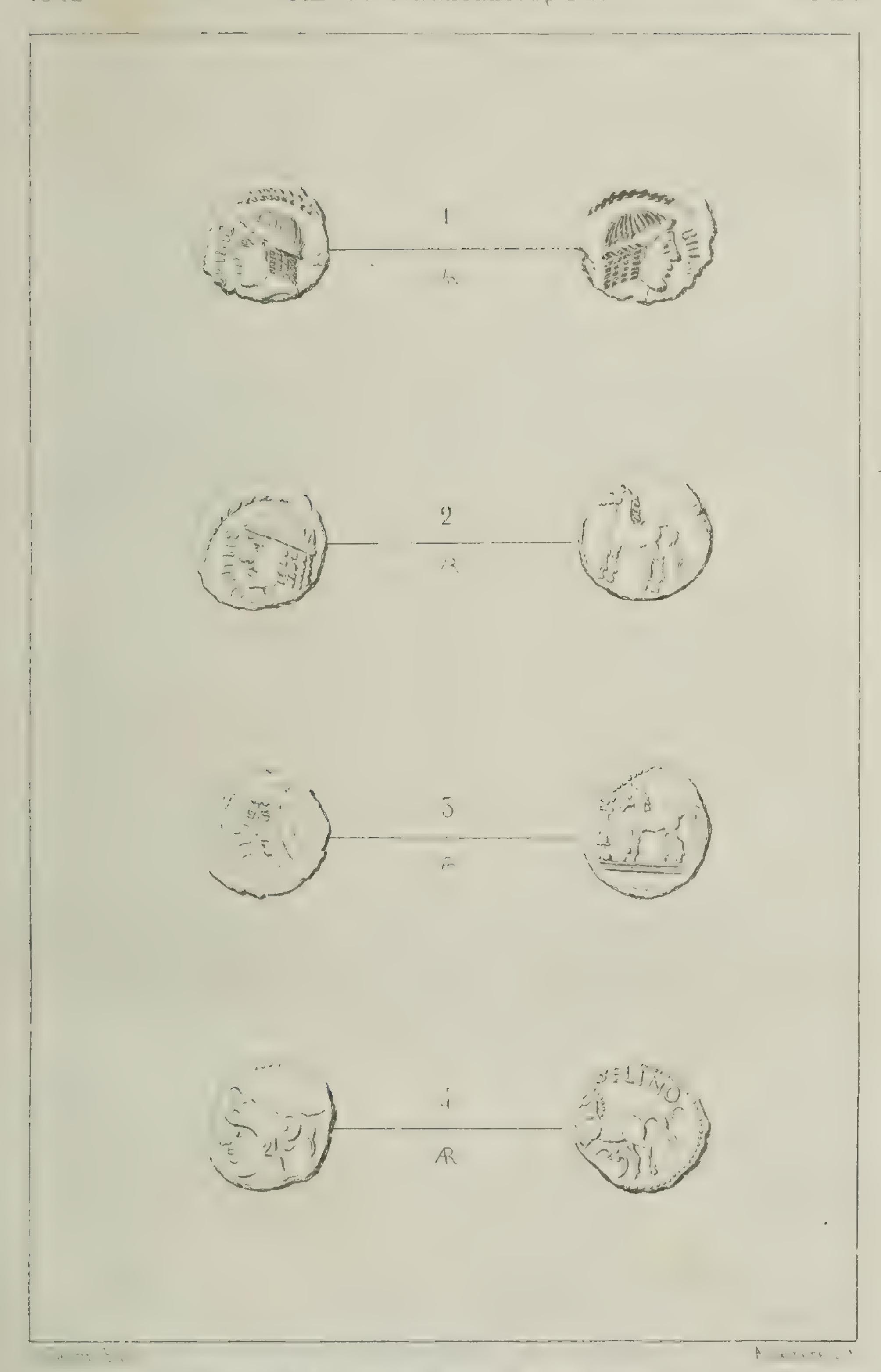
   ℟. Même légende et même tête, en sens contraire et en creux (méd. incuse). Ar. 3.
2. BIIINOS. Même tête; le symbole n'a pas pu être frappé sur le flan.

   ℟. Cheval libre, en repos, à gauche; derrière on aperçoit une partie de colonne surmontée d'une portion de couronnement. Ar. 3. Poids : 1,80 (Mionnet suppl., vol. I, n° 57, des incert. gauloises).
3. Même légende altérée et même tête.

   ℟. Cheval libre, en repos, à gauche, dans un temple distyle (fourrée). Ar. 3. P. 1,65 (Mionnet suppl., vol. I, n° 69, des incert. gauloises).
4. Tête jeune casquée, à gauche.

   ℟. BELINOC. Cheval en course, à gauche; dessous, un symbole altéré. Ar. 3.

Depuis long-temps je désirais savoir si la médaille d'argent



MÉDAILLES DES BELINOI.

n° 1, qui m'appartient, n'avait pas déjà été décrite. Cette recherche, comme on sait, présente toujours plus de difficulté pour les pièces incuses dont une seule face est connue et répétée des deux côtés. La légende BIIINO ne se retrouvait exactement dans aucune description. Celle qui s'en rapprochait davantage était BINNO, sur le n° 57 des gauloises incertaines du 1er vol. du suppl. de M. Mionnet. Je dois l'empreinte de cette pièce du Cabinet Royal (voyez n° 2 de la pl. Ire) à l'amitié bienveillante de M. de la Saussaye. Nous avons sur-le-champ reconnu tous les deux que BINNO était une erreur typographique. La légende est positivement BIIINO ou BIIINOS, comme sur ma médaille, et la tête étant exactement la même, l'identité de ces pièces est incontestable. M. de la Saussaye a encore retrouvé au Cabinet Royal un nouvel exemplaire (V. n° 3 de la pl.) dont l'altération du côté de la tête a causé la fausse leçon de la légende RIIIPA au lieu de BIIINO (Mionnet suppl. vol I, incert. des Gaules, n° 69). Chacun de ces exemplaires présente quelque particularité qu'on ne voit pas sur les autres : le symbole derrière la tête se trouve sur le n° 1 ; la légende est complète sur le n° 2, et enfin le temple distyle se voit en entier sur le n° 3. La figure de ces trois pièces était nécessaire pour faire connaître complètement cette jolie médaille. Il s'agit maintenant d'en rechercher l'explication, et c'est ce que je vais essayer.

Au premier abord, la légende BIIINOS pourrait paraître barbare et ne former aucun sens, si les exemples bien connus des légendes ATPIII pour *Atpili*, INDVTIIII pour *Indutilli*, ne prouvaient évidemment qu'on doit lire *Bilinos*. Le rapport de ce nom avec *Belenus*, *Belinus*[1], l'Apollon gaulois, est

[1] Sans rechercher tous les nombreux exemples des lettres I et E, placées réciproquement l'une pour l'autre, il suffira de citer ici les monnaies celtiques de Cunobelinus, roi de la Grande-Bretagne, sur lesquelles on trouve indistinctement CVNOBELIN ou CVNOBILIN.

d'autant plus remarquable qu'on ne peut méconnaître la tête à cheveux pendants en tirebouchons, pour être celle d'Apollon, représenté identiquement ainsi sur plusieurs deniers consulaires.

On a cherché vainement jusqu'à présent à découvrir l'effigie des dieux particuliers de la Gaule sur les monnaies primitives de cette contrée [1]. Le druidisme dans toute sa pureté n'admettait pas, à ce qu'il paraît, ces sortes de personnifications divines ; aussi plus tard, lorsqu'enfin les Gaulois commencèrent à figurer les dieux indigènes, ils adoptèrent pour chacun d'eux les attributs et le caractère des divinités romaines les plus analogues ; c'est ce qu'il est facile de reconnaître sur les monuments de cette époque, épargnés par le temps.

L'attitude de repos du cheval libre qu'on aperçoit au revers des n°s 2 et 3, offre un certain rapport avec le quadrupède des pièces de *Trico-Turonos* et *d'Ateula-Ulatos*, regardé jusqu'à présent comme un taureau, et que M. Lelewel prend pour un cheval symbolique. Mais ici la position, au milieu d'un portique distyle, est insolite et tout-à-fait remarquable; cette sorte d'apothéose ne peut avoir été décernée à un cheval ordinaire. Il nous faut donc reconnaître ici un coursier divin, ou l'emblême d'une divinité équestre. Selon toute probabilité ce doit être, ou la jument du soleil, Bélinus, dont l'effigie se trouve de l'autre côté de la médaille, ou plutôt Epona, déesse tutélaire des bêtes de somme, et dont, suivant Apulée, le simulacre placé au milieu d'une *ædicula*, se voyait dans l'endroit le plus apparent des écuries [2]. On reconnaît bien le portique distyle de notre médaille pour être *l'ædicula* d'Apulée. Cet auteur ne décrit pas la forme iconologique

1 Lelewel, Types gaulois, p. 37.

2 *Respicio pileæ mediæ que stabuli trabes sustinebat in ipso ferè meditullio, Eponæ simulacrum residens ædiculæ, quod accurrate corollis roseis equidem recentibus fuerat ornatum* (Apul. Metam., III).

de la bizarre déesse; mais il y a tout lieu de croire qu'elle avait celle d'un cheval ou d'une jument, à en juger par les deux passages de Tertullien, cités et rapportés dans le Type gaulois, page 373 [1]. Au même endroit, M. Lelewel, à propos des divinités romaines qui apparaissent dans les derniers temps de l'autonomie des Gaules, cite précisément les rapprochements qui furent faits de Bélinus avec Apollon, et de la jument du soleil avec Epona, lors de la fusion du culte gaulois avec celui des Romains. Rien ne paraît mieux prouver que nos médailles l'exactitude de l'opinion du savant Polonais, à cet égard. Parmi tous les chevaux qui forment le type le plus fréquent de monnaies gauloises, on retrouvera peut-être encore d'autres représentations d'Epona ou de la jument du soleil. Cependant on ne voit plus ailleurs, que je sache, *l'œdicula,* le portique caractéristique, renfermant comme ici le quadrupède. Un édifice de cette sorte, mais comme symbole seulement, se fait remarquer dans le champ des médailles de Duratius et sur une médaille de bronze dont l'attribution à *Virinn* a été proposée (Rev. Numism., 1841, p. 12). Ce signe, placé au-dessus d'un cheval, semblait inexplicable : il pourrait bien avoir été la marque distinctive de la divinité de ces deux coursiers. Ne pourrait-on pas supposer encore la même signification au symbole de la roue à quatre rayons? Si je ne me trompe, ce symbole est particulier au type du cheval. La roue est connue pour être un emblême du soleil, soit comme représentation abrégée du char de ce dieu, soit comme le signe de l'année solaire et de la succession des quatre saisons. Tout ceci n'est au reste qu'une vague supposition ayant besoin d'être approfondie.

La jolie fabrique de ces pièces dénote qu'elles appartien-

[1] Mon séjour à la campagne ne m'a pas permis toutes les recherches nécessaires pour connaître à fond la déesse Épona.

nent à la dernière époque monétaire des Gaulois : le fait paraît encore confirmé par la tête d'Apollon, évidemment empruntée aux deniers consulaires de la famille Calpurnia, etc. Une tête toute semblable, que nous savons maintenant être le type adopté pour Bélinus, se remarque encore sur d'autres monnaies gauloises de la même époque. Je pourrais citer celle de Tasgetius, celle avec la légende SVTICOS, probablement de *Rotomagus* (Revue Numism. 1840, pl. XXVI, n° 12), et une autre sans légende, trouvée près d'Amiens par M. Rigollot; elle est gravée en vignette dans Lelewel, Type gaulois, p. 294, n° 1.

Malgré tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, je ne considère pas la légende BILINOS comme servant uniquement à désigner Bélinus ; cela serait par trop contraire à l'habitude épigraphique des médailles gauloises qui indiquent toujours une localité ou au moins le nom d'un chef d'une localité. Effectivement : quelle utilité aurait une légende si simple ? étiquette d'une divinité, elle ne fournissait ainsi aucune indication. L'épigraphe, au lieu d'être ici une conséquence du type, aura, au contraire, à cause de l'allusion, déterminé le choix de l'effigie, et, conformément à l'usage ordinaire, nous devons y chercher l'indication du lieu de fabrication. Je crois pouvoir citer une médaille d'argent m'appartenant, comme venant singulièrement à l'appui de mon opinion : cette pièce présente une légende évidemment semblable à la précédente, BELINOC, et cependant le type n'offre pas le moindre rapport avec Bélinus, ainsi qu'on peut le voir (n° 4 de la pl. Ire). J'avais déjà publié cette médaille comme incertaine (Notice sur quelques médailles de la Gaule, p. 44). Je suis persuadé maintenant qu'elle appartient au même pays que les médailles précédentes : seulement l'absence de l'effigie de la divinité topique doit en faire remonter la fabrication à une époque un peu antérieure. Sans plus d'hésitation, je proposerai de clas-

ser toutes ces pièces aux *Belindi* d'Aquitaine, cités par Pline, (liv. IV, chap. 19). Afin que cette attribution ne paraisse pas trop hasardée, il est essentiel de citer le passage suivant de M. le baron Walckenaer sur la position actuelle de ce peuple. «Valois (*Not. Galliæ,* p. 524) a très bien observé que le nom » des *Belindi* de Pline se retrouvait presque sans altération » dans le bourg des Landes, nommé Belin, qui existe sur la » route de Bordeaux à Bayonne. Ce lieu est du diocèse de Bor« deaux, et son nom, dans quelques titres, est *Belinum*. Le » passage de la rivière de Leyre à Belin, est appelé *pons Belini* » dans les mêmes titres (Géogr. des Gaules, vol. III, p. 243).» La synonymie des légendes BELINOC, BILINOS est on ne peut plus complète avec *Belinum,* Belin, qui, d'après Valois et M. Walckenaer, doit probablement avoir été l'ancienne capitale des *Belindi*. Le nom de cette ville fait supposer qu'elle était sous le patronage immédiat de Belinus. La figure de ce dieu, quand ce ne serait que pour faire allusion à la légende, devait donc naturellement paraître sur les monnaies, du moment que le relâchement du culte druidique permit la représentation des dieux gaulois sous la forme romaine.

La provenance de ces médailles ne m'est pas connue; mais la jolie fabrique des trois premiers numéros surtout, convient parfaitement à l'Aquitaine, une des provinces de la Gaule où l'autonomie numismatique a dû se conserver le plus longtemps.

Marquis DE LAGOY.

MONNAIES BYZANTINNES

INÉDITES.

(PL. II et III.)

Pour répondre à l'appel fait par M. de Saulcy aux amateurs de la série byzantine, je viens publier quelques monnaies de cette suite, inédites encore, ou inexactement décrites jusqu'à ce jour. Comme elles se trouvent dans mes cartons, je puis garantir la fidélité des dessins que j'en donne, et j'espère qu'elles pourront offrir quelque intérêt aux lecteurs qui s'occupent de ce rameau numismatique, si bien remis en honneur par le savant Essai de classification des monnaies byzantines.

Justin-le-Thrace.

DN·IVSTINVS·P·P·AVGS. Tête laurée de Justin, à droite, vêtu du paludament.

℞. Indice monétaire K.; à la gauche une croix latine, accostée des lettres ANTX (Antioche); en avant de l'indice, le n° d'atelier B. Le tout dans une espèce de collier. Pl. II, n° 1. Br.

M. de Saulcy (Revue Numismatique 1839, p. 244) publie une monnaie de Justinien, qui aurait une grande analogie avec celle-ci, si la légende TNN? qu'il accompagne du signe du doute ? pour avertir qu'il n'est pas bien certain de cette lecture, était également, comme il y a lieu de le supposer, ANTX, différent d'Antioche



MONNAIES BYZANTINES.

Justinien I.

.... ANVS·P·P·AVG. Tête laurée de Justinien, à droite, vêtu du paludament.

℞. Indice monétaire K. A la gauche une croix latine, cantonnée et accostée des lettres THЄUOP. A sa droite, le n° d'atelier Γ. Le tout dans une espèce de collier semblable au précédent. Pl. II, n° 2. Br.

Tanini, p. 386, et pl. IX, publie une monnaie pareille, mais avec le différent ΘVΠOAS.

.... ANVS·P·P. Buste de face diadêmé, le globe crucigère dans la main droite. Le tout dans une couronne de laurier.

℞. L'indice X dans une couronne pareille. Pl. II, n° 3. Br.

Bauduri, p. 655, publie cette monnaie, en omettant la légende du droit; il l'attribue à Justinien Rhinotmetus. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer ici que la fabrique de cette pièce la donne évidemment à Justinien Ier.

DN·IVSTINIA..... Buste de face, la tête ceinte d'un diadème surmonté d'une croix; le globe crucigère dans la main droite.

℞. Trois barres pattées par les deux bouts, se croisant en forme hexagone, dans une couronne de laurier. Pl. II, n° 4. Br.

Cette monnaie, ainsi que la précédente, sort probablement de l'atelier de Rome. Le revers ne se formerait-il point de l'indice grec I, joint à son équivalent latin X?

Tibère Constantin.

DN·TIb·CONTAN·P·P·A..... Buste de face diadêmé et surmonté d'une croix; le globe crucigère dans la droite, dans un grenetis.

℟. L'indice I, accosté de deux petites croix; le tout dans une couronne de chêne. Pl. II, n° 5. Br.

Le revers de cette monnaie incertaine est en tout semblable à un de ceux de Justinien Ier (Saulcy, p. 21); l'un et l'autre sont probablement de l'atelier de Rome.

Maurice Tibère.

M· TIB·P·P·AVG. Buste diadêmé de face, le globe crucigère dans la main droite.

℟. L'indice X, cantonné des lettres SE-CI-LI-A. Pl. III, n° 1. Br.

Ces lettres ne peuvent laisser de doute sur la provenance de cette monnaie d'un atelier indéterminé de Sicile. Il est vraiment curieux de voir de quelle manière Hardouin a interprété cette légende, qu'il lit ainsi : X. *Christe*, S. *serva*, I. *imperatorem*, LI. *liberatorem*, A. *arelatensis*, CI. *civitatis* (*Num. seculi Justiniani*, p. 490 et pl. XI, n° 19). Au reste, nous lui devons la lecture entière de la légende du droit : DN·MAV·TIB·P·P·AVG. Légende, que l'exiguïté du flan des deux médailles que je possède, ne me permet pas de lire en entier.

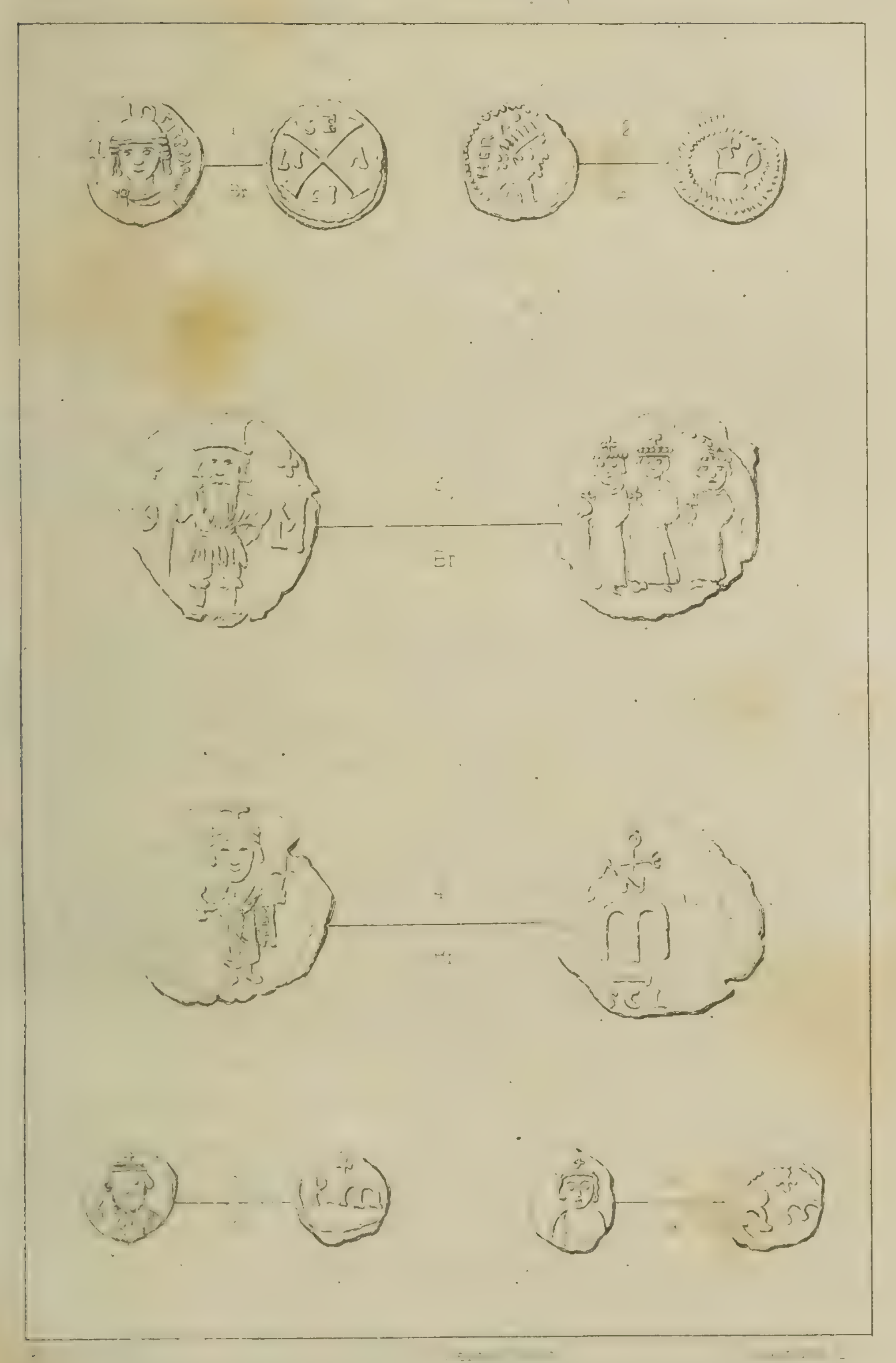
Héraclius Ier.

DN·HЄRA.... Buste de face diadêmé, le globe crucigère dans la main droite.

℟. L'indice XX. Dessous, une barre horizontale; à l'exergue : TЄS.

C'est l'unique monument que je connaisse de cet empereur, avec son effigie seule, frappé à Thessalonique; car cet atelier a battu des monnaies aux effigies réunies d'Héraclius et d'Héraclius Constantin. (Saulcy, p. 66.)

HЄRAO..... Buste d'Héraclius à droite, la tête ceinte d'une couronne radiée.



MONNAIES BYZANTINES.

℞. ⳨ en monogramme, au milieu du champ dans un grenetis. Pl. III, n° 2. Ar.

Ce revers nouveau ne demande pas d'explication. Les deux lettres du monogramme sont les deux premières du nom du prince.

Constant II.

M. de Saulcy, p. 102, donne la description d'une monnaie de bronze de Constant II, que sa mauvaise conservation rend imparfaite. Voici ce que l'on peut ajouter à cette description, grâce à un semblable exemplaire très bien conservé, que je possède, mais qui laisse cependant encore quelque chose à désirer, à cause de l'exiguïté du flan sur lequel il a été frappé.

Constant II, en pied, de face, revêtu de l'habit militaire, la tête couverte d'un casque orné d'une crinière, le menton pourvu d'une forte barbe; à droite, la lettre M surmontée d'une petite croix; à gauche, la lettre Θ surmontée aussi d'une croix.

℞. Ses trois fils, Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, en pied et de face, revêtus de l'habit impérial, tenant chacun le globe crucigère; à droite, la lettre Γ, ou peut-être Π, ce doute, à cause du manque de métal. Pl. III, n° 3. Br.

Je crois que le M, à droite de Constant, est l'indice monétaire; et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que ce M est le double plus grand que le Θ qu'on voit au côté opposé. Cette dernière lettre indiquerait le différent Thessalonique ou Théoupolis.

Léon l'Isaurien.

L'empereur en pied, de face, le front ceint du diadème surmonté d'une croix, vêtu de la robe et du manteau impérial

ornés de perles et de franges; dans sa main droite élevée, il tient un volume roulé, et dans la gauche le globe crucigère.

℟. L'indice M en écriture cursive, surmonté d'une croix grecque, dont les branches sont terminées par une des quatre lettres ΛЄON; à l'exergue, SCL. Pl. iii, n° 4. Br.

Cette précieuse monnaie, que je crois surfrappée sur un Constantin Pogonat, ne peut être attribuée qu'à Léon l'Isaurien. La fabrique empêche de retarder son émission jusqu'au temps de Léon Chazare. La disposition des lettres ΛЄON au bout des branches d'une croix, a un tel rapport avec celle que l'on remarque sur une monnaie de bronze de Tibère Ablincare, que c'est une raison qui me paraît déterminante pour l'attribuer à un prince qui est monté sur le trône douze ans après Tibère.

Cette monnaie, d'un atelier indéterminé de Sicile, est l'unique espèce en cuivre de Léon l'Isaurien qui soit connue jusqu'à présent. Son extrême rareté et la singularité de type de son revers la rendent très intéressante pour la suite byzantine.

Buste de face, vêtu de l'habit impérial, la tête ceinte d'une couronne crucigère, tenant un volume roulé dans sa main droite élevée.

℟. RM dans le milieu du champ. Au-dessus une croix. Pl. iii, n° 5. Ar.

Je n'hésite pas à attribuer cette petite monnaie à Léon l'Isaurien; l'habit orné de broderies en carrés avec un point au milieu, la forme de la barbe, les deux boucles de cheveux contournées du côté de la roue, enfin la forme du volume roulé, entièrement semblable à celui de la monnaie précédente, qu'il tient de même élevé dans sa main droite; tout à mes yeux justifie cette attribution.

Il est vrai que le prince n'a pas le globe dans la main gauche, comme sur tant d'autres monnaies de Léon; mais je ne sais si cette particularité est suffisante pour faire rejeter la dé-

duction que je tire de la concomitance de tous les autres caractères qui, pris séparément, peuvent convenir à d'autres personnages impériaux, mais qui réunis ne conviennent qu'à Léon l'Isaurien. Or, si je ne me fais illusion, l'auteur de cette petite monnaie, en omettant volontairement le globe crucigère, comme un symbole commun aux empereurs qui ont précédé ce prince sur le trône, aime mieux le faire reconnaître par ce volume, qui est son attribut plus particulier, comme le prouvent d'autres médailles d'or et d'argent, qui bien certainement appartiennent à Léon l'Isaurien.

Quant aux deux lettres du revers, doit-on les expliquer par *reparator mundi ;* ou plutôt ne vaudrait-il pas mieux y voir les initiales de *reparatio mundi*, allusion à la croix placée au-dessus?

Cette explication porterait naturellement à croire que cette autre légende que l'on observe sur plusieurs monnaies de la suite byzantine : *Victoria Aug.* ou *Augg.*, qui entoure une croix, veut dire : *Crux est victoria Augusti;* de même que nous lisons sur d'autres monnaies plus récentes du XIIIe siècle : *Crux est victoria nostra*, et autres légendes du même genre. Toutes ces légendes, à mon avis, ne seraient que des variantes de la première : *In hoc signo vinces.*

La petite monnaie qui a donné lieu à ces observations est d'une grande rareté et d'une conservation parfaite.

Nicéphore ?

Buste impérial de face, vêtu du paludament, la tête couverte d'un diadème, surmonté d'une croix.

℟. RM dans le milieu du champ ; au-dessus une croix. Pl. III, n° 6. Ar.

Cette monnaie ne présente pas des caractères exclusivement propres à un seul personnage, tels qu'on puisse la lui attri-

buer d'une manière certaine. Je ferai toutefois remarquer la forme triangulaire des lignes qui marquent le contour du visage, circonstance qui nous amène au temps de Justinien Rhinotmétus. Ensuite l'absence de barbe et de moustaches est un caractère de l'époque de Staurace et Nicéphore. Cette espèce d'ornement qui couvre une partie du front, n'y serait pas non plus étrangère. Le paludament est de la même forme que celui de Nicéphore. La mauvaise conservation de la monnaie ne permet pas de distinguer ce que le prince tient à la main, ni les autres particularités de son costume, et ôte ainsi le moyen de trouver quelque indication certaine.

Le revers, parfaitement semblable à celui de la monnaie précédente de Léon l'Isaurien, doit recevoir la même interprétation. Ne pourrait-il pas faire aussi supposer, en quelque manière, que celle-ci peut appartenir à Nicéphore?

Baron d'Ailly.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES MONNAIES MÉROVINGIENNES.

La fausse explication d'une médaille entraîne après elle des conséquences numismatiques tellement graves, qu'il est en quelques sorte plus utile de rectifier les anciennes erreurs que de doter la science de faits nouveaux, en publiant des monuments inédits. A combien de déductions fausses, par exemple, n'a pas entraîné le gros d'Alost, de Philippe de Chietti, lorsqu'on le regardait comme frappé par Philippe d'Alsace? Et où en serions-nous, si, croyant le père Lacany sur parole, on avait attribué à Pharamond une petite pièce de cuivre monnoyée en Italie au nom et sous l'autorité de Ferdinand-le-Catholique? Ces faits et bien d'autres nous ont engagé à publier de nouvelles attributions à propos de quelques pièces mérovingiennes déjà éditées; nous espérons qu'on voudra bien voir dans ce fait, non pas le désir de critiquer nos devanciers, mais celui de perfectionner autant que possible la classification proposée pour le rangement des espèces frappées en Gaule, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à l'avénement de Charlemagne à l'Empire.

I.

Restitution à Bigorre, d'un triens, attribué par les uns à Bièvre, près Paris, et par les autres à la ville de Béziers. — Triens inédit de la première des trois villes.

M. Lelewel a publié dans sa *Numismatique du Moyen-Age* (pl. IV n° 7), un triens dont voici la description :

+ BEII.RRAFII. Buste de profil tourné à droite, la tête ceinte d'un double bandeau, le corps couvert d'un paludamentum.

℟. + TAVRRECVSMON...A. Croix fichée[1] et accostée d'un C et d'un G.

Ce triens lui étant sans doute parvenu trop tard pour qu'il pût en faire usage dans son texte, il inséra dans le tableau XXXVIIe de son Atlas la note suivante : « *Beterra*, ou plutôt » *Beverra*, Bièvre, sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins, » enclavé dans Paris. » Cette attribution fut critiquée par la *Revue*, qui, rendant compte de l'ouvrage du savant Polonais, disait, t. I, p. 49 et 50 : « Je citerai parmi (les attributions) » douteuses (proposées par M. Lelewel) ... *Beterra* pour » Bièvre, plutôt que Beziers, à qui ont déjà été attribuées » plusieurs pièces gauloises portant la légende *Beterras*. »

Mais Lelewel n'accepta pas la critique qu'on lui proposait il se défendit d'une manière heureuse en répondant, p. 332, du même recueil : « On rejette mon explication de *Beterra*, ou

[1] Comme le langage numismatique du moyen-âge est loin encore d'être fixé, et qu'il est avant tout nécessaire de bien s'entendre, nous avons cru devoir donner le nom de *croix fichée* à cette croix munie d'un petit appendice à sa partie inférieure, et qui se trouve si souvent sur les monnaies de la première race, parce qu'elle offre quelque ressemblance avec ce que l'on nomme *croix fichée* en blason.

» plutôt *Beverra* (je ne puis affirmer qu'il y ait sur la pièce » BETERRA) pour Bièvre.... Mais il faudrait prouver que la » Septimanie (Languedoc) et ses villes furent au moins passa- » gèrement entre les mains des rois de la première race, ou que » la monnaie mérovingienne y avait cours et que son type y » était usité et reconnu. Selon toute apparence, en 497, Clo- » vis fut effectivement possesseur momentané de ce pays, » mais alors la monnaie des monétaires n'existait pas. »

Ce qui milite surtout en faveur de l'auteur de la *Numismatique du Moyen-Age*, c'est que M. Conbrouse cite, d'après Florez et Bouteroue, un triens wisigoth, frappé entre les années 603 et 610, au nom du roi Witteric, et sur lequel on lit VVITIRICVS REX et PIVSBITIRRI [1]. Ce triens, il est vrai, est perdu aujourd'hui, mais il ressemble tant aux monnaies ordinaires des Goths, qu'on n'a aucune raison pour suspecter son authenticité; comme il date du VIIe siècle, et que c'est, selon toute apparence, l'époque à laquelle il faut rapporter le tiers de sou qui nous occupe, l'existence de l'un suffit pour prouver que l'autre n'a pu être frappé dans le même pays. Ce fait qui, il est vrai, n'a pas encore été allégué, mais qui doit être connu de tous les numismatistes, n'a pas empêché de faire prévaloir l'attribution de notre triens à la ville de Beziers. Aussi, malgré les raisons si puissantes de Lelewel, M. Cartier, l'auteur le plus moderne qui en ait parlé, la lui attribue-t-il dans sa liste des monétaires de la première race [2]. Quant à M. Conbrouse, il hésite entre les deux opinions [3].

Nous avons été assez heureux pour rencontrer un autre triens qui, bien que présentant un type tout-à-fait différent,

[1] Conbrouse, Catalogue raisonné des Monnaies nat. de France, n° 51 des Wisigotiques.

[2] Revue Numismatique, année 1840, p. 239, n° 86.

[3] Monnaies nationales de France, série Mérovingienne, n° 154.

nous paraît devoir vider entièrement cette question. Ce triens, acquis dernièrement par M. Rousseau, se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Conbrouse; voici sa description :

+ BEGORRAFITVR. Buste de profil tourné à droite, grenetis.

℟. +TAVRECVSMO N. Personnage, debout, posé sur une ligne horizontale, sa tête est nue, son corps couvert d'un vêtement fortement serré sur les hanches, et retombant un peu plus bas que les genoux; il tient d'une main une corde ou une chaîne à laquelle est attaché un globe hérissé de pointes; de l'autre il laisse pendre un rameau dont le sommet est tourné vers la terre.

Si l'on regarde attentivement le dessin donné par Lelewel dans son atlas, on reconnaîtra de suite que notre monnaie ne porte ni BETERRA, ni BEVERRA, mais BE..RRA. Ce qui peut tout aussi bien faire BEGORRA. Cette présomption se changera en certitude quand on réfléchira que le monétaire TAVRECVS, qui a signé le triens n° 2, a aussi signé le triens n° 1, et qu'enfin avec un peu d'attention on observera sur le n° 1 les traces du G oncial de BEGORRA. Ainsi, ce n'est donc ni à Beziers, ni à Bièvre, mais à Bigorre qu'il faut maintenant classer le triens, principal sujet de cet article. Notre rectification n'est pas importante seulement parce qu'elle nous donne le nom véritable du lieu où il a été frappé, qu'elle ajoute Bigorre au nombre des ateliers monétaires mérovingiens déjà connus, en en retranchant Bièvre et Beziers, mais encore parce qu'elle détruit un doute assez important quant à l'histoire de l'art. Il suffit d'avoir jeté les yeux sur une collection de monnaies mérovingiennes et wisigothiques pour se convaincre de l'extrême différence de style qui existe entre elles; les unes sont petites et assez épaisses, les autres sont larges et minces, la forme des lettres, l'emploi des types, les procédés de gravure, tout est essentiellement dissemblable. Quelquefois, il est vrai, les Goths

se mirent à copier les espèces de leurs voisins, telle est par exemple l'imitation des monnaies de Maurice, de Marseille, par Reccarede; mais ces imitations, toutes serviles qu'elles sont, servent encore à prouver que l'art wisigothique était tout-à-fait différent de l'art gallo-franc, tant, sous le rapport de faire, elles ressemblent peu aux originaux. Ainsi, en attribuant à Beziers un triens de Bigorre, on faisait mentir un principe fondamental en archéologie; à savoir, que pour classer à telle ou telle province, tel ou tel monument, le style général ne devait pas être pris en considération.

Revenons à nos deux monnaies : Le n° 1 porte dans le champ une croix fichée, flanquée d'un C et d'un G. Il faut avouer que pour le moment nous sommes tout-à-fait dans l'impossibilité d'expliquer ces deux lettres d'une manière bien certaine. Sur quelques triens romains et mérovingiens, les lettres du champ sont les initiales de la ville. Un grand AR signifie AR*vernis*, un petit AR se prend pour AR*elatum*, LV pour *Lugdunum*, CA pour CA*billonum*, AG pour A*u*G*ustodunum*, etc., etc. Mais, sur d'autres monnaies, ces lettres n'offrent aucun rapport avec le nom de la ville où elles ont été frappées. Tel est par exemple le cas de celle dont nous nous occupons, ainsi que de presque tous les triens d'Austrasie, qui portent un C et un A. Quelques savants ont alors voulu voir, les uns des noms de rois, les autres des initiales pieuses. Sur les triens d'Austrasie le CA, en persistant long-temps, finit par se déformer, et par ressembler, tant bien que mal, à un C et un L, ou à deux ⊳ ⊳. Lelewel crut y déchiffrer alors les initiales des noms royaux C*lot*A*rius* et CL*odoveus*[1]. Cette explication nous paraît hasardée; nous aimerions mieux, avec MM. de Saulcy et Cartier, expliquer ces sigles par C*rux* A*ve*, ou C*rux* A*dorabilis*, ou A*dmirabilis*[2], d'autant

[1] Lelewel, Numismatique du Moyen-Age, p. 43.

[2] Je ferai observer que l'opinion de MM. Cartier et de Saulcy, consignée

plus que sur plusieurs deniers anglo-saxons, suédois et écossais, figurés par Ruding et Lelewel, le mot CRVX se trouve inscrit tout entier. S'il en était ainsi, nous essaierions d'expliquer le CG de Bigorre par *Crux Gloriosa*. Mais cette explication est trop conjecturale pour que nous y ajoutions une grande confiance. Quoi qu'il en soit, nous dirons encore, pour en terminer avec les sigles inscrits dans le champ des médailles, que ces sigles ne présentent par fois aucune signification, et qu'ils y sont placés absolument par routine et par habitude, comme le fameux CONOB, d'abord marque monétaire de Constantinople et qui finit bientôt par paraître sur toutes les espèces monnoyées, tels sont par exemple le triens de Reccarede, cité plus haut, et qui porte le type de Marseille, une croix pommettée, entée sur un degré haussé sur un globe, et accostée des initiales MA et des chiffres VII (Lelewel pl. I, n° 24), et le Clotaire de Châlon-sur-Saône, de la collection Rousseau, décrit par M. Conbrouse sous le n° 332, lequel porte un M et un A en remplacement du C et de l'A employés à l'ordinaire, sans doute comme réminiscence encore des triens de Marseille. Il pourrait donc bien se faire qu'à la rigueur on ne dût pas chercher d'autre explication à un grand nombre de sigles.

Quant au type du n° 2, nous ajouterons qu'il est assez rare de trouver des personnages représentés au revers des tiers de sou d'or de la première race; et quoique les dernières publications numismatiques aient plusieurs fois présenté cette particularité, les personnages, les oiseaux, les vases, les monogrammes et les autres objets animés ou inanimés sont loin de se trouver en aussi grand nombre que les croix dont la religion s'est plue à décorer les pièces mérovingiennes. La figure que l'on voit ici n'offre rien de bien particulier; elle ressem-

ici, n'a été imprimée nulle part, et qu'en en faisant usage, c'est un simple souvenir que nous invoquons.

ble tout-à-fait à celles qu'on retrouve sur les triens du monétaire FRANCIO, frappés à Rennes, et dans un lieu inconnu, nommé CAMPIDONNO. Un des objets qu'elle tient pourrait bien être une arme; quant à l'autre, nous lui avons donné le nom de palme, parce que nous ne connaissons rien qui y ressemble davantage, et que d'ailleurs la palme joue un grand rôle sur les monnaies de la première race, de Bordeaux, du Gévaudan et d'un lieu inconnu, BLATOMAGVS, qui, situé dans le Limousin, frappait des espèces au nom, et probablement au profit de la basilique de Saint-Martial. Faut-il enfin voir dans notre figure un guerrier franc, tels qu'ils étaient costumés au VII[e] siècle? Sans oser l'affirmer, nous avouons que cela nous paraît au moins très vraisemblable.

La ville de Bigorre, où nos deux triens ont été frappés, était une ville épiscopale, puisque Grégoire de Tours lui donne le titre de *civitas;* elle faisait partie du *morgengiba* donné à Galsuinthe par Chilpéric, et qui passa ensuite, comme on sait, entre les mains de Brunehaut, lorsque, victime de la jalousie de Frédégonde, la malheureuse Galsuinthe fut trouvée morte dans son lit : *De civitatibus vero, hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurcus, Benarno et* BEGORRA *quas Gailesuindam germanam domnæ Brunichildis, tam in dote quam in morganegiba, hoc est matutinali dono, in Franciam venientem certum est adquisisse; quas etiam per judicium gloriosissimi domni Guntchramni regis, vel Francorum superstitibus Chilperico et Sigiberto regibus, domna Brunichildis noscitur acquisisse.* (Grégoire de Tours, l. IX, ch. 20.)

A. DU CHALAIS.

P. S. Cette petite dissertation était terminée depuis quelque temps, et envoyée à MM. les Directeurs de la Revue, lorsque, parcourant la liste des monétaires que M. Cartier possédait en

1839, liste que nous avons dressée avec soin sur les originaux que M. Cartier nous avait communiqués avec beaucoup d'obligeance, nous avons vu la description du triens suivant :

+ BETERRAFIT. Buste diadêmé, tourné à droite (La dernière et la troisième lettres douteuses.)

℞. + TAVRECVS MO. Croix haussée sur un globe, accostée des lettres CG et des chiffres VII.

Il est de notre devoir de signaler ce fait, qui semblerait contredire notre dissertation. Cependant il ne reste pas moins constant que le triens de M. Conbrouse porte BEGORRA, et qu'on peut lire également *Begorra* sur le dessin publié par Lelewel, qui l'a pris sur le triens de M. Cartier.

D. C.

ESSAI
SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE
DE L'ABBAYE DE CLUNI
(SAONE-ET-LOIRE).

Au commencement du IXe siècle, quelques maisons formant une bourgade sans importance, et situées sur les bords de la rivière de Grosne, dans un vallon étroit, portaient le nom de *Cluniacum*. Dans ce lieu alors obscur, et qui, plus tard, devait voir s'élever les murs d'une des premières abbayes de la chrétienté, il n'y avait qu'une chapelle qui, d'abord consacrée à saint Thibaud, fut depuis mise sous le vocable de saint Mayeul. Léduard[1], qui, tout en remplissant les fonctions d'archichancelier de France, à la cour de Charlemagne, était en même temps évêque de Mâcon, obtint du roi, vers 802, le bourg de Cluni pour son église de Saint-Vincent. La propriété en resta à cette cathédrale sous ses successeurs Guichard, Gondulfe et Alderan; mais Hildebolde, dix-septième évêque de Mâcon, voulant posséder le village de *Gentiliaca*[2]

[1] Notice chronolog. sur les Églises d'Autun, Châlon-sur-Saône et Mâcon.

[2] L'acte de cet échange, daté de la XIIe année du règne de Louis-le-Débonnaire, se trouve dans le cartulaire manuscrit de l'église de Saint-Vincent de Mâcon.

(Genouilli) et quelques autres terres, échangea Cluni contre ces biens, avec Guérin ou Warin, comte de Mâcon. Warin mourut sans héritiers, de sorte que ses biens revinrent à son beau-frère Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine : c'est ainsi que Cluni tomba dans la dépendance des comtes d'Auvergne[1]. En 910, Guillaume, qui fut surnommé le Pieux, à l'instigation de Bernon, abbé de Gigni, et de Hugon, abbé de Saint-Martin d'Autun, fonda un monastère dans le lieu appelé *Cluniacum :* la charte de fondation est datée du 11 septembre [2].

Cette abbaye, dans le principe, obéissait à celles de Beaume et de Gigni ; ce ne fut que sous son second abbé, Odon, qu'elle fut reconnue comme chef d'ordre. Il est inutile de rappeler ici tous les priviléges et les immunités sans nombre que le pieux Odon obtint pour son abbaye [3], ce serait m'écarter tout-à-fait de mon sujet. Qu'il suffise donc de savoir que vers 930, le roi Raoul conféra à ce monastère le droit de monnoyer. C'est une particularité qu'il ne faut pas laisser inaperçue que cette faveur qui était accordée aux abbayes de Bourgogne par les rois de France. Dans deux localités, à Tournus et à Cluni, peu éloignées l'une de l'autre, nous voyons le droit de frapper monnaie accordé par titre authentique. Le privilége donné par Raoul fut confirmé expressement par la cour de Rome ; Jean XI, vers la même époque, et ensuite Étienne IX (1057), rendirent des bulles à cet effet ; ces papes y énonçaient qu'ils permettaient aux abbés de Cluni de frapper monnaie : *sicut filius noster Radulfus, rex Francorum jam permiserat*[4]. Dans

[1] Il avait épousé Albane, sœur du duc Guillaume d'Aquitaine ; cette comtesse testa en faveur de ce dernier, et dans son testament était comprise la localité, *cujus vocabulum est Cluniacum*, dit la charte.

[2] Dom Clément, Art de vérifier les dates.

[3] Manuscrit in-4° de Jotraldus, son disciple, conservé à Cluni.

[4] *Statuta et jura monasterii Clun.*

les cartulaires, j'ai été à même de parcourir plusieurs bulles qui avaient été rendues dans le même sens.

Quelques numismatistes avaient pensé que les moines de Cluni tenaient le droit de monoyage de la libéralité des ducs d'Aquitaine; mais il faut renoncer à cette conjecture erronée. Jamais Guillaume ne donna de chartes qui pût le faire supposer, pas même celle de fondation; seulement il leur accorda certains droits qui peuvent avoir donné naissance à cette conjecture. Une charte, que je crois devoir citer en grande partie, donne des détails assez curieux à ce sujet:

In nomine etc., etc. Ego Willelmus, gratia Dei dux Aquitanorum, confirmo et stabilio monetam Engeriacensem et Niortensem ac perpetualiter Cluniacensi ecclesie quæ est constructa in honore beatorum Petri et Pauli stabiliendo contrado, ut semper eo modo, eoque tenore, atque eodem pondere insupradictis locis feriatur quo et Pictavis. Ita omnino absque ulla exceptione; ut si quando Pictavis mutet, et ibi mutet; absque ullius precii suffragatione, si quando vero ibi denarii fiunt, et ibi; si quando vero mediaculæ, et ibi; si quis nostrum statutum violare vel mutare præsumpserit, etc., etc[1].

Cette charte est intéressante non seulement parcequ'elle nous donne des détails que je crois inédits sur la monnaie de Saint-Jean-d'Angeli et de Niort[2], et sur leur rapport avec celle de Poitiers; mais encore par le réglement imposé aux moines de Cluni, qui ne devaient pas se contenter, comme dans une foule de localités, de prélever une certaine somme sur la fabrication, mais qui, en outre, étaient chargés eux-mêmes de tailler et de frapper les monnaies du duc. On conçoit

[1] Cartulaire de l'abbaye.

[2] On remarquera que Saint-Jean-d'Angéli est appelé indifféremment Engeriacum ou Engeliacum : la seconde dénomination n'est qu'une altération de la première, d'où est dérivé le nom moderne de cette ville.

que, en cela, les gains étaient beaucoup plus faciles et plus considérables. C'était là une espèce de *forme*, dans laquelle le duc faisait un abandon de ses revenus.

Ce don fut encore augmenté sous un des successeurs de Guillaume-le-Pieux. Gui-Geoffroi, duc de Gascogne, fils de Guillaume-le-Grand et d'Agnès de Bourgogne, et qui lui-même, après la mort de son père et de son frère aîné, leur succéda au duché d'Aquitaine, sous le nom de Guillaume VI[1], protégea beaucoup l'ordre de Cluni. J'ai une charte dans laquelle la duchesse Agnès, conjointement avec ses fils et probablement pendant sa régence, ajoute encore de nouvelles preuves de libéralité à celles de ses ancêtres. Voici le passage de la charte: ..... *Monetam totam quam habemus in villa quæ nominatur Engeliacus, et in alia villa quæ vocatur Molgonus*[2], *et consuetudines, etc.* La seule condition qui fut imposée était de prier pour elle et pour les jeunes ducs. Cette charte fut rendue très probablement pendant la tutelle de Guillaume V. En 1078, Hugues de Sémur, qui peut être considéré comme celui qui, après Odon, éleva le plus haut la puissance de l'abbaye de Cluni, obtint de Gui-Geoffroi lui-même une confirmation de tout ce qui avait été fait à ce sujet sous ses prédécesseurs, et pendant la régence de sa mère: *Est autem moneta de Niort*, ajoutait le duc dans sa charte, *quam dono et de mea potestate in sancti Petri ditionem ac monachorum Cluniasensium transfundo ea consciencia ut memoria meî in memorato loco, et in omnibus appenditiis ejus perpetualiter teneatur*[3].

1 D. Clément, Art de vérifier les dates.

2 Mes recherches pour retrouver la localité dont le nom latin est *Molgonus* ont été tout-à-fait vaines : cependant nul doute que ce ne soit un lieu situé en Aquitaine ou en Poitou. Les archéologues de ces provinces seront probablement plus habiles que moi, et je les prie de m'éclairer à ce sujet.

3 Cartulaire de l'abbaye de Cluni. — Luc d'Achéry, Spicilég., VI, p. 459, 1re édition.

Je me suis peut-être étendu un peu trop longuement sur ce sujet, mais j'ai été bien aise d'établir par des documents inédits, ou du moins peu connus, les différentes manières par lesquelles les grands vassaux du moyen-âge pouvaient faire des libéralités sur la fabrication des monnaies ; tantôt ils donnaient une part dans leurs propres profits, tantôt ils les abandonnaient tout entiers ; mais alors la fabrication en était confiée à ceux qui en retiraient les émoluments. En Bourgogne, et 250 ans plus tard, on voit l'abbé Hugues d'Arc-sur-Til, jouir de priviléges analogues, à Saint-Benigne de Dijon.

Le pape Grégoire VII avait la plus grande confiance dans l'abbé Hugues, de Sémur ; c'est à cela que l'on doit attribuer le degré de splendeur où était monté à cette époque le monastère de Cluni, aussi il ne faut-il pas s'étonner si Hugues put obtenir le droit de monnoyer de la manière la plus étendue :... *percussurum quoque proprii numismati vel monetæ, quandocumque vel quandiù vobis placuerit*[1]. Était-il possible d'accorder un privilége avec moins de restriction? Calixte II donna une bulle qui contenait des termes analogues, à l'abbé Pontius de Melgueil[2] ; enfin, en 1077, Grégoire VII, après avoir énoncé tous les priviléges dont jouissait l'abbaye de Cluni, les confirmait encore et les rendait inviolables en menaçant des foudres de l'Église toute personne qui serait assez hardie pour oser y porter atteinte : *Si quis vero regum, sacerdotum, clericorum, judicorum, aut secularium personarum hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, venire contra eam tentaverit, potestatis, honorisque sui dignitate careat, dumque se divino judice existere de perpetrata iniquitate agnoscat*[3], etc., etc. Au reste, les priviléges nombreux que les papes accordèrent

[1] Recueil de Bulles des Papes.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

se conçoivent facilement. Avant de s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, plusieurs pontifes avaient été moines à Cluni, et dans tout ce qu'ils voulaient faire en faveur de cette abbaye, les princes et les seigneurs s'empressaient de les seconder. Ce ne fut principalement que dans le courant du XIIIe siècle que l'on vit quelques seigneurs des environs, tels que les sires de Brancion, de Burnand, de Berzé, etc., disputer, les armes à la main, leurs droits contre ceux des abbés; mais on n'a pas d'exemple que ces contestations aient jamais eu d'autres motifs que des empiétements mutuels de territoire.

L'abbé de Cluni ne frappait pas seulement monnaie dans sa propre ville; tout donne lieu de penser que Saint-Gengoux-le-Royal avait aussi un atelier. Cette petite ville, la quatrième du Mâconnais, devait en grande partie son existence à l'abbaye. Quelques personnes prétendent que sa fondation n'est due qu'aux abbés de Cluni. Tout porte à croire cependant que depuis très long-temps c'était une bourgade qui ne commença à devenir plus importante et à mériter le nom de ville, que lorsqu'elle fut sous une protection aussi puissante que celle qu'elle eut plus tard. Jusqu'à la moitié du XIIe siècle, l'abbé était seul seigneur de Saint-Gengoux; mais vers 1164, les Brabançons, sans le secours qu'apporta le roi Louis-le-Jeune, auraient ruiné l'abbaye de Cluni; les bannières royales dispersèrent leurs bandes. A cette époque Étienne de Boulogne tenait la crosse abbatiale, et les Brabançons étaient commandés par Guillaume, fils du comte de Châlon-sur-Saône. Mais il ne faut pas croire que la simple intention de secourir Cluni, *le plus noble membre de son royaume*, fût le seul but qui amena Louis VII en Bourgogne. Non-seulement il s'entendit avec le comte de Nevers pour partager avec lui les domaines de Guillaume, mais encore il se fit donner par l'abbé Étienne la ville de Saint-Gengoux qui prit alors le surnom de *Royal*. A ce prix, il confirma tous les priviléges de Cluni, et

lui reconnut même des droits sur la moitié de la seigneurie à Saint-Gengoux.

Des titres fort authentiques nous apprennent qu'à cette époque on fabriqua à Saint-Gengoux des monnaies royales. J'ignore complètement si on a jamais recueilli de ces espèces, et malgré toutes les recherches que j'ai faites dans le pays, je n'ai pu retrouver les deniers de cette localité frappés par Louis-le-Jeune. Du reste, la monnaie de l'abbaye continuait à y avoir cours ainsi que celle du roi, du consentement même de ce dernier, qui ordonnait : *Moneta Cluniacensis eadem curret in Burgo que currit in Cluniaco* [1]. Ce passage fait partie d'une charte donnée en 1166. Les habitants de Saint-Gengoux, plus disposés à obéir au roi qu'à l'abbé, faisaient difficulté de recevoir les deniers de celui-ci, et leur refus était motivé sur ce qu'ils préféraient se servir de la monnaie royale puisqu'elle était fabriquée chez eux. Les lettres patentes de 1166 firent cesser cette contestation, mais elle s'éleva de nouveau en 1280. Yves II de Chazan imitait alors la conduite de son prédécesseur, Yves II de Vergy, et continuait les améliorations qui devaient réparer les pertes que Cluni avait faites par deux incendies successifs, et par d'autres malheurs encore; peut-être émit-il un trop grand nombre de deniers, mais ce qu'il y a de positif, c'est que l'opposition des habitants de Saint-Gengoux, qui ne voulaient pas les recevoir, souleva de nouvelles difficultés. Le bailli de Mâcon fut chargé d'entendre les plaintes des deux parties réclamantes, et le parlement rendit une décision tout à l'avantage de l'abbé, puisqu'elle supprimait l'atelier royal de Saint-Gengoux. La sentence, datée du jour de la Pentecôte 1280, porte : *dicta moneta non amplius cudetur apud Sanctum Gandulphum* [2].

[1] Cartulaire de l'abbaye de Cluni.

[2] *Ibid.*

J'avoue que je ne puis comprendre ce qui s'opposait à ce que les habitants de Saint-Gengoux reçussent la monnaie abbatiale, car elle était d'un meilleur aloi que celle fabriquée par le roi : elle était taillée de telle sorte, que les sous clunisois valaient cinq sous parisis. Il en résultait que la livre clunisoise avait 13 sous 4 deniers de valeur au-dessus de la livre parisis. D'après cela, on conçoit que le roi, en permettant que l'abbé de Cluni fît courir ces monnaies dans les domaines royaux, tout en lui accordant un privilége, ne se faisait aucun tort à lui-même, puisque par la refonte il pouvait profiter dans une proportion assez élevée.

Soixante-huit ans avant le procès dont je parlais ci-dessus, une autorisation, analogue à celle accordée par le roi de France plus tard, avait été donnée aux abbés de Cluni, par la mère du dernier comte de Châlon-sur-Saône, Béatrix de Châlon. Cette donation fut faite sous l'abbé Hugues d'Anjou qui, tout en établissant une sévère réforme dans les mœurs de l'abbaye, alors fort relâchées, n'usait pas moins de tout son crédit pour en augmenter les priviléges [1], et faire confirmer ceux qui avaient déjà été obtenus. Au reste, ce qui prouve assez que le titre auquel était la monnaie de Cluni avait aussi influé sur la décision prise par la comtesse de Châlon, c'est qu'elle avait posé pour condition que, du moment qu'elle serait affaiblie de deux deniers, le traité serait rompu [2]; le cours des monnaies devait avoir lieu dans tous les domaines de la comtesse, excepté toutefois dans la prévôté même de Châlon.

Le type des monnaies de Cluni est uniforme; les seules différences que l'on peut y remarquer ne sont que dans la fabrique, ce que l'on comprendra sans beaucoup de peine, quand on réfléchira que la fabrication de ces deniers embrasse plus de

[1] Archives de Cluni.

[2] Cartulaire manuscrit de l'abbaye de Cluni.

six siècles. D'un côté, on voit une croix à branches égales, avec la légende peu commune de CENOBIO CLVNIACO. Je crois que c'est là un exemple à peu près unique du mot *cenobium*, employé dans une légende monétaire. Au revers, on voit une clef avec les mots : PETRVS·ET·PAVLVS. Cette seconde légende se rapporte aux apôtres, sous le vocable desquels était l'abbaye; quant à la clef qui est dans le champ, et qui se trouvait également dans les armes du monastère et dans celles de la ville[1], n'est-ce pas une allusion au nom même de Cluni? Mais tout porte à croire que l'abbaye prit d'abord pour emblême la clef de saint Pierre, et que la ville elle-même mit le même signe sur ses bannières, en supposant que ce ne fut pas à l'instigation des abbés.

Jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé la date certaine à laquelle se rapporte la cessation du droit de monnoyer pour l'abbaye de Cluni; cependant, en récapitulant quelques actes, nous pourrons la fixer approximativement. Je crois pouvoir affirmer que pendant tout le XIVe siècle les abbés exercèrent leur droit sans discontinuer, et je citerai à l'appui des lettres-patentes, adressées au bailli de Mâcon, etc., etc., par le roi Charles V, en 1371, par lesquelles il ordonne que les cens soient payés par les sujets de l'abbaye de Cluni, en deniers clunisois, sans qu'il puisse se faire aucune diminution. En 1377, on a un acte du bailli de Mâcon, en date du 10 novembre, dans lequel il ordonne aussi que l'on reçoive des monnaies abbatiales, et même il motive assez naïvement son ordre, sur ce que les deniers en étaient plus forts que ceux de la monnaie parisis[2]. A cette dernière époque cependant, il est probable que les abbés ne devaient plus

[1] La ville portait de gueules à la clef d'argent en pal, l'anneau en bas; l'abbé avait pour blason : de gueules à deux clefs d'argent en sautoir, traversées d'une épée en pal, de même, à la poignée d'argent.

[2] Je dois la communication de ces deux pièces à l'obligeance de M. Cartier.

fabriquer beaucoup d'espèces, pour les motifs même qui les faisaient rechercher par les gens du roi : or, du moment que les monnaies de Cluni auraient diminué de titre, il est certain qu'on aurait saisi ce prétexte pour les faire cesser. Je crois donc que si Raimond de Caldoëns fit confirmer, parmi les priviléges que lui reconnurent les conciles de Bâle et de Constance, le droit de monnoyer, il voulut seulement le constater, mais n'en fit plus usage. Du reste nous voyons l'atelier de Mâcon cesser en 1413, celui de Châlon-sur-Saône en 1400, celui d'Autun en 1330; je crois que Tournus cessa vers 1390; c'est donc vers cette époque que l'on peut induire que Cluni suspendit son monnoyage, vraisemblablement sous l'abbé Simon de la Brosse, l'un des conseillers de Charles VI. Les prédécesseurs de ce dernier avaient été fort peu célèbres; rarement ils étaient dans leur abbaye, et leur négligence n'avait pas peu contribué à enlever à Cluni non-seulement quelques priviléges, mais aussi presque tout l'éclat dont cette célèbre abbaye avait brillé dans les siècles précédents.

Anatole Barthelemy.

MONNAIE

DE PHILIPPE DE BOURGOGNE-BRABANT,

COMTE DE SAINT-POL ET DE LIGNI.



« Ceste maison (de Saint-Pol) se voit par toutes les his-» toires de France, auoir esté l'vne des plus illustres et re-» nommées de tout le roiaume de France, depuis quatre ou » cinq cens ans, tant pour la grandeur d'icelle, que pource » qu'il ne s'est faict aucun grand affaire de guerre ou de paix, » où quelqu'un d'icelle n'ait esté emploié, ny aucune bataille » mémorable, ou voiage tant dedans que dehors le roiaume, » deçà que delà la mer sur les infidèles, où il ne se soit trouvé » quelqu'un de ceste famille-là. » (Nicolas Vigner [1].)

[1] Histoire de la Maison de Lvxembovrg; Paris, 1619, in-4°, p. 433 à 435.

Malgré le haut degré de puissance où se sont élevés les comtes de Saint-Pol, ainsi que le témoigne l'auteur que je viens de citer, ceux de ces princes dont il est arrivé des monnaies jusqu'à nous, sont en fort petit nombre. En effet, les travaux de Duchesne [1], de Du Cange [2], de Duby [3], ceux plus récents de MM. Tribou [4] et Cartier [5] nous ont fait connaître seulement quelques monnaies de Hugues VI de Châtillon, de Gui IV, son fils, de Marie de Bretagne, veuve de ce dernier, de Gui VI de Luxembourg, frappées tant à Saint-Pol qu'à Élincourt [6]. Encore Duby et ses prédécesseurs n'ont-ils pas vu en nature la plupart des pièces dont ils nous ont donné la figure.

Je viens combler une des nombreuses lacunes qui se remarquent dans cette série numismatique, en publiant une monnaie dont je suis possesseur, et qui a été frappée par Philippe de Bourgogne-Brabant, comte de Saint-Pol et de Ligni. Mais préalablement quelques renseignements historiques ne paraîtront sans doute pas déplacés.

Le comté de Saint-Pol qui, dès l'an 1031, avait ses seigneurs particuliers, appartint jusqu'en 1205 à la maison des

[1] Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne; Paris, 1621, in-f°, p. 279.

[2] *Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis;* éd. de 1733, t. IV, col. 999, pl. II des monnaies baroniales.

[3] Traité des Monnaies des Barons; Paris, 1790, in-4°, t. II, p. 113, 116, pl. CI, I, 5; et Suppl., p. 194 et 201, pl. I, 15, et pl. IV, 4.

[4] Recherches historiques sur les anciennes Monnaies des Souverains, Prélats et Seigneurs du Cambrésis; Cambray, 1824, in-8°, p. 241, 246.

[5] Revue Numismatique, 1836, p. 187, pl. IV, 10; *id.*, 1838, p. 286-287, pl. XI, 4.

[6] Les terre et seigneurie d'Elincourt, qui appartenaient à Jean de Laon, chevalier, seigneur d'Athaneville, ont été acquises, dans le courant du mois de juillet 1300, par Gui IV. Vers 1431, après la mort de Philippe de Bourgogne-Brabant, Élincourt a fait partie de l'apanage des comtes de Ligni. (Voyez Duchesne, c.l., p. 162 des Preuves, et Vigner, c.l., p. 605.)

Candavène. A cette époque, Hugues IV, connétable de l'empire latin de Constantinople, étant mort sans laisser d'enfants mâles, Elisabeth, sa fille aînée, lui succéda avec Gaucher de Châtillon, dont elle était la femme depuis l'an 1196. En 1360, Mahaut de Châtillon, héritière de ce comté, du chef de Gui V, son frère, mort sans postérité, l'apporta à Gui VI de Luxembourg, châtelain de Lille et seigneur de Ligni, qu'elle avait épousé vers l'an 1354. Enfin, après la mort de Valeran de Luxembourg, arrivée en 1415, les comtés de Saint-Pol et de Ligni [1] passèrent entre les mains de son petit-fils, Philippe de Bourgogne, deuxième fils d'Antoine, duc de Brabant, et de Jeanne de Luxembourg.

Ce prince, qui n'avait pas encore onze ans (il était né le 25 juillet 1404), eut pour tuteur son oncle, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. En 1427, il succéda à Jean IV, duc de Brabant, son frère aîné, qui était mort sans laisser d'enfants de sa femme, Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande. Mais il ne jouit pas long-temps de cette succession; il mourut sans alliance, en 1429, et les comtés de Saint-Pol et de Ligni, ainsi que les autres terres et seigneuries provenant de l'héritage du comte Valeran, retournèrent à la maison de Luxembourg [2].

Je passe maintenant à la description de la pièce qui fait l'objet de la présente notice.

+ PhS : BRAB : COM : LInЄI : ЄT : STI : PAVLI. Dans le champ, deux écussons penchés vers le centre de la pièce; le premier écartelé au 1 de Brabant [3]; au 2 et au 3 de Bourgogne

[1] La seigneurie de Ligni avait été érigée en comté, en faveur de Gui VI de Luxembourg, par lettres de Charles V, roi de France, données au mois de septembre 1367.

[2] Art de vérifier les dates, éd. de Saint-Allais, in-8°, t. XII, p. 380-400.

[3] Brabant, de sable au lion d'or lampassé et armé de gueules.

moderne [1]; la bordure brisée d'une dentelure ou d'une engrêlure; au 4 de Limbourg [2]; le second écartelé de Brabant et de Limbourg seulement; au-dessous de ces armoiries, une fleur de lis; le tout entouré de cintres fleurdelisés, en arrière desquels, à chaque point d'intersection, se trouve placé un trèfle : grenetis.

℟. Légende extérieure : + SIT nOMЄN DOMInI BЄnЄDICTVM. Légende intérieure : MOnЄTA : PhI : BRABATIЄ Dans le champ, une croix pattée, cantonnée au 1 et au 4 d'un lion, au 2 et au 3 d'une fleur de lis : grenetis.

Poids : 1 gr. 42 ½.

Cette monnaie est l'imitation complète du demi-drielander, gravé dans Ghesquière, pl. v, 7, et qui appartient à Jean IV de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande [3]; le comte de Saint-Pol n'a bien certainement adopté ce type qu'afin que sa monnaie pût circuler dans les états de son frère.

Les monnaies de Philippe de Bourgogne, comme duc de Brabant, sont peu communes; la pièce que je viens de décrire doit être d'une grande rareté.

A. D'AFFRY DE LA MONNOYE.

P. S. Depuis que cette notice est terminée, il m'est tombé entre les mains un second exemplaire de la monnaie qui en fait l'objet.

[1] Bourgogne moderne, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules.

[2] Limbourg, d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, couronné et armé d'or, lampassé d'azur.

[3] Mémoire sur trois points intéressants de l'Histoire monétaire des Pays-Bas; Bruxelles, 1786, in-8°. Duby a donné aussi (t. I, p. 152, pl. LIII, 1) la figure de cette pièce qu'il attribue à Jean, duc de Bourgogne. Cette erreur a été relevée par M. Chalon, dans la Revue Numismatique, 1838, p. 53.

Bien que cette nouvelle pièce soit d'un coin différent, je crois inutile d'en donner le dessin; je signalerai seulement les principales variétés qu'elle présente.

A l'avers, les armes de Bourgogne moderne, sont pleines, au lieu d'être brisées d'une dentelure ou engrêlure. Au revers, les trèfles qui séparent les mots de la légende extérieure ne sont pas évidés par le milieu; en outre, le second A du mot BRABATIÆ, qui termine la légende intérieure, est suivi du signe d'abréviation ; dont l'usage est le plus fréquent sur les monnaies du moyen-âge.

Il y a tout lieu de penser que cette pièce a été frappée après l'avénement de Philippe au duché de Brabant. Dans cette hypothèse, ce prince, qui se trouvait alors le seul de sa branche, aurait continué à faire battre, pour les comtés de Saint-Pol et de Ligny, une monnaie spéciale sur laquelle il aurait jugé inutile de prendre les titres des nouveaux états dont la mort de son frère lui avait donné la souveraineté; il se serait borné à supprimer la brisure qu'il portait auparavant dans ses armoiries.

Le poids de cette pièce, dont la conservation est assez bonne, mais dont il manque un fragment, est de 2 grammes 260 milligrammes.

MONNAIE INÉDITE

DE ROGER II ET DE SON FILS GUILLAUME Ier,

FRAPPÉE A PALERME (1150-1154).




« Des chevaliers de Normandie
» L'honneur fut tojours le soutien. »

« Cinq fils pur vers aveit
» Roger, qui tant gentiles esteit,
» De sa epuse veraiment
» Solum le ancient gent. »

Le type de cette singulière monnaie concave est tout-à-fait byzantin, imité des médailles de Joannes II, Comnenus (1118-1143[1]), offrant les figures de face de deux princes debout, te-

[1] Voyez l'excellent ouvrage de M. de Saulcy, Essai de Classification des suites monétaires byzantines (pl. XXVII, nos 8 et 4); Metz, 1836.

nant ensemble une croix double; à droite, le vieux guerrier Roger, casqué, et vêtu d'une tunique militaire à l'usage de ses ancêtres, de ces premiers héros normands qui ont conquis la Sicile. Le dessin de cette monnaie est caractéristique : Roger paraît courbé par la vieillesse et par les fatigues de la guerre; son visage est allongé et barbu; il s'appuie sur sa redoutable épée, qu'il tient nue de la main droite, et sur laquelle il fit graver : *Apulus et Calaber, Siculus mihi servit et Afer*, ce dernier mot faisant allusion à ses conquêtes en Afrique, sur les Sarrasins. Les caractères de la légende sont bien tranchés et placés au-dessus les uns des autres.

R. DVX FILIVS ЄIVS. Et à côté de Guillaume W. RЄX. *Rogerius dux filius ejus Wilhelmus rex.*

Quoique Roger fût déjà roi depuis 1130. (*Ego Rogerius, Dei gratia Siciliæ et Italiæ rex, christianorum adjutor et clypeus Rogerii primi comitis fili*, etc.) Il prend souvent et simplement le titre de duc, sur les monnaies et dans les chartes. Il paraît qu'il laissait tous ces honneurs à son fils, que nous voyons à côté de lui, et dont la main se trouve placée au-dessus de celle de Roger, sur la hampe de la croix; c'est donc là le personnage le plus élevé des deux. Le jeune roi est diadêmé et habillé comme les empereurs grecs, portant dans la main gauche le globe crucigère. Au revers, paraît le buste du Christ nimbé, avec IC. XC. (*Jesus-Christus*), tenant le livre des Évangiles. Cette monnaie avait cours sous le nom de *Ducat*[1]; elle est d'argent de bas titre et pèse 38 grains $\frac{7}{10}$. Elle paraît avoir été frappée vers l'époque où Guillaume est devenu co-régent; son cou-

[1] Il existe une brochure fort rare, de M. Salvatore Fusco, intitulée : *Dissertazione su di una Moneta del re Ruggieri, detta Ducato; Napoli*, 1812, avec une planche de huit monnaies. Le type de la 5e ressemble parfaitement à celui de la mienne, excepté que Roger II est représenté avec son premier fils, Roger III, mort avant son père, en 1148.

ronnement comme roi d'Apulie eu lieu à Palerme, en 1150. Je me suis procuré cette rare pièce chez M. Rollin, à Paris, il y a quelques années, et je crois me rappeler, que ce connaisseur distingué des monuments précieux, dans toutes les branches de la science numismatique, m'avait dit que la médaille faisait autrefois partie du fameux cabinet Wiczay. L'histoire de notre guerrier renommé, Roger II, qui était certainement un des plus valeureux et victorieux rois des Normands, est bien connue. Il suffira de remarquer qu'après la mort de son père et de son frère aîné, en 1102, il obtint le titre de comte de Sicile; mais pendant sa minorité, il demeura sous la tutelle de sa mère, Adelasia, laquelle, découvrant son inclination naturelle pour l'état militaire, le fit instruire dans cette science. Lorsqu'il prit possession du gouvernement, en 1127, son premier soin fut d'accumuler des trésors, dans la vue d'avoir toujours à sa disposition une bonne armée et une flotte bien montée, avec lesquelles il alla bientôt soumettre l'île de Malte. En 1130, l'anti-pape, Anaclet, donna à Roger le titre de roi de Sicile. Roger eut en mariage la sœur d'Anaclet; dans la même année il prit Salerne, Amalfi et plusieurs autres villes, et en 1134, Bénévent et Capoue. En 1138, Roger, assiégeant Naples, quoique cette ville fût secourue par l'empereur d'Allemagne et la république de Pise, s'en rendit maître en 1139. Après cela, il eut à soutenir avec quelques papes, des empereurs grecs et des Sarrasins, des guerres qu'il termina avec un succès extraordinaire. En 1150, la paix générale étant rétablie, Roger commença alors à faire construire le palais royal de Palerme, et donna à son fils, déjà prince de Tarente, en 1148, le titre de co-régent; il avait fait aussi construire des établissements pour la manufacture des soieries, déjà très florissante, et y appela des ouvriers de ses pays conquis en Afrique. Il fonda encore diverses institutions utiles. Roger ne troubla pas ses sujets, composés de différentes nations, dans leurs religions.

Plusieurs monnaies de lui, nous font même voir d'un côté la croix et des inscriptions en rapport avec ce type; de l'autre côté, des légendes cufiques (ancienne écriture arabe[1]). D'après cela, nous devons considérer ces inscriptions comme une imitation des monnaies anciennes des Sarrasins, en ce que la vieille écriture arabe se perd déjà vers la fin du XIe siècle.

Les guerres dispendieuses qu'il fut obligé de soutenir, l'obligèrent à baisser souvent le titre de sa monnaie. Roger fit battre des monnaies de cuivre nommées *folleri*, nom déjà mentionné du temps de Constantin. *Nec vero aliquis negotiatorum plus mille follibus pecuniæ in uso publico constitutæ animalibus propriis sumptuum gratia portare debebit.* Falco Benevent, *in chronico, ad ann.* 1140, dit que cette année Roger II fit battre une monnaie de cuivre nommée *folleri*, de la même valeur nominale que celles des pays voisins, mais d'une qualité si mauvaise, que la Calabre et la Pouille étaient réduites à une misère extrême. *Induxit etiam tres follares æros, romesinam* (vieille monnaie impériale romaine) *unam appretiatos, de quibus horribilibus monetis totus Italicus populus paupertati et miseriæ positus est et oppressus.* Roger fut plusieurs fois marié; il eut quatre femmes..... et toutes bonnes; mais ce fut seulement la quatrième qui lui donna des enfants. Il eut cinq fils d'elle, mais malheureusement pour le royaume, il ne survécut que Guillaume I, qui, après la mort de son valeureux père, en 1154, devint maître absolu de ce beau royaume. Il n'y a rien à dire de bon en faveur de ce roi; il s'enferma dans son palais à Palerme, et passa son temps dans son harem, rempli de femmes amenées de tous les pays; mœurs tout aussi byzantines que l'était sa monnaie.

On ne trouve pas dans l'histoire d'avarice pareille à celle de

[1] Le terme *cufique* est dérivé du nom de l'ancienne ville de Cufa, sur l'Euphrate.

prince. Giovanni Summonte, dans son Histoire de Naples, nous en donne une très bonne preuve. « Le roi, dit-il, faisait publier une ordonnance générale dans toutes les villes, châteaux, maisons de campagne, etc., de l'île de Sicile, obligeant tous les habitants de remettre tout leur or et tout leur argent, soit en monnaie, en billon, ou vaisseaux d'argenterie, etc., au trésor royal, et cette ordonnance était en même temps accompagnée de cette menace : que, *quiconque agirait contre cet ordre royal, serait puni de mort*. Les malheureux Siciliens, en apportant leur or et leur argent au trésor royal à Palerme, ou même aux commissaires placés dans les différentes villes, recevaient en échange, et proportionnellement, une espèce de monnaie de cuir, portant le monogramme du roi. »

Cette espèce de monnaie devait avoir cours partout dans le royaume, et devait être acceptée dans toutes les transactions de commerce, etc. Il est très probable que le roi, pour consoler les pauvres Siciliens, ordonna aux troubadours de la cour de composer des chansons, à peu près comme celles que nous entendons aujourd'hui chanter si parfaitement à l'Académie Royale de musique de Paris : « L'or est une chimère, » et « le vrai bien sur la terre n'est-il pas le plaisir. » Quelque temps après, le roi désire savoir si quelqu'un de ses sujets a désobéi à ses ordres. Il envoie un homme sur la place publique à Palerme, avec un superbe cheval à vendre, pour un prix très bas : il en demande seulement une pièce d'or (soit une byzantine). Le vieux chroniqueur s'exprime ainsi : *Uno scudo d'oro, in oro*. M. Scribe, dans son opéra de *Robert-le-Diable*, fait perdre au jeu, à Robert, *cinq cents piastres*. Mais comme, dans ce temps-là, ni le *scudo d'oro*, ni la piastre n'existaient, donnons le conseil à messieurs les auteurs, qui traitent des sujets de cette époque, d'étudier la numismatique du moyen-âge. Le vendeur du cheval était déjà depuis quelque temps sur la place, et faisait sonner la trompette pour rassem-

bler des acheteurs; mais personne n'avait ou ne voulait avoir une pièce d'or, pour en faire l'achat. Enfin un jeune homme, séduit par la beauté du cheval, se rend vers le tombeau de son père, qu'il ouvre, en retire la pièce d'or que sa mère avait mise dans le cercueil, suivant un usage de la plus haute antiquité, et, avec cela, il achète le cheval. Quelque temps après, le jeune homme fut arrêté, et on lui demanda de quelle manière il avait obtenu cette pièce d'or? Après son aveu, le roi se mit à rire, pleinement convaincu que tout l'or et l'argent avait été déposé au trésor, ainsi qu'il l'avait ordonné. Le roi Guillaume I[er] mourut en 1166.

Il faut que je fasse encore une observation sur deux monnaies qui sont dans mon cabinet, très bien conservées, et dont M. de Saulcy nous a donné les gravures, pl. XXXI, nº 2 et 3. En parlant de la possibilité de les attribuer à Robert de Courtenai, M. de Saulcy dit (p. 386) : « Je ne puis terminer ce qui est relatif à ces monnaies, sans faire observer que leur fabrique étrangère semble jeter du doute sur leur origine. Peut-être appartiennent-elles aux royaumes voisins de l'Empire, qui copiaient les types byzantins, comme le témoignent suffisamment les pièces d'argent d'Urosius, par exemple; je n'ai malheureusement que des doutes à émettre sur ce point. » Cette réflexion est très juste, car les deux monnaies en question appartiennent certainement à notre Roger II, roi de Sicile; non-seulement les empereurs de Rassie ont imité les types byzantins (c'est-à-dire, seulement d'après les *Mattapanes* de Venise),

. . . . E quel di Rascia,
Che male aggiustò il conio di Vinegia.

DANTE, *Infern.*

mais aussi les rois hongrois; c'est ainsi, par exemple, que la monnaie de Bela, en cuivre, que M. Lelewel nous a donnée

dans sa Numismatique du Moyen-Age, pl. XXIII, n° 13, est imitée d'après le type d'Isaacius Angelus, ou Isaac II (de Saulcy, pl. XXIX, nos 5, 6), et ma publication de cette rare médaille de Roger II, est une preuve évidente que les rois normands de Sicile ont aussi imité les types des empereurs grecs.

J. G. PFISTER.

MONNAIE

D'UN PAPE DES FOUS.



Depuis quatre ans qu'ont été publiées les *Monnaies des évêques des Innocens ou des Fous*, plus de 60 pièces nouvelles me sont parvenues, et fourniraient un curieux supplément à la liste déjà si nombreuse des pièces frappées à l'occasion des saturnales ecclésiastiques de nos ancêtres; maintes devises, maints joyeux rébus nous feraient connaître quelles étaient les facéties et les quolibets dont on s'amusait en Picardie, aux XVe et XVIe siècles; certaines énigmes, dont nous n'avions pu trouver le mot, deviennent moins inintelligibles, grâce à leurs comparaisons avec des monnaies où elles se retrouvent indiquées de nouveau. Ainsi je ne désespère pas de découvrir, à l'aide de trouvailles récentes, ce que c'était que cet évêque des Griffons, qui, au milieu du XVIe siècle, plaçait son portrait sur ses monnaies et une serre d'oiseau de proie au revers.

Jusqu'ici les monnaies que j'avais rencontrées n'appartenaient qu'à des évêques ou archevêques des Innocents, à des moines ou à des religieuses qui imitaient dans leurs couvents les folies que se permettait le bas clergé des diverses paroisses de la ville d'Amiens. Mais il existait en outre, dans l'église cathédrale, une dignité plus éminente encore, dont la monnaie avait échappé à mes recherches, et que le hasard vient de me faire enfin découvrir: je veux parler du pape et des cardinaux des fous, *papa et cardinales stultorum*, que les vicaires-chapelains et les sous-diacres élisaient le jour de la Circoncision[1].

Les registres capitulaires de la cathédrale d'Amiens ont transmis, sur ce sujet, divers détails que j'ai recueillis dans l'ouvrage indiqué plus haut; cette pieuse mascarade ne fut définitivement défendue par le chapitre qu'en l'année 1548.

Il y avait cependant alors plus d'un siècle, qu'un décret de la faculté de théologie de Paris, de l'année 1444, avait défendu de faire un pape des fous: « S'il n'est pas permis, y était-il dit, » de faire des évêques et des archevêques des fous, qui en » prennent les insignes, qui fassent l'office divin dans les égli- » ses, et donnent la bénédiction au peuple, à plus forte raison, » n'est-il pas permis, même sous le prétexte d'ancienne cou- » tume ou plutôt d'ancienne corruption, dans quelque église » exempte et immédiatement soumise au Saint-Siége[2], de

[1] On lit cependant qu'en 1538 le chapitre accorda aux grands et aux petits vicaires de l'église d'Amiens d'élire un pape, et que cette cérémonie eut lieu au mois d'août.

[2] La ville de Chartres, dont le chapitre relevait directement du Saint-Siége, avait aussi sa fête du Papi-Fol, ou Pape des Fous; elle se faisait pendant les quatre premiers jours de l'année. Les chantres élisaient parmi eux un pape et ses cardinaux. La ville d'Amiens n'étant pas, comme Chartres, une ville exempte, c'était une véritable usurpation de sa part que d'avoir son pape des fous. Senlis avait aussi le sien, dont il est fait mention dès l'année 1413. Les

» faire un pape des fous (*unum papam fatuorum*) qui, avec » les insignes de la papauté, fasse le service divin, ou bénisse » le peuple, ou exerce d'une manière quelconque les fonctions » de pape. »

Un festin plus ou moins somptueux et auquel les chanoines contribuèrent, en 1538, pour la somme de 45 livres (le marc d'argent étant alors à 12 livres 10 sous environ), était un accompagnement obligé de la fête. Vers 1438, Jean le Caron qui avait été pape des fous, conserva un si bon souvenir de son pontificat, qu'il légua par testament 60 sous parisis pour célébrer la fête papale et pour les frais du repas auquel prenaient part les ecclésiastiques pourvus de bénéfices.

La pièce que nous faisons connaître, et qui est de plomb, comme presque toutes les autres, a, d'un côté, pour légende: MONETA - NOVA - ADRIANI - STVLTORV - PAP.

L'E qui est dans le champ de la pièce sert à terminer la légende. On y voit Adrien, en habit pontifical, tenant la croix à double branche, et portant la tiare en tête.

Cette tiare était en argent, ainsi que nous l'apprend un ordre du chapitre de la cathédrale d'Amiens, du 5 août 1538, qui oblige de remettre à un chanoine les *pontificalia seu jocalia papæ,* parmi lesquels se trouve la *tassera argentea,* expression qui paraît désigner la tiare.

Au milieu de la pièce se trouve un fou en grand costume approchant sa marotte de la croix pontificale, à côté sont deux personnages qui font partie du cortége.

Le revers a pour légende: STVLTORV - INFINITVS - EST NVMERVS devise qui, bien qu'elle soit fort ancienne, n'a ja-

curés de Soissons, au nombre de dix, en qualité de prêtres-cardinaux, installaient au chœur, le jour de Saint-Étienne, un pape qu'ils étaient dans l'usage d'élire parmi eux, le jour de Saint-Thomas; mais peut-être ce pape ne faisait-il pas tant de folies que les autres.

mais cessé d'être vraie, et qui recevrait de nos jours de nombreuses applications.

Dans le champ se voit une mère-sotte ou mère-folle, tenant une marotte à la main, telle qu'elle figurait dans les farces ou soties en vogue au XVe siècle ; à côté d'elle est un personnage grotesque, coiffé d'une ample chapeau de cardinal, et remplissant un des rôles obligés de la fête, puisque, comme nous l'avons dit, le pape des fous y était accompagné de ses cardinaux.

Cette pièce ajoute le nom d'Adrien au petit nombre de ceux que nous savons avoir été revêtus de la papauté des fous ; sans doute ils célébrèrent aussi leur élévation en faisant frapper des monnaies du même genre, qui n'ont pas encore été retrouvées.

Voici les noms de ceux que nous ont conservé les archives de la cathédrale d'Amiens, comme ayant été *lecti, instituti, ordinati et assumpti in papatum stultorum villæ Ambianensis ;* ce sont : Jean le Caron, Jean Cornet, Jean Denœux, Evrard Duirench.

La Revue Numismatique n'est pas habituée à insérer dans ses pages les noms de pareils personnages ; ils ne furent ni princes, ni prélats, mais s'amusèrent dans des jours de folie à en porter quelque temps les insignes et à en simuler la puissance. J'espère qu'à ce titre, quelque léger qu'il soit, il leur sera permis d'y prendre place.

D^r. Rigollot

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Études numismatiques et archéologiques, par J. LELEWEL. I[er] volume; *Type gaulois ou celtique*. Bruxelles, Voglet, 1841; in-8°, fig., et un atlas de XI planches. Prix : 15 fr.

LA numismatique gauloise devait naturellement partager la défaveur que les rêveries des celtomanes avaient jetée sur l'archéologie celtique tout entière. Malgré l'intérêt qu'inspire tout ce qui tient à l'histoire de notre nation, c'est à peine si, par quelques timides essais, on avait cherché jusqu'ici à combattre des préventions trop justement motivées. Il ne nous appartient pas d'apprécier la part de la Revue Numismatique dans la réaction opérée depuis plusieurs années en faveur des médailles de la Gaule ; mais nous pouvons constater que le plus heureux, comme le plus habile de tous ceux qui se sont occupés des antiquités de notre monnoyage, est sans contredit M. le marquis de Lagoy. Cependant ses travaux, s'appliquant de préférence à la Gaule Narbonnaise, rentrent dans le domaine de la numismatique grecque et s'éclairent des mêmes lumières.

Il est digne de remarque qu'un étranger ait osé, le premier, embrasser la question d'une manière complète, et promener le flambeau de la science sur les points les plus obscurs de notre numismatique nationale. Il appartenait, du reste, au savant explorateur de nos monnaies du moyen-âge de remonter encore plus haut vers les sources du monnoyage français, et d'en rechercher le véritable point de

départ. Voyons, par l'examen de son livre, si l'importance des résultats a répondu à la hardiesse de l'entreprise.

M. Lelewel, comme on devait bien le croire, regarde les médailles de Marseille comme le plus ancien produit du monnoyage sur le sol gaulois. Mais les types de ces pièces, empruntant leur valeur des traditions mythologiques des Hellènes, ce n'est, à proprement dire, qu'un monnoyage grec transporté sur le territoire de la Gaule, et l'auteur s'est occupé surtout de la numismatique purement gauloise. Il en trouve la première origine dans les relations établies entre la Macédoine et les grandes migrations sorties de la Gaule par la forêt Hercynienne et fixées en corps de nation sur les bords du Danube et de l'Ister. C'est là que se rencontrent ordinairement ces médaillons d'argent, imités des tetradrachmes de la Macédoine; ces imitations et les monnaies imitées, elles-mêmes, arrivèrent alors dans la Gaule centrale. Remarquons, en passant, que les médaillons, dont parle M. Lelewel, ne se trouvent pas aussi communément en France qu'il le pense; les statères d'or au contraire y sont fréquents, et, en effet, la monnaie d'or offrant une plus grande valeur sous un même volume, c'est elle qui voyage le plus loin. De là sont venues ces imitations plus ou moins grossières des philippes de Macédoine qui se rencontrent sur tous les points de la France et figurent dans toutes nos collections. M. Lelewel assigne à ce monnoyage d'imitation primitive, ne reproduisant que des types grecs peu variés, la date de 350 à 320 ans avant l'ère chrétienne.

Il n'est pas éloigné d'attribuer à la monnaie ibérique une origine commune et contemporaine, tout en convenant qu'elle suivit une direction différente. Nous avons vu M. Lenormant et M. de Saulcy en rapprocher de beaucoup l'apparition, et cette date s'accorder avec celle donnée par nous au premier monnoyage gaulois [1]. Le savant polonais a signalé une différence essentielle entre les types des deux monnaies, pendant la durée de leur fabrication; l'uniformité chez les Ibères et l'extrême variété dans la Gaule; il aurait fallu conclure à

[1] Cf. Revue Numismatique, 1840, p. 11 et suiv.; Saulcy, Essai sur la classification des mon. auton. de l'Espagne, p. 10 et suiv., et Rev. Num., 1840, p. 260.

une différence d'origine. On doit reconnaître, avec M. Lenormant, l'imitation des médailles grecques de *Rhoda* et d'*Emporium*, d'une part, et de l'autre, avec M. de Saulcy, l'imitation des deniers consulaires romains[1]. Mais, à l'époque où M. Lelewel écrivait cette partie de son livre, la science ne possédait pas encore le bel ouvrage de M. de Saulcy sur les monnaies celtibériennes. Il ne convient pas non plus, je crois, de voir, dans les effigies de cette époque, des portraits de chefs, et j'aime mieux supposer qu'elles représentent des divinités, soit grecques, soit locales, suivant les usages monétaires de la haute antiquité.

L'auteur, continuant sa comparaison entre les monnoyages des Ibères et des Gaulois, donne pour cause au mutisme de la monnaie de ces derniers, l'influence des druides et du pays Chartrain, chef-lieu de leur culte, sur la Gaule centrale, où il place, comme on l'a vu, le point de départ du monnoyage. Les Ibères, sous l'empire de croyances différentes, remplacèrent les inscriptions de la monnaie imitée, par d'autres, prises dans leur propre langue et exprimées avec l'alphabet qui leur était particulier.

M. Lelewel a reconnu les différentes phases de dégradation dans les types, signalées plus d'une fois dans la Revue Numismatique : le bige devenu un char attelé d'un seul cheval, le char réduit à une seule roue, et enfin le conducteur et la roue disparaissant pour ne laisser que le cheval seul. Selon notre auteur, la disparition presque entière du char répond à l'origine de la seconde période monétaire.

M. Lelewel fait ici une réflexion susceptible de devenir très féconde; c'est que les défigurations subies par les types, dans les différentes contrées de la Gaule, étaient soumises à certaines formes mystiques restant toujours les mêmes, et dont il n'était sans doute pas permis de s'écarter. Ce point de vue, avec lequel nous a familiarisé l'art égyptien, mérite d'être suivi, et je citerai, à l'appui des idées de l'auteur, la médaille gauloise que j'ai publiée dans le dernier numéro de la Revue de 1841[2]. D'un côté, est une copie assez

[1] Cf. Lenormant et de Saulcy, *loc. laud. sup.*

[2] V. année 1841, viguette de la page 345.

exacte et assez bien exécutée, de la tête d'Apollon, qui figure sur plusieurs médailles consulaires, tandis que le coursier du revers présente les formes disloquées communes à ce type sur les monnaies du nord de la Gaule. Sur d'autres pièces les têtes affectent également des formes mystiques, et M. Lelewel est conduit à se demander si, au lieu de supposer une détérioration de l'art entre les mains des Gaulois, il ne faut pas y voir un effet de l'adoption des types hiératiques imposés par le symbolisme druidique, qui créait des obstacles puissants à tout progrès de l'art. Voilà certainement des remarques neuves et ingénieuses que justifie tout ce que nous savons des usages des anciens peuples, des Grecs eux-mêmes, à l'égard des représentations de la divinité. Nous verrons plus tard, en suivant la marche de l'auteur, un développement de l'art se manifester dans la Gaule, et une lutte s'établir contre les idées stationnaires des druides, à l'aide d'autres influences arrivées du midi de la Gaule.

Dans la première période monétaire reconnue par M. Lelewel, il pense qu'il n'y a eu que des espèces d'or et d'argent, ce qui est tout-à-fait conforme aux opinions que nous avons émises nous-même dans la Revue [1]. Nous pensons également, avec lui, que les *rouelles*, publiées dans le même recueil, n'ont pu être de véritables monnaies, ni en avoir jamais tenu lieu [2].

Pendant la seconde période monétaire de la Gaule, que M. Lelewel conduit de 260 à 160, de notables changements s'opèrent dans le coin de la monnaie qui se nationalise, et adopte dans chaque cité des types particuliers.

La croix à branches égales, empruntée à la monnaie de *Rhoda* d'Espagne, s'établit chez les Volces-Tectosages. Cette croix est cantonnée de divers symboles parmi lesquelles figurent le plus ordinairement des croissants, des annelets, une hache, dont M. Lelewel n'a pas recherché l'explication.

En Belgique, se frappe une monnaie uniface et globuleuse sur laquelle le coursier du revers conserve cette forme hiératique que

[1] Voy. 1836, p. 80 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 170 et suiv., et pl. III, n[os] 14-16.

nous signalions tout-à-l'heure. Sur d'autres monnaies de la même période, le droit est chargé de figures symboliques, parmi lesquelles M. Lelewel croit reconnaître la faucille des druides et le croissant de la lune, faisant allusion à la récolte du gui, et les branches mêmes de l'arbuste sacré. Nous avions déjà nous-même proposé cette explication au sujet d'une médaille trouvée dans le Pays-Chartrain [1] et que M. Lelewel regarde, avec plus de raison, comme un produit du monnoyage belge. La médaille d'or uniface, au type du croissant radié, citée par le savant auteur, a été publiée aussi par moi dans la Revue [2], comme appartenant à la Gaule ; mais j'ai acquis depuis la certitude que ces pièces ne se trouvaient que dans les contrées occupées autrefois par les Gaulois, sur les bords du Danube et de l'Ister. Quoique j'aie eu le bonheur de me rencontrer avec M. Lelewel dans l'interprétation de ces divers symboles, je suis le premier à convenir qu'elle réclame encore les lumières de la discussion avant d'être définitivement adoptée.

Quant à l'origine des pièces unifaces que M. Lelewel attribue à l'imitation des monnaies de *Populonia* d'Étrurie, portées par le commerce de Marseille jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Gaule, cette proposition mérite, non moins que les précédentes, un nouvel examen. Je serais plus frappé du rapprochement établi par notre auteur entre les unifaces, au symbole du croissant, qui se trouvent sur le territoire des anciens *Volcæ-Tectosages*, et celles produites par le territoire belge, car il y a la même analogie à remarquer entre les noms des deux peuples, et M. Amédée Thierry a établi entre eux une communauté d'origine fondée sur les données de l'étymologie et de l'histoire [3]. Avouons, néanmoins, que les unifaces du midi de la

[1] Revue Numism., 1837, p. 83, et pl. III, 2.

[2] *Ibid*, n° 1 *bis* de la planche.

[3] Les Belges, dans les anciennes traditions irlandaises, sont appelés *Fir-Bholg ;* Ausone (*De Clar. urb., Narbo*) a dit des Tectosages :

. . . . . *Tectosagos primævo nomine Bolgas ;*

Cicéron leur donne le nom de *Belgæ* (*Pro Font.*, dans Bouquet, I, 656) ; les mss. de César portent *Volgæ* et *Volcæ ;* enfin, selon saint Jérôme, l'idiome des Tectosages était le même que celui de Trèves, capitale de la Belgique. (*Comm. in epist. ad Galat., c.* 3.) — Cf. Am. Thierry, Hist. des Gaulois, part. I, c. 4.

Gaule offrent des différences essentielles avec celles du nord : la croix à branches égales et les croissants peuvent fort bien n'être, sur les premières, que la dégénérescence des pétales de la rose de face et de ses nervures qui forment le type du revers des monnaies de *Rhoda* d'Espagne[1].

Dans le monnoyage de la Gaule centrale les types réservés à l'or s'étendent à l'argent, et au potin, dans l'Armorique, où la monnaie affectionne de préférence les grands modules[2].

La tête barbue de Jupiter, des médaillons tetradrachmes[3], cède le champ de la monnaie à la tête d'Apollon des statères de Macédoine. Cette tête subit différentes modifications dans les traits où dans la coiffure, selon les différentes contrées. Il nous paraît bien difficile de distinguer, comme le fait notre auteur, ces contrées et les époques de fabrication, d'après les caractères des têtes et les variétés de la coiffure : *cheveux frisés, tressés, relevés, en crochets,* etc. Il n'y a là que des suppositions gratuites auxquelles aucun fait ne vient prêter son appui. J'en dirai autant des *races de chevaux* que l'auteur attribue à tel ou tel *haras* de la Gaule, d'après les formes que prennent les imitations grossières du coursier, type habituel du revers de la monnaie gauloise. Quelques caractères très saillants, comme le cheval disloqué de la Belgique et le coursier androcéphale de la monnaie armoricaine, peuvent seuls offrir des éléments de classification plausibles.

Le conducteur du char prend des formes idéalisées et tient à la main une branche, un guidon, une patère suspendue à l'extrémité de son fouet ; il cède quelquefois la place à un oiseau qui pose sur la croupe du cheval, ou vole au-dessus. M. Lelewel signale les entourages des têtes, formés de chaînes ou de serpents, mais sans tenter l'explication de ces divers symboles. Quant à l'espèce de fleuron

[1] Voy. la Revue Numism, 1838, vignette de la p. 223.

[2] Voy. dans la Rev. Numism., les dessins de quelques-unes de ces monnaies, 1836, p. 2 ; 1839, p. 223, et 1840, pl. XVII, n°s 3 et 4.

[3] Il ne faut pas oublier que M. Lelewel regarde, à tort selon nous, ces médaillons comme frappés sur le territoire gaulois.

ou de chaîne perlée qui sort de la bouche de l'Apollon, et qui est souvent réduite à une seule branche fort courte [1], M. Lelewel a cru reconnaître, dans le type des monnaies sur lesquelles se voient ces symboles, une imitation de la tête du célèbre *écu cimbrique,* qui était représentée *tirant la langue,* conjecture qui peut, je crois, passer pour hasardée. J'ai déjà dit ailleurs, et je ferai voir par de nombreux exemples dans un autre ouvrage, que ces fleurons sont une imitation dégénérée des dauphins placés en regard, à droite et à gauche de la bouche de la divinité figurée sur certaines médailles grecques [2].

Parmi les symboles accessoires du type, M. Lelewel sépare ceux qui lui semblent imités de la monnaie grecque et ceux qu'il regarde comme particuliers à la Gaule; mais il fait la part de celle-ci un peu trop grande peut-être. Je citerai, par exemple, le *guerrier terrassé sous le cheval,* évidemment imité des monnaies de Patreus, roi de Pæonie [3]. On sait que les rois de Pæonie imitèrent aussi, et très grossièrement quelquefois, les philippes de Macédoine. Notre auteur s'est, au surplus, borné à la description de tous ces symboles, et il a fait preuve d'une louable circonspection en ne cherchant pas à expliquer des objets, souvent difficiles à déterminer d'une manière exacte, et sur lesquels le peu de lumières fournies par la mythologie gauloise ne permet, la plupart du temps, que des conjectures dépourvues de toutes probabilités.

Dans un prochain article nous nous occuperons des livres consacrés à l'histoire du type gaulois pendant les autres périodes numismatiques déterminées par M. Lelewel. L'apparition des légendes donne un intérêt plus vif à cette partie de l'ouvrage, et offre aussi plus de ressources au savoir et à l'esprit si ingénieux de l'auteur.

L. D. L. S.

[1] Voyez la Revue Numism., 1840, pl. XVII, n[os] 3 et 4, et la vignette de la p. 223, année 1839.

[2] Cf. Revue Numismatique, année 1840, p. 182, pl. IV, n[os] 1 à 6, et pl. XII, n° 1

[3] Cf. Mion., t. I, p. 450, n° 8.

Rapport sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites à Aix en 1841 ; par M. Rouard, secrétaire de la commission d'archéologie. Aix, Nicot et Aubin, 1841, in-4° de 35 pages et 3 planches.

Le conseil général du département des Bouches-du-Rhône et le conseil municipal de la ville d'Aix ayant voté, depuis quelques années, des fonds pour faire des recherches d'antiquités dans le territoire de cette ville, par les soins de son Académie, une commission spéciale fut chargée de l'emploi de ces fonds. Elle vient, par l'organe de M. Rouard, son secrétaire, de publier le rapport sur les fouilles exécutées dans les premiers mois de l'année 1841. Malgré l'importance des découvertes de tout genre qui ont signalé ces premiers travaux, et malgré l'intérêt de la relation de M. Rouard, la spécialité de la Revue nous force de restreindre notre compte-rendu aux faits numismatiques, dont M. de Lagoy a été le rapporteur.

Les fouilles n'ont produit aucune médaille d'or ou d'argent; celles qui ont été recueillies, en remuant les terres, sont de bronze et n'ont rien de remarquable, ni par leur rareté, ni par leur conservation.

Deux médailles appartiennent à l'autonomie de la Gaule; l'une est des *Volcæ-Arecomici*, et présente le type de la *figure togée, debout, devant une palme fichée en terre* [1]. L'autre est un des derniers produits du monnoyage massaliote ; le flan est globuleux, il porte d'un côté une *tête casquée*, et de l'autre un *aigle, les ailes éployées* [2].

Deux coloniales impériales sont de la capitale des *Volcæ-Arecomici;* on n'a trouvé que la partie droite de l'une de ces pièces, qui avait été partagée par le milieu. M. de Lagoy, adoptant l'opinion de Tomasini, pense qu'elle avait été ainsi coupée pour tenir lieu de la *tessera hospitalitatis* que se partageaient entre elles deux personnes unies par les liens de l'hospitalité [3]. Je proposerai, dans ma Numis-

[1] Mion., I, 76, n° 301.

[2] *Ibid.*, 79, n° 181.

[3] Cf. Tomasini, *De Tesser. hospitalit.*, p. 202.

matique de la Narbonnaise, une autre explication de ce partage, et je le regarderai comme un moyen de se procurer deux pièces de la moitié de la valeur de la pièce entière, quand les subdivisions monétaires venaient à manquer.

Un petit-bronze, frappé sous Auguste, par les triumvirs monétaires, laisse déchiffrer avec peine la légende ANNIVS LAMIA SILIVS. Le type est le *simpulum* et le *lituus*, et au revers on voit S. C. au milieu du champ.

Toutes les autres pièces appartiennent à la série impériale, depuis Auguste jusqu'à Magnus Maximus, général de l'armée de Gratien, qui, après s'être révolté contre son souverain, se fit proclamer Auguste dans la Grande-Bretagne, et envahit les Gaules l'an 383.

« Deux des médailles de Commode, dit M. le marquis de Lagoy, » les deux de Domna, les trois de Plautille et les deux de Géta sont » d'un module intermédiaire entre le moyen et le petit-bronze; ces » sortes de pièces, évidemment coulées, se découvrent assez com- » munément en Provence. Les auteurs qui ont écrit sur la numisma- » tique n'ont pas fait mention, ou peut-être ont confondu avec le » moyen-bronze, cette fabrication tout-à-fait particulière, et qui a » dû commencer, à ce qu'il paraît, sous Marc-Aurèle et finir sous » Caracalla. Je n'en connais pas encore des règnes antérieurs ni pos- » térieurs à ces deux empereurs. La grandeur de ces pièces varie » entre les n°s 5 et 6 de l'échelle de M. Mionnet; elles surpassent ainsi » le module du petit-bronze, sans atteindre celui du moyen, dont » elles n'ont plus l'épaisseur. Le métal offre cette oxidation plus pro- » fonde, et cet aspect particulier que présentent les médailles fon- » dues. Enfin, ce qui est assez remarquable, les exemplaires de » chaque différent type de ces sortes de pièces paraissent avoir été » fabriqués dans le même moule ou tout au moins avoir été moulés » sur le même modèle; on doit peut-être attribuer cette diminution » dans le module et dans le poids ordinaire du moyen-bronze à un » besoin urgent de numéraire qui, dans quelques circonstances cri- » tiques, aura obligé d'abandonner momentanément l'emploi trop » lent du marteau et du coin pour recourir aux procédés de la fonte, » qui offraient plus de facilité dans l'exécution, sans exiger le talent

» d'un graveur pour les coins. Il serait curieux de pouvoir rechercher si l'émission de cette sorte de monnaie a été particulière à la » Gaule, ou si le cours en a été général en Italie et dans l'empire » romain. Tout ce qu'on peut faire pour ce moment, c'est de con- » stater la découverte assez fréquente qu'on fait de ces pièces dans le » midi de la France. »

Cette fabrication de bronzes coulés, grenus et d'un module plus petit que le module ordinaire, était déjà connue pour le règne de Postume. Or, il est impossible de croire que les monnaies de cet empereur aient été fabriquées ailleurs que dans la Gaule; nous aurions donc une donnée certaine pour attribuer à cette province toute l'émission coulée des monnaies impériales que M. de Lagoy nous fait connaître.

M. de Lagoy a fait encore voir de quel intérêt pouvaient être les découvertes de médailles, pour constater approximativement l'époque de la construction et celle de la chute des édifices dans les ruines desquelles on les a trouvées enfouies. C'est ainsi que trente années de recherches lui ont donné, pour la localité de Saint-Remi, l'ancienne *Glanum*, une suite numismatique s'étendant depuis les beaux temps de l'autonomie massaliote, jusqu'à la fin de la première race de nos rois. A cette époque, la série cesse subitement, d'accord avec la tradition, qui accuse les Sarrasins de la destruction de la plupart des villes antiques de la Narbonnaise

A Aix, ville de fondation romaine, la série numismatique ne remonte guère plus haut qu'Auguste, et se termine vers l'année 400 de notre ère. On peut donc supposer aux ruines de la partie explorée de la ville d'*Aquæ Sextiæ* une cause antérieure aux ravages des Sarrasins.

Au surplus, le moindre résultat des fouilles entreprises par la commission archéologique est celui fourni par les médailles. D'autres objets antiques ont été découverts; une certaine étendue du quartier, qui était peut-être le plus riche de la ville romaine, a été reconnue; des plans en ont été levés et publiés par les soins de la commission. Si des fouilles plus étendues peuvent être pratiquées successivement, il sera possible d'arriver un jour à reconstruire le plan

d'une grande partie de la ville. Des monuments numismatiques plus importants résulteront peut-être aussi des nouvelles fouilles; et la commission a, dans M. le marquis de Lagoy, le meilleur guide et le meilleur appréciateur pour les découvertes de ce genre.

L. D. L. S.

Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle, recueillies et décrites par F. MALLET et le Dr RIGOLLOT. Amiens, 1841. In-8°. Fig.

Des diverses découvertes de monnaies françaises, que nous avons eu à signaler dans la Revue, peu ont été aussi intéressantes par leur composition et par la manière dont elles ont été décrites, que celle qui fait le sujet de la Notice de MM. F. Mallet et Rigollot; ce dernier en est le rédacteur. Il a parfaitement classé huit ou neuf espèces de monnaies réunies dans ce trésor, et décrit leurs principales variétés; plusieurs d'entr'elles étaient inédites.

En voyant les empreintes des monnaies trouvées, on est frappé de la barbarie de leurs types et de leur fabrication; car on ne peut pas attribuer leur état matériel et l'obscurité de leurs légendes à la circulation; les mieux conservées sont aussi inintelligibles que les autres. Cela justifie ce que j'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer plusieurs fois, c'est que dans les temps d'anarchie et de guerres intestines, le monnoyage s'altérait et présentait une image caractéristique de l'état social. La fin de la première race, celle de la deuxième et le commencement des Capétiens n'ont que des monnaies barbares, comme sous la captivité de Jean, la folie de Charles VI et la fin des Valois. S'il n'en est pas de même depuis deux siècles, c'est que le perfectionnement des arts et la stabilité des systèmes monétaires, effet nécessaire de notre civilisation, rendent impossibles de semblables désordres. Notre Révolution a fait autrement, elle a changé le numéraire en un papier-monnaie, dont on connaît le sort.

La Notice s'occupe d'abord de deniers de Senlis de Philippe Ier; Le Blanc, qui en avait donné une empreinte inexacte, les attribuait à Philippe-Auguste, erreur déjà relevée par Lelewel. On doit lire sur

ces pièces SILNECTIS; M. Desains a publié l'obole dans ses recherches sur les monnaies de Laon (1838).

M. Rigollot avait fait connaître dans la Revue de 1839 des monnaies de Montreuil qu'il donnait à Philippe-Auguste et à Louis VII. La présence ici de deniers au nom de Philippe, au même type, mais d'une fabrication paraissant plus ancienne, semble confirmer la première attribution, mais en même temps elle justifie ce que je disais alors sur la possibilité d'un atelier monétaire royal à Montreuil-sur-Mer, sous Philippe Ier et Louis VI, auxquels, par ce motif, je me croyais autorisé à donner ces premières monnaies publiées. Cependant, j'ajoutais : « Viendra-t-il un troisième opinant qui voudra que ces pièces » soient de la fin du règne de Louis VII et du commencement du » règne de Philippe-Auguste, avant le *Mouturuel ?* » Le dépôt recueilli par M. Mallet peut, en effet, tout concilier, et je suis disposé à accorder aussi des monnaies de Montreuil, à l'ancien type, à Philippe Ier, Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste [1]. M. Rigollot veut bien reproduire mes opinions à ce sujet; mais je regrette de lui voir exprimer quelque doute sur l'attribution du MOVTVRVEL que je croyais solidement établie : « Si la pièce, si connue, avec la légende MOVTVRVEL, dit la Notice, est » aussi de Montreuil-sur-Mer, comme M. Cartier l'a affirmé, elle » doit être postérieure à celle où se trouve encore la figure du châ- » teau. » Cela est incontestable, et je ne nie pas que Philippe-Auguste n'ait pu commencer par frapper monnaie à Montreuil-sur-Mer à l'ancien type de ses prédécesseurs; mais, *ce qui est beaucoup plus certain*, c'est qu'après avoir pris possession de l'Artois, il introduisit

[1] Parmi les deniers de Montreuil, les plus anciens, il en est un, communiqué par M. Desains, qui y voit le nom de Henri, père de Philippe; M. Rigollot, après quelques hésitations, le laisse à ce dernier. M. Desains, dans une notice adressée à la Revue, aussitôt que le travail sur les monnaies picardes eut paru, persiste dans son attribution. En voyant son dessin, celui de M. Rigollot et un cliché qui nous a été envoyé, nous convenons que cette pièce est difficile à lire d'une manière certaine; mais il nous semble qu'il y a plus de probabilité pour ENRIƆVS que pour PHILIPVS. Au reste, les lecteurs de la Revue pourront apprécier les raisons de M. Desains. (V. plus haut, p. 36.)

le système et le type parisis à Arras, Saint-Omer et Péronne, et qu'il fit de même à Montreuil-sur-Mer; et que s'il eût monnoyé à Montreuil-Bonin, en Poitou, il y eût fait des tournois, comme il fit à Saint-Martin de Tours et à Déols (Châteauroux). Lorsque j'ai, le premier, en opposition avec Le Blanc, émis cette opinion dans mes *Considérations sur l'histoire monétaire* (1835), j'avais plus d'un contradicteur, je pensais n'en avoir plus aujourd'hui. Sur ce point, M. Rigollot cite lui-même, en note, l'avis de M. Lecointre-Dupont, qui d'abord était pour Montreuil-Bonin, et qui, dans son Essai sur les monnaies du Poitou, a reconnu que le *Mouturuel* ne pouvait pas appartenir à sa province.

Les monnaies de Gui, comte de Ponthieu (1052-1101), étaient connues par une empreinte un peu fruste de la *Numismatique du moyen-âge*, pl. VIII, nº 29; ici il y en avait plusieurs sur lesquelles on a bien lu VVIDOCOMES et ABATIS VILLA. D'autres variétés ont ces légendes plus ou moins corrompues et bouleversées.

Viennent ensuite des monnaies d'Évrard, abbé de Corbie, dont on connaissait déjà deux empreintes. M. Rigollot publie en entier un curieux réglement monétaire de cet abbé, vers 1085, dont un extrait seulement avait été donné par D. Carpentier dans le supplément de Du Cange. On trouve, en outre, dans la Notice tout ce qui peut donner une complète intelligence de ce document qui détermine le titre, et le poids des deniers et oboles, ainsi que les rapports entre l'abbé et ses monétaires.

Les monnaies d'Aldaberon, évêque de Laon, publiées par M. Desains, se retrouvent ici mieux conservées, plus lisibles; elles confirment complètement l'attribution de notre honorable collaborateur de Saint-Quentin. « Sur une, on pourrait avec un peu de bonne vo-
» lonté, dit M. Rigollot, lire VGoREX; mais il y a trop d'incertitude
» pour être autorisé à attribuer ce denier au fondateur de la troisième
» race. » Il est certain que sur l'empreinte il est difficile de se prononcer pour l'affirmative; il en est de même pour un autre denier, où l'on voudrait pouvoir lire LOTARIS REX. En général, ces pièces sont si barbares, qu'à l'exception d'un petit nombre, sur lesquelles on lit bien ROBT'FRANREX et ADALBERO LADEP, les autres sem-

blent être des corruptions successives d'un premier monnoyage, dégénéré par l'ignorance et la maladresse des agents monétaires.

Les monnaies au type du temple, attribuées à Soissons, dans ce dépôt, n'offrent rien de certain par elles-mêmes; on ne peut lire ou comprendre le sens des légendes, et ce n'est que par la comparaison des types et de la fabrication avec des pièces semblables, éparses dans divers cabinets, qu'on arrive à cette attribution. M. Desains en avait déjà publié une qu'il croyait de Laon, parce qu'elle avait été trouvée avec ses adalberons; les motifs de M. Rigollot pour les donner à Soissons et vraisemblablement à ses évêques ou à son monastère de Saint-Médard, sont très plausibles.

Il était naturel que les monnaies d'Amiens fussent traitées avec un soin particulier et avec plus de développement dans la Notice de M. Rigollot; on ne connaissait jusqu'à présent que la pièce, assez rare, qui porte pour légendes : AMBIANIS—PAX CIVIBVSTVIS, il s'en trouvait plusieurs dans le trésor picard, avec d'autres, qui, avec le même mot PAX, offrent d'un côté pour légende : ISIAMVNAI, ISIANVMAI, et de l'autre ISIAMVNTAI. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses intéressantes recherches sur l'histoire monétaire d'Amiens, et particulièrement sur les circonstances qui ont pu motiver la présence du mot PAX sur les monnaies amiénoises, cela dépasserait les limites d'une simple analyse. Nous nous bornerons à dire que M. Rigollot n'a pu voir sur ces dernières pièces qu'une légende bizarre en langage vulgaire de cette époque ISI (pour *ici*), A MVNAI (pour *monnaie*); *ici il y a monnaie.* Plus tard, la légende se serait latinisée et devenait plus caractéristique; en conservant le mot PAX, on l'attribuait à la *commune* d'Amiens qui venait de se former. Quelque singulière que soit cette légende en langue romane, ou en patois picard, on la préférera peut-être à l'explication proposée par M. Lelewel, dans sa dernière publication sur la réapparition du type gaulois : PAX. ISTÀ MVNITA *(accordée)*, ou par analogie avec la légende des premières pièces connues. PAX. ISIA *(ista)* MVNT *(municipi)* AI *(Ambiani)*; le T ne serait qu'un I avec une marque d'abbréviation : *Pax ista municipibus Ambiani.*

D'autres pièces d'assez bon titre, mais d'une barbarie extrême,

trouvées en grand nombre avec les précédentes, étaient déjà connues et attribuées à Henri-l'Oiseleur et à la ville de Verdun; leur présence ici les fait descendre de 150 ans après la mort de ce prince. Comme il semble que ces pièces ont servi de modèles à celles d'Amiens, il ne serait pas impossible qu'elles aient été frappées, soit en Picardie, soit dans des localités voisines, par des princes du nom de Henri qui possédèrent le Cambresis, ou par Henri Ier, roi de France, à Amiens même, ce qui n'est pas dénué de probabilité.

Enfin il y avait des MARTIR CORONATVS, que M. Desains nous a fait connaître le premier, dans la Revue (1837, p. 111), et qui paraissent avoir été frappées à Saint-Quentin, par la première race des comtes de Vermandois, qui finit en 1080, à la mort de Herbert IV.

Un seul denier étranger au territoire que nous venons de parcourir se trouvait dans ce dépôt, c'est celui de Geoffroi, comte d'Anjou, que j'ai donné dans la Revue de 1841, pl. XIII, n° 10; il se trouve naturellement attribué à Geoffroi-Martel (1040-1060).

Je terminerai cette analyse par le dernier paragraphe de la Notice, en y changeant seulement ce que la modestie du rédacteur lui faisait dire sur le désir que quelqu'un *plus habile* se fût chargé de ce travail. « Les numismatistes, à qui cet opuscule s'adresse particulière-
» ment, n'ont pas besoin que nous fassions ressortir plus longuement
» l'utilité que présente l'examen des enfouissements monétaires, de
» l'importance que celui de M. Mallet a si heureusement recueilli; il
» serait à désirer que quelqu'un d'*aussi habile* que M. Rigollot fût
» toujours chargé du soin de les décrire. »

E. C.

— Nous venons de recevoir cent nouvelles planches, publiées par M. G. Conbrouse, pour former un second atlas de son grand ouvrage sur les monnaies royales de France. Lorsque l'auteur donna, il y a à peine un an, la fin de son premier atlas, il ne promit rien avant *plusieurs années;* mais ayant des matériaux abondants, il a voulu terminer promptement ces planches, afin d'être tout entier à la partie historique dont il s'occupe avec le même zèle.

Ces nouvelles planches, dont l'exécution ne laisse rien à désirer, contiennent :

1 Frontispice déjà donné à l'atlas précédent. Il a été retouché, et porte le nom de l'auteur; il contient 5 pièces de diverses époques.
8 planches celtiques ou gauloises, contenant 55 pièces.
5 planches gallo-romaines: — 9 pièces.
3 de monnaies de transition, imitations impériales, wisigothes, byzantines: — 11 pièces.
24 mérovingiennes : — 290 pièces royales ou de monétaires, par ordre alphabétique de lieux.
21 carlovingiennes : — 167 pièces classées par règne.
11 capétiennes, dont une, déjà connue, contient deux sceaux et deux monogrammes. — 48 pièces.
12 de la série des monnaies tournois: — 25 pièces.
anglo-françaises : — 18 pièces.
11 de monnaies modernes : — 31 pièces, dont un assignat vendéen de 100 l., signé de Stoflet.

En totalité, 660 pièces, dont plusieurs inédites dans chaque série.

La première planche est chiffrée 141, parce que le nombre de celles du 1er atlas est de 140 au lieu de 100 que porte la dernière, à cause des planches non numérotées ou des numéros répétés. La dernière des nouvelles porte 208, plusieurs étant notées par A, B, C, etc., sous le même numéro, pour donner la facilité à l'auteur de continuer à intercaler des planches, s'il arrive à publier d'autres pièces nouvellement découvertes dans chaque série.

La planche 208 contient, avec un essai du nouveau monnoyage de cuivre, la liste des 52 possesseurs actuels de son œuvre complète.

Cette nouvelle publication, ne contenant que des planches, se refuse à toute analyse. Nous ne pourrions pas en discuter les attributions par règnes ou par lieux, avant de jouir du texte où l'auteur les motivera. Tout ce que nous pouvons ajouter à notre simple annonce, c'est que l'ouvrage de M. Conbrouse est devenu d'une grande importance pour les études monétaires et historiques, et qu'il est plus que jamais nécessaire dans la bibliothèque des numismatistes et de tous les collecteurs des monnaies françaises.

E. C.

MÉLANGES.

LETTRE DE LOUIS XIII

A GASTON, SON FRÈRE, DUC D'ORLÉANS.

(Bibl. du Roi, Baluze, Lettres, p. 7, l. 7.)

« Mon frère, s'il est vray que la parolle fait le gentilhomme, j'estime qu'elle est ausi nescessaire aux princes et aux rois. Je vous envoye par Archanbault les monoies que je vous ay promises, qui ont esté trouvées à Chantilly, après les avoir fait voir au père Sirmond. J'en débite tant de la courante pour mes armées et en voy si peu de cette antienne, que j'ay mieux aimé m'en reposer sur son jugement que sur le mien. Il a tout étiqueté, selon qu'il a acoutumé de faire les médailles que vous luy envoyiés pour les recognoître. Asurés vous que, quand je pouray quelque chose de plus important pour vostre contantement, je le feray d'ausi bon cœur, puisque je suis,

vostre très affectionné frère,

Louis. »

A Saint-Germain ce 3me juilet
1638.

A mon frère unicque le duc d'Orléans.

Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Guérard; elle est d'autant mieux placée dans notre recueil, que le cabinet auquel était adressé l'envoi de Louis XIII existait au château de Blois. Après la mort du duc d'Orléans, qui avait légué à Louis XIV toutes ses collections, l'abbé Bruneau, son bibliothécaire, fut chargé d'en faire l'inventaire et de les porter au Louvre, et il reçut, en récompense, l'intendance du cabinet des médailles et anti-

ques, qui se trouva considérablement enrichi par la collection de Blois [1].

— Dans les derniers mois de l'année 1841, un cultivateur a trouvé dans un champ, près du bourg de Vouillé, 390 pièces gauloises, d'assez mauvais argent, renfermées dans un vase en terre. L'une d'elles était fourrée.

Ces 390 monnaies, pesant de 60 à 61 grains, étaient toutes au même type; d'un côté une tête à droite, dont les cheveux sont divisés par mèches très marquées; de l'autre, une Victoire sur un cheval au galop, à droite; dessous, une fleur de lis héraldique. Ces pièces accusent un grand nombre de variétés de coin. En effet, du côté du droit, la tête, toujours tournée à droite, offre des profils plus ou moins vieux, tantôt assez réguliers et tantôt assez barbares. Au revers, la pose du cheval annonce un galop plus ou moins précipité; l'aile de la Victoire qui le monte se compose depuis trois jusqu'à six plumes; enfin l'espèce de fleur de lis, dans laquelle venait sans doute s'emmancher la hampe de l'enseigne militaire, affecte des formes plus ou moins larges, plus ou moins allongées.

Si, lorsqu'une monnaie se trouve plus communément dans une localité, la présomption est qu'elle était la monnaie courante du pays, cette présomption n'équivaut-elle pas presque à une certitude, lorsqu'une trouvaille, comme la nôtre, est *exclusivement* composée d'un grand nombre de pièces avec coins différents et toutes au même type? Aussi je ne crois pas que l'on conteste l'attribution que je fais de cette monnaie au Poitou. Avec son cheval libre, elle vient naturellement se placer auprès de ses sœurs, précédemment connues. (Rev. Num. 1841, p. 227.)

RONDIER.

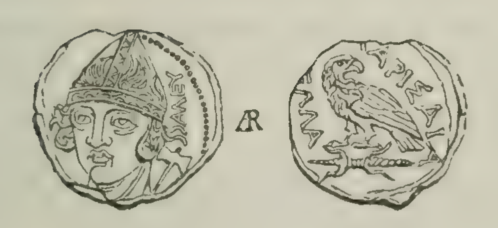
[1] Mém. hist. sur la Biblioth. du Roi, au t. I du Catal. imprimé de cette bibliothèque, p. XXIX. — Hist. du Cab. des méd., par M. Du Mersan, p. 150.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

TYPE DES MÉDAILLES GRECQUES.

IX.

LE HÉROS ALEUAS.



Un rare didrachme de Larisse de Thessalie, conservé au Musée Britannique, montre la tête du héros Aleuas.

ΑΛΕΥ· Tête de face et imberbe, coiffée d'un casque de forme conique; à droite la bipenne.

℞. ΛΑΡΙΣΑΙΑ...ΕΛΛΑ (?). Aigle à gauche, posé sur un foudre et détournant la tête à droite. Ar. 4.

M. Samuel Birch, qui a publié ce beau didrachme dans le *Numismatic Chronicle*, avril 1839, p. 223 à 230, a reconnu avec raison dans la tête de face celle du héros *Aleuas*, chef de

la royale famille des *Aleuades*, qui régna en Thessalie [1]. Le nom ΑΛΕΥ pour Ἀλεύας ne laissait subsister aucun doute à l'égard de l'interprétation qu'il fallait adopter. Mais le savant numismatiste anglais ne s'est pas occupé du tout de la manière dont Aleuas est représenté ici, avec le casque conique ou piléus qui convient à Vulcain, et avec la bipenne, arme qui rappelle d'une part le dieu de Lemnos, et de l'autre l'attribut des rois de Lydie et de Carie [2], c'est-à-dire la hache à deux tranchants que nous voyons dans les mains de l'idole du Jupiter Labrandéus de Mylasa [3]. Sans la légende qui nous apprend le nom du héros, écrit ici d'une manière abrégée, on n'hésiterait point à reconnaître sur cette médaille la tête d'Héphestus. Ce dieu paraît souvent avec le bonnet conique, par exemple, sur les médailles de Lipara, de Malaca et de Populonia, ainsi que sur les deniers de la famille Aurelia; souvent aussi il est figuré imberbe; on le voit ainsi sur la célèbre coupe d'Anésidora [4], aujourd'hui en la possession de M. Williams Hope, à Paris; sur le miroir connu sous la dénomination de *patère Cospiana* [5]; dans les scènes de son retour à l'Olympe [6]; sur les médailles de Lemnos et d'Aesernia.

Maintenant, qu'est-ce que le héros Aleuas? Suivant une

[1] Herodot., VII, 6, 30 et 172; Paus., III, 7, 8; VII, 10, 1; Diodor. Sicul., XV, 61; XVI, 14; Pindar., *Pyth.*, X, 8 et Schol.; Suid., *v.* Ἀλευάδαι.

[2] Plutarch., *Quæst. Græc.*, tom. VII, p. 204 et 205, ed. Reiske. Cf. la *Nouvelle Galerie Myth.*, p. 54.

[3] Mionnet, VI, Suppl., p. 512, n° 376; *Nouvelle Galerie Myth.*, pl. VIII, n° 11.

[4] Voir mon *Cat. Magnoncour*, n° 9.

[5] Dempster, *Etrur. Reg.*, I, tab. 1; Millin, *Galer. Myth.*, XXXVII, 126.

[6] Voir l'*Elite des Monuments céramographiques*, pl. XLVI, XLVI (A) et XLVII.

tradition rapportée par le Scholiaste d'Eschyle[1], Aleuas était le nom du père d'Argus-Panoptès, quoique d'autres écrivains citent comme père d'Argus, soit Agénor ou Arestor, soit Inachus ou Polybus, ou encore Danaüs[2]. D'après Élien[3], qui allègue pour autorité les poésies dardaniennes d'Hégémon, Aleuas était un berger thessalien qui avait une chevelure dorée : un dragon venait lui faire des caresses pendant qu'il menait ses troupeaux paître sur le mont Ossa

M. Buttmann, dans un important mémoire inséré au second volume de son *Mythologus*[4], a rassemblé les traditions qui se rapportent à la famille des Aleuades. D'après ce savant, il y aurait eu deux princes du nom d'Aleuas; l'un, l'ancien, celui que l'oracle de Delphes désigna sous le nom de l'*Homme Roux* (πυῤῥός)[5]; l'autre, beaucoup postérieur, celui dont parle Hérodote[6]. Pour nous, sans entrer ici dans l'examen de la question historique relative à l'existence d'un personnage qui aurait porté le nom d'Aleuas, il paraît évident que le héros auquel les Aleuades faisaient remonter l'origine de leur famille est un personnage purement mythologique. Les auteurs anciens nous enseignent que c'était un Héraclide[7]. Thessalus, le héros éponyme du pays, était fils d'Hercule, comme nous l'apprenons d'Homère[8]. Ainsi, comme pour les rois de Lydie

[1] *Ad Prometh.*, 570.

[2] Apollod., II, 1, 3.; Ovid., *Metam.*, I, 624; Hygin., *Fab.* 14.

[3] *Hist. Anim.*, VIII, 11.

[4] S. 246 folg.

[5] Plutarch., *de Fratern. Amor.*, tom. VII, p. 916, éd. Reiske.

[6] VII, 6. Ses fils Thorax, Eurypyle et Thrasidée vinrent trouver Xerxès pour se soumettre aux Perses. (Herodot., IX, 58.)

[7] Pindar., *Pyth.*, X, 8 et Schol.

[8] *Iliad.*, B, 679. Cf. Schol., *ad* Apoll. Rhod. *Argon.*, III, 1090; Buttmann, *Myth.*, II, S. 255 und 256. Thessalus est aussi nommé fils d'Hæmon ou de Jason et de Médée. Strab., IX, p. 443; Diod. Sicul., IV, 35.

et ceux de Macédoine, Hercule passait en Thessalie pour le chef de la race des Aleuades.

Mais indépendamment d'Aleuas, la mythologie fait mention du héros *Aléus*, roi d'Arcadie [1], étroitement associé à la *Minerve Aléa* [2]. Nous trouvons encore *Aloéus*, fils de Neptune et de Canacé [3], ou d'Hélius et de Circé [4]. Otus et Ephialtès, les fils de Neptune et d'Iphimédie, femme d'Aloéus, sont connus sous le nom des *Aloades*. Ils recevaient les honneurs du culte héroïque dans l'île de Naxos [5]. Enfin, en Thessalie, séjour des Aleuades, on rencontre une ville qui s'appelait *Aloïon*, du nom des deux Aloades [6]. Maintenant, Aléus, héros solaire, rappelle le dieu Hélius, comme la Minerve Aléa rappelle la nymphe Halia, la femme d'Hélius, honorée dans l'île de Rhodes sous le nom de Rhodé ou de Rhodos [7]. Mais Halia est aussi l'épouse de Neptune, le dieu des mers, qui, en sa qualité de pêcheur, prend le titre d'ἁλιεύς [8].

Les considérations qui précèdent nous permettent de regarder le héros Aleuas comme un personnage solaire. Mais Ἐλωός, suivant le témoignage d'Hésychius, est également le nom d'Héphestus chez les Doriens. Ἐλωός, ὁ Ἥφαιστος παρὰ Δωριεῦσιν. Ce nom, qui vient évidemment d'ἐλαύνω, *conduire*, *mettre en*

[1] Paus., VIII, 23, 1; IV, 3, 7; Apollod., III, 9, 1.

[2] Paus., VIII, 23, 1; 9, 3; 45, 3. Cf. Panofka, *Ann. de l'Inst. Arch.*, p. 197.

[3] Apollod., I, 74.

[4] Paus., II, 1, 1.

[5] Diod. Sicul., V, 50 et 51.

[6] Steph. Byzant., *v.* Ἀλώϊον.

[7] Diod. Sicul., V, 55; Schol. *ad* Pindar. *Olymp.*, VII, 24. Cf. mon article sur l'*Aphrodite Colias*, dans les *Nouvelles Annales*, I, p. 98, et l'article sur les *Médailles de la Lycie*, de notre collaborateur M. Adrien de Longpérier, *Revue Numismatique*, 1840, p. 412.

[8] Christie, *Disquis. upon greek vases*, pl. XII; Millin, *Galer. Myth.*, CXXV, 466. Cf. mon article cité dans la note précédente, p. 97 et 98.

mouvement, convient parfaitement au dieu Feu, qui chaque jour absorbe en lui la lumière du soleil, et lui rend le lendemain sa force et son éclat [1]. Ce nom peut aussi faire allusion au dieu Forgeron, qui rend les métaux ductiles en les battant, *malleator*. M. Cavedoni, dans un savant article inséré au VII[e] volume des *Annales de l'Institut archéologique*, p. 164 et 165, a rapproché ce nom de Vulcain de celui d'Ἕλχαν ou Ἕλχανος, que ce dieu porte sur les médailles de Phæstus de Crète, ΣΕΛΧΑΝΘΣ, Σέλχανος ou Ἑ̓λχανος.

ΣΕΛΧΑΝΟΣ rétrograde. Éphèbe nu, assis sur un tronc d'arbre et tenant un coq sur la cuisse gauche.

℞. Taureau cornupète, dans une couronne de laurier. Ar. 7. (Cadalvène, *Recueil de Médailles*, pl. III, n° 12.)

Le coq, comme nous savons par le témoignage de Pausanias, est un symbole solaire; il appartient aussi à Athènè-Erganè [2]. Comme oiseau appartenant aux dieux de la lumière, il pouvait encore être donné pour attribut à Héphestus [3]. La bipenne que nous remarquons à côté d'Aleuas est de même une arme que nous voyons aux mains d'Hélius, aussi bien qu'entre celles de Vulcain. Sur les médailles de Thyatira de Lydie, Apollon est représenté armé de la bipenne [4].

M. Cavedoni a fait remarquer l'analogie qui existe entre ces noms Σελχανς et *Sethlans*, qui désigne Vulcain sur les miroirs étrusques [5]. Enfin, le nom même de la ville de Phæstus paraît au savant numismatiste italien faire allusion au nom d'Ἥφαιστος, φαιστός, de φάω, *briller, luire* [6].

[1] Cf. mon article sur *Géryon*, dans les *Nouvelles Annales*, II, p. 343.

[2] Paus., V, 25, 5; VI, 26, 2.

[3] Cf. Cavedoni, *Ann.*, *l. cit.*, p. 164.

[4] Cf. ce que M. Ch. Lenormant a dit sur le groupe de la villa Borghèse, dans lequel il reconnaît un Apollon avec la bipenne, accompagné de Mercure. (*Nouvelles Annales*, II, p. 167 et suiv.)

[5] Lanzi, *Saggio di Lingua Etrusca*, tom. II, tav. VI, 1, e tav. VIII, 3.

[6] Cavedoni, *l. cit.*, p. 165, n° 1.

Maintenant il nous sera permis d'accepter Aleuas comme un Vulcain sous une forme héroïque. M. Panofka [1] n'a point hésité non plus à regarder Aléus comme un personnage analogue à Héphestus. L'aigle d'ailleurs qui est représenté au revers de la tête d'Aleuas, rappelle Jupiter qui reçoit le foudre de Vulcain, et qui, dans plus d'une circonstance, se trouve parfaitement identifié avec son fils [2].

J. DE WITTE.

NOTE DES ÉDITEURS.

Depuis que notre collaborateur, M. J. de Witte, en partant pour un voyage en Orient, nous a laissé ce travail, il a paru à Rome, une dissertation in-f° du R. P. Secchi, intitulée, *Giove* ΣΕΛΧΑΝΟΣ *e l'oracolo suo nell'antro Ideo,* qui aurait très probablement modifié en quelques points l'opinion de l'auteur. Le savant jésuite a, en effet, découvert une glose du lexicographe Hésychius, qui se cachait sous le mot Γέλχανος, le digamma ayant été confondu avec le Γ, et qui est ainsi conçue : Ϝέλχανος, ὁ Ζεὺς παρὰ Κρησίν; *Velchanos,* nom de Jupiter chez les Crétois. Du reste, l'antiquaire romain, s'appuyant sur un passage d'Antoninus Liberalis, qui mentionne le grand feu qui brillait dans l'antre de Crète, où Rhéa était accouchée de Jupiter, assimile ce dieu à Vulcain, du moins dans la mythologie crétoise, en sorte que les conséquences déduites par M. de Witte conservent toute leur valeur.

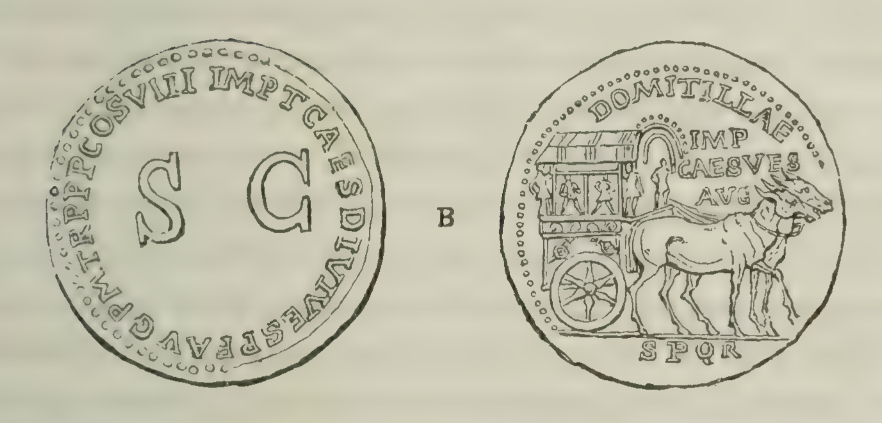
[1] *Ann. de l'Inst. Arch.*, II, p. 197.

[2] Voyez l'*Elite des Monuments céramographiques*, p. 98 et 107.

MÉDAILLE DE GRAND-BRONZE

DE DOMITILLA,

FEMME DE VESPASIEN.



Les médailles de Domitilla, femme de Vespasien, sont loin d'être communes. On en compte un bien petit nombre d'or et d'argent dans les premiers cabinets de l'Europe. Quant à celles de bronze, les numismatistes paraissent aujourd'hui d'accord pour n'en admettre aucune.

C'est contre cette dernière opinion que je viens m'élever. Une médaille de grand-bronze, au nom de Domitilla, dont le Musée d'antiquités de Rouen vient d'enrichir dernièrement sa collection, me servira de point de départ pour la combattre.

On sait, par le témoignage de Suétone, que Vespasien, avant de succéder à Vitellius, comme empereur, avait épousé la fille d'un homme de basse condition, nommée Flavia Do-

mitilla; qu'il en eut deux fils, Titus et Domitien, et une fille appelée comme sa mère, Domitilla; que la mère et la fille moururent avant que Vespasien parvînt à l'empire.

Inter hæc Flaviam Domitillam duxit uxorem.... ex quâ tulit Titum et Domitianum, ac Domitillam, atque utramque adhuc privatus amisit[1]. »

Une inscription antique nous fait connaître, de plus, que la fille portait le même prénom que la mère, celui de Flavia[2].

On n'a point d'autres détails sur la femme et sur la fille de Vespasien.

Les médailles nous apprennent que la femme de Vespasien fut divinisée. En effet, on lui donne, sur les pièces d'or et d'argent à son effigie, le titre de *diva*. Ces honneurs lui furent-ils rendus par son mari, après qu'il eût revêtu la pourpre impériale, ou par un de ses fils, qui tous les deux lui succédèrent comme empereurs? Les médailles sont muettes à cet égard. Il est bien probable, toutefois, que Vespasien, à l'imitation de ses prédécesseurs, n'aura pas voulu laisser à d'autres le soin de payer cet hommage à la mémoire de sa femme.

Sa fille elle-même paraîtrait l'avoir partagé, si l'on prenait à la lettre les vers suivants de Stace. Le poète, s'adressant à Domitien, frère de la jeune Domitilla, s'exprime ainsi :

Cum superis terrena placent, tua turba relicto
Labetur cœlo, miscebitque oscula, justa.
Ibit in amplexus, natus, fraterque paterque,
Et soror; *una locum cervix dabit omnibus astris.*

Je ne parlerai pas d'un marbre antique, où il est question

[1] Suétou., *in Vespas., cap.* III.

[2] FLAVIA DOMITILLA
FILIA FLAVIAE DOMITILLAE
IMP. CAESARIS VESPASIANI NEPTIS, etc.
Gruter.

d'une prêtresse de Domitilla :

..... SACERDOS DIVAE DOMITILLAE,

rien n'indiquant qu'il ne soit pas ici question de la mère.

Il n'est pas possible de se servir des médailles d'or et d'argent de Domitilla, pour fixer, par la comparaison des têtes, l'attribution des médailles de bronze portant son nom; ces dernières pièces manquent d'effigie. On sait que les médailles de bronze du grand module, différentes en cela des monnaies d'or et d'argent qui émanaient directement des empereurs, étaient frappées par décret du sénat. Sous les premiers Césars, les femmes d'empereurs ne participaient pas, aux yeux du sénat, et bien probablement à ceux du peuple lui-même, du caractère attaché à la dignité impériale, dignité toute militaire dans l'origine et essentiellement personnelle; aussi n'y aurait-il pas d'exagération à dire qu'il fut plus facile aux premiers empereurs de faire de leurs femmes des divinités que des impératrices. Le sénat, animé de ce principe, et qu'on doit supposer avoir lutté pour condescendre à frapper des médailles aux femmes des empereurs, s'abstenait-il du moins d'y placer leur image. Plus tard, l'esprit d'adulation et les envahissements toujours croissants du pouvoir impérial, devaient amener un autre ordre d'idées, et modifier cet usage. A l'époque dont nous nous occupons, il était encore en vigueur.

La médaille, de grand-bronze, au nom de Domitilla, la plus connue, la seule connue, pourrions-nous dire [1], ne porte donc point son effigie. Au lieu de la tête, on y voit le *carpentum* traîné par deux mules, avec cette inscription dans le champ :

MEMORIAE DOMITILLAE; à l'exergue, SPQR; au revers, dans le champ, SC, et en légende :

IMP T CAES DIVI VESP F AVG PM TRP PP COS VIII,

[1] Voir Mionnet; De la Rareté des méd. rom., t. I, p. 157.

qui s'appliquent à Titus, fils et successeur immédiat de Vespasien, et qui répondent à la première année de son règne

Ainsi, ce serait à l'avénement de Titus, que le sénat, soit de son propre mouvement, par esprit de flatterie, soit plutôt à l'instigation du prince, aurait frappé cette médaille à Domitilla.

La généralité des numismatistes, dont M. Mionnet a consacré l'opinion dans son ouvrage sur l'Estimation des médailles, ne donnent pas cette pièce à la femme de Vespasien, mais à Domitilla, sa fille. En l'absence de toute indication particulière à la suite du nom, ou dans le corps des légendes, sur quoi se sont-ils fondés pour lui reconnaître cette attribution? Leur silence doit nous faire supposer qu'ils se seront probablement décidés par l'analogie qu'ils trouvaient entre cette pièce et celle que le sénat, à la même époque, frappait à la petite-fille de Vespasien, à Julie, fille de Titus. Le *carpentum,* attelé de deux mules, figure, il est vrai, sur ces deux pièces; mais, à moins de démontrer que les honneurs du carpentum fussent exclusivement réservés, de fait et sur les médailles, aux filles d'impératrices, et jamais attribués à leurs mères, cette circonstance particulière ne serait ici d'aucun poids. Or, il est facile de démontrer que le carpentum se rencontre sur des médailles d'impératrice. On l'y trouve depuis Auguste jusque sous Septime-Sévère, époque à laquelle il cesse de figurer sur les monnaies. Je citerai des médailles de Julie, femme d'Auguste, de Sabine, femme d'Hadrien, des deux Faustine, femmes d'Antonin et de Marc-Aurèle, de Julia Domna, femme de Septime-Sévère. Le choix reste donc libre entre Domitilla la mère et Domitilla la fille.

Ne paraîtrait-il pas même naturel, s'il y avait à se décider pour l'une à l'exclusion de l'autre, que le sénat eût frappé, de préférence, cette médaille à la femme de l'empereur, plutôt qu'à sa fille, quand cette dernière, morte, comme sa mè-

re, avant que Vespasien fût monté sur le trône impérial, n'arrivait naturellement qu'au second degré pour obtenir cette faveur?

Quoi qu'il en soit, au surplus, et en consentant même à respecter l'attribution généralement admise, je présenterai du moins, comme appartenant, sans aucune contestation, à la mère, la médaille de grand-bronze, au nom de Domitilla, qui vient récemment d'entrer dans la collection du Musée d'antiquités de Rouen, dont j'ai parlé en commençant cette notice.

Cette médaille, identique du reste, face et revers, avec celle que je viens de décrire, et qui fut frappée également sous Titus, ce qui me dispense de la détailler, n'en diffère que par l'inscription du droit. Au lieu de ces mots, *Memoriæ Domitillæ*, de la première médaille, on lit sur celle-ci, à la même place, dans le champ, au-dessus du carpentum :

DOMITILLAE IMP CAES VES AVG.

A la mémoire, sous entendu, *de Domitilla*, ou bien, *à Domitilla de l'empereur César Vespasien Auguste.*

Pour ceux qui ont quelque habitude de la numismatique romaine, et en renonçant même à raisonner d'après le sens grammatical, il ne peut exister aucun doute qu'il ne s'agisse ici de la femme de Vespasien. Si le monétaire, en présence de deux Domitilla, l'une femme, l'autre fille de Vespasien, eût eu en vue la fille, il devenait indispensable, du moment qu'il articulait le nom de l'empereur, qu'il ajoutât le mot *filia*. On remarque, en effet, que sur toutes les médailles d'impératrices du haut empire, toutes les fois que le nom de la femme est suivi immédiatement de celui de l'empereur, comme ici, le mot *uxor* n'est jamais exprimé; le sens le comporte de lui-même. C'était chose entendue de tous.

Il n'en est pas de même des filles d'empereurs, lorsque le nom du père suit celui de la fille. La parenté de celle-ci est

alors constamment indiquée; le mot *filia*, plus ou moins abrégé, vient s'y placer.

En voici des exemples relevés sur les médailles :

FEMMES D'EMPEREURS.

Julie, femme d'Auguste.	IVLIA AVGVSTI.
Octavie, femme de Néron.	OCTAVIA AVGVSTI. OCTAVIA NERONIS AVG.
Domitia, femme de Domitien.	DOMITIA IMP. DOMIT. DOMITIA AVGVSTA IMP. DOMIT. DOMITIA AVG. IMP. CAES. DIVI. F. DOMITIANI. AVG.
Plotine, femme de Trajan.	PLOTINA AVG. IMP. TRAIANI. PLOTINA AVG. IMP. TRAIANI AVG. PLOTINA AVG. DIVI TRAIANI.
Faustine, femme d'Antonin.	FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. PII. FAVSTINA AVG. ANTONINI.

On le voit, le mot *uxor* n'est pas prononcé.

FILLES D'EMPEREURS.

Julie, fille de Titus.	IVLIA AVGVSTA TITI AVGVSTI F. (*filia*.) IVLIA AVGVSTA DIVI TITI F. DIVA IVLIA AVG. DIVI TITI F.
Faustine jeune, comme fille d'Antonin.	FAVSTINA AVG. PII AVG. FIL. FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. PII. F.

Le mot *filia* est toujours ajouté.

Ces exemples nous autorisent suffisamment à attribuer ce grand-bronze à Domitilla, la femme de Vespasien. Il ne peut, ce nous semble, exister le moindre doute à cet égard.

Titus, en parvenant à l'empire, aura rendu à sa mère les honneurs que Caligula, au rapport de Suétone, rendait à la

sienne : *Instituit matri circenses, carpentumque quo in pompa traduceretur*. Le sénat aura frappé cette pièce de monnaie pour en perpétuer le souvenir.

Cette médaille de bronze, de Domitilla, dont nous ne connaissons un second exemplaire qu'au Cabinet des Médailles, emprunte de cette circonstance une assez haute valeur numismatique, et n'est pas une des pièces les moins intéressantes de la belle suite impériale de grand-bronze, du Musée d'antiquités de Rouen.

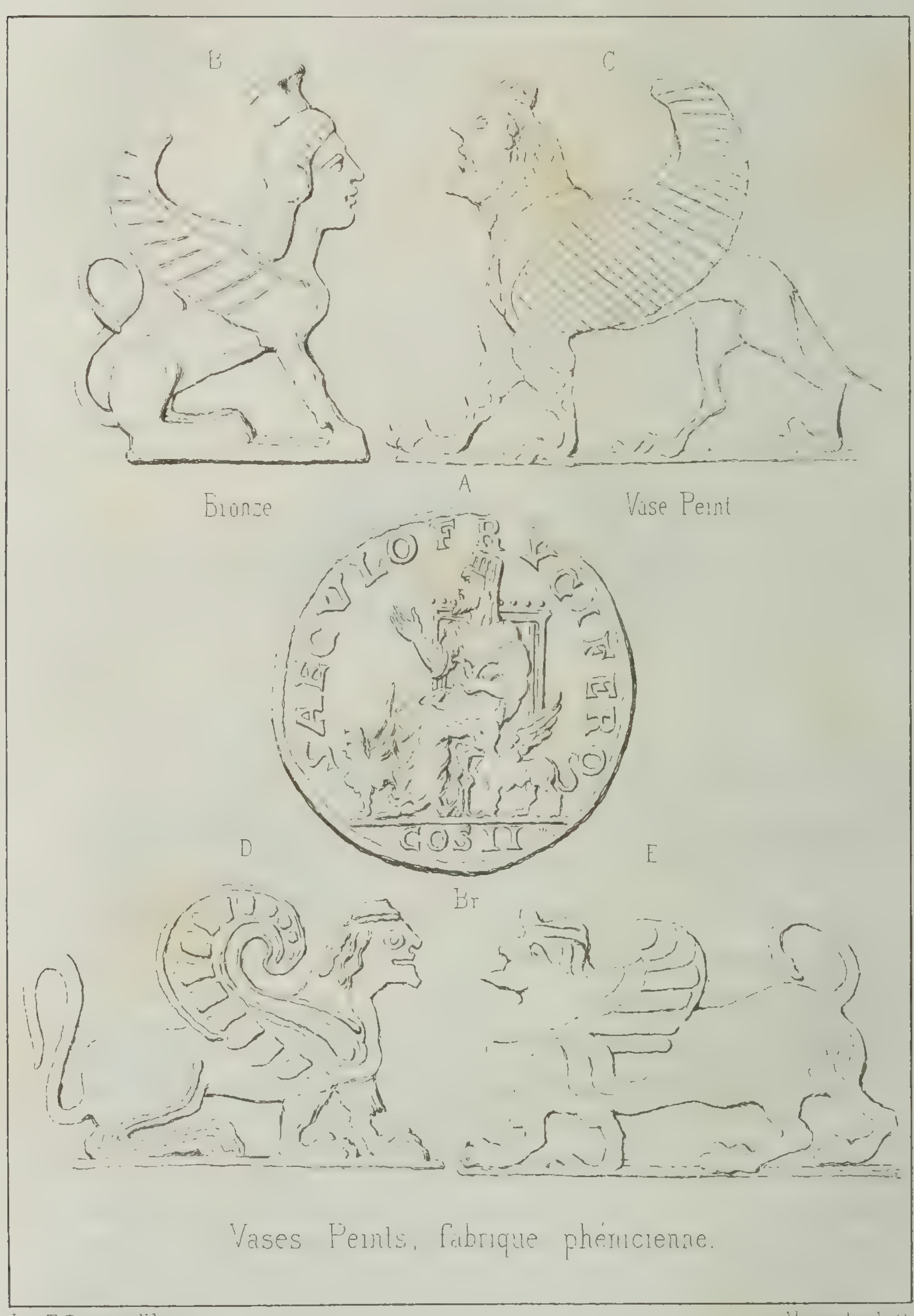
A. Deville.

MÉDAILLE D'OR D'ALBIN.



Les médailles d'or de l'empereur Albin sont d'une excessive rareté. Toutefois le recueil des monnaies impériales du Cabinet de France, gravé par le comte de Caylus, renfermait déjà les deux pièces qu'on voit encore dans ce Cabinet, et qui font partie de celles qu'on a retrouvées après le dernier vol [1]. La première de ces médailles, portant au ℟. la légende FORT. REDVCI COS. II et le type de la *Fortune assise*, n'offre, outre la tête de l'empereur, aucun intérêt particulier. La seconde est une des plus curieuses de la suite impériale, et mé-

[1] M. Mionnet (*Du Prix et de la Rareté des méd. rom.*, t. I, p. 276), mentionne encore deux médailles d'or d'Albin, dont l'une a pour revers la figure d'Apollon, avec la légende APOLLINI AVG. COS. II, et dont l'autre montre la figure de la Providence, accompagnée de la légende PROVID. AVG. COS. Ces deux pièces n'ont jamais existé au Cabinet de France. La première a été décrite par Vaillant (*Numism. imp. rom.*, t. II. p. 208, Rom.) La seconde est reproduite par le p. Khell (*Supp. ad Vaill.*, p. 106) comme existant au Cabinet de Vienne. Eckhel (D. N. V., t. VII, p. 162) l'a aussi mentionnée.



Vases Peints, fabrique phénicienne.

Lit F. Dezairs Blois
Alexandre. Lith.

rite d'être reproduite, surtout à cause de l'inexactitude des figures et des descriptions qu'on en a données; la voici :

D . CL . SEPT . ALBIN . CAES. Buste d'Albin, nu, tourné à droite.

R/. SAECVLO FRVGIFERO. Divinité barbue, coiffée de la tiare droite surmontée d'un voile, vêtue d'une tunique talaire d'une étoffe fine et très ample, chaussée des *persicæ*, assise sur un trône à dossier, entre deux sphinx ailés, debout, coiffés du bonnet phrygien *(ut videtur)* : cette divinité a la main droite levée, et une fleur ouverte dans la gauche. A l'exergue : COS II. Or.

Un amateur distingué, M. Prosper Dupré, possède un autre exemplaire de la même pièce, et d'une aussi belle conservation au moins que celle du Cabinet du Roi.

Maintenant, voici les renseignements que nous trouvons sur cette médaille dans les précédents numismatistes : Caylus représente la figure du revers comme une femme. Mezzabarba y voit : *Cybele inter duos leones et sphinges;* M. Mionnet prétend que la figure assise du revers a les deux mains ouvertes et levées. Eckhel n'en a fait aucune mention. Notre description, que l'état des deux exemplaires rend indubitable, est encore justifiée par deux médaillons de bronze d'Albin, aussi du Cabinet du Roi, sur lesquels on retrouve plus en grand le même type, mais malheureusement très maltraité, accompagné de la même légende[1].

Toutes ces pièces avec la mention du second consulat d'Albin, et le simple titre de César attribué à cet empereur, remontent à l'époque où Septime-Sévère l'associait à l'empire et le comblait d'honneurs, afin d'avoir le temps de détruire la puis-

[1] Voyez la pl. IV (A). Ce médaillon a été rétabli d'après l'*aureus*, avec lequel il présente tant de similitude que l'on n'a eu, pour ainsi dire, qu'à reproduire la pièce d'or sur une plus grande échelle.

sance de Pescennius Niger; l'espace en est compris entre les années de Rome 946 et 948. On a frappé ces médailles à Rome, en l'honneur du César absent. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on trouve des pièces de Septime-Sévère de la même époque, et dont la légende et le type correspondent aux médailles d'Albin. Une de ces monnaies parallèles est un grand-bronze qui reproduit la légende : SAECVLO FRVGIFERO, mais avec un type différent. Ici c'est une divinité debout, imberbe, vêtue de la chlamyde, tenant de la droite un caducée et des épis, et de la gauche un trident. Il n'y a rien à ajouter à l'explication qu'Eckhel a donnée de ce type (D. N. V., t. VII, p. 269). « *Typus hujus numi est compositus; nam radii indi-* » *cant solem, cujus beneficio maturescunt fruges, caduceus et* » *spicæ Mercurium commeatuum præsidem, tridens Neptunum* » *per cujus undas traducebatur classis frumentaria.* » Ainsi cette figure, à laquelle Eckhel n'a point donné un nom particulier, est purement allégorique, et se rapporte encore une fois à la question si grave, dans l'antiquité, de l'approvisionnement de l'Italie et de la capitale du monde romain.

J'en dirais autant d'un grand-bronze d'Albin, avec la légende SAECVLO FRVGIFERO, ayant pour type « une déesse debout, tenant la corne d'abondance de la main gauche, et un caducée dans la droite, le pied posé sur une proue de vaisseau », si j'étais certain de l'authenticité de la médaille du Cabinet du Roi, que j'ai sous les yeux, et d'après laquelle ce type a été précédemment décrit. Outre que l'aspect de cette monnaie n'est point satisfaisant, je puise encore un motif de doute dans l'examen d'un grand-bronze de Septime-Sévère, sur lequel se trouve le même type avec la légende SAECVLI FELICITAS. Une figure exactement semblable décore le revers d'un denier d'argent d'Albin; et là aussi la légende est : SAECVLI FEL·COS · II. La même déesse, avec la corne d'abondance et le caducée, se retrouve sur des deniers d'argent de

Valérien, de Gallien, de Marius. Les médailles de Gallien et de Marius ont la légende SAECVLI FELICITAS; celle de Valérien a TEMPORVM au lieu de SAECVLI. Un grand médaillon de Probus, avec la légende TEMPORVM FELICITAS, montre : l'empereur couronné par la Victoire et recevant le globe des mains de Rome assise, tenant la corne d'abondance, en présence d'une déesse debout, portant un caducée. Enfin la légende SAECVLI FELICITAS accompagne, sur des deniers d'argent de Julia Mæsa et de Julia Mamæa, la figure d'une déesse debout, faisant une libation sur un autel allumé, et tenant un grand caducée. La *corne d'abondance* et le *caducée* semblent donc les attributs essentiels de la *félicité du siècle* personnifiée, à moins qu'on ne reconnaisse aussi comme une représentation de cette idée la figure qu'on trouve au revers d'un denier d'argent de Julia Domna, et d'un *aureus* de Victorin, et dont voici la description : « Déesse coiffée » du modius, debout; le pied gauche posé sur une proue de » navire, tenant sur le genou un enfant qu'elle embrasse; à » ses pieds un gouvernail appuyé sur un cippe. » La légende de ces médailles est encore SAECVLI FELICITAS. Elle est reproduite aussi : 1° sur des deniers d'argent de Faustine : type : les jeunes Commode et Annius Verus sur un trône; 2° sur des deniers d'argent de Commode : type : la Victoire écrivant sur un bouclier; 3° sur des deniers d'argent de Septime-Sévère : type : le croissant de la lune et les *septem triones* (allusion au nom de *Septimius?*); 4° sur la monnaie d'or et d'argent qui offre la réunion des quatre têtes de la famille de Septime-Sévère; 5° sur des deniers d'argent de Gordien III, d'Aurélien et de Carin : type : l'empereur debout, vêtu du paludamentum, tenant une lance et un globe; 6° sur des médaillons de bronze de Trébonien-Galle, et de Carus avec Carin : type : les quatre génies des saisons, accompagnés ailleurs de la légende TEMPORVM FELICITAS. J'arrête cette énumé-

ration, d'ailleurs très incomplette, aux limites du Bas-Empire, pendant lequel la légende SAECVLI FELICITAS se prolonge encore quelque temps; il me reste à tirer quelques conclusions des éléments que je viens de rassembler.

D'abord, il est très probable que si Albin a possédé un grand-bronze, avec la déesse portant la corne d'abondance et le caducée, la légende d'une telle médaille a dû être, comme pour Septime-Sévère, non SAECVLO FRVGIFERO, mais SAECVLI FELICITAS.

Si l'on considère ensuite que la légende SAECVLI FELICITAS accompagne tantôt des figures qu'on peut considérer comme la personnification de la *Félicité du Siècle*, et tantôt des sujets tout différents, auxquels elle est destinée à servir d'explication, on admettra, d'après cet exemple et d'après un grand nombre d'autres que pourrait fournir la numismatique romaine, que l'emploi des personnages allégoriques était facultatif sur la monnaie impériale, et que la corrélation exacte qui, dans certains cas, existe entre la légende et la personnification qui l'accompagne, n'est pas une raison pour qu'une telle identité soit toujours établie entre le type et la légende. Ainsi les deniers d'argent de Pertinax et de Postume, au revers desquels on voit, avec la légende SAECVLO FRVGIFERO, le *caducée accompagné de six épis*, montrent seulement une réunion d'emblèmes propres à exprimer la fertilité de la terre et la réunion de tous les biens pendant le règne de ces princes. Suivant l'exemple que nous a fourni précédemment *la Félicité du Siècle*, le dieu imberbe des grands-bronzes et le dieu barbu de l'*aureus* peuvent représenter l'un et l'autre le *Sæculum frugiferum*; dans une autre hypothèse, la figure imberbe peut ne pas être elle-même une personnification du *Siècle*, et il est permis en même temps, sans se mettre en contradiction avec le principe qu'on a déjà appliqué, de reconnaître la personnification du *Siècle* dans le type de l'*aureus* et des médaillons de bronze.

Pour résoudre ces différentes questions, il faut d'abord nous rendre un compte rigoureux de l'acception qu'on doit donner au mot *sæculum*, dans les exemples que nous avons cités. Ce mot n'y a point un sens déterminé comme sur les médailles de Philippe, où SAECVLVM MILLIARIVM désigne l'accomplissement de la première période de mille ans depuis la fondation de Rome, et comme sur celles du même empereur et de quelques-uns de ses successeurs, dont la légende SAECVLVM NOVVM indique au contraire la nouvelle période dans laquelle l'existence de Rome venait d'entrer. *Sæculum*, dans la légende SAECVLI FELICITAS, sert à exprimer en général *le temps présent, l'époque actuelle. Sæculum frugiferum* s'applique ainsi à la fertilité, à l'abondance de l'époque pendant laquelle les médailles en question ont été frappées. L'intention qui a dicté ces deux légendes est donc à peu près la même ; mais, quant au rapport du type à la légende, il y a cette différence que, là où nous lisons SAECVLI FELICITAS, on doit rencontrer surtout la *Félicité* personnifiée; tandis que là où sont écrits ces mots : SAECVLO FRVGIFERO, nous devons nous attendre à rencontrer plutôt la personnification du *Siècle*.

Si l'on considère cette personnification comme purement allégorique, le type des moyens-bronzes pourra seul convenablement répondre à une telle idée; encore faudra-t-il, pour être clair, substituer à la figure, difficile à exprimer, du temps présent, celle de l'astre qui sert à mesurer le temps, c'est-à-dire du soleil; de même que sur les médailles romaines, le *Soleil* est l'emblème habituel de l'Éternité. Les rayons dont la tête de la figure des grands-bronzes est ornée, paraissent autoriser cette conjecture.

Mais la divinité d'aspect oriental qui décore l'*aureus* ne saurait, en aucun cas, s'adapter à une pure allégorie. Si c'est la figure du *Siècle* que nous avons sous les yeux, il faut enten-

dre ce mot dans une acception symbolique, et nous enquérir de la question de savoir si, chez les Latins, la figure du *Siècle* a pu être considérée, non comme la simple peinture d'une idée, mais comme le type arrêté d'une divinité.

Peut-être nous sera-t-il permis de nous demander subsidiairement si la figure imberbe des grands-bronzes n'est pas aussi, non l'allégorie du *Siècle*, mais le dieu *Siècle* en personne.

Sæculum en latin n'est point le nom d'une divinité ; mais si l'on considère ce mot comme la traduction du mot grec Αἰὼν[1], nous rencontrons à cet égard les renseignements les plus satisfaisants et les plus complets. Si l'on rejette l'expression d'Euripide, dans les Héraclides 895, Αἰὼν Χρόνου παῖς, *Æon, fils du Temps*, comme trop *philosophique et étrangère à la théogonie*, suivant l'expression de Zoëga[2]; si l'on repousse, comme trop récent, l'*Æon parfait*, Αἰὼν τέλειος de Valentin et des Gnostiques[3], identique à l'*abîme*, Βύθος, au *premier principe*, προάρχη, au *premier générateur*, προπάτωρ[4]; si un motif semblable rend suspect l'*Æon* invoqué dans les poésies orphiques, le dieu *Æon*, qu'on voyait à Alexandrie, et que Damascius a décrit malheureusement en termes plus

[1] Eckhel, D. N. V., t. IV, p. 69, fait observer que le mot Αἰὼν, sur les médailles impériales d'Alexandrie, est la traduction de l'*Æternitas* des Latins. Cette remarque n'est point contraire à l'assimilation que j'établis entre *sæculum* et αἰὼν : αἰὼν est un mot auquel s'applique la notion absolue du temps, notion qui se résout, suivant les cas, en celle du *Temps sans borne* ou de l'*Éternité*, ou en celle du *Temps relatif et limité; sæculum* s'emploie principalement pour désigner le *temps limité;* mais il peut aussi recevoir l'acception la plus étendue. V., pour les diverses notions du Temps dans les religions asiatiques, F. Lajard, *Nouv. journal asiat.*, n° 92, août 1835, p. 172-76, et *Recherches sur le culte de Vénus*, p. 11, 13 et 14.

[2] *Bassiril. ant.*, t. II, p. 34.

[3] Iren. *adv. hær.*, I, 112. Tertull. *adv. Val.*, § 7. 8.

[4] Hymn. I, v. 28.

emphatiques que précis [1], mérite au moins quelque attention. Damascius dit que ce dieu participait à la fois d'*Adonis* et d'*Osiris*. La divinité figurée sur l'*aureus* d'Albin n'offre aucune analogie avec Adonis, du moins suivant l'image que les Grecs attribuaient à cette divinité : mais un personnage imberbe et gracieux, comme celui des grands-bronzes, a certainement de la ressemblance avec Adonis ; peut-être aussi l'Αἰὼν *κοσμικὸς* des Phéniciens, que Damascius [2] comparait au *Phanès Orphique*, doit-il être rangé dans la même catégorie.

Cet Αἰὼν *κοσμικὸς* était sans donte peu différent de l'*Æon*, frère de Protogonus, père de Γένος et de Γενέα, dont a parlé le faux Sanchoniathon [3]. Mais *Æon*, premier habitant de la terre avec *Protogonus* le premier homme qui se soit nourri du fruit des arbres, présente une notion trop confuse pour qu'il nous soit possible d'en tirer un parti applicable aux monuments qui nous occupent. Le passage capital à nos yeux est celui où Damascius [4], analysant la cosmogonie de Mochus, adoptée par les Sidoniens, nous représente *Ulomus* ou *Olam* (en hébreu le même que *Æon* en Grèce), comme le plus élevé des êtres accessibles à l'intelligence, *τὸ ἄκρον τοῦ νοητοῦ*, produit des deux principes originaires l'*Ether* et l'*Air*, et qui,

[1] Ap. Suid., *v.* Ἡραΐσκος *et* Διαγνώμων, et Phot. *Biblioth.*, p. 343 Bekk.

[2] Cité par Zoëga, *Bassiril. ant.*, t. II, p. 35.

[3] P. 14, Orell.

[4] *Quæst de prim. princip.* p. 385 Kopp. Αἰθὴρ ἦν τὸ πρῶτον καὶ Ἀὴρ· αἵ δύο αὗται ἀρχαὶ, ἐξ ὧν γεννᾶται Οὐλωμὸς ὁ νοητὸς θεός· αὐτὸ οἶμαι τὸ ἄκρον τοῦ νοητοῦ. Ἐξ οὗ ἑαυτῷ συνελθόντος γεννηθῆναί φησι Χουσωρὸν, ἀνοιγέα πρῶτον, εἶτα ὠόν. . . . . Ὁ δὲ Οὐλωμὸς αὐτὸς ὁ νοητὸς εἴη νοῦς, ὁ δὲ ἀνοιγεὺς Χουσωρὸς ἡ μετὰ τὸν νοητὸν πρώτη τάξις, τὸ δὲ ὠὸν ὁ οὐρανὸς καὶ γῆ. Λέγεται γὰρ ἐξ αὐτοῦ ῥαγέντος εἰς δύο, γενέσθαι οὐρανὸς καὶ γῆ τῶν διχοτομημάτων ἑκάτερον. « D'abord il y avait l'*Ether* et l'*Air* : de ces deux principes fut engendré *Ulomus*, le dieu intelligible, et que je considère comme l'essence même de l'intelligible. Ce dieu, s'étant uni à lui-même, engendra *Chusorus*, le premier

s'unissant à lui-même, engendre à son tour *Chusorus*, qui doit ouvrir l'œuf du monde, et l'œuf lui-même, dont les deux moitiés séparées forment le ciel et la terre. Cette conception, de l'ordre le plus élevé, ne peut avoir été rendue sensible que sous une des formes les plus frappantes et les plus augustes de l'art oriental; et pour justifier cette dernière observation, je n'ai pas besoin de recourir aux rapprochements, d'ailleurs très ingénieux, que M. Movers[1] a récemment établis entre *Æon* ou *Ulomus* et le *Bel-Itan*, *Baal le Perdurable* des Phéniciens et des Assyriens, identique au *Belus* des Babyloniens[2]. Le texte de Damascius suffit pour établir la conviction que, dans les idées des Phéniciens, le *Temps* ou le *Siècle* n'était pas seulement un personnage allégorique, mais un des noms ou une des formes que ce peuple attribuait à sa divinité suprême.

Si l'on applique ces réflexions à la divinité représentée sur l'*aureus* et les médaillons d'Albin, on pourra sans peine y reconnaître la figure de l'*Æon* de Mochus et du culte phénicien.

Mais quel rapport peut-il exister entre l'empereur Albin et une divinité phénicienne et orientale? d'abord nous devons établir que ce type appartient exclusivement à Albin. On a

» ouvreur, ensuite un œuf.... Ulomus étant considéré comme l'intelligence in» telligible, Chusorus, l'ouvreur, sera la première disposition après l'intelligi» ble, et l'œuf, la réunion du ciel et de la terre. On dit, en effet, que cet œuf » s'étant séparé en deux, de l'une de ces deux portions, fut formé le ciel, et » de l'autre la terre.» Pour tirer de ce passage tout le profit qu'il offre à l'intelligence de l'antique religion phénicienne, il faut faire abstraction des idées et surtout des expressions familières à Damascius et à la philosophie néoplatonicienne, dont il fut un des plus célèbres interprètes.

[1] *Die Phœnizier*, cap. VIII.

[2] Cf. Damasc. *ap*. Phot., p. 343. Bekk. Φοίνικες καὶ Σύροι τον χρόνον Ἒλ καὶ Βὴλ καὶ Βωλαθὴν ἐπονομάζουσι.

des grands-bronzes avec la figure imberbe, à l'effigie de Septime-Sévère comme à celle d'Albin; mais le dieu assis et coiffé de la tiare ne s'est pas montré jusqu'à ce jour au revers de Septime-Sévère, soit en or, soit sur les médaillons de bronze. Nous devons donc présumer que ce type n'a pas été, comme le précédent, commun aux deux empereurs. Cette dernière observation peut servir à trancher la question posée plus haut, savoir si le type des grands-bronzes était ou n'était pas purement allégorique, et à constater une différence fondamentale entre le type du bronze et celui de l'or, le premier n'étant que la personnification d'une idée, le second rappelant au contraire un des personnages de l'Olympe oriental.

Quoiqu'il en soit, il est plus que probable que Sévère n'a point à réclamer ce dernier type, spécialement affecté à l'empereur Albin. Notre conviction à cet égard ne peut être modifiée par l'existence du *plomb* que M. Mionnet a décrit parmi les *moyens-bronzes* de Commode, et sur lequel on voit, au revers de ce dernier empereur, le type et la légende de l'*aureus* d'Albin. M. Prosper Dupré, qui a appelé notre attention sur ce plomb (lequel existe en effet au Cabinet du Roi), nous a fait observer que la mention du deuxième consulat excluait toute possibilité que le revers repondît au droit de la pièce. Commode en effet fut consul pour la seconde fois à l'âge de dix-huit ans; depuis deux ans alors il avait été élevé à la puissance tribunitienne, et à dater de ce moment sa tête parut laurée sur les médailles. Sur le *plomb* du Cabinet du Roi, on trouve au contraire Commode la tête nue et avec l'apparence de la première jeunesse. Les deux faces de ce monument appartiennent donc à deux époques, et c'est l'empreinte d'un revers d'Albin qu'on aura associé à celle d'une tête de Commode. L'observation de M. Dupré est parfaitement juste et ne peut donner lieu à aucune ambiguité.

Cela posé, le rapport du type de l'*aureus* avec l'empereur

Albin ne peut guère s'expliquer que d'une seule manière. Ce prince était né à Hadrumète, ville de la Byzacène, voisine de Leptis-Parva. Nous savons, à n'en pas douter, que le culte phénicien avait été transporté sans altération à Carthage. Cette influence asiatique avait pu s'étendre jusqu'à Hadrumète, ville peu distante de Carthage, et dont le nom indique une origine asiatique; c'est sans doute pour flatter Albin que Septime-Sévère aura fait représenter sur les médailles la principale divinité de la patrie de son collègue. L'épithète de *Frugifère* jointe au nom du *Siècle*, traduction d'*Æon* ou *Olam* n'est pas sans importance pour la solution du problème qui nous occupe. Une inscription rapportée par Gruter, 362, et reproduite par M. Orelli, nº 3,058, prouve que la colonie romaine d'Hadrumète portait encore, sous Constantin-le-Grand, entre autres surnoms, celui de *Frugifera* : COLONIAE · CONCORDIAE · VLPIAE · TRAIANAE · AVGVSTAE · FRVGIFERAE · HADRVMETINAE. N'est-il pas permis de penser que ce surnom ne provenait pas tant de la fertilité du territoire d'Hadrumète que de l'épithète affectée à la principale divinité de cette ville? Et ne se rappelle-t-on pas alors que, suivant Philon de Byblos[1], *Æon* avait, le premier, enseigné aux hommes, à se nourrir de fruits, *εὑρεῖν δὲ τὸν Αἰῶνα τὴν ἀπὸ τῶν δένδρων τροφήν*?

Nous ne pousserons pas plus loin ces rapprochements. L'étude des attributs de la figure représentée au revers de l'*aureus* d'Albin, ne peut malheureusement nous en fournir que de très incomplets. La fleur qu'on voit dans la main gauche du Dieu, emblême commun d'ailleurs à un grand nombre de divinités asiatiques de l'un et de l'autre sexe, peut-être considérée comme un symbole de la production et de la fertilité, indiquée déjà par l'épithète FRVGIFERO. La tiare droite est la coiffure

[1] P. 14, Orel.

ordinaire et, pour ainsi dire, officielle des rois de l'antique Asie : la longue et ample tunique, formée d'une espèce de mousseline, appartient également au costume efféminé de ces princes. C'est peut-être aller trop loin que d'y chercher une allusion au caractère androgyne que le système cosmogonique de Mochus attribuait à Olam; toutefois le voile qui recouvre la tiare donnerait quelque poids à cette conjecture. Quant aux deux Sphinx coiffés du bonnet phrygien, qu'on voit placés de chaque côté de l'idole d'Hadrumète, je les considère comme un accessoire entièrement nouveau, ce qui mérite toute l'attention des érudits[1]. La médaille que je reproduis n'avait pas,

[1] Le sphinx ailé figure souvent sur les monuments d'origine babylonienne, assyrienne ou persane. Nous rencontrons aussi fréquemment le sphinx ailé sur les vases de très ancienne fabrique, considérés aujourd'hui généralement comme des imitations de l'art phénicien. Ordinairement les sphinx se présentent deux à deux, et presque toujours affrontés. Pour ne citer que des exemples tirés de la collection très limitée de la Bibliothèque, nous trouvons sur le col d'un vase provenant du cabinet Durand (n° 273 du Catalogue) « deux » sphinx accroupis, placés en regard et détournant la tête en arrière en levant » une patte. » Le n° 373 nous montre « un sphinx suivi d'un cheval ailé », en regard « d'un autre sphinx et d'un lion. » Sur le n° 945, nous remarquons « deux sphinx en regard entre deux oies »; n° 946, encore « deux sphinx en » regard. » Tous ces monuments, qui ont appartenu, comme le premier, au Cabinet Durand, figurent aujourd'hui dans notre Cabinet des Antiques. Le savant rédacteur du Catalogue Durand a négligé d'indiquer la coiffure, *en forme de modius*, qui surmonte la tête des sphinx sur les deux derniers vases. Nous pouvons d'autant moins douter de cette circonstance, qu'elle est encore plus clairement exprimée sur une terre cuite du même Cabinet (n° 1711), également acquise par la Bibliothèque, et représentant « un sphinx accroupi, » muni d'ailes recoquillées, et coiffé du modius. » Le style de ce monument est assez récent; mais il n'en est pas de même d'un joli bronze de notre Cabinet, qui reproduit identiquement le même motif, avec tous les caractères d'une très ancienne fabrique. Je donne ici (pl. IV, lettre B) le profil de cette figure, afin qu'on puisse comparer la forme étranglée du modius qui la surmonte, avec la coiffure des sphinx de l'*aureus* d'Albin, coiffure que j'ai dé-

jusqu'à ce jour, provoqué la méditation des archéologues ni des orientalistes. En la leur faisant connaître, j'aurai, je l'espère, bien mérité de la science, et je n'éprouverai d'ailleurs que de la satisfaction à voir un autre compléter ou même rectifier les idées que m'a suggérées l'étude de ce précieux monument.

signée, d'après l'apparence, comme un *bonnet phrygien*. Le lecteur érudit jugera s'il est possible que ce que je décris comme un bonnet phrygien soit, au contraire, la réunion du modius et de l'espèce de *chignon* dont la coiffure du sphinx est formée. En regard du sphinx de bronze, j'ai placé : (c) un sphinx du vase n° 946, précédemment indiqué; et au-dessous (d), un autre sphinx du n° 945 ; enfin (e) un quatrième sphinx, emprunté à la décoration d'un de ces énormes vases de fabrique phénicienne grossière, et qu'on trouve surtout dans les tombeaux de Théra et de Mélos; ce vase porte le n° 949 dans le catalogue Durand et fait, comme les précédents, partie de notre Cabinet des Antiques. On remarquera sur ces monuments une dégradation progressive dans le tracé du modius qui surmonte la tête du sphinx, et la dernière peinture, fort négligée, il est vrai, se rapproche beaucoup, pour la coiffure, des sphinx de l'*aureus*. En tous cas, il nous est permis de tirer une double conséquence du rapprochement que nous venons de faire : le caractère phénicien de la divinité représentée sur la médaille d'Albin se confirme par l'analogie des emblêmes qui l'accompagnent avec les figures fréquemment reproduites sur des vases d'un style réputé phénicien; et en même temps, l'opinion qui assigne une origine phénicienne aux vases de cette sorte est corroborée par la présence d'un de leurs attributs les plus ordinaires sur le monument de la religion d'une ville où les traditions phéniciennes avaient dû être transplantées sans aucune altération.

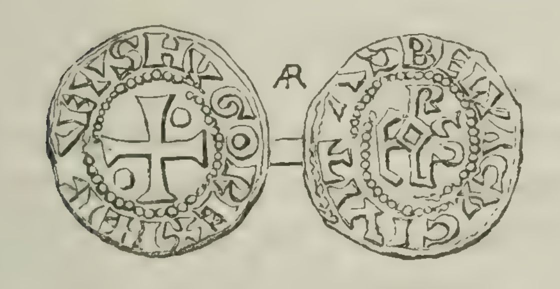
Ch. Lenormant.

DENIER

D'HERVÉ, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS,

FRAPPÉ

AVEC LE NOM DE HUGUES CAPET.



La découverte d'une monnaie frappée à Senlis avec le nom de HVGO DVX, et la seconde légende GRATIA D ~ I REX., a soulevé, on doit se le rappeler, une intéressante discussion sur la valeur que l'on pouvait attacher au double titre que semblait porter sur ce monument le chef de la troisième race [1].

On avait été jusqu'à croire que ce denier ne pouvait appartenir à Hugues, et que le mot DVX n'existait pas dans la légende intérieure [2]. Heureusement, M. Du Chalais, qui avait,

[1] Lettre de M. Grépinet, *Revue Numismatique*, 1840, p. 324.

[2] Il est évident que la description donnée par M. Conbrouse justifiait jusqu'à un certain point ce scepticisme, puisque la légende figurée ainsi HVL. réduisait à un point typographique la lettre O, et donnait au G l'apparence d'un L. Un excellent dessin, qui a été communiqué à plusieurs numismatistes et qui rétablit l'O à la place du point, serait important à publier.

aussi bien que moi, vu la médaille en nature, est venu rétablir les faits dans leur véritable sens. Il s'est même prévalu de cette occasion pour développer avec la plus ingénieuse critique une opinion, qui nous paraît incontestable, sur la signification des légendes de transition des Xe et XIe siècles [1].

Comme c'est le propre des lois générales, basées sur l'observation délicate d'un ensemble de faits, de recevoir bientôt une sanction de faits nouveaux que le hasard apporte en tribut à la vérité, l'apparition de la médaille que cette notice a pour but de faire connaître ne doit, il me semble, causer aucune surprise; mais elle n'en est, pour cela même, que plus digne de toute notre attention.

D'un côté, autour d'une croix, on y lit : HVGO REX HERVEVS; au revers BELVACVS CIVITAS; au centre, le monogramme de *Karolus*.

Or le *Gallia Christiana* nous apprend qu'en 987, Hervé, évêque de Beauvais, souscrivit des lettres de Hugues Capet, adressées au monastère de Corbie; dans les années 989 à 995, il assista à deux conciles tenus à Reims, et souscrivit diverses chartes; on assure, qu'en 997, il jeta les fondements du chœur de la cathédrale, tandis que s'élevaient déjà les églises de Saint-Étienne, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent et de Saint-Nicolas.

Il est certain que le nécrologe de Beauvais s'accorde avec une charte de l'évêque Drogon (1035-58), pour attribuer à Hervé la construction d'une église dédiée à saint Pierre, et à laquelle il laissa douze maisons et deux moulins. Il mourut au mois d'avril 998 [2]. Sur la monnaie, comme dans la charte de 987, le nom du fidèle prélat accompagne celui de son suzerain; mais il me paraît probable, et c'est en quoi je puis me

[1] Rev. Numismat., 1840, p. 431 et suiv.

[2] *Gall. Christ.*, t. IX, p. 704.

tromper, qu'ici la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence.

Mais je me hâte d'arriver aux conclusions que je veux déduire de la présence du monogramme de *Karolus* sur un denier de Hugues Capet.

On pouvait prétendre avec quelque apparence de vérité que Eudes, en adoptant ce monogramme, avait eu pour but de constater ses prétentions à la tutelle de Charles-le-Simple; système que M. Du Chalais a déjà parfaitement réfuté [1]. Mais comment serait-il possible d'admettre que Hugues, devenu roi, eût inscrit sur son numéraire le symbole de la famille qu'il venait de renverser? N'est-ce pas là une preuve aussi évidente que possible de la complette indifférence des princes de ce temps pour le type de leurs monnaies, du moins quant à l'interprétation politique que l'on pourrait en faire; et n'en résulte-t-il pas non moins positivement que toute considération devait céder devant la nécessité de conserver un type auquel le peuple était accoutumé, surtout alors que l'élévation de la nouvelle dynastie nécessitait tant de changements dans un autre ordre de choses.

Il résulte aussi du type de ce denier une explication toute naturelle pour le monogramme carlovingien qui se trouve vers la fin du XIIe siècle sur les monnaies des évêques de Beauvais, Henri [2] et Barthelemi [3]. Selon toute apparence, il fut frappé un fort grand nombre de deniers au nom d'Hugues et d'Hervé. Outre celui que je publie (acheté à Gournay par M. Hoart, qui a bien voulu me le confier après que j'eus distingué cette précieuse pièce entre plusieurs médailles in-

[1] *Loc. laud. sup.*

[2] Duby, pl. x; — Rev. Num. 1841, pl. XXII, n° 4.

[3] Rev. Num., 1841, pl. XXII, n° 5.

certaines que me présentait cet amateur), il en existe deux, fort maltraités par le temps il est vrai, au Cabinet de la Bibliothèque Royale et un dans celui de M. de Saulcy ; ces deniers offrent des différences notables de fabrique; ainsi donc les émissions successives eurent lieu à des époques assez éloignées. On peut donc conjecturer qu'à l'époque de Henri (1148-62), à supposer qu'aucun évêque entre lui et Hervé n'ait battu monnaie, il restait dans la circulation une quantité assez considérable de deniers au monogramme carlovingien, et que ce type fut reproduit dans le dessein de continuer la vieille monnaie épiscopale. Le monogramme était entièrement dépouillé de sa signification, et dès le temps d'Hugues Capet ne jouait plus d'autre rôle que celui que l'on assigne depuis quelques années, grâce aux découvertes de M. Lelewel, à toutes ces représentations dégénérées que porte la monnaie des barons. Tel était le nom du roi Eudes sur les deniers des villes de l'Aquitaine; telle était cette tête de saint que nous voyons si délabrée sur les monnaies du Pays Chartrain.

Il est très probable qu'à Laon, les deux têtes de face de la monnaie d'Adalbéron et de Robert (monnaie que l'on a peut-être continué à émettre pendant tout le XIe siècle), étaient devenues un type consacré; ensorte que Louis VI, frappant des monnaies à Laon, aura conservé au revers de ses deniers une tête de face qui, en effet, a perdu son caractère épiscopal, comme l'a fort bien fait observer M. Desains [1].

C'est de cette façon que je m'explique l'existence du denier trouvé à Laon, et de l'obole toute semblable conservée à la Bibliothèque Royale, et sur lesquels on lit **LVDOVICVS REX**, et au revers **LAVDVNENSIS**. Ces monnaies ne peuvent pas appartenir au règne de Louis V, et ma conviction à cet égard

[1] Recherches sur les monnaies de Laon. Saint-Quentin, 1838, in-4°, p. 9.

se fonde non-seulement sur un examen attentif de celui de ces monuments que j'ai entre les mains; mais encore sur l'autorité de M. de Saulcy, à qui je l'ai communiqué récemment, et qui partage mon opinion. Ensuite lorsque les évêques Gauthier, Roger et Gazon reprirent la fabrication des *maailles lovisiennes* [1], ils rajeunirent le vieux type local, en le perfectionnant; ce qui est un fait digne de remarque, puisqu'il semblerait être en opposition avec la loi de détérioration qui s'applique à tant de types de cette époque.

Il est vrai que bien souvent la détérioration ne résultait que d'une tentative de correction ou d'embellissement de types que l'on ne comprenait pas, et que la tête de face du denier de Louis VI, dont je viens de parler était trop nette pour être méconnue comme l'eût très certainement été celle des grossiers deniers d'Adalbéron.

On voudra bien me pardonner, j'ose l'espérer, d'être entré dans ces considérations, à propos de la monnaie demi-épiscopale de Hugues Capet; mais il me semble que l'état actuel de la numismatique du moyen-âge permet de traiter les questions de principe qui, en définitive, constituent la véritable archéologie, et à la solution desquelles on se prépare en publiant les monuments.

[1] *Laudunensium monetæ, quas* maailles lovisiennes *apellatas docet registum* 123. (Du Cange, *Gloss.*, verb. *Moneta.*) Ne serait-il pas possible d'expliquer ce mot *Lovisienne* par le nom de *Louis* que portaient tant de monnaies de Laon? On appelait *Estevenant* les deniers de Besançon avec le nom d'Étienne, et *Anfours* les monnaies espagnoles du roi *Anfons* (Alphonsus). On dit actuellement des *Louis*, des *Napoléons.*

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

LETTRE

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE LA NORMANDIE,

Pendant la domination des ducs de cette province, et sur les causes de la rareté des monnaies de ces princes.

Vous vous étonnez, Monsieur, que la Normandie n'offre point au numismatiste, comme plusieurs des provinces qui l'avoisinent, de monnaies marquées du coin et du nom de ses prélats et de ses hauts barons; vous désirez savoir pourquoi les pièces de nos ducs eux-mêmes sont si rares, et comment pas une monnaie normande ne nous reste des puissants successeurs de Guillaume-le-Conquérant; vous me demandez enfin quelles espèces avaient cours en Normandie, sous ces princes, pendant une période de plus d'un siècle, et si nous pouvons espérer que de nouvelles trouvailles nous fassent un jour découvrir des exemplaires de leurs monnaies frappées en Normandie.

Les éléments pour résoudre ces questions sont rares, et éloigné que je suis de ma province, je n'ai pu en réunir qu'un bien petit nombre. Cependant, je vais vous dire le peu que je sais, et vous communiquer, avec les notions historiques que

j'ai pu recueillir, les conjectures que ces notions m'ont suggérées. Puissé-je au moins soulever un coin du voile qui couvre d'une obscurité si profonde notre numismatique normande! Puissé-je en montrant que son étude, tout aride qu'elle paraît, n'est pas cependant absolument stérile, provoquer de nouvelles recherches de la part d'antiquaires plus instruits et mieux placés que moi pour explorer les archives de la province et examiner, avant leur dispersion, la composition des petits dépôts de monnaies des XI[e] et XII[e] siècles, que l'on y découvre de temps en temps !

Et d'abord, pourquoi n'avons-nous point de monnaies des prélats et des hauts barons de la Normandie, comme nous en avons des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïcs des contrées voisines? Pour pouvoir répondre à cette question, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'établissement du régime féodal dans ces différentes provinces.

En Normandie, Rollon, déjà maître du pays par conquête, est investi par Charles-le-Simple des droits de souveraineté, sans autre réserve pour la couronne que l'hommage simple, ainsi qu'il est reconnu par le roi de France, dans le second traité de Saint-Clair-sur-Epte, de 946; et il transmet à ses successeurs dans toute leur plénitude ces droits incontestés. Dèslors l'unité de pouvoir se conserve dans la Normandie entre les mains des ducs, et le droit de monnoyage, concédé virtuellement dans les deux traités de Saint-Clair-sur-Epte, s'y conserve pareillement sans délibation. Aussi, porte l'ancienne coutume, *l'en doit savoir que toute la posté et jurisdiction des monnoyes appartient en Normandie au duc.*

Ailleurs, que voyons-nous à la même époque? Des comtes, des gouverneurs de villes, des évêques, des abbés, qui à l'envi se soustraient à l'autorité royale, deviennent indépendants chacun dans son endroit, et y exercent à leur profit les droits

dont le roi y jouissait auparavant. Au milieu de ces usurpations partielles, que les faibles successeurs de Charlemagne sanctionnent quelquefois, le pouvoir se fractionne dans chaque province, et, comme lui, le droit de monnoyage se divise entre de nombreux usurpateurs.

Nous venons de voir que, par la constitution même du duché de Normandie, le droit de monnoyage appartenait exclusivement aux ducs. C'est donc tout-à-fait gratuitement que Du Cange [1] et son continuateur, dom Carpentier [2], ont attribué aux archevêques de Rouen les monnaies roumoises, mentionnées dans les chartes et dans les histoires de Normandie. Mais pourquoi l'excessive rareté des pièces mêmes de nos ducs?

De Rollon jusqu'à Guillaume-le-Conquérant, cette rareté n'a rien qui nous puisse surprendre. Dans le cours de cette période (911 à 1035), on ne saurait citer un prince français dont les monnaies soient communes. A cette époque de découragement général, d'anéantissement de tout commerce et de toute industrie, le numéraire déjà en circulation suffisait et au-delà pour les besoins du moment; plus que partout ailleurs il devait même être abondant chez un peuple qui, pendant tant d'années, s'était gorgé du pillage des cités les plus florissantes; et, je l'ai dit déjà [3], on s'occupait peu d'en frapper pour un avenir que l'on n'espérait pas. Aussi me paraît-il certain que, dans cette période de plus d'un siècle, il n'y eut que de très rares et peu considérables émissions de monnaies, et que beaucoup de princes même n'usèrent point alors de leur droit de monnoyage.

Rollon et Guillaume-Longue-Épée, son fils, exercèrent-ils ce droit? Aucun monument numismatique, aucun document

[1] Du Cange, v° *Rodomenses*, apud Gloss. med. et inf. latinit.

[2] D. Carpentier, Suppl. ad Gloss, v° *Rodmesini*.

[3] Essai sur les monnaies du Poitou, p. 77.

historique, que je sache, ne nous en donne la preuve. Il en est autrement pour leur successeur, Richard I; il y eut, sous sa domination une monnaie de Rouen; témoins ces vers de Wace, relatifs à ce prince :

Puis le (son cercueil) fist chescun vendredi,
Tant cum il unckes puis veski,
Emplir à cumble de frument
Et despartir povre gent,
Avec cinc SOLS ROMEISINS
As malades et as frarins [1].

On peut donc attribuer à Richard Ier quelques-uns des deniers qu'a publiés Tobiesen Duby, et qui portent les noms de RIHARDVS et RHARDVS [2]. Ce serait aussi à ce prince ou à ses deux successeurs immédiats que je proposerais de donner le denier n° 10 de la pl. III d'Ainsworth, portant les légendes RICARDC ∽RO et RODO ∽DVCO, s'il m'était bien démontré que la leçon de cette dernière légende est incontestable, et que, par conséquent, la pièce est bien normande, ce que son type n'annonce guère. L'attribution de ce denier à Richard Cœur-de-Lion, faite par le général Ainsworth, est, dirai-je avec un de nos plus savants antiquaires, une véritable hérésie numismatique.

Nous n'avons aucune pièce de Robert-le-Diable, mais nous voyons de son temps Théodoric, abbé de Jumièges, offrir à Drogon, comte d'Amiens, 62 livres de monnaie de Rouen [3]. Sous Guillaume-le-Conquérant la fabrication des monnaies normandes dut être plus active. La France se relevait alors pleine d'énergie après son long abattement. Donnant l'impul-

[1] Roman du Rou, éd. Pluquet, t. I, p. 298.

[2] Monnoies des prélats et barons de France, pl. LXIX, n°s 1, 2, 3, 4 et 5.

[3] Charta anni 1030, *apud Gall. Christ.*, *t.* XI *inst.*, *col.* 11.

sion à ce mouvement général, la Normandie se couvrait de magnifiques constructions, ses flottes sillonnaient les mers, ses armées conquéraient le Maine et l'Angleterre; il fallait de l'argent pour la solde des troupes, pour l'achat des vaisseaux, pour la paie des ouvriers; aussi les monnaies roumoises abondent alors dans les chartes et les chroniques. Ouvrons Orderic-Vital, nous y voyons, vers 1050, Robert de Grentemesnil donner à sa mère Hedwige *soixante livres de Roumois*, en compensation de son douaire, dont il gratifie l'abbaye de Saint-Evroult [1]; en 1066, la reine Mathilde offre à la même abbaye une précieuse chasuble, une chappe et *cent livres de Roumois* [2]; en 1074, Guillaume Panthou donne ses biens à l'abbaye de Saint-Evroult, et reçoit *seize livres de Roumois* pour faire le pélerinage de Saint-Gilles [3]; et plus loin, il obtient encore d'un moine *cent sols des mêmes Roumois* [4]; enfin, Robert de Hugleville cède aux religieux de ce même monastère l'église de Saint-Aubin avec toute sa dîme, et reçoit ensuite de leur libéralité *seize livres de Roumois* [5]. Dom Carpentier cite une charte donnée sous le règne de Guillaume, en faveur des religieuses de Saint-Amand, de Rouen, qui contient la mention de *trente livres de Romeisiens* [6]; dans une autre charte, dont

[1] *Hadvisæ namque matri suæ, datis* LX *libris* RODOMENSIUM, *subripuit mariagium suum et Uticensi tradidit ecclesiæ. — Ord. Vital, lib.* 3, *apud rerum Gall. Scriptores, t.* XI, *p.* 226.

[2] *Mathildis vero regina preciosam infulam dedit, et cappam ad Dei servitium, et centum libras* RODOMENSIUM *ad agendum tricorium. — Ibid.*, même livre.

[3] *Et inde ad ineundum iter S. Egidii* XVI *libras* RODOMENSIUM *habuit. — Ibid., lib.* V.

[4] *Unde prædictus monachus ei centum solidos* RODOMENSIUM *dedit. — Ibid.*

[5] *Rodbertus miles de Huglevilla ecclesiam sancti Albini, cum tota decima, monachis concessit, et inde ex eorum caritate* XVI *libras* RODOMENSIUM *habuit.* (*Ibid., lib.* VI.)

[6] *Donec reddamus triginta libras* RODMESINORUM, *quas S. Ricarido et santimonialibus debeo. — Suppl. ad Gloss. Cangii, v°* Rodmesini.

je dois l'indication à M. Ach. Deville, il est encore question de *trois cents livres de monnaie de Rouen* [1], etc.; et nous connaissons, par les dessins de Duby et de M. Lechaudé-d'Anisy, trois de ces deniers roumois de Guillaume, que, vu l'absence du titre de roi, je regarde comme frappés antérieurement à la conquête de l'Angleterre [2].

Encore qu'il ne soit question dans tous les textes cités plus haut que de monnaies de Rouen, cette ville n'avait cependant pas le seul atelier monétaire de Normandie. Bayeux en possédait un second [3], c'est ce que nous apprend un fragment des actes d'une assemblée des états de la province tenue à Lillebonne, en 1080, fragment que dom Martène a recueilli, et qui, malgré sa brièveté, est le plus précieux document de l'histoire monétaire des ducs de Normandie.

« Que personne en Normandie, y est-il dit, ne puisse faire » monnaie hors des ateliers monétaires de Rouen et de Bayeux, » et que la monnaie soit à moitié de fin et droite en poids, sa» voir de huit sols au demi-marc (?). Si quelqu'un a monnoyé » autre part, ou a fabriqué de la fausse monnaie en ces lieux, » son corps a été à la merci du duc de Normandie. Et quiconque » a fait monnoyer hors de ces ateliers, ou y a fait frapper de » fausse monnaie, a forfait sa terre et son argent. [4] »

[1] *Trecentas libras* ROTHOMAGENSIS MONETÆ.

[2] Duby, pl. LXIX, n[os] 7, 8 et 9. — Quant au n° 6, c'est une pièce frappée à Lillebonne (?) pour l'Angleterre, dans le système anglais. On peut l'attribuer à Guillaume-le-Roux comme à Guillaume-le-Conquérant.

[3] Je ne connais aucun produit de cet atelier monétaire de Bayeux, frappé au nom d'un duc de Normandie, et je n'ai jamais rencontré dans les chartes de mention de cette monnaie de Bayeux.

[4] « Nulli liceat in Normannia monetam facere extra monetarias domos Ro» thomagenses et Bajocenses, et illam mediam argenti et ad justum pensum, » scilicet viij solidorum in helmarc.; et si aliquis alibi fecerit monetam, vel » ibi fecerit monetam falsam, de corpore suo fuit in misericordia domini Nor» manniæ. Et si aliquis extra predictas domos facere monetam, vel in predic-

Ainsi les deniers de Guillaume-le-Conquérant, en 1080, ne contenaient que moitié d'argent et ne pesaient que 24 grains. D'argent fin qu'elle était sous les Carlovingiens, la monnaie en était venue à ce degré d'altération par des affaiblissements successifs qui avaient condamné à la refonte toutes les espèces fabriquées antérieurement à un titre meilleur qui étaient encore dans le commerce. Comme on trouvait avantage à convertir en monnaies à plus bas titre ces anciennes espèces, on cherchait naturellement à les accaparer, et les changeurs, alors si nombreux, les retiraient de la circulation Plus que toute autre cause ces fréquentes refontes expliquent la disparition des monnaies de nos premiers ducs et surtout la rareté des deniers de Guillaume-le-Conquérant, beaucoup meilleurs encore que les monnaies qui eurent cours après lui.

Si ces altérations successives, que se permettaient à l'envi tous les princes qui jouissaient du droit de monnoyage, étaient pour eux la source de grands profits, elles étaient par contre fort dommageables à leurs sujets. Aussi, en Normandie, voulut-on arrêter le mal avant qu'il n'empirât encore, voulut-on empêcher que de nouveaux affaiblissements ne vinssent avilir davantage la monnaie. A cet effet, les états consentirent la levée d'un impôt triennal de douze deniers sur chaque feu, et, moyennant cet impôt, qu'on appela *fouage* ou *monnéage* [1], le duc promit de ne plus altérer ses monnaies.

» tis domibus fecit facere falsam, terram suam et pecuniam foris fecit. » — D. Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, col. 119. — Le Blanc dit qu'il n'a point rencontré de mentions du poids de marc avant 1093; en voici une qui remonte à 1080, et nous en trouvons deux autres, dès 1066, dans Orderic-Vital, l. III, et dans la charte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Caen, *apud Galliam Christ.*, t. XI, inst., col. 60.

[1] Sur le mode d'assiette et de perception du fouage, on peut encore voir

Nulle part je n'ai pu rencontrer la date précise de l'établissement du fouage en Normandie; toutefois on ne peut douter que ce fût en conséquence de cet établissement alors nouveau que l'assemblée de Lillebonne eut à s'occuper de fixer le poids et la loi des monnaies de Guillaume.

Quels furent les effets de cette convention entre le duc et ses sujets? Tout autres, on doit l'avouer, que ne l'avaient espéré les prudhommes du pays de Sapience. Ils avaient joué de Normands à Normand. Si le duc avait juré de ne point changer ses monnaies normandes, il ne s'était pas engagé à en continuer la fabrication; et comme, au milieu des affaiblissements continuels de toutes les monnaies voisines, cette fabrication devait le constituer en grosse perte et ne servait sans doute qu'à alimenter les ateliers monétaires des autres princes qui faisaient refondre à leur profit les monnaies normandes, en les détériorant, on sent qu'il dut bientôt cesser un monnoyage onéreux. Aussi toutes traces d'une monnaie normande disparaissent alors dans les chartes et les chroniques, et ce n'est qu'après l'avénement des Plantagenets que nous en retrouverons quelques rares mentions. Quant au fouage, il va sans dire qu'il s'éternisa; semblable à tous autres impôts, il survécut à la cause qui l'avait fait naître: après la réunion à la France, la Normandie reçut les monnaies royales, bonnes ou mauvaises, et continua néanmoins, malgré de fréquentes réclamations, malgré des promesses toujours oubliées [1], à payer le monnéage. Ce ne fut

D. Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 1083, ainsi que l'ancienne Coutume de Normandie, au titre du fouage.

[1] Louis Hutin établit qu'il n'y aurait autre monnaie en Normandie que le tournois, le parisis, le gros tournois et la maille blanche, du poids et de la valeur qu'ils étaient au temps de saint Louis, et qu'aucune autre monnaie n'aurait cours, vu que le duché lui faisait pour ce rente appelée *monnéage* et *fouage*. — Houard, Traités Anglo-Normands, t. IV, chap. I, sect. VI.

que sous Charles V que des lettres patentes du 26 septembre 1380 défendirent enfin de le lever.

Ainsi privée d'une monnaie nationale, la Normandie fut obligée de recourir aux espèces des pays voisins. Guillaume avait conquis le Maine, et il me paraît certain que lui et ses successeurs faisaient continuer la fabrication des deniers si communs au monogramme des Herbert. Pour ces deniers, surtout avec leurs légendes et leur type pseudonymes, les ducs n'étaient point gênés par les exigences de leur convention qui ne concernait que la monnaie normande, ni par aucun contrôle des états. Aussi, bon nombre de ces pièces du Mans accuse quelque modification de la taille et du titre auxquels ils devaient être frappés; car il est à remarquer que la loi et la taille légale de la monnaie mancelle étaient les mêmes que nous avons vues déterminées par les actes de l'assemblée de Lillebonne; et dans l'ordonnance de Lagny, de 1315, nous voyons encore les deniers mançais à six deniers de fin et de seize sols au marc [1].

Cette monnaie mancelle devint, pendant les dernières années du XI[e] siècle et la première moitié du XII[e], la véritable monnaie courante en Normandie, avec les esterlins d'Angleterre; et, dans la période de 1080 à 1150, on la voit à chaque instant figurer dans les historiens et surtout dans les chartes de notre province [2]. Deux mançais valaient un es-

[1] Le Blanc, p 198, éd. d'Amsterdam.

[2] Voir notamment Orderic Vital, sous les années 1082 et 1094; le Catalogue analytique des pièces manuscrites des archives du Calvados, t. VII et VIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, *passim*; la *Gallia Christiana*, t. XI, *inst.*, coll. 20, 153, 169, 170; et surtout, dans le Journal historique de Verdun, de septembre 1752, t. LXXII, p. 199, les questions proposées par M. Lafrenais sur la valeur du mançais, pour régler le paiement des cens et des rentes seigneuriales dus en cette monnaie à différents seigneurs féodaux de la Basse-Normandie.

terlin. Les deniers des autres provinces au contraire, comme les tournois, les angevins, n'étaient reçus que pour moitié du mançais. Tel était donc le système pécuniaire: le mançais servait de denier; l'esterlin, de double *(moneta duplex);* le tournois, l'angevin, etc., d'obole.

L'avénement de la maison d'Anjou à la couronne ducale de Normandie vint modifier cet état de choses vers le milieu du douzième siècle; et les deniers angevins, toujours frappés au nom et au monogramme des Foulques, et toujours aussi de plus en plus affaiblis, inondèrent notre province à la suite des Plantagenets, intéressés à favoriser et à étendre le cours de cette monnaie, qui leur rendait des profits d'autant plus considérables qu'elle était plus mauvaise. Quelques monnaies, qui avaient surgi aux XIe et XIIe siècles, dans des provinces soumises à la suzeraineté de Henri II, telles que celles de Guingamp, du Perche, etc.; d'autres dont les types se rapprochaient de ceux des espèces permises, comme les deniers de Chartres, de Vendôme, de Gien, circulèrent également en Normandie.

Au milieu de cette bigarrure de deniers, différents entre eux de poids et de loi, on sent qu'il dut y avoir une monnaie normale, à laquelle toutes les autres devaient être rapportées, et qu'il fallut des réglements pour déterminer ces rapports. Le Blanc nous fait connaître un de ces réglements, donné vers 1158; en voici la teneur, avec quelques corrections à la leçon de Le Blanc. J'espère que vous approuverez ces rectifications Quelques autres encore seraient peut-être nécessaires, mais il me faudrait avoir vu le texte original pour être suffisamment autorisé à vous les proposer :

« Il a été réglé à Caen, dans les états de la sénéchaussée de » Normandie, par le conseil de notre frère *l'archevêque* et des » barons de Normandie, que la livre de deniers de *Chartres,* » de Châteaudun, du Perche, de Vendôme, soit reçue à l'é-

» chiquier sur le pied de 13 sols et 9 deniers, et celle » d'Anjou sur le pied de 15 sols tournois; et que per- » sonne, changeur ou autre, ne puisse porter hors des terres » du roi (Henri II) les monnoies prohibées, mais qu'on les » porte au change ou aux gardes de la monnoie; et que les » personnes qui doivent de l'argent fin au roi puissent se li- » bérer en payant pour chaque marc d'argent 13 sols » 4 deniers d'esterlins monnoie du roi, ou 53 sols 4 de- » niers tournois, ou 26 sols 8 deniers mançois. Et il a été » ordonné de la part du roi, qu'à l'égard des personnes qui » n'ont point de tournois ou de mançois, ainsi qu'il est *per-* » *mis* dans notre sénéchaussée, vous receviez, pour ce qui » lui est dû, d'autres deniers, savoir : DES ROUMOIS sur le pied » de 14 sols la livre, des Guingampois sur le pied de 13 sols, » des angevins sur le pied de 14 sols 3 deniers, et que vous » fassiez exécuter le même réglement pour les dettes dues à » d'autres personnes (*forsan? à des étrangers*)[1]. »

[1] « Ità ordinatum est apud Cadomum, (apud) communia senescaltiæ Nor- » manniæ, concilio fratris hatur (n. arch.), et concilio baronum Normanniæ, » quod marca de Cadomo (Carnot.) Dunesensi, Perticensi et Vendosilensi ca- » piatur ad scacarium pro xiij solidis et ix denariis, et de Andegavensi pro » xv solidis turonensibus; et nulli liceat, nec cambitori nec alio, portare » monetam prohibitam extra terram domini regis, sed ad cambium vel ad cus- » todes monetæ; et illi qui debent argentum domino regi reddant pro marca » xiij solidos et iiij denarios sterlingorum de custodia, vel liij solidos et iiij » denarios turonenses, vel xxvi solidos et viij denarios cenom.; et mandatum » est ex parte domini regis quod, de debitis quæ debentur ei, sicut promissum » (permissum) in ballia nostra de illis qui non habent turonenses vel ceno- » manenses, alios denarios recipiatis, et similiter faciatis fieri de debitis quæ » debentur alii genti, ad marcam rothomagensem xiiij solidos, Guigampti xiij » solid., Andegav. xiv sol. et iij den. » — Le Blanc, *Traité des Monnoies de France*, p. 163, éd. de Paris. — On sera sans doute étonné de voir, au commencement de cette pièce la livre d'angevins évaluée à 15 sous tournois, et à la fin à 14 sous 3 deniers seulement. Si la leçon de Le Blanc est exacte, ce

Vous le voyez, c'est la monnaie tournoise qui est cette monnaie régulatrice. C'est à elle que toutes les autres espèces sont rapportées, même les deniers de Rouen, qui reparaissent dans ce précieux document. C'est elle qu'il faut entendre dans toutes les stipulations où une autre monnaie ne se trouve pas nommément énoncée. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans un vieux dictié de l'herberie, contenu au ms. 1830, fonds Saint-Germain, de la Bibliothèque Royale. Analysant librement ce dictié dans sa Gaule poétique, M. de Marchangy fait parler ainsi la femme du charlatan mis en scène [1] :

« Mais, afin que les pauvres puissent guérir comme les riches, elle (madame Trote de Salerne) m'a fait jurer sur les saintes reliques que, partout où j'irais, je ne prendrais qu'un denier de la monnaie du pays; à Orléans un orléanais, au Mans un mançais, à Chartres un chartrain, à Paris un parisis, A ROUEN UN TOURNOIS, etc. [2] »

Un des objets du réglement de 1158 paraît avoir été de faci-

dont je doute, je ne puis expliquer cette différence qu'en supposant que, pour les engagements à faire pour l'avenir, le pied de la monnaie angevine était porté à 15 sous tournois la livre, tandis que, pour ce qui était dû antérieurement au réglement de 1158, soit au roi, soit à d'autres personnes, ou même peut-être aux étrangers seulement (les mots *aliæ genti* pouvant n'être pris que dans cette dernière acception), la même monnaie angevine ne devait être reçue que sur le pied de 14 sous 3 deniers.

On peut voir, dans la Métrologie de Paucton, p. 640 et suiv., les explications que ce savant économiste a voulu donner sur le réglement de 1158. Il m'a été impossible de les adopter.

[1] Gaule Poétique, 33e récit, *Cour d'amour de Romanin.*

[2] Si vos di que mes maistres qui cest mestier m'aprist m'encharja et dist et pria por Dieu, et le me fist jurer sor sainz, que, en quelque terre ou je venroie, que je ne préisse c'un denier de la monoie de la terre : à Londres, en Angleterre, un esterlin; à Paris, un parisis; au Mans un mansois; à ROEN, EN NORMANDIE, UN TORNOIS; à Bordeax, un bordelois; à Laon, un léonois; à Nivèle, un nivelois, etc. — JUBINAL, *OEuvres de Rutebœuf,* t. I, p. 471, note A *bis.*

liter la réduction en tournois de la valeur des angevins, réduction qui, sur le pied précédent de 14 sous 3 deniers la livre, était fort incommode et exigeait un calcul compliqué, tandis que, sur le pied de 15 sous, 4 angevins valaient juste 3 tournois. On sent combien cette simplification était nécessaire pour une monnaie qui devenait en Normandie d'un usage général. Ce sont, en effet, les deniers angevins qui, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, figurent dans presque toutes les grandes occasions. Henri II part-il pour son expédition contre Toulouse (1159), il lève en Normandie, sur chaque fief de haubert, *soixante sols angevins* [1]. Dans le traité de paix conclu, en 1074, à Falaise, entre Henri II et ses enfants révoltés, Henri-au-Court-Mantel promet de respecter fidèlement les donations que son père a faites à son plus jeune fils, Jean-sans-Terre, et parmi ces donations sont *mille livres d'angevins en Normandie*, avec deux châteaux [2]. Dix ans plus tard, en 1184, les rois de France et d'Angleterre ordonnent la levée dans toutes leurs terres d'un aide pour secourir la Terre-Sainte; et cet impôt consiste en *deux deniers angevins* par livre pour les possessions continentales du roi anglais [3]. S'agit-il de délivrer Richard?

Fu sa raançons aramie
Et de besans et d'estrelins,
Et de mançais et d'angevins,
Ki li vindrent de Normandie,

nous dit Philippe Mouskes. En 1202, Jean-sans-Terre donne à Richard de Fontenay l'administration de l'abbaye du Mont-

[1] Robert du Mont, *apud rerum Gallicarum Scriptores*, t. XIII, p. 303.

[2] *Et in Normannia mille libras andegavensium et duo castella ad voluntatem patris.* — Rymer, *Fœdera, Conventiones, etc.*, éd. de Londres, de 1727, p. 38.

[3] *Concilia provinciæ Rothomagensis*, p. 91.

Saint-Michel et de toutes ses possessions, sous la redevance annuelle de 1,150 *livres d'angevins* [1].

Je pourrais multiplier à l'infini les citations de stipulations en monnaies du Mans, et surtout d'Anjou, faites en Normandie, sous les Plantagenets; mais les exemples qui précèdent me semblent suffisants pour montrer qu'elles étaient alors, dans notre province, les monnaies véritablement usuelles. Et pourtant, nous l'avons vu par le réglement de 1158, il y avait, pendant la seconde moitié du XII[e] siècle, une monnaie de Rouen. Nous en retrouvons d'autres mentions à la fin d'une liste des fiefs militaires de Normandie, qui paraît avoir été dressée par l'ordre de Henri II.

« L'évêque de Bayeux, y est-il dit, doit fournir dix parfaits » chevaliers, pour le service du roi de France, pendant qua- » rante jours; et, pour les entretenir, il doit prendre sur cha- » que fief de haubert *vingt sols, monnaie de Rouen*. Quand il » fournit au duc de Normandie quarante chevaliers pour qua- » rante jours, il doit lever sur chaque fief de haubert *quarante* » *sols de la même monnaie et rien de plus*. Pour le service de » l'évêque, tous doivent être prêts à cheval et en armes, et » chaque chevalier, à la mort de son père, doit faire le relief » de son fief par *quinze sols de monnaie de Rouen* ou par le » cheval et la cuirasse [2]. »

Encore que, d'après le réglement de 1158, la livre de ces

[1] *Rotuli litterarum patentium*, , p. 1, an. 3 Joh. regis.

[2] « Epus Baiæ debet invenire X optimos m. ad servitium regis Francorum » per xl dies, et ad eos procurandos debet capere in unoquoque feodo m. xx » sol. rotomag. monete : cum autem invenit duci Normannie xl milites per xl » dies, debet capere in unoquoque feodo m. xl sol. predicte monete, et nihil » amplius : ad servitium verò epi debent omnes esse parati armis et equis ; et » unusquisque miles debet feod. suum relevare de morte patris sui per 15 l. » rothomag. monete vel per equum et loricam. » — Appendices aux Antiquités anglo-normandes de Ducarel, traduites par M. Lechaudé d'Anisy, p. 242.

roumois ne valût que 14 sous 3 deniers, il paraît néanmoins que, dans l'usage ordinaire, angevins et roumois se donnaient indistinctement l'un pour l'autre. C'est ce qui résulte de plusieurs stipulations extraites du cartulaire manuscrit de Montebourg, dont je dois la première indication à l'obligeance du savant M. de Gerville. Dans plusieurs chartes, vers 1155, on lit : *En servant, par chacun an, sur ces portions de la dîme de Morsalines, une rente de* DIX SOLS ANGEVINS OU ROUMOIS *au prieur et aux moines de Saint-Côme* [1] ; et, un peu plus tard, dans une transaction sur procès entre l'abbaye de Montebourg et le chapitre de Coutances, l'abbé s'oblige à une rente de DIX SOLS ROUMOIS OU ANGEVINS [2].

Le cartulaire de Montebourg nous apprend encore que l'on nommait ces pièces *nouveaux roumois*. On lit, en effet, dans une charte de Guillaume Vernon : PRO VIII SOLID. NOVOR. ROMES. Je ne sais si on doit bien reconnaître de nouveaux roumois dans les deniers publiés par Duby, sous les nos 10 et 11 de sa pl. LXIX, avec attribution à Richard-Cœur-de-Lion. Ces pièces me paraissent porter le cachet d'une époque plus reculée, et M. Cartier n'a pas hésité à les restituer aux premiers Richard [3].

Quant à la monnaie roumoise de Henri II, que son peu de valeur a dû cependant protéger contre les refontes, elle nous est encore tout-à-fait inconnue. Soit que la défaveur avec laquelle furent reçues ces pièces si peu conformes aux prescriptions de l'assemblée de Lillebonne, et peut-être même la menace d'un refus de l'impôt du fouage, eussent forcé ce prince

[1] *Reddendo inde annuatim priori et monachis Sancti Cosme* x sol. andegav. vel rotomagenses. — Chartes de Pierre-le-Vénérable, *apud bibliothecam cluniacensem*, coll. 1417 et 1418.

[2] *Reddet autem pro hac concessione abbas annuatim* x solidos rothom. vel andeg. *eccles. Constant.*

[3] Revue 1837, p. 79.

à les retirer de la circulation; ou que, dans la crainte qu'une trop longue interruption de l'exercice du droit de battre monnaie ne fît tomber ce droit en désuétude, Henri II, après son avènement, se fût contenté de faire acte de monnoyage en Normandie par une ou deux émissions peu considérables de monnaies normandes; toujours est-il que ces deniers de Rouen étaient très rares, même dans le siècle où ils ont été frappés. Le fait de cette rareté résulte non-seulement des chartes et des chroniques de la seconde moitié du XIIe siècle, qui nous ont déjà prouvé que ces deniers n'étaient point alors la véritable monnaie usuelle dans la province, mais bien plus évidemment encore de l'absence de ces pièces dans les nombreux enfouissements de monnaies du XIIe siècle qui ont été découverts, depuis quelques années, dans les différentes parties de la province. Quelques courts détails sur la composition de plusieurs petits trésors monétaires, trouvés dans les départements de l'Orne et du Calvados, vont terminer cette lettre peut-être déjà trop longue.

Vers 1823, en démolissant la chapelle de la Maladrerie, près Caen, fondée, suivant Robert du Mont, en 1160, les ouvriers trouvèrent plusieurs milliers de deniers mançais au monogramme des Herbert, angevins au nom de Foulques, tournois au nom de saint Martin, et d'esterlins au nom de Henri II. Les esterlins et les tournois étaient les moins nombreux [1].

En 1826, un bucheron découvrit, en abattant un chêne dans la commune de Larray, arrondissement d'Alençon, environ 250 monnaies. La presque totalité de ce petit trésor consistait en deniers mançais; les autres, à peine au nombre de 30, étaient des esterlins de Henri II, des angevins au nom de

[1] Renseignements communiqués par M. de Gerville. — Voir aussi les Appendices de M. Lechaudé d'Anisy aux Antiquités anglo-normandes de Ducarel, p. 318.

Foulques, des guingampois au nom d'Étienne, des tournois au nom de saint Martin. Peu d'années auparavant, on avait trouvé dans le même arrondissement une grande quantité de deniers mançais à Saint-Denis-sur-Sarthon, et, à Lonray, un certain nombre de pièces de Châteaudun.

Dans le premier volume de la seconde série des mémoires de la société des antiquaires de Normandie, M. Mury a décrit quelques pièces provenant d'un enfouissement déterré, il y a plusieurs années, à Saint-Martin-de-Talvendes, arrondissement de Vire. Ce sont des angevins aux noms des comtes Geoffroy (Gosfridas) et Foulques, et des mançais au monogramme des Herbert : ces derniers, dit M. Mury, étaient en bien plus grand nombre que les autres [1]. Par contre, un autre petit trésor monétaire, découvert aussi dans le département du Calvados, et que j'ai eu occasion de voir, en 1831, avant sa dispersion, dans les mains de M. Abel Wautier, de Caen, n'offrait que des Foulques d'Anjou et des tournois de Saint-Martin.

Un petit trésor, d'une beaucoup plus grande importance historique que les précédents, en ce qu'il offrait réunies toutes les monnaies dont il est question dans le réglement de 1158, à l'exception seulement des deniers de Rouen et du Perche, a été découvert à Alençon même, au mois d'octobre 1840. Malheureusement il fut presqu'aussitôt dispersé, et une bonne partie des pièces qui le composaient passa au Mans, à Vannes, etc.; néanmoins le quart environ de ces monnaies avait été acheté en bloc par M. Léon de la Sicotière, à l'amitié duquel je dus bientôt et une part dans son acquisition et la communication de tout son lot, dont le détail peut nous faire connaître dans quelle proportion chaque monnaie, les ester-

[1] Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e série, t. I, p. 280.

lins exceptés [1], entrait dans la composition de cet enfouissement monétaire.

94. Anjou. — FVLCO COMES. ℟. { VRBS ANDEGAVIS. / VRBS ANDEGAVS. / VRBS AIDCCSV. / ANDEGAVENSIS. }

23. Angleterre. — Esterlins de Henri II, frappés à Londres, à Cantorbery, etc.

1. Chartres. — CARTIS CIVITAS.

16. Châteaudun. — DVNIC : ∽ A ∽ TL.

27. Châteaudun. — DVNI O ∽ TILI.

1. Deols. — RADVLFVS. ℟. DE DOLI ∽ .

1. Écosse. — WILELMVS (1155 à 1214). ℟. HVE ON EDEGBVR.

2. Gien. — GOSEDVS COS. ℟. GIEMIS CA.

37. Guingamp. — STEPHAN COM. ℟. GVINGAMP.

31. Le Mans. — { COMES CNEOMANNIS. / COMES CENOMANIS. } Monog. des Herbert. ℟. SIGNVM DEI VIVI.

9. Tours. — SCS MARTINVS. ℟. TVRONVS CIVI.

13. Vendôme. — VDOM CAOSTO.

30. Frustes.

285. Total.

En présence de ces nombreux deniers mançais, angevins, guingampois, etc., découverts en Normandie, je me suis plus d'une fois demandé si toutes ces pièces avaient bien été frappées dans les endroits dont elles portent le nom, et si nos ducs n'en auraient pas fait battre dans notre province. Je n'ai, je dois l'avouer, rencontré aucun document qui appuie une

[1] Avant que M. de la Sicotière eût acheté son lot, un amateur avait choisi sur la masse environ quarante des plus beaux esterlins de Henri II, qu'il croyait sans doute *plus précieux* que les autres monnaies. Parmi ces esterlins, s'en trouvait un de Guillaume, roi d'Écosse, frappé à Preston par le monétaire Vatier ou Gattier (WATER ON PRT). J'ai su aussi qu'il s'était trouvé dans le petit trésor d'Alençon un denier de Rennes, DVX BRITANE. ℟. REDONIS CIVI, et un des deniers bien connus de Louis VI ou VII, frappés à Orléans.

pareille supposition. Seulement il n'est pas douteux que l'industrie des faux-monnoyeurs normands s'appliqua à altérer ces monnaies, et que c'était la contrefaçon de ces pièces que Henri Ier et les états de Lisieux ordonnaient, en 1106, de punir de l'amputation de la main droite et même de peines bien plus sévères encore [1].

Quoique ces différentes découvertes ne nous aient donné aucune monnaie normande, nous ne devons pas néanmoins désespérer de voir plus tard une trouvaille plus heureuse enrichir nos cartons de deniers des Richard, de Robert Ier, de Guillaume-le-Conquérant et de Henri II. L'existence de ces deniers est prouvée, nous l'avons vu, par de nombreux documents. Tôt ou tard ils devront se retrouver, surtout les pièces de Guillaume-le-Conquérant et de ses prédécesseurs, qui sont déjà connues par quelques exemplaires, et dont l'absence dans de petits trésors enfouis pendant la seconde moitié du XIIe siècle n'a rien qui doive nous surprendre. Quant à des monnaies normandes de Robert-Courte-Heuse, de Henri Ier, d'Étienne de Blois et de Jean-sans-Terre, rien ne nous atteste qu'il en ait été frappé; nous avons même vu, dans l'établissement de l'impôt du fouage, la cause qui a dû en empêcher la fabrication. Il faut donc, je crois, nous résigner à ne voir jamai remplies dans nos cartons les cases que nous aurions réservées aux monnaies normandes de ces derniers princes.

[1] Bessin, *Concilia provinciæ Rothomagensis*, *p*. 79. — Houard, Dictionnaire de la Coutume de Normandie, *v*° Monnaie.

LECOINTRE-DUPONT.

NOTICE

SUR QUELQUES MONNAIES, MEREAUX OU JETONS DU MOYEN-AGE.

Le mérite des monnaies inédites ou très rares que MM. Mallet et Rigollot viennent de publier dans leur savante *Notice sur une découverte de monnaies picardes du* XIe *siècle*, suffirait pour exciter la reconnaissance de tous les amateurs de notre numismatique nationale. Pour mon compte personnel, j'ai beaucoup d'obligation à ces messieurs; grâce à eux, on ne peut élever aucun doute sur les monnaies d'Adalberon et autres, composant leur riche trouvaille, et ils confirment complétement l'authenticité, qu'on avait voulu contester, de mes *Adalberon-Robert*, publiés en 1838, dans mes *Recherches sur les monnaies de Laon*.

Je leur avais communiqué, du petit trésor alors tombé entre mes mains, une pièce assez bien conservée dans quelques-unes de ses parties, sur laquelle j'avais cru lire, du côté du temple, le nom de la ville de Cambrai ; elle est figurée sur leur pl. VII, n° 78. Déjà, par correspondance, M. Rigollot avait relevé ma méprise, et, aujourd'hui, les pièces de Philippe Ier, frappées à Montreuil, viennent m'apprendre la lecture de ma pièce et me montrer, jusqu'à l'évidence, la pres-

qu'identité des revers de ces monnaies et de la mienne; le CASTRA MONTꝟ n'est nullement douteux; ma pièce est donc de Montreuil, et de plus, je dis qu'elle est de Henri Ier.

Après quelques hésitations sur l'attribution de cette monnaie, MM. Mallet et Rigollot disent p. 14 : « Cependant, » comme le C manque, ainsi qu'un R convenablement placé, » toutes réflexions faites, nous pensons que la pièce de » M. Desains est, comme les nôtres, de Philippe Ier. » S'il était possible de faire passer ma pièce sous les yeux des amateurs, on se persuaderait comme moi, j'en suis sûr, encore mieux qu'en voyant le nouveau dessin que j'en donne, pl. v, n° 1, que l'on peut objecter à ces messieurs, précisément le contraire de leurs conclusions.

Le R est *très convenablement* placé; l'espace manque, à la vérité, pour qu'on puisse supposer le mot écrit : HAINR*icus;* mais il est tout justement suffisant, entre la croix et le R, pour y placer EN ou IN, dont on aperçoit d'ailleurs des traces. Le R est incontestable, et certes jamais cette lettre n'est entrée dans la composition du mot *Philippus*. Le C *ne manque pas*, il est fait carrément, comme je l'ai remarqué sur plusieurs deniers de Louis VI; seulement, ici, il est placé à rebours, comme le R final de la légende du revers. C'est donc bien ENRIƆVS qu'il faut lire. M. Lelewel a vu la pièce, et a lu ENRI·IVS. Ce mot est séparé des lettres qui suivent par deux globules dont on ne voit que des vestiges; les trois jambages qui viennent ensuite peuvent être pris pour IN, abrégé *d'inclitus*, épithète déjà connue sur des monnaies de Raoul ; et enfin le mot *rex* ou *rix* qui suit est évident. Ma pièce est donc de Henri Ier; je n'hésite nullement à l'affirmer : la dernière découverte de pièces toutes semblables de Philippe Ier achève de me convaincre.

Comment pourrait-on supposer, d'ailleurs, que deux découvertes de monnaies anciennes, qui, réunies, font une



Lith E. Dézairs, Blois

MONNAIES ET JETONS.

masse assez considérable, continssent quantité de pièces du règne du roi Robert, puis quantité de celui de Philippe Ier, et pas une seule du règne intermédiaire de Henri Ier? Ce fait serait trop extraordinaire, et cela me conduit à penser que ces autres pièces (nos 6 et 7 de ma pl. III des *Recherches sur les monnaies de Laon*) que nous avons cru appartenir à Henri-l'Oiseleur, sont aussi de notre roi Henri Ier. J'en possède plus de 15 dont 5 ou 6 seulement d'une très bonne conservation, mais de la fabrique la plus barbare. MM. Mallet et Rigollot, pages 75 et suivantes de leur notice (pl. IV, nos 37 à 40) disent que des pièces toutes pareilles se trouvaient en assez grand nombre dans leur trésor, et nous font observer qu'il n'est guère probable que 150 ans après la mort de Henri-l'Oiseleur, ses monnaies se trouvent en Picardie au milieu de pièces toutes locales. Plusieurs collecteurs de Paris qui ont vu celles de mes pièces les mieux conservées ont cru, aussi, pouvoir les attribuer à Henri Ier.

Où ont-elles été frappées ? je pense qu'on peut lire d'un côté le mot INRI; mais j'avoue ne pouvoir rien deviner de la légende du revers..... Pourquoi n'y verrait-on pas AMIEN, aussi bien que VERDVN ?

Une remarque essentielle, c'est que le mot REX ou RIX de l'avers est écrit au milieu du champ. Cette pratique déjà observée sous Raoul (Le Blanc, p. 145) et sous Hugues Capet (ibid. p. 156) a été continuée sous Philippe Ier, ainsi qu'on va le voir sur l'obole inédite que je donne (no 2). Philippe aura imité la monnaie de son père, et c'est encore une présomption en faveur de nos pièces barbares.

Cette obole provient comme mon henri Ier qui précède, de la trouvaille de mes adalberons. Déjà on sait qu'il y avait plusieurs oboles de Senlis; celle de Paris était, je crois, inconnue. M. de Longpérier [1] est le premier qui ait donné la de-

[1] Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, p. 9.

scription d'un *denier* du même roi, à peu près semblable à mon obole; mais la légende défectueuse du revers ne lui a pas permis d'affirmer s'il y avait bien *Parisius civis*. M. Cartier (Revue 1838, p. 95) avait dit qu'il était étonnant qu'on n'eût pas encore rencontré de monnaies de Philippe Ier de Paris. Je crois donc faire plaisir aux amateurs en publiant la mienne; quoiqu'un peu cassée sur les bords, ses légendes sont parfaitement lisibles. PHILIPPVS, dans le champ REX; le tout en lettres droites et d'une dimension beaucoup plus grande que celles du revers, lequel porte, en lettres cunéiformes dont plusieurs sont renversées, PVRISIAS CIAITVS, *Parisius civitas*. Telle qu'elle est cette obole pèse encore 8 grains; une belle de Senlis, que je possède, est d'un module un peu plus petit, mais elle est entière et pèse 10 grains.

Le n° 3 de notre planche est un bel esterlin d'une conservation parfaite qui me paraît appartenir à Louis Ier, comte de Rethel. LVDOVICVS : COMЄS. ℟. RЄG ITЄS TЄN SIS. La parfaite conformité de cette monnaie avec celle de Robert, comte de Flandre, père de Louis (Duby pl. LXXIX, n° 10) ne me laisse aucun doute sur cette attribution. Le coin de Rethel aura été fait par le graveur de la monnaie de Flandre et les deux pièces frappées vraisemblablement en même temps.

Louis, par son mariage avec Jeanne, fille unique de Hugues IV, devint comte de Rethel en 1290. Son père, Robert, avait épousé la veuve du comte de Valois, comtesse de Nevers. Après la mort de cette dame, arrivée en 1280, Louis, son fils aîné, lui succéda sous la tutelle de Robert, qui conserva le titre de comte de Nevers jusqu'en 1305, qu'il succéda lui-même à Gui de Dampierre, au comté de Flandre; le père et le fils décédèrent dans la même année 1322. La pièce de Duby au nom de Robert et ma pièce de Louis ne peuvent, ce me semble, avoir été fabriquées que de 1305 à 1322. Cette dernière présente un type qu'on retrouve en Flandre, tandis que les

pièces n°s 1 et 2 de la planche CIII de Duby, que je crois aussi appartenir à Louis Ier, sont d'un type particulier au Rhetelois, comme imitation du type de Champagne, et auront été frappés probablement avant 1305.

Qu'on me permette d'émettre ici une opinion semblable en faveur des monnaies de Nevers au nom de Louis, citées par Duby, pl. LXXXIX et LXXXX. Je les crois de Louis Ier par la similitude de leurs types avec celles de Robert (même pl. LXXXIX) : Louis de Crecy, devenu comte de Flandre en 1322, et Louis de Male, son successeur, auront-ils continué à frapper monnaie à Nevers et à Rhetel? M. Cartier (Revue 1838, p. 47) a déjà regardé comme douteuse l'existence de ces monnaies.

Les deux pièces n°s 4 et 5 doivent être les plus anciennes monnaies connues, jusqu'à présent, des comtes de Saint-Pol. L'identité de certaines lettres comme l'H de *Hugo*, les A de *scs Paulus*, etc., les font contemporaines des Jean Ier, comte de Ponthieu (1147-1179), des Étienne, évêque de Noyon (1187-1221), etc. Toutes celles déjà publiées portent : *comes sci Pauli*, ou *moneta s. Pauli*; les miennes, évidemment d'un style plus ancien, portent : *scs Paulus*. Ces deux pièces se prêtent un mutuel secours : sans la seconde il eut été difficile de lire la première qui est en très mauvais état. Le dessin du revers est identique et la lecture certaine de plusieurs lettres, comme le L final et le M, me donne le mot AMSEL (pour *Anselmus*). Il n'y a eu qu'un seul Anselme, comte de Saint-Pol, de 1150 à 1174; c'est donc à lui qu'appartient notre n° 4. Cette monnaie, ainsi reconnue, donne la date de l'autre qui est du même style, d'un dessin identique, et sur laquelle on lit : HVGO COMES. — SCS. PAVLVS. Elle ne peut appartenir, ce me semble, qu'à Hugues III, père d'Anselme, ou à Hugues IV, fils aîné de ce même Anselme, et dernier mâle de la maison de Candavêne.

Reste à parler du type du revers de ces pièces. Ne pourrait-on pas y voir des brins d'avoine tombés d'un grand épi qui occupe le champ, et en faire ainsi des *armes parlantes*, en figurant le *campus avenæ* ou la *candens avena* de la maison de Candavêne? Les armoiries parurent sur la monnaie, dit Lelewel (p. 213), vers le milieu du XIIIe siècle : et, entre autres exemples, il cite précisément la monnaie que, d'accord avec les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, il attribue à Gui IV, comte de Saint-Pol. C'est le n° 2 de la pl. CI de Duby, qui donne, p. 115, la liste de tous les comtes de Saint-Pol aux noms de Hugues et de Gui; mais évidemment il laisse une trop grande latitude sur l'attribution des pièces qu'il cite. Voici ce qu'on lit dans l'*Art de vérifier les dates* : « 1292. Le » comte Guy IV jouissoit du droit de faire battre monnoie » noire et blanche. Le P. Turpin rapporte le bail qu'il fit » l'an 1306, à *Jehannin Tadin* de Luques *pour faire et ou-* » *vrer de la monnoie pour tout le comté de Saint-Pol*, pendant » le cours de dix-huit mois. L'empreinte de cette monnoie » étoit une croix avec une fleur de lys à chaque angle, et dans » le contour ces mots : *Guido Comes;* sur le revers : *Une* » *gerbe d'avoine, ancien emblême des comtes de Saint-Pol,* » avec ces mots dans le contour : *Moneta sancti Pauli.* » Cette attribution à Gui IV ne me paraît pas douteuse, et je donne à Hugues VI, frère et prédécesseur de Gui IV, le n° 1er de la même pl. CI de Duby, identique de type et de style avec la pièce de Gui, n° 2.

On voit que la gerbe d'avoine était l'*ancien emblême* des comtes de Saint-Pol. Hugues VI et Gui IV étaient, à la vérité, de la maison de Châtillon, mais descendaient des d'Avesnes, par Élisabeth, femme de Gaucher; et ils auront continué sur leur monnaie l'*avoine* comme armes parlantes. Seulement, en perfectionnant le dessin, ils auront mis une belle gerbe d'avoine, *candens avena,* au lieu d'un épi et de quelques brins

tombés dans le *champ*, comme sur mes deux pièces d'Anselme et de Hugues, *campus avenæ*. Ainsi l'usage des *armes* sur les monnaies remonterait un peu plus haut que le milieu du XIIIe siècle, puisque nous en trouverions à peu près dès la fin du XIIe.

Sous le n° 6, je donne encore une pièce que je regarde comme inédite, car son style prouve qu'elle est plus moderne que le n° 8 de la pl. CI de Duby, que Tribou (Recherches sur les monnaies du Cambresis) attribuait à Waleran II, qui vivait encore en 1353. Ma pièce porte, comme celle de Duby : GVALERAN. DNS DELINI. C'est un cavalier tenant un étendart, mais tout autre de dessin que les cavaliers de Marguerite de Constantinople, de Baudouin d'Avesnes, de Jean de Hainaut, de Pierre, évêque de Cambrai, et du *Gualeran*, n° 8 de Duby.

On lit sur le revers : *Moneta nova Serenensis*, et pour légende intérieure, *Signum crucis*. Ce revers est, aussi bien que l'autre côté, par la forme des lettres, par le *facies* de l'ensemble, d'un temps postérieur aux autres pièces au même type, et je crois pouvoir attribuer cette pièce à Waleran III de Luxembourg, connétable de France, qui succéda, en 1371, à son père, Gui de Luxembourg, dans les comtés de Saint-Pol et de Ligny, et mourut en 1415.

Duby, en donnant ces pièces de Waleran, avoue que *Serain* est pour lui un lieu inconnu. Mais on sait, et Tribou l'avait dit, que c'est un village à quatre lieues de Cambrai. C'était un des anciens apanages des maisons de Saint-Aubert et de Wallaincourt en Cambresis. Avant 1313, les seigneurs du fief de Serain jouissaient du droit de battre monnaie, quoique l'évêque semblât en avoir seul le privilége dans le Cambresis.

M. Alex. Hermand, à la suite de ses Recherches sur les monnaies, médailles et jetons de Saint-Omer, a donné de

bonnes observations sur l'origine et l'usage des méreaux et jetons, et M. de Longpérier (Rev. 1840, p. 150), en publiant des méreaux de l'église de Meaux, a promis un travail sur l'usage des méreaux, leur valeur et les limites chronologiques que l'on doit leur assigner. Ce sera un curieux appendice de son grand ouvrage sur les monnaies provinciales. Entre les méreaux et les jetons, qui servirent si long-temps pour compter, il y a beaucoup de rapports, et quelques-unes de ces dernières pièces avaient aussi le nom de méreau. D'autres étaient, quant aux types, des imitations des monnaies courantes, et plutôt celles d'or que celles d'argent ou de billon. Voici quelques-unes de ces pièces, dont je possède un très grand nombre de variétés :

N° 7. IЄ SVI DЄ LAITON MERIAV AꝒTЄ. — L'agneau pascal.

℟. DЄ : LATON : SVI : NOVMЄS. — Croix fleurdelisée.

N° 8. IЄ NЄ S PAS VRAI AGNЄIL DOR. — L'agneau pascal.

℟. IЄ NЄSVI PAS DARGЄNT. — Croix fleurdelisée.

N° 9. LOЄNGЄ. ADIЄV. AVAT. TOVT. ЄVVR. (Louange à Dieu avant toute œuvre). — Croix festonnée.

℟. VIVЄ-LЄ ROI-VIVE-LЄ ROI. Quatre fleurs de lis dans un losange.

N° 10. GETOIRS DE LA CANBRE. — Écusson royal de France accosté de deux clefs, surmonté d'une fleur de lis.

℟. A DENIERS : LE ROI PHI. — Croix fleurdelisée Jeton de la chambre aux deniers du roi Philippe *de Valois?*

N° 11. DIEX VOVS : GART : ROIS : BIAVSSIRE. — Tête de face couronnée, imitée de celles qu'on voit sur les monnaies d'Angleterre

℟ IE SVI : GETOIR. DE LETTON. — Croix fleurdelisée.

Plusieurs de mes jetons à compter portent des écussons armoriés, réels ou de fantaisie, tels que les suivants : Autour d'un écusson au lion : *Arms le .comt. Neheles.* — Une hure de sanglier et une tête de cerf : *Meriaus monsegneur de Valois.....* D'autres, avec le type du dauphin, ont pour légende : *Le noble et fier p.* (V. la description du cabinet de M. de Magnoncourt par M. Ad. de Longpérier.) J'en ai deux exemplaires avec *noble et fier poi.* Les plus communs de ces jetons portent pour légende : *Ave Maria*, etc., etc., avec l'écu de France ou la couronne royale ; frappés dans tous les ateliers monétaires, et pendant un long espace de temps ils offrent une variété infinie de coins, pour la forme des lettres, la nature du métal et la fabrication.

DESAINS.

MONNAIES

DES BARONS FRANÇAIS,

QUI, APRÈS LA PRISE DE CONSTANTINOPLE, EN 1204,

fondèrent des états héréditaires dans les provinces démembrées de l'empire grec.

II.

SIRES ET DUCS D'ATHÈNES.

J'ai fait voir, dans une première notice [1], quelle fut l'origine de la principauté d'Achaïe; l'origine du duché d'Athènes, réunissant la seigneurie de Thèbes, fut tout-à-fait analogue et contemporaine. Ce n'est qu'à l'aide des documents authentiques que l'on peut espérer de reconstruire quelque peu l'histoire des sires et ducs d'Athènes, et malheureusement ces documents sont en petit nombre. Aussi tous les efforts de M. Buchon n'ont-ils pu réussir à éclairer tout entière cette partie de notre histoire nationale. La lecture de son livre, tout en me fournissant une ample collection de dates certaines, et en me faisant reconnaître des erreurs accréditées jusqu'ici par tous les historiographes, fait naître dans mon esprit des doutes qu'une profonde discussion et des recherches opiniâtres pourraient seules dissiper sans retour possible. Je

[1] Voy. Revue 1841, p. 285.

me permettrai donc de proposer, au sujet de la liste chronologique des ducs d'Athènes, quelques changements qu'il me paraît indispensable d'y introduire. Mais je me hâte de le dire, je n'ai point la prétention de faire passer mes propres convictions pour des démonstrations, et en contestant certaines parties du récit de M. Buchon, je désire par-dessus tout appeler son attention sur des faits qui ne me paraissent pas élucidés, et sur lesquels des recherches spéciales le mettent plus que tout autre en mesure de jeter une vive lumière.

OTTON DE LA ROCHE.

1205 à 1224.

Otes ou Otton de la Roche *(de Rupe* ou *de Rocca)*, fils de Pons de la Roche, chevalier franc-comtois, prit part à la conquête de Constantinople, en 1204. Après que le comte de Flandre eut été proclamé empereur, Otton suivit le marquis Boniface de Montferrat, lui fut en aide dans la prise de possession de son royaume de Salonique, et s'en sépara bientôt après, afin d'aller, à la tête d'une bande d'aventuriers, chercher fortune pour son propre compte. Il ne tarda pas à se rendre maître d'Athènes et de Thèbes, dont le roi de Salonique lui accorda la seigneurie. En 1205, c'était déjà un acte accompli, et Otton de la Roche était revêtu du titre de megas-kyr d'Athènes (μέγας κύριος). Quand l'Achaïe eut été conquise par Guillaume de Champ-Litte et Geoffroi de Villehardouin, Boniface de Montferrat fit abandon aux princes d'Achaïe de son droit de suzeraineté sur les seigneuries d'Athènes et de Thèbes; et enfin, lors de l'organisation des fiefs dépendant de la principauté, le megas-kyr d'Athènes obtint la première des douze grandes pairies d'Achaïe.

Une lettre d'Innocent III, du mois de février 1208, nous apprend qu'à cette époque Otton de la Roche était marié;

mais elle ne nous fait pas connaître le nom de sa femme. Dans toutes les lettres pontificales où il est fait mention de ce prince, il ne lui est donné que le titre de *dominus Athenarum*. Une lettre du pape Honoré III, écrite en septembre 1224, prouve qu'à cette époque Otton de la Roche était encore dans sa seigneurie d'Athènes. Mais il ne tarda pas à la quitter pour retourner en France. En partant, il laissa le megas-kyriat d'Athènes à son neveu Gui de la Roche.

GUI DE LA ROCHE.

1224 à 1264.

Gui de la Roche était fils de Pons de la Roche, frère d'Otton de la Roche, et deuxième fils du chevalier franc-comtois, Pons de la Roche [1]. Il était donc positivement neveu et non fils d'Otton de la Roche, ainsi qu'on l'avait écrit jusqu'à ce jour. La chronique de Morée raconte que ce prince vint en Grèce, à la cour de son oncle, et qu'il y arriva avec trois frères et deux sœurs [2], simplement mentionnés dans la chronique de Morée, à ce que suppose M. Buchon. Vraisemblablement Otton de la Roche avait appelé ses neveux auprès de lui pour les faire participer à sa fortune. Une lettre du pape Innocent III au chapitre de Thèbes, datée des calendes d'Octobre 1211, mentionne déjà Gui de la Roche (... *Oddoni de Rocca, domino Atheniensi, et G., nepoti ejus*). Comme il s'agit dans cette lettre d'une rente annuelle à payer à Otton et à

[1] Telle est la filiation de Gui de la Roche, donnée dans le texte de M. Buchon; mais, par une discordance que je ne m'explique pas, dans le tableau généalogique qui accompagne le livre en question, le père de ce prince porte le nom de Jean.

[2] L'aînée épousa d'abord Démétrius, roi de Salonique, puis Nicolas de St-Omer; la cadette, nommée Isabelle, épousa d'abord Geoffroi de Caritena, puis Hugues de Brienne.

son neveu, il me paraît tout simple de conclure que celui-ci avait atteint déjà sa majorité, puisqu'il prenait part aux affaires et percevait une partie des revenus de l'État. Il était donc arrivé à Athènes dès l'année 1211. En 1224 il fut créé megas-kyr par son oncle, qui, en partant pour la France, lui remit la seigneurie d'Athènes. Vers 1255, les hauts feudataires de la principauté d'Achaïe et le sire d'Athènes à leur tête, refusèrent de prêter hommage pour leurs fiefs à leur suzerain, Guillaume de Villehardoin. La guerre éclata. Les barons rebelles furent battus à Carydi près de Mégare, et Gui de la Roche, bloqué dans Thèbes, fut obligé de se rendre. Le prince d'Achaïe enjoignit au megas-kyr, son vassal, de se rendre en France, pour s'y soumettre au jugement souverain que le roi Louis IX prononcerait sur sa forfaiture. Au mois de mars suivant (1257?), Gui de la Roche partit de Morée, se rendit à Brindes, et de la chevaucha jusqu'à Paris, où il arriva pour les fêtes de la Pentecôte. L'exil de Gui de la Roche devait durer plusieurs années. Louis IX déclara que puisque Gui n'avait pas encore prêté hommage à Guillaume de Villehardoin lors de sa rebellion, il n'y avait point eu de félonie de sa part, mais bien un simple refus de service, dont il était suffisamment puni d'ailleurs par l'exil qu'il subissait. En février 1260, Gui de la Roche était encore en France, et signait encore comme simple sire d'Athènes. Au moment de repartir pour ses états, il sollicita du roi Louis IX et obtint l'autorisation de substituer le titre de duc à celui de sire, qu'il avait porté jusqu'alors. En 1261, il était de retour en Grèce, puisqu'il offrit dans ses états un asile à l'empereur Baudouin II, fugitif.

A son retour de France, Gui n'était pas marié, à ce que dit la chronique de Morée (*ὁ δοῦκας γὰρ τῶν Ἀθηνῶν τότε γυναῖκα οὐκ εἶχε*). M. Buchon ajoute « qu'il prit alors des engagements avec un bâtard du despote Michel, le Sebastocrator

» Jean-Théodore Ducas, despote d'Arta et de Vlachie, que les » chroniqueurs francs ont appelés duc de Patras, de son nom » de Ducas et de sa résidence à Patras; qu'il épousa sa fille, » et eut d'elle un fils nommé Gui ou Guillaume de la Roche, » qui fut après lui grand-sire et duc d'Athènes; qu'enfin Ni- » céphore Grégoras raconte aussi ce mariage, et le place vers » l'année 1270. »

Ici se présente dans les chroniqueurs une série de faits parfaitement embrouillés, et qu'il est fort malaisé de classer convenablement. M. Buchon ne me paraît pas y avoir réussi, car dans son livre, des princes du nom de Gui et de Guillaume sont évidemment confondus, et de plus un prince du nom de Jean est omis dans la série des ducs d'Athènes. Le difficile est de donner à chacun de ces ducs les faits historiques qui lui appartiennent. Je vais donc proposer une hypothèse qui du moins a l'avantage de mettre d'accord tous les chroniqueurs. Le megas-kyr Gui Ier vint en Grèce avec trois frères, dit la chronique de Morée, et je n'hésite pas à nommer Jean et Guillaume, les deux premiers qui succédèrent à leur aîné, Gui de la Roche, mort sans enfants. A toute thèse nouvelle il faut des preuves; voici les miennes. En 1211, Gui de la Roche percevait une rente que lui servait le chapitre de Thèbes; admettons qu'il avait vingt ans alors, c'est caver au plus bas. Si donc il s'était marié en 1270, comme le dit Grégoras, il faudrait admettre qu'il s'avisa de prendre femme à quatre-vingts ans : il me semble tout-à-fait impossible de discuter plus longuement ce fait. Donc le Gui II de la Roche, qui fut duc d'Athènes, au dire de la chronique de Morée, ne fut pas fils de Gui Ier. Voici déjà un point qui, je l'espère, ne soulèvera pas de graves discussions.

J'ai dit qu'un duc d'Athènes, du nom de Jean, a été omis par M. Buchon, en voici la preuve irréfragable : Pachymère, écrivain, sage, véridique et contemporain, ce qui mérite consi-

dération, Pachymère (lib. IV, cap. xxxi) raconte longuement la guerre que l'empereur Michel Paléologue fit faire au bâtard Jean Ducas, dont un Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, épousa la fille. Il dit comment Jean Ducas parvint à s'évader de Patras, ville dans laquelle il était étroitement bloqué par l'armée du despote Jean Paléologue, qu'il vint alors se réfugier à Thèbes, chez le megas-kyr, son homonyme (Συρ Ιωάννης γάρ κάτα γλῶτταν ἐλέγετο; *car, dans son idiome, on l'appelait sire Jean*), qu'il implora son appui, et lui offrit comme gage de sa foi de lui donner la main de sa fille; que le megas-kyr Jean n'accepta pas pour lui-même, s'excusant sur ses infirmités et notamment sur la goutte, dont il souffrait constamment; mais qu'alors il ajouta qu'il avait un jeune frère (ἀδελφὸν δὲ οἱ εἶναι, τον παῖδα Γουλίελμον) qui accepterait avec joie cette alliance fort convenable à son sens, et d'ailleurs tout-à-fait avantageuse aux deux partis. Pachymère ajoute que ce projet de mariage fut postérieurement accompli. Ces faits qui sont rapportés à l'année 1271, ces faits, dis-je, sont clairs et énoncés par un contemporain d'ailleurs parfaitement placé pour avoir des renseignements positifs. Donc il y a eu un duc d'Athènes nommé Jean, lequel avait un jeune frère, nommé Guillaume, qui épousa la fille de Jean Ducas, et en eut, ainsi que le dit la Chronique de Morée, un fils nommé Gui de la Roche, qui fut à son tour duc d'Athènes. Ou je me trompe fort, ou ce Jean, déjà goutteux et souffrant en 1271, était le frère de Gui Ier de la Roche, ou le second neveu d'Otton de la Roche. Gui Ier étant mort sans enfants, Jean lui succéda tout naturellement. D'ailleurs la chronique de Morée me fournit une preuve excellente à l'appui de mon système, en disant (comme le répète M. Buchon, p. 328) : la veuve de Geoffroi de Caritena était sœur de messire Guillaume, duc d'Athènes, qui portait le titre de megas-kyr. Donc notre Guillaume était frère de Gui Ier,

puisque celui-ci était frère d'Isabelle de Caritena, devenue comtesse de Brienne, et mère de Gauthier de Brienne, qui plus tard fut duc d'Athènes.

Reste maintenant à voir vers quelle époque mourut Gui Ier; ce fut vraisemblablement vers 1264; (le docteur Grote donne 1264 pour date de sa mort, mais sans preuves à l'appui). Nous admettrons donc qu'il mourut entre 1264 et 1265, sans laisser d'héritiers directs; il eut pour successeur son frère Jean de la Roche. Gui Ier, en mourant en 1265, avait 75 ans, ce qui n'offre rien que de vraisemblable; tandis qu'en le faisant mourir en 1286 ou 1287 seulement, il faudrait admettre qu'il avait vécu 96 ans, c'est-à-dire qu'il était arrivé à un âge qu'on atteint rarement.

JEAN DE LA ROCHE.

1265 à 1276.

Jean de la Roche, frère puîné de Gui Ier de la Roche, et neveu d'Otton de la Roche, succéda à son frère dans la seigneurie d'Athènes et de Thèbes. Nous avons vu plus haut qu'en 1271, il fit alliance avec Jean Ducas, en fiançant son jeune frère Guillaume à la fille du prince grec. Pendant quelques années encore, sire Jean tint tête aux troupes impériales. Pachymère (lib. V, cap. XXXII) nous fournit encore de précieux renseignements sur la fin du règne de ce prince. Sous l'année 1275, il raconte que l'empereur mit Icarius à la tête d'une armée de débarquement envoyée dans l'Euripe pour combattre le megas-kyr Jean; que celui-ci, informé de l'arrivée de cette armée, oublia les douleurs cruelles que la goutte lui faisait endurer, et se décida à marcher au-devant de l'ennemi; qu'une bataille s'engagea, et que Jean, blessé et affaibli par ses douleurs habituelles, vida les arçons et fut fait prisonnier avec la plupart de ses barons, qui aimèrent

mieux se faire prendre avec lui que de l'abandonner. Les prisonniers furent embarqués et conduits à l'empereur. Alors le peuple de Thèbes s'empressa de proclamer Guillaume, frère de Jean, megas-kyr à sa place (*ὁ μέντοι γε τῶν Θηβῶν λαὸς, τὸν ἀδελφὸν Ιωάννου Γουλίελμον, μήγαν Κύριον ἀντικαθιστασιν.*) Pachymère raconte ensuite que l'empereur traita son prisonnier avec la plus grande distinction, et parvint à le faire entrer dans son parti en lui promettant la main de sa propre fille; qu'après s'être réciproquement engagés par serment, l'empereur rendit la liberté à sire Jean, qui, dès qu'il fut de retour dans ses états, fut enlevé par une maladie aiguë; que dès-lors son frère Guillaume lui succéda de plein droit; mais qu'étant le gendre de Jean Ducas, ce prince demeura fidèle à la cause de son beau-père, et qu'en conséquence, à partir de ce moment, la flotte impériale revint chaque année ravager les terres de Guillaume, en ne lui laissant pas pour ainsi dire le temps de respirer, ou du moins de rien entreprendre contre l'empire.

De tout ce qui précède, il résulte que Jean de la Roche mourut sans enfants, vers 1276.

GUILLAUME DE LA ROCHE.

1276 à 1284 ou 1285.

Guillaume de la Roche succéda à son frère en 1276. Il avait épousé, vers 1272, la fille du bâtard Jean Ducas, despote d'Épire. Il en eut un fils nommé Gui, qui lui succéda dans le duché d'Athènes. Nous venons de voir que Guillaume eut sans cesse à résister aux attaques des armées et des flottes impériales. A la mort de Philippe d'Anjou, premier mari d'Isabelle de Villehardoin, princesse d'Achaïe, le roi Charles Ier d'Anjou envoya Rousseau de Sully comme bail en Achaïe. Il y arriva en 1278, et quitta l'année suivante le baïlat, qui fut

concédé à Guillaume, duc d'Athènes. A celui-ci succéda un la Trémouille, qui fut nommé vers 1285. C'est donc naturellement à cette époque qu'il faut reporter la mort de Guillaume de la Roche. Lorsque Guillaume mourut, Gui, son fils, était encore mineur, et la tutelle fut déférée avec la régence à sa mère. Puisque la majorité est fixée à quatorze ans par l'article 85 des assises de Morée, et que le mariage de Guillaume fut célébré vers 1272, en admettant que Gui naquit au bout d'un an de mariage de son père, il devait avoir douze ans en 1285, ce qui s'accorde bien avec le fait de l'institution d'une régence. Si Guillaume était mort en 1287 seulement, son fils eût eu quatorze ans, et dès-lors il n'y eût plus eu besoin de régence. C'est donc bien vers 1285 que Guillaume est mort, et la date de son remplacement dans le baïlat d'Achaïe nous fournit exactement la date de son décès. Ceci d'ailleurs est d'accord avec l'assertion de la chronique de Morée, qui affirme que le baïlat fut conféré à vie au duc Guillaume. Au commencement de son règne, Guillaume fit épouser sa sœur Isabelle, veuve de Geoffroi de Caritena, à Hugues de Brienne. De ce mariage naquit Gautier de Brienne. Peu de temps après l'élection de Guillaume comme bail d'Achaïe, sa sœur, la comtesse de Brienne, mourut. La chronique de Morée dit que Guillaume ne lui survécut que peu de temps; c'est ce que nous venons de vérifier, puisque Isabelle mourut vers 1282, et son frère vers 1285.

GUI II DE LA ROCHE.

1285 à 1308.

Gui II avait succédé au duché sous la tutelle et la régence de sa mère, Hélène Ducas. Hugues de Brienne, veuf de sa première femme, se rendit à Thèbes auprès de sa belle-sœur, pour la consoler de son veuvage. Il y parvint si bien, qu'il fi-

nit par l'épouser. Deux ans après ce second mariage, la mère de Gui II mourut, laissant une fille nommée Jeannette de Brienne. Hugues, devenu veuf, repassa en Italie et ne prit plus aucune part au gouvernement de son beau-fils, Gui II de la Roche. Celui-ci, dit la chronique de Morée, se conduisit en bon seigneur et s'acquit une brillante renommée dans tous les états. Mais malheureusement il tomba dans la débauche, et Dieu ne lui accorda aucun enfant pour lui succéder dans le pays et dans la souveraineté qui lui appartenaient.

En 1304, Gui II épousa Mahaut de Hainaut, héritière de la principauté d'Achaïe. Il prit les Catalans à sa solde et s'en servit pour assurer à sa femme la possession de la Morée. Le 5 octobre 1308, Gui II de la Roche mourut, nommant Boniface de Vérone son exécuteur testamentaire jusqu'à l'arrivée de son successeur, Gautier de Brienne, son cousin germain, fils d'Isabelle de la Roche et de Hugues de Brienne.

GAUTIER DE BRIENNE.

1308 à 1310.

Gautier, fils de Hugues de Brienne et d'Hélène de la Roche, succéda à son cousin germain, Gui II, à défaut d'héritier direct. Il était en Italie au moment où il apprit que le duché d'Athènes lui était échu. Il partit sur-le-champ pour la Grèce. Afin d'y asseoir solidement son autorité, il prit à sa solde les bandes catalanes, qui, en moins de six mois, le firent rentrer dans toutes les possessions du duché. Dès qu'il n'eut plus besoin de leurs services, Gautier de Brienne voulut se débarrasser de ces auxiliaires, dont la présence était toujours inquiétante. Il choisit donc dans leurs rangs deux cents cavaliers et trois cents fantassins qu'il attacha à sa personne. Puis il signifia aux autres d'avoir à vider ses états. Ceux-ci refusèrent,

et Gautier, comptant sur la fidélité de sa garde catalane, voulut obtenir par la force des armes l'exécution de son ordre. Mais les soldats sur lesquels il avait compté, non-seulement refusèrent de combattre ceux qu'ils appelaient leurs frères, mais encore passèrent dans leurs rangs. Une bataille s'engagea dans une plaine marécageuse, située près de Thèbes, le 15 mars 1310. Gautier avait réuni plus de sept cents chevaliers sous sa bannière, et une énorme quantité de cavaliers et de fantassins. Presque tous périrent et le duc d'Athènes avec eux. La conséquence immédiate de cette victoire fut pour les Catalans la prise de Thèbes, d'Athènes et de tout le duché dont ils restèrent les maîtres.

Gautier de Brienne avait épousé Jeanne de Chastillon, dont il eut deux enfants, Gautier II, duc titulaire d'Athènes, et Isabelle. Après la mort de son époux, Jeanne de Chastillon se réfugia à Naples, puis en France, en 1331. Gautier II de Brienne fit quelques efforts pour reprendre ses états aux Catalans; mais ces efforts furent inutiles, et Gautier II ne conserva que le vain titre de duc d'Athènes. Il mourut en 1356 à la bataille de Poitiers, et à sa mort sa sœur Isabelle de Brienne prit le titre de duchesse d'Athènes qu'elle porta dans la maison d'Enghien, par son mariage avec Gautier d'Enghien.

Récapitulons maintenant les dates de l'histoire du duché d'Athènes, et établissons la liste chronologique de ses princes réels.

Nota. On connaît des monnaies des ducs d'Athènes dont le nom est précédé d'un astérisque.

Otton de la Roche.	1205 — 1224.
*Gui I de la Roche.	1224 — 1264?
Avec interruption de	1255 — 1261.
*Jean de la Roche.	1264? — 1276.
*Guillaume de la Roche.	1276 — 1285.



F. de S. del. — Lith. E. Dezairs, Blois — Alexandre

DUCS D'ATHÈNES.

* Gui II de la Roche.	1285 — 1308.
Gautier de Brienne.	1308 — 1310.

Il ne me reste plus actuellement qu'à décrire les monnaies des ducs d'Athènes.

GUI I DE LA ROCHE.

1224 à 1264.

A ce prince appartient incontestablement la précieuse obole suivante, sur laquelle ne paraît que le titre *Dominus*, qui, depuis l'année 1360, fut remplacé par le titre *Dux*. Elle est donc antérieure au voyage de Gui Ier, et à l'autorisation qu'il reçut de Louis IX, de prendre le titre de duc d'Athènes.

+. DNS. ATHEN. Edifice surmonté de trois tours, et presque semblable au portail qui paraît sur les monnaies de Gènes.

℞. .+. TH... CIVI. (THEBE CIVIS). Croix.

Billon. Pl. VI, fig. 1. Cette pièce a été publiée par son possesseur, M. Friedlaender (tab. II, fig. 10), et reproduite par M. Buchon, pl. IV, n° 3.

A son retour de France, Gui de la Roche se hâta sans aucun doute d'émettre de nouvelles monnaies portant son titre de duc. Il les calqua sur les deniers tournois du roi Louis IX, et en cela il ne fit qu'imiter le prince d'Achaïe, Guillaume de Villehardoin lui-même, qui, pendant l'exil de Gui de la Roche, fit frapper, dans la ville de Thèbes, des deniers tournois à son nom. Gui n'eut donc qu'à continuer la fabrication de ces deniers en se bornant à substituer sur les coins son nom à celui du prince Guillaume, son suzerain. M. Buchon mentionne un denier qu'il ne me paraît pas possible d'attribuer à un autre que Gui Ier. Ce denier, désigné comme se trouvant au Musée Britannique, porte au droit GVI DVX ATENES, et au revers THEBE CIVIS (Buchon, page 327, note 1). Je

regrette de ne pouvoir donner la figure de cette précieuse monnaie, qui ne se trouve plus au Musée Britannique, ainsi que nous en donne l'assurance M. Newton, l'un des employés de ce magnifique établissement.

Voici un autre denier qu'il faut nécessairement classer à Gui I[er], et que je dois à l'amitié de M. Carlo Bonnucci, le savant architecte de Pompeï.

GVI. DVX. ATENES. Croix.

℟. ITEBANI CIVES (sic). Châtel : les E des légendes sont carrés.

Bon billon. Inédite. Pl. vi, fig. 2.

On va voir que cette monnaie présente une très grande analogie avec celle de sire Jean, successeur immédiat de Gui I[er].

JEAN DE LA ROCHE.

1264 à 1276.

Je n'hésite pas à classer à ce prince la pièce suivante que M. Friedlaender a laissée sans attribution.

+. I DVX. ATENES. Croix. ℟. TEBANI. CIVIS. Châtel.

Billon. Pl. vi, fig. 3. Friedlaender, tab. 2, n° 9. Les E des légendes sont carrés.

Le peu d'espace libre existant au droit, entre la croix et le mot *Dux,* n'a jamais pu recevoir que la lettre I. C'est donc bien sire Jean de la Roche qui a fait frapper ce rare denier. M. le docteur Grote avait déjà pressenti que cette attribution serait un jour adoptée (Blaetter für Münzkunde, 1835, n° 34).

GUILLAUME DE LA ROCHE.

1276 à 1285.

+ ⁘ G ⁘ DVX ° ATENES ⁘ Croix. ℟. ⁘ THEBE ⁘ CIVIS ⁘ Châtel. Les E des légendes sont carrés.

Bon billon. Pl. vi, fig. 4. Ma collection.

Marchant, lettre VII, pl. VI, n° 8. Si ce denier n'est pas de Gui I[er], il appartient incontestablement aux premières années du règne de Guillaume.

+ ⁞ G' DVX ✿ ATENES ⁞ Croix. ℟. ⁞ THEBE ✿ CIVIS. Châtel. Les E des légendes sont ronds et fermés.

Bon billon. Pl. VI, fig. 5. Ma collection.

+. G. DVX ' ATENIS. (*sic*). Croix. ℟ ' THEBE ' CIVIS. Châtel. Billon faible. Pl. VI, fig. 6. Ma collection. Friedlaender, tab II, fig. 8.

Le revers du denier précédent se retrouve sur un denier dont la légende du droit est : ++ G. DUX ATENES. (Buchon, pl. IV, fig. 5, d'après un exemplaire appartenant à M. Rollin.) La légende THEBE CIVIS est terminée par un petit I sur un exemplaire appartenant à M. Cartier.

La forme que les E des légendes affectent sur les monnaies du duc Guillaume ne varie plus sur celles de Gui II, son successeur.

M. Buchon classe ces deniers à Gui II de la Roche; mais son texte contient à leur sujet une petite inexactitude qui ne peut manquer de disparaître dans une seconde édition.

Je transcris le passage dont je veux parler, et qui se rapporte aux deniers précédents.

« C'est le même que le docteur Friedlaender a publié. Marchant l'avait aussi publié en 1818, aussi bien que Tobiesen Duby dans ses Récréations numismatiques, et le docteur Grote dans son Journal allemand de Numismatique. Mais tous ces savants se sont trompés, l'un par l'autre, en adoptant, Marchant l'opinion de Duby, et Friedlaender et Grote l'opinion de Marchant, qui attribue cette monnaie à Gautier de Brienne, au lieu de Guillaume II de la Roche. Je décrirai plus loin une véritable monnaie de Gautier de Brienne, duc d'Athènes, qui diffère beaucoup de celle-ci. »

Il y a dans ce passage erreur sur l'espèce du denier publié

par Duby. Celui-ci porte en entier la légende GVI. DVX ATENES; et Duby le classe à tort à Gui d'Enghien, sixième fils de Gauthier d'Enghien. Marchant rejette l'attribution de Duby, et propose de restituer le denier en question à *Gui Ier de la Roche, successeur d'Otton*. Puis il décrit celui dont la légende est G. DVX ATENES, et ajoute : Je crois ce denier de Gautier Ier de Brienne. M. Grote adopte cette dernière classification, ainsi que M. Friedlaender. Enfin j'ajoute que l'accord qui semble exister entre la classification de M. Buchon et la mienne au sujet de ce denier, à en juger par le passage précité, n'est qu'apparent et non réel. J'ai cru devoir établir une distinction entre Guillaume et Gui II de la Roche; mais M. Buchon nomme indifféremment les deux Gui de la Roche Gui ou Guillaume.

Appel, dans son Repertorium, IVe partie, t. II, p. 973, cite un denier semblable à ceux que j'ai cru devoir donner à Guillaume de la Roche.

M. Buchon (pl. IV, n° 5) a le premier publié une obole unique jusqu'ici, et qu'il pensait devoir attribuer à Gautier de Brienne. En voici la description.

+ G. DVX. ATENES. Dans le champ un écusson chargé de pièces héraldiques.

℟. + TEBES. CIVIS. Croix. Cuivre. Pl. VI, fig. 7, cabinet du Roi.

J'ai tout récemment étudié avec beaucoup de soin cette curieuse monnaie, et mon attention a dû naturellement porter sur les armoiries qu'elle présente. Ces armoiries ne sont autres que celles de la famille de la Roche, qui portait d'or à cinq points équipollés d'azur. Je dois la certitude de ce fait à l'obligeance de M. Lacabane, le savant classificateur des archives nobiliaires de la Bibliothèque du Roi. La pièce en question appartient donc sans aucun doute à Guillaume de la Roche.

GUI II DE LA ROCHE.

1285 à 1308.

+ : GVI . DVX . ATENES. Croix.

℟. : THEBANI . CIVIS : Châtel; dessous une étoile à six rais, évidée au cœur. Billon rouge. Pl. vi, fig. 8. Ma collection. Buchon, pl. iv, fig. 4.

C'est cette variété que Duby a figurée (pl. i, fig. 1) dans ses Récréations Numismatiques. Mais son dessin est évidemment incorrect. Duby classe cette pièce à Gui d'Enghien, et Marchant la classe à Gui Ier de la Roche. M. le Dr Grote et M. Friedlaender adoptent cette dernière attribution.

+ v GVI · DVX v ATENES v ou GVI . DVX : ATENES. Croix.

℟. v THEBANI : CIVIS v ou .THEBANI CIVIS. Châtel. Bon billon. Pl. vi, fig. 9. Ma collection.

Un exemplaire du cabinet de M. Cartier porte les mêmes légendes; mais dans celles-ci les v offrent un renflement intérieur au sommet de chacune de leurs branches.

Je possède une pièce en cuivre pur, frappée aux mêmes types que la précédente et d'une fabrique très élégante. Elle est aussi d'un module plus petit. Pl. vi, fig. 10.

A mon avis toutes ces monnaies appartiennent à Gui II de la Roche; mais M. Buchon les classe à Gui Ier. Il ajoute (p. 327) que cette monnaie n'est indiquée par personne avec le mot GVI en entier; cette petite erreur est la même que celle que j'ai indiquée plus haut, en parlant des deniers de Guillaume.

Ce qui me semble prouver d'une manière incontestable la légitimité de l'attribution que j'adopte, c'est l'existence du précieux denier suivant :

GVI DVX ATHENES. Croix.

℟. DE CLARENCIA. Châtel. Billon très faible. Pl. vi, fig. 11. Ma collection.

Gui II époux de Mahaut de Hainaut, est le seul duc d'Athènes qui ait jamais pu frapper des deniers à Chiarenza. On voit que cette monnaie jette autant de jour sur la série monétaire des ducs d'Athènes que le denier de Guillaume de Villehardoin, frappé à Thèbes pendant l'exil de Gui Ier de la Roche, en jette sur la série monétaire des princes d'Achaïe.

Telles sont jusqu'ici les seules monnaies connues, frappées à Thèbes et à Chiarenza par l'ordre des ducs d'Athènes de la dynastie de la Roche.

F. DE SAULCY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société Royale des Antiquaires de France. Nouv. série, t. V; Paris, 1840, in-8°. Fig.

La Société Royale des Antiquaires de France a publié, il y a quelque temps, le 15e volume de ses *mémoires.* Il n'entre point dans le plan de notre recueil de nous occuper des morceaux d'un intérêt très varié qui composent cette collection; mais une mention spéciale est due par la Revue à un *Essai d'appréciations générales en numismatique,* communiqué par M. A. de Longpérier, notre collaborateur, à la Société des Antiquaires, dont il est membre, travail auquel cette compagnie a dû décerner avec empressement les légitimes honneurs de l'impression.

Ainsi que l'annonce son auteur, l'*Essai d'appréciations générales en numismatique* n'est, en quelque sorte, que l'ébauche d'un ouvrage plus considérable qu'il prépare. Ceci explique la nature du morceau publié, dans lequel il n'a voulu qu'indiquer certaines données générales, dont il réserve l'intéressant et nécessaire développement pour une composition plus étendue et plus complette.

Mais l'*Essai,* dans ses premières lignes, nous révèle la pensée qui l'a inspiré; et c'est surtout cette pensée en elle-même qui nous frappe, aujourd'hui qu'elle n'a pas reçu encore les développements qui doivent amener à un haut degré la démonstration de sa valeur et de sa fécondité. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter les paroles mêmes de l'auteur :

« Le nombre d'excellents livres qui traitent des médailles est grand
» sans doute ; mais tous, on peut le dire, sont conçus dans le même
» sens ; c'est-à-dire que, quelle que soit la forme particulière sous
» laquelle chaque auteur présente la description des monuments nu-
» mismatiques qu'il nous fait connaître, c'est toujours l'analyse qui
» en est le principe. Aujourd'hui, après deux siècles de travaux ana-
» lytiques, ne serait-il pas possible de résumer ce que la science a
» déterminé et adopté comme constant, et de tirer, de l'observation
» de cet ensemble, certaines règles propres à faire juger les faits ul-
» térieurs. »

Cette base une fois jetée, M. de Longpérier indique l'ordre ultérieur de son travail. Il le divise en deux grandes sections ; la première, l'étude des *types ;* la seconde, l'étude des *légendes.* Après avoir donné une définition courte et lucide de ce qu'on appelle *types*, en numismatique, il en suit à travers les temps les diverses modifications. Il nous les montre, dans les premiers âges, simples comme les besoins auxquels ils répondaient ; grossiers dans leurs formes comme les arts auxquels ils empruntaient leur existence matérielle ; puis, une importante révolution morale les destine à propager certaines idées religieuses en général, et ensuite, par une conséquence naturelle, les mythes particuliers à chaque nation, à chaque province. De ce dernier caractère, dans les types, découle une religieuse unité dans le style de ces emblèmes, une persistance vivace qui les fait résister à l'ordre d'idées auxquelles ils devaient leur naissance, à des révolutions complètes dans l'état social des peuples qui les avaient adoptés.

Aux yeux de M. de Longpérier, ce respect séculaire pour les symboles numismatiques est une preuve de leur caractère sacré. Cette preuve lui semble assez puissante pour condamner sans retour ces interprétations étroites de quelques antiquaires, qui veulent voir dans certains types une futile allusion à l'importance d'un marché, à la fertilité d'un territoire ; c'est méconnaître, dit l'auteur, le génie de l'antiquité. S'il nous est permis d'exprimer ici notre sentiment, nous reconnaissons qu'il y aurait ignorance et injustice à ne pas admettre une idée sainte et patriotique présidant au choix de la plupart des

types monétaires anciens, dont la mission était sans doute de répandre et de populariser ces idées par leur incessante circulation (la Diane éphésienne, la vierge d'Athènes, l'Apollon massaliote, etc.); mais n'y a-t-il pas quelque chose de trop exclusif dans cette proscription absolue de toute autre interprétation des types numismatiques de l'antiquité; et si, comme M. de Longpérier en cite de nombreux exemples, ces types n'étaient souvent qu'une expression phonétique du nom d'un peuple; si la figure du phoque (φώκη) marquait la monnaie des Phocéens de l'Ionie et de la Gaule, la rose (ῥόδον), celle de Rhodes, la feuille de persil (σέλινον), la monnaie de Sélinonte, etc., etc., n'y a-t-il point dans ces sortes d'allégories, qu'on a appelées depuis *armes parlantes*, dans ces jeux de mots, quelque peu puérils quoique si fréquemment adoptés, quelque chose de plus futile et de moins pieux encore que dans le choix de ces symboles qui pouvaient attester la fertilité d'un territoire, l'heureuse situation d'une cité, dons précieux d'une nature bienfaisante, causes premières de leur richesse et de leur grandeur. Nous adoptons donc, mais seulement comme une règle générale, à laquelle il a été dérogé souvent, cette assertion de l'auteur, que, jusqu'au jour de la domination romaine, les types monétaires des temps grecs étaient purement mythologiques, religieux sans exception.

C'est à l'époque de cette prépondérance de la puissance romaine que l'auteur de *l'Essai* place l'apparition d'un type nouveau, succédant au type religieux, sur les monnaies, *le type historique,* introduit sous la république, singulièrement développé sous les empereurs, relevé alors par des allégories morales, toutes à la glorification des vertus des Césars et de leurs familles, et, bizarre démenti volontairement donné aux événements, par des allusions de plus en plus exagérées, à la sécurité, au bonheur de l'empire, à mesure que ce corps immense, déchiré dans ses entrailles, tombait en même temps par lambeaux arrachés à ses extrémités. C'est encore du temps des empereurs que date l'adoption générale de la figure du prince, usage qui n'a plus été abandonné depuis.

Telle est l'histoire abrégée des types numismatiques, donnée par M. de Longpérier. Il réserve pour un autre mémoire l'étude des légendes.

Après cet exposé sommaire d'un travail qui n'est lui-même que l'extrait très succinct d'un ouvrage beaucoup plus considérable, il ne nous reste plus que quelques mots à dire de la pensée qui l'a dicté. M. de Longpérier a cru que le temps était arrivé de réduire en une sorte de système les résultats variés, partiels, obtenus jusqu'ici dans l'étude de la Numismatique; que du faisceau de découvertes isolées, dûes à tant d'esprits distingués, aux efforts de tant de sagacités érudites, s'était enfin formé un corps de doctrines historiques et philosophiques, qui devait servir de règle pour classer tout à la fois les appréciations numismatiques déjà obtenues, et pour gouverner les travaux à venir dans la même carrière. Il a pensé qu'au point où en était venue la science, il fallait lui demander autre chose qu'une habitude d'attributions plus ou moins ingénieuses, que la justification, plus ou moins complète, de quelque fait isolé, souvent sans portée, autre chose enfin qu'une donnée, plus ou moins certaine, sur l'état de l'art, à quelque époque que ce soit des temps historiques. Et c'est ici que, sans embrasser d'une manière absolue toutes les hypothèses de l'auteur, nous croyons qu'une haute justice doit être rendue à ses idées, à ses efforts.

Il n'est donné qu'à de rares esprits de découvrir le moment, où dans le travail incessant de l'intelligence humaine, il est permis de substituer, avec une sécurité puissante, à la méthode un peu sèche, mais toujours certaine, de l'analyse, celle plus large et plus philosophique de la synthèse. Il est peu d'hommes éclairés, consciencieux, qui, procédant par l'analyse, ne puissent apporter leur utile contingent au progrès de quelque science que ce soit; mais de savoir coordonner les résultats obtenus par tous ceux qui vous ont précédés; de remonter des parties au tout, des effets les plus éloignés aux causes premières; de tirer de cette sorte d'assimilation intellectuelle, soit un système complet, soit des considérations fécondes en histoire, en morale, en philosophie; de recomposer quelquefois de débris épars un corps nouveau, avec toute l'exactitude de son ancienne forme, ou de refaire d'éléments variés, dispersés çà et là, sans cohésion évidente, une science nouvelle, complette, et d'une incontestable certitude, voilà ce qu'accomplissent, à un degré plus ou moins élevé,

les esprits auxquels a été accordé le génie de la synthèse, les Montesquieu dans l'histoire, les Cuvier dans les sciences naturelles. Nous n'entendons certes point, par les considérations qui précèdent, par la citation de quelques noms immortels, faire un rapprochement, ni donner des éloges ridiculement maladroits au travail borné et secondaire dont nous nous occupons; mais nous avons voulu dire seulement qu'il y a toujours une haute portée dans un travail synthétique, sur une branche quelconque de nos connaissances. Une œuvre semblable, quand elle a conquis, comme celle de notre collaborateur, le suffrage des hommes spéciaux, des juges compétents dans la matière, porte avec elle un double témoignage, celui de la connaissance approfondie d'une science inépuisable dans ses détails, et celui d'un mérite bien plus rare qui, pénétrant au-delà de la superficie de cette science, sait en grouper et en comparer les intimes éléments, sait en découvrir l'esprit, le sens moral, sait enfin en tirer des enseignements nouveaux et précieux, au double point de vue de l'histoire et de la philosophie.

A. du Plessis.

Antiquités de Pologne, de Lithuanie et de Slavonie, expliquées par Joachim Lelewel. — N° 1. *Notice sur la monnaie de Pologne.* (Insérée dans la *Pologne illustrée.*) 1842, in-4°, 16 p. et 2 pl. de monnaies, dessinées et gravées par l'auteur. Paris, librairie polonaise. Bruxelles, Voglet.

Dans sa Numismatique du Moyen-Age, M. Lelewel avait déjà traité les monnaies de son pays plus longuement que dans la Notice qu'il vient de publier, mais avec moins d'ensemble. Il s'était livré à des dissertations historiques, intéressantes, mais étrangères au sujet; il s'arrêtait au commencement du XIVe siècle, et renvoyait pour l'histoire monétaire de la Pologne à des ouvrages étrangers, que bien peu de nos lecteurs sont à même de connaître. Ici, dans un exposé rapide, il embrasse tous les temps, depuis la conversion de la Pologne au chistianisme, à la fin du Xe siècle, jusqu'au dernier partage, en 1795.

Cette Notice, qu'on regrette de voir si courte, donne une idée assez claire des diverses vicissitudes du monnoyage de la Pologne à travers les révolutions dont ce malheureux pays fut si souvent le théâtre. L'auteur dit, en commençant, ce que nous avons déjà fait remarquer dans la Revue, que « la monnaie, par son empreinte, son » titre et sa fabrication, est ordinairement une expression ostensible » de la marche politique des états, du progrès des peuples dans la » civilisation; souvent elle montre la prospérité ou les calamités du » pays. » Aussi la Pologne a-t-elle eu rarement, et par des intervalles assez courts, de belles monnaies.

« Le monnoyage polonais, suivant la Notice, se divise naturelle- » ment en trois périodes, de trois systèmes : *dénarial* (de 1000 à » 1333, *grossal* (de 1333 à 1620) et *florinal* (de 1620 à 1795). » On pourrait faire à peu près le même classement pour la France, sauf la différence des époques: le denier carlovingien, le gros de saint Louis et l'écu d'or ou d'argent, depuis Charles VI, furent à la fois monnaie réelle et personnification, si nous pouvons nous exprimer ainsi, du système monétaire de chaque époque, comme aujourd'hui notre *franc*. Mais chez nous, il n'y avait pas imitation; au contraire, la France a toujours marché en tête de la *civilisation monétaire;* l'Europe adopte encore son système décimal. La Pologne, qui n'eut des deniers que trois siècles après la France, copia toujours ses monnaies sur celles de ses voisins; elle sembla souvent contrefaire celles qui circulaient déjà dans le pays. Notre gros passa en Flandre, en Allemagne, en se modifiant peu à peu, et la Pologne n'adopta ce système monétaire qu'en copiant les gros de Prague, au XIVe siècle. Son système de florins, comme monnaie usuelle et de compte, est encore une imitation allemande qu'elle emprunta de ses rapports avec la Prusse, la Saxe et la Hongrie.

La Pologne ne frappa des monnaies d'or qu'au commencement du XVIe siècle, et adopta principalement les ducats *ad legem imperii,* qui avec les florins d'or circulaient déjà dans le pays. Cette *loi de l'Empire*, adoptée dans la monnaie d'or d'un grand nombre d'états, et la fixité du titre, qui en fut le résultat, favorisaient les transactions dans un moment où le commerce ne se faisait pour ainsi dire que par

des voyageurs, dans les grandes foires et dans les marchés des principales villes.

Dans une note du travail du savant Polonais on trouve un tableau assez piquant de la dégradation successive de la monnaie de Pologne. D'un marc d'argent fin, qui d'abord avait fourni 144 deniers, on arriva, en 1300, à en tirer jusqu'à 720, moyennant l'alliage; et le gros, qui fut, en commençant, de 60 au marc, tomba, en 1635, dans la valeur intrinsèque de 825 au marc. Il en fut à peu près de même dans tous les monnoyages anciens; on croyait doubler la fortune publique en faisant deux pièces du même nom avec une seule, et on ne s'apercevait pas que, dès le lendemain, tout doublait de prix, parce qu'on voulait toujours recevoir la même quantité d'*argent* pour la même marchandise.

Il est curieux de suivre dans la Notice tous les débats occasionnés entre les rois, les diètes nationales et les princes voisins, pour la détérioration des espèces: l'anarchie était là comme dans le gouvernement, et les peuples en souffrirent beaucoup. Sous le roi Jean Casimir, en 1666, son chiffre I. C. R., placé sur ses mauvaises monnaies de billon, fut interprêté par I*ncipit* C*alamitas* R*eipublicæ.*

Sous Auguste II, en 1705 et 1706, les initiales L.P. du trésorier Louis Pociey étaient traduites par les Larmes du Peuple, L*acrimæ* P*opuli.*

Ce ne fut que sous les règnes des deux Sigismond et quand la monnaie de Pologne prit quelqu'importance qu'on eut des pièces remarquables par leur fabrication et leur type. Plusieurs méritent de prendre place parmi les plus curieuses monnaies historiques, telles que le beau thaler de Dantzik, assiégée par Batori, en 1577 (V. Duby, Monn. obsid., pl. VI, n° 8), et ceux non moins rares et curieux de Thorn, en 1629, et d'Elbing, en 1671.

L'auteur, dans sa position actuelle, n'a pu dessiner qu'une faible partie des monnaies de son pays, et nous avons à en regretter des plus intéressantes, que son burin laborieux et fidèle eût reproduites, s'il les eût eues sous la main. Au reste, son cadre est loin de comporter un traité complet; il en a tiré tout le parti possible. Sa Notice donnera aux lecteurs français des idées justes sur une branche importante des monnaies de l'Europe, et ce premier numéro de ses

antiquités doit faire désirer les autres et concourir au succès de l'ouvrage dont elles feront partie. E. C.

Blaetter für Münzkunde, etc. Journal numismatique de Hanovre, publié par le Dr Grote. Hanovre, 1840, in-4°, fig.

Zeitschrift für Münz, Siegel und Wappenkunde, etc. Journal des sciences numismatique et héraldique, publié par le Dr Koehne. Berlin, 1841, in-8°. 12 planches.

Nous avons souvent appelé l'attention de nos lecteurs sur le Journal Numismatique de Hanovre, publication savante, où toutes les parties de la Numismatique ancienne et moderne étaient traitées avec un zèle consciencieux et une érudition profonde. L'année dernière, nous n'avons reçu qu'un seul cahier portant la date de 1839, et terminant le quatrième volume de ce recueil. On y annonçait, pour l'année 1840, une transformation matérielle dans le mode de publication du journal; jusqu'alors il paraissait par cahiers in-4°, accompagnés de planches très nombreuses, mais qui laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution artistique. Il devait paraître désormais sous format in-8°, par livraisons publiées tous les deux mois, avec les mêmes caractères, le même papier et aux mêmes conditions d'abonnement que la Revue Numismatique française. Seulement le nombre des planches n'aurait pas été diminué, ce qui peut faire croire qu'on n'avait pas le projet d'en rendre l'exécution plus soignée. L'ancien titre de Feuille pour la Numismatique, *Blaetter für Münzkunde*, devait être changé en celui de Gazette Numismatique, *Münzkundliche Zeitschrift*.

Nous avons attendu long-temps le résultat de ces promesses; mais elles ne se sont pas réalisées : au lieu de se transformer, le Journal de Hanovre est mort; il semble qu'on l'ait tué en voulant le régénérer, ce qui n'arrive que trop souvent, même ailleurs que dans les journaux. La suppression définitive de cet estimable recueil laissera au public éclairé des regrets qui ne pourront que s'accroître par la lecture du dernier cahier. On y trouve une monographie très complette des monnaies du Luxembourg, une notice intéressante sur

celles des évêques d'Utrecht, enfin un morceau d'un intérêt capital, l'analyse détaillée d'une histoire générale des monnaies de l'empire russe.

Cet important ouvrage est l'œuvre d'un Français, le baron de Chaudoir, et il a paru à Saint-Pétersbourg, en 1836-37, sous le titre modeste d'*Aperçu sur les monnaies russes et les monnaies étrangères qui ont eu cours en Russie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

L'histoire de ce singulier monnoyage si curieux et si peu connu, y est présentée avec autant de sagacité que d'érudition et a dû coûter des recherches immenses.

L'auteur démontre d'abord que les pièces, en très petit nombre, frappées par les premiers souverains de la Russie n'étaient que des médailles destinées à être portées comme ornements, et que les Russes commencèrent par employer à cet usage les monnaies impériales de Constantinople. Mais les pelleteries découpées en morceaux plus ou moins grands furent la seule monnaie courante, la seule valeur représentative généralement admise dans ces contrées, jusqu'à l'époque de l'invasion tartare au XIIIe siècle. Alors seulement les princes russes furent forcés de frapper de véritables monnaies pour payer les tributs imposés en numéraire par les conquérants tartares.

Telle fut l'origine du monnoyage russe, et il en résulta nécessairement que les premiers types monétaires de la Russie durent être des imitations ou même de simples copies des monnaies tartares du même temps. La plupart de ces pièces des XIVe et XVe siècles sont bilingues; en général elles portent d'un côté, en caractères arabes, le nom du khan tartare régnant, de l'autre, en caractères russes, celui du prince qui les a fait frapper. Mais souvent aussi les légendes, en caractères arabes, copiées au hasard par des graveurs qui n'en comprenaient pas le sens, ne se rapportent en rien à l'époque ni aux circonstances de l'émission des monnaies où elles figurent. C'est ainsi que sur les monnaies frappées par le prince Joury, de 1389 à 1434, on lit une légende du khan Dschani-bey, qui régnait vers 1350, et sur celles du prince Pierre Dmitriewitch, frappées de 1389 à 1428, une légende du khan Usbeck, qui régnait en 1326.

Lorsque le grand Ivan Wassiliéwitch eut affranchi la Russie du joug des Tartares, au commencement du XVIe siècle, et réuni sous un seul sceptre toutes les petites principautés qui s'étaient formées successivement par les apanages créés au profit des princes puînés de la dynastie régnante, la nation russe, si long-temps malheureuse et opprimée, commença à marcher vers un meilleur avenir. Enchaînée violemment à l'Asie, elle n'eut pas plutôt brisé ses liens qu'elle tourna ses regards vers l'Europe, et tendit à se rapprocher en tout de la grande famille des peuples occidentaux. A dater de cette époque glorieuse, la Russie rentra dans la sphère du monnoyage européen par l'imitation des monnaies hongroises et polonaises et ensuite des monnaies allemandes. Les premières pièces de ce genre furent frappées par des ouvriers qu'Ivan avait demandés au roi de Hongrie, Mathias Corvin, et sont tout à fait semblables aux monnaies du prince hongrois. Ivan fut le premier souverain russe qui prit sur ses monnaies le titre de *tzar;* ce mot n'est pas dérivé, comme on le croit assez généralement, du nom de César, adopté par les empereurs romains et à leur imitation par les empereurs d'Allemagne; c'est un titre affecté dès la plus haute antiquité aux souverains de l'Orient; les khans des mongols le portent encore, et on le retrouve dans la terminaison commune aux noms de Balthazar, de Salmanazar et des autres rois assyriens mentionnés par les livres hébreux. Sans doute Ivan voulut constater l'affranchissement de son pays, en s'attribuant officiellement ce titre que les Tartares donnaient aux chefs suprêmes de leurs hordes; jusque là les princes russes n'avaient pris sur leurs monnaies que le titre slave de *kniaz,* conservé jusqu'à nos jours par la haute aristocratie russe et polonaise. Ce fut encore Ivan qui fixa définitivement les armoiries de l'empire russe; il fit graver sur ses monnaies l'aigle impérial à deux têtes, se regardant comme le successeur des empereurs grecs, à cause de son mariage avec Sophie, nièce du dernier empereur Constantin, et il y joignit l'image de saint Georges terrassant le dragon, emblème patronymique de la ville de Moscou.

Depuis ce temps les types monétaires de la Russie n'ont subi que des variations moins importantes et plus connues. On en trouve la

description complette dans l'ouvrage du baron de Chaudoir, livre devenu classique et que nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la numismatique du nord. L'analyse que le Journal de Hanovre en a donnée est si exacte et si bien faite qu'elle pourrait en partie suppléer à l'ouvrage lui-même, d'autant plus qu'elle est accompagnée de cinq planches contenant un alphabet russe et les dessins de près de 200 monnaies.

En s'éteignant, le Journal de Hanovre laissait une place vacante dans la science. Il s'était attribué une spécialité qu'il a constamment exploitée avec autant de succès que de zèle, celle de la numismatique des états du nord et de toutes les parties de l'Allemagne, y compris les provinces belges et françaises qui dépendaient autrefois de l'empire. Dans cette branche il n'avait point de rivaux; il a heureusement trouvé des successeurs. Un nouveau recueil périodique, publié par le docteur Koehne, à Berlin, semble s'être proposé de remplir le programme que le Journal de Hanovre nous avait fait en vain espérer dans son dernier numéro. Nous avons déjà dit quelques mots de cette publication que le mérite de ses rédacteurs recommande à l'estime du monde savant. Elle aussi s'est annoncée comme devant être semblable à la Revue française, pour le format, le papier, l'impression et les planches; peut-être cette promesse n'a-t-elle pas été entièrement tenue; cependant le nouveau journal a, sous tous ces rapports, une grande supériorité sur son prédécesseur; les planches sont peu nombreuses, mais très soignées; quelques figures telles que celle de la médaille de couronnement du roi de Prusse actuel, rappellent les belles gravures de la Revue anglaise. Il sera sans doute permis aux directeurs de la Revue Numismatique française de se féliciter d'avoir vu ainsi leur œuvre présentée à l'étranger, comme un type à imiter dans les publications scientifiques, au moins pour la forme extérieure. Ce sera à leurs yeux une raison de plus de ne rien négliger, pour continuer à la rendre digne des honorables suffrages qu'elle a obtenus dans toute l'Europe.

Nous avons reçu douze livraisons du Journal Numismatique de Berlin, formant la première année du recueil. On y remarque beaucoup d'articles d'un haut mérite, surtout en ce qui concerne la

numismatique allemande. Nous nous bornerons à signaler plusieurs notices sur les monnaies de la Prusse, à différentes époques, depuis le gouvernement des grands-maîtres de l'ordre teutonique et des rois de Pologne, jusqu'à celui des électeurs de Brandebourg, une histoire des monnaies de la Silésie, un traité sur les monnaies et médailles de l'ordre teutonique en Allemagne, et une analyse détaillée de l'ouvrage de M. de Berstett sur les monnaies de l'Alsace. Cette spécialité est tout-à-fait dominante dans la rédaction du journal; cependant on y trouve aussi quelques articles de numismatique ancienne. La science héraldique est jointe dans ce recueil à la numismatique avec laquelle elle a, dans les temps modernes, de si intimes relations; mais ces études sur les sceaux et les armoiries de la noblesse allemande ont peu d'intérêt au dehors.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de cette savante publication, et nous tâcherons de ne leur rien laisser ignorer de ce qu'elle pourra renfermer d'intéressant.

Il existe encore en Allemagne un autre recueil périodique, qui paraît consacré spécialement à la numismatique moderne ; c'est le journal numismatique de Weissensee, *Weissenseer numismatische Zeitung;* n'en ayant reçu aucun numéro, nous ne pouvons en parler que par ouï-dire.

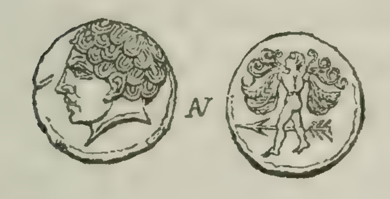
J. de P.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

TYPES DES MÉDAILLES CELTIQUES.

I.

LE DRUIDE ABARIS.



Tête nue et imberbe, à gauche.

℟. Figure portée sur une flèche, et avec des ailes aux épaules au lieu de bras. — Or. $2\frac{1}{2}$. R*. F.b.

Cabinet du Roi. Mionnet, Sup. aux Chefs gaulois, n° 140 et pl. x, n° 11.— Lelewel, Type Gaulois, p. 179, et pl. vii, n° 69.

M. Lelewel a eu raison de me reprocher d'avoir fait une part trop grande, dans le monnoyage celtique, à l'imitation des types monétaires de la Grèce, et à leur détérioration successive [1]. Depuis mes premières recherches sur ce monnoyage, j'ai eu l'occasion de modifier mes assertions en plu-

[1] Lelewel, Etudes Numismatiques, Type Gaulois, p. 16.

sieurs points, et j'ai reconnu surtout l'influence des idées religieuses particulières aux Celtes, dans la composition de leurs types monétaires. Plus j'avance dans l'étude de ces types, et plus je vois combien il y aurait de faits mythologiques importants à y recueillir, si l'antiquité nous avait légué des notions moins incomplètes sur les croyances religieuses des nations celtiques.

La précieuse médaille d'or, dont je cherche aujourd'hui l'explication, ne saurait manquer de fortifier mon nouveau point de vue, car elle se rapporte d'une manière trop incontestable à ces croyances. Le mythe d'Abaris, dont elle nous retrace le principal trait, est un des rares et vagues souvenirs de communications extrêmement anciennes entre les religions des contrées septentrionales du monde antique et celles de la Grèce. Voici, en résumé, d'après l'illustre docteur Creuzer, les éléments principaux de ce mythe, tels qu'ils se trouvent épars chez les divers écrivains de l'antiquité [1] :

« Abaris vint du pays des Hyperboréens chez les Grecs, » puis retourna chez les Hyperboréens. Il est serviteur et » prêtre de l'Apollon hyperboréen ou grec; il reçoit de ce » dieu une flèche, le don des miracles et celui de prophétie. » Porté sur sa flèche, il voyage dans les régions de l'air; c'est » un inspiré qui rend des oracles, qui compose des chants » de conjuration, d'expiation et d'initiation, donne une » théogonie, célèbre les noces du fleuve de l'Hèbre, et chante » l'arrivée d'Apollon son maître dans la contrée des Hy- » perboréens.... Il délivre les peuples de la peste, de la fa- » mine et de tous les fléaux. »

Ce personnage, selon le Dr Creuzer, appartient aux religions septentrionales d'Apollon, et se rattache à ces *théories* hyperboréennes, à ces pieux messages qui, des profondeurs

[1] Religions de l'Antiquité, trad. par M. Guigniaut, t. II, l. v, p. 266.

du Nord, étaient envoyés à Délos[1]. Etant donné comme Scythe, dans la Charmide de Platon[2], M. Creuzer le rapproche d'Abor, cité dans la Hialmarsaga, comme un sage venu de la Grèce, et pense qu'Abaris était un druide du Nord, et les Hébrides, sa patrie. Suivant le même auteur, les runes, étant des caractères en forme de flèches, et, d'après l'étymologie du nom[3], s'écoulant, s'échappant, comme le temps, se répandent de tous côtés, du nord au sud et du sud au nord; elles sont, pour ainsi dire, la flèche de la parole, celle de l'écriture, portant de toutes parts la doctrine, les prescriptions salutaires, les consolations et la vraie lumière. A l'aide de ces inductions, auxquelles le Dr Creuzer donne les développements les plus ingénieux, et en les rapprochant des documents légués par l'antiquité, il arrive à considérer Abaris comme une personnification de l'écriture, de la doctrine qu'elle renferme, des bienfaits de cette doctrine, et de la science ou sagesse en général; enfin de la propagation de l'écriture et de la sagesse, descendant des hauteurs du Caucase pour éclairer les Grecs aussi bien que les Scythes.

Le savant traducteur des Religions de l'Antiquité, M. Guigniaut, tout en rendant hommage à l'érudition et à la sagacité incontestées de l'auteur, a déjà observé que la solidité de ses rapprochements et de ses conclusions se trouvait ébranlée par le défaut d'authenticité de la Saga de Hialmar[4].

Si l'on considère les expressions de Scythie, de pays hyperboréens, chez les écrivains de l'antiquité, et la fabrique

[1] Cf. Hérodot., IV, 33 et suiv.; Pausan. *Attic.*, 18, *Lacon.*, 16, *Bœot.*, 27 et *Phoc.*, 5; Nicol. Damasc., *Frag.*, p. 156, et Suppl., p. 81, éd. Orelli; Creuzer et Guigniaut, Relig. de l'Antiq., t. II, l. IV, p. 96-106.

[2] Page 312 Bekk.

[3] *Rinnen*, *runen*, ῥέω, en grec, *couler*. Cf. Creuzer et Guigniaut, Relig. de l'Antiq., t. I, p. 535.

[4] Relig. de l'Antiq., t. II, p. 267, not. 3, et p. 269, not. 2.

bien évidemment celtique de notre médaille, il faudra en conclure que si Abaris était un druide du Nord, il dut appartenir à la portion de la race celtique qui, sous le nom de Cimbres ou Cimmériens *(Kymri)*, occupait la plus grande partie du nord et du centre de l'Europe, et s'étendait plus avant vers l'est qu'on ne le croit communément [1].

D'un côté de notre médaille est la tête d'Apollon, telle qu'on la voit souvent figurée sur les statères d'or gaulois; sur l'autre paraît Abaris, prêtre de ce dieu, voyageant sur sa flèche, les épaules munies d'ailes au lieu de bras, trait nouveau qui ne figure dans aucune des traditions mythologiques sur ce personnage.

Abaris, élevé à la dignité de héros ou de demi-dieu, et participant aux honneurs divins, put sans doute, à une époque postérieure, être confondu avec l'Apollon grec[2]. Schwenck[3] reconnaît en lui le dieu lui-même, Apollon ἀφαρεύς ou ἀφαῖος, le *lumineux*, sous la forme macédonienne Ἄϐαρις (d'où l'*Abarnis* de Lampsaque), devenu son propre prêtre [4].

J'ignore malheureusement la provenance de la précieuse médaille, sujet de cet article; mais l'habitude d'examiner ces sortes de monuments m'y fait reconnaître la fabrique particulière aux statères d'or que l'on rencontre habituellement dans les pays traversés par le Danube. C'est là, comme on sait,

[1] Cf. J. de Pétigny, Origine des nations barbares, au t. Ier, ch. 1er des Études sur l'époque Mérovingienne.

[2] Hérodote se sert de l'expression δαίμων, Platon (*Charm.*, 309), Strabon (*Geog.*, VII, 298), Jamblique (*Vit. Pithag.*, § 173) l'appellent θεός. Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, IV, 590) le nomme un héros, conformément aux idées des Grecs.

[3] Cité par M. Guigniaut, *op. laud. sup.*, p. 270 (à la note).

[4] Je ferai remarquer, en passant, et sans attacher plus d'importance qu'il ne convient aux étymologies *celtiques*, que dans la langue des *highlanders* de l'Ecosse, *abair* signifie parler, discourir, et *abor* orateur. (Cf. Armstrong, *Gael. diction.*)

que s'établirent jadis les migrations sorties de la Gaule par la forêt Hercynie, d'où elles s'étendirent jusqu'à la Macédoine, ce qui expliquerait à la fois le rapport d'Abaris avec l'Apollon macédonien et la rareté de notre médaille dans les cabinets de France. Quand ces populations se furent constituées en corps de nation, elles empruntèrent à la Macédoine ses types monétaires, et se les approprièrent par l'adjonction de symboles tirés de leurs mythes particuliers. Ces types, comme les croyances des peuples qui les employaient, offrirent les traces d'un mélange d'idées religieuses particulières aux Celtes, et de croyances étrangères appartenant aux Grecs; mais tandis que ceux-ci, comme la nation la plus civilisée, ne pouvaient emprunter aux autres qu'un petit nombre de traditions, les Celtes devaient, au contraire, recevoir une somme considérable d'éléments religieux et civilisateurs. Pour ce qui regarde la numismatique, M. Lenormant et M. Lelewel ont déjà considéré comme la principale origine du monnoyage dans la Gaule centrale, les relations établies entre elle et la Grèce par cette chaîne non interrompue des populations celtiques établies sur les bords de l'Ister [1].

Si la provenance supposée de notre médaille venait à être justifiée, elle servirait peut-être à indiquer pour point de départ du mythe d'Abaris les contrées occupées par les Celtes, près de la Macédoine, contrées que traversa Abaris emportant chez les Hyperboréens le culte de l'Apollon macédonien. Faut-il croire plutôt à cette transmission du culte du dieu grec chez les Celtes qu'à l'importation d'une divinité hyperboréenne chez les Grecs, et serait-ce là le sens mystique de la flèche donnée par Apollon, sur laquelle Abaris traverse les airs pour retourner dans sa patrie?

Si les ailes du messager Abaris sont un emprunt fait à la mythologie grecque, l'idée de le faire chevaucher sur une

[1] Cf. Lelewel, Type gaulois, p. 18.

flèche semble appartenir aux croyances du Nord. Bayle n'a pas dédaigné de citer le rapprochement établi par le savant Petit [1] entre cette manière de voyager et celle que l'on prête aux sorcières [2].

Il ne m'appartient pas de chercher plus long-temps l'explication du mythe d'Abaris, et de discuter les opinions si diverses sur l'époque à laquelle vivait ce personnage, opinions qui ne parcourent pas moins de tout l'intervalle contenu entre la troisième et la quatre-vingt-deuxième olympiade [3], et qui feraient même remonter son existence avant la guerre de Troie, si, d'après Firmicus Maternus, il avait fabriqué le palladium des os de Pélops [4]. Il me suffira d'avoir appelé l'attention des mythologues sur un monument numismatique où se trouve évidemment figuré Abaris. Pindare [5], Porphyre et Jamblique [6], le font contemporain de Pythagore, et nous le montrent s'instruisant à ses leçons, nouveau témoignage des nombreux rapports de la doctrine des druides avec celle du célèbre philosophe de Samos.

[1] *De Sybill.*, l. II, c. 7, p. 200.

[2] Cf. Bayle, *verb.* Abaris.

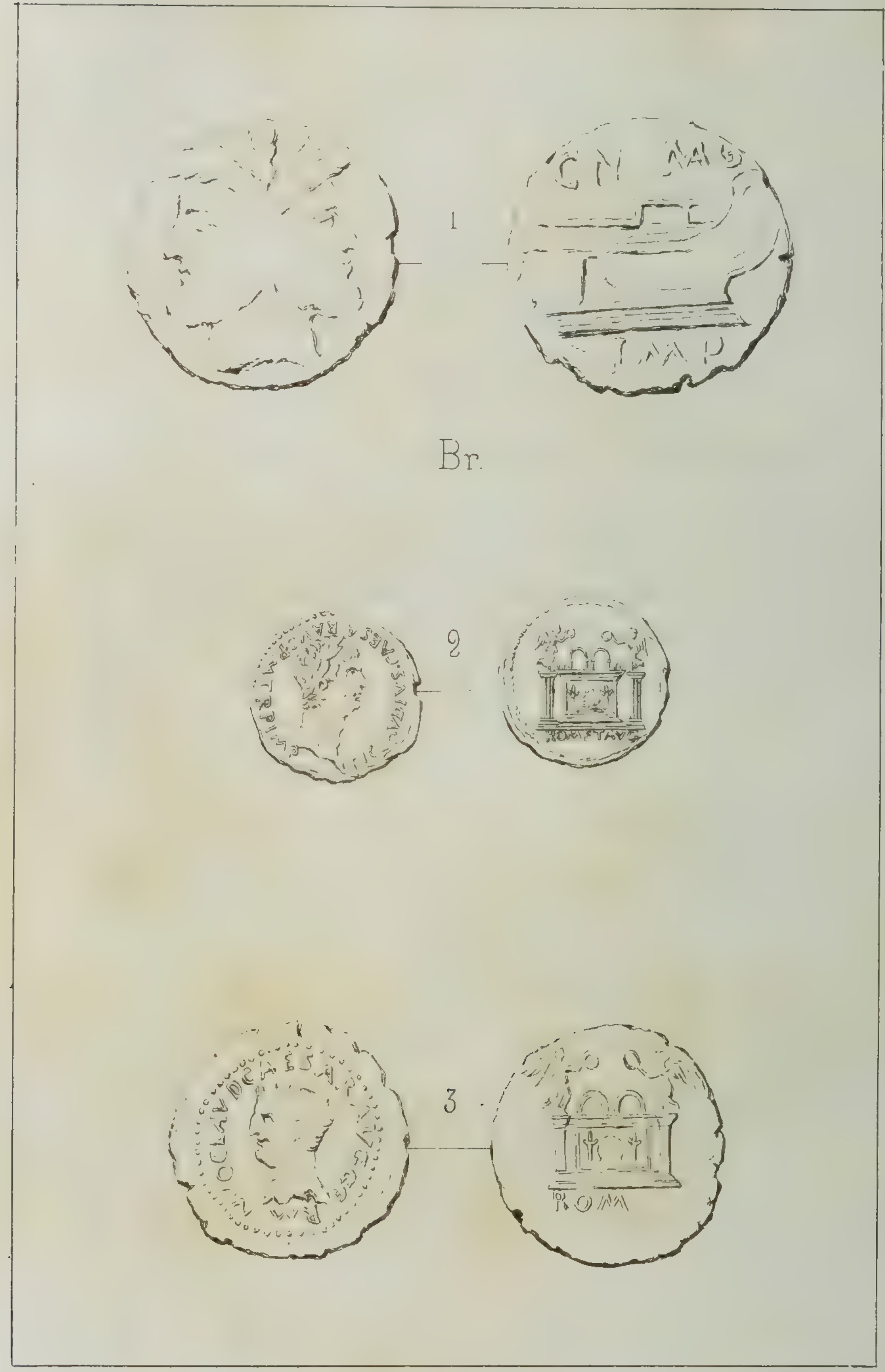
[3] Cf. Bayle, *ibid.*

[4] Cf. Scaliger, *in* Firmic. Matern., *De Error. profan. relig.*

[5] *Ap.* Harpocrat. Cette opinion, adoptée d'abord par Eusèbe, et qu'il abandonna ensuite, a été préférée par Scaliger (*Animadv. in* Euseb., n° 1452, p. 347).

[6] Cf. Jambl., *in v. Pythagor.*, c. XVIII, p. 127 et suiv., c. XIX, p. 92, et Henr. Vales. *Not. in not. Mauss.*, *ad* Harpocrat., p. 83.

L. DE LA SAUSSAYE



Muret. Lith. E. Dézairs Blois. Alexandre, Lith.

MEDAILLES ROMAINES.

MÉDAILLES ROMAINES.

(PL. VII.)

Comme les auteurs qui l'ont précédé dans la carrière, M. Mionnet ne donne pas de monnaies de bronze à Cn. Pompée le fils, soit qu'il n'en ait pas connu, soit qu'il n'ait pas jugé ces monuments de cuivre assez intéressants pour figurer dans son bel ouvrage *De la Rareté et du Prix des médailles romaines*. En effet, rien de ce métal, des premiers personnages de la suite impériale, n'y est décrit jusqu'à Auguste.

Quoiqu'il en soit, il existe un grand-bronze dont je possède un exemplaire, qui paraît devoir être attribué à ce fils du grand Pompée. C'est un as au type de tous les as romains, et qui n'en diffère que par la légende.

1. Droit. Bifrons ordinaire de Janus.

℟. CN. MAG. IMP. Proue de navire.

C'est bien là, comme on voit, la légende de toutes les médailles certaines de ce prince, ou son abréviation. Tout le monde connaît l'as qui porte le double visage de Pompée père, substitué à la figure idéale de Janus. On sait qu'il n'a pas été fabriqué de son vivant, mais après sa mort, par son fils Sextus, lorsque celui-ci était maître de la Sicile.

Le grand-bronze qui nous occupe, quoique du fils aîné, est donc plus ancien, et il dut être alors frappé, au plus tard, dans l'année 709 de la fondation de Rome, 45 ans avant

J.-C., époque de la mort de Cneius à Carteïa, où il fut tué par les soldats de J. César, après avoir perdu contre ce dictateur la bataille de Munda.

L'émission de cette monnaie dut avoir lieu en Espagne; puisque c'est dans cette province, dont les peuples révéraient encore passionnément la mémoire de son père, que Cneius avait rassemblé ses nombreux partisans. La fabrique de la médaille elle-même, et la couleur du bronze concourent à lui assurer une origine espagnole.

Que si l'on était tenté d'attribuer, de préférence, ce petit monument au père, qui se nommait aussi Cneius, il ne perdrait nullement pour cela de son intérêt, émanant, dans ce cas, de l'autorité même de ce grand homme. Rien, au reste, de ce qui se rattache à ces temps si célèbres de l'histoire romaine, ne peut être méprisable.

Les médailles de bronze d'Auguste et de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, sont très communes; on les rencontre partout et elles sont décrites dans tous les recueils; mais les médailles semblables, frappées par les empereurs suivants, sont à peine connues.

Les nombreux amis de la numismatique romaine, et particulièrement les amateurs qui recherchent les pièces frappées dans les Gaules, me sauront gré, sans doute, de leur faire savoir que la fabrication de ce genre de monnaies ne cessa pas avec le règne de Tibère, et que Lyon en émit encore sous ses successeurs. En voici de Claude et de son fils adoptif Néron.

2. TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. PM. TR. P. IMP. tête laurée à droite.

℟. ROM. ET. AVG. autel entre deux Victoires. Petit-bronze, module 4 de l'échelle Mionnet.

Cette médaille a déjà été décrite par le docte Eckhel (t. VI, p. 245); mais cet antiquaire a omis une remarque importante

à faire, c'est que le petit-bronze de Claude nous montre les deux colonnes de l'autel cannelées ; tandis que les médailles des autres empereurs ne présentent pas cette particularité qui doit étonner d'autant plus que les colonnes de Lyon, qui existent encore au confluent de la Saône et du Rhône, dans l'église d'Ainay, sont parfaitement lisses. Ces colonnes sont de granit brun fort compacte et fort dur, et il n'est pas probable qu'elles aient été retaillées.

3° NERO. CLAVD. CAESAR. AVG. GERM. tête à gauche.
℞. ROM. ET. AVG. autel entre deux Victoires. Moyen-bronze d'une fabrique barbare ; module 6 $\frac{1}{2}$.

Rasche dans son *Lexicon rei numariæ*, livre où se trouvent analysés avec le plus grand soin tous les ouvrages de numismatique, antérieurs à 1789, n'a pas cité ce bronze de Néron ; mais Eckhel, qui ne le décrit pas au règne de cet empereur, l'a mentionné à propos des médailles d'Auguste qui portent le même revers. Voici en quels termes : *Sane in museo Cæsareo exstat id genus numus cum capite Neronis fabricæ tam barbaræ, et literis aversæ tam hiulcis, ut nullo pacto verisimile videri possit, eum in urbe lucem vidisse* (t. VI, p. 137). Eckhel s'appuyait sur cette médaille pour prouver que toutes celles qui présentent le même revers ne peuvent avoir été frappées à Rome. La figure de ma médaille fera voir combien sa conjecture était judicieuse.

Surpris d'avoir dans ma petite collection ces médailles qui paraissent très rares, et comptant fort peu sur ma perspicacité, j'étais assez porté, malgré mes yeux, à les soupçonner fausses ; mais plusieurs connaisseurs de Paris, et en dernier lieu M. Rollin, m'ont assuré de leur authenticité.

Rasche cite encore une médaille d'or de Galba qui existait dans le *Numophylacium Rinckianum*, et qui a été décrite par l'auteur du livre qui porte ce titre, ainsi qu'il suit (p. 26, n° 141) : SER . GALBA . IMP . CAE . AVG . TR . P . Tête de

Galba. ℟. ROM . ET . AVG. Autel entre deux colonnes surmontées de Victoires.

Dès le temps de Strabon, on fabriquait à Lyon de la monnaie d'or et d'argent au nom de l'empereur, et assurément il ne serait pas extraordinaire de trouver un *aureus* avec un type gaulois, au nom de Galba qui nous a laissé des deniers bien connus, portant les légendes : GALLIA, TRES GALLIAE et GALLIA HISPANIA. Les deux premières variétés de ces deniers ont peut-être même été frappées à Lyon, car dans l'inscription citée par Gruter :

TRIVM · PROV · GALL · LVGDVNENS
NARBONENS · ET · AQVITANENS

la Gaule Lyonnaise tient le premier rang. Quoi qu'il en soit, l'*aureus* de Galba, au revers ROM . ET . AVG ., n'est rapporté ni par Eckhel ni par Mionnet, et son existence reste douteuse. Nous osons espérer que cette notice attirera l'attention de quelque antiquaire à portée de vérifier ce monument et de le faire revivre pour les numismatistes de notre pays, aux yeux desquels il aurait une grande importance.

NOMOPHILE.

NOTICE

SUR LES DENIERS DE MATHIEU,

COMTE DE BOULOGNE.

Le hasard vient de faire découvrir, à quelques myriamètres de Boulogne-sur-Mer, plusieurs pièces relatives à l'histoire monétaire de cette ville.

Ce sont des deniers d'argent de Mathieu d'Alsace, qui devint comte de Boulogne en 1159-60.

Ces monnaies curieuses vont nous servir à rectifier un monogramme considéré jusqu'ici comme indéchiffrable, et à présenter à nos lecteurs des variétés inédites de leurs types et de leurs légendes.

En voici la description :

1. + MATHEVS. — Croix pattée, cantonnée de trois besants [1] dans chaque quartier.

[1] Boulogne porte d'or aux trois tourteaux de gueule dans l'un de ses écussons. Il y a donc analogie entre les pièces de ses armes et les besants de sa monnaie. « Le tourteau, dit le P. Ménétrier, est plein comme le besan, et » ainsi nommé à cause de sa rondeur. Le tourteau-besan est une pièce d'armoi- » rie ; et il se pourroit que dans l'origine les tourteaux portés sur les bannières » de nos comtes et représentés sur leurs monnoies formassent une sorte d'armes » parlantes, et figurassent les montagnes du pays. »

R̸. + VRBS BOLONIE. — Les lettres gothiques M et A superposées dans le champ. Monogramme formé des deux premières lettres du nom de Mathieu.

2. Semblable au précédent ; même légende. (Première variété.)

R̸. + VRBS BOLONIЄ. — Même monogramme.

3. + SVƎHTAM. — Semblable au précédent. (Deuxième variété.)

R̸. + VRS BOLONIЄ. — Même monogramme. (La lettre O est figurée comme un *quatre-feuilles*.)

4. + SVTHЄAM. — Semblable au précédent. (Troisième variété.)

R̸. + VRS BOLONIЄ. — Même monogramme.

On prête d'étranges formes à ce monogramme. On veut y voir un A et un Ω suspendus à un cordon [1].

On s'appuie sur ce passage, « que les rois de la 3e race » furent obligés d'abandonner les lettres de l'Éternel, pour » établir la dissimilitude de leurs espèces et de celles des ba- » rons [2]. »

On croit retrouver dans l'espèce d'A ou de cloche qui en forme le type, le souvenir traditionnel du fourchon gaulois [3].

L'un des Directeurs de la Revue Numismatique, M. E. Cartier, avait proposé la seule conjecture qui pût l'expliquer. Il l'avait fait néanmoins d'une manière dubitative, en avouant qu'il le trouvait indéchiffrable [4].

Dans sa description insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, M. A Deschamps le trouvait

[1] L'auteur de l'Essai sur l'Histoire monétaire de Boulogne-sur-Mer.

[2] Lelewel, Numism. du moyen-âge, t. I, p. 198.

[3] Le même, Type gaulois.

[4] Revue Numism., note du Directeur.

composé de caractères si mal formés, qu'il n'avait pu le décrire [1].

Les nouvelles médailles que nous présentons aux amis de la science, viennent lever tout doute à cet égard, et l'on ne pourra plus objecter qu'on en est réduit sur ce point aux combinaisons mal établies de la vraisemblance.

Ce sont bien les lettres gothiques M et A superposées formant chiffre.

Ceci nous est démontré jusqu'au dernier degré d'évidence. Aussi sommes-nous convaincu que les antiquaires accueilleront favorablement cette rectification.

Une sorte de controverse s'est élevée entre plusieurs numismatistes éclairés, sur l'attribution de ces deniers à Mathieu d'Alsace, plutôt qu'à Mathieu II, son gendre. Avant de formuler notre opinion sur ce sujet, nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de leur donner ici quelques détails sur la vie si aventureuse du ravisseur de Marie de Boulogne, ce profanateur de la sainteté de l'ordre monastique, et sur les circonstances qui précédèrent et suivirent cet événement.

Voici ces détails, tels que nous les avons puisés dans les chroniques du temps.

Eustache III, comte de Boulogne et frère de l'illustre *avoué de la sainte cité*, quitta le monde pour se faire moine de l'ordre de Cluni, dans le prieuré de Rumilli, situé dans le Boulonnais. Ce fut environ l'an 1125.

Cette retraite mit en possession du titre de comte de Boulogne Étienne, comte de Blois, qui avait épousé Mahault, fille de ce même Eustache III, héritier légitime du trône de Jérusalem.

De ce mariage étaient nés deux fils. Le premier, Eusta-

[1] T. I, p. 225.

che IV, reçut en partage le comté de Boulogne, vers 1150.

Sa femme, Constance de France, fille de Louis-le-Gros, prit le titre de reine lorsque le roi Étienne eut désigné son fils comme son successeur au trône d'Angleterre. Mais les grands de ce royaume n'y voulurent point consentir. Il mourut subitement, avant son frère, sans laisser de postérité, « en » 1152, 10e août, jour de Saint-Laurent, comme il était en » marche pour aller piller la terre de saint Edouard [1]. »

Le second Guillaume Ier, (Longue-Épée) [2], ne devint comte de Boulogne qu'après la mort d'Étienne de Blois, en 1155.

Henri II, après son avénement au trône d'Angleterre, se chargea de l'éducation du jeune comte. Après l'avoir fait chevalier avec les cérémonies accoutumées, il lui fit épouser Isabelle, fille et héritière de Guillaume, comte de Varennes et de Surrey, et, sitôt après ce mariage, en ajouta les qualités au titre de comte de Boulogne [3].

En 1157, ayant dessein de faire quelques tentatives en France, il s'embarqua sur la côte, et vint mettre pied à terre à Wissant. Il emmena avec lui notre comte Guillaume, qui l'accompagna dans cette expédition [4], et fut tué au siége de Toulouse, en 1159. « Cil tint la comté de Boulogne, mais il » mourut sans hoirs de son corps. [5] »

Étienne et Mahault eurent aussi une fille du nom de Marie de Blois. Vouée dès l'enfance à l'état religieux, elle était à la mort de son frère abbesse du monastère de Ramsey, en Angleterre. Mathieu d'Alsace, fils de Thierry d'Alsace, comte de

[1] Matth. Paris, p. 61. — La Chronique Saxonne de Guil. Neubrig dit: « Comme il ravageoit les terres de saint Édouard, aux environs de Cam- » bridge. »

[2] Turquoy, avoc. d'Orl., c. XXI.

[3] *Monast. Anglic.*, t. II, p. 604.

[4] *Ad Chron. Sigeb. append. Rob. de Monte.*

[5] Turquoy, cité plus haut.

Flandre, et de Sibyle d'Anjou, ayant été informé de la mort du comte Guillaume, apprit en même temps que l'abbesse Marie était héritière du comté de Boulogne.

Sans avoir égard aux vœux de religion qu'elle avait faits, et qui l'excluaient de cette succession, étant passé aussitôt en Angleterre, il l'enleva de son monastère, l'épousa, et, en vertu de ces noces sacriléges, soutenu de son frère Philippe, se fit comte et seigneur de Boulogne, en 1159-60 [1].

Quoique Marie eût abandonné le monde, elle quitta le voile et reprit volontiers son comté. Elle consentit à ce mariage, s'étant sans doute laissé charmer par la bonne mine et la bonne grâce de Mathieu, qui certainement était un prince accompli [2].

Mathieu, immédiatement après son mariage, s'étant saisi du comté de Boulogne, comme lui appartenant à cause de son épouse, s'y retira avec elle. Ils y vécurent ensemble comme mari et femme pendant dix ans, nonobstant les justes oppositions qu'ils rencontrèrent de toutes parts, et malgré les excommunications réitérées qu'on lança contre eux [3].

Dans la solennité qui eut lieu au Quesnoi, en 1170, à l'occasion des noces de Baudouin, comte de Hainaut, avec Marguerite de Flandre, sœur de Mathieu, l'empereur Frédéric, en présence des plus grands princes et barons, le blâma en pleine table de l'outrage qu'il avait commis en enlevant Marie de Boulogne. Il lui rappela le discours que son père lui avait tenu à son lit de mort, à Gravelines, en 1165 ou 68. Ce discours produisit sur Mathieu un effet qu'on n'attendait plus,

[1] Généal. mste. de Flandres, n° 15.

[2] Turquoy, l. c. — Chron. de Norm., Preuv. des Tab., p. 73, *ad ann.*, 1154.

[3] *Miles admodum pulcher, et probus et donis largissimus.* (Gilbert de Mons.)

[4] Manusc. du R. P. M. Lequien, savant dominicain, né à Boulogne-sur-Mer en 1661, auteur de l'Histoire de cette ville et de son comté.

car il demanda pardon à sa femme, et la renvoya dans son cloître [1].

Cette répudiation, à laquelle Marie avait consenti, fit que l'affaire s'accommoda. Ses deux filles, Ide et Mahault, ayant été légitimées, furent rendues habiles à succéder aux états de leurs père et mère. On rappela Baudouin, abbé de Notre-Dame, et Robert, abbé de Saint-Wulmer, qui avaient été chassés à cause de leur opposition. L'interdit sur tout le comté fut levé, et le mariage de Mathieu dissous.

Si l'on en croit le témoignage d'Yperius, Marie revint en France trois ou quatre ans après, et se retira au couvent de Sainte-Austreberthe, à Montreuil, qui était une dépendance du comté de Boulogne. Il est plus naturel de penser qu'après sa séparation, au lieu de retourner en Angleterre, elle se dirigea vers cette abbaye où elle mourut, en 1182, treize ans après avoir repris l'habit religieux [2].

Peu de temps après la retraite de Marie, en 1170, Mathieu épousa Éliénore de Vermandois, fille du comte Raoul.

En 1173, son frère et lui prennent parti pour le prince Henri-le-Jeune révolté contre le roi d'Angleterre Henri II, son père.

Ils assiégent Aumale dont ils se rendent maîtres, puis le château de Neufchâtel, qu'on nomme aussi le château de Dangut.

Ce fut en 1173-74, dans une action, devant ce château (aucuns disent à Driencourt), que Mathieu fut blessé à mort, ayant été atteint au visage d'un trait d'arbalète ou d'un coup de flèche à la tête. On le transporta à Gamache, où il mourut neuf jours après. Son corps fut ramené à l'abbaye de Saint-Josse et y fut inhumé [3].

[1] *Chron. andeg. ap. Spicil.*, t. II, p. 812.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 838.

[3] *Rob. de Monte.*

Revenant aux deniers qui font le sujet de cette note, et à leur attribution au comte dont nous avons raconté la vie, nous dirons qu'avant l'apparition d'un travail critique très intéressant sur l'histoire monétaire de Boulogne [1], l'existence d'un autre Mathieu nous était déjà démontrée. Nous croyons placer ici en son lieu la reproduction du texte de la charte citée et extraite de la chronique d'Andres [2] : *Ego Ida comitissa Boloniensis, notum facio tam præsentibus quam futuris, quod abbas et monachi Adrensis ecclesiæ impignoraverunt decimam Alulfi de Ales, quæ est in parrochia de Salquele, pro* XL *marcis argenti, per manum meam et virorum meorum bonæ memoriæ comitum boloniensium, Matthæi scilicet et Geraldi de Gelre, etc.*

L'Art de Vérifier les Dates en fait aussi mention. On y voit : « Qu'en 1173, Ide, fille aînée de Mathieu d'Alsace, lui succéda » au comté de Boulogne, sous la garde noble de Philippe d'Al» sace, comte de Flandre, son oncle. Ce prince lui fit d'abord » épouser Mathieu dont on ignore le *surnom et l'origine;* » puis après la mort de celui-ci, en 1180, Gérard comte de » Gueldre. »

Le R. P. M. Lequien nous le confirme en ces termes : « Ide, comme l'aînée, hérita la comté de Boulogne et plusieurs » autres seigneuries, et son oncle Philippe, son tuteur, la » maria à un Mathieu *dont on ne sait pas le nom,* après la » mort duquel elle épousa, en 1181, Gérard, comte de Guel» dre et de Zurphin. »

Il nous semble difficile de tirer de ces récits une induction satisfaisante pour expliquer en faveur d'un prince inconnu les pièces que nous venons de décrire. Nous inclinons donc au sentiment de ceux qui refusent d'accepter cette attribution.

[1] Par M. Dufaitelle, de Calais.

[2] Spicil., II, 815.

La preuve irrécusable pour nous, résultant du passage du manuscrit de Dubuisson [1]. « En 1171, Mathieu d'Alsace venoit de faire bâtir à Étaples, une forteresse entourée de » grosses tours, et de grands et larges fossés, qui avoit été » commencée en 1160, contre les entreprises du comte de » Ponthieu, sur un terrain qui relevoit de l'abbaye de Saint-Josse à qui il avoit donné en dédommagement deux milliers » de harengs à prendre dans ce port et dans celui de Boulogne, et il avoit transporté de la ville dans cette forteresse, » qui étoit d'autant plus considérable que la mer entroit dans » les fossés, son hôtel des monnoies qu'on y battoit déjà en » 814-864, comme on le verra à l'article de cette ville dans » l'Abrégé de l'Histoire du Boulonnois. »

Cette citation démontre suffisamment que l'on battait monnaie au nom de Mathieu d'Alsace. Nous nous contenterons de cette preuve.

Au résumé, la publication que nous venons de faire augmentera, nous l'espérons, l'intérêt de la monographie des comtes de Boulogne.

Nous nous félicitons, en terminant cette notice, d'avoir pu recueillir des pièces si importantes pour l'histoire de notre pays, dont l'Hôtel des Monnaies, fondé dès le XIe siècle, ainsi que le témoigne l'auteur de la Numismatique du moyen-âge, était l'un des plus anciens dont s'énorgueillissaient les barons de France.

[1] Cité par l'auteur de l'Essai sur l'Hist. monét. de Boulogne-sur-Mer.

Ch. Marmin.

NOTICE

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES

DE LA FLANDRE ET DES PAYS VOISINS.

1er ARTICLE.

(PL. VIII.)

C'est très probablement dans la seconde moitié du XIe siècle que prit naissance l'usage de la très petite monnaie particulière à la Flandre. Mais ce fut surtout pendant le XIIIe siècle que le système de cette monnaie fut suivi dans tout le pays. Alors la plupart des seigneurs et des villes de quelque importance frappèrent et mirent en circulation cette monnaie dont la valeur représentative était trop faible pour éveiller la susceptibilité ou la jalousie des suzerains.

Un petit nombre de ces pièces seulement ont été publiées; aussi reste-t-il encore beaucoup à faire pour compléter cette intéressante série, où la plupart des localités importantes de la Flandre et des pays voisins seront représentées.

Je viens apporter mon faible tribut à cette œuvre de longue haleine, en publiant quelques-unes de ces monnaies. Ce premier article ajoute deux nouveaux noms de lieu à la géographie numismatique.

MONNAIE D'AIRE EN ARTOIS.

Aucun auteur ne mentionne cette monnaie [1].

M. François Morand, de Boulogne-sur-Mer, auquel on doit la classification complette des archives municipales d'Aire a découvert plusieurs titres qui ont indirectement rapport à cette monnaie. M. Jules Rouyer, jeune et zélé numismatiste d'Aire, me permet de publier les notes suivantes dont il est redevable à M. Morand.

Au mois de janvier 1218, on trouve parmi les échevins d'Aire un *Balduinus monetarius*, lequel est présent avec ses collègues aux Werps [2] d'une maison sise en cette ville, et donnée à l'église Saint-André près d'Aire, par Symon, chapelain de Saint-Nicolas de la Léproserie de la même ville. Les lettres émanées à ce sujet des mayeur et échevins d'Aire, reposent en original aux archives municipales de cette ville.

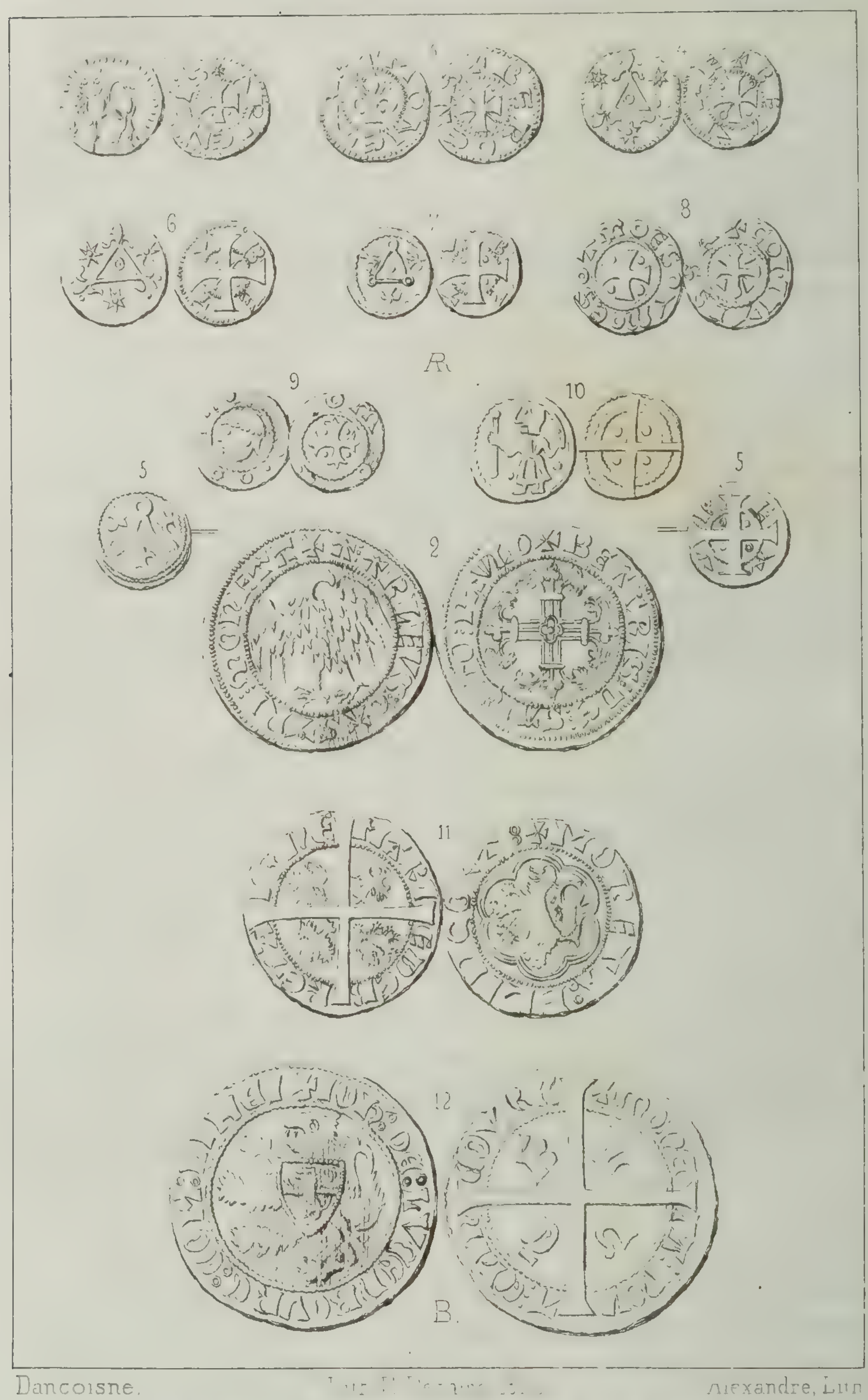
Le même *Balduinus monetarius* se trouve nommé dans d'autres lettres des mayeur et échevins de la même ville, à l'occasion d'un autre acte de Werps qu'ils ont reçu dans une maison qui lui avait appartenu : *In domo... qui quondam fuit Balduini monetarii.* Ces lettres, datées du mois de février 1251, se trouvent en original aux archives de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre d'Aire.

D'autres lettres enfin, du mois de novembre 1259, existant aussi en original aux mêmes archives et données encore par les mayeur et échevins, parlent d'une maison située à Aire : *in viculo qui dicitur Balduini quondam monetarii.*

[1] Il n'est nullement question ici du denier de Charles-le-Chauve que Le Blanc attribue à la ville d'Aire. Cette attribution est du reste très contestable : jamais cette ville n'a porté pour nom *Airasum*, mais ceux-ci indifférement : *Area*, *Aria*, *Ariacum*, *Arien.*

[2] Délaissement, Saisine.





Dancoisne. Alexandre, Lith.

MONNAIES FLAMANDES.

Ces titres suffiraient seuls pour constater l'existence de la monnaie d'Aire, si elle n'était prouvée par la pièce elle-même. Ce qu'il importe de remarquer, pour le moment, c'est que d'après le premier titre, dès le commencement du XIIIe siècle, en 1218, il y avait en cette ville un monétaire ou monnoyeur. Les deux autres titres confirment son existence antérieure d'une manière qui ne peut laisser aucun doute. Mais rien ne prouve que ce monétaire ait exercé sa charge jusqu'en 1218. On peut même avancer que, s'il existait des monnaies frappées vers 1218, à Aire, ce seraient certainement des parisis, comme ceux de Saint-Omer, d'Arras, de Montreuil, de Péronne.

Je crois donc pouvoir, avec quelque certitude, assigner la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe pour date à la monnaie d'Aire dont voici la description.

Lion marchant.

℟. Croix pattée, cantonnée de besants et entourée de ce mot : ARIENSIS. (Pl. VIII, nº 1.)

L'excessive rareté de cette monnaie permet de penser que l'atelier monétaire de cette ville n'a jamais été permanent.

Il serait peut-être difficile de décider maintenant si la monnaie d'Aire fut seigneuriale ou communale. Je la crois cependant seigneuriale, par ces raisons surtout qu'il n'a été trouvé, jusqu'à ce jour, aucune charte, aucun titre, aucun document où il soit fait mention du droit qu'aurait eu cette ville de frapper monnaie, et que le lion, type de la monnaie ci-devant décrite, n'a jamais été pris pour armoiries d'Aire [1].

L'absence du nom, de l'initiale même d'un seigneur sur la

[1] Le plus ancien sceau connu d'Aire, joint à un titre de 1255, présente l'aigle éployé, armes actuelles de cette ville. Ce sont des armes parlantes, le mot *Arien* (Aire) signifiant *Aigle* dans la langue teutonique.

monnaie est peu importante ici; on sait que la plupart des seigneurs qui faisaient battre ces menues espèces, se souciaient peu d'inscrire leurs noms, ou les initiales sur des pièces si petites et de si mince valeur.

Seulement on pourrait induire des titres ci-dessus mentionnés, que le monétaire d'Aire exerçait une fonction municipale inhérente à sa charge [1], et que, s'il fabriquait des espèces, c'était probablement pour le compte de la commune.

Si l'on admettait la première opinion, ne pourrait-on pas attribuer cette petite monnaie à Philippe d'Alsace, dont on connaît l'affection pour Aire, où il résida souvent [2]? J'émets cette conjecture sans y attacher une grande importance; car, il faut le reconnaître, l'attribution de la plupart des petites monnaies de cette époque offre les plus grandes difficultés que le temps seul pourra vaincre. Aussi m'abstiendrai-je de toute discussion à cet égard.

Depuis la découverte de cette monnaie, j'ai appris indirectement qu'il en existait deux autres exemplaires dans les cabinets de MM. Caillion et J. de Meyer, de Gand.

MONNAIE INÉDITE D'ARLEUX EN CAMBRÉSIS.

Déjà feu le docteur Delanoy et moi, nous avions, dans notre Recueil de monnaies, médailles et jetons de Douai et de son arrondissement, publié deux monnaies d'Arleux. Celle-ci vient

[1] Il en était de même dans diverses autres villes, notamment à Saint-Omer (Voy. Recherches sur les monnaies de cette ville, par M. A. Hermand) et à Amiens (Voy. Notice sur une découverte de monnaies picardes inédites, par MM. Mallet et Rigollot).

[2] Voy. Guislain-Campion, manuscrit sur l'histoire de la ville d'Aire, dont il existe plusieurs copies dans les bibliothèques publiques et particulières du Pas-de-Calais.

compléter probablement, ou du moins vient clore la série numismatique des seigneurs d'Arleux.

Elle représente d'un côté un aigle éployé, autour duquel on lit ces mots : A ARLEVS CASTRI MONETA; au revers, une croix trefflée, entourée de cette légende : BEATRIS DE SANTO PAVLO. (N° 2.)

Cette monnaie, dont je ne connais qu'un seul exemplaire [1], est évidemment de Béatrix, fille de Gui IV de Châtillon, comte de Saint-Pol, et alors veuve de Jean de Flandre.

Voici ce que l'histoire nous apprend : Arleux, autrefois ville forte du Cambrésis, et maintenant modeste bourg du département du Nord, fut long-temps possédé par la maison d'Oisy-Crèvecœur; il passa ensuite dans celles de Montmirel et de Coucy. En 1272, il fut cédé à Gui, comte de Flandre, qui le donna à Guillaume, son second fils; à son tour Guillaume le céda à son frère Robert, et celui-ci le transporta, vers 1313, à Jean de Flandre, son neveu, fils puîné de Guillaume [2].

Jean de Flandre épousa, en 1315, Béatrix de Saint-Pol; il fut tué dans une bataille le 2 mai 1325. Sa veuve échangea, en 1337, avec le roi de France, Philippe de Valois, les villes, terres et châteaux d'Arleux et de Crèvecœur, contre les terre et châtellenie de Chauny-sur-Oise; échange qui fut l'une des causes de la guerre entre Philippe de Valois et Édouard III,

[1] C'est à l'obligeance toujours empressée de M. Jules Rouyer, d'Aire, que je dois la communication de cette monnaie dont il est l'heureux possesseur.

[2] C'est incontestablement à ce Jean de Flandre qu'appartient la monnaie publiée sous le n° 1er, pl. XX de notre recueil. Les questions que soulève la monnaie n° 2 de la même planche ne sont pas résolues; elles ne pourront l'être sûrement qu'après la découverte d'un second exemplaire mieux conservé que le premier. Il paraît cependant que ce n'est pas à Jean de Flandre que cette monnaie appartient, mais bien à un comte de Saint-Pol du nom de Jean. Quant à la légende de l'avers, il faut la traduire ainsi : Jean, comte de Saint-Pol en Ternois.

roi d'Angleterre. Depuis lors, jusqu'en 1406, les fils aînés des rois de France prirent le titre de vicomte d'Arleux.

C'est durant son veuvage et avant l'échange dont il vient d'être parlé, c'est-à-dire dans l'espace de 1325 à 1337, que Béatrix fit frapper la monnaie qui vient d'être décrite [1].

MONNAIE DE BERGUES SAINT-WINOC.

L'on ne connaissait aucune monnaie qu'on pût attribuer à cette petite ville de Flandre, aujourd'hui comprise dans le département du Nord. Celle que je publie peut être regardée comme unique jusqu'à ce jour; en voici la description :

N° 3. Fleur de lis à l'étamine. MONETA.

℟. Croix pattée, entourée du mot BERGENS *(Bergensis)*.

Dès le XI[e] siècle, Bergues était une ville fortifiée qui portait le nom de *Sint-Winoc-Berghen* en Flamand, et *Winocibergum* ou simplement *Berga* en latin; plusieurs comtes de Flandre y firent leur résidence; des lois, coutumes et priviléges lui furent donnés et confirmés à diverses époques [2].

Encore bien que rien, dans les archives de Bergues, ni dans les auteurs, ne laisse supposer l'existence d'une monnaie de cette ville, l'on ne peut douter que la pièce qui nous

[1] Il est à remarquer que Marie de Bretagne, veuve de Gui IV, comte de Saint-Pol, frappait à Elincourt, en même temps que sa fille à Arleux, une monnaie qui ne différait de celle-ci que par les légendes, MONЄTA DЄЄLLINCOVT. ℟. ⅯARIЄ DЄ BRЄTANIЄNS. Cette dernière monnaie, inédite, et que je crois également unique jusqu'à ce jour, est conservée au Musée de Boulogne-sur-Mer (*a*).

[2] Histoire de la ville de Bergues-Saint-Winoc, par M. Piers.

(a) Pour compléter la planche, nous donnons ici deux monnaies inédites d'Elincourt : la première (n° 11) est de Marie de Bretagne, dont vient de parler M. Dancoisne ; mais elle diffère de celle du musée de Boulogne. La seconde (n° 12) est de Jean III de Luxembourg, comte de Ligny de 1430 à 1440. Nous avons fait ces dessins sur les pièces mêmes. La première appartient à M. de Coster, de Louvain ; la deuxième nous a été communiquée par M. Hiver, procureur du roi à Orléans.

E. C.

occupe n'appartienne à cette localité : l'inscription, le caractère, le type prouvent assez ses droits de bourgeoisie.

Ici encore, l'on ne retrouve pas sur cette monnaie les armes de la ville ou quelque signe local; l'on y voit une fleur de lis à l'étamine. Serait-ce une imitation du florin, monnaie si répandue à cette époque? Qu'il suffise de reconnaître, avec le judicieux M. Lelewel que *les lis furent le partage de presque toute la monnaie de la Flandre méridionale*[1], pour trouver l'explication d'une fleur de lis sur la monnaie de Bergues-Saint-Winoc. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer ici que cette fleur de lis diffère seulement par les étamines de celle qui se trouve sur certaines petites monnaies lilloises.

L'absence de tout document historique doit rendre circonspect. Disons, en finissant, que cette pièce paraît appartenir au XIIIe siècle.

MONNAIES DE BÉTHUNE.

André du Chesne, l'illustre historien de la maison de Béthune, est le premier auteur qui ait parlé de la monnaie de cette ville, dont diverses chartes, citées dans son ouvrage, lui avaient révélé l'existence. Après lui dom Devienne (Histoire d'Artois), Hennebert (Histoire générale de la province d'Artois), et récemment M. Lequien (Notice sur Béthune), ont aussi mentionné cette monnaie, mais sans entrer dans les moindres détails. Le savant M. Lelewel a enfin publié la monnaie elle-même, dans ses Observations sur le Type de la monnaie du moyen-âge dans les Pays-Bas [2].

Je viens faire connaître quatre exemplaires inédits de cette intéressante pièce; en voici la description :

[1] Observations. — Notes supp., p. 6.

[2] Notes supplémentaires, p. 6, n° 2.

1° Triangle cléché : en dehors, trois étoiles hexacornes.

℟. Croix pattée, entourée du mot BETVNE. Pl. VIII, n° 4. Ce denier diffère peu de celui publié par M. Lelewel.

2° Même type.

℟. Croix pattée, cantonnée des lettres B E T V. Pl. VIII, n° 5.

3° Figure triangulaire dont les angles sont terminés par des anneaux : en dehors, trois fleurs de lis.

℟. Croix cantonnée des lettres B E T V. N° 6.

4° Obole ou maille semblable au denier qui vient d'être décrit. N° 7.

Qu'il me soit permis de tracer en peu de mots l'historique de cette monnaie.

La seigneurie de Béthune faisait partie de l'Artois. En 1249, elle fut unie au comté de Flandre, par le mariage de Mathilde ou Mahaut de Béthune avec Gui de Dampierre : elle fut transmise, en 1264, à leur fils Robert de Béthune qui devint comte de Flandre en 1305 ; dès lors Béthune appartint à la Flandre.

Dès le commencement du XIIIe siècle, Béthune avait un atelier monétaire. Dans une charte de 1219, rapportée dans le recueil de Du Chesne, il est fait mention de la monnaie de Béthune, *Bethuniensis monetæ,* mention qu'on retrouve dans une autre charte datée de 1223 du même recueil.

Le silence des chartes postérieures, la rareté de cette monnaie, son caractère, son type, toujours les mêmes, les changements survenus dans la seigneurie, tout paraît établir que cet atelier monétaire fut peu de temps en activité. C'est aussi l'opinion émise par Du Chesne : « Depuis, dit-il, que la ville » et seigneurie de Béthune, eut passé dedans la maison de Flan» dres ; cette monnoie, que les seigneurs y faisoient battre » sous leur nom, cessa d'avoir cours, et fut entièrement sup» primée. » On peut donc supposer que la monnaie de Bé-

thune ne fut fabriquée que durant un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'en 1249, année du mariage de Mathilde avec Gui; mais il est probable qu'elle continua d'avoir cours jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Nul doute que cette monnaie n'ait été seigneuriale. A l'opinion de Du Chesne est venue se joindre celle de dom Devienne et d'Hennebert dont les travaux historiques sont justement estimés.

A cette époque, l'on n'attachait aucune importance à changer les types principaux du pays; c'est ainsi que la plupart des monnaies de Lille, de Béthune, d'Ypres, offrent à bien peu de choses près les mêmes types: seulement à Ypres, au lieu d'un triangle comme à Lille et à Béthune, il s'en trouve deux superposés. Les autres différences ne consistent qu'en quelques petits détails d'ornement.

MONNAIES SANS ATTRIBUTION CONNUE.

Voici la description de trois autres petites monnaies que je ne crois pas devoir éliminer de mon travail, quoique je ne puisse les expliquer.

N° 8. Croix pattée, cantonnée de besants ou globules cerclés, et entourée de ces lettres, répétées plusieurs fois, TMOЄSO, correspondant deux à deux aux angles de la croix.

℟. Autre croix pommetée et cantonnée de figures triangulaires, autour de laquelle on lit COMITISSA.

Cette monnaie fort curieuse appartient incontestablement aux Pays-Bas; mais comment expliquer les lettres de l'avers? On pourrait y lire les mots répétés MO ESOT, si l'on ne remarquait, en l'examinant de plus près, qu'au lieu des O il faut voir des annelets d'un travail très fini et percés à jour. Alors que faire des lettres TM-ES? On avait voulu les interpréter ainsi M*argare*T*a* E*l*S*aciæ*, et de cette manière attribuer

cette pièce à la sœur de Philippe d'Alsace, qui fut comtesse de Flandre, de 1191 à 1194; mais cette lecture me paraît inadmissible, tout en reconnaissant qu'une transposition de lettres dans une monnaie de cette époque n'est pas chose rare.

N° 9. Tête ceinte d'un diadème de perles.

℟. Croix enhendée ou refendue, cantonnée de globules. M....

Il serait difficile de déterminer l'origine de cette petite pièce, à cause de la mauvaise conservation des légendes. Elle paraît être de la fin du XIIe siècle, et a été trouvée en Artois. Si la tête présente quelque analogie avec celle de la petite monnaie de Hollande, il faut aussi convenir que le type du revers est presque identiquement le même que celui de la pièce de Philippe d'Alsace, frappée à Gand, publiée dernièrement dans la Revue Numismatique (1841, p. 420).

N° 10. Monnaie muette, représentant d'un côté une figure debout, en tunique, tenant de la main droite un objet pommeté (arme ou sceptre), et de l'autre un rameau.

Le revers offre une croix continuée jusqu'au grenetis extérieur et cantonnée de besants.

Cette pièce, dont le type semble se rapprocher des monnaies de Gand, a été trouvée en Artois, en compagnie d'une monnaie attribuée à cette ville, et gravée dans l'atlas de la Numismatique du moyen-âge, pl. xx, n° 16.

Les n°s 4 et 6 appartiennent à M. Serrure, de Gand; le n° 5, à M. Ducas, de Lille, et les n°s 2, 7, 8, 9, à M. Rouyer; les n°s 1, 3, 10 font partie de ma collection.

L. Dancoisne.

MONNAIES FRAPPÉES EN CORSE

PAR THÉODORE ET PAOLI.

(PL. IX.)

I.

LE ROI THÉODORE.

1736.

L'ILE de Corse, successivement possédée par les Phocéens, les Phéniciens, les Carthaginois et les Romains, devint la proie des Sarrasins, vers 739. Ceux-ci furent vaincus par Charles-Martel, d'autres disent par Charlemagne, et expulsés entièrement par Hugues Colonne, envoyé par le pape.

Il se fit appeler comte de Corse, et ses descendants restèrent souverains de l'île jusqu'au commencement du XIe siècle. Les papes s'en prétendaient propriétaires, en vertu d'une cession de Charlemagne. En 1091, Urbain II céda ses droits à la république de Pise, moyennant une redevance féodale de 50 livres, monnaie de Lucques. Cependant les Génois qui, ayant contribué à chasser les Sarrasins, avaient depuis long-temps des établissements en Corse, aspiraient à s'en rendre tout-à-fait maîtres, et étaient toujours en guerre avec les Pisans. Ceux-ci perdirent, en 1195, Bonifacio, leur principale ville, et bientôt ils n'eurent plus rien dans l'île.

En 1289, les barons corses reconnurent la république de Gênes pour souveraine, et lui jurèrent fidélité; mais plusieurs cantons ne se soumirent pas ou se révoltèrent plus tard, et l'autorité de la république fut presque toujours troublée. En 1450, une assemblée générale décida à l'unanimité de se soumettre à la banque nationale de Gênes, nommée la Maison de Saint-Charles, ce qui dura jusqu'en 1562. Le gouvernement de Gênes, rentré alors en possession directe de l'autorité, fit de nouveaux efforts pour soumettre entièrement l'île, et y parvint vers 1569.

En 1729, la révolte commença à l'occasion de la rigueur avec laquelle on percevait certains impôts, et les Génois furent obligés d'avoir recours à l'empereur d'Allemagne, qui leur envoya plusieurs fois des troupes, et fit conclure la paix en 1732. Mais, en 1733, aussitôt que les troupes impériales furent parties, les Corses, indignés de ce qu'on avait arrêté et retenu prisonniers à Savone, pendant un an, leurs principaux chefs, se révoltèrent de nouveau et jurèrent de secouer le joug des Génois. On élut trois chefs : André Ciaccaldi, Hyacinthe Paoli et dom Louis Giafferi, qui, maîtres de l'intérieur, furent en guerre ou en négociation avec les Génois, réduits aux places maritimes, jusqu'à l'arrivée du roi Théodore, en 1736.

Théodore était fils d'Antoine, baron de Newhoff, dans le comté de la Mark en Westphalie, qui, ayant épousé la fille d'un marchand du pays de Liége, était venu s'établir en France, pour s'éloigner de sa famille mécontente de son mariage. Protégé par la duchesse d'Orléans, Antoine obtint un petit gouvernement dans le pays Messin; il laissa trois enfants mineurs : Étienne, Théodore et Élisabeth qui épousa le marquis de Trévoux. Théodore fut page chez la duchesse, qui lui procura une lieutenance dans le régiment d'Alsace ou de la Mark. Son goût pour la magnificence, peu convenable à la

médiocrité de sa fortune, l'obligea de quitter le service, où il s'était mal conduit.

Il passa en Suède, où il s'attacha au célèbre baron de Goertz, ministre de Charles XII. On l'employa à La Haye et à Londres, où il fut chargé d'une mission secrète relative au rétablissement du prétendant Charles-Édouard. Envoyé en Espagne, il sut se faire goûter par le cardinal Albéroni. Le baron de Goertz ayant été décapité à la mort de Charles XII, Albéroni retint Théodore en Espagne, et continua de le protéger. La chute de ce ministre n'entraîna pas la sienne, sa faveur s'accrut même sous l'administration du duc de Riperda, qui lui fit donner un régiment et épouser lady Forsfield, favorite de la reine. En 1719, il abandonna malhonnêtement sa sa femme et un enfant qu'il avait eu d'elle.

Revenu en France, il plut au contrôleur général Law, sans avoir su tirer parti des circonstances pour sa fortune. Né avec de l'esprit, mais inconstant et prodigue, après avoir été inutilement protégé par des ministres tout-puissants en Suède, en Espagne et en France, il courut chercher de nouvelles aventures en Angleterre, en Hollande, dans le Levant où l'on prétend qu'il fut, pendant quelque temps, esclave à Alger. Revenu à Paris, il fut ensuite en Italie; dans ces courses vagabondes, il ne réussit qu'à faire des dettes de tous les côtés.

Étant à Gênes, en 1732, Théodore se lia avec un moine corse, qui avait suivi Raphaëli, l'un des quatre chefs emprisonnés à Savone. Ce religieux le mit en relation avec d'autres rebelles qui étaient secrètement à Gênes, et qui l'instruisirent de la situation et des affaires de leur pays. Théodore, exagérant son crédit, promit de s'intéresser à la délivrance des chefs corses, et l'événement ayant cadré avec ses promesses, on crut qu'il y avait eu beaucoup d'influence; ses liaisons avec les Corses devinrent plus étroites; il leur fit envisager adroitement la possibilité de secouer pour toujours le joug de la ré-

publique génoise, s'ils mettaient à leur tête un homme habile, jouissant d'une certaine considération dans le monde politique. Il séduisit bientôt tous les chefs corses qui étaient à Gênes, leur promit tout ce qu'ils voulurent et s'engagea à les secourir; mais il exigea que la nation l'élut pour son roi, afin que, revêtu de ce titre, il pût donner dans les différentes cours plus de poids à ses sollicitations *en faveur de son peuple.* Les Corses jurèrent de le couronner, s'il les aidait à secouer le joug des Génois.

Théodore était alors bien éloigné de ce pouvoir; mais, attendant tout des événements et de ses intrigues, il entretint une correspondance suivie avec les Corses, et se rendit à Rome. Après avoir été assez heureux, dans son dénûment, pour trouver 125 livres à emprunter d'un chirurgien français, il trompa deux religieuses de qualité du nom de Fonseca. Avec l'argent qu'il en tira, il se rendit à Livourne, et y berça quelques Juifs de son projet; Jabach, l'un d'eux, lui prêta 4,000 livres. Théodore, après quelques autres voyages, fut à Tunis, où il fit de nouvelles dupes.

Enfin, vers le 15 mars 1736, Théodore s'embarqua à Tunis, sur un petit bâtiment anglais, qui le mit à terre avec quelques malles remplies d'habits et d'autres effets, 200 fusils, autant de pistolets, quelques canons de petit calibre et quelques petits sabres d'une forme singulière, dont il gratifia ses plus zélés partisans. Il amenait à sa suite cinq à six personnes, et apportait quelques génovines et environ 1,000 sequins de Tunis; c'était bien peu pour s'établir dans son royaume; plusieurs de ses nouveaux sujets lui prêtèrent des sommes dont ils n'ont jamais été remboursés.

Les conjurés, qui n'avaient pas cessé de correspondre avec Théodore, vinrent le recevoir et le conduisirent avec honneur au palais de Cervione, à Campoloro, où les évêques d'Aléria faisaient leur résidence. Les chefs, charmés de ce nouveau

moyen de se venger des Génois, lui déclarèrent qu'ils étaient prêts à l'élever à la royauté. Dès ce moment il vécut en prince, ne se familiarisant point, et recevant avec dignité ceux qu'on lui présentait. Ceux qui conduisaient l'entreprise vantèrent sa naissance, son crédit et son talent, publièrent partout qu'ils lui devaient leur liberté ; ils l'annoncèrent comme le sauveur de la nation. Une assemblée générale ayant été convoquée le 15 avril 1736, à Alézani, Théodore, qui connaissait le goût de la multitude pour les choses extraordinaires, y parut, comme il était descendu de son vaisseau, avec un habit à la grecque, couleur d'écarlate, doublé d'hermine. Il était alors âgé d'environ cinquante ans, il avait l'air noble, une figure agréable et la taille avantageuse.

Les suffrages furent unanimes ; on élut le baron de Newhoff roi de Corse, sous le nom de Théodore Ier. On lui fit lecture des lois fondamentales, rédigées d'avance par les chefs ; elles avaient pour but de régler le mode de succession au trône et de conserver les priviléges des Corses, en posant des bornes à l'autorité royale. Le nouveau roi les signa de sa main et jura de les observer [1]. La cérémonie de son couronnement se fit

[1] Acte de l'élection de Théodore. — « Au nom et à la gloire de la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, et de l'immaculée Vierge Marie. Aujourd'hui dimanche, 15 d'avril 1736, dans l'assemblée générale du royaume de Corse, duement convoquée par ordre de nos excellentissimes généraux, tenue dans Alezani, et après de longues et mûres délibérations des principaux et de tout le peuple du royaume, a été arrêté de choisir un roi et de vivre sous sa dépendance. Et le seigneur Théodore, baron de Newhoff, a été reconnu pour tel et proclamé sous les pactes et conditions qui suivent ; à l'observation desquels ledit seigneur baron devra s'engager par serment, tant pour lui que pour ses successeurs ; l'intention des citoyens étant qu'il ne puisse faire aucun acte de royauté, que préalablement il n'ait accepté lesdits pactes et conditions, juré de les observer ; qu'il n'ait signé de sa propre main et scellé de son propre sceau le présent acte, dressé et rédigé en forme de contrat, afin qu'il soit à jamais établi et sortisse dans tous articles une pleine et entière exécution. »

dans l'église des Franciscains de Tavagna; on lui mit sur la tête une couronne de laurier sauvage, la seule que les Corses fussent en état de lui donner; puis, porté sur les bras des plus éminents de la nation, il fut élevé et montré au peuple, qui, avec des cris de joie, adressa au ciel des vœux pour lui et pour la liberté.

A peine revêtu du pouvoir suprême, il se forma une cour, nomma un garde des sceaux grand chancelier, un secrétaire d'état, des comtes et des marquis; il créa un régiment de gardes de 400 hommes qui, près de lui, avaient toujours le sabre à la main. Enfin il fit frapper des monnaies en son nom, et fonda un ordre de chevalerie militaire, appelé de la Délivrance [1]. Dans ce premier moment, où les Corses enivrés voyaient dans leur roi le héros qui venait les délivrer du joug de Gênes, Théodore rassembla une armée qu'on porte à 20,000 hommes; il se rendit maître de la campagne, prit Porto-Vecchio, et resserra les Génois dans les autres places maritimes; mais, comme il s'avançait vers Bastia, il fut battu et perdit Furiani. Alors il repassa les monts, et s'établit à Sartêne, où il fut rejoint par son parent, le baron de Drosth, qui lui apportait, sur un vaisseau frété à Nice, quelques munitions de guerre.

Cependant les affaires n'avançaient pas et les Corses se plai-

[1] L'habit des chevaliers de la délivrance, dans les cérémonies publiques, devait être bleu céleste; la croix, attachée à un ruban vert, et enchassée dans une étoile émaillée en or, représentait la justice accompagnée de figures emblématiques, avec les armes de la maison royale. En recevant un chevalier, qui se mettait alors à genoux, le roi lui disait : « Je vous fais chevalier du noble ordre de la Délivrance; vous devez souffrir de nous seul que nous vous touchions trois fois avec l'épée nue, et vous nous serez obéissant en toute chose jusqu'à la mort. » Les chevaliers étaient obligés de porter toujours l'épée, de la tirer du fourreau pendant la messe, et de la tenir élevée pendant que le prêtre lisait l'évangile.

gnaient de ne pas voir arriver les secours toujours promis par le roi. Théodore se tenait souvent sur le bord de la mer, regardant avec de longues lunettes s'il verrait les vaisseaux qu'il annonçait, mais qu'il n'attendait vraisemblablement pas. Il se faisait adresser de gros paquets venant, disait-il, des souverains de l'Europe qui le traitaient d'ami. Rien n'arrivait, Théodore était à la charge des Corses, l'intérêt refroidit leur zèle..... Un événement singulier prouva combien les choses étaient changées. Théodore, amoureux d'une jeune paysanne, sœur d'un de ses gardes, commençait à être écouté favorablement. Le frère menaça de tuer le roi si cette liaison continuait, et même sa sœur qu'il commença par châtier en la frappant avec violence. On le rapporta au roi dînant alors avec ses généraux; le coupable, mandé, osa parler avec insolence. Théodore ordonna de sang-froid qu'on le pendît à la fenêtre. Personne n'obéissant, il se lève et s'apprête à se faire justice lui-même; le paysan, qui était robuste, s'arme d'une chaise, et les généraux sont forcés de se mettre entre deux. Au bruit de ce désordre, les camarades du garde accoururent pour le défendre, l'air retentit de leurs cris, et le roi fut obligé de se sauver par la fenêtre et de se cacher jusqu'à ce qu'on eût apaisé le tumulte.

Ce qui venait d'arriver convainquit Théodore du refroidissement de la nation; tous les stratagêmes qu'il mit en œuvre pour cacher son embarras ne servirent qu'à augmenter la défiance publique. Enfin, persuadé qu'un plus long séjour dans l'île lui deviendrait funeste, il se détermina à quitter son royaume, où il n'avait résidé que huit mois, afin, disait-il, d'aller chercher des forces pour en achever la conquête. Il forma un conseil de régence des trois maréchaux-généraux, Hyacinthe Paoli, Louis Giafferi et Luc d'Ornano, et le fit connaître au peuple par une ordonnance, ainsi que les motifs de son départ. Ses courtisans l'escortèrent jusqu'au rivage, près d'A-

léria, où, le 14 novembre 1736, il s'embarqua sur un bâtiment provençal, déguisé en abbé, avec le chancelier Costa et son fils, un chambellan, un secrétaire et deux pages.

Il serait trop long de suivre Théodore dans ses nouveaux voyages et dans toutes ses aventures; nous n'en donnerons qu'un précis. Après avoir visité Rome, Turin et Paris, il fut arrêté pour dettes à Amsterdam, vers le mois de juin 1737, et tous ses créanciers de tous les pays l'écrouèrent successivement. Il en fut pourtant tiré par la cupidité d'une association de négociants juifs qui, sur l'hypothèque des huiles de la Corse, payèrent ses dettes et firent un fonds de cinq millions qui servirent à équiper et armer trois vaisseaux marchands et une frégate pour la nouvelle expédition projetée.

Cependant Gênes, désespérant de soumettre les Corses avec ses seuls moyens, eut recours au roi de France. On envoya en février 1737, environ trois mille hommes sous les ordres du comte de Boissieux, qui, après quelques succès, cherchant à pacifier l'île, négocia avec les chefs. On était près de s'entendre lorsque Théodore, qu'on croyait errant et dégoûté de sa royauté malheureuse, reparut sur les côtes avec un appareil de forces qui séduisit de nouveau le peuple et rompit les négociations. Théodore, monté sur sa frégate, avait d'abord tenté vainement de faire alliance avec les beys de Tunis et d'Alger, puis ayant rejoint à Cagliari sa petite flotte, il aborda au port de Sorraco le 13 septembre 1739. Les principaux chefs, prévenus de son arrivée, accoururent à son bord et feignirent de montrer beaucoup de zèle et de confiance; il débarqua quantité de munitions de guerre, et toute l'île fut en rumeur. Mais le comte de Boissieux, ayant défendu sous de grandes peines de le recevoir, et promis récompense à ceux qui se saisiraient de sa personne, vint à bout de calmer ces premiers accès de fanatisme.

Théodore, intimidé, n'osa entrer dans le pays, et bientôt ses

vaisseaux furent repoussés par les vents contraires jusque dans le port de Naples. Il y fut arrêté chez le consul hollandais, le 12 décembre, par ordre du gouvernement, avec son neveu et son cousin qui l'avaient suivi. On les mena à la citadelle de Gaëte où tous les notables de la ville, empressés de connaître ce personnage singulier, lui firent visite. Bientôt il fut rendu à la liberté, mais conduit sous une escorte de cavalerie aux frontières des états du pape. Il dépêcha une felouque en Corse pour y rassurer ses partisans; mais il n'osa retourner dans son royaume et, continuant sa vie ambulante, il se rendit à Londres.

M. de Maillebois, qui succéda à M. de Boissieux, acheva la conquête de la Corse, au mois de septembre 1740, et le baron de Drosth, cousin de Théodore, qui s'était maintenu dans les montagnes, se soumit et quitta l'île, que les Français évacuèrent en février 1741, en la remettant aux Génois. Le feu de la guerre se renouvela en 1742 entre Gênes et les Corses. Le ministère anglais, mécontent des Génois, favorisa une nouvelle entreprise de Théodore, qui reparut sur les côtes de la Corse avec deux vaisseaux anglais et aborda à l'île Rousse. Mais le temps avait entièrement refroidi les plus zélés partisans de cet homme vraiment extraordinaire. Il eut beau s'annoncer dans un écrit où il prit le titre de roi de Corse, et vanter les secours qu'il apportait, on ne l'écouta pas.

Théodore revint à Londres où ses créanciers le firent mettre en prison; il y resta jusqu'à ce qu'il en fut tiré en vertu de l'acte d'insolvabilité. En 1753, le célèbre Horace Walpole publia en sa faveur un écrit pour le recommander à la générosité du peuple anglais, et provoqua une souscription qui le tira de sa profonde misère. Quand il en reçut le produit, il logeait à un quatrième étage; il fit prier qu'on attendit un peu chez son hôte, au rez-de-chaussée, voulant, dans son galetas, se placer sous une espèce de trône; ayant mis un fauteuil sous le

ciel de son lit, comme sous un dais, il s'assit et fit introduire ses bienfaiteurs. Cependant, pour ne pas paraître insolvable, il fit un acte scellé du grand sceau du royaume de Corse, par lequel il cédait à ses créanciers, pour hypothèque, *ses états*. Horace Walpole gardait cette cession et le grand sceau dans son cabinet.

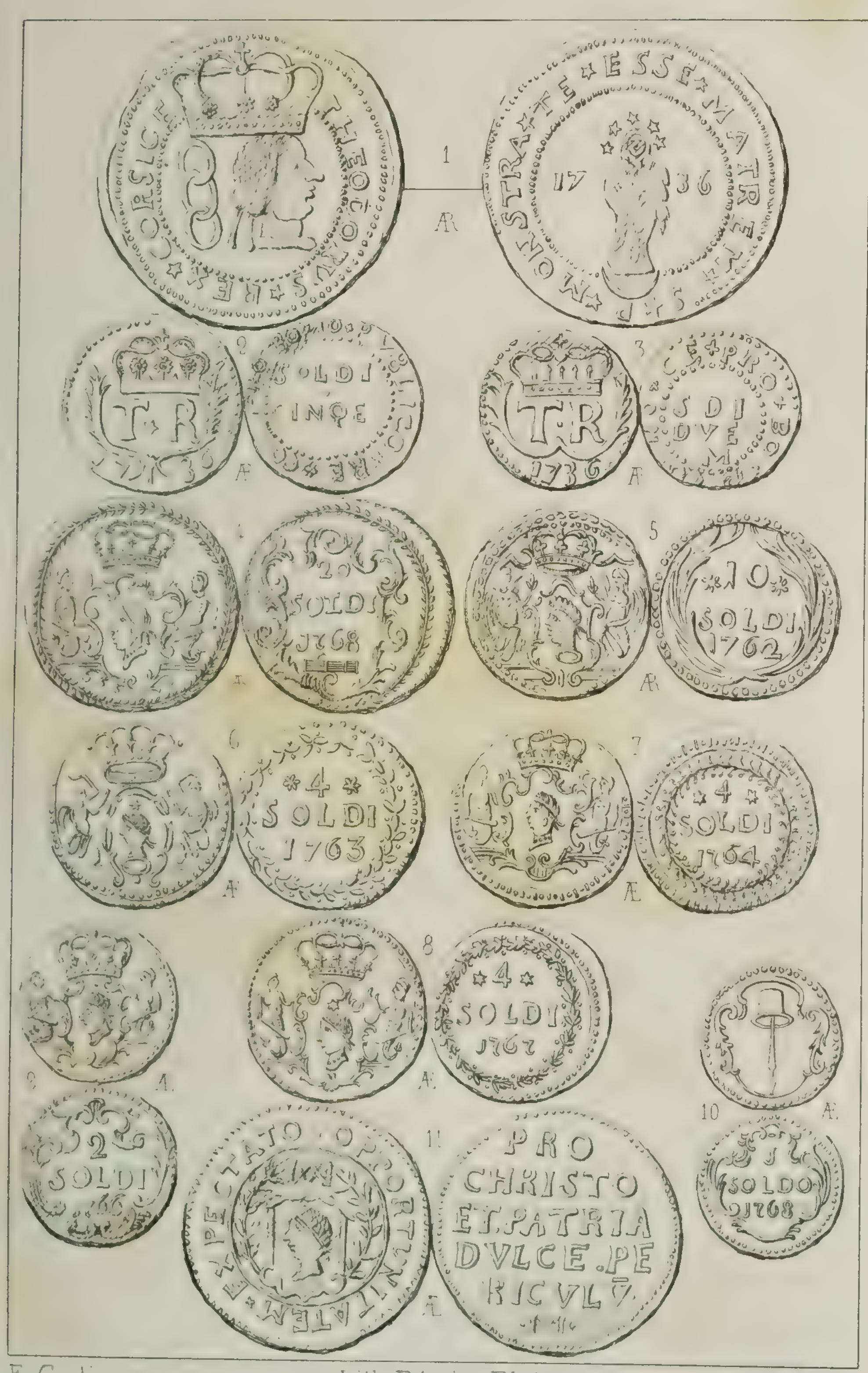
Théodore ne profita pas long-temps de la générosité anglaise. Il mourut le 11 décembre 1756 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Anne de Westminster, où on lui érigea un monument très simple. Une inscription, rappelant son titre de roi et ses malheurs, finissait ainsi : *Le destin lui donna un royaume et lui refusa du pain* [1].

Pendant la royauté éphémère de Théodore, il fit frapper des monnaies d'argent et de cuivre. Les premières étaient en rapport avec les monnaies de Gênes qui circulaient dans l'île; jamais les Génois n'en avaient eu de particulières à la Corse. Ces pièces d'argent frappées en très petite quantité, et qu'il est très difficile de rencontrer aujourd'hui, portaient d'un côté les *armes* de la Corse, et de l'autre l'image de la Vierge, entre 1756, avec cette devise : MONSTRA TE ESSE MATREM. (Voy. pl. IX, nº 1.)

[1] Épitaphe de Théodore.

TEXTE ET TRADUCTION.

Near this place, is interred	Près de cette place, est enseveli
Theodore, king of Corsica,	Théodore, roi de Corse,
Who died in this parish, dec. 11	Mort dans cette paroisse le 11 décembre
1756,	1756,
Immediately after leaving	Immédiatement après être sorti
The king's bench prison,	De la prison du banc du roi,
By the benefit of the act of insolvency;	Par le bénéfice de l'acte d'insolvabilité;
In consequence of wich,	En conséquence de quoi,
He registered his kingdom of Corsica	Il a hypothéqué son royaume de Corse
For the use of his creditors.	Pour la sûreté de ses créanciers,
The grave great teacher; to a level brings	Le tombeau est un grand maître; il met au même niveau
Heroes and beggars, galley'-slave and kings;	Les héros et les mendiants, les galériens et les rois;
But Theodore, this moral learn'd, e'er dead.	Mais Théodore apprit avant sa mort cette vérité morale.
Fate pour'd its lesson on his living head;	Le Destin grava ses leçons sur sa tête vivante;
Bestow'd a kingdom, and deny'd him bread.	Il lui donna un royaume, et lui refusa du pain.



E. Cartier Lith Dézairs, Blois. Alexandre, Lith

MONNAIES CORSES.

Les Sarrasins avaient établi des rois dans la Corse, qui, même pendant la possession des Génois, a conservé le titre de royaume. Ses armoiries étaient, en souvenir de cette royauté, un écu d'argent couronné, à la tête de Maure ceinte d'une sorte de diadême. Sur cette grande monnaie on y avait ajouté trois anneaux des *fers* que Théodore était venu briser.

On frappa beaucoup d'autres pièces de mauvais billon, ou plutôt de cuivre valant cinq sols et deux sols et demi; elles remplaçaient les pièces de même valeur, mais d'argent, seizième et trente-deuxième d'écu frappés à Gênes.

1° Entre deux palmes réunies par le bas et surmontées d'une couronne, les lettres T R; à l'exergue 1736. — ℟. Dans le champ : SOLDI CINQE, en deux lignes dans un cercle, et pour légende, PRO.BONO.PVBLICO.RO.CE. Pièce circulant pour cinq sols. (N° 2.)

2° Au revers du type précédent, dans le champ : SOLDI DVE M, en trois lignes. Légende PRO. BO. PBCO. RO. CE. Pièce de deux sols et demi, *soldi due e mezzo*. (N° 3.)

Les deux lettres T. R. s'expliquent naturellement comme initiales du nom du roi, *Théodore Roi*. Mais ceux des Corses qui n'étaient pas ses partisans disaient que cela voulait dire *Tutto Rame* (tout cuivre), et les Génois traduisaient par *Tutti Rebelli*, tous rebelles.

Duby ne sait comment expliquer les deux mots abrégés qui terminent la légende du revers RO. CE. Ne doit-on pas y lire en italien, langue vulgaire en Corse : RO*tti* CE*ppi*, nos fers rompus? ou c'est une corruption de RE*gni* CO*rsicæ*.

On eut une telle curiosité pour ces monnaies dans toute l'Europe, que celles d'argent étaient achetées jusqu'à quatre sequins pièce (45 fr.), et lorsque la monnaie réelle fut épuisée on la contrefit à Naples, comme on faisait pour les médailles antiques; celle-ci fut encore vendue un très haut prix et gardée soigneusement dans les cabinets des curieux. Le Cabinet

Royal de Paris en possède deux exemplaires qui nous ont semblé être la bonne et la contrefaite. Celles de cuivre, moins rares, ne sont pas communes.

Nous donnons l'empreinte de la première, au Cabinet Royal, les deux autres nous appartiennent.

II.

LE GÉNÉRAL PAOLI.

1755-1769.

Pascal Paoli, qui n'eut pas le titre de roi de Corse, le fut bien davantage et plus long-temps que Théodore qui en prit le nom pendant vingt années, mais qui ne passa que huit mois dans son royame. Paoli, sous le titre de général, y fut chef suprême depuis 1755 jusqu'en 1768. Les événements qui le concernent continuent l'histoire de la Corse, après le départ de Théodore, et la complètent jusqu'à sa réunion à la France.

Hyacinthe Paoli, l'un des chefs emprisonnés à Savone, en 1732, et relâché la même année, fut nommé général par les mécontents, et commença, en 1734, la révolte qui amena la royauté de Théodore. Après le départ de ce fantôme de roi, la guerre continua; mais le marquis de Maillebois étant parvenu à soumettre l'île, Hyacinthe Paoli se retira à Naples avec Pascal, son second fils. Le roi ayant formé un régiment des Corses fugitifs en donna la lieutenance-colonnelle à Hyacinthe, qui ne négligea rien pour l'éducation de son fils, né en 1725; il le croyait destiné à être le vengeur de son pays.

Pascal, nommé porte-enseigne dans le régiment de son père, vécut à Naples douze à treize ans, cultivant les riches talents que la nature lui avait donnés. Il était ambitieux et jeta de

bonne heure les fondements du grand dessein qu'il avait formé pour la délivrance de la Corse et l'élévation de sa famille. Sa réputation devint si grande parmi ses compatriotes qu'il reçut les plus pressantes invitations de se rendre au milieu d'eux pour les commander.

La Corse avait été à-peu-près pacifiée en 1744; mais bientôt Dominique Rivarola, officier piémontais se mit à la tête des mécontents, eut quelques succès et continua la guerre jusqu'à sa mort arrivée en 1748. Malgré les efforts de Mario Matra, nouveau chef des rebelles, M. de Curzai, envoyé par le roi de France, parvint à apaiser les troubles; mais en 1754, les Corses recommencèrent à remuer, et jetèrent les yeux sur Pascal Paoli. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut rapporter une pièce de cuivre répandue par ce nouveau chef, parmi ses partisans pour les engager à la prudence et au courage tout à la fois. (V. n° 11.) On y voit d'un côté les armes du royaume de Corse, entre deux palmes, surmontées du monogramme de la sainte Vierge? et pour légende : OPPORTVNITATEM. EXPECTATO. (Attendez l'occasion). Au Revers, dans le champ, sur six lignes : PRO — CHRISTO — ET. PATRIA — DVLCE. PE — RICVLV. — . M.A en monogramme? — (Pour Jésus-Christ et pour sa patrie les dangers sont doux).

Pascal Paoli vint en Corse vers la fin de 1754; et dans une assemblée générale tenue à Saint-Antoine-de-Casabianca, le 15 juillet 1755, il fut mis à la tête de la nation, sous le simple titre de général « avec plein pouvoir dans le royaume, excepté lorsqu'il y aurait lieu de consulter sur des matières d'état importantes que ledit chef ne pourrait traiter sans le concours du peuple ou de ses représentants respectifs [1]. »

[1] Acte d'élection de Paoli. — « Le conseil suprême et général du royaume de Corse, au corps bien aimé de la nation : — Très chers peuples et compa-

Paoli eut à combattre, pendant plusieurs années, non seulement les Génois et les Français, mais une partie des Corses

triotes, les discordes et les divisions qui avaient altéré la tranquillité publique et particulière de notre patrie, en faisant revivre les anciennes et personnelles inimitiés entre ceux qui avaient le moins de crainte de Dieu et de zèle pour le bien public, ont obligé nos principaux chefs à nous appeler à cette consulte générale pour délibérer sur les mesures les plus pressantes et les plus efficaces à prendre pour opérer le rétablissement de la commune union, en statuant les lois les plus rigides et leur exécution la plus sévère contre ceux qui oseraient la troubler par leurs querelles ou par leurs dispositions turbulentes.

» Les moyens qui nous ont paru, après mûre réflexion, les plus propres et les plus efficaces pour parvenir à cette fin désirable, ont été d'élire un chef économique, politique et général, rempli de lumières, pour commander avec plein pouvoir dans ce royaume, excepté lorsqu'il y aurait lieu de consulter sur des matières d'état importantes que ledit chef ne pourrait traiter sans le concours du peuple ou de ses représentants respectifs.

» Dans cette vue, nous avons élu, d'une commune voix, Pascal Paoli, que ses vertus et son habileté en rendent digne.

» Après cette unanime élection faite par les chefs du conseil de guerre, les députés des provinces et les représentants respectifs des paroisses, convenablement assemblés, ce gentilhomme a été invité par une lettre à venir, et une commission nombreuse des principaux membres de l'assemblée a été envoyée dans sa maison pour lui marquer le désir qu'on avait qu'il acceptât cette charge, et qu'il parût dans ladite assemblée pour y être reconnu comme notre chef, et y prêter le serment solennel d'exercer cet office, dont il a été revêtu, avec le plus grand zèle, l'affection et le désintéressement convenables; de même que pour recevoir le serment de fidélité et d'obéissance des communes.

» Sur quoi, ayant allégué diverses raisons contraires, il a montré beaucoup de répugnance à prendre sur lui une charge si importante. Mais ayant été informé de nos résolutions et déterminations à cet égard, en cas d'opposition ou de refus, il a été obligé d'y acquiescer, y étant comme forcé. En conséquence de quoi, ayant été conduit ici cette nuit, il a prêté et reçu les serments susmentionnés.

» Il prend donc le gouvernement à sa charge, assisté de deux conseillers d'état, avec un élu des plus estimés de chaque province, qui doit être changé tous les mois.

» Le 3 d'août doit être fixé pour une tournée générale tendante à punir les

soulevés par Mario Matra, son compétiteur au généralat qui fut tué en 1757, et ensuite par Antoine et François Matra, cousins du premier, qui, à l'instigation de Gênes, portèrent le trouble dans l'île jusqu'en 1762 et 1763, et semblèrent un instant prêts à détruire la puissance du général élu par la nation.

Ce fut à l'occasion de cette guerre, qu'on appela la guerre des bandits, que Paoli fit frapper des monnaies d'argent et de cuivre dont nous parlerons après avoir achevé cette notice. Cela fut réglé dans une *consulte* tenue à la Casinca, en 1761.

A la fin de l'année 1764, les Français vinrent de nouveau en Corse, comme alliés des Génois, sous les ordres du comte de Marbœuf, qui est devenu fameux pour avoir été le protecteur de la famille Bonaparte. Le général français n'occupa que les places maritimes restées aux Génois, et vécu en assez bonne intelligence avec Paoli, qui fut maître de tout l'intérieur, et s'empara même en 1766 de l'île de Capraïa.

Peu content d'être le maître de la Corse et d'avoir l'autorité des souverains, Paoli voulut s'en arroger les honneurs et étaler la pompe des rois. Il fit venir d'Italie deux trônes qu'il destinait à l'ornement de son palais. Le premier était si éclatant que, n'osant pas s'y asseoir, il le fit disparaître pour ne pas révolter ses compatriotes. Le deuxième, moins magnifique, l'était encore trop; il le plaça dans la pièce qui précédait sa

auteurs de divers crimes, particulièrement des meurtres dernièrement commis en différents lieux. Cette tournée sera dirigée par le susdit général avec les députés, et le nombre d'hommes armés qu'ils jugeront à propos.

» Nous espérons que ces résolutions et délibérations que nous avons prises procureront une satisfaction générale sur tout ce qui intéresse le bien public, et nous chargeons tous les chefs et commissaires préposés sur les paroisses d'y concourir autant qu'il sera en leur pouvoir, pour affermir la tranquillité publique. — Donné à St.-Antonio de Casabianca, le 15 juillet 1755. »

chambre à coucher. C'était un dais cramoisi à bois doré, avec des franges et des crépines d'or et un fauteuil de même, élevé sur une estrade couverte d'un tapis de pieds. Il ne s'y plaça qu'une seule fois, en 1767, lorsqu'il fut question d'un projet d'accomodement avec la république de Gênes par la médiation de la France. Dans cette occasion il appela auprès de lui tous ceux qui avaient passé par l'emploi de conseiller depuis la consulte de la Casinca. Il parut dans la salle d'assemblée en habit d'écarlate à galons d'or et sans chapeau. (Apparemment, dirent les Corses, pour qu'on lui offrît une couronne.) Dès qu'il se fut assis sur le siége des potentats, il se fit un grand murmure dans l'assemblée; le mécontentement de tous les chefs l'avertit de ne plus se permettre une représentation qui ressemblait trop au faste royal. Ces chefs, devenus jaloux, ne se prêtèrent plus qu'avec défiance aux desseins de leur général.

Enfin Gênes ayant cédé tous ses droits sur la Corse au roi de France, par un traité signé à Compiégne le 14 mai 1768, on y envoya de nouvelles troupes sous les ordres du marquis de Chauvelin qui mit tout en œuvre pour concilier au roi l'amour de ses nouveaux sujets. Paoli qui vit sa puissance s'évanouir, au lieu de traiter honorablement pour le bien de son pays, continua la guerre qui eut lieu avec des succès divers des deux côtés, pendant 1768 et le commencement de 1769. Mais le comte de Vaux, étant venu achever la conquête de l'île, Paoli s'embarqua secrètement pour Livourne le 13 juin; il passa ensuite en Hollande, et fut enfin s'établir à Londres. Sa retraite acheva l'entière soumission de l'île qui, sous le gouvernement de la France devint plus heureuse qu'elle ne l'avait jamais été.

Paoli fut rappelé dans sa patrie par l'assemblée constituante; il séjourna à Paris et offrit ses remercîments aux nouveaux législateurs. Lafayette le présenta à Louis XVI dont il fut bien accueilli; quelques jours après il prêta le serment civique à la

barre de l'assemblée. Étant retourné en Corse, en 1790, avec Bonaparte alors sous-lieutenant d'artillerie, il fut nommé commandant de la garde nationale et président du *département de la Corse*. Après l'assassinat de Louis XVI, Paoli sembla vouloir délivrer son pays du joug de la république ; la Convention instruite des commencements d'exécution de ses projets, le décreta d'accusation le 2 avril 1793 ; un autre décret du 17 juillet le mit *hors la loi*. Paoli alors convoqua une *consulte* qui le nomma président et généralissime des Corses ; mais ne se sentant pas assez fort pour résister à la France, il ouvrit des négociations avec les Anglais, chassa les troupes françaises et reçut dans l'île celles du roi d'Angleterre.

Bientôt la mésintelligence s'établit entre le vice-roi anglais et Paoli dont les services furent oubliés. Sa résistance à des mesures préjudiciables au pays le rendirent suspect à ses nouveaux alliés. Il passa à Londres où il fit entendre des plaintes qui ne furent pas écoutées. l'Angleterre rendit la Corse à la France en 1802, à la suite de la paix d'Amiens. Paoli, qui était resté à Londres, y mourut le 5 février 1807.

Revenons à ce qui concerne les monnaies de Paoli. Un congrès ayant été convoqué à la Casinca, à l'occasion de la haute commission ou *giunta* envoyée en Corse par les Génois, on rendit, le 24 mai 1761, un décret pour régler plusieurs choses relatives aux grands intérêts du pays. L'article IV a pour objet la fabrication d'une monnaie nationale.

« Déférant au désir des vrais amis de la liberté qui, en » toutes choses, voudroient qu'elle eût une égale influence sur » tous les objets, et qui sollicitent avec ardeur la suppression » de tout ce qui peut rester de l'ancienne servitude, ainsi que » pour jouir des mêmes bénéfices dont jouissent les autres » états, il a été arrêté de faire frapper, aux armes du royaume, » une quantité proportionnelle de monnoie de cuivre et d'ar- » gent pour l'usage courant de l'intérieur, laquelle monnoie

» ne pourra être refusée de personne, et sera seule reçue par » la chambre des tribunaux, pour tous les payements, taxes » ordinaires et extraordinaires, amendes, etc. Et pour la plus » grande commodité des peuples de chaque province, et » peut-être encore de chaque *pièvе* (canton), il sera délégué » une personne à laquelle pourra recourir quiconque ayant » un payement public à faire aura besoin de changer soit de » la monnoie étrangère contre de la monnoie du royaume ; » soit de celle-ci contre de la monnoie étrangère pour son » commerce ou autres usages hors de l'État. »

Cette mesure fut mise à exécution l'année suivante; la *zecca* ou fabrique de monnaie fut établie à Murato, sous la direction et dans la maison de Barbaggio, neveu de Paoli. Une nouvelle taxe fut imposée sur la nation; chaque paroisse et chaque couvent durent fournir une livre d'argent. Les régiments de Buttafuoco et Baldasari, payés avec ces nouvelles espèces, commencèrent à leur donner cours. Pour la commodité des Français et pour son propre avantage, Paoli fit ouvrir des marchés dans les environs des villes dont il n'était pas maître; il faisait ainsi écouler sa monnaie, et attirait celle de France sur laquelle il faisait de grands bénéfices. L'atelier monétaire fut transféré, en 1765, de Murato à Corté, toujours sous la direction de Barbaggio.

Les plus fortes monnaies qu'on ait frappées sont des pièces de la valeur nominale de 20 de nos sous, et nommées pour cela *vintine*, vingtines. (V. nº 4.) Elles continrent d'abord pour 15 sous d'argent; elles diminuèrent, et ne représentaient plus que 10 sous 1[2 à 11 sous; elles baissèrent encore jusqu'à 7 sous; on en trouva même dont la valeur intrinsèque n'excédait pas 5 sous 1[2. Il en fut de même pour les pièces de 10 sous ou demi-vingtines. (Voy. nº 5.) Celles de ces pièces qu'on rencontre en France ne sont pas des plus mauvaises, parce que celles-ci durent être refusées par les Français qui

en ont rapporté de Corse lorsqu'ils eurent fini leur service dans cette île. Paoli paya toujours avec ces pièces, comme si elles eussent été de bon aloi, tous ceux que le gouvernement soudoyait, tandis qu'il recevait directement ou par ses changeurs les monnaies de France ou d'Italie qui circulaient dans le pays. Cette manœuvre frauduleuse l'enrichit aux dépens de la nation; et sur environ 800,000 vingtines qui sortirent de sa Monnaie, il dut gagner au moins cent mille écus. Cette friponnerie, dont les Corses n'ont été bien convaincus qu'après sa fuite, en a ruiné plusieurs, a fait perdre à d'autres des sommes considérables, et lui a singulièrement nui dans leur esprit; ils pensent cependant que Barbaggio a plus profité que lui de cette odieuse malversation. Paoli mit à contribution les églises pour y trouver des matières propres à fabriquer ses monnaies; partout où il se trouva deux calices d'argent, il en prit un ; les encensoirs, croix, chandeliers et autres ustensiles d'église fournirent également de quoi alimenter son atelier monétaire.

Les monnaies de cuivre sont des pièces de 4 sous, 2 sous, 1 sou et 6 deniers. On rencontre assez communément les premières (Voy. n°s 6, 7, 8); les pièces de 2 sous sont moins communes (Voy. n° 9); celles de 1 sou, dont le type est remarquable, sont très rares (Voy. n° 10). Je n'ai rencontré qu'une pièce de 6 deniers, et son propriétaire, qui m'avait très obligeamment mis à même de la dessiner, l'a égarée avant que j'eusse profité de cette bonne volonté ; son type est celui des pièces de 4 et de 2 sous.

Ces monnaies ont été altérées dans les fabrications postérieures à la première. Une pièce de 4 sous de 1762 pèse 48 grains; une de 1763, 42 grains; 1764, 35 grains. Les premières paraissent être d'un métal un peu mélangé, de bas billon un peu saucé; les autres sont de cuivre noirci. La pièce de 1 sou de 1768 pèse 24 grains forts; son poids n'est donc

pas en rapport avec le poids primitif, puisqu'il est moitié de la pièce de 4 sous et qu'il égale celui de la pièce de 2 sous. Il est vraisemblable que ce changement de type eut lieu lorsque les Génois, ayant pour ainsi dire vendu la Corse à Louis XV, Paoli ne voulut pas reconnaître ce traité; il adopta sur ses monnaies une sorte d'emblème de la liberté, un chapeau sur une pique; et alors il serait revenu, pour ces petites pièces, à un poids plus raisonnable, afin de leur conserver quelque crédit. Il paraîtrait, par le récit d'un voyageur en Corse, à cette époque, qu'on avait eu le dessein de frapper des monnaies d'or; mais ce projet ne fut pas réalisé, sans doute par pénurie de matières, et de fonds pour s'en procurer.

Toutes les pièces de Paoli dessinées sur la planche sont dans mon cabinet.

E. Cartier.

NOTICE

SUR LA MONNAIE DU SIÈGE DE LA FORTERESSE DE ZAMOSC EN POLOGNE.

1813.



Après la retraite de l'armée française en 1812, d'abord de la Russie, puis de la Lithuanie, et enfin du duché de Varsovie, la garnison de Zamosc tint ferme et résista à l'armée russe. Le nombre des assiégés s'élevait à peine à trois mille, commandés par le général de brigade Hauké, officier d'artillerie du temps de Kosciuszko, et depuis employé avec distinction dans les légions polonaises. La petite forteresse de Zamosc opposa une résistance héroïque, même après que les garnisons de Dantzig et de Modlin eurent capitulé, et ne se rendit à l'ennemi que lorsque l'armée française, en Saxe, fut obligée de s'éloigner de l'Elbe.

Avant le commencement du siége, les habitants des environs de la forteresse l'approvisionnaient de vivres ; mais ensuite les assiégés furent forcés de se borner à ce qu'ils enlevaient aux ennemis les armes à la main. Bientôt l'armée assiégeante augmenta à tel point, que ce moyen pour nourrir la garnison devint impossible. Tous les chevaux furent mangés, tous les animaux, et même les rats, devinrent la proie de la garnison affamée ; le soldat ne reçut plus que demi-ration ; et ce qui augmenta les souffrances des assiégés, c'est que les nombreux blessés qui s'étaient réfugiés dans la forteresse, parmi lesquels beaucoup avaient eu des membres gelés à la suite de cette désastreuse campagne, étaient privés d'aliments sains.

Le commandant, qui connaissait bien le caractère des Moscovites, eut recours à leur avidité, et, ce qui est peut-être sans exemple dans l'histoire des guerres, ce fut aux assiégeants mêmes qu'on acheta des vivres pour les besoins des assiégés. On a vu Henri IV accorder aux Parisiens assiégés du pain, et ce fut une action noble et magnanime ; mais on ne connaissait pas encore de fournisseurs de vivres, pour de l'argent, dans les rangs mêmes des ennemis. Aussi long-temps que la caisse du commandant de la forteresse le permit, les avant-postes russes fournirent très régulièrement aux assiégés tout ce dont ils avaient besoin, à des prix, il est vrai, qui eurent bientôt épuisé les ressources pécuniaires de la garnison.

C'est dans cette extrémité que le commandant de la forteresse polonaise fut obligé d'improviser un atelier monétaire qui, alimenté par les décorations et les épaulettes des officiers, par les ornements des églises, par les dons des habitants, toutes offres volontaires, fut bientôt en état de mettre en circulation une monnaie de bon aloi. Quelques officiers d'artillerie, quelques ouvriers militaires et de la ville furent employés à fondre l'argent et à en fabriquer des pièces de deux

florins polonais, de la même grandeur que ceux du duché de Varsovie, mais dont les coins n'ont pu avoir la même perfection. D'un côté on lisait, en trois lignes : 2 ZLOTE (*florins*), 1813, entre deux palmes; et pour légende : BOZE DOPOMOZ WIERNYM OYCZYZNIE (*Dieu aide les fidèles à la patrie*); de l'autre, dans le champ, en trois lignes : MONETA— W OBLEZENIU —ZAMOSCIA (*monnaie faite pendant le siége de Zamosc*); dessous, une grenade.

Il serait difficile de déterminer avec exactitude le nombre de ces pièces mises en circulation; on prétendait qu'il y en avait eu 100,000. Aussitôt que cette monnaie fut offerte aux avant-postes ennemis, en échange de vivres, les Russes, voulant se convaincre qu'elle n'était pas d'une valeur inférieure, prirent conseil des Juifs, et ils eurent bientôt la certitude que la valeur de ces pièces surpassait même celle des anciennes pièces du duché de Varsovie, ce qui était vrai. Aussi les vivres commençaient à affluer de nouveau à la forteresse, et les Juifs achetaient la nouvelle monnaie des militaires russes pour la refondre immédiatement, soit par crainte de punition, soit par spéculation. Par cette raison, la monnaie des assiégés de Zamosc est devenue très rare, et ne se trouve plus que chez quelques amateurs.

V. Zwierkowski.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Études numismatiques et archéologiques, par J. Lelewel. Type gaulois ou celtique. Bruxelles, Voglet, 1841, in-8°, fig. et atlas. Prix : 15 francs.

2e article [1].

Je me propose d'examiner dans cet article la partie de l'ouvrage de M. Lelewel consacrée aux médailles celtiques de la troisième période, qu'il a comprise entre l'année 160 et l'année 60 avant l'ère chrétienne.

Le savant auteur se livre d'abord à une excursion dans la Gallo-Grèce; il décrit les monnaies frappées au nom de Sarias et de Cavarus, dans la Thrace [2], et celles des Tétrarques de Galatie. Il a très bien remarqué que les têtes représentées sur le droit appartenaient à des divinités et n'étaient point, comme l'avait cru M. Mionnet, les effigies de ces princes [3]. Les types monétaires devaient naturellement être tous empruntés aux peuples civilisés chez lesquels les Gaulois avaient formé leurs établissements; mais doit-on considérer le sanglier du revers de la monnaie de Caentolus [4] comme le seul type

[1] Voy. plus haut, p. 59.

[2] Cf. Nev. Numism, 1837, p. 461 et 462.

[3] Descript. des Méd. grecq. et rom., t. IV, p. 404 et 405.

[4] Voy. Rev. Numism., 1840, pl. XIX, n° 10.

purement gaulois, ou aurait-il été copié de celui des monnaies d'Etolie? La place importante que tient le sanglier dans les mythes de la Grèce peut éloigner l'idée de le regarder, dans cette contrée, comme le résultat d'une influence gauloise. La fabrique des monnaies des Galates rattache ces pièces plus directement à la Gaule par sa parfaite similitude avec la fabrique des monnaies de *Bœterra*. J'ai été tenté, dans ma Numismatique de la Gaule Narbonnaise [1], de regarder la monnaie galate comme une imitation de celle de *Bœterra*, ville des Volces-Tectosages qui fournirent le gros de l'armée d'invasion dans la Grèce. J'ai regardé le type du lion en course, sur ces pièces, comme le résultat de l'influence du monnoyage massaliote [2], et je suis forcé de relever ici une inadvertance de M. Lelewel qui assure que le *lion courant* ne se rencontre pas sur les médailles de Marseille. En jetant les yeux sur les planches IV, V et X de notre ouvrage, n°s 153 à 174, 191 à 222, 265, 392 et 393, on sera, je pense, convaincu du contraire.

M. Lelewel passe ensuite en revue les différents types des médailles de la Gaule Narbonnaise, qu'il rapporte à la 3e période monétaire. Les travaux de M. le marquis de Lagoy avaient déjà rendu familière cette belle portion de la numismatique de la Gaule; mais les types attribués jusqu'alors à *Rhodanusia* n'avaient pas encore été restitués à la Lycie par M. de Longpérier [3], et M. Lelewel a suivi, à leur égard, l'avis de ses devanciers.

Notre auteur propose de nouvelles attributions ou interprétations des médailles de la Gaule Méridionale. La curieuse pièce avec la légende CЄΓOBI, éditée par M. Conbrouse [4], est donnée par lui, soit aux Segovellauniens, soit aux Ségoviens. J'ai développé dans ma Numismatique narbonnaise les motifs qui me font préférer les Ségoviens [5].

[1] Numism. de la Gaule Narbonn., p. 184.

[2] *Ibid.*

[3] Rev. Numism., 1840, p. 405 et 451.

[4] Monn. nation. de France, celtiq. auton., n° 635.

[5] M. Feautrier, conservateur du Cabinet de Marseille, a proposé, dans la Revue Numismatique, l'attribution aux *Segobrigii* que j'ai combattue dans mon

La présence d'un sanglier sur la médaille grecque de Nîmes [1] ne me paraît pas un motif suffisant pour rapporter à cette ville des quinaires d'argent avec les légendes MAVC et NINNO [2]. Si M. Lelewel avait eu entre les mains un exemplaire bien conservé, il n'aurait pas méconnu, dans les effigies gravées sur ces pièces, le caractère de Mercure suffisamment indiqué par les ailes à la tête. L'idée de rapprocher du nom de Ninnos ou Ninnus, et par conséquent aussi de *Nemausus*, la légende NONNOS, d'un médaillon tétradrachme, doit être repoussée, car cette pièce est tout-à-fait de fabrique illyrienne et n'offre aucun rapport avec la monnaie particulière à la Narbonnaise et au reste de la Gaule. Il n'y a point lieu non plus à rapprocher ces différents noms de celui du chef gaulois *Nannus* ou Nann, qui favorisa l'établissement des Phocéens à Marseille. M. Lelewel, avec cette candeur et cette bonne foi qui donnent tant de charme à ses dissertations et rendent le rôle de critique si difficile à remplir, avoue lui-même que ces conjectures sont hasardées. Il regarde, avec non moins de raison, comme aussi *téméraires* d'autres conjectures à l'égard de pièces qu'il n'a pas sous les yeux et dont les légendes ont été évidemment dénaturées dans les descriptions dont il a été forcé de se servir : NЄINNOOΑΙΙΑVOC, HEIONOONNVOC.

Dans le centre de la Gaule, la monnaie diminue de module; on ne fabrique plus, sauf le potin de l'Armorique, que des drachmes et demi-drachmes; le cuivre fait invasion, la méthode de fabrication change, la monnaie est moins concave et s'aplanit toujours successivement. M. Lelewel regarde le plus ou le moins de concavité comme un signe d'une antiquité plus ou moins grande. C'est en effet la marque distinctive du passage de l'imitation de la monnaie grecque, qui va s'affaiblissant, à l'imitation de la monnaie romaine qui se fait pressentir. On commence à fabriquer dans le bronze des monnaies coulées, méthode qui paraît, à l'auteur, empruntée de l'Italie.

ouvrage. (Voy. Rev. Numism., année 1842, p. 5, et Numism. de la Gaule Narbon., p. 121 et suiv.)

[1] Rev. Numism., pl. xv, n° 5.

[2] Ces pièces, qui sont tout-à-fait de fabrique romaine, appartiennent à une époque plus rapprochée que celle établie par l'auteur.

C'est sur le bronze que se forme le coin particulier à la troisième époque dans laquelle le monnoyage gaulois arrive à son plus beau développement. La pensée qui inspire le nouveau coin est moins mystique et la médaille moins silencieuse. Le cheval androcéphale et le cheval conduit disparaissent; un grand nombre d'animaux s'introduisent et font de la monnaie une *ménagerie*; le bronze devient en même temps *un parc* et une *basse-cour*, dit M. Lelewel, dans un style figuré, dont nous ne pouvons nous empêcher de blâmer l'usage trop fréquent dans son ouvrage.

Le savant auteur cherche à reconnaître les types particuliers à chacune des nations de la Gaule centrale. Selon lui, le statère d'or des Arvernes est désigné par une tête nue ou laurée, au revers d'un cheval en course, avec les symboles de l'amphore, du S, et de plusieurs autres qui n'ont pas été déterminés et qui se voyaient sur les pièces d'une trouvaille importante étudiée par M. le baron d'Ailly [1]. C'est sur un de ces statères que se voit la légende ...INGETORIX, que j'ai attribuée à l'Hector de la Gaule, le célèbre Vercingétorix [2]. M. Lelewel n'a pu recueillir de renseignements sur la monnaie d'argent et celle de bronze des Arvernes. Je crois avoir retrouvé la première dans de petites pièces imitées, quant au droit, des oboles de *Massilia*, et offrant au revers un cheval en course. La seconde pourrait être des petits-bronzes globuleux, à types très grossiers, que l'on rencontre en grand nombre dans les localités antiques de l'Auvergne. J'ai recueilli moi-même, dans le pays, plusieurs de ces monnaies d'argent et de bronze, notamment sur la montagne de Gergovie et à Corent.

Le type du sanglier, emprunté aux enseignes gauloises, était, selon M. Lelewel, l'emblême particulier des Edues, comme semble le lui démontrer la monnaie de Litavicus [3], et indique, sur les monnaies des autres peuples de la Gaule, Séquanais, Armoricains, Aulerques, Bituriges, etc. [4], une alliance avec les Édues. Le texte de

[1] Cf. Rev. Numism., 1837, p. 451.

[2] *Ibid.*, p. 161, et 1838, p. 449.

[3] Voy. Rev. Numism., 1840, pl. XVII, n° 1.

[4] Voy. les pl. XVI à XVIII de la Revue 1840.

César nous montre en effet plusieurs de ces peuples comme appartenant à la ligue éduenne [1], et notre auteur en conclut que la plus grande partie des monnaies muettes, au type du *sanglier-enseigne*, appartient aux Édues. Ces conjectures, si elles pouvaient inspirer une confiance absolue, permettraient de fixer des dates à quelques monnaies au type du sanglier, d'après les témoignages historiques qui nous font connaître l'époque de l'alliance, avec la nation des Édues, des peuples chez lesquels ces pièces étaient frappées. Ainsi l'an 57 pour le SEQVANO [2], de 57 à 53 pour la monnaie des Bituriges [3].

La médaille de Litavicus, ainsi que plusieurs autres médailles de la Gaule [4], démontrent assez que le sanglier monétaire représentait une enseigne, et M. Lelewel ne diffère d'opinion avec nous que par son attribution à la nation éduenne seule, ou aux autres nations ses alliées, d'un symbole que nous regardons comme celui des races celtiques en général. Il reconnaît cependant plus loin que le « verrat-enseigne n'était ni grec, ni étrusque, ni d'Erymanthe, ni de Calydon, etc., mais gaulois, celtique, indigène », et il a constaté, avant nous, son apparition simultanée sur le coin des Gaulois de l'Asie, celui de la Narbonnaise, de l'Armorique, etc [5].

Si nous n'adoptons pas la localisation à certaines contrées de la Gaule, du type du sanglier, nous admettrons encore moins d'autres inductions tirées de différentes particularités observées dans la configuration de ce type. Ainsi, nous ne verrons pas, avec notre auteur, « le verrat de VIΓOTALO se casser le cou en tombant de son bâton devant le joug imposé à la Gaule [6]. » Le guerrier représenté sur cette jolie médaille est appuyé sur son bouclier, tient à la main le bâton de l'enseigne et l'enseigne elle-même, détachée de la hampe

[1] Cf. Cæsar, *De Bell. Gall.*, VI, 12, et VII, 5.

[2] Rev. Num., 1840, pl. XVIII, n° 10.

[3] *Ibid.*, pl. XVI, n° 1. — Cf. Cæsar, *de Bell. Gall.*, *loc. c. sup.*

[4] Voy. la Rev. Numism., pl. XVI, n°s 5 et 6, et pl. XVIII, n°s 11 et 12.

[5] Cf. mon mém. sur le symbole de la nation gauloise, Rev., 1840, p. 245-260.

[6] Voy. p. 158.

qui la supportait, attitude de repos, ou signe de paix, si l'on veut chercher un motif plus élevé à ce type [1].

A l'exception du Pégase, du sanglier et de l'aigle, les animaux du nouveau coin ne se montrent jamais sur l'or et restent confinés sur le cuivre. Ceux que M. Lelewel remarque sur l'argent lui paraissent, selon son expression, être tous d'extraction australe, tels que cerf, bélier, chien, loup, etc. Il nous serait impossible de suivre l'auteur dans la description des différents coins sur lesquels il observe tous ces types, et dans ses recherches sur les époques qu'il veut fixer pour l'apparition de chacun d'eux, recherches où, à défaut de documents historiques, il est forcé de se livrer à une foule d'hypothèses, souvent plus ingénieuses que vraisemblables.

Parmi les symboles empruntés au système végétal, je ne dois pas omettre de signaler le rameau, que M. Lelewel appelle une branche de gui, et qui figure sur des pièces provenant habituellement du département du Nord. La ressemblance de ce rameau avec le *douisien*, symbole de la ville de Douai, m'avait depuis long-temps frappé, et j'avais classé, dans mon médailler, les pièces qui le portent, à la cité des *Morini*. M. Lelewel a confirmé pleinement cette attribution en faisant connaître une précieuse médaille du cabinet de M. de Saulçy, offrant avec ce type la légende MVRINO.

M. Lelewel a reconnu, sur le coin de la troisième période monétaire, de nombreuses traces de druidisme, et sans expliquer la curieuse médaille publiée en tête de ce cahier, sa perspicacité habituelle lui avait fait soupçonner, dans le type du revers, une image symbolique se reportant à la théogonie des druides.

D'après les différentes coiffures des têtes, notre auteur a établi de nombreuses distinctions à l'aide desquelles il a classé, avec assez de bonheur, certaines médailles par provinces. Les *races de chevaux* lui ont fourni des éléments de classification peut-être moins heureux.

Un fait domine, selon lui, la troisième époque du monnoyage gaulois: c'est la multiplication des types et la confusion qui en fut le résultat.

Après avoir parcouru les trois périodes du monnoyage gaulois,

[1] Voy. le dessin de cette pièce, Revue, 1840, pl. XVI, n° 5.

telles qu'il les a déterminées, M. Lelewel examine d'une manière plus spéciale, dans un livre intitulé *Epigraphique*, les monnaies de la fin de cette troisième époque, caractérisées par l'adoption générale des légendes et l'imitation du coin romain. Cette imitation date naturellement du temps des premières conquêtes de Rome dans la Gaule, vers l'an 125 avant J.-C.

Déjà, selon notre auteur, les Andusiens, ou *Adnasates*, et les *Atacini*, frappaient les didrachmes aux légendes ADNA et ATTA, pièces dont j'ai repoussé l'attribution dans ma Numismatique Narbonnaise [1]. Leur fabrique, d'accord avec leur provenance, les classe à l'Illyrie, la Dacie et la Pannonie, et le célèbre Eckhel l'avait observé longtemps avant nous [2]. Si on voulait reconnaître à ces légendes la valeur que M. Lelewel leur a donnée, il faudrait supposer l'existence, sur les bords du Danube, d'une colonie d'*Adnasates* et d'*Atacini*, venues avec les Volces-Tectosages, leurs voisins, qui formaient la masse principale des émigrants. Cette supposition ne manquerait pas de probabilités; car l'histoire nous conserve les noms d'autres populations, originaires de la Gaule, aussi établies au-delà des Alpes, et conservant sur le sol étranger leurs dénominations particulières dans la mère-patrie [3].

Je ne sais si l'on doit adopter l'attribution de la médaille TOVTOCOCIO à Teutobochus, chef des Ambro-Teutons, défaits par Marius, l'an 102. Le lion, type du revers, pourrait être regardé comme une imitation du lion massaliote et favoriserait cette conjecture. Toutefois je dois faire observer que les rares exemplaires de cette médaille, qui depuis peu, sont venus enrichir quelques collections, ont été trouvés à Châteaudun et à Amboise. Eckhel a témoigné ses doutes, dans une note intéressante sur la médaille en question [4], et je ne puis mieux faire que d'y renvoyer mes lecteurs [5].

[1] Num. de la Gaule Narbonn., p. 5.

[2] *Doct. num. vet.*, t. I, p. 79.

[3] Les *Aulerci, Bituriges, Ædui, Carnutes, Senones, etc., etc.*

[4] *Num. vet. anecd.*, p. 4 et 5.

[5] Eckhel appelle cette pièce *insignis numus* et Mionnet lui donne le 8e degré de rareté. (Cf. Eckhel, *Num. vet. anecd.*, p. 4, et pl. 1, n° 5. Mionnet, Description des Méd. grecq., sup., t. I, p. 161, n° 91.)

Je ne suis pas mieux disposé à voir dans la légende KRACCVS R. M. (*Krassus Roma* selon M. Lelewel) un souvenir de la fondation de *Narbo* par Licinius Crassus.

M. Lelewel a cherché des traces de l'influence romaine dans les médailles marseillaises au revers de l'aigle, qu'il regarde comme un signe de l'alliance de Rome et de Marseille. J'ai voulu dans ma Numismatique narbonnaise établir une autre opinion, d'après les rapports mythologiques entre le type du revers de ces médailles et celui du droit, la tête de Minerve.

Parmi les autres médailles de la Narbonnaise, citées par l'auteur comme des exemples de la même influence, celles de la ville de Nîmes, à l'exception de la dernière [1], paraissent fausses ou dessinées inexactement dans l'ouvrage de Petau auquel M. Lelewel les a empruntées.

Je ne m'arrêterai pas à parler de toutes les médailles contemporaines de celles-ci, décrites par M. Mionnet, par M. le marquis de Lagoy, ou la Revue numismatique, dont M. Lelewel a confirmé les attributions. J'ai adopté déjà, pour les Allobroges, celle de la légende AL..ABЬΟΔΙΟC [2]; mais j'ai donné d'autres interprétations aux légendes secondaires de la monnaie d'Antipolis [3]. Je m'étonne de voir M. Lelewel déclarer que l'Є lunaire ne figure pas sur les monnaies de la Gaule méridionale et n'appartient qu'à l'écriture des provinces du centre et du nord. Les monnaies de Massilia et d'Antipolis sont une preuve du contraire [4], et c'est une erreur que je dois relever ici.

Dans ce livre sont passées en revue toutes les variétés de formes des lettres de l'alphabet gaulois, en citant les différentes légendes où elles se trouvent. Plusieurs de ces légendes sont rectifiées ou complétées, à l'aide d'exemplaires plus nombreux ou mieux conservés que ceux à l'aide desquels les anciens auteurs les avaient données; mais j'y rencontre peu d'attributions nouvelles, et encore ne puis-je ad-

[1] NEMAV. Tête nue et imberbe, couronnée d'un bandeau.— ℞. Dioscure galopant. (Mion., I, p. 77, nos 184 à 186.)

[2] Numism. de la G. Narbon., p. 126.

[3] *Ibid.*, p. 112.

[4] Cf. Numism. de la Gaule Narbonn., p. 14, 33 et 110.

mettre AVRO, pour AVARICO, sur une pièce qui n'a point le caractère du monnoyage de l'Aquitaine, VDS pour VIDVCASSES, MAVC pour NEMAVC*us*. Une médaille avec la légende DRVCCA ne peut plus être attribuée aux *Durocasses*, depuis que M. Cartier en a rencontré une semblable, dont le revers, mieux conservé, offre la légende TVRONOS. Ce sera un nouveau nom de chef à joindre à ceux de TRICCOS et de CANTORIX de la monnaie des *Turones*.

J'adopte volontiers la restitution au chef Boduognat, de la légende BODVOC, attribués par les antiquaires bretons à la reine Boadicée, et l'attribution d'ARDA aux Ardennes.

Dans ses recherches orthographiques sur les légendes, M. Lelewel observe que la terminaison OS est la plus fréquente ; il l'a comptée à peu près cinquante fois, et ce nombre pourrait être augmenté parce que plusieurs légendes terminées en O manquent peut-être du S final, par la rognure, le frai, ou le manque de place sur le flan. La moitié de ces légendes peut s'appliquer à des noms de chefs, et l'autre à des noms de localités. Les terminaisons en *a*, *e*, *i*, *o* donnent beaucoup plus de noms d'hommes que de noms de lieu. Celles en *us*, en *ix*, et autres consonnes, s'appliquent à des noms d'hommes. M. Lelewel compte, en attributions déjà faites, environ quarante noms de localités et soixante-cinq de chefs. Je crois ce nombre un peu exagéré, surtout à l'égard des noms de chefs, si on les réduit à ceux qu'il est possible de déterminer exactement d'après les documents historiques. Le nombre total des attributions incontestables sera toujours faible, au surplus, pour la quantité considérable des monuments épigraphiques, faute de pouvoir apporter, à l'appui des interprétations, les témoignages de l'histoire.

Un fait singulier, c'est que les noms des nations dominantes dans la Gaule ne figurent pas sur ses monnaies, même sur celles frappées dans les villes de leur dépendance. On n'a pas encore rencontré le nom des Arvernes, des Bituriges, des Carnutes, etc. M. Lelewel dit que c'étaient de *grands peuples*, fidèles aux enseignements des druides, et qui ne *s'humilièrent jamais à inscrire leur nom sur la monnaie*. Mais comment y laissaient-ils inscrire celui des villes de leur dépendance? On serait tenté de croire que les monnaies de ces

villes ne furent frappées que sous l'autorité de César, comme celles de *Tasgetius*, de *Commius*, *d'Epadnactus*, chefs vendus, comme on sait, aux Romains, et souverains par la grâce des conquérants. Il pouvait en être des villes comme des magistrats.

Les noms de peuples et de chefs sont généralement au singulier, et M. Lelewel pense que sur les monnaies où se trouvent l'un et l'autre de ces noms, on doit les interpréter ainsi : *Atisius remus, Arivus santonus, Cantorix turonus,* etc. Atisius, rémois; Arivus, santon; Cantorix, turon, etc. Il croit reconnaître un génitif de forme grecque, dans le mot AVLIRCV, Αὐλιρκου, [monnaie] d'Aulirk, éburovicien; mais on lit AVLIRCVS sur l'exemplaire du Cabinet du Roi, et non AVLIRCV, comme le porte le catalogue de M. Mionnet. En outre cette inscription se trouve parfaitement expliquée par les deux légendes AVLIRCO—EBVROVICO, d'une autre pièce du même cabinet, qui ne peuvent signifier autre chose que *Aulerci-Eburovices* [1].

Il regarde la légende EDVIS comme un nominatif singulier; mais je pense qu'il y a plus d'affinité avec le pluriel *Ædues,* employé au lieu d'*Ædui*, par Ausone [2] pour désigner les Eduens ou Edues. Je trouve également plus naturel de prendre ELIOCAΘI (*Veliocassi*) plutôt pour le nominatif pluriel que pour le génitif singulier de *Veliocassus.*

M. Lelewel a cherché à reconnaître les radicaux de différents noms de chefs, et à en fixer la valeur. Les mots ATEPILOS, ATPILLI, EPPILLVS, qui accompagnent plusieurs de ces noms, viennent, selon lui, de *at*, fils, et *pilla,* dynastie, race, le fils ou le représentant de la race, de la dynastie par excellence. EPPENOC signifierait le fils du grand chef, mot à mot, le *fils de la tête.* Ces remarques pourraient s'étendre beaucoup plus loin, et il y a, entre autres choses dignes d'attention, une similitude parfaite entre les radicaux gaulois *rix* et *mar*, et ceux de *rich* et *mare* ou *mære*, riche ou puissant, éclatant ou illustre, dans la langue des Germains. Ces radicaux se retrouvent en composition dans les noms d'Orgétorix et d'Indutiomare, comme dans ceux de Merowig et de Hilderich. Mais le terrain des étymologies est très pé-

[1] Cf. Rev. Numism., 1840, p. 254, et pl. XVII, nos 6 et 7.

[2] *Parental.*, IV, 5.

rilleux à exploiter, et M. Lelewel lui-même ne me paraît pas avoir toujours réussi à en éviter les dangers.

J'ai dit plus haut que je ne pouvais pas adopter MAVC pour *Nemausus*. M. Lelewel, revenant sur cette attribution, pense que le nom de NINNO (pour *Ninnos*) sur le droit de la médaille avec la légende MAVC, fait allusion à Nannus, ou Nann, chef des Ségobriges, dont la fille épousa Euxène, fondateur de Marseille, et lui apporta en dot le territoire sur lequel la ville fut bâtie. Nannos, dit-il, est pour les massaliotes, regardés comme les descendants de Protis, frère d'armes d'Euxène, le grand oncle maternel, νέννος. « Les répré-
» hensibles Νεμεσητοι, Namasates, portaient plutôt vindicte, νεμέσιν,
» à la cause massalienne, en prenant pour génie tutélaire le vieux
» aïeul Nannos. Cette fable, une fois admise, changea la ville de
» Nemausus en vieille aïeule des Massaliens, Μαιὰς, *Maus*.» Ces origines grecques, et plusieurs autres, empruntées aux idiomes celtiques, telles que celles du nom de *Solimara* et de *Solimariaca* [1], ne présentent rien, j'ai regret de le dire, de satisfaisant à l'esprit.

M. Lelewel a très bien remarqué que l'affinité des légendes gauloises avec le grec ne se bornait pas aux formes seules de l'alphabet, mais qu'elle s'étendait à celles de la langue elle-même. Ainsi le mot ARVS, inscrit à côté de la tête casquée des médailles des *Segusiani*, offre une analogie frappante avec Ἀρης, le Mars grec. Le mot *Ambactus* est rapproché moins heureusement, d'ἐμβαινω, marcher, ανβαινω (par syncope d'Ἀναβαίνω), courir le pays, monter à cheval, d'où *Ambactos* cavalier. Le passage de César : *Alter genus est equitum...... ita plurimos circumse ambactos, clientesque habebant* [2], rend inadmissible une pareille conjecture. *Ambactus* a été placé par notre auteur, ainsi qu'*atepilos, eppilos, eppenos, rex, vercobretos,* au nombre des titres honorifiques qu'il a reconnus sur les médailles de la Gaule.

Dans ses recherches sur l'attribution des divinités figurées sur les médailles épigraphiques, il signale Jupiter, Pallas, Apollon, Diane,

[1] Voy. p. 267.

[2] *De Bell. Gall.*, VI, 15.

Vénus, Mercure et Hercule; mais il ne voit, dans leur présence, sur la monnaie gauloise, que le résultat de l'imitation des types grecs ou romains. Quelques têtes diadêmées lui ont semblé être des effigies de chefs, et il croit que toute recherche, ayant pour but la découverte de divinités indigènes, sera infructueuse. J'ai émis une opinion contraire en parlant des médailles attribuées aux *Cambiovicences*, aux *Cambolectri* et à *Solimariaca* [1]; mais à la vérité, ce ne sont, non plus, que des présomptions.

Des rapprochements, qu'il y aura lieu de multiplier plus encore que ne l'a fait M. Lelewel, sont ceux existant entre les noms d'hommes et de divinités de la Gaule, dont les historiens et les inscriptions nous ont conservé le souvenir, et ceux inscrits sur les médailles. Dans la suite de mes essais sur la numismatique gauloise, je signalerai tous les rapports de ce genre que j'ai pu découvrir.

M. Lelewel n'a pas omis de parler, dans son livre sur l'épigraphique gauloise, des légendes dont les caractères offrent une physionomie étrangère à ceux employés habituellement dans la Gaule. Il a lu l'inscription \ Ϝ H A Ϟ, *Ifitas,* probablement d'après un exemplaire mal conservé ou un dessin inexact [2]. Il n'en a pas fourni, au surplus, l'explication, et n'a pu en rattacher les caractères à l'alphabet latin, ni à l'alphabet grec, ni à celui des Étrusques; il s'est borné à signaler l'analogie des types et de la fabrique avec les médailles attribuées aux *Volcæ* et aux *Cavares*. J'ai proposé, d'après la similitude de plusieurs des caractères de ces médailles et de quelques autres, avec les caractères celtibériens, de regarder ces inscriptions comme appartenant à l'alphabet des Ligures, peuple d'origine ibérienne, comme chacun sait [3], et j'attribuerais volontiers la médaille dont il s'agit, aux Salyes, voisins des Cavares et des Volces. M. Dureau de la Malle a enrichi la Revue d'un mémoire très important sur des médailles de même fabrique, portant les légendes K Ϝ ƧIOƧ et IL Ϝ IKOVEƧI [4]

[1] Rev. Numism., 1836, p. 142 et 407.

[2] On peut lire, en effet, IFITAS sur la planche jointe au mémoire de Saint-Vincens sur cette médaille.

[3] Numism. Narbonn., p. 94 et 102.

[4] Rev. Numism., 1839, p. 92 et pl. XIII.

qui se trouvent constamment, comme la première, dans le territoire de l'ancienne province narbonnaise. Le savant académicien n'est pas éloigné d'attribuer la dernière à Sigovèse; M. Lelewel se contente de remarquer le rapport de ces deux noms avec celui de cet ancien chef gaulois et avec ceux de Césorix, chef des Cimbres, d'Elkésovix, chef des Carnutes et celui des *Elicoci*, peuple de la Narbonnaise, voisins des *Albiœci*. J'ai attribué aux *Libui* ou *Libici*, tribu salyenne, une autre pièce dont la légende rétrograde, I𐌊𐌀𐌃I𐌋, appartient à la même famille [1]. J'aurai l'occasion de reprendre et de traiter plus complètement cette question, dans un travail spécial sur les *incertaines* de la Narbonnaise.

Dans le chapitre consacré aux médaillons gaulois, M. Lelewel, d'après une opinion que j'ai déjà réfutée, attribue à des chefs de la Gaule des légendes qui ne peuvent appartenir, comme les pièces qui les portent, qu'aux populations gauloises des bords du Danube.

L'examen des médailles aux noms de chefs contemporains de César, tels que : Litavicus, Ambiorix, Orgétorix, Commius, Adiétuanus, Duratius, etc., fixent, selon notre auteur, pour l'époque de l'adoption complète du système dénarial romain, l'invasion de Jules-César, dans les Gaules. Toutes ces pièces offrent, en effet, la plus grande analogie de types, de poids et de fabrique avec les deniers et les quinaires de la République. Il y a un autre fait important qui découle de l'absence, sur les médailles à légendes, de noms historiques antérieurs à l'invasion du proconsul. Si nous ne connaissons aucune médaille aux noms de Celtill, Casticus, Bituitus, Eporedorix; à celui de Divitiacus lui-même, personnage si important dans la Gaule et dont le rôle ne finit qu'à l'arrivée de César, n'y a-t-il pas nécessité d'en conclure que l'usage des monnaies épigraphiques, dans les contrées en dehors de la civilisation massaliote, ne fut que la conséquence de l'invasion romaine; ou ne faut-il pas en restreindre, au moins, l'usage antérieur, aux noms des villes et des peuples? Mais pourquoi n'en aurait-il pas été de même des peuples ou villes, comme des chefs? C'est une question qui n'a en-

[1] Voy. Numism. Narbonn., p. 92 et pl. XIII.

core été approfondie nulle part comme elle mérite de l'être; on regrette de ne la trouver qu'indiquée dans un travail aussi spécial.

Le livre dont je viens de m'occuper est, à mon avis, le plus intéressant de l'ouvrage, si remarquable à tant d'égards, de M. Lelewel. On aurait tort de ne pas l'y aller chercher tout entier, et de ne le juger que d'après un compte-rendu nécessairement bien incomplet, et surtout d'après la manière dont j'ai envisagé plusieurs des opinions de l'auteur. La nature de mon travail m'a fait porter l'attention, de préférence, sur les points susceptibles de controverse; mais je n'ai nullement la prétention d'imposer mes opinions à la place de celles du savant Polonais. Ce sont les pièces d'un procès que j'expose dans la Revue, et sur lesquelles j'appelle le jugement de ses lecteurs.

Dans un dernier article, j'achèverai de rendre compte de l'ouvrage de M. Lelewel.

L. D. L. S.

MÉLANGES.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Une perte sensible vient d'affliger les amis de la science. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et particulièrement le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale, ont à regretter un homme laborieux et rempli de zèle, qui, pendant une carrière de près d'un demi-siècle, a défriché le champ de la numismatique, et qui a contribué, par ses travaux assidus, à en augmenter la fécondité. Le nom de M. Mionnet est devenu plus qu'européen. Ses ouvrages ont porté sa réputation partout où ont pénétré le goût des médailles et le désir d'en acquérir, en fixant leur valeur par de judicieuses appréciations. Ils sont généralement estimés, et déjà dans notre Revue nous leur avons consacré un article développé, qui en a fait connaître l'importance[1]. M. Mionnet craignait toujours de ne pas vivre assez longtemps pour mettre la dernière main à ses travaux. Il a eu la consolation de survivre à l'achèvement de ce long et consciencieux recueil, devenu une encyclopédie numismatique, et d'écrire sur la dernière page, comme un autre homme laborieux, Rasche, l'auteur du *Lexicon rei numariæ :*

« Feci quod potui, faciant meliora sequentes. »

Mais M. Mionnet ne croyait pas sa carrière de travail terminée. Pour compléter son grand ouvrage de la *Description des médailles grecques et romaines,* il y ajouta un atlas numismatique; puis il pu-

[1] Revue, 1838, p. 64 et suiv.

blia un supplément important, sous le titre de : *Poids des médailles grecques d'or et d'argent du Cabinet Royal de France.*

Enfin il préparait des lettres numismatiques qui devaient donner à ses derniers travaux une forme académique, lorsqu'une maladie, dont il avait depuis long-temps ressenti les premières atteintes, prit un caractère plus grave, et le força d'abandonner le séjour du Cabinet des Médailles. Il ne sortit plus de sa chambre, et bientôt après de son lit, qu'il avait fait transporter au milieu de sa bibliothèque, composée du choix des meilleurs ouvrages de numismatique. C'est là que la mort l'a surpris, jetant encore les yeux sur ces amis qu'il allait bientôt quitter, et achevant, d'une main tremblante, de corriger la dernière épreuve de l'ouvrage qu'il avait livré à l'impression.

Il a rendu le dernier soupir le 5 mai 1842, jour anniversaire de celui où il était entré au Cabinet des Médailles.

Dans le touchant discours, prononcé sur sa tombe, M. Charles Lenormant, l'un des conservateurs du Cabinet des Médailles, a rendu justice au savoir et aux qualités personnelles de M. Mionnet, que M. Raoul Rochette, son savant collègue, appréciait aussi dignement.

M. Mionnet comptait sa soixante-douzième année. Il était né le 1er septembre 1770; il fit ses études au collége du cardinal Lemoine, et la liaison de sa famille avec M. Heaumont, amateur distingué, lui donna dès l'âge de douze ans le goût des médailles.

Appelé, lors de la première réquisition, à la défense de la patrie, il revint à Paris en 1795, et la même année, il eut l'honneur d'être choisi par le célèbre abbé Barthélemy, garde du Cabinet des Médailles, pour être attaché à ce riche et précieux dépôt. Il y travailla pendant quelques mois comme surnuméraire. La mort ayant enlevé l'abbé Barthélemy, le 30 avril de cette année, une nouvelle organisation fixa le personnel du Cabinet; Barthélemy Courçay, neveu du savant abbé, et Aubin-Louis Millin, en furent nommés conservateurs; M. Cointreau, premier employé, et M. Mionnet, second employé. Il commença dès-lors la nouvelle classification des médailles, d'après le système d'Eckhel, et ne cessa plus de s'occuper de la science à laquelle il avait été destiné par une vocation précoce, et à laquelle sa vie entière fut consacrée.

Ce fut en 1800, que M. Mionnet conçut l'idée de former une collection d'empreintes de médailles, destinées à répandre et à faciliter l'étude de ces monuments, dont les artistes commençaient à sentir l'importance. L'école de David venait de faire une révolution dans les arts, en s'inspirant de l'antique. Les monuments que nos conquêtes avaient transportés de l'Italie en France, et la formation d'un Muséum, orné des chefs-d'œuvres de l'art grec, avaient popularisé le goût de l'archéologie, que les cours de Millin rendaient aussi familière, même aux gens du monde.

M. Mionnet publia le premier catalogue de sa collection d'empreintes; ce fut l'avant-coureur de l'immense ouvrage dont il jeta les bases six ans après, en 1806, et qu'il élabora avec une rare persévérance pendant trente ans. Le dix-huitième et dernier volume de cette longue série de descriptions, classées dans un ordre méthodique, a paru en 1839. Non-seulement M. Mionnet a décrit dans cet ouvrage les richesses du Cabinet de France; mais il y a joint toutes les pièces importantes décrites dans les ouvrages des meilleurs numismatistes.

Ce qui distinguait particulièrement M. Mionnet, c'était un tact sûr, une connaissance pratique des médailles, qu'il a poussés au plus haut degré : ses décisions étaient devenues des oracles. Modeste autant que laborieux et persévérant, il ne chercha d'autre gloire que celle d'être utile à la science, d'autre bonheur que celui de vivre dans un cercle choisi et peu nombreux de vrais amis, dont la plupart étaient des amateurs de médailles.

Un voyage en Italie, pendant l'année 1809, avait déjà formé son goût par la vue des chefs-d'œuvres des arts, et l'étude des beaux cabinets de monuments et de médailles.

Le soin de sa santé chancelante l'entraîna une seconde fois hors de la France; et, en 1818, il revit l'Italie, où il fut accueilli par toutes les Sociétés savantes qui s'empressèrent de le recevoir dans leur sein. Il fut membre de l'Académie de Cortone, de celle d'Archéologie de Rome, des Géorgophiles de Florence, de Livourne, de Volterra, des Sociétés d'Arrezzo, et de la Colombaire de Florence, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Marseille.

Avant son départ, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Hon-

neur. En 1830, M. Mionnet fut reçu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France. L'année précédente, il avait été nommé conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles.

En 1837, il reçut le titre de membre associé de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Stockholm. Enfin, en 1838, il fut reçu associé étranger de la Société Numismatique de Londres.

La vie entière de M. Mionnet n'a été qu'une suite de travaux numismatiques; elle a été paisible, exempte des orages de l'ambition, et circonscrite dans les douces limites de l'étude et de l'amitié. Son caractère était affable et bienveillant, ses relations cordiales. Tous ceux qui l'avaient connu lui restaient attachés. Pendant quarante-sept ans que j'ai eu le bonheur d'être son collègue et son ami, jamais un nuage n'a troublé notre intimité. Je crois ne pouvoir mieux faire son éloge qu'en disant que c'était le véritable *Vir simplex et rectus.*

Si M. Mionnet avait été entraîné, par une imagination brillante, à donner à ses ouvrages plus de portée, par des aperçus de critique, ou par des applications plus développées de ses connaissances, il n'aurait peut-être pas eu cette patience dont nous recueillons les fruits: il ne nous aurait pas laissé cette longue nomenclature méthodique, où chacun peut puiser les plus utiles renseignements, et trouver réunis et disposés tous les matériaux que peut offrir la Numismatique.

Du Mersan.

Les funérailles de M. Mionnet ont eu lieu le 7 mai; voici le discours prononcé par M. Lenormant, l'un des conservateurs du Cabinet des Médailles, et le collègue de M. Mionnet à l'Académie des Inscriptions:

« Messieurs, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de faire une perte qu'elle a vivement ressentie : la Bibliothèque Royale, frappée du même coup, éprouve, s'il m'est permis de le dire, un sentiment de regret plus profond encore. Elle a cessé de compter au nombre de ses conservateurs un des hommes qui l'honoraient aux yeux de l'Europe. Le type vivant du travail, du devoir, de l'abnéga-

tion personnelle, de toutes les qualités enfin qu'exige l'administration d'un établissement scientifique, ne nous servira plus d'exemple et d'encouragement : ce que nous ressentions à la mort de M. Van Praet, nous l'éprouvons aujourd'hui, en rendant les derniers devoirs à M. Mionnet; car ces deux hommes, si semblables à beaucoup d'égards, et auxquels se lient tant d'honorables souvenirs, ont été toujours réunis dans notre pensée; ils ne seront point séparés dans l'expression de nos regrets.

» Théodore-Edme Mionnet était né à Paris le 1er septembre 1770. On ne saurait dire si la passion qu'il montra pour la numismatique n'était pas née avec lui. A l'âge de douze ans, il fréquentait déjà les cabinets des plus célèbres amateurs de l'époque, les d'Ennery, les Haumont : la Révolution l'arracha à ces studieux loisirs. Mais après avoir payé sa dette à la défense de la patrie, rappelé dans ses foyers par une maladie cruelle dont les traces ne se sont jamais effacées, il revint avec une nouvelle ardeur à ce goût qui devait le conduire à la science. Déjà les juges les plus experts avaient su apprécier son zèle et sa capacité. En 1795, il eut la gloire (pardonnez-moi cette expression en faveur d'un grand souvenir), il eut, dis-je, la gloire d'être demandé au gouvernement d'alors par l'illustre Barthélemy, comme le seul auxiliaire dont le caractère et les dispositions lui inspirassent toute confiance. Barthélemy ne jouit pas long-temps des effets de son honorable patronage. Mais le choix fait par un homme dont nous admirons plus que jamais la supériorité scientifique, a été pleinement justifié.

» Le 5 mai 1795, M. Mionnet entrait au Cabinet des Médailles [1]; le 5 mai 1842, à quarante-sept ans de distance, jour pour jour, il expirait au milieu de ses livres, à quelques pas des inappréciables richesses qu'il avait classées et décrites avec tant de tact et de persévérance.

[1] Barthélemy était mort le 30 avril précédent. M. Mionnet, qui avait travaillé plusieurs mois sous sa direction en qualité de surnuméraire, fut alors nommé *second employé*. Il devint *premier employé* en 1800, et *conservateur adjoint* en 1829.

» Un voyage en Italie, pendant lequel il recueillit partout les marques d'une affectueuse considération, sa nomination à l'Académie, en 1830, juste récompense de ses travaux, furent les seuls épisodes de cette existence qu'une pensée unique semble avoir dominée. L'idée d'élever un monument complet à la science, qu'on peut considérer comme la plus fidèle gardienne des souvenirs de l'humanité, ne s'était pas d'abord présentée à l'esprit de M. Mionnet. Le succès d'une entreprise infiniment moins vaste l'éclaira sur sa véritable route, et dès-lors les encouragements, puis la reconnaissance de l'Europe savante l'accompagnèrent dans l'accomplissement de sa tâche. C'est ainsi que des travaux qui auraient pu être ensevelis dans l'obscurité de la vie la plus modeste, obtinrent un immense retentissement, et que les résultats produits par le triage et le classement d'une masse énorme de monuments, au lieu d'être concentrés dans l'étroite enceinte de la Bibliothèque, devinrent le patrimoine commun de la science. Chose étrange, Messieurs, et qui me frappe au milieu du naufrage incessant de tant de prétentions hautaines! L'homme qui avait le moins cherché la renommée, est précisément un de ceux dont le nom a pénétré partout, excité chez les nations civilisées un intérêt universel. Naguère encore, j'ai fait l'expérience qu'un des noms français les plus connus et les mieux appréciés jusqu'en Asie, était celui de M. Mionnet.

» Mais cette observation même ne vous ramène-t-elle pas comme moi, Messieurs, à des pensées plus graves et plus dignes de la triste cérémonie qui nous rassemble? Je pourrais encore vous parler longuement de cette vie si remplie, des qualités éminentes que M. Mionnet devait à un tact naturel développé par l'expérience. Personne plus que moi n'est convaincu de l'utilité du grand ouvrage de M. Mionnet: répandu partout, il a sauvé de la destruction une immense quantité de monuments. L'auteur avait principalement en vue ce grand résultat; il l'a obtenu. Au milieu de ses souffrances, il s'occupait de perfectionner et d'enrichir ce travail : l'Europe savante n'apprendra pas sans étonnement que cet homme, séquestré du monde depuis quatorze mois par une suite de tortures physiques, a mis, cinq jours avant sa mort, la dernière main à la publication d'un complément de sa *Description des Médailles antiques*.

» Si je déroulais ici tous mes souvenirs, j'aurais mille traits curieux et touchants à ajouter à cette rapide esquisse. J'ai l'esprit encore frappé de ces leçons pratiques que M. Mionnet prodiguait aux nouveaux venus dans la science : j'ai le cœur rempli de reconnaissance pour les soins qu'il a pris de rendre son *jeune collègue,* digne de siéger à ses côtés. Mais après les prières de la religion et en présence d'un cercueil, j'aime mieux rappeler ce caractère si pur et si droit, cette intégrité à toute épreuve, cette absence de toute ambition, de toute envie, cette fidélité à l'amitié qui ont fait de M. Mionnet un des hommes les plus respectés et les plus aimés de notre temps : j'aime mieux ajouter que la vertu de M. Mionnet a été récompensée pendant un demi-siècle par le dévoûment d'une épouse admirable; que les soins si tendres qu'elle lui a prodigués ont adouci ses derniers instants, et qu'une fin calme et chrétienne a couronné cette vie si digne et si complète. »

M. Du Mersan, employé depuis quarante-sept ans au Cabinet des Médailles [1], a reçu la juste récompense de ses longs services en succédant au titre de conservateur-adjoint.

La place laissée à l'Académie des Inscriptions par la mort de M. Mionnet a été remplie par M. de Saulcy, l'un des fondateurs de notre recueil. La réputation scientifique de M. de Saulcy est trop bien établie pour que notre amitié puisse rendre suspects les éloges sans réserve avec lesquels nous accueillons la nomination de l'Académie.

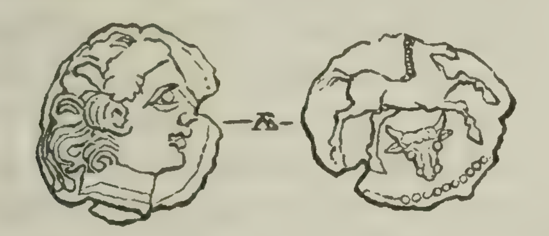
Médaille Contovtos. — A propos de la médaille gauloise portant la légende CONTVTOS, que j'ai publiée dans la Revue Numismatique [2] et que M. A. Jeuffain a reproduite dans le même recueil [3], en la donnant comme moi aux *Santones,* mais en l'attribuant à Drusus, fils de Tibère, tandis que j'en avais fait l'attribution au triumvir

[1] M. du Mersan est entré au Cabinet des Médailles la même année que M. Mionnet.

[2] 1838, p. 161-168.

[3] 1839, p. 405-411.

Marc-Antoine, M. Anatole Barthélemy m'a communiqué une autre médaille de sa collection, également gauloise, dont voici le dessin :



M. Barthélemy serait disposé à l'accorder aussi aux Santons, à raison du cheval libre ou sans frein et en course, tourné à droite, que l'on remarque sur celles de ce peuple offrant les légendes ARIVOS. ℞. SANTONOS. — Q. DOCI. ℞. Q. DOCI. SANT., et aussi à cause du *bucranium* que l'on voit sous le ventre du cheval, comme on le distingue sous les pieds de devant du quadrupède figuré au revers du CONTOVTOS.

Les attributions des médailles celtiques ou gauloises, lorsqu'elles ne sont pas surtout déterminées par une inscription plus ou moins étendue, sont toujours bien incertaines et bien douteuses. Le cheval libre fut le symbole de plusieurs peuples des Gaules qui l'ont reproduit sur leurs monnaies autonomes, et le *bucranium*, ou plutôt la tête du bison, fut aussi l'attribut, ou, si l'on veut, les *armes parlantes* (expression qui appartient et s'applique rigoureusement à des temps très postérieurs) de la ville ou cité de VISONTIVM ou BISONTIVM, par l'habitude des Gaulois, comme des Espagnols, des Italiens et même des Grecs, de changer le B en V, et réciproquement; habitude conservée de nos jours plus particulièrement chez les habitants de la Guienne et de la Gascogne [1]. On trouve dans la Revue

[1] Les exemples de cette transmutation ne sont pas rares sur les inscriptions et les médailles, dans l'antiquité grecque, romaine et gallo-romaine. Sur plusieurs marbres sépulcraux antiques, au lieu de la formule SE VIVVS, SE VIVA, SE VIVOS, etc., on lit SE BIBVS, SE BIBA, SE BIBOS, etc. Ptolémée appelle les Bordelais BITVRIGES - VIBISCI, Pline-l'Ancien VBISCI; tandis que sur les monuments mêmes de Bordeaux, et entre autres sur l'inscription de l'autel de son temple de Tutèle, et dans le poète Ausone, citoyen de

Numismatique (t. II, p. 201-205) une intéressante Notice de mon honorable confrère et correspondant, M. le marquis de Lagoy, sur l'attribution de deux pièces gauloises à cette ville, présentant, au droit, un personnage à cheval, et au revers, un bœuf ou bison, surmonté d'un bucrane. On distingue quelques autres symboles ou circonstances, indifférents à l'objet de cet article.

Outre les motifs déjà énoncés de donner aux Santons la médaille de M. Barthélemy, on fera encore observer que la tête de bœuf ou de taureau qu'on y voit à l'avers, ainsi que sur le CONTOVTOS, se reproduit souvent sur les monuments de *Mediolanum Santonum* (Saintes), de l'âge romain ou plutôt gallo-romain, comme sur l'arc de triomphe placé à l'entrée de la cité romaine[1], sur les voies de *Burdigala* (Bordeaux) à *Limonum* (Poitiers) et à *Vesonna* (Périgueux), où l'on distingue encore sur ses deux faces, et particulièrement sur celle placée à l'est, plusieurs bucranes entre les chapiteaux des pilastres corinthiens qui le décorent, et sur plusieurs autres sculptures et membres d'architecture appartenant à l'époque comprise entre le règne d'Auguste et celui des Antonins, et ayant fait partie des tem-

cette ville, on trouve VIVISCI. Sur les itinéraires romains, on lit BLABIA et BLAVIA (Blaye); Bazas est *Cossium-Vasatum* dans Ptolémée, et *Cossio-Basatum* dans Ausone.

M. de Châteaubriand (Itinéraire de Paris à Jérusalem) a eu occasion, au sujet de noms propres et de noms de villes grecs, de faire la remarque de la transmutation de ces mêmes lettres grecques. C'est ainsi que, sur une médaille frappée en l'honneur de Marc-Antoine et d'Octavie, on lit OKTABIA. Dans une inscription romaine, rapportée par Muratori, on remarque plusieurs B substitués à des V. (Voy. Gruter, Reinesius, Muratori, Spon, Maffey, etc.)

Au sujet de cette habitude des peuples méridionaux de la France, de transformer le B en V, et *vice versà*, soit en parlant, soit en écrivant, Jules-César Scaliger a fait l'épigramme suivante, l'une des plus agréables de cet auteur, et que les Gascons doivent lui pardonner :

« Non temerè antiquas mutas, Vasconia, voces,
« Cui nihil est aliud vivere quàm bibere. »

[1] Aujourd'hui au milieu de la Charente, qui a changé de lit dans le moyen-âge, et adossé sur ses deux faces, aux piles du pont placé sur cette rivière.

ples et particulièrement du *Capitolium* du *Mediolanum* des Santons.

J'ai omis de dire que sur le cheval en liberté et courant de la médaille de M. Barthélemy, comme sur les autonomes déjà citées des *Santones*, on observe l'espèce de sangle qui entoure le corps de cet animal.

Relativement au dernier article de M. Jeuffrain sur le CONTOVTOS, si souvent découvert à Saintes, et qui a dû y être reproduit à diverses époques et avec des coins différents, et offrant la tête tournée tantôt à droite et tantôt à gauche, avec quelques variétés et changements de dispositions dans les attributs du revers, je dirai ici, sans contester l'opinion émise par cet antiquaire estimable, et son attribution un peu hasardée au fils de Tibère, à qui il fait aussi honneur de la dédicace de la porte triomphale de Saintes, qu'il croit avoir été élevée à ce prince, que je n'ai jamais pensé, ni dit ni écrit que ce monument eût été dédié à Drusus, fils de Germanicus. Les cinq inscriptions gravées sur les deux frises et sur l'attique du côté de l'ouest de cet arc, inscriptions que j'ai si souvent et si scrupuleusement examinées et étudiées, après Élie Vinet, La Sauvagère et Bourignon, et avec mon cher maître et ami, feu M. Millin, et qui m'auraient donné un démenti formel et sans appel.

Voici, du reste, ces inscriptions, que je réduis à quatre, parce que la même est gravée sur la frise des deux faces orientale et occidentale de cette porte.

1re. A droite sur l'attique :

GERMANICO . CAESARI . TIB . AVG . F .
DIV . AVGVST . NEP . DIV . IVLI . PRONEP . AVGVRI .
FLAM . AVGVST . COS . $\overline{\text{II}}$. IMP . $\overline{\text{II}}$ [1].

2e. Au centre :

TIBERIO . CAESARI . DIV . AVG . F . AVGVSTO .
PONTIF . MAXS . COS . $\overline{\text{IIII}}$. IMP . $\overline{\text{VIII}}$. TRIB . POT . $\overline{\text{XXIII}}$ [2].

[1] A Germanicus César, fils de Tibère-Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière-petit-fils du divin Jules, augure, flamine d'Auguste, consul pour la deuxième fois, empereur pour la deuxième fois.

[2] A Tibère César, fils du divin Auguste, Auguste, souverain pontife, consul

3°. A gauche :

DRVSO . CAESARI . TIB . AVG . F .
DIV . AVGVST . NEP . DIV . IVLI . PRONEP .
PONTIFICI . AVGVRI [1].

4°. Sur les deux frises :

C . IVLIVS . C . IVLI . OTVANEVNI . F . RVFVS . C . IVLI . GEDEDMONIS . NEPOS . EPODSOROVIDI . F . PRON .
SACERDOS . ROMAE . ET . AVGVSTI . AD . ARAM . QVAE . EST . AD . CONFLVENTEM [2]. PRAEFECTVS . FABRVM . D. S.[3]

La troisième de ces inscriptions ne peut laisser de doute dans l'esprit du lecteur sur le personnage qui y est désigné, et il ne peut entrer dans la pensée de qui que ce soit que ce personnage soit Drusus, fils de Germanicus, qui, du reste, n'était pas assez important dans l'empire pour qu'on lui rendît de tels honneurs et avec autant de solennité et d'apparat.

A mon avis, il résulte de ces trois inscriptions votives que la première et la principale dédicace, celle du centre, est ostensiblement à Tibère, à laquelle elle appartient en quelque sorte de droit, comme au chef de l'empire, mais qu'en réalité et dans la pensée des consécrateurs, c'est-à-dire des *Santones*, elle est offerte à Germanicus[4], le héros et l'espoir de la capitale et des provinces, à qui la politique et la

pour la huitième fois, empereur pour la huitième fois, dans la vingt-troisième année de sa puissance tribunitienne.

[1] A Drusus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière-petit-fils du divin Jules, pontife, augure.

[2] Sous-entendu ARARIS ET RHODANI.

[3] Caius Julius Rufus, fils de Caius Julius Otuaneunus, petit-fils de Caius Julius Gededmon, arrière-petit-fils d'Epodsorovide, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel qui est au confluent (sous-entendu de la Saône et du Rhône), intendant des ouvriers ou des travaux, a fait la dédicace de ce monument.

[4] Germanicus et Drusus, son père, furent chers à plus d'un titre aux Gaulois. L'un et l'autre séjournèrent dans la Gaule, et leurs exploits eurent lieu dans son voisinage, de l'autre côté du Rhin. L'an de Rome 742, Drusus, entouré des députés des soixante peuples ou nations gauloises, assista et présida à la dédicace du fameux autel ou temple de Rome et d'Auguste, élevé à

prudence défendaient de rendre cet hommage sans y associer son père et son frère d'adoption, et particulièrement le jaloux, vindicatif et soupçonneux successeur d'Auguste qui, un peu plus tard, fit payer cruellement à son neveu l'amour du peuple romain et des légions, et qui n'épargna guère plus ce Drusus, son propre fils et son héritier présomptif, qu'il abandonna à la haîne mortelle de Séjan qui le fit périr si misérablement.

Baron DE CRAZANNES.

LETTRE A M. CARTIER.

« Monsieur, vous avez publié, dans le n° 4 de la Revue Numismatique 1841, trois monnaies des comtes de Sancerre, que vous attribuez à Étienne Ier, troisième fils de Thibault-le-Grand, mort en Palestine, en 1190. Je ne suis pas assez savant en numismatique pour révoquer en doute cette assertion; cependant, sans en contester l'exactitude, je crois qu'il est possible que vous ayez commis une erreur, et voici sur quoi je fonde mon opinion.

» Deux comtes du nom d'Étienne ont possédé le comté de Sancerre: le premier était effectivement le troisième fils de Thibault IV, dit le Grand, et de Mahault ou Mathilde. Il vécut de 1152 à 1191.

» Le second était fils de Jean Ier et de Marie, fille de Hervé seigneur de Vierzon, il vécut de 1280 à 1304.

» Le premier, Étienne, fils de Thibault IV, fut la tige de la maison de Sancerre. Il est bien constant que ce fut cet Étienne qui, le premier, fit battre monnaie à Sancerre; mais il n'est pas aussi certain qu'il l'ait signée; peut-être ne l'osait-il pas encore, quoique la maison de Champagne, d'où sortait celle de Sancerre, fût alors bien

Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Son fils Claude naquit à cette époque dans cette ville. Germanicus était occupé dans les Gaules à faire prêter le serment de fidélité aux Belges et aux Séquanais, lorsque Tibère lui ordonna d'aller prendre le commandement des légions de la Germanie, révoltées contre ce prince. J'ai trouvé chez les Santons beaucoup de médailles de Germanicus.

puissante, puisqu'elle avait mêlé son sang avec celui des rois de France. Une des monnaies d'Étienne Ier, rapportée par Du Cange, n'est pas signée; elle porte d'un côté la croix cantonnée des lettres C S avec la légende SACRVM CESARI, de l'autre une tête couronnée, avec la légende IVLIVS CESAR.

» Cette pièce est décrite dans Duby, qui l'attribue à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et comte de Sancerre. C'est, je crois, une erreur; il y eut bien un Guillaume comte de Sancerre de 1191 à 1218, mais ce ne fut pas l'archevêque Guillaume qui ne posséda jamais le comté de Sancerre. Ce dernier, connu sous le nom du Cardinal-aux-Blanches-Mains, était l'oncle et le tuteur de Guillaume Ier, fils d'Étienne Ier, comte de Sancerre, tué, en 1191, au siége d'Acre, avec Thibault V, son frère, comte de Blois.

» Poupart et la Thaumassière rapportent que le Cardinal-aux-Blanches-Mains a frappé en son nom personnel une monnaie décrite par Catherinot, et qui porte d'un côté une croix avec les mots SACRVM ESARI, de l'autre un visage avec un bonnet carré et une étoile à côté, et autour W . C . TT . SCE . S . A . R . *Willelmus cardinalis tituli sanctæ Sabinæ, archiepiscopus remensis.* Je n'ai pas vu cette monnaie, je ne la rapporte que telle qu'elle est décrite.

» Or si le cardinal Guillaume a frappé en son nom personnel pendant la minorité de son neveu, il a dû imiter le type de la monnaie alors existante: la monnaie anonyme d'Étienne Ier décrite par Du Cange, au type de la figure coiffée du bonnet carré avec la légende *sacrum Cesari*. L'analogie des types des monnaies dont parlent Du Cange et Catherinot est assez frappante pour qu'on puisse en conclure qu'elles se sont succédé immédiatement. La pièce que je cite, et dont je possède un exemplaire, serait donc d'Étienne Ier, et remonterait de 1152 à 1191.

» Il existe entre le type de cette monnaie et celui des pièces que vous avez décrites, une dissemblance énorme. Sur les trois pièces décrites dans la Revue les têtes sont de profil. Celle décrite dans Duby et la mienne ont la tête de face; les premières ont la croix can-

tonnée de deux points et sont signées du nom d'Étienne; les secondes ne sont pas signées et présentent la croix cantonnée des lettres C S. Je crois donc difficile d'attribuer au même Étienne deux monnaies si opposées de types et d'accessoires, à une époque, surtout où le coin des monnaies ne se modifiait pas facilement et où l'empreinte d'un type connu était en quelque sorte la garantie de la monnaie dont elle facilitait la circulation.

» En attribuant, au contraire, à Étienne II, de 1280 à 1304, les trois monnaies que vous avez décrites, tout se concilierait. Il est plus que probable qu'une période de cent ans a dû amener une modification dans le type des monnaies d'un même pays. Depuis l'exemple donné par le cardinal Guillaume, chaque comte de Sancerre aura successivement signé ses monnaies. Ainsi nous retrouvons la monnaie signée Étienne avec le type de la figure de profil, tantôt avec une espèce de bonnet et le menton barbu, tantôt avec une espèce de toque ou chaperon; mais la légende SACRVM CESARI a disparu pour faire place au nom du comte qui cependant conserve religieusement de l'autre côté la légende IVLIVS CESAR et la comète qui en est le symbole. Les comtes de Sancerre, plus puissants à cette époque, osaient alors signer leurs monnaies, et la Revue Numismatique, 1840, page 48, nous apprend qu'Étienne II fut le premier comte de Sancerre qui prit ce titre sur ses monnaies.

» La monnaie décrite par Duby me semble donc devoir appartenir, non point à Guillaume archevêque de Reims, comme le dit Duby, mais bien à Étienne Ier, son frère, tige de la maison de Sancerre. Ce Guillaume, quatrième fils de Thibault-le-Grand, fut successivement évêque de Chartres, de 1187 à 1189, puis archevêque de Sens, et ensuite de Reims, en 1202, cardinal au titre de Sainte-Sabine, mais jamais comte de Sancerre. S'il a frappé monnaie en son nom au type de Sancerre, ce ne peut être qu'alors qu'il était tuteur de Guillaume Ier, son neveu, et sa monnaie étant signée, comme le rapporte Catherinot, la pièce anonyme décrite dans Duby ne saurait être du cardinal Guillaume. Quant aux trois pièces que vous avez publiées avec attribution à Etienne Ier, je crois qu'il serait plus convenable de les attribuer à Étienne II. Je ne sais si vous goûterez mes

raisons. Tout novice encore en numismatique, mon opinion doit être d'un poids bien léger en comparaison de la vôtre; aussi n'est-ce qu'avec le scrupule du doute que je vous soumets mes réflexions.

» Veuillez agréer, etc.

» Berry. »

— Plusieurs journaux ont annoncé la mort du savant Lelewel et l'ont démentie ensuite. Au moment où nous mettons sous presse notre dernière feuille, nous ignorons encore la vérité sur cette nouvelle, dont nous redoutons néanmoins la confirmation.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

SUR

UN DENIER D'ARGENT

DE LA FAMILLE CORNELIA



Il est difficile aujourd'hui de dire quelque chose de neuf sur les médailles consulaires ; il est plus difficile encore d'être assuré de n'avoir pas été prévenu par d'autres dans les explications qu'on propose. Le nombre est grand, en effet, des personnes qui dans ce siècle ont eu occasion de publier des médailles de cette classe, et les deux numismatistes surtout dont le nom fait autorité, M. le comte Borghesi et M. Cavedoni, n'ont point réuni leurs observations en des corps d'ouvrages complets et réguliers. Avant donc d'exposer mes vues personnelles, je suis obligé de me retrancher derrière la précaution que M. le comte Borghesi a cru devoir prendre lui-

même au commencement de ses *Décades* : « Non voglio che » mi condanniate se per avventura concorressi talvolta nell' » opinione di alcuno senza citarlo, o tornassi a ripetere cosa » già detta da altri, troppa fatica abbisognando per consul- » tare ogni volta tutti gli editori dei singoli musei. » Je me restreins donc, comme mon illustre devancier, aux auteurs principaux qui ont écrit sur la matière, et ne trouvant l'explication que je vais proposer, ni dans les *XVI Décades* de M. Borghesi, ni dans le *Saggio di osservazioni* de M. Cavedoni, ni dans l'*Appendice* de ce dernier ouvrage, j'ai lieu de penser que personne ne m'a prévenu sur ce terrain. Sans doute, on pourrait s'étonner qu'une explication aussi directe et aussi claire eût échappé à des esprits si exercés, et c'est ce qui me laisse quelqu'inquiétude quant à la question de priorité; mais si l'on réfléchit que la pièce dont je vais m'occuper est une des plus rares de la suite, et que probablement les numismatistes italiens ne l'ont jamais vue en original, on comprendra par quel accident le mérite de cette interprétation a pu nous être réservé.

La médaille sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs est un denier de la famille *Cornelia*, gravé dans Morell (tab. v, F.), et dont l'exemplaire, unique jusqu'à ce jour, fait depuis deux siècles l'ornement du Cabinet de France. M. Mionnet, dans sa *Rareté des médailles romaines*, semble décrire deux variétés de cette pièce, dont l'une aurait offert la légende CETHEGVS, et l'autre le même nom sans H, CETEGVS. Mais la première de ces indications a été empruntée aux dessins de Morell, et la seconde plus exacte a été prise sur l'original. Morell évidemment n'a point vu d'autre exemplaire que le nôtre, et si au lieu de transcrire fidèlement la légende, il a supposé l'existence d'une ligature entre le T et l'E du nom de *Cetegus*, cette erreur a dû être le résultat d'une préoccupation causée par la leçon ordinaire des manuscrits et des

livres imprimés, *Cethegus*. M. le baron d'Ailly, qui a voué de si longues et de si patientes recherches à l'étude des monnaies consulaires, nous a dit qu'il considérait la médaille en question comme le plus rare des monuments de cette classe. En voici la description exacte :

Tête de Pallas tournée à droite, les cheveux épars sur les épaules, coiffée d'un casque en forme de bonnet phrygien, et dont la pointe se termine par une tête de griffon. Derrière la tête, ЄX SC. Au-devant, la marque ordinaire du *denarius*, X.

℞. CETEGVS. Enfant coiffé du bonnet phrygien, tenant dans la main droite une branche d'arbre appuyée sur l'épaule, à cheval sur une chèvre ou un bouc, courant à droite; à l'exergue : ROMA ; le tout dans une couronne formée par une plante qui semble chargée de fruits.

Je trouve cette médaille mentionnée deux fois dans le *Saggio* de M. Cavedoni. La première fois (p. 152) l'habile numismatiste compare le type du revers avec celui d'un denier bien connu de la famille *Fonteia*, sur lequel on voit, selon l'explication d'Eckhel, le génie de *Vejovis*, porté par la chèvre qui lui est consacrée. De cette comparaison, M. Cavedoni conclut qu'on pourrait reconnaître, sur le denier de la famille *Cornelia*, *le Génie de Junon Lanuvine*, déesse en l'honneur de laquelle C. Cornelius Cethegus fit vœu d'élever un temple, s'il sortait vainqueur de son combat contre les Gaulois révoltés de la Cisalpine. Cette bataille eut lieu l'an de Rome 557.

La seconde fois (p. 199), M. Cavedoni, sans renoncer à sa première conjecture, propose de voir en même temps dans le type du revers une allusion au nom même de *Cethegus* :
« Dubito infine, che nel denario di Cetego, il putto che ca-
» valca la *capra*, e la corona dell' edera accennino eziandio al
» cognome stesso *Cethegus*, come fosse composto delle greche
» voci κιττὸς, *edera*, et αἴξ, αἰγος.

Je suis d'accord avec M. Cavedoni sur deux des points prin-

cipaux de son interprétation. Comme lui, je pense que le personnage mentionné sur la médaille est le *C. Cornelius Cethegus*, qui fut consul l'an de Rome 557, et qui cette année même remporta une victoire éclatante sur les Gaulois de la Cisalpine. Le style et la fabrique de la pièce sont en effet les mêmes que sur les nombreux deniers que L. Scipion l'Asiatique ou *Asiagenes* fit frapper avec la riche dépouille de la Syrie, sept ans seulement après la victoire de Cethegus [1].

Je pense aussi que M. Cavedoni a bien fait de chercher dans le type du revers une allusion au nom même de Cethegus. Mais là s'arrête la conformité de mes vues avec les sien-

[1] Les arguments tirés du *style et de la fabrique*, sont ceux dont il est le plus difficile d'imposer l'autorité aux personnes peu familiarisées avec les monuments, et d'ailleurs, à mesure qu'on gagne de l'expérience, on puise avec plus de discrétion dans un ordre de preuves d'une nature aussi délicate. La grande difficulté surtout est de rendre appréciable par le raisonnement un genre de conviction qui n'est qu'une affaire de sentiment dans bien des circonstances. Ici néanmoins je tâcherai d'exprimer les caractères de la ressemblance qui existe entre le denier de Cetegus et ceux de L. Scipion. Au commencement du IIe siècle avant J.-C., vers la CXLV^e olympiade, sous les règnes de Ptolémée-Épiphane en Égypte, d'Antiochus-le-Grand en Syrie, et de Philippe V en Macédoine, 125 ans après la mort d'Alexandre, les arts du dessin, qui étaient parvenus, sous ce dernier prince, au comble de la grâce et de la délicatesse, avaient subi un commencement de décadence : la grâce était devenue de l'affectation, la souplesse avait dégénéré en mollesse. Les monuments de cette époque, dépourvus dès-lors de simplicité, de gravité et de fermeté, circulèrent parmi les Romains encore grossiers ; les artistes de Rome, qui les imitèrent, n'avaient ni l'habileté, ni l'instruction nécessaires pour reproduire ces modèles : aussi remarque-t-on dans leurs ouvrages un fond de pratique et de laissez-aller qui appartient à l'influence des monuments grecs, une rudesse et un retour à la simplicité dont le principe est entièrement latin. C'est le même phénomène qu'on retrouve, à des proportions différentes, chez les Carthaginois, en Espagne, en Gaule, dans tous les pays enfin où le goût d'un peuple déjà épuisé et tendant à la décadence, a guidé les premiers pas d'un autre peuple dans la carrière des arts.

nes. L'enfant monté sur la chèvre n'étant point ailé ne peut être considéré comme le génie d'une divinité. Le symbole de la chèvre n'appartient pas à la Junon Caprotine; la coiffure de l'enfant et la branche qu'il tient à la main ne sont nullement expliquées dans l'hypothèse de l'habile numismatiste modenais. Quant à l'allusion au nom de *Cethegus*, tirée de κιττὸς, *lierre* et de αἶξ, *chèvre*, j'avoue que je répugne à faire remonter ce jeu de mots tirés du grec jusqu'à l'époque où la médaille en question a été évidemment fabriquée. Je ne saurais désigner d'une manière précise la nature de la plante dont la couronne est composée; mais l'apparence de *lierre* qui résulte du dessin de Morell, ne se trouve pas sur l'original: on serait tenté d'y voir des fruits d'une forme allongée, plutôt que des feuilles. Enfin il me semble que l'allusion, si elle existe, doit être cherchée dans le type principal et non dans la couronne qui n'est qu'accessoire.

Je pense aussi qu'il faut se borner à voir dans le type, comme il arrive souvent sur les deniers consulaires, ce qu'on appelle familièrement un *rebus* sur le nom de Cethegus, sans rattacher les symboles de cette médaille à un événement historique. Eckhel (V. p. 66) fait observer avec juste raison que l'inscription sur les deniers consulaires du nom des prêteurs, des édiles curules, des questeurs ou autres magistrats, indique une émission de monnaie faite par le trésor public, en vue de subvenir aux dépenses des expéditions militaires, des jeux, des subsistances, ou de la construction des monuments publics; les lettres S.C. ou EXSC. indiquent alors presque toujours l'acte qui a ordonné cette émission. La règle ainsi posée par le législateur de la science, me semble avoir ici une application très naturelle. Tite-Live (XXXII, 7) mentionne des jeux célébrés à Rome avec une grande magnificence, par C. Cornélius Cethegus, pendant qu'il était édile curule, de concert avec son collègue C. Valerius Flaccus, l'an de Rome

555, c'est-à-dire deux ans avant le consulat de Cethegus. On peut croire que les deniers en question et qui portent l'indication EX SC ont été frappés pour cette solennelle circonstance.

Quant au rapport du type avec le nom de *Cethegus*, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de recourir à la langue grecque, comme l'a fait M. Cavedoni, et un passage d'Arnobe me fournit une explication plus simple et plus directe. Selon cet apologiste (V. 6), Atys avait été nourri avec le *lait d'un bouc, lacte hirquino;* de cette circonstance, ajoute-t-il, est dérivé le nom même d'Atys. Les Phrygiens, dans leur langue, se servant du mot *Atagus* pour désigner un bouc; *quia hircos Phryges, suis* Atagos *elocutionibus nuncupant, inde Attis nomen ut sortiretur, effluxit.* Qui ne sera frappé de l'affinité du nom du *bouc* en Phrygien, *Atagus,* avec le nom même de *Cethegus* ou plutôt *Cetegus?* L'animal sur lequel l'enfant est monté n'est donc pas une chèvre, mais un bouc [1], et cet enfant n'est autre que le jeune *Atys*, ainsi nommé du *bouc*, *Atagus,* dont le lait l'avait nourri. Le bonnet phrygien qui recouvre sa tête, la branche qu'il porte et qui doit être de pin, confirment et complètent cette explication.

Mais pourquoi cette course du bouc nourricier? Pourquoi le jeune Atys est-il monté sur son dos? Peut-être pour repondre à cette question suffirait-il de rappeler les monuments nombreux (Cf. *Nouv. Gal. Myth.*, p. 23) qui nous montrent Jupiter enfant, *Jupiter Crescens*, assis sur la chèvre Amalthée, sa nourrice. Rien de plus naturel en effet que de mon-

[1] Arnobe, dans un second passage (VI, 13), ne laisse pas d'équivoque sur le sens de cette expression, *lacte hirquino. Lacte infans educatus hirquino est. O fabulam sexui inimicam semper atque infestissimam maculino : in qua sexus viriles non solum homines ponunt, sed pecudes etiam fiunt ex maribus matres.* Au reste, la présence d'un *bouc nourrice* ne doit pas étonner dans un récit dont l'androgyne Acdestis est un des principaux acteurs.

trer l'animal qui donne à l'enfant sa nourriture, se prêtant à ses premiers jeux. Mais peut-être ce mouvement du bouc qui dans sa course emporte le jeune Atys contient-il une seconde allusion au nom de *Cetegus*, et celle-ci tirée directement du latin : *Atyn Agit*. Ceci n'est qu'une conjecture; mais le rapprochement des mots *Atagus* et *Cetegus* me paraît équivaloir à une certitude.

On se demandera pourtant d'où serait venue aux Romains cette érudition d'origine phrygienne, à une époque antérieure à l'entrée des armées romaines en Asie, cinq ans seulement, suivant notre calcul, après l'expédition de Flaminius en Grèce. Aussi n'était-ce pas la culture littéraire qui avait fait pénétrer à Rome les idées phrygiennes. L'an de Rome 549, six années avant celle où nous plaçons l'émission de notre médaille, eut lieu l'introduction solennelle à Rome de l'idole de Pessinunte et du culte de la Mère des Dieux. On conçoit qu'au milieu de ces circonstances les sujets de la religion phrygienne et les mots qui s'y rapportaient aient été, pour ainsi dire, *à la mode* parmi les Romains.

C'est par la même raison que je m'explique aussi la tournure phrygienne du casque qui recouvre la tête de Pallas [1], au droit de notre pièce. Autant que la minutie des détails permet d'en juger, le bonnet d'Atys a la même forme et présente

[1] Je dis *la tête de Pallas*, afin de me conformer à l'opinion d'Eckhel adoptée par M. Cavedoni (*Saggio*, p. 124, n° 1). Les premiers interprètes avaient donné le nom de *Rome* à cette tête qui se retrouve sur le plus grand nombre des deniers romains, et je ne crois pas que leur opinion ait été victorieusement réfutée. M. Borghesi (*Dec*. I, *oss*. 4) a restitué à la Déesse Rome les têtes casquées qu'on trouve sur les médailles des familles Poblicia, Julia, Minucia, Carisia, etc., et que distinguent *deux plumes* placées au-dessus de chacune des tempes. Je ferai observer que le casque de Rome sur le denier de la famille Poblicia (Morell, tab., I, n° 4), cité dans cette occasion par M. Borghesi, affecte la forme phrygienne, et se termine par une tête d'aigle ou de griffon, ainsi que les casques qui recouvrent la plupart des têtes auxquelles le grand

les mêmes particularités que le casque de Pallas. Cette coiffure phrygienne rappelait d'ailleurs l'origine asiatique à laquelle les Romains attachaient tant de prix. Nous retrouvons une tête exactement semblable sur un *dupondius* et un *as*, reproduit recemment dans l'*Aes grave* des PP. *Marchi* et *Tessieri*, (Tav. VIII, n°s 1 et 2)[1]. Ces savants religieux ont attribué ces pièces aux *Rutules*, et désigné la tête casquée du droit par le nom de *Vénus armée*. Si c'est Pallas, comme nous n'en pouvons douter, qui figure au droit de notre médaille, le même nom doit appartenir aux types des deux pièces que nous venons de rappeler.

numismatiste viennois a assigné le nom de Pallas. Les deniers qui montrent des *plumes* sur le casque d'une déesse guerrière sont tous plus récents que ceux qui font voir des *ailes* à la même place : n'y a-t-il pas quelque chose de bien rapproché dans ces symboles, les plumes et les ailes ? Il s'en faut donc que je regarde le problème comme jugé : mais n'ayant pas le loisir d'entrer dans l'examen de cette questions, je me retranche provisoirement derrière l'autorité d'Eckhel et de M. Cavedoni, en désignant par le nom de Pallas la *tête casquée* dont la pointe se termine par une tête de griffon, et dont les tempes sont décorées d'ailes relevées.

[1] La même tête est identiquement reproduite sur les didrachmes de fabrique réputée campanienne, qui offrent au ℞ une Victoire tenant une palme, et la légende ROMANO (Mionnet, t. I, p. 127, n°s 273-80). En comparant ces pièces, d'un travail grec admirable, avec le denier de Cétégus, on ne peut s'empêcher de penser que les unes ont servi de modèle à l'autre. M. Millingen (*Consid. sur la Num. de l'Italie*, p. 312) fait remonter par conjecture la fabrication des didrachmes précités jusqu'à l'an de Rome 420, époque de la première conquête de la Campanie par les Romains. Je ne partage point cette opinion, et je serais plutôt tenté de fixer l'époque de l'émission de ces pièces postérieurement à l'an de Rome 543, date de la reprise de Capoue sur Annibal. Dans cette hypothèse, la *Victoire du* ℞ ferait allusion au triomphe des Romains sur leur plus dangereux adversaire.

CH. LENORMANT

NOTE

SUR UNE MÉDAILLE DE BRONZE

DE TRAJAN.

Effigie. Tête de Trajan, ornée de la couronne impériale, avec le commencement du buste; la légende a disparu, mais la figure de Trajan, tournée à gauche, est très reconnaissable.

Revers. Femme debout tournée à droite, vêtue de la *stola*, portant un diadème sur la tête, une corne d'abondance de la main gauche, et tenant dans la main droite étendue et dirigée en bas.........

La légende n'est point aussi fruste que celle de la face, et on lit très distinctement ....QR OPTIMO PRC; dans le champ, à droite et à gauche de la figure, S. C. Il n'est personne qui ne puisse reconnaître dans ce revers la déesse de l'abondance entre les deux lettres S. C., ainsi que la légende commune à plusieurs revers des médailles de Trajan : *Senatus populus que romanus optimo principi*, formule d'adulation qui trouve facilement son excuse dans les grandes qualités de Trajan et les bienfaits dont il avait comblé le peuple romain.

Le diamètre de cette pièce, trouvée à Cus (département de l'Oise), est de 23 à 24 millimètres, et il est conséquemment

moindre que celui des moyens-bronzes ordinaires de Trajan, puisque je le trouve de 27, 28 et 29 millimètres dans les moyens-bronzes de ce règne qui font partie de ma collection. Mais c'est surtout par l'épaisseur que cette pièce diffère de ces moyens-bronzes, car elle a à peine un millimètre mesurée dans ce sens, tandis que les moyens-bronzes de Trajan ont presque tous 2 millimètres et plus en épaisseur. Toutefois la configuration de la médaille que je décris change vers sa tranche où elle présente un renflement manifeste, des bavures et des traces de cassure, ainsi que cela s'observe sur certaines médailles gauloises. J'ai maintenant sous les yeux deux petits-bronzes de Domitien et de Trajan, et je trouve que la différence qui existe entre eux et la médaille de Cus, pour le diamètre, est de six millimètres (ces petits-bronzes ayant 18 millimètres, notre médaille en a 24); elle leur est donc supérieure par son module, et d'ailleurs elle diffère d'eux encore plus que des moyens-bronzes de Trajan.

Le travail de cette pièce ressemble peu à celui des médailles de bronze de Trajan, qui ont toutes été frappées et sont généralement de belle fabrique, et s'il fallait la comparer à d'autres, je dirais qu'elle ressemble, pour la configuration, aux médailles gauloises de potin; mais son exécution est pourtant moins barbare que celle de ces médailles. Il ne me semble pas possible de douter que cette médaille n'ait été coulée; tous les traits y sont en effet empâtés, tant aux lettres de la légendes qu'aux effigies du droit et du revers de la pièce. On peut remarquer aussi sur les deux faces de cette pièce qu'il y existe des granulations, de petites irrégularités qui lui donnent un aspect sablé tout particulier qui ne s'observe guère que sur les médailles coulées, aspect caractéristique bien connu des numismatistes et qui est exclusif de la patine. La tranche de la médaille forme d'ailleurs un relief et présente à l'œil, ainsi que je l'ai dit plus haut, des bavures, des traces de cassure tout-

à-fait analogues à celles qui existent sur les médailles gauloises coulées, de telle sorte qu'aucun doute ne me paraît pouvoir être élevé sur le mode de fabrication de cette médaille, qui a été confectionnée en cuivre jaune (alliage de cuivre et de zinc), ainsi que l'indique sa couleur jaune dans quelques endroits où le frottement a fait disparaître le vert de l'oxide qui la recouvre presque partout.

Jusqu'ici j'avais été fort embarrassé pour classer cette médaille, et je ne lui trouvais d'analogie parmi les médailles du Haut-Empire qu'avec les spintriennes de module intermédiaire entre le moyen et le petit-bronze que l'on attribue à Tibère; mais cette comparaison ne pouvait avoir lieu que sous le rapport du module seulement, car je sais que les médailles spintriennes diffèrent généralement de toutes les autres par la nature des sujets qu'elles représentent.

A la page 67 du N° de janvier et février 1842 de la Revue Numismatique, M. de la Saussaye a cité un passage d'un rapport de M. de Lagoy, relativement aux fouilles faites à Aix, en 1841, et aux médailles romaines trouvées dans ces fouilles, que je crois devoir citer textuellement ici : « Deux médailles » de Commode, dit M. de Lagoy, deux de J. Domna, trois » de Plautille et deux de Géta sont d'un module intermédiaire » entre le moyen et le petit-bronze; ces sortes de pièces, évi» demment coulées, se découvrent assez communément en » Provence. Les auteurs qui ont écrit sur la numismatique n'ont » pas fait mention ou peut-être ont confondu avec le moyen» bronze cette fabrication tout-à-fait particulière, et *qui a dû* » *commencer, à ce qu'il paraît, sous Marc-Aurèle, et finit sous* » *Caracalla.* Je n'en connais pas des règnes antérieurs ni pos» térieurs à ces deux empereurs. »

Notre médaille qui a été trouvée dans les environs de Noyon, appartenant au règne de Trajan, et étant tout-à-fait analogue aux médailles que l'on trouve en Provence, où leur

existence nous a été revélée par M. de Lagoy, prouve deux choses: la première est que la fabrication et l'émission de ces sortes de médailles ne doit point être restreinte entre les règnes de Marc-Aurèle et de Caracalla, mais qu'on doit en faire remonter l'origine tout au moins jusqu'au règne de Trajan, sans préjudice de ce que l'avenir et de nouvelles découvertes nous apprendront; la seconde est que ce n'est point en Provence seulement que ces médailles se rencontrent puisque la nôtre a été trouvée en Picardie.

M. de Lagoy ne me paraît pas éloigné de croire que l'émission de ces sortes de médailles a été particulière à la Gaule, et M. de la Saussaye qui a rendu compte du travail de M. de Lagoy, a adopté entièrement cette opinion. Il nous semble néanmoins qu'il faudrait auparavant s'assurer, ainsi que l'a dit M. de Lagoy, si cette sorte de médailles a été particulière à la Gaule ou si le cours en a été général en Italie et dans l'empire romain. Maintenant nous devons nous contenter de constater l'existence de ces médailles dans le nord de la Gaule, tout comme M. de Lagoy l'a constaté pour le midi, et l'avenir nous éclairera sans doute tant sur leur fabrication que sur l'usage auxquel elles étaient déstinées.

M. de Lagoy ayant remarqué comme moi que ces médailles avaient un module et un poids différents des moyens-bronzes romains à l'instar desquels elles ont été fabriquées, en a conclu qu'on pourrait peut-être attribuer cette diminution dans le poids et le module ordinaire du moyen-bronze à un besoin urgent de numéraire, qui, dans quelques circonstances critiques, aurait obligé d'abandonner momentanément l'emploi trop lent du marteau et du coin pour recourir au procédé de la fonte. C'est là une conjecture qui ne me paraît ni plus ni moins vraisemblable que d'autres, que l'on peut former tout aussi naturellement que M. de Lagoy a formé la sienne. Ainsi l'on peut penser que ces médailles,

ayant été frabriquées à l'imitation des monnaies de coin romain dont elles reproduisent les effigies, les revers et les légendes, mais avec moins de matières, par le procédé du coulage et conséquemment à moindres frais, ont pu être de la fausse monnaie. Il ne me paraît pas impossible non plus que ces médailles aient dû être autres que de la monnaie et servir à des usages différents. Ne pourrait-on pas croire, par exemple, qu'elles ont servi aux mêmes usages que nos jetons, les contremarques qu'on distribue aux spectateurs dans les théâtres de Londres, ou qu'enfin elles ont pu servir de tessères? Toutefois l'opinion que j'adopterai le plus volontiers est la suivante. On sait que vers la fin du Haut-Empire un très grand nombre de médailles à l'effigie d'empereurs romains furent fabriquées dans les Gaules, et cela étant, pourquoi n'admettrait-on pas que cette fabrication a commencé sous les premiers empereurs? S'il en était ainsi on devrait ranger la médaille que j'ai décrite dans ce travail, ainsi que celles qui ont été trouvées à Aix, au nombre des monnaies gauloises à types romains, et il faudrait conclure de là que les Gaulois, sous la domination romaine, et à presque toutes les époques de cette domination, ont fabriqué pour leur usage personnel de la monnaie à l'imitation et avec les types des médailles romaines, et l'on devra remarquer qu'ici ils n'ont fait que recommencer pour leur monnoyage ce qu'ils avaient précédemment fait avant l'invasion romaine, sous l'influence de la civilisation grecque.

La médaille que j'ai décrite et qui a donné lieu à ces réflexions, a été découverte sur la voie romaine qui conduisait de Durocortorum à Samarobriva (de Reims à Amiens) dans l'endriot où elle traverse le village actuel de Cus, à un myriamètre sud de Noyon. Elle est la seule de son espèce que j'aie pu me procurer, et je sais qu'elle a été trouvée avec d'autres médailles de grand et moyen-bronze de Trajan, d'Adrien,

de Marc-Aurèle, d'Antoine, des deux Faustine, de Commode et de Crispine.

Je crois que ces sortes de médailles, passées sous silence et dont personne ne s'était occupé jusqu'à présent, méritent pourtant d'être tirées de l'oubli dans lequel on les a laissées, et si la lecture de cet article peut provoquer de nouvelles recherches et l'exhibition de quelques-unes de ces médailles de la part de collaborateurs et de lecteurs de la Revue, j'aurai rempli le but que je me suis proposé en publiant un travail pour lequel je réclame d'ailleurs toute l'indulgence que mérite un débutant en numismatique.

Dr. Colson.

EXPLICATION

DE QUELQUES MONNAIES BARONALES.



I.

JEAN DE CLERMONT.

Dans une intéressante Notice sur quelques pièces inédites du cabinet de M. Dassy, M. Adrien de Longpérier a fait connaître aux numismatistes une pièce qui soulève un mystère historique. Sur un denier de la ville de Soissons, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, on voit le nom d'un sire de la maison de Clermont; et chacun sait fort bien qu'à cette époque nul membre de cette famille n'y avait la moindre autorité souveraine; ce ne fut que beaucoup plus tard que les comtes de Clermont se virent investis de ce fief.

On pouvait encore espérer de résoudre ce problème numismatique, en cherchant si quelques évêques du nom de Clermont n'auraient pas pu, dans certaines circonstances, usur-

per le droit de monnoyage; mais il m'a été tout-à-fait impossible d'expliquer cette pièce en me servant des moyens que je viens d'énoncer.

Et cependant chacun sait combien le numismatiste éprouve le besoin de comprendre ce qui semble se soustraire à ses recherches; en redoublant d'efforts, je me suis vu amené par un certain enchaînement de faits à donner une solution qui ne manque pas de quelque vraisemblance, puisque ce sont les seules traditions de l'histoire que j'invoque pour établir qu'un sire de Clermont, sans être comte de Soissons, a pu cependant frapper légitimement le denier que représente la vignette.

Je dois d'abord présenter la description du précieux denier de M. Dassy; cet amateur distingué avait bien voulu me le communiquer, lorsque ma notice fut rédigée, avec cette complaisance que lui ont connue tous ceux qui ont recouru à sa riche collection.

+. I. DE. CLAROMONTE. Croix pattée, accompagnée d'un besant ou d'un point dans l'un de ses cantons.

℟. MON. SVESSIONIS. Temple.

Je vais brièvement relater quelques faits dont la connaissance est de toute utilité dans l'attribution que je propose.

Jean IV de Nesle, comte de Soissons et seigneur de Chimay, mourut à la fin du XIIIe siècle, vers 1289, laissant deux fils qui lui succédèrent l'un après l'autre : en effet, Jean V, l'aîné, ayant bientôt été enlevé à la vie (1297), Hugues, second fils de Jean IV, hérita de plein droit du comté de ses ancêtres. L'histoire nous apprend que Hugues eut un caractère belliqueux. Il épousa Jeanne d'Argies, fille de Gobert, seigneur d'Argies et de Catheu, et l'un des représentants de la meilleure noblesse de Picardie.

Hugues mourut dans le commencement du XIVe siècle; on

ne sait pas au juste l'année [1]; de puissants et nombreux prétendants se disputèrent sa veuve; elle fit choix d'un seigneur qui joignait de riches et nombreux domaines à une haute naissance, c'était Jean de Clermont, baron de Charolais, seigneur de Saint-Just, etc., etc. Jean avait pour père Robert, comte de Clermont, pour mère Beatrix de Bourgogne; il était donc petit-fils de saint Louis. De son mariage avec la veuve du comte de Soissons, Jean eut deux filles : l'une, nommée Béatrix, épousa Jean Ier, comte d'Armagnac; et le seigneur de Montgascon obtint la main de la cadette qui, selon l'histoire, portait le nom de Jeanne. Mais cependant le comté de Soissons ne pouvait pas revenir aux descendants de Jean de Clermont, car Hugues, le dernier comte, en mourant, avait laissé sa femme enceinte; et peu après la mort de son premier époux, Jeanne de Soissons avait donné le jour à une fille posthume, nommée Marguerite, et qui était l'unique héritière de tous les domaines de son père.

Chacun sait que Jean de Clermont vécut peu de temps; que la comtesse douairière de Soissons contracta un troisième mariage, et que de ce dernier elle eut encore une fille qui, par son union avec Jacques de Bourbon, fut une des aïeules du roi Henri IV. Quant à Marguerite de Soissons, en 1325, elle épousa Jean de Hainaut, seigneur de Valenciennes, Beaumont, Schonhoue, Thol, etc., et joignit aux nombreux fiefs de son mari le comté de Soissons et les seigneuries de Catheu et d'Argies. Mais revenons à notre médaille.

A la mort du comte Hugues de Soissons, la tutelle de la jeune Marguerite appartenait de droit à sa mère; et après le nouveau mariage de cette dernière, la charge en était supportée par les deux époux. Je n'ai guère besoin de citer des exemples de cette transmission de tutelle à la mère du mineur, nous en

[1] L'Art de vérifier les dates donne la date de 1306.

avons des preuves dans la numismatique même, et sans chercher bien loin, j'en vois deux dans le savant ouvrage de M. de Saulcy, sur les monnaies de Lorraine. C'est Berthe de Souabe, veuve de Mathieu Ier, et plus tard Marie de Blois (pl. v, 13, 14, 15) [1]. Une pièce de cette dernière prouve d'une manière irrécusable que la duchesse douairière ne frappait monnaie que comme tutrice de son fils Jean, puisque d'un côté on lit : MARIE . DVCHESE MANBOVRS DE LA . DVCH., et de l'autre côté : IOHANNES DVX MARCHIO DE LOTHORIGIA. Ceci prouve d'une manière constante que la qualité de *mambours* donnait encore à cette époque, à celui ou celle qui exerçait la tutelle, les droits de monnoyage qui compétaient au mineur.

A une époque plus rapprochée de celle où a été fabriqué le denier qui fait le sujet de cette notice, nous voyons aussi un exemple de la tutelle d'enfants nés d'un premier mariage, confiés au second époux ; car Robert de Courtenay, en épousant Mahaut de Mehun-sur-Yèvre, fut tuteur du jeune Simon de Baugency ; et on a des actes, rendus par lui, qui prouvent assez qu'il exerçait lui-même dans cette ville, en qualité de tuteur, tous les droits dont jouit plus tard Simon, lorsqu'il eut atteint sa majorité.

Enfin on remarque, au moyen-âge, un même roi qui, chargé de deux tutelles différentes, en profita pour faire frapper monnaies en son nom dans les domaines de ses deux pupilles [2]. Je veux parler de Philippe-Auguste qui, pendant la mi-

[1] Monnaies lorraines, par M. F. de Saulcy.

[2] En indiquant Alix comme pupille de Philippe-Auguste, je n'emploie peut-être pas une expression bien exacte, car il est constant que Philippe-Auguste fut reconnu pour *seigneur* par les Bretons pendant la minorité de la jeune héritière ; mais Gui de Thouars ne cessa pas d'en être le tuteur légitime et reconnu. Du reste, il n'avait là, à bien dire, qu'un vain titre, car c'était Philippe-Auguste qui réellement gérait les intérêts d'Alix, et le mariage de cette dernière avec Pierre Mauclerc fut conclu à son instigation.

norité d'Alix de Bretagne, depuis l'épouse de Pierre Mauclers, fit fabriquer ce denier si rare dans la ville de Rennes, qui porte au droit PHILIPPVS REX, et au revers REDONIS CIVIS. Ce fut aussi Philippe-Auguste qui émit des monnaies à Saint-Omer, lorsqu'il était tuteur de son propre fils.

Tout ce qui précède tend à établir d'abord qu'à la mort du père, la mère devenait nécessairement tutrice, ensuite que, dans le cas de second mariage de celle-ci, la charge de la tutelle revenait à son nouvel époux; et enfin que la qualité de tuteur ou tutrice donnait le privilége de faire battre monnaie en son nom dans les domaines de son pupille.

Appliquons maintenant ce raisonnement à notre pièce, et disons qu'à la mort de Hugues de Soissons, sa veuve, Jeanne, devint tutrice de sa fille, mais que son mariage avec Jean de Clermont transféra à ce dernier tout le principal de cette charge; et il me sera donc permis de dire que le denier que représente la vignette, a été émis à Soissons par Jean de Clermont, pendant la minorité de la jeune comtesse Marguerite, et qu'il ne fit là que profiter d'un privilége que lui accordait le droit du moyen-âge.

En prenant un temple pour type, l'intention de Jean de Clermont fut simplement de copier l'emblême qui figurait ordinairement sur les monnaies des comtes de Soissons. Il ne faut pas voir là une imitation du temple que l'on remarque sur un grand nombre de deniers carlovingiens; mais l'idée qui, à Soissons, le fit adopter, est la même, à mon avis, qui donna naissance, à Tours, à ce *châtel* qui, depuis, devint si général, non-seulement en France, mais encore dans les nations de l'Europe, qui virent là un moyen de faire passer leurs monnaies en trompant les gens autant que possible par une

[1] Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, par M. de Longpérier, p. 38, n° 79.

imitation servile. L'abbaye de Saint-Martin de Tours avait rendu cette ville célèbre, c'était en quelque sorte la plus noble pièce de son blason, aussi dans cette cité gravait-on sur la monnaie un édifice qui n'était autre, vraisemblablement, que la fameuse abbaye. De même à Soissons : cette ville renfermait aussi un antique monastère fondé à une époque très reculée, enrichi par les rois carlovingiens, dont l'un même vint lui demander un asile ; il était donc tout naturel que les comtes de Soissons figurassent sur leurs deniers un édifice qui rappelât l'abbaye de Saint-Médard.

On aurait pu penser que cette dernière, à qui le privilége du monnoyage avait été accordé dans le principe par Louis-le-Débonnaire, aurait elle-même, sur ses propres deniers, donné l'exemple de ce type; mais elle préférait y figurer un signe qui s'appliquât d'une manière essentielle au saint qu'elle reconnaissait pour patron. La crosse abbatiale s'y trouvait donc accostée de deux petits étendards qui rappelaient la profession militaire du martyr saint Sébastien.

Je ne donne point ici le dessin de cette monnaie qui se trouve dans Duby : quoiqu'elle ne soit pas figurée dans cet auteur avec toute l'exactitude désirable, cette empreinte suffit aux numismatistes pour se rendre compte de l'explication que je viens de donner de son type.

II.

TRISTAN DE CHALON [1].

Les monnaies frappées par les membres de la maison de

[1] Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la monnaie de Tristan de Châlon, qui fait le sujet de ce paragraphe, a été égarée chez le dessinateur. Nous avons donc le regret de ne pouvoir placer dans la Revue la vignette qui devait représenter cette curieuse pièce.

Note des éditeurs.

Châlon ont été peu étudiées jusqu'à ce jour. En publiant dans ce mémoire une pièce émise par un prince de cette famille, je vais essayer de réunir ce que l'on sait de cette partie de notre histoire monétaire [1].

La maison de Châlon était issue des comtes de Châlon-sur-Saône et de ceux d'Auxonne : en 1237, lorsque Jean, fils d'Etienne, comte d'Auxonne, et de Béatrix de Châlon, échangea ces deux fiefs avec le duc de Bourgogne, il se réserva le droit de conserver le nom de Châlon pour sa maison. La numismatique viendrait témoigner de ce fait, si les documents historiques n'en fournissaient pas déjà de nombreux exemples. Toutes les monnaies des princes d'Orange, ses descendants, portent le nom de la famille de Châlon.

Jean Ier, baron d'Arlay, tige de la maison de Châlon, contracta trois mariages; il eut des enfants de chacun d'eux; mais je ne m'occuperai, dans ce mémoire, que de sa seconde femme, Isabeau de Courtenay, dont est issue la branche qui nous doit particulièrement occuper. Du second lit Jean eut, entre autres enfants, Jean II, seigneur de Rochefort, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et Pierre, seigneur de Châteaubelin. Ce dernier étant mort sans postérité de Béatrix de Savoie, ses fiefs retournèrent aux successeurs de Jean II.

Ce fut en 1291 que Jean Ier de Châlon obtint le privilége de battre monnaie; il le dut non pas au roi de France, mais à l'empereur d'Autriche; toutefois la valeur en était réglée d'après les monnaies du royaume : les deniers devaient être taillés de même que les parisis, et par conséquent ne pas être à plus de 4 deniers de loi, 221 au marc. Le privilége concédé par l'empereur fut considérablement augmenté quelques années plus tard. Jean, vers 1299, avait acquis la justice de la

[1] Je dois la communication de la monnaie que je publie aujourd'hui à l'obligeance de M. de Saulcy, qui la possède dans sa riche collection.

mairie et de la vicomté de Besançon, qui jusqu'alors avait été possédée par Eudes, seigneur de Montferrand, et par Humbert, seigneur de Clairvaux; et à la même époque l'empereur Albert permit au baron d'Arlay de frapper monnaie à Besançon. Aucun document ne vient nous apprendre si des contestations s'élevèrent entre Jean et l'archevêque, au sujet de l'exercice de ce droit. Cependant, comme on peut remarquer que les prélats, dans la suite, se montrèrent très jaloux de conserver pour eux seuls le monnoyage, même à l'égard de la maison de Châlon, il faut supposer que Jean n'usa pas de son privilége dans la ville métropolitaine, ou que D. Grappin ne nous a pas transmis des renseignements bien authentiques à ce sujet.

Vers le milieu du XIVe siècle, nous voyons les mêmes démêlés s'élever entre l'archevêque de Besançon, Hugues IV de Vienne, le duc de Bourgogne et le comte de Châlon. Ces deux seigneurs furent tous deux excommuniés à la même époque, à cause des monnaies fabriquées par eux en Franche-Comté; tous deux en appelèrent et obtinrent main-levée de l'interdit.

En 1341, Jean II de Châlon avait attiré contre lui la sentence de l'archevêque, à cause des pièces d'argent et de billon qu'il émettait à Orgelet et à Châteaubelin; il ne fit aucun droit aux monitions du prélat, et ce ne fut qu'en 1343, lorsque l'excommunication fut prononcée, qu'il nomma Bénard d'Andelot son procureur, pour obtenir une transaction. L'absolution fut obtenue en 1353, par Jean III, son fils et son successeur. L'année suivante, l'empereur Charles IV permit à Jean III de frapper à Orgelet de la monnaie d'or et d'argent, et confirma ce privilége le 10 février 1354. De là, nouvelle excommunication de l'archevêque Hugues III; et il paraît que son successeur Jean de Vienne obtint de l'empereur la rétractation d'un droit qu'il considérait comme très préjudiciable à ses intérêts.

Tristan de Châlon, seigneur de Rochefort, ayant fait frapper monnaie à Orgelet en 1363, fut inquiété aussi par l'archevêque Amédée II, et il fallut encore recourir au Saint-Siége. Du reste, malgré les oppositions des prélats de Besançon, le monnoyage des sires de Châlon se continua longtemps; car, en 1419, Louis de Châlon, prince d'Orange, baron d'Arlay et comte de Genève, faisait frapper monnaie à Jongnes. En 1421, ce prince avait reçu de l'empereur Sigismond le droit d'émettre du numéraire d'or et d'argent; mais peu après il vendit son privilége à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'est à Tristan que se rapporte très probablement la pièce de la vignette. A l'avers, se voit le blason de la famille de Châlon, d'azur à la fasce d'or, chargée en chef d'un astre; ROCOFORT. Au revers : ... S. CABILON', autour d'une croix à branches égales.

Anatole Barthelemy.

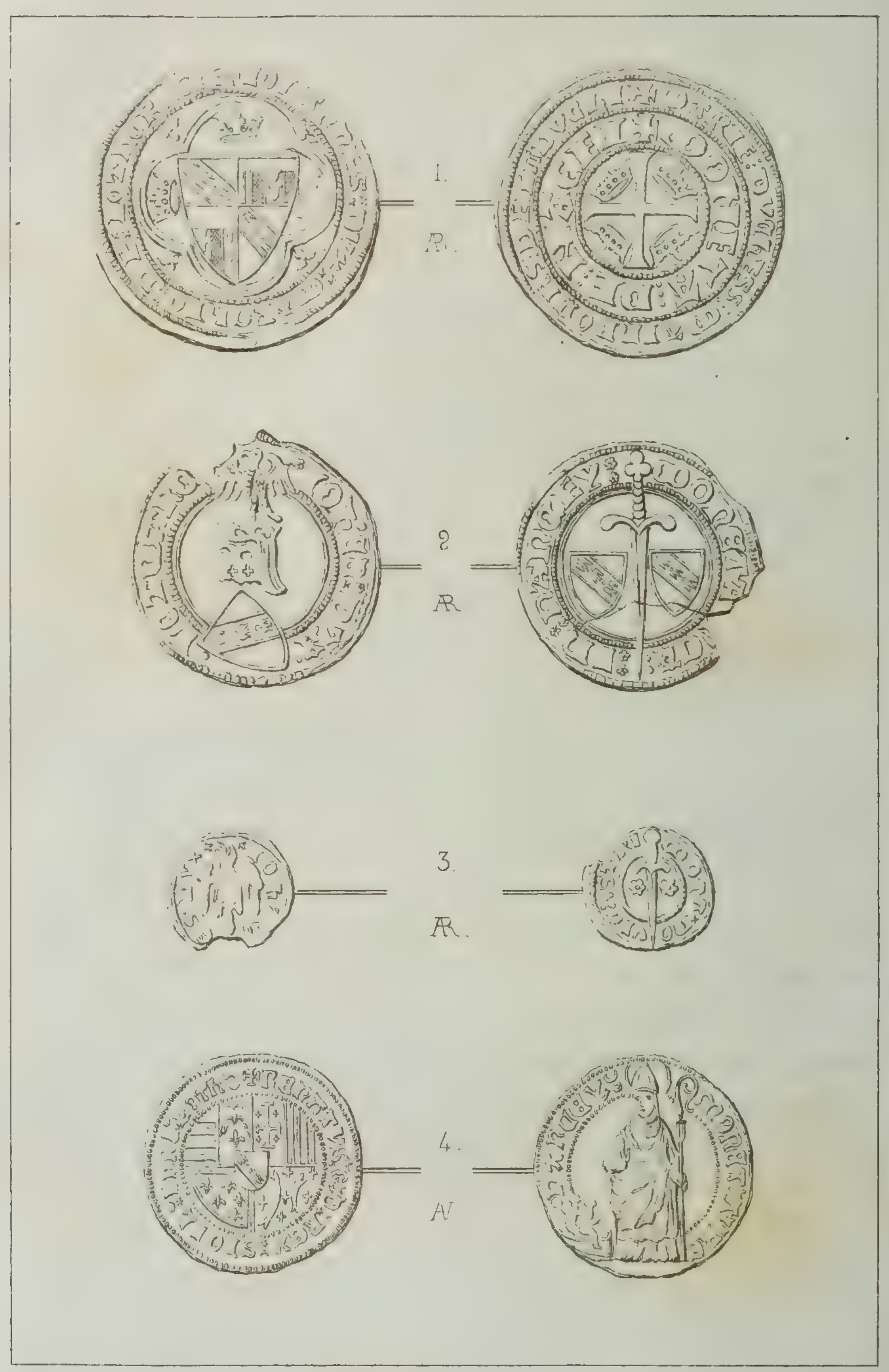
NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES INÉDITES DES DUCS HÉRÉDITAIRES DE LORRAINE.

L'OUVRAGE de M. de Saulcy, sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine, se trouve maintenant entre les mains de tous les amateurs de la numismatique, et ce travail n'est pas un des moindres titres qui ont déterminé les membres de l'Institut à appeler parmi eux ce savant auteur. Cependant, malgré toutes les recherches auxquelles il s'est livré, quelques variétés intéressantes lui ont échappé, quelques pièces lui sont même restées complètement inconnues. Je publie aujourd'hui ces nouveaux monuments, heureux de trouver quelque chose à glaner après le passage de l'un de nos maîtres en numismatique.

Je prie mes lecteurs de vouloir bien se reporter à l'ouvrage de M. de Saulcy pour tout ce qui concerne l'histoire des ducs de Lorraine; il est cependant divers points sur lesquels, ne me trouvant pas d'accord avec cet auteur, je crois devoir appeler l'attention.



A. Laffitz. Lith. E. Dézairs, Blois. Alexandre, Lith.

MONNOIES LORRAINES.

Je passe de suite à la description des monnaies qui font l'objet de cette notice.

JEAN I[er],

Sous la régence de sa mère, Marie de Châtillon-Blois.

1346-1360.

1. + IOHANNES : DVX : MARCHIO : DE : LOTHORIGIE. Dans le champ, un écusson écartelé de Lorraine [1] et de Châtillon [2], surmonté et accosté de trois couronnes; le tout enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle aboutés, en arrière desquels, à chaque point d'intersection, se trouve un trèfle. Double grenetis.

℟. Légende extérieure : + MARIE : DVCHESS : MAINBOVRS : DE : LADVCHI : Légende intérieure : + MONETA : DE : NACEI. Croix cantonnée de quatre couronnes. Poids : 70 gr. Argent. (Voy. pl. x, nº 1.)

Variété de la pièce publiée par M. de Saulcy, pl. v, nº 13.

Une autre variété porte les légendes suivantes :

2. + IOHANNES : DVX : MARCHIO : DE : LOTHORIGIA.

℟. Première légende : + MARIE : DVCHESS : MANBOVRS: DE : LADVCHI. Deuxième légende : +MONETA : DE : NACEI.

JEAN I[er],

sorti de tutelle.

1360-1390.

3. IOH'EƧ : DVX : LOT : MARC. Dans le champ, un écusson triangulaire aux armes de Lorraine, penché et coupant la légende, surmonté d'un heaume timbré d'un aigle essorant. Filet et double grenetis.

[1] Lorraine : d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

[2] Châtillon : de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.

℟. MONETA : FCA : IN : NANCEY. Dans le champ, l'épée de Marchis, accostée de deux écussons aux armes de Lorraine. Filet et double grenetis. Poids : 43 gr. Argent. (Pl. x, nº 2.) — Inédite.

4. IOHANNES : DVX. Dans le champ un alérion.

℟ MOTA : NOVICASTRI. L'épée de Marchis accostée de deux roses. Poids : 6 gr. Argent. (Pl. x, nº 3.) — Inédite.

M. de Saulcy fait finir en 1348 la régence de Marie de Châtillon-Blois; il rapporte ensuite à l'année 1354 la mort de cette princesse. Ces deux dates ne sont point exactes, et voici sur quoi je me fonde. Le P. Benoît, capucin, dans son Supplément à l'histoire de Lorraine [1], mentionne deux titres déposés aux archives de Metz, dont voici l'analyse :

« Compromis fait en 1359, au sujet de la forteresse de Thia- » ville, dans l'étendue de la paroisse de Deneuvre, entre Ad- » hémar, évêque de Metz, d'une part, et Marie de Blois, Ferri » de Linanges, son mari, et Brochard de Fenestranges, gou- » verneurs du duché de Lorraine, de l'autre.

» Sentence arbitrale rendue ensuite de ce compromis, le » lundi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste (24 août), l'an » 1360, par Erric de Fenestranges, Liébau voué d'Épinal, » François d'Herbeviller, Ferri de Paroie et André de Ville, » juges-arbitres, nommés par les parties, laquelle sentence » arbitrale condamne le duc Jean, sorti à présent de Main- » bornie, d'indemniser l'évêque Adhémar du dommage qu'il » a souffert par la ruine de la forteresse de Thiaville, incen- » die d'icelle et de trois autres villages. »

La première de ces pièces prouve que Marie de Blois vivait encore en 1359, et qu'elle était toujours la tutrice de son fils. La seconde fixe l'époque à laquelle le duc Jean est sorti

[1] Supplément à l'Histoire de la maison de Lorraine, etc., in-12, Toul, 1712; deux parties p. 85 et 86 de la seconde partie.

de tutelle, d'une manière plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour. En général, les historiens se taisent sur ce point. D. Calmet seul dit que le duc Jean prit en 1360 le gouvernement de ses états.

Un autre point de la vie du duc Jean reste encore à éclaircir. Les historiens de Lorraine s'accordent tous à avancer que ce prince fut fait prisonnier en 1356, à la bataille de Poitiers, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, et qu'il fut conduit en Angleterre, dont il ne revint qu'en 1360, par suite du traité de Brétigny. A la vérité, D. Calmet considère ce fait comme fort douteux; mais les auteurs de l'Art de vérifier les dates croient devoir l'admettre [1]. Je ne me hasarderai pas à combattre la savante congrégation de Saint-Maur; je présenterai cependant diverses observations tendant à établir que l'opinion de D. Calmet mérite quelqu'attention, laissant à de plus érudits le soin d'examiner de nouveau les faits et de résoudre une question qui, déjà plus d'une fois, a été l'objet de vives controverses.

En premier lieu, Froissart et les auteurs étrangers à la Lorraine ne disent rien de la présence du duc Jean à la bataille de Poitiers. Froissart surtout, qui fait un brillant éloge du courage du duc Raoul à la bataille de Crécy [2], n'aurait probablement point gardé le silence sur un fait intéressant à un si haut degré le fils de ce prince. Il est en outre à remarquer que ni Robert d'Avesbury, dans son histoire d'Édouard III, ni le prince Noir, dans la lettre qu'il adressa, le 20 octobre 1356, à l'évêque de Worcester, pour lui apprendre sa victoire, ne placent le duc Jean sur les listes qu'ils donnent des personnes prises ou tuées à la bataille de Poitiers [3]. On n'y voit figu-

[1] Art de vérifier les dates, éd. de Saint-Allais, in-8°, t. XIII, p. 402.

[2] Chronique de sire Jean Froissart, in-8°, Paris, 1835, éd. Buchon du Panthéon Littéraire, p. 240, Ier vol.

[3] Froissart, éd. citée, Ier vol., p. 354, à la note.

rer que le comte de Vaudemont [1], qui probablement commandait les troupes lorraines, venues au secours du roi de France.

D'un autre côté, l'âge du duc Jean paraît s'opposer à ce qu'il se soit trouvé à la bataille de Poitiers, ou du moins à ce qu'il ait pris une part active au combat ; il est vrai que l'époque de la naissance de ce prince est inconnue, et que, suivant quelques auteurs, il n'avait que six mois en 1346, à la mort de son père ; tandis que, selon d'autres, il était déjà âgé de sept ans : cette dernière opinion est même la plus généralement adoptée, mais à tort, à mon avis.

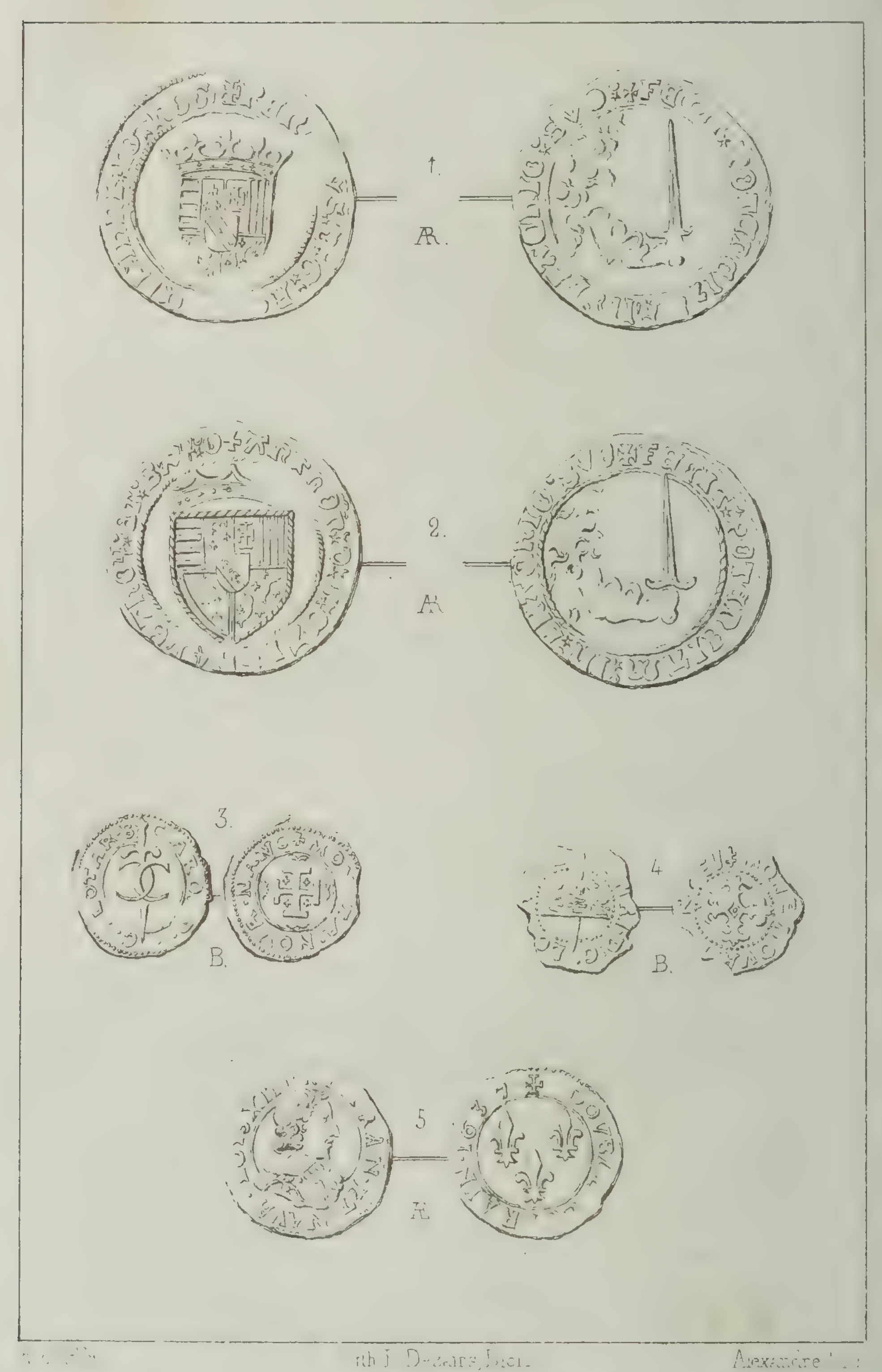
En effet, dans cette hypothèse, Jean aurait eu dix-sept ans, lors de la bataille de Poitiers. Mais, d'après le titre que j'ai cité plus haut, ce prince n'est sorti de tutelle qu'en 1360, époque à laquelle il aurait atteint sa vingt-et-unième année. Or, en Lorraine, la majorité était acquise aux princes vers leurs quinzième ou seizième année [2] ; et l'on ne voit pas trop pourquoi on aurait prolongé la minorité du duc Jean.

En admettant, au contraire, que ce prince n'eût que six mois en 1346, il avait plus de huit ans lorsque le roi de France lui accorda, le 14 décembre 1354, la dispense d'âge nécessaire pour administrer les terres qu'il possédait dans ce royaume [3]. Il avait dix ans lorsque se donna la bataille de Poitiers ; enfin il avait atteint sa quatorzième année quand il sortit de tutelle. Cette version me paraît plus admissible que l'autre, et, ce me semble, elle s'accorde mieux avec les faits.

[1] Henri, sire de Joinville, comte de Vaudemont, sénéchal de Champagne, 1351-1374.

[2] Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimés, concernant l'histoire de la maison de Lorraine, in-12, 1712, 2e lettre, p. 5.

[3] La véritable Origine de la maison de Lorraine, par le P. Vignier ; Paris, 1649, in-fol., p. 167.



MONNOIES LORRAINES.

RENÉ II D'ANJOU.

1473-1508.

5. + RENATVS : G : D : REX : SICIL : IHRL : LOTHD. Ecusson remplissant tout le champ de la pièce, écartelé au 1, de Hongrie[1], parti d'Anjou-Sicile[2]; au 2, de Jérusalem[3], parti d'Aragon[4]; au 3, d'Anjou moderne[5]; au 4, de Bar[6]; sur le tout de Lorraine. Double grenetis.

℟. MONET : AVRE : NANCEY. Saint-Nicolas vêtu d'habits pontificaux, la tête couverte de la mitre et entourée d'une auréole, bénissant de la main droite les trois enfants placés dans la cuve et tenant la crosse de la main gauche. Double grenetis.

Poids : 59 grains. Or. (Pl. x, n° 4).

M. de Saulcy a donné la moitié de ce florin pl. xii, n° 3.

6. + RENATVS : D : G : RE. : .. CIL : IHRL : LOTHOG. Ecusson triangulaire écartelé de même que sur la pièce précédente et couronné de fleurs de lis.

℟. FECIT : POTENCIAM : IN : BRACHIO : SVO. Bras armé sortant d'un nuage.

Poids : 63 grains. Argent. (Pl. xi, n° 1).

Variété du n° 8 de la planche xiii. Le différent qui se trouve plusieurs fois sur cette pièce et qui ressemble beaucoup, par

[1] Hongrie : fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

[2] Anjou-Sicile : d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel à trois pendants de gueules.

[3] Jérusalem : d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

[4] Aragon : d'or à quatre pals de gueules.

[5] Anjou moderne : d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules.

[6] Bar : d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux barbeaux adossés de même brochant sur le tout.

sa forme, à la Sainte-Ampoule, est à remarquer, car on rencontre peu de différents sur les monnaies lorraines.

ANTOINE (LE BON).

1508-1544.

7. + ANTHON : D : G : CALABRLOTHR : ET : BAR : D. Ecusson triangulaire écartelé comme sur les deux pièces précédentes et surmonté d'une couronne sans fleurons.

℟. FECIT : POTENCIAM : IN : BRACHIO : SVO. Bras armé sortant d'un nuage.

Poids : 64 grains. Argent. (Pl. XI, n° 2).

Variété du n° 12 de la planche XIV. Cette monnaie doit appartenir au commencement du règne d'Antoine : car, ainsi que sur les pièces de René II, les mots des légendes sont séparés les uns des autres par une étoile surmontée d'un croissant.

8. + ANTHON : G : D : CALA : LOTORBR. Ecusson couronné parti de Lorraine et de Bar.

℟. MONETA : FACTA : IN : NANCEIO. L'épée de Marchis.

Variété du n° 14 de la planche XIV.

CHARLES III (LE GRAND).

1545-1608.

9. CAROL : D : G : LOTAR : B. L'épée de Marchis traversant deux C enlacés et adossés. Filet et grenetis.

℟. + MONETA : NOVA : NANC. Croix de Jérusalem ornée de feuillages et cantonnée de quatre croisettes.

Poids : 14 grains. Billon (Pl. XI, n° 3). — Inédite.

M. de Saulcy donne, sous le n° 14 de la planche XXIII, une petite pièce sans légende portant d'un côté les armes de Lorraine, au-dessous desquelles se trouve la date de 1593, et de

l'autre côté le bras armé sortant de la nue. M. de Saulcy exprime des doutes sur la nature de cette pièce, qu'il n'a, du reste, pas vue. J'ai été assez heureux pour en rencontrer un exemplaire chez M. Norblin, et les doutes de notre auteur se sont trouvés éclaircis. Il est évident que cette pièce n'est pas une monnaie.

HENRI II (LE BON).

1608-1624.

10. + HENRI : D : G : DVX : LOTH : MARC : D : C : B : G. Ecusson remplissant tout le champ de la pièce, coupé d'un trait, parti de trois : au 1 de Hongrie; au 2 d'Anjou-Sicile; au 3 de Jérusalem; au 4 d'Aragon; au 5 d'Anjou moderne; au 6 de Gueldres [1]; au 7 de Juliers [2]; au 8 de Bar; sur le tout de Lorraine.

℟. MONETA : AVREA : NANCEII : C. Saint Nicolas bénissant les trois enfants dans la cuve.— Or.

Variété du n° 4 de la planche XXIV.

11. HENRI : D : G : LOTH : DVX. L'épée de Marchis passée derrière une fasce aux armes de Lorraine : double grenetis.

℟. + MONE : NOVA : NANCEI. Croix fleurdelisée évidée par le milieu : double grenetis.

Poids : 8 grains, billon, pl. XI, n° 4.

Cette pièce a déjà été publiée par M. de Saulcy, pl. XXIV, n° 7, mais d'après un dessin de M. d'Elvange.

Occupation de la Lorraine par les troupes françaises. 1634-1661.

12. LOYS XIII R DE FRAN ET NAVAR. Tête à gauche du roi en habit de cour, filet séparant le champ de la légende; grenetis extérieur.

[1] Gueldres : d'azur au lion contourné d'or ; armé, lampassé et couronné de gueules.

[2] Juliers : d'or au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules.

R̸. + DOVBLE LORRAIN 1636. Dans le champs, trois fleurs de lis; filets et grenetis. — Cuivre.

13. LOYS · XIII · R · DE · FRAN · ET · NAVA · Tête à gauche du roi en buste, armé et couronné de lauriers; filets et grenetis.

R̸. + DOVBLE · LORRAIN · 1637. Dans le champ trois fleurs de lis; filet et grenetis. — Cuivre, (pl. XI, n° 5.)

M. de Saulcy a cité cette pièce d'après M. d'Elvange, mais il n'avait pu la rencontrer encore lors de la publication de son ouvrage.

14. ⋆ LOVYS XIII R DE FRAN ET NAV. Tête à gauche du roi en habit de cour; filet et grenetis.

R̸. + DOVBLE · LORRAIN · 1639. Dans le champ trois fleurs de lis; filet et grenetis. — Cuivre.

GAUCHER DE CHATILLON.

Comte de Porcien, connétable de France,

1314-1325.

Après avoir donné les pièces de Ferri IV, M. de Saulcy a cru devoir publier de nouveau les monnaies de Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, connétable de France, frappées à Neufchâteau, à l'imitation du type lorrain. Il rapporte en même temps le traité de 1318, passé entre Ferri IV et Gaucher de Châtillon, par lequel ce dernier s'engage à fabriquer des monnaies des mêmes poids et aloi que celles du duc, et il conclut de cet acte que les monnaies de Neufchâteau, frappées après 1318 et les monnaies ducales devaient avoir une grande ressemblance. Les monuments prouvent combien l'assertion de M. de Saulcy est fondée; mais cette ressemblance n'était point facultative pour le comte de Porcien, ainsi que le semble penser notre auteur: c'était pour lui une obligation.

En effet, les difficultés réglées en 1318 se renouvelèrent et

ne furent terminées qu'en 1321, par un traité du 28 juin, sous la condition que le droit de battre monnaie ne subsisterait que pendant l'engagement de la ville de Neufchâteau, et que le connétable se servirait du même coin que celui de Nancy. Malheureusement D. Calmet, qui cite cet acte[1], n'a pas jugé à propos d'en rapporter le texte. Le P. Benoît s'est également borné à rappeler le fait sans donner le titre[2]; ce dernier ajoute cependant [3] que Ferri s'obligea à payer à Andelot, pendant six ans, une somme de 2,600 livres.

M. Cartier, dans les Recherches Historiques qu'il a publiées sur la monnaie au type du cavalier armé, avance [4] que Gaucher de Châtillon frappa d'abord de petites pièces semblables à celles de Thibaut II, avec le cavalier lorrain; mais qu'à la suite de différends qu'il eut à ce sujet avec Ferri IV, en 1318, il adopta les types de Flandre et de Hainaut et qu'il commença par les esterlins et finit par le cavalier armé de Valenciennes.

L'acte de 1321 renverse complètement l'opinion de M. Cartier; il résulte évidemment de cette pièce que le comte de Porcien battit d'abord monnaie aux types des Pays-Bas, et que plus tard le duc Ferri, comme suzerain de Neufchâteau, lui imposa l'obligation de prendre le coin lorrain.

Je ne crois pas inutile, en terminant cette notice, de donner la liste des artistes chargés de la gravure des monnaies lorraines, dont on a conservé le nom. D. Calmet, dans la Bibliothèque de Lorraine [5], et M. de Chevrier, dans ses Mémoires

[1] Histoire de Lorraine, t. III, p. 249 et 250; in-fol., 1748, Nancy.

[2] Réplique aux deux Lettres qui servent d'apologie au Traité historique sur la maison de Lorraine, etc., p. 208; in-12, 1713, Toul.

[3] Supplément à l'Histoire de la maison de Lorraine, etc.; in-12, 1712, Toul; deux parties; p. 83 de la I[re] partie.

[4] Revue Numismatique, 1836, p. 189.

[5] In-fol., 1751, Nancy.

pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine [1], donnent quelques renseignements à ce sujet. Je renvoie, pour les détails, aux deux auteurs que je viens de citer : tout ce que je crois utile de rapporter ici, c'est le nom de ces graveurs et l'époque à laquelle ils ont travaillé pour la monnaie des ducs de Lorraine.

Jean Racle, graveur des monnaies sous le duc Charles IV, se démit de son emploi le 7 décembre 1660.

Il fut remplacé par son frère, Étienne Racle, qui exerça cette charge jusqu'en 1675, à la mort du duc Charles IV, époque à laquelle il se retira à Metz, où il fut également graveur des monnaies.

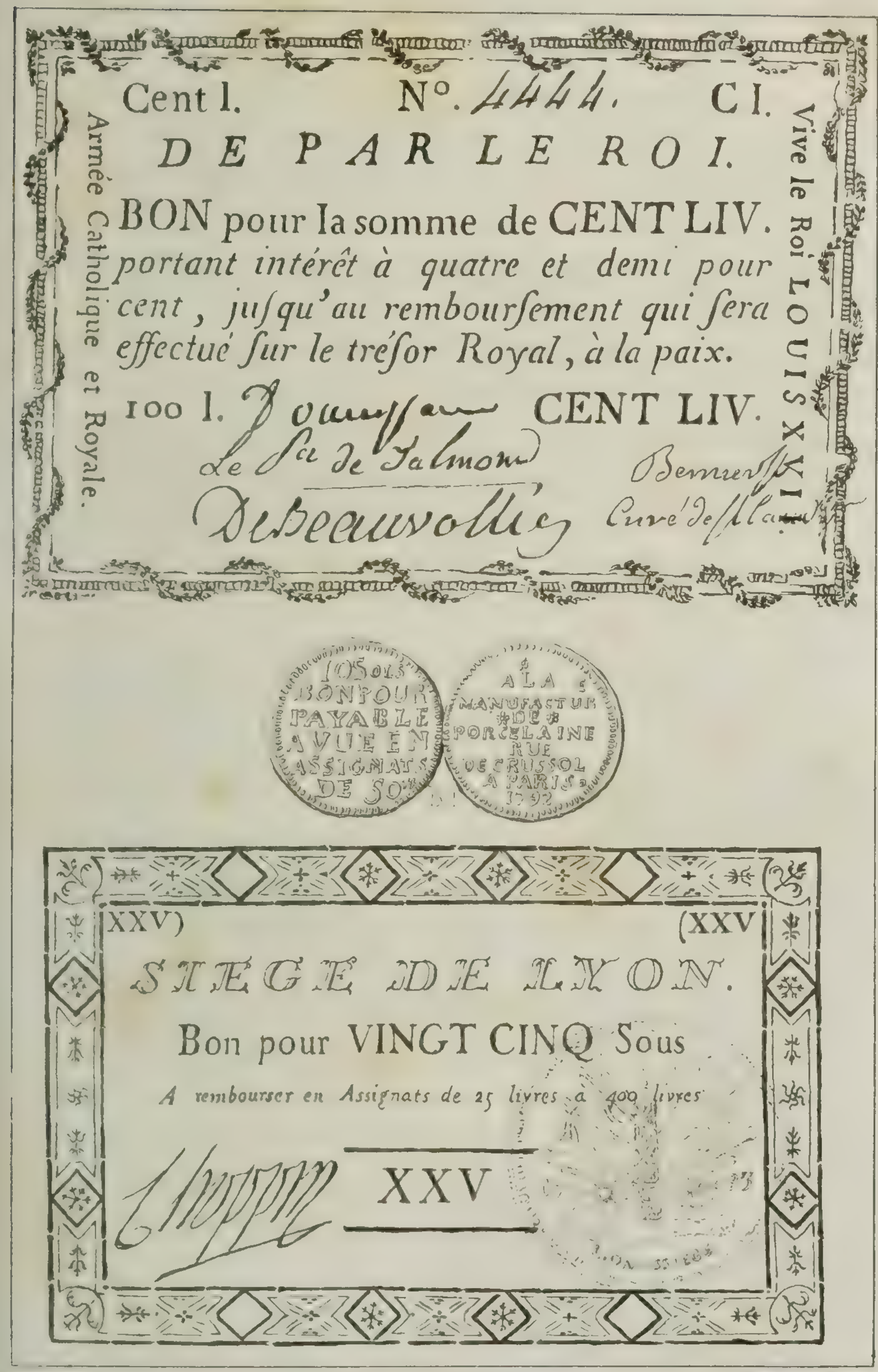
Hardi, fils de Charles-François Hardi, premier graveur de Charles IV, fut graveur des monnaies de 1698 à 1702.

Ferdinand de Saint-Urbain, lui succéda et grava toutes les monnaies lorraines depuis 1703 jusqu'au changement de domination.

(Les n°s 2, 4, 5, 6, 7, 10 appartiennent à M. Norblin; les n°s 1, 3, 9, 11, 12, 13 et 14, qui faisaient partie de ma collection, sont passés dans le cabinet de M. de Saulcy; le n° 8 a été communiqué par M. Lelewel.)

[1] In-12, 2 vol.; Bruxelles, 1754.

A. D'AFFRY DE LA MONNOYE.



F. Cartier Lith. E. Dézairs, Blois. Alexandre Lith.

ASSIGNATS.

LETTRES SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE FRANCE.

X.

Monnaies historiques.

Amboise, le 12 juillet 1842.

Je vous ai indiqué, dans ma première lettre, comme formant la quatrième grande division de nos collections monétaires : « Les monnaies *historiques*, frappées en France par » des princes étrangers, ou hors de France par nos rois; les » monnaies obsidionales, de nécessité, de confiance..... », monnaies exceptionnelles qui en général n'ont pas été mises en circulation par l'autorité royale, ou en vertu d'un privilége seigneurial.

En réalité, toutes les monnaies anciennes et modernes sont historiques; toutes peuvent servir à celui qui les étudie, longtemps après leur émission, pour constater l'existence d'un peuple, d'une ville ou d'un prince; l'époque d'un règne, l'ordre des successions, etc. Mais celles dont nous allons nous occuper rappellent spécialement un fait plus ou moins remarquable et deviennent de véritables *pièces justificatives* d'un grand événement ou d'une perturbation sociale. Ne penserez-vous pas comme moi que ces monnaies doivent intéres-

ser vivement tous ceux qui, ne séparant pas la numismatique de l'histoire, aiment à s'arrêter sur les faits ainsi retracés par le balancier monétaire? Leurs types et leurs légendes, réveillant nos souvenirs, font renaître les émotions que nous éprouvâmes en lisant une page des annales des derniers siècles. Chaque pièce est un petit tableau représentant à notre imagination l'héroïque défense d'une ville, les excès d'une révolte, les désastres d'une longue guerre.

Une collection de ces monnaies anecdotiques embrasse ordinairement ce qui a été frappé partout dans des circonstances analogues : l'Angleterre offre des pièces de siége et de nécessité très curieuses, sous Charles Ier et Jacques II; les Pays-Bas en ont frappé un grand nombre depuis le commencement de leur lutte avec la puissance espagnole; l'Allemagne en compte même parmi ses monnaies courantes, plusieurs de ses ducats et de ses thalers sont historiques par leur type et leur légende, comme notre pièce de 20 francs de Marengo; l'Italie a notamment celles des sénateurs de Rome et des conquérants de Naples; les malheurs de Charles IV et de sa famille en ont produit beaucoup en Espagne.

Duby a fait un livre très utile sur les monnaies obsidionales et de nécessité; mais, outre qu'il en a omis plusieurs, il s'arrête avant 1789, et depuis il en a paru un grand nombre. Il n'a pas cru devoir y faire entrer des pièces tout-à-fait historiques, sans doute parce que leur émission plus prolongée ou leur circulation plus étendue leur ont donné le caractère de monnaies usuelles. Pour moi, j'aime à étendre le cercle de ma collection historique, et j'y place, par exemple, certaines monnaies anglo-françaises du commencement du XVe siècle, nos monnaies royales franco-italiennes et celles du cardinal de Bourbon, émises par la Ligue, desquelles je n'ai pas voulu vous parler depuis Charles VII jusqu'à Henri IV. Elles me semblent mieux placées là que parmi nos monnaies royales, comme dans le traité de Le Blanc.

Si, pour ne pas rendre son médailler trop considérable et d'un prix trop élevé, un amateur ne s'attache spécialement qu'aux médailles antiques ou à ses monnaies nationales, il consacre toujours un tiroir aux pièces obsidionales et autres analogues, sans en exclure celles qui sembleraient entièrement étrangères à ses collections favorites. Sous ce rapport, l'Europe est une seule nation dont l'histoire est pour ainsi dire indivisible; celle de la France surtout se lie, pour toutes les époques, à celle des peuples voisins. Les malheurs de Charles Ier sont ceux de la fille de Henri IV; nous sommes presque toujours acteurs dans les guerres dont furent le théâtre les provinces hollandaises et belges, si fécondes en pièces obsidionales, et l'Espagne moderne nous doit ses révolutions et les monnaies extraordinaires qu'elles ont produites... Cependant, pour ne pas sortir de notre propre histoire monétaire, je m'arrêterai principalement aux monnaies historiques appartenant ou se rattachant à la France, dans l'examen des diverses sortes de pièces dont se compose cette dernière partie de nos collections monétaires.

1° Monnaies frappées en France par des princes étrangers. Nous avons vu qu'il s'agissait surtout de celles que les rois d'Angleterre frappèrent dans nos provinces comme rois de France, à la fin du règne de Charles VI et sous Charles VII, jusqu'à l'entier recouvrement de la Normandie, consommé par le gain de la bataille de Formigni, en 1450. Elles se distinguent, entre les monnaies royales du même temps, par le nom de Henri et le titre de roi de France, seul ou précédant celui de roi d'Angleterre. Henri V, dans ses premières fabrications, mettait *Francorum rex*, et après le traité de Troyes *heres Franciæ;* Henri VI, *rex Francorum et Angliæ*. M. Ainslie, dans ses *Illustrations du monnoyage anglo-français*, a donné de ces monnaies plusieurs variétés qui avaient échappé à Le Blanc.

Il est bien entendu que dans cette catégorie n'entrent pas les monnaies des princes anglais, comme ducs d'Aquitaine ou comtes de Ponthieu; elles appartiennent à notre numismatique baronale. Il en est de même de celles frappées dans la Flandre française, l'Alsace et autres provinces, avant leur réunion au royaume de France, par les empereurs ou autres souverains étrangers; elles entrent dans les collections locales et non dans les pièces historiques. Aux monnaies de l'usurpation anglaise, on peut ajouter celle de Calais, au nom d'Édouard ou de Henri.

2° Monnaies françaises frappées pendant une révolte, révolution ou usurpation momentanée. Les premières sont celles des ligueurs, au nom de Charles X, en opposition à Henri IV; on en trouve à la date de 1597, quoique le roi fictif, prisonnier du roi légitime, son neveu, fut mort en 1590. A l'exception des deniers tournois, celles de ces pièces portant l'effigie du prince sont d'une rareté extrême; ses écus d'or, ses quarts d'écu d'argent et ses douzains de billon sont communs.

Les monnaies de la République et celles de l'Empire seraient de la même espèce; mais leur grand nombre et leur longue circulation les font naturellement éloigner de la collection purement historique. Néanmoins on y fera entrer quelques variétés les plus rares, les premières et les dernières en date de chaque type, et notamment celles frappées pendant la réaction des *cent jours*, elles se trouvent en concurrence avec les monnaies royales, commencées en 1814, et continuées pendant toute l'année 1815; celles frappées à Gand par Louis XVIII ont une fleur de lis pour *différent*. La dernière monnaie de ce genre, que je regarderais comme historique, serait celle de 1830, au type adopté par le nouveau gouvernement, avec l'effigie de Louis-Philippe, sans la couronne de chêne et sans le chiffre 1 après son nom. Elle est de M. Tiolier, graveur-

général des monnaies, ainsi que la suivante à la même effigie avec le 1; après le concours, on adopta la tête gravée par M. Domard.

C'est encore ici qu'on pourrait classer les nombreux essais de monnaies produits par tous nos changements politiques depuis 1789, et surtout par le passage de l'ancien système monétaire au nouveau. Rien de plus historique que ces témoignages souvent bizarres du besoin d'innovation qui se fit sentir alors partout: je vous en ai parlé dans ma VIII[e] lettre.

3° Monnaies frappées par des princes français hors de France. Vous me trouverez un peu *excentrique* en me voyant faire remonter ma collection historique jusqu'au XI[e] siècle; je n'ai pu résister à la pensée de placer en tête les premières monnaies frappées en Sicile par ces chevaliers normands si avantureux, qui, partis de leurs gothiques manoirs pour aller chercher fortune à la pointe de leur épée, combattirent les empereurs grecs en Calabre, chassèrent les Sarrasins de la Sicile, et fondèrent un royaume par la seule puissance de leur courage et la vigueur de leur bras. Telles sont encore les monnaies de ces barons français, qui, à la voix d'un simple prêtre, coururent à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Ils portèrent la gloire de notre patrie aux extrémités du monde civilisé, et leurs compagnons d'armes les firent empereurs de Constantinople, rois de Jérusalem, comtes d'Antioche, d'Edesse et de Tripoli, ducs d'Athènes, princes d'Achaïe. A travers la barbarie artistique de l'époque, on lit sur leurs monnaies l'ascendant de la France sur les autres puissances, l'honneur de notre drapeau marchant toujours en tête et restant arboré en maître sur les conquêtes communes, et surtout l'enthousiasme religieux, la foi catholique, seule capable d'inspirer et d'exécuter de si grandes choses. Ce sont de vrais titres de noblesse pour les descendants de nos anciens preux; les révolutions modernes, ennemies de tout

ce qui les précède, n'ont pas pu détruire ces insignes de l'antique chevalerie: réfugiées dans les sanctuaires de nos pacifiques études, les monnaies des croisés ont survécu aux châteaux et même aux races des fils de Tancrède, des compagnons des Baudouin de Flandre et des Godefroi de Bouillon.

Plus tard nous trouvons les monnaies de Charles VIII, Louis XII et François I[er], en Italie, depuis Gênes, Asti et Milan jusqu'à Naples. Cette dernière ville nous offre encore les monnaies frappées en 1648, par Henri de Lorraine, le dernier des Guise, pendant son pouvoir passager échappé des mains de Mazaniello. Les médaillers français ne réclament pas moins les monnaies de la république de Sienne, sous la protection de Henri II; celles du dernier fils de ce monarque, François, duc d'Alençon, comme comte de Flandre et duc de Brabant, en 1582; de Louis XIII, en Lorraine, en 1636; du même roi et de Louis XIV, en Catalogne, comme comte de Barcelone.

Pour notre époque, nous placerons ici les monnaies des républiques cisalpine, piémontaise, ligurienne, vénitienne, romaine, et napolitaine, improvisées en Italie par les révolutionnaires français; et celles des royaumes et principautés que Bonaparte distribua à sa *dynastie* en Hollande, en Westphalie, à Naples, en Espagne, à Lucques, à Neuchâtel. Enfin on pourrait y joindre les pièces émanées des ateliers monétaires impériaux établis à Rome, Turin, Gênes, Genêve, Utrecht; on les reconnaît à leurs lettres et marques particulières. Ce sont de véritables monuments de la grandeur et de la décadence de l'empire du *successeur de Charlemagne* au XIX[e] siècle.

4° Monnaies obsidionales. Elles constituent la principale série des monnaies historiques; frappées pendant la durée du siége d'une ville ou d'une citadelle, leur valeur intrinsèque est ordinairement très inférieure à celle qu'on leur donne au

moment de leur émission. Elles sont quelquefois formées de fragments irréguliers, d'un poids déterminé, de la vaisselle plate du gouverneur ou des plus riches habitants, ou fondues avec les vases sacrés des églises ou l'argenterie des bourgeois; mais plus souvent elles ne sont que des morceaux de cuivre ou de plomb sans valeur, on en trouve même en carton, en papier, sur des portions de cartes à jouer, comme à Leyde, au Quesnoy et à Bouchain. Leurs types, ordinairement frappés au marteau faute de balancier, représentent les armoiries royales, celles de la ville ou du gouverneur. M. de Surville seul fit mettre son effigie sur celle qu'il frappa en argent, pendant le siége de Tournai, en 1709. Les légendes constatent l'état de siége et la nécessité pressante où se trouvait la garnison; elles expriment les sentiments qui animaient les assiégés.

DEO. REGI. PATRIÆ. — PVGNO PRO PATRIA. — PRO ARIS ET FOCIS. — IN NECESSITATE. — EXTREMVM SVBSIDIVM. — PRO IVSTÆ CAVSÆ DEFENSIONE. — SPES NOSTRA DEVS. — QVID NON COGIT NECESSITAS. — DVRÆ NECESSITATIS OPVS. — PRO DEFENSIONE VRBIS ET PATRIÆ. — PRO IVRE ET POPVLO. — NECESSITAS LEGEM NON HABET.

Ces monnaies avaient un cours forcé pour les besoins des soldats, mais elles devaient être remboursées par la ville ou par le gouvernement, après la levée du siége ou la fin de la guerre; c'est ce qui les rend, pour la plupart, assez rares. Nous noterons ici les principales obsidionales qui se rattachent à l'Histoire de France, par le lieu ou par la cause de leur fabrication; celles qui ne sont pas décrites par Duby sont marquées d'un astérisque.

Aire, 1641, 1710. — * Anvers défendue par Carnot, 1814. — Barcelone, 1652. — Bouchain, 1711. — Cambrai, 1581, 1595. — Casal défendue par le maréchal de Toiras, 1630. —

Catanzaro assiégée par les Français, 1528. — *Cattaro en Albanie défendue par les Français, 1813. — Crémone assiégée par les troupes de François Ier et de ses alliés, 1526. — Egra prise par les Français, 1742. — Genêve pendant la guerre du duc de Savoie avec la France, 1590. — *Gironne assiégée par les Français, 1808. — Jamets, 1588. — Landau, 1702, 1713. — Leyde assiégée par les Français, 1673. (C'est au siége de 1574, par les Espagnols, qu'on fabriqua des monnaies obsidionales en carton). — *Luxembourg pris par le général Jourdan, 1795 (V. Henin, pl. 66). — *Lyon se défendant contre les troupes de la Convention, (ibid. pl. 51). —Maestricht, 1579, et assiégé par les Français, 1793, (ibid. pl. 64). — *Malte reprise sur le général Vaubois, 1800. (Ibid. pl. 92). — *Mantoue reprise sur les Français, 1799; (Ibid. pl. 93). — *Mayence prise par les Prussiens sur les Français, 1793. (Ibid. pl. 48). — Nice assiégée par les Turcs et les Français, 1543. — *Palma défendue par les Français, 1814. —Pavie assiégée par François Ier, 1524. — Le Quesnoy, 1712. — *Sarragosse défendue par Palafox contre les Français, 1809. — Saint-Omer, 1638. (V. Recherches sur les monnaies etc. de Saint-Omer par M. Alex. Hermand, pl. I, n° 2). — Saint-Venant, 1657. (De la monnaie du maréchal de Turenne). — Steenwyck assiégée par les Français, 1580. — *Tarragone, 1809. — Tournai, 1521, 1581, 1709. — *Valence pendant l'expédition du duc d'Angoulême, 1823. — Valenciennes, 1567. — *Venise bloquée par les alliés, 1813. — *Zamosc assiégée à la suite de la déroute de la grande armée, 1813. — * Zara en Dalmatie, 1813. (Monnaies nationales de France, par G. Conbrouse, V. p. 99).

5° Monnaies de nécessité. Du même genre que les précédentes, elles sont ordinairement émises à bas titre, ou dans les métaux les plus communs, dans les calamités publiques, pour suppléer aux bonnes monnaies qui disparaissent; sauf à

les rembourser ou à les refondre quand les finances de l'état le permettront. Au premier rang, dans cette catégorie, se placent les monnaies d'argent de Charles Ier, celles de Jacques II, en métal provenant de vieux canons, les *écus* de cuivre de Charles XII, roi de Suède. On pourrait considérer comme telles les monnaies que Charles VII, encore dauphin, ou dans le commencement de son règne, fit frapper dans des ateliers monétaires provisoires, pour résister aux Anglais; l'initiale qui désigne le lieu de leur fabrication en fait des monnaies exceptionnelles; cependant on les place parmi les monnaies royales (V. ma VIe lettre).

Par leur nature et leur peu de valeur intrinsèque les monnaies corses de Théodore et de Paoli peuvent être classées parmi les monnaies de nécessité. Il en est de même de celles qui ont été frappées à Strasbourg pendant les invasions étrangères de 1814 et 1815, pièces de un décime à l'N ou à l'L couronnés, suivant le moment de la fabrication. Les communications avec la capitale étant interrompues, on employa ce moyen de payer la solde des troupes. Le général Decaen, gouverneur des îles de France et de Bourbon (cette dernière appelée île Bonaparte), fit frapper, par la même raison, en 1807, des pièces de 10 l. en argent, suivant le système monétaire suivi dans les colonies.

Les assignats sont de véritables monnaies de nécessité: une collection de leurs diverses espèces et variétés serait immense et très curieuse. On recherche surtout ceux qui furent émis par les chefs des armées royalistes dans la Vendée, ceux du siége de Mayence et des Lyonnais pendant le siége de leur ville par l'armée de la Convention. J'en possède quelques-uns, et je vous offre le *fac simile* d'un de cent livres, réunissant les signatures de plusieurs des premières notabilités vendéennes, M. de Donissan, père de madame de la Rochejaquelein, du prince de Talmond, immolé par les révolu-

tionnaires à Laval, devant le château de ses ancêtres, M. Bernier, devenu évêque d'Orléans; le second est un assignat de 25 s. du siége de Lyon (V. la pl. XII). Il existe encore un très grand nombre de petits assignats ou bons monétaires, émis dans presque toutes les villes de France pendant le règne de la Convention pour servir de monnaies usuelles; il y en a des plus petites sommes. Leur collection serait immense; ils n'intéressent en général que le lieu où ils furent en usage.

6° Monnaies de confiance. Elles appartiennent à la même époque que les assignats: ce sont les monnerons, les pièces de Lesage-Lefèvre et compagnie, de Potter, fabricant de porcelaine, de Clemanson, de Lyon, etc. Vous en verrez les empreintes et l'histoire dans la *Numismatique de la Révolution*, par Henin. La pièce de 10 s. de Potter, dont je donne le dessin, manque dans cet ouvrage. L'existence de ces pièces ne fut pas longue, leur fabrication fut bientôt prohibée; d'ailleurs, émises par des négociants sous la condition d'être changées contre des assignats, aussitôt que ceux-ci perdirent de leur crédit on préférait garder des espèces de monnaies qui avaient, au moins, la valeur de leur poids d'argent, de billon ou de cuivre; ceux qui les émettaient eussent été bientôt ruinés par une semblable spéculation.

Le nombres des pièces historiques inédites, ou publiées seulement dans des ouvrages peu connus, est trop grand pour que cette lettre en comporte la description; il faut espérer qu'on nous donnera quelque jour un traité sur ces monnaies: le livre de Duby servirait de canevas en complétant ses notices, corrigeant ses erreurs, et le continuant jusqu'à nos jours. On a publié en Allemagne plusieurs ouvrages et recueils numismatiques où l'on trouverait de bon matériaux sur cette matière. Je me contenterai aujourd'hui de vous offrir les empreintes de quelques pièces de ma collection avec de courtes notes (V. la pl. XIII).

N° 1. Monnaie de Roger Ier qui, en 1072, prit le titre de comte de Sicile, après en avoir presqu'entièrement chassé les Sarrazins et prit Palerme de concert avec son frère Robert-Guiscard, qui fut duc de Pouille et de Calabre. Roger était le 12e fils de Tancrède, seigneur de Hauteville, près de Coutance; il mourut en 1101 et son fils Roger II qui lui succéda fut couronné roi de Sicile en 1129.

N° 2. Monnaie frappée par notre roi Charles VIII, à *Teatina*, aujourd'hui Chietti dans l'Abruzze pendant son expédition de Naples, comme la monnaie d'*Aquila* publiée par Le Blanc.

N° 3. Monnaie frappée par les Siennois sous les auspices de Henri II. Sienne s'était mise sous la protection de la France en 1552. Elle fut forcée de se rendre aux troupes de l'empereur au mois d'avril 1555, après un siége de neuf mois. Par une clause de la capitulation, huit cents des principaux habitants furent établir à Montalcin une république, sous la protection du roi de France, ainsi que les légendes l'expliquent; Sienne resta sous le patronage de l'empire. Incapable de se gouverner et de se soutenir avec leurs propres ressources, les réfugiés à Montalcin donnèrent à Henri II le domaine et l'administration de l'Etat. Cette protection, onéreuse pour la France, produisit des monnaies publiées par Le Blanc; la nôtre lui a échappé. Ces pièces, marquées d'un A dans un cercle, semblent avoir été frappées à l'hôtel des monnaies de Paris. En 1559, la paix de Cateau-Cambrésis donna Sienne et tout le Siennois au grand-duc de Florence.

N° 4. Petite monnaie de la république helvétique organisée en 1798 par les généraux et les commissaires du Directoire français, et détruite par Bonaparte en 1803, lorsqu'il se fit le médiateur de la Suisse. F. Bonneville a publié plusieurs de ces monnaies en argent; la nôtre, de billon à bas titre,

est un *rappen*, dixième du batz. Ces pièces rappellent les calamités de toute nature qu'attirèrent sur ce malheureux pays la barbarie et l'avidité de nos proconsuls.

N° 5. Monnaie de Joachim Murat, comme grand-duc de Berg et de Clèves. Il avait été pourvu de ce fief de l'empire français par le vainqueur d'Austerlitz, son beau-frère, le 30 mars 1806. Il fut ensuite promu à la royauté des *Deux-Siciles*, bien que son autorité n'ait jamais pu franchir le détroit. Son grand-duché fut en partie fondu dans le royaume de Westphalie, formé pour Jérôme Bonaparte.

N° 6. Monnaie d'Alexandre Berthier, nommé à la même époque prince de Neuchâtel sur la frontière de la Suisse. On avait enlevé cette principauté au roi de Prusse, elle lui a été rendue en 1814.

N° 7. Monnaie obsidionale de Sarragosse. La barbarie et le peu de valeur réelle de cette pièce qui courait pour un quart de réal, témoignent assez de la misère à laquelle étaient réduits les assiégés. Tout le monde connaît la belle défense de la garnison, commandée par Palafox, et des habitants qui combattirent et moururent pour leur roi légitime et leur religion ; car les armées françaises, qui voulaient imposer à l'Espagne Joseph Bonaparte, ne respectaient rien dans les églises qu'ils dépouillaient et dans les couvents qu'ils détruisaient. Sarragosse ne fut prise ni d'assaut, ni par capitulation, elle mourut comme un martyr fidèle à sa foi tant qu'il lui reste un souffle de vie. Les murailles renversées, chaque maison devint une citadelle, chaque rue, un champ de bataille; il fallut arriver au cœur de la ville, en combattant, pour vaincre la poignée de braves qui avaient survécu à toutes les horreurs de ce siége mémorable.

N° 8. Monnaie obsidionale de Cattaro : pièce de cinq francs. Lorsqu'à la suite des désastres de la campagne de Moscou les puissances alliées eurent refoulé la puissance de Napoléon

jusque sur les anciennes frontières de France, plusieurs places fortes restèrent au pouvoir des Français et furent plutôt bloquées qu'assiégées vigoureusement; telles furent Zamosc, Palma, Zara, Venise et Cattaro. Privées pendant long-temps de toutes communications avec le gouvernement central, les autorités furent forcées de pourvoir à leurs dépenses par des moyens extraordinaires. L'argenterie des églises, des réquisitions, les objets hors de service, servirent à frapper des monnaies auxquelles, toutefois, on fut forcé de donner une valeur réelle, car on n'eût rien obtenu dans une semblable position avec des promesses de rembourser de mauvaises monnaies. Celles de *Cattaro en état de siége* étaient fondues; il y en avait de 10 fr., de 5 fr., et de 1 fr. M. Conbrouse a publié la première et la dernière. Le poids de ces pièces est réglé sur la livre italienne: la première pesait deux onces, et la seconde une once.

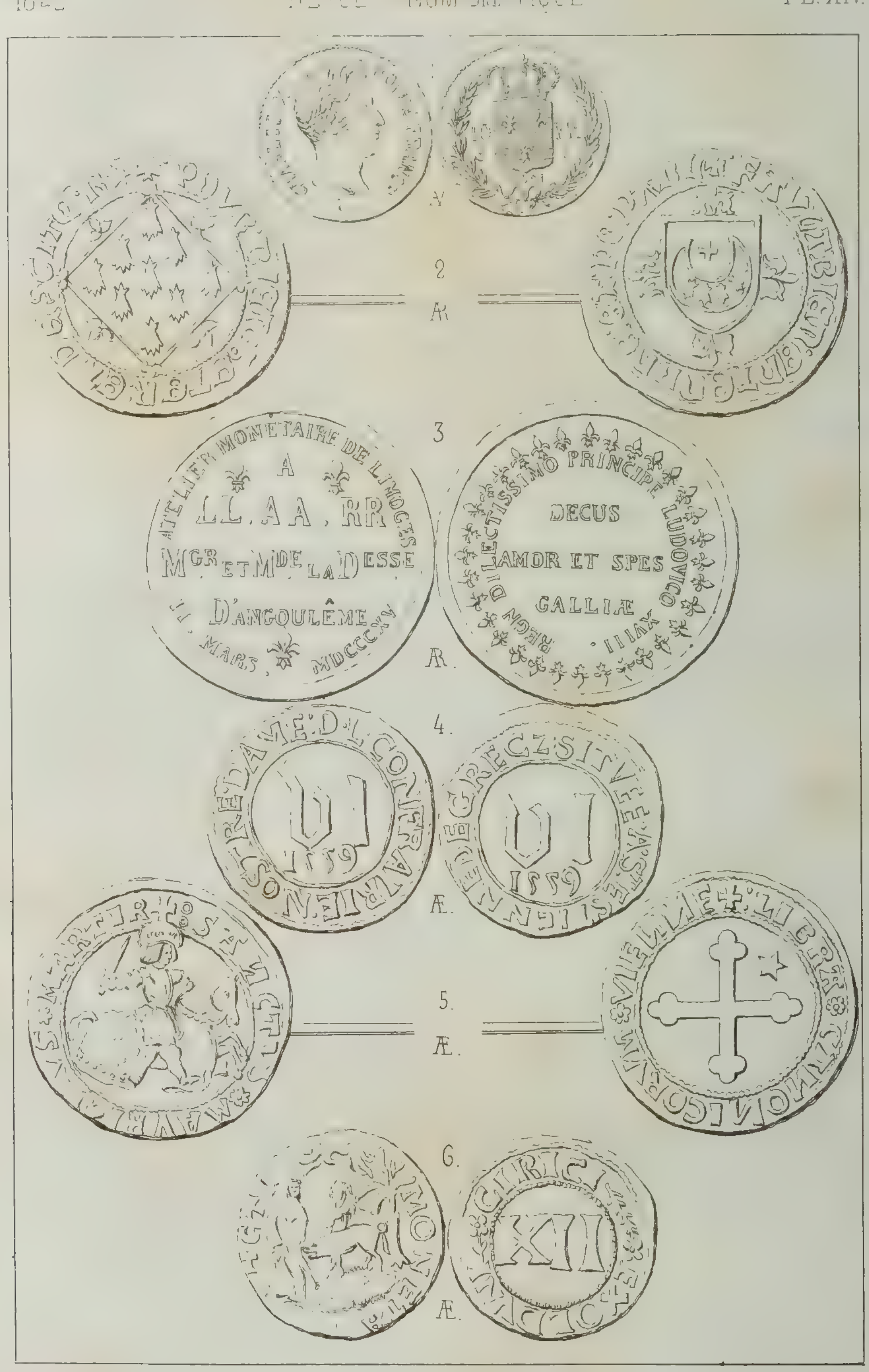
N° 9. Pièce de 4 réaux, du siége de Valence, pendant l'expédition du duc d'Angoulême pour délivrer Ferdinand VII, prisonnier des *cortes* révolutionnaires de l'Espagne. La valeur réelle de cette pièce et la beauté de sa fabrication prouvent que Valence n'eut de Sarragosse ni le courage, ni les misères. Elle ne fut réellement pas assiégée; les rebelles n'osèrent jamais tenir contre l'armée française. Quelques généraux royalistes espagnols s'étaient déjà présentés devant Valence, ils y seraient entrés seuls, mais le prince approchait, et au moment de continuer la retraite vers Cadix, on imagina de frapper, dans l'atelier monétaire, ces pièces où l'on se dit assiégés *par les ennemis de la liberté*. Cette jolie monnaie est rare, c'est la plus moderne pièce obsidionale connue. Il ne paraît pas que les nouvelles guerres intestines de l'Espagne et les révolutions qui l'ont agitée depuis la mort de Ferdinand aient produit de nouvelles pièces historiques. Les dernières dont nous ayons connaissance sont celles que les insurgés polonais ont frappées en 1831.

Nos médaillers contiennent encore quelques pièces qu'on pourrait classer, dans une division supplémentaire, sous le titre de *Variétés monétaires*. Ce sont les essais et les piéforts des monnaies royales, quelques jetons des chambres des comptes, des pièces de visite dans les hôtels des monnaies, et les méreaux.

Dans les essais de monnaies, il y en a de curieux et de diverses époques qui n'ont jamais été adoptés comme monnaies courantes ; ils sont toujours rares et ordinairement d'une belle conservation. D'autres essais des monnaies usuelles se reconnaissent à plus de perfection dans leur fabrique, et quelquefois au mot *essai* placé à l'exergue.

On sait que les piéforts sont des pièces d'honneur distribuées à certains personnages qui y avaient droit, à chaque nouvelle fabrication d'espèces. Ils pesaient quatre fois le poids légal de la monnaie à laquelle ils se rapportaient ; ils avaient les mêmes types et légendes; mais sur la tranche on lisait, gravée soigneusement en relief, une légende relative au monnoyage ou au roi régnant. SOLI. DEO. HONOR. ET. GLORIA. — DISCEDITE. A. ME. OMNES. QVI. OPERAMINI. INIQVITAT*em*. (Henri II.) — VERAE. RELIGIONIS. ASSERTORI. (Charles IX.) — PACI. QVIETI. AC. FAELICITATI. PVBLICAE. — CONSTITVTAE. REI. NVMMARIAE : EXEMPLVM. (Henri III.) — PERENNITATI. PRINCIPIS. GALLIAE. RESTITVTORIS. — EXEMPLVM NVMISMATIS PROBATI *vel* PERENNITATI. (Henri IV.) — EXEMPLVM PROBATI NVMISMATIS. — LVDOVICO XIII MONETAE RESTITVTORI. (Louis XIII.) — PONDERE SANCTVARII. (Louis XIV.) L'usage des piéforts ne fut pas continué sous Louis XV.

Je ne dirai rien des jetons dont il existe une prodigieuse quantité de variétés; je ferai seulement remarquer que ceux des chambres des comptes faisaient en quelque sorte l'office



E. Carlier, Fils. Lith. de E. Dézairs, Blois. Alexandre, Lith.

VARIETES MONETAIRES.

de véritables monnaies. Chaque conseiller ou auditeur des comptes était nanti d'une certaine quantité de jetons, à l'aide desquels il suivait avec facilité tous les articles du compte lu en sa présence ; à chaque somme, il *jetait* devant lui sur la table les *jetons* nécessaires pour exprimer le nombre proclamé, en observant de les placer comme nos chiffres, par ordre d'unités, dixaines et centaines. Quand on avait ainsi *jeté* ce qu'on avait en main, on *déjetait*, c'est-à-dire qu'on formait une somme totale avec les jetons de chaque ordre, reportant le 10e à l'ordre supérieur, et reprenant les autres ; on arrivait ainsi au résultat définitif du compte présenté, qui devait se trouver le même en jetons sur la table et en chiffres sur le papier. Les jetons destinés à cet usage portent des légendes qui rappelaient aux auditeurs leurs devoirs : GETES : ET : ENTENDES : AV : COMPTE : - ET : VOVS : GARDES : DE MESCOMPTE. — POVR BIEN GETER ET DESGITER. FAVLT BIEN ENTENDRE ET PO. PARL. (*peu parler*), sur un jeton d'argent de la chambre des comptes du duché de Bretagne.

Les *visites de monnaies* sont de véritables pièces historiques. Ordinairement frappées sur des flans préparés pour les monnaies royales, leur date constate la présence d'un souverain étranger, d'un prince, d'un grand personnage dans l'atelier monétaire. C'est ainsi qu'en 1814 on frappa, à la Monnaie de Paris, des *visites* de tous les souverains alliés ; c'est une page de l'histoire de la Restauration. J'ai assisté à la visite de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, le 24 décembre 1829, et à celle du roi et de la reine de Naples, le 11 juin 1830, et j'en conserve les pièces en argent et en cuivre distribuées, selon l'usage, aux fonctionnaires de l'administration monétaire.

Sur les méreaux, vous pouvez consulter ce que M. Alex. Hermand a publié dans ses Recherches sur la Numismatique

de Saint-Omer. Les méreaux connus appartiennent le plus souvent aux chapitres, qui s'en servaient comme d'une monnaie conventionnelle qui constatait la présence des chanoines aux offices, *dabitur presentibus*. Ils étaient remboursés pour leur valeur nominale ou d'après un tarif convenu; en sorte que l'assiduité au *chœur* augmentait les revenus du canonicat. Plusieurs de ces pièces avaient le titre de monnaie, *Moneta Sti Cirici Exolduni*, ou exprimaient leur valeur suivant notre système financier, *Libra canonicorum*.

D'autres méreaux se distribuaient dans les grands travaux de construction ou de remuement de terre, et servaient à régler le paiement des ouvriers...

La planche XIV vous donne quelques exemples de ces variétés monétaires, et notamment des méreaux, pièces peu importantes en elles-mêmes, et qui cependant ne sont pas sans intérêt, soit pour l'histoire générale, soit pour celle de quelques localités dont elles rappellent des faits peu connus ou des usages tombés dans l'oubli depuis long-temps.

Nous sommes arrivés au but que je m'étais proposé en commençant cette correspondance numismatique; si notre course a été trop rapide pour vous donner une connaissance parfaite de tout ce qui a passé sous nos yeux, nous n'avons du moins rien négligé de ce qui est intéressant dans l'étude de nos monnaies nationales, depuis les Celtes et les Gallo-Romains jusqu'à nos jours, depuis César jusqu'à Napoléon. Nous avons particulièrement examiné ce qui était resté le plus incomplètement connu dans notre histoire monétaire : les monnaies mérovingiennes, la formation du système tournois et l'établissement des monnaies décimales. Il ne m'a pas été possible de résoudre toutes les difficultés, de faire disparaître toutes les obscurités qu'offrira encore long-temps la matière que j'avais à traiter. Sans doute mon insuffisance a contribué à rendre mon travail incomplet; mais vous devrez, pour être

juste, en accuser aussi ma position et l'état actuel de la science. L'histoire monétaire était à refaire dans presque toutes ses parties, et j'étais, dans ma retraite, trop éloigné de tous les matériaux, de toutes les communications nécessaires pour travailler avec plus de succès. Quoi qu'il en soit, j'ai tenu la promesse que je vous avais faite : vous pouvez, à l'aide de ce précis, classer nos diverses monnaies dans votre médailler, et lire avec plus de fruit les ouvrages qui, n'embrassant qu'une des portions de ce vaste sujet, pourront les traiter à fond ; vous coordonnerez facilement dans votre esprit et dans votre médailler ce que vous lirez sur la science monétaire, et vos acquisitions nouvelles dans toutes les branches de notre Numismatique.

E. Cartier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Numismata inedita commentariis ac tabulis illustravit J. FRIEDLAENDER, *phil. D*r. Berolini, typis academicis, 1840. In-4°. fig.

Nous sommes bien en retard vis-à-vis de M. Friedlaender et du public numismatiste à qui nous n'avons pu jusqu'à présent parler de cet intéressant ouvrage. C'est qu'au moment où nous recevions ce livre, nous allions partir pour visiter l'Italie, et que depuis notre retour les matières se sont tellement pressées dans la Revue Numismatique qu'il nous a été impossible d'y trouver place pour notre analyse. M. J. Friedlaender est fils de l'antiquaire à qui nous devons les *Numismata Inedita medii ævi*, fascicule plein d'intérêt dont il serait vivement à regretter que l'auteur n'eût pas donné la suite, s'il ne paraissait pas probable que son fils a voulu continuer l'œuvre commencée.

Il s'en est, on doit le dire, dignement acquitté: son livre écrit en latin élégant se lit avec un plaisir qu'accroît la variété des sujets qui y sont traités. M. Friedlaender a embrassé dans ses études l'Europe du moyen-âge tout entière, et parmi les médailles inédites qu'il nous fait connaître, une seule appartient à la France. C'est un florin d'or représentant d'un côté un chevalier armé de toutes pièces et nimbé, tenant d'une main une bannière, l'autre appuyée sur un écu aux armes de Lorraine; la légende est S. GEORGIVS 1492. Au revers on lit M. NOVA. FACTA. I. SCTO. DEODATO, légende coupée par une croix cantonnée des écus de Hongrie, d'Anjou-Sicile, d'Aragon, de Jérusalem, et portant au centre l'écu d'Anjou; cette unique monnaie

a donc été frappée à Saint-Diez en 1492, c'est-à-dire sous le duc René II.

Une série de monnaies frappées par les Français en Orient, a exercé la sagacité de M. Friedlaender : ce sont les bronzes qui nous montrent le nom d'un Baudouin écrit en grec et plus ou moins abrégé. On sait que ces médailles, attribuées aux Baudouin de Jérusalem par Cousinéry, ont été restituées par Marchant à l'empereur de Constantinople du même nom. Lelewel et Saulcy ont adopté cette opinion sur laquelle cependant le dernier de ces savants numismatistes revient en ce moment. Il se dispose même à développer dans un travail complet sur les princes croisés les raisons qu'il a de considérer ces monnaies comme hiérosolimitaines malgré leurs légendes grecques. Quoi qu'il en soit, M. Friedlaender s'en tient à la classification reçue par ses devanciers ; mais il propose une rectification heureuse que lui fournit l'inspection d'une médaille du cabinet de son père. Cette médaille toute semblable quant au droit à celle figurée par Saulcy (pl. xxx, n° 7), nous fait voir au revers le monogramme
A
B † Δ qui s'explique par ΒΑλΔοιΝος ; Mynter[1] avait lu ce monogram-
N
Δ
me Θ Δ, ce qui ne pouvait faire trouver le vrai sens, et l'on se sou-
N
vient que M. Leys a interprété ce même monogramme par + (σταυρος) ηγεμων Βαλδοινου [2]. Une monnaie inédite de bronze représentant, comme les deniers de Trébizonde, un empereur à cheval, avec l'addition d'un B, et au revers un saint également à cheval, est attribuée à Baudouin II en raison de sa ressemblance exacte avec le sceau de ce prince, figuré dans Du Cange.

La monnaie de l'île de Chio a successivement occupé plusieurs antiquaires. Muratori s'était imaginé qu'en raison du nom de Conrad que porte cette monnaie, elle avait dû être frappée en 1147, époque de l'expédition de cet empereur en Orient ; mais Lelewel comprit bien que le nom de Conrad avait été transporté à Chio par les Génois qui, depuis l'origine de leur monnaie, y faisaient figurer ce

[1] *Om Frankernes Mynter i Orienten.*, *diss.* 11, *n°* 6.

[2] Revue Numismatique, 1839, p. 416.

nom. Du reste, comme les monnaies de Gênes, celles de Chio, ont conservé le nom de Conrad pendant des siècles, et je regrette que M. Friedlaender n'ait pas connu les pièces de la bibliothèque royale sur lesquelles le type du château et de l'aigle et la légende CONRADVS REX RO. sont accompagnés de la date 1562. Mais notre auteur donne la description de la variété des monnaies de Chio, qui porte le nom de la famille Justiniani, et il trace l'histoire de ces nobles Génois pendant les premières années du XVme siècle.

Une autre famille italienne a émis une quantité assez considérable de monnaies, dont quelques-unes sont des copies des monnaies des rois de France. Ce sont des seigneurs de Dezana. L'article que leur a consacré M. Friedlaender est une véritable monographie.

L'auteur, dans un chapitre consacré à Lausane, approuve la restitution, que nous avions proposée, à Georges de Saluces, évêque de cette ville, d'un denier qui avait été attribué d'abord à Géraud de Sauves, évêque de Nîmes [1]. Au reste, tout ce qui concerne la numismatique de Lausane est maintenant traité avec exactitude, grâce au mémoire de M. Frédéric Soret.

On trouve encore dans ce recueil un très beau teston de Louis d'Orléans (depuis Louis XII), frappé à Ast, dont le revers rappelle le type des gros tournois, des monnaies de Novare, de Florence, de Sardaigne, de Trèves et de Brunswick, qui toutes sont commentées, à l'aide de l'histoire, de la manière la plus détaillée et la plus instructive.

Il serait à souhaiter que M. Friedlaender continuât le genre de publication qu'il a adopté. La numismatique traitée ainsi croîtrait en utilité autant qu'en faveur auprès des érudits. Les gravures en taille-douce, intercalées dans le texte de ce livre, sont parfaitement exécutées; de bons dessins sont maintenant, dans nos études, des auxiliaires indispensables.

AD. DE L.

[1] Revue Numismatique, 1839, p. 302.



E. Carlier, Fils. Lith. de E. Dézairs, Blois. Alexandre, Lith

MONNOIES HISTORIQVES.

Monete dei reali di Savoia, edite ed illustrate da D. Promis, *bibliotecario e conservatore del medagliere di S. M.* 2 vol. in-4°, avec 87 planches. Torino, 1841.

Cette histoire monétaire des princes de la maison royale de Savoie, était désirée, non seulement par ceux qui recueillent les monuments numismatiques de la monarchie sarde, mais encore par tous les collecteurs des anciennes monnaies européennes. Nous avons dû même accueillir cette publication avec une sorte d'intérêt national, puisque plusieurs monnaies dont il est question dans l'ouvrage que nous annonçons, ont pu être frappées dans des villes faisant aujourd'hui partie du territoire français. Bourg, Pierre-Châtel, Pont-d'Ain, Saint-Genis, Saint-Symphorien-d'Ozon, eurent des ateliers monétaires pour les comtes et les ducs de Savoie, avant des échanges faits entre les deux pays, notamment celui de 1601, contre le marquisat de Saluces. Il est vrai que ces monnaies ne contiennent ni le nom du lieu, ni aucunes marques propres à les faire reconnaître, mais le voisinage et les fréquents rapports avec plusieurs de nos provinces où se rencontrent souvent des monnaies savoisiennes, rendront ce livre utile à beaucoup de nos souscripteurs.

L'ouvrage de Guichenon [1], avait seulement donné quelques-unes de ces monnaies; et depuis, d'autres auteurs avaient traité des parties séparées de ce vaste sujet. M. Promis était bien placé pour rassembler et compléter tous ces éléments épars; bibliothécaire et conservateur du médailler du roi Charles-Albert, il avait sous la main, en documents historiques et en monnaies à publier, tout ce qui pouvait l'aider dans son travail. La protection éclairée que son souverain accorde aux sciences et aux arts, la tranquilité parfaite dont il a su faire jouir ses états...... tout concourait, avec le profond savoir de l'auteur, pour faire de son ouvrage un véritable monument à la gloire du pays et des princes de la maison royale qui le gouverne depuis plus de huit siècles.

M. Promis ne s'est attaché qu'aux monnaies frappées au nom des

[1] Histoire généalogique de la royale maison de Savoye. Lyon, 1660.

princes de la dynastie régnante, comme comtes et ducs de Savoie, rois titulaires de Chypre et de Jérusalem, et enfin rois de Sardaigne. Ce fut en 1720 que Victor-Amédée II, en échange de la Sicile, dont il avait été roi pendant 15 ans, eut la Sardaigne, portant le titre de royaume, comme la Corse, depuis l'occupation des Sarrasins. Nous avons à regretter que, voulant seulement illustrer les monnaies des ancêtres du roi Charles-Albert, l'auteur n'ait pas pu y joindre celles qui, à diverses époques, ont été frappées dans les provinces agglomérées maintenant sous le gouvernement du roi de Sardaigne. Nous pensons qu'un supplément sur les monnaies particulières à quelques villes du Piémont, de la Savoie et du Montferrat, sur celles de Gênes et des gouvernements transitoires formés par l'influence française, serait bien accueilli des deux côtés des Alpes, et rendrait le bel ouvrage de M. Promis plus utile et plus recherché.

La marche suivie par l'auteur nous paraît excellente, elle peut servir de modèle aux grandes monographies du même genre. Après avoir noté, selon l'ordre chronologique de leur établissement ou de leur première mention connue, les hôtels des monnaies des princes de Savoie depuis Humbert II, les officiers monétaires dont il a pu recueillir les noms, depuis la fin du XIIIe siècle, il traite des monnaies réelles et de compte en usage dans le pays à toutes les époques. La première pièce d'or fut frappée en 1352, par Amédée VI, et ce fut une imitation de l'*écu* de Philippe de Valois; notre gros tournois fut imité en 1306.... Les monnaies de compte varièrent comme chez tous les peuples, et ce fut d'abord la livre avec ses subdivisions ordinaires en sous et deniers. Après quelques lacunes où l'on compta par gros ou par florins, le premier système prévalut et continua jusqu'à ce que les Français, ayant introduit les monnaies décimales vers 1800, on goûta notre système monétaire actuel, qui fut définitivement adopté en 1816.

Le corps principal de l'ouvrage est divisé par règnes. Après un précis de l'histoire de chaque prince, M. Promis fait connaître ses ordonnances monétaires et les diverses monnaies qui furent frappées. C'est ainsi qu'il parcourt la série des comtes de Savoie, depuis Humbert Ier jusqu'à Amédée VIII, qui prit le titre de duc en 1416, et

des ducs jusqu'à Victor-Amédée Ier. Celui-ci prit le titre de roi de Chypre, que portent, pour la première fois, ses monnaies de 1634. Une autre, de 1635, offre, avec cette antique devise de la maison de Savoie F. E. R. T., la légende FOEDERE. ET. RELIGIONE. TENEMVR. que Promis regarde comme « l'explication de FERT la plus proba- » ble de toutes celles données jusqu'à présent, ce qu'indiquent aussi » les nœuds de Savoie, et les mains jointes, signes de foi, qui sont » dans le champ de la croix formée par quatre lacs d'amour. » Sur ses monnaies de 1714, Victor-Amédée II ajouta le titre de roi de Jérusalem, et peu d'années après, comme nous l'avons vu, il fut roi de Sardaigne.

L'auteur donne ensuite les monnaies frappées par les princes d'Achaïe de la maison de Savoie. Philippe, petit-fils de Thomas II de Savoie, comte de Flandre et seigneur du Piémont, ayant épousé Isabelle de Villehardouin, devint prince d'Achaïe; M. de Saulcy nous a fait connaître une monnaie qu'il fit frapper en cette qualité à Clarance, (Rev. 1841, pl. XVII, n° 1). Philippe eut des enfants d'Isabelle et de sa seconde femme Catherine de Vienne, mais la principauté d'Achaïe appartenait à Mahaut de Hainaut, qu'Isabelle avait eue d'un précédent mariage; cependant Philippe, Jacques de Savoie, son fils, Amédée et Louis, ses petits-fils continuèrent à prendre le titre de princes d'Achaïe, sur leurs monnaies frappées à Pignerol ou à Turin, comme seigneurs de Piémont. Louis étant mort sans enfants à la fin de 1418, ses états furent réunis à la couronne de Savoie, par Amédée VIII.

Deux autres princes du nom de Louis, également issus du comte Thomas II de Savoie, forment la branche de Vaud. Louis II mourut sans postérité en 1350, et sa succession fut recueillie par le comte de Savoie, Amédée VI. Les deux seigneurs de Vaud frappèrent à Nyon quelques monnaies recueillies par M. Promis, dans son ouvrage.

Après cette revue historique, l'auteur donne un assez grand nombre de documents sur l'administration des monnaies de Sairre; on y remarque, entre autres, une ordonnance de Philippe de Valois, en faveur des monnoyeurs du serment de France, d'avril 1337, copiée

pour être exécutée dans les états d'Amédée VI. Vient ensuite un travail très important, qui donne sous chaque prince le nom des monnaies, l'époque et le lieu de leur fabrication, leur taille, leur titre, leur poids et le *fin* qu'elles contiennent ; d'autres tables donnent les variations de titre et de poids subies par les diverses pièces de monnaie, on y trouve des altérations successives et accoutumées suivant les circonstances et la suite des temps. Ainsi le gros d'argent de 58 au marc arrive à 204 ; celui de billon tombe de 92 à 222. Les prix du marc d'or et d'argent, donnés ensuite, augmentent nominativement, comme partout, en raison de la valeur attribuée aux monnaies qu'on en fabrique.

Le second volume renferme des tables très détaillées des monnaies qui ont eu cours dans la Savoie et dans les autres états de terre ferme de la monarchie sarde, avec les citations des documents où elles se trouvent indiquées, ainsi que leur évaluation en monnaies usuelles du pays. Enfin 81 belles planches donnent les monnaies des princes de Savoie ; trois, celles des branches d'Achaïe et de Vaud ; trois planches complémentaires contiennent les pièces retrouvées pendant l'impression de l'ouvrage. Sous le rapport typographique, ces deux volumes ne laissent rien à désirer, papier, impression, caractères, dessins, tirage des planches, tout est d'une magnifique exécution. Lorsque cette perfection matérielle se trouve réunie à tout ce qu'on peut demander aux sciences historiques et numismatiques, on doit savoir gré à l'auteur d'avoir publié un livre aussi beau qu'il est bon.

E. C.

Attribution d'un mouton d'or a Jean III, duc de Brabant. — M. Alex. Hermand, de Saint-Omer, l'un des membres les plus distingués de la société des antiquaires de la Morinie, a publié dans le journal intitulé *le Puits-Artésien*, une notice sur le mouton ou aignel de Brabant, ou du moins sur celui qui porte JOh'DVX, et que Duby a publié (pl. LII, n° 2), comme étant de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1404-1419).

Notre savant collaborateur cite quelques opinions déjà émises sur cette pièce, notamment celle qui la donnait à Jean, duc de Berri,

attribution qui n'est plus soutenue aujourd'hui que par M. Pierquin, dans son histoire monétaire du Berri, comme elle avait été produite d'abord par l'ancien historien de cette province, Chaumeau. M. Hermand ne s'occupe dans sa notice que de deux attributions, encore rivales, à Jean-sans-Peur et à Jean III, duc de Brabant, « deux opi-
» nions sérieuses, dit-il, et assez fortement appuyées l'une et l'autre.
» Les deux provinces, pour lesquelles on réclame la possession du
» mouton, ont chacune des priviléges monétaires étendus et incontes-
» tés à faire valoir, des motifs d'attribution à mettre en avant et des
» autorités imposantes qui les appuient. » Il se décide en faveur de Jean de Brabant.

L'auteur veut bien rappeler à ses lecteurs que d'abord j'avais émis la pensée que la pièce en discussion était véritablement une monnaie de Bourgogne et de Flandre, et que depuis, j'avais dit qu'elle appartenait à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, ou à Jean III, duc de Brabant. Il était en effet permis d'hésiter, M. Hermand l'a reconnu lui-même, et j'avoue que ma principale raison pour pencher vers le duc de Bourgogne était l'absence, dans le type, de toute espèce de signe se rapportant à la Flandre ou au Brabant. Il est bien vrai que Jean-sans-Peur était comte de Flandre, et que sur les monnaies que nous avons de lui, le lion de cette province paraît avec la fleur de lis, ce qui est un argument dont M. Hermand s'appuie; mais le lion de Brabant paraît également sur les monnaies de Jeanne et de Wenceslas, et en général sur toutes celles frappées en Brabant. Le rôle que Jean-sans-Peur joua en France pendant le funeste règne de Charles VI, aurait pu lui donner la pensée de frapper cette monnaie en Bourgogne ou en Flandre, aussi semblable que possible à celles de la France, et en effet, à l'exergue près, qu'on aperçoit à peine, on s'y tromperait.

Ce qui est moins conjectural, c'est qu'il se frappait en Brabant des moutons d'or, et que leur cours était assez répandu bien avant le règne de Jean-sans-Peur, et au contraire, à une époque rapprochée de celui de Jean III, duc de Brabant, mort en 1355. Celui de Wenceslas, mort en 1383, est connu; j'en ai vu plusieurs exemplaires bien conservés, il a beaucoup de rapports avec celui de Jean;

son existence rend très probable l'attribution à son prédécesseur. M. Hermand prouve avec beaucoup de sagacité que Jean III a pu fabriquer des moutons, et il donne une grande vraisemblance à l'attribution qu'il regarde comme évidente du mouton de JOh' DVX à ce prince.

Il est certain que les recherches de M. Hermand et les considérations sur lesquelles il appuie ses conclusions leur donnent une autorité à laquelle nous ne craignons nullement de nous rendre; nous pensons qu'aucune autre attribution ne pourra prévaloir. Toutefois nous ne regardons pas comme impossible que Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, ait pu aussi frapper ce mouton, ou d'autres à peu près semblables. Il est vrai qu'on n'en connaît pas de variétés notables, si ce n'est un aignel ou demi-mouton, tout semblable pour les types, mais d'une fabrication plus négligée et d'un titre inférieur, que j'ai vu. Celui-ci ressemble tant aux aignels de Charles VI, que je ne pourrais l'attribuer qu'au duc de Bourgogne, ou à Jean, duc de Berri, si je n'étais pas persuadé que ce prince n'a pas frappé monnaie en son nom, mais qu'il a, tout au plus, contrefait celles de France pendant sa rebellion contre son frère. Le mouton, très semblable à ceux du roi Jean, étant donc, en apparence, d'une même fabrication, l'attribution au duc de Brabant, établie par M. Hermand, exclurait toute autre conjecture. Il n'est pas moins vrai que l'inspection de la pièce et les événements du règne de Jean-sans-Peur, ne s'opposent pas complétement à ce qu'il ait frappé ce mouton ou d'autres aux mêmes types.

Ce n'est pas par attachement à une opinion précédemment émise que je fais cette réserve; je le répète, l'attribution de M. Hermand me paraît aussi solidement établie qu'elle est savamment discutée; elle devra être suivie pour le placement de la pièce en question dans nos médaillers; mais, il faut bien le reconnaître, il y a encore dans la numismatique du moyen-âge certaines difficultés qui ne seront jamais parfaitement éclaircies. Les recherches les plus actives, l'érudition la plus profonde et les raisonnements les plus solides, n'empêcheront pas toujours qu'il ne reste aucun doute sur l'attribution de quelques monnaies, privées matériellement de tout signe certain de leur véritable origine.

E. C.

—M. Anténor Joly vient de publier un *Mémoire adressé aux chambres sur la refonte des monnaies de cuivre*, dans lequel il propose de donner aux nouvelles pièces d'un décime et de cinq centimes des types historiques. Beaucoup d'objections, plus ou moins fondées, s'élèveront sans doute contre ce projet, dont l'idée nous semble prise de la suite des jetons historiques des rois de France, qui se frappent depuis long-temps à la Monnaie des Médailles; mais il sympathise trop avec nos opinions, déjà émises plus d'une fois dans la *Revue*, sur l'insignifiance de nos types monétaires, pour que nous ne le fassions pas connaître à nos lecteurs. Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur le projet en lui-même et sur les moyens d'exécution proposés par l'auteur, persuadés que nous sommes que l'administration repoussera entièrement tout autre système que le sien[1] ..... Nous nous contenterons de citer textuellement les passages du Mémoire propres à faire connaître les idées de l'auteur.

« Une grande opération financière va s'accomplir : la refonte des monnaies de billon. L'exposé des motifs du projet de loi, le rapport de la commission attestent toute l'importance que les chambres et le gouvernement attachent à cette entreprise. « Il n'est pas indifférent » pour un peuple épris de la gloire des arts, disait M. Humann, que » ses monnaies portent l'empreinte du goût et du génie qui le dis- » tinguent, car ce sont là peut-être les monuments les plus dura- » bles de la civilisation, ceux qui, par leur diffusion comme par » leur perpétuité, sont surtout destinés à caractériser, en tout temps » et en tout lieu, l'époque et le pays qui les créa. »

» Ces paroles éloquentes, solennelles même, puisqu'elles sont les dernières prononcées à la tribune par cet homme d'état, m'ont suggéré l'idée de donner à la nouvelle monnaie de bronze une importance plus grande encore, et d'en faire un véritable monument national, un musée historique à l'usage du peuple.

» Quoique, en théorie, on reconnaisse que l'histoire doit être la

[1] Le projet de loi, heureusement ajourné, après avoir été si longuement élaboré, présente comme *amélioration* dans notre monnoyage la refonte de nos pièces de 25 centimes, pour les convertir en pièces de 20 centimes en argent !!

base de l'instruction publique, cependant jusqu'ici on a trop négligé de populariser cette étude..... Pour combler cette lacune, pour réparer cette négligence ou cet oubli, je propose de mettre à profit une circonstance unique, qui ne se présentera pas de long-temps, et qui, si on accepte mon projet, permettra de donner à notre histoire nationale la plus grande diffusion possible. L'émission de la nouvelle monnaie va jeter dans la circulation six cent millions de pièces de bronze d'un assez grand module. Ces pièces, au revers, ne doivent porter qu'une indication significative qui pourrait être facilement transportée à la face. Ce côté, ainsi dégagé, remplacerait pour nos annales les tables d'airain dont Rome se servait pour consacrer ses triomphes ou les noms de ses héros. Ainsi la nouvelle monnaie, sans déroger à son caractère spécial, servirait à la fois à mnémoniser l'histoire de France, et à la faire pénétrer sur les points les plus retirés du royaume.

» Jusqu'ici les monnaies n'ont été considérées que comme des instruments d'échange, muettes sous tous les autres rapports, ne servant qu'à des périodes très éloignées et comme par hasard, à constater l'existence du prince qui les a fait frapper. Cette fois le gouvernement, en s'occupant de la refonte du billon, a voulu donner à la nouvelle monnaie une utilité encore inconnue : il a arrêté que par sa précision et l'inaltérabilité de la matière dont elle serait formée, elle pourrait servir à la fois d'étalon de poids et de mesure; et que, par la perfection des frappes, elle aurait un caractère vraiment monumental. En donnant à cette nouvelle monnaie une portée historique, ne serait-ce pas compléter ces améliorations?

» La monnaie de cuivre est essentiellement destinée au peuple; c'est elle qui sert à ses besoins de tous les jours; c'est la seule même que connaissent les hameaux et les pays de petite industrie. Consigner sur chacune de ces nouvelles pièces l'effigie de l'un des rois qui ont gouverné la France; y consacrer ensuite, en paroles claires et concises, quelques-uns des événements les plus remarquables de notre histoire, ne serait-ce pas le meilleur moyen de répandre l'instruction parmi le peuple, de lui apprendre tout ce qui, dans cette longue succession de siècles, a été fait de grand, d'utile et de beau pour et par la France?

» A cet effet, au revers de chaque pièce d'un décime, serait frappée l'image d'un des rois de France, avec ses nom et surnom, la date de son avénement, la durée de son règne, l'année de sa mort. Au revers des pièces de cinq centimes, seraient mentionnés la date et les événements principaux de chaque règne, ainsi que le nom de quelques-uns des hommes qui ont illustré la France dans les arts, les lettres, la politique, l'industrie ou l'armée. — L'effigie du roi se trouverait sur chaque pièce, avec le millésime de la refonte, pour rendre sa circulation légale.

» ..... Cette nouvelle monnaie historique ne servira pas seulement à propager l'instruction parmi le peuple; le riche comme le pauvre y trouveront d'utiles enseignements : monnaie pour celui-ci, elle deviendra médaille pour celui-là, et sera pour tous le meilleur moyen d'apprendre ou de se rappeler l'histoire de France..... »

L'auteur présente ensuite ses moyens d'exécution et un aperçu de la dépense qu'entraînerait la fabrication de 74 coins à tête de roi, et de 76 à inscription. Répondant aux nombreuses objections que doivent faire naître un semblable système, il cherche dans la numismatique ancienne et dans les monnaies modernes des exemples de pièces à double effigie, et enfin il donne un tableau des légendes pour les têtes royales, et des inscriptions à placer sur le revers des pièces de cinq centimes. Plusieurs de ces inscriptions offriraient certainement matière à controverse; M. Joly le reconnaît : « Le tableau que » je présente, dit-il, ne doit être considéré que comme un travail » préliminaire, indispensable pour asseoir les discussions ultérieures » auxquelles devra donner lieu la mise à exécution de mon pro- » jet. »

Nous terminons l'analyse du Mémoire de M. Joly comme nous l'avons commencée, sans nous prononcer sur la base principale de son système et sur les moyens qu'il propose pour la fabrication de ses monnaies historiques; nous reconnaissons que ses réflexions méritent d'être prises en considération lorsqu'on discutera la nouvelle loi monétaire. Nous dirons avec une profonde conviction : *Il y a quelque chose à faire!* ..... Ce ne serait pas une marque de *progrès* que de donner tout un côté de nos *grands-bronzes* à une valeur nominale

que personne n'ignore, et qu'on peut placer ailleurs sans inconvénient ; et dans notre siècle si *éclairé*, où le moindre bourg doit avoir une école, on devrait accueillir le système de M. Joly, ou un autre analogue, ne fût-ce que pour apprendre aux écoliers que notre France put être grande avant 1789, glorieuse avant Austerlitz, et heureuse avant 1830.

E. C.

CHRONIQUE.

Bibliothèque Royale. — Notre collaborateur, M. Adrien de Longpérier, vient d'être nommé premier employé du Cabinet des Médailles, en remplacement de M. Du Mersan, dont nous avons annoncé la promotion dans notre dernier numéro. Un autre antiquaire, qui coopère également à la rédaction de notre recueil, vient d'être attaché au même établissement ; M. Du Chalais, en entrant au Cabinet des médailles, apporte des connaissances acquises et un zèle qui seront profitables à la science. La Revue ne peut que se féliciter de ces excellents choix.

— Nous sommes heureux d'avoir à démentir la nouvelle de la mort du savant Lelewel. Une lettre de lui nous apprend que dans ce moment même il s'occupe, avec le zèle qu'on lui connaît pour la science, de la suite de ses *Études Archéologiques*.

— Il a été trouvé, le 12 juin dernier, à Barfleur (Manche), plusieurs vases de terre enfouis dans un champ, et contenant environ 1,500 médailles romaines de grand-bronze. Le dépôt de ce trésor a dû avoir lieu vers l'an 250 après le commencement de l'ère chrétienne; les dernières monnaies sont bien conservées; les plus anciennes, qui remontent à l'an 70 de notre ère, sont à peu près effacées.

Voici, suivant l'ordre chronologique, les têtes que j'ai reconnues:

Avant l'an 100 de J.-C.

Vespasien, Titus et Domitien, ses fils; Nerva, Trajan et Plotine sa femme. Total, six têtes mal conservées.

De 100 *à* 200.

Hadrien, Sabine, Aelius, Antonin-Pie, Faustine la mère, Marc-Aurèle, Faustine la fille, Verus, Lucille, Commode, Crispine, Dide-Julien, Didia-Clara, Albin, Septime-Sévère, Julia-Domna, Caracalla. En tout, 19.

De 200 *à* 250.

Julia-Mamæa, Sévère-Alexandre, Maximin, Julia-Mæsa, Julia-Soæmias, Gordien-Pie, Philippe père, Otacilia-Severa, Philippe leur fils, 9. Total général, 34.

Les plus rares sont un Dide-Julien, 12 francs; sa fille, Didia-Clara, 20 francs; Julia-Soæmias, avec le revers, *Mater Deum*, bien conservée, 40 francs. Il y a quelques revers rares, dont aucun, à ma connaissance, ne passe 10 francs.

On m'a beaucoup demandé à Barfleur quel était, à cette époque, le rapport entre le bronze et l'argent : ma réponse était facile. Dix pièces de celles trouvées dans ce dépôt étaient représentées par une petite monnaie d'argent, d'un poids au-dessous de celui de notre franc. Cette petite pièce d'argent s'appelait denier; au temps de l'Évangile, elle était le prix de la journée d'un moissonneur. Entre ce prix et celui que nous payons aujourd'hui, il n'y a pas une différence très remarquable.

Il y a dans l'Évangile un autre exemple bien plus frappant de l'usage des deniers d'argent : 30 deniers furent payés à Judas pour le prix de sa trahison. Le texte latin prouve que ces deniers étaient d'argent *(trigenta argenteos)*. Ainsi, 3,000 médailles d'argent trouvées à Sottevast, il y a vingt-cinq ans, représentaient 30,000 décimes de Barfleur, ou 60,000 de nos sous.

C. DE G.

RÉPONSE A M. BERRY [1].

« Monsieur, il est possible que votre attribution, à Étienne II, de mes monnaies de Sancerre, soit meilleure que la mienne. L'ouvrage de M. de Longpérier sur les monnaies baronales prononcera sans doute entre nous deux; je souscris d'avance à sa décision. En

[1] Voyez la lettre de M. Berry à M. Cartier, dans le n° précédent, p. 241.

l'attendant, permettez-moi quelques observations sur les motifs qui vous déterminent.

» Vous vous appuyez principalement sur la différence qui, selon vous, existe entre les pièces signées du nom d'Étienne et les anonymes, ainsi que sur la ressemblance de ces dernières avec la monnaie citée par la Thaumassière avec cette légende : WCTTSCESAR; ainsi dénaturée, W. C. TT. SCE. S. A. R. pour en faire, par une interprétation digne du P. Hardouin : *Willelmus Cardinalis Ti Tuli SanCtE Sabinæ Archiepiscospus Remensis*. Ceci est tout-à-fait inadmissible; il n'y a de points, sur quelques-unes de ces monnaies signées ou anonymes, qu'entre les deux ou trois dernières lettres et ce sont des marques monétaires insignifiantes. Duby avait très bien vu qu'il ne s'agissait que d'une de nos pièces, fruste et mal lue; c'est IVLIVS CES·A·R.

» Vous citez la Revue 1840, p. 38, où il est dit qu'Étienne II fut le premier seigneur de Sancerre, qui prit le nom de comte; mais il est évident qu'il y a une faute d'impression puisque tout se rapporte à Étienne Ier, et qu'on ajoute immédiatement après que ces pièces datent de 1152 à 1191.

» C'est précisément la composition du trésor trouvé à Saint-Amand en 1836, dont M. Lecointre-Dupont rendait compte dans la Revue, qui m'a déterminé en faveur d'Étienne Ier, puisque ces pièces portant STEPhANVS COMES, inconnues jusqu'alors, étaient les plus anciennes. Toutes les autres monnaies trouvées étaient du XIIe siècle; il était impossible de faire descendre les nôtres à Étienne II, mort dans le XIVe.

» Ce qui donnerait plus de probabilité à votre opinion serait la mention faite de la monnaie du comte de Sancerre dans l'ordonnance de 1315 sur les monnaies baronales; cette date rappellerait naturellement des monnaies au nom d'Étienne, surtout si on venait à en découvrir au nom de Jean, que portait le prédécesseur d'Étienne II, et son successeur vivant en 1315. Mais plusieurs considérations sont propres à affaiblir la présomption fondée sur cette ordonnance.

» Nous ne doutons pas que parmi les seigneurs qui firent, en 1315, constater leur ancien privilége monétaire, plusieurs ne voulaient que se conserver un titre honorifique, et qu'ils avaient déjà cessé de

frapper monnaie; les entraves qu'on mettait à l'exercice de leurs droits et la concurrence avec les monnaies royales qui s'altéraient, ne leur laissait aucun bénéfice. Toutes les stipulations en monnaies de Sancerre qui ont été citées ne vont pas au-delà de 1255, ce qui pourrait faire penser que cette monnaie, encore courante, ne se fabriqua plus.

» L'empreinte de la monnaie des comtes de Sancerre dans les manuscrits relatifs à l'ordonnance de 1315 est celle donnée par Haultin et reproduite par Duby, pl. CII, n° 9; on n'en connaissait pas d'autres que les anonymes. Celle au nom d'Étienne, quoique renfermant plusieurs variétés de coin, n'a pas dû être frappée long-temps, et nous venons de voir qu'on ne peut la rapporter qu'au XIIe siècle. Vous ne pensez pas qu'elle puisse être attribuée au même prince que celles précédemment connues, cependant je puis vous assurer, laissant sous les yeux les principales variétés de ces deux espèces de monnaies anonymes et signées, qu'il est difficile de déterminer quelles sont les plus anciennes; elles ont, à mon avis, beaucoup de rapports entre elles par les types, la fabrication, le poids et le titre.

» Étienne Ier a été pendant trente-neuf ans comte de Sancerre, et dans cet espace de temps il aura pu modifier, non le type de ses monnaies, qu'il était surtout nécessaire de maintenir, mais une des légendes, car le nom du fondateur, suivant la tradition, IVLIVS CESAR, paraît avec sa tête sur toutes les pièces, ce n'est que du côté de la croix qu'on a pu substituer, momentanément peut-être, le nom du comte au nom du lieu, CASTRVM CESARIS. C'est ainsi que Guillaume, l'archevêque de Reims, tuteur de son neveu Guillaume de Sancerre, aura pu faire frapper ces pièces anonymes qui auront été continuées. On n'en trouve, ni de Guillaume, ni de Louis, mort en 1268.

» Je ne puis donc pas encore changer d'avis sur les pièces portant le nom d'Étienne et, jusqu'à plus ample information, je les donne à Étienne Ier, mort en 1191. Les anonymes peuvent avoir été frappées avant ou après, peut-être même avant et après.

» J'ai l'honneur d'être, etc. » E. CARTIER.»

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

RESTITUTION A LA MAURITANIE

DE

DEUX MÉDAILLES D'AUGUSTE ET D'AGRIPPA

ATTRIBUÉES A L'ESPAGNE.

Lorsqu'en 1819, M. Mionnet publia le tome Ier du supplément de son ouvrage, intitulé : *Description de médailles antiques grecques et romaines*, il classa parmi les incertaines d'Espagne, et sous les nos 679 et 680 les monnaies dont on va lire la description.

679. Tête barbue de face. Grenetis au pourtour.

℞. Légende phénicienne rapportée dans Mionnet, pl. v, n° 10; astre entre une grappe de raisin et un épi. Grenetis au pourtour. Æ. 3. F. b.

680. Même type qu'au n° précédent pour le droit et pour le revers. Légende phénicienne rapportée dans Mionnet, pl. v, n° 11. Æ. 5. F. b.

Attaquée par Lindberg, savant allemand, dont les travaux sur les langues d'origine phénicienne sont justement estimés, cette classification fut également repoussée par M. Falbe, con-

sul du roi de Danemarck à Tunis, et par le savant Gesenius. L'un, à la suite de ses *Recherches sur Carthage*, a publié quelques pièces semblables à celles de Mionnet, et les a attribuées, ainsi que l'avait fait avant lui Lindberg, au roi de Mauritanie, Juba II. L'autre, dans ses *Scripta linguæ que Phœniciæ monumenta*, p. 317, a adopté le sentiment de ces deux érudits.

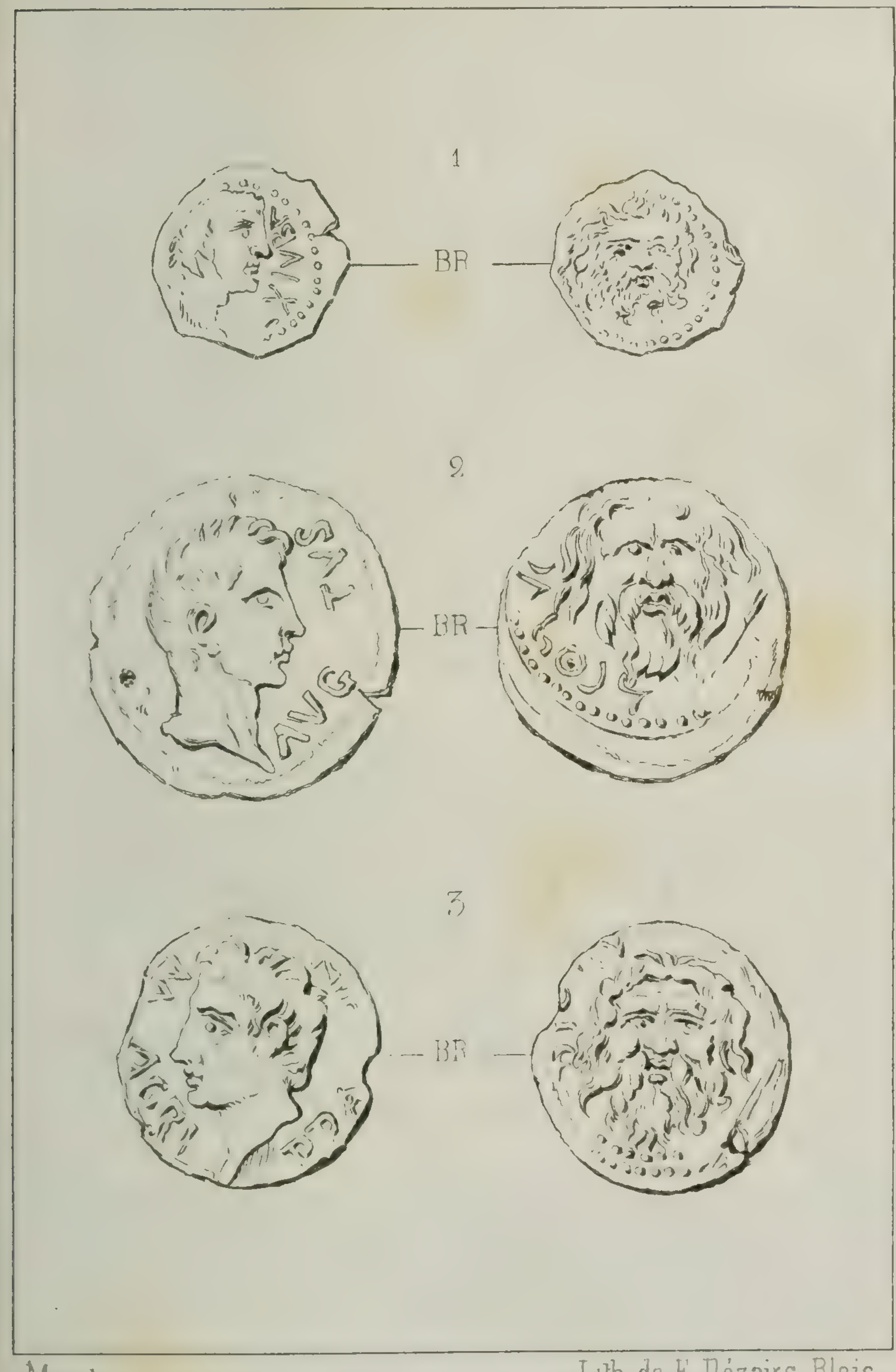
Les preuves qu'ils ont apporté en faveur de leur opinion sont si convaincantes, qu'il est impossible de ne pas l'adopter entièrement. En effet, que peut-on objecter à la curieuse pièce de Juba II, qu'ils publient, présentant d'un côté la tête de ce prince avec son nom inscrit en caractères latins, REX IVBA; et de l'autre, une figure de face, barbue et ornée de longs cheveux comme celles qu'on remarque sur les n°s 679 et 688. Voici, du reste, la description et le dessin de cette monnaie, pris sur un exemplaire qui, de la collection Wiczai, est passé au Cabinet du Roi [1].

(R)EX. IVBA. Tête de profil, imberbe, tournée à droite. Grenetis au pourtour.

℞. Tête barbare de face. Inscription phénicienne. Grenetis au pourtour. Æ. 5. F. b. (Mionnet, Supplément, t. IX, rois de Numidie et de Mauritanie, nº 11.—Falbe, p. 116, pl. VI, nº 10. Gesenius, table 42 D., pl. XV, nº 1.)

M. Mionnet lui-même semble s'être rendu à l'avis de ces écrivains; car si, dans le t. IX de son Supplément, qui n'a paru qu'en 1837, cinq ans après que l'ouvrage de Falbe eut été publié, il ne rectifie pas la classification qu'il avait proposée au t. I de la même partie de cet ouvrage, il donne au moins à Juba II, sous les nºs 12, 13, 14 et 15 des rois de Maurita-

[1] La pièce qui du cabinet Wiczai a passé dans celui du Roi, ne se trouve décrite ni dans le Catalogue de Caroni, ni dans celui de Sestini. C'était sans doute une acquisition nouvelle de cet amateur zélé.



Muret. Lith. de E. Dézairs, Blois

MÉDAILLES DE MAURITANIE.

nie, les pièces rapportées par Falbe, pl. VI, n°s 11, 12, 13, 14 et 15, et par Gesenius, table 42 D bis, F, G, H, qui sont identiques aux n°s 679 et 680. Nous ignorons si M. Mionnet avait oublié que ces monnaies se trouvaient déjà cataloguées dans son ouvrage t. I; ce qui porterait à le croire, c'est qu'à propos du n° 16, , pl. VI de Falbe, qu'il a publié parmi les médailles incertaines des rois de Numidie et de Mauritanie, n° 48, il annonce que c'est à tort qu'il a, p. 117 de son t. I, donné à l'Espagne, sous le n° 681, une pièce qui effectivement est identiquement semblable à celle de Falbe [1]. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins constant pour tous que maintenant il faut restituer à la Mauritanie, et probablement à une époque voisine du règne de Juba II, toutes les pièces qui présentent, avec des caractères puniques, d'un côté une tête barbue et chevelue de face, et de l'autre un astre entre une grappe de raisin et un épi.

Nous irons même plus loin, et nous prétendrons que l'un ou l'autre type, pris séparément, suffit pour autoriser cette classification; car si la tête de face se trouve seule avec le portrait du roi Juba II, l'astre, la grappe de raisin et l'épi de blé se trouvent également seuls au revers des médailles de Ptolémée, fils de ce prince, les pièces qui portent son nom, et qui sont cataloguées par Mionnet, sous les n°s 37, 38 et 39 des rois de Mauritanie, t. IX du Supplément, le prouvent d'une manière irrécusable.

Cette vérité admise, nous proposerons de donner aussi à la

[1] C'est à tort que Falbe a vu sur la pièce qu'il publie une tête voilée; sur le n° 631, t. Ier de Mionnet, on distingue parfaitement une tête barbue et chevelue, et cette pièce, comme le savant académicien l'a fort bien reconnu, est identique au n° 16 de la pl. VI de Falbe. — Le n° 682 des incertaines d'Espagne étant, comme le précédent, une variété de la médaille qui nous occupe, il faut également le donner à la Mauritanie, ainsi que les n°s 5 et 6 des incertaines d'Afrique, t. IX du Supplément, qui portent le même type.

Mauritanie, et peut-être à Juba II, ou à son fils Ptolémée, les deux médailles suivantes, que Mionnet a encore sans motifs classées aux incertaines d'Espagne, sous les n°s 683 et 684. Comme personne n'en a jamais donné le dessin, et qu'elles sont probablement uniques, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de les reproduire ici. Elles ont appartenu à un amateur espagnol, M. Duran, dont la collection, en partie formée de celle qui avait servi à Florez, pour composer son ouvrage intitulé : *Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de España*, est venu se fondre dans la collection du Cabinet du Roi.

La première de ces médailles porte le nom d'Auguste; en voici la description : AVG[VS]TVS. Tête nue tournée à droite. Grenetis au pourtour.

℞. Tête de face, ornée d'une longue barbe et de longs cheveux, avec un sceptre posé transversalement. Légende phénicienne. Grenetis au pourtour. Æ. 10. F. o. (Mionnet, Incert. d'Esp., n° 683, pl. xv, n° 2.)

La seconde a été frappée au nom d'Agrippa. On y lit pour légende M AGRIPPA... Tête nue d'Agrippa à gauche [1].

℞. Tête de face, ornée d'une longue barbe et de longs cheveux, avec un sceptre posé transversalement. Légende phénicienne. Grenetis au pourtour. Æ. 8. F. o. (*Ibid.*, n° 684, pl. xv, n° 3.)

Si l'on a suivi avec attention ce que nous avons dit au commencement de cet article, on conviendra facilement avec nous, ainsi que nous l'avons avancé plus haut, qu'il faut de toute nécessité retirer à l'Espagne ces deux médailles, pour les donner à la Mauritanie, et pour les regarder comme

[1] C'est à tort que M. Mionnet a dit que la tête d'Agrippa était à droite; il n'avait sans doute pas vu la médaille en original, et ne la connaissait que par une empreinte ou une mauvaise description.

frappées du temps de Juba II ou de son successeur Ptolémée.

La comparaison du type de leurs revers avec celui qu'on remarque sur la pièce de Juba II, figurée sur notre planche, est une des raisons principales qui nous ont engagé à les regarder comme fabriquées du temps d'un de ces princes; mais il faut avouer que dans les circonstances actuelles, et jusqu'à ce que de nouveaux monuments soient venus nous éclairer sur ce point, il devient impossible d'affirmer que ces monnaies appartiennent plutôt au règne de Juba II, qu'à celui de son fils, à cause de l'existence simultanée de ce type pendant la vie de l'un et de l'autre prince.

Peut-être serait-il prudent, nous arrêtant ici, de nous contenter de classer nos deux monnaies parmi les incertaines de Mauritanie, et de ne pas rechercher si elles appartiennent à une ville dépendant directement de l'empire, ou bien si elles émanent de l'autorité des rois de cette contrée; nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire pourquoi nous penchons à croire que c'est Juba II ou Ptolémée qui les ont fait frapper.

Fils de Juba Ier, roi de Numidie, et comblé de bienfaits par Auguste, le premier de ces princes se montra toujours reconnaissant envers son bienfaiteur. Jamais il n'oublia que, dans sa jeunesse, livré à César, et traîné à la suite de son char triomphal, il avait été élevé à Rome, marié à Cléopâtre Séléné, fille de Marc-Antoine et de la fameuse Cléopâtre, reine d'Égypte, et que par les soins de ce fils du grand Jules, il s'était vu doter de la Mauritanie, de la Tengitane et de la Gétulie. Le second Ptolémée marcha sur les traces de son père, et avant que l'ombrageuse jalousie de Caligula n'eût causé sa mort, jamais l'empire n'avait trouvé d'allié plus fidèle. Le dévoûment du père et du fils pour la famille d'Auguste se manifeste sans cesse sur leurs monnaies.

Ainsi telles sont les pièces de Juba II, portant son nom,

REX IVBA, autour de son effigie, et au revers, soit un temple hexastyle, sur le fronton duquel on remarque une chouette, et autour la légende AVGVSTI [1], soit un autel orné d'une guirlande de fleurs entre deux branches de laurier, au-dessous desquels se trouve un astre avec la légende LVCVS AVGVSTI [2], sans doute pour rappeler le souvenir d'un temple et d'un bois sacré qu'il avait consacrés à son bienfaiteur. Telles sont encore les médailles du même prince et de Ptolémée, des années XXXV [3], XXXXII [4], et XXXXV [5] du règne de l'un, et celles des années VII [6], VIII [7], X [8], XII [9], XIV [10], XV [11], XVI [12], XVII [13] du règne de l'autre, qui portent pour type un capricorne, un gouvernail, un globe et une corne d'abondance, pour faire allusion à l'abondance et à la fortune que la naissance d'Auguste avait procurées au monde; car Auguste plaça le capricorne sur ses monnaies parce qu'il était né sous ce signe; et depuis cette époque, les villes qui obéissaient à l'empire romain, et les rois ses tributaires, pour lui faire honneur, reproduisirent bien souvent cette image. Ce qu'il avait fait avec son père pour Auguste, Ptolémée le reproduisit plus tard pour Tibère, ainsi que le prouve la médaille suivante :

1 Mionnet, n° 15 des rois de Numidie et de Mauritanie.

2 *Ibid.*, n° 16. — Eckhel, t. IV, p. 156.

3 *Ibid.*, n° 25.

4 *Ibid.*, n° 29.

5 *Ibid.*, n° 43.

6 *Ibid.*, n° 68.

7 Mionnet, rois de Mauritanie et de Numidie, Supplément, t. IX, n° 27.

8 Mionnet, rois de Mauritanie et de Numidie, corps d'ouvrage, n° 72.

9 *Ibid.*, n° 77.

10 *Ibid.*, n° 81.

11 *Ibid.*, n° 82.

12 *Ibid.*, n° 84.

13 *Ibid.*, n° 85.

TI AVGVS. Temple hexastyle, sur le fronton duquel est un aigle.

℟. REX PTOLEMAEVS. Tête de Ptolémée. Ar. 3 [1].

Ce temple fait nécessairement allusion à l'apothéose de Tibère, de même que le temple et l'autel entouré de feuilles de laurier, sur les médailles de Juba II, se rapportent au culte d'Auguste.

Si ces princes ont placé sur leurs monnaies de tels témoignages de leur dévouement pour les empereurs, pourquoi n'auraient-ils pas pu frapper des pièces portant leurs noms seuls. Juba et Ptolémée n'auraient d'ailleurs fait que suivre l'exemple de Cléopâtre, belle-mère de l'un et aïeule de l'autre; car on sait que sur un certain nombre de pièces de cette princesse, on trouve son nom accolé à celui d'Antoine. On sait aussi qu'un semblable usage se pratiquait chez les rois barbares, alliés ou plutôt sujets des Romains. C'est ainsi qu'on voit les rois du Pont et du Bosphore, tels que les deux Polémons, tantôt unissant, sur leurs médailles, à leurs noms, ceux d'Antoine, d'Auguste ou de Néron, tantôt frappant des monnaies à leur nom seul; ou enfin, comme Cotys, ne réservant qu'une petite place dans le champ de la monnaie pour y inscrire leur monogramme.

Il est une autre raison que nous pourrions faire valoir encore en faveur de notre opinion, c'est l'existence d'une foule de médailles de bronze avec la tête d'Auguste et de Tibère, que quelques auteurs prétendent avoir été frappées à Iol ou Césarée, capitale des états de Juba et de Ptolémée, et où

[1] *Ibid.*, Supplément, n° 40. Nous ne parlerons pas de la pièce de cuivre de Ptolémée, cataloguée dans Mionnet, corps d'ouvrage, n° 93 des rois de Mauritanie. AVGVSTVS DIVI F. Tête nue d'Auguste. — ℟. CL AETILIVS APALVS II V. Q au centre du champ. REX PTOL. en deux lignes, au milieu d'un bandeau royal noué. Cette pièce a été frappée en Espagne par Ptolémée, qui sans doute, ainsi que son père, y aura exercé la charge de duumvir.

Juba a fait forger à son nom seul la jolie pièce d'argent dont la description suit, et qui se trouve au Cabinet du Roi :

REX IVBA. Tête de Juba diadêmée, tournée à droite et accompagnée d'une massue; filet au pourtour.

℟. CÆSAREA dans une couronne de chêne; filet au pourtour. Ar. 1. F*[1].

Certes, si les monnaies de bronze qu'on donne généralement à Iol lui appartenaient, on ne pourrait pas même conserver l'ombre d'un doute sur notre attribution ; mais comme cette classification a été attaquée par Gesenius, qui dans les légendes phéniciennes que portent ces monnaies, prétend avoir lu le nom de deux autres villes d'Afrique qui dépendaient directement de l'empire, Sabrata et Vacca, nous nous garderons donc de faire usage d'un tel argument.

C'est maintenant au lecteur à prononcer sur cette opinion, que nous sommes loin de lui présenter comme à l'abri de toute contestation.

Mais, pour en revenir à nos médailles, il faut dire que même les plus petits détails accusent une origine mauritanienne. Ainsi, non-seulement l'on y remarque une tête barbue, comme sur le bronze de Juba II, mais encore un sceptre; et ce dernier insigne s'observe bien souvent sur les monnaies des rois de ces contrées. Ainsi, non-seulement Juba I fait toujours accompagner son buste d'un sceptre, mais on trouve encore très souvent ce sceptre sur le revers des pièces du Juba II, avec une corne d'abondance, ou porté avec un foudre par un aigle; enfin sur celles de Ptolémée, accolé à un buste de cheval, ou bien accompagnant une chaise curule et une couronne. La tête barbue de face est certainement celle d'une divinité; mais nous laisserons à d'autres le soin de déterminer ce qu'elle représente. Quant à l'astre accompagné d'un épi et

[1] Mionnet, corps d'ouvrage, rois de Mauritanie, n° 23.

d'une grappe de raisin, qu'on remarque sur les pièces analogues dont nous avons parlé au commencement de cet article, c'est certainement une représentation du soleil faisant germer les fruits de la terre, dont le blé et la vigne sont l'emblème. Des types analogues, tels que celui du soleil et de la lune, se rencontrent souvent sur les médailles de Juba II, et par exemple sur celle qui porte la marque xxxiiii, et sur une semblable de Ptolémée, en bronze. Alors, si l'on prend en considération l'usage qu'avaient souvent les anciens de faire concorder les types des deux faces des médailles, on sera porté à croire, qu'ainsi que nous l'a fait observer M. de Saulcy, cette tête barbue soit celle du soleil, et nous devons dire, au reste, que le savant académicien fonde cette opinion sur la lecture de la légende punique qui accompagne la tête dont nous parlons, et qu'il se propose de traiter cette question dans un prochain mémoire. Mais, d'un autre côté, comme les Grecs ont servi de modèle aux Carthaginois et à tous les Phéniciens établis sur les bords de la Méditerranée, du côté de l'ouest, toujours ces peuples ont copié dans leurs représentations des modèles grecs. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la principale divinité phénicienne, Hercule, n'est autre, sur les médailles de Gades, que l'Hercule hellénique, et certes, il y a loin d'Apollon à la tête barbue de nos deux monnaies; en outre, sur une médaille de Siga, portant le nom d'Auguste, on trouve au revers un Apollon, servilement copié d'après un modèle grec. C'est une tête jeune, imberbe, tournée à droite, couronnée de laurier, vêtue d'une chlamyde, et ayant une lyre devant elle. (Gesenius, Tab. 44, A, B, C, D.)

A. Du Chalais.

SUR

LA VÉRITABLE DÉSIGNATION

DU MONUMENT DE ROME

CONNU SOUS LE NOM

DE TROPHÉES DE MARIUS.

Parmi les monuments de l'ancienne Rome qui n'ont jusqu'à présent reçu que des dénominations erronées, il faut compter les ruines, maintenant presque informes, qu'on découvre à la bifurcation des deux rues de *Porta Maggiore* et de *Santa Bibiana*, à peu de distance de l'arc de Gallien, et que, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, on a nommées *Trophées de Marius*. Si le nom qu'on doit donner à ce monument est jusqu'à présent resté un mystère, il n'en est pas de même de sa destination, aujourd'hui parfaitement éclaircie. C'était un *château d'eau*, ou plutôt une magnifique fontaine, qu'alimentait une dérivation de l'*aqua Julia*. Des nivellements opérés par Piranesi, qui a publié sur ce sujet un mémoire intitulé : *Castello dell' acqua Giulia*, ont démontré en effet que l'*aqua Claudia* était trop haute, l'*aqua Marcia* trop basse pour la situation de la fontaine, et que l'*aqua Julia* était la seule qui dût lui fournir son tribut. En 1822, des fouilles exécutées sous la direction de M. Garnon, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, confirmèrent l'opinion de Piranesi : on se fit alors une idée exacte de la distribution et

de la magnificence de ce monument, qui, peu différent de ce que sont aujourd'hui la fontaine de Trevi et l'*acqua Paolina*, répandait l'eau par cinq grandes bouches, trois sur la façade, et une sur chaque côté. Nibby, qui rapporte ces détails, fait remarquer qu'on n'avait pu « choisir un plus bel emplace-
» ment que celui-ci, lequel occupait le plateau de l'Esquilin,
» dans la portion de Rome la plus élevée sur la rive gauche
» du fleuve, en face de la porte Esquiline, à un des endroits
» les plus fréquentés de la ville, et précisément au carre-
» four des voies *Prenestina* et *Labicana*; la première cor-
» respondant à la rue actuelle de *Santa Bibiana*, et la se-
» conde à celle de *Porta Maggiore* [1]. »

Les ruines de cette fontaine restèrent jusqu'en 1585 décorées de deux *trophées de marbre blanc*, que Sixte-Quint fit alors transporter au haut de l'escalier du Capitole. Une opinion populaire faisait considérer ces trophées comme ceux de Marius, ou plutôt comme ceux que Jules César avait fait restituer en souvenir de la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons, pour remplacer les trophées que Marius lui-même avait élevés, et qui furent détruits par Sylla. Dans le XIIe siècle, la localité où ces trophées existaient était désignée sous les noms de *Cimbrum* ou *ad Cimbrum*. L'auteur inconnu des *Mirabilia urbis Romæ*, publiés par Montfaucon (*Diar. Ital.*, p. 295), auteur que le savant bénédictin pense avoir vécu dans le XIIIe siècle, s'exprime ainsi sur le monument en question : *In Esquilino monte fuit templum Marii, quod nunc vocatur Cimbrum, eo quod vicit Cimbros.* Il est probable, d'après ce passage, que le nom populaire du monument était *Cimbrum*, et que ce nom, qui n'était sans doute qu'une corruption d'un mot plus ancien (*Cymbarium ?* [2]), ayant for-

[1] *Roma nell' anno* 1838, *Parte antica*, tom. I, p. 359.

[2] Une vasque se voit en avant du monument, sur le médaillon de Sévère

tuitement éveillé le souvenir des Cimbres, quelque érudit d'alors aura voulu rattacher à ce souvenir les trophées dont le monument était décoré : de là, la dénomination demi-savante de *Templum Marii*, employée par les exégètes du moyen-âge. A une époque où les souvenirs de l'antiquité avaient conservé leur puissance, au milieu d'une ignorance complète, le nom de *Templum Marii* n'est pas plus extraordinaire que cent autres désignations accumulées dans les *Mirabilia*, et parmi lesquelles figure en première ligne l'arrivée de Phidias et de Praxitèle, magiciens célèbres, à Rome, sous le règne de Tibère.

Quoi qu'il en soit, tous les antiquaires modernes ont été d'accord pour rejeter l'attribution à Marius ou à Jules César des Trophées du Capitole; mais il a existé jusqu'à présent une grande divergence d'opinions quant à l'âge de ces sculptures et du monument qu'elles décoraient. Cittadini, d'après un fragment d'inscription trouvé dans le voisinage, et sur lequel on lisait : IMP. DOM. AVG., les attribuait à l'époque de Domitien. Niebuhr[1] affirme, d'après Bellori, que « le style » et la nature de la représentation ont une identité décidée avec » les monuments du règne de Trajan. » M. Canina[2], à l'appui de cette opinion, fait observer l'analogie qui existe entre les armures dont ces trophées sont composés, et celles des Daces sur la colonne Trajane : il en conclut que le monument avait été élevé en mémoire des victoires de Trajan sur les Daces. Nibby[3] n'est point de cet avis : le caractère de la construction

Alexandre, ci-dessous décrit. *Cymbarium*, à la rigueur, aurait pu désigner cette vasque. On pourrait aussi penser à *cimbarium*, pour *cibarium*, nom appliqué quelquefois d'une manière générique à une *édifice voûté*. (V. le Glossaire de Du Cange, *sub verbis*.)

[1] Ap. Bunsen, *Beschreibung von stadt Rom*, III, th. 2, s. 305.

[2] *Indic. topogr. di Roma antica*, 1841, p. 95.

[3] *Roma nel* 1838, t. I, p. 358 et suiv.

en brique de ce monument lui paraît indiquer le règne de Septime Sévère; il trouve le même aspect aux débris de l'aqueduc qui amenait les eaux à la fontaine. *La roideur du contour, l'exécution affectée*, et *l'abus du trépan* qu'il remarque dans les trophées, lui semblent autant de signes de l'époque à laquelle appartient la masse du monument; il croit enfin que les trophées ont été élevés pour les victoires qui autorisèrent Septime-Sévère à prendre le surnom de Parthique et d'Adiabénique. Nous allons donner la preuve que l'opinion de Nibby est encore celle qui s'éloigne le moins de la vérité.

On connaît depuis long-temps, et par d'assez nombreux exemplaires, un *grand* et un *moyen-bronze* de Sévère Alexandre, lequel offre au revers un monument d'une grande magnificence, mais dont les détails, confus et presque imperceptibles, ont échappé jusqu'à ce jour aux regards les plus exercés. La mention, sur ces monnaies, de la *V^e^ puissance tribunitienne* et du *second consulat*, répond à l'an de Rome 979, après J.-C. 226. On s'était accordé, jusqu'à Eckhel [1], à reconnaître dans ce monument la façade ou un détail important des Thermes que Sévère Alexandre avait fait construire dans la dix-neuvième région de Rome, à peu de distance du Panthéon d'Agrippa. Eckhel [2], à son tour, aurait mieux aimé voir, sur les médailles en question, la *Basilique* bâtie par Sévère Alexandre, si Lampride, qui mentionne cette basilique (XXVI), n'eût ajouté qu'Alexandre n'avait pu l'achever. La vérité est que le monument figuré sur les médailles de Sévère Alexandre ne ressemble ni à des Thermes, ni à une Basilique.

Un beau médaillon, du même prince et de la même date, depuis long-temps connu comme existant dans le cabinet de

[1] Cf. Nardini, *Roma anticà*, éd. 1816, t. III, p. 66 et suiv.

[2] D. N. VII, p. 272.

France, mais jusqu'à présent mal observé et mal décrit, nous semble devoir lever toute incertitude. En voici la description (Voy. pl. XVI, n° 1):

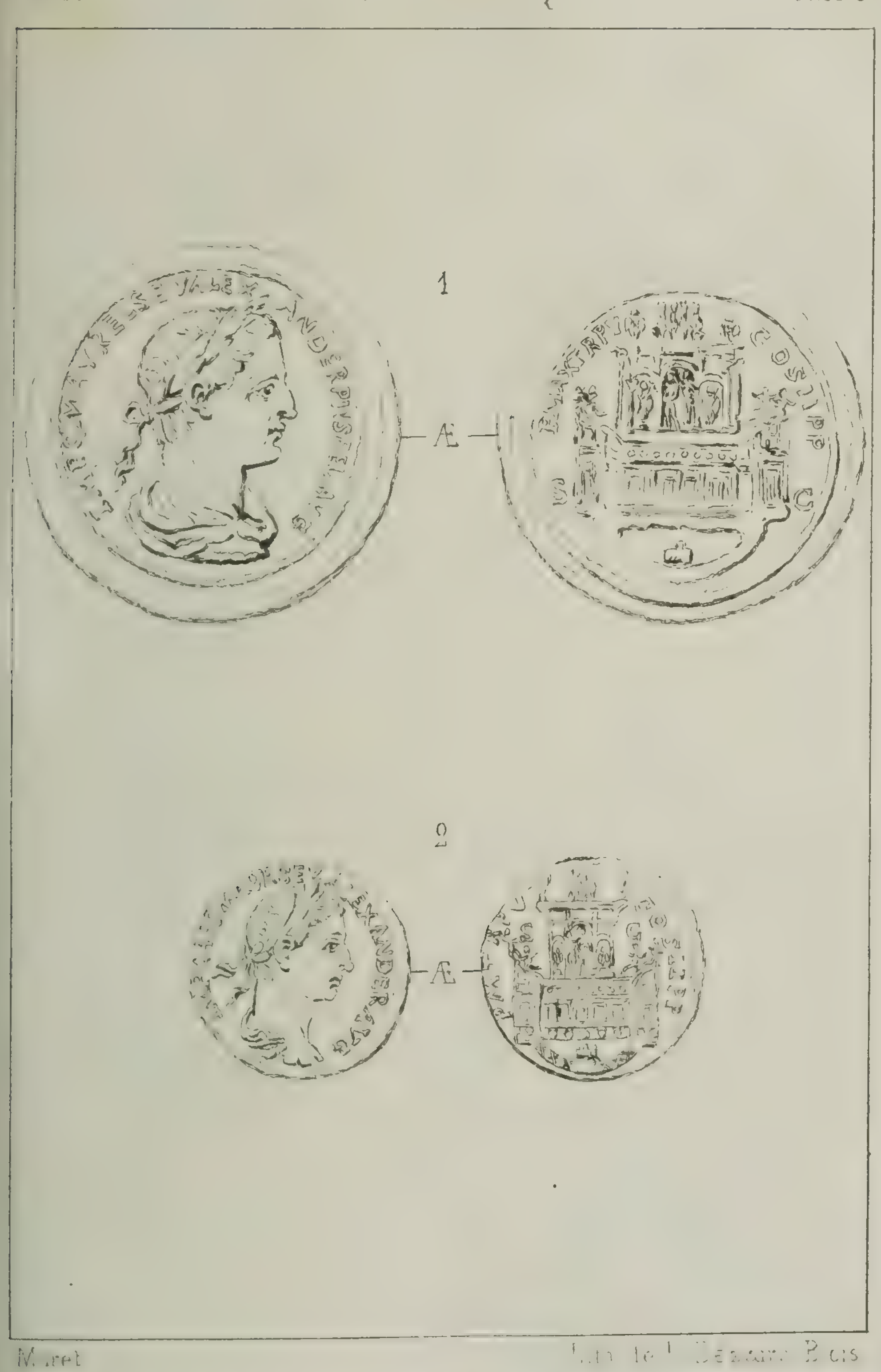
IMP C M AVR SEV ALEXANDER PIVS FEL AVG. Buste lauré d'Alexandre Sevère, à droite.

℟. P MAX TR P V COS II P P. Edifice dont la partie supérieure est décorée de trois niches et se termine par une terrasse. Des pilastres et de petites niches carrées ornent le soubassement : au-devant s'étend un bassin semi-circulaire, au centre duquel s'élève une vasque. Dans la grande niche du milieu, on distingue un groupe représentant l'empereur couronné par la Victoire : dans chacune des autres niches, un trophée. D'autres sculptures garnissent les deux côtés du soubassement. Sur la terrasse supérieure, un quadrige de face et peut-être deux trophées plus petits. Dans le champ. S. C., comme sur les grands-bronzes. *Æ. Max. Mod.*

Quand, grâce à l'étendue du médaillon, on a pu reconnaître les nombreux et intéressants détails que nous venons de signaler, il ne faut plus qu'une légère attention pour les distinguer tous, sur les pièces d'un plus petit module, mais d'une belle conservation, comme le *moyen-bronze* que nous avons fait dessiner (pl. XVI, n° 2).

L'existence des *deux trophées* sur les médailles de Sévère Alexandre avait excité mon attention. Je ne pouvais m'empêcher aussi de remarquer une certaine analogie entre la disposition qu'offre le monument représenté sur ces médailles, et ce qui reste de la construction connue autrefois par le nom de *Cimbrum* ; mais il me fallait un témoin plus exact pour éclaircir mes doutes , c'est pourquoi j'eus recours aux anciennes vues des monuments de Rome. Cette recherche ne fut pas infructueuse, et je rencontrai dans le précieux recueil de Du Pérac[1] une vue des *trophées de Marius* qui ne me permit plus

[1] *Vestigi dell' antichità di Roma raccolti et ritratti in perspettiva* (sic) *con*



Muret

Lith. de L. Lemercier Benard et Cie

MÉDAILLES DE SEVÈRE ALÈXANDRE.



Lith Gregoire et Deneux.

TROPHEES DE MARIVS.

d'hésiter. Cette vue, dont je donne ici une réduction (pl. XVII), nous montre les fameux trophées du Capitole, dans les niches qu'ils occupaient avant que Sixte-Quint ne les eût fait enlever. Si l'on compare la disposition générale du monument sur la vue de Du Pérac, et sur les médailles de Sévère Alexandre, on y reconnaîtra une parfaite identité, et l'on rangera définitivement la fontaine qu'ils représentent parmi les constructions de Sévère Alexandre. On rendra en même temps un juste hommage à la sagacité de Nibby, puisqu'il ne s'est écoulé que *quinze ans* entre la mort de Septime Sévère, sous lequel l'antiquaire romain plaçait la construction du monument, et l'an V de Sévère Alexandre, époque à laquelle les médailles reproduisirent la belle fontaine que le jeune empereur venait d'ajouter aux magnificences de Rome.

Lampride (XXV) dit en termes généraux que Sévère Alexandre ne se contenta pas de restaurer les monuments élevés par les anciens empereurs, et qu'il en construisit un grand nombre de nouveaux. « *Opera veterum principum instauravit;* » *ipse nova multa constituit.* » Nous pourrions nous contenter de ranger la fontaine du Mont Esquilin parmi ces créations indiquées par Lampride; mais si le témoignage précis des historiens nous manque, celui des *Regionaires* me paraît fournir une indication positive. Dans la cinquième région de Rome, dite Esquiline, existait un monument nommé par Sextus Rufus et la Notice de l'Empire NYMPHAEVM ALEXANDRI, et par Publius Victor, NYMPHAEVM .D. ALEXANDRI.

ogni diligentia da Stefano du Perac, parisino, in Roma, 1575, *f° obl., pl.* 27. Le recueil de du Perac a été copié (sans indication de l'original) par les Sadeler et reproduit sous ce titre : *Vestigi delle antichità di Roma, Tivoli, Pozzuolo et altri luochi come si ritrovavano nel secolo M. C.* Roma, S. D. f° *oblong.* L'estampe, qui représente les trophées de Marius, porte le n° 25 dans la copie des Sadeler, à cause de la suppression des n°s 17 et 18 du recueil de du Pérac, consacrés aux *Thermes de Titus.*

Pour reconnaître que le nom de *Nymphaeum* pouvait convenir à notre fontaine, il suffit d'ouvrir le dictionnaire de Forcellini et d'y lire l'explication du mot *Nymphæum : fons manu exstructus e lapide, cum salientibus, unde aqua effluit, ad ornatum urbis præcipue factus : a* NYMPHA *pro* AQUA. Cette définition s'appuie sur l'autorité de Du Cange, lequel a examiné la question dans sa *Constantinopolis Christiana* (Liv. I, 26). Comme en général les antiquaires sont portés à attribuer le nom de *Nymphée* à des grottes ou autres lieux de repos dans lesquels des eaux étaient introduites, il est bon de rappeler que des autorités accumulées par Du Cange, il résulte que le nom de *Nymphaeum*, à partir du III[e] siècle au moins de l'ère chrétienne, a servi à désigner les *fontaines publiques*, appelées ailleurs ὑδρεῖα en grec, et *salientes* en latin. Parmi les textes que Du Cange a cités, un des plus frappants est celui des actes de Saint-Sébastien, XVIII 65, parce qu'il offre l'emploi du mot *nymphaeum* dans le sens le plus générique. « *Cir » ca insulas, circa vicos, circa nymphæa quoque erant po» siti compulsores, qui neque emendi copiam darent, aut hau» riendi aquam ipsam facultatem tribuerent, nisi qui idolis » delibuissent.* « On avait placé des agents de police dans les » rues, dans les carrefours, auprès des fontaines, afin d'inter» dire d'acheter quoique ce fût, ou de puiser de l'eau, à ceux qui n'auraient pas sacrifié aux idoles. » Le *Nymphaeum D. Alexandri* est mentionné par tous les *Regionaires*, non auprès de l'*amphitheatrum Castrense*, comme l'ont affirmé, je ne sais trop pourquoi, les auteurs de la Description de Rome en allemand [1], mais immédiatement après le *Macellum Livianum*. Le *Macellum Livianum* était situé sur l'Esquilin dans le voisinage de la *Basilica Liberiana*, aujourd'hui *Sainte-Marie-Majeure. L'Ordo Romanus*, écrit par le chanoine Benoît

[1] III. B.[d] I[st]. Th., 5. 568.

vers l'an 1143, dit expressément que le jour de Pâques, le pape, après avoir quitté Sainte-Marie-Majeure et se dirigeant vers Saint-Jean-de-Latran, passait sous l'arc de Gallien, dans le lieu appellé *Macellum Livianum,* et s'avançait vers les *Trophées de Marius*: *progreditur ante templum Marii quod vocatur Cimbrum*[1]. Nibby conclut de ce texte que le *Macellum Livianum* s'étendait entre les *Trophées de Marius*, l'arc de Gallien et l'église de Saint-Antoine : il ajoute que l'arc de Gallien devait s'élever à l'entrée du *Macellum*. Parmi les autres indications que fournissent les Régionaires à la suite du *Nymphaeum D. Alexandri*, se trouvent les *Jardins de Mécène*, qui, effectivement, étaient situés à une faible distance, en dehors de la porte Esquiline, au bas de l'*Agger* de Servius Tullius. D'après tous ces témoignages réunis, je ne pense pas qu'on puisse hésiter à assigner désormais aux ruines connues sous les noms de *Trophées de Marius*, ou de *Château de l'eau Julia*, le nom de *Nymphée de Sévère Alexandre*.

[1] Mabillon, *Mus. ital.*, tom. II, p. 141.

Ch. Lenormant.

TIERS DE SOU D'OR

FRAPPÉ EN 557-558

AU NOM DE CHILDEBERT Ier

ET DE SON NEVEU CHRAMNE.



M. le Dr Voillemier disait, p. 113 de la Revue Numismatique de 1841, que les premiers essais monétaires des fils de Clovis n'étaient probablement pas arrivés jusqu'à nous, et qu'ils devaient reproduire servilement, comme les monnaies de Théodebert, le type byzantin de l'époque. Voici, au nom de Childebert, un curieux tiers de sou qui confirme pleinement cette opinion : c'est une copie fidèle, quoiqu'un peu barbare, de l'or de Justin-le-Thrace et de Justinien [1]. On lit :

Au droit : HILDEBERTVS autour d'un buste royal.

Au revers : ACHRAMNVS, avec le type connu de la Victoire, et CONOP à l'exergue, ou CHRAMNVS, car l'A n'est

[1] Voir le n° 7 de la pl. 1re des Byzantines de M. de Saulcy.

peut-être que le prolongement de l'aile de la Victoire et du trait horizontal placé sous ses pieds.

Or fin; poids : 1 gr. 50 c.

La surfrappe, qui a doublé deux ou trois lettres et la croix qui surmonte la tête, n'a pas altéré la pureté des contours.

Le nom de Childebert, uni au type le plus répandu dans l'empire, du temps de Childebert I[er], suffit pour faire remonter à son règne le tiers de sou que nous décrivons; mais celui de Chramne, qu'on lit au revers, vient préciser les faits, et nous donne l'année 557-558 pour époque certaine de son émission. C'est, en effet, en 557 que Childebert, profitant de l'éloignement de son frère Clother, qui guerroyait contre les Saxons, conclut avec Chramne, le dernier des fils de ce prince, l'association que consacre notre médaille, et ravagea la Champagne jusqu'à Reims, tandis que Chramne levait l'étendart de la révolte en Auvergne et en Bourgogne [1].

[1] Voici comment Grégoire de Tours raconte la révolte de Chramne contre son père, et le cruel châtiment qui lui fut réservé :

Histor. lib. IIII, c. 16, 17 et 20. « Chramnus autem seductus per malorum consilium, ad Childebertum patruum suum transire cupit, patri insidias parare » disponens. Ille vero dolose quidem, sed suscipere illum promittit, quem monere » spiritaliter debuerat, ne patri existeret inimicus. Tunc per occultos nun- » cios inter se conjurati, contra Chlotarium unanimiter conspirant. Sed nec » memor fuit Childebertus, quod quotienscumque adversus fratrem suum egit, » semper confusus abscessit. Chramnus vero hoc fœdere inito, Lemovicino » rediit, et illud per quod prius ambulaverat in regno patris sui, in sua do- » minatione redegit..... Porro Chlotarius rex duos filios suos, id est Chari- » bertum et Guntchramnum ad eum dirigit. Qui per Arvernum venientes, » audientesque quod in Lemovicino esset, usque ad montem quem Nigrum » nomine dicunt, accedunt, eumque reperiunt. Figentesque tentoria, contra » se resederunt, mittentes legationem ut res paternas quas male pervaserat, » reddere deberet : sin autem aliud campum præpararet ad bellum. Cumque » ille patri subditum se esse confingeret, diceretque : « Omne quod circumivi » laxare non potero, sed sub mea hoc potestate cum gratia patris mei cupio re- » tinere ; » illi ut prælium hoc inter ipsos dijudicaret, postulant. Cumque moto

La mort de Childebert, la soumission de Chramne et la réunion dans les mains de Clother de toute la souveraineté des Gaules, disent assez que ce coin dut à jamais rester dans l'oubli, à partir de l'année 558.

Au milieu de l'incertitude d'attribution des monnaies royales mérovingiennes, et particulièrement de celles au nom de Childebert, c'est une bonne fortune numismatique que la rencontre d'une pièce qui non-seulement appartient d'une ma-

» utrique exercitu cum magno armorum apparatu ad bellum convenissent, subito exorta tempestas cum gravi coruscatione atque tonitruo, eos ne pugnarent inhibuit. Redeuntes autem ad castra Chramnus dolose per extraneam personam, patris mortem fratribus pronunciat. Eo enim tempore bellum contra Saxones... gerebatur. At illi timentes, cum summa velocitate Burgundiam redierunt. Chramnus verò cum exercitu post eos dirigens, usque civitatem Cavilloncnsem venit, eamque obsidens adquisivit.....

» Tunc Chramnus jam accepta Wilicharii filia, Parisius accedens, secum » Childebertum regem constringit in fide atque charitate jurans se patri esse » certissimum inimicum. Childebertus autem rex, dum Chlotarius contra Saxones decertaret, in Campaniam Remensem accedit, et usque Remis civitatem » properans, cuncta prædis atque incendio devastavit.....

» Childebertus igitur rex ægrotare cœpit, et cum diutissime apud Parisios » lectulo decubasset, obiit... Cujus regnum et thesauros Chlotarius rex accepit : » Vultrogottham vero et filias ejus duas, in exsilium posuit. Chramnus autem » patri repræsentatur, sed postea infidelis extitit. Cumque se cerneret evadere » non posse, Britanniam petiit : ibique cum Chonobro Britannorum comite, » ipse vel uxor ejus ac filiæ, latuerunt..... Chlotarius autem rex, contra Chramnum frendens, cum exercitu adversus eum in Britanniam dirigit. Sed nec » ille contra patrem egredi timuit..... Mane autem facto uterque commoto » exercitu ad bellum contra se properant... Confligentibus igitur pariter, Britannorum comes terga vertit, ibique et cecidit : denique Chramnus fugam iniit, » naves in mare paratas habens. Sed dum uxorem et filias suas liberare voluit, » ab exercitu patris oppressus, captus atque ligatus est. Quod cum Chlotario » regi nunciatum fuisset, jussit eum cum uxore et filiabus igni consumi : inclusique in tugurio cujusdam pauperculi, Chramnus super scamnum extensus orario suggillatus est, et sic postea super eos incensa casula, cum uxore » et filiabus interiit. »

nière incontestable à Childebert Ier, mais qui porte sa date avec elle. C'est également un fait précieux pour l'histoire que l'apparition sur la monnaie royale du nom d'un prince qui ne figure pas sur la liste des descendants de Clovis qui ont fait usage des droits régaliens ; aussi n'ai-je pas hésité à publier ce rare monument qui ne peut manquer d'intéresser vivement les lecteurs de la Revue.

C. Robert.

DOUTES

SUR L'ATTRIBUTION AU PAYS DE MÉDOC

DES DENIERS DE CHARLEMAGNE

AVEC LE MOT MEDOCVS ou MEDOLVS.

MM. Fougères et Conbrouse, dans leur *Description des monnaies de la* 2e *race,* ont publié, sous les n°s 26 et 27, deux pièces de Charlemagne antérieures à la conquête de l'Italie ; ils les donnent, comme Le Blanc, (p. 88 n°s 5 et 6) au Médoc.

M. Conbrouse, dans son nouvel ouvrage (Catalogue des monnaies nationales de France), a maintenu cette attribution

Médoc. — 377. ϖEDOCVS en cercle; disque. ℟. CAROLVS en deux lignes. *(Charles I).*

378. Variété. *Étoile* à 8 pointes au lieu du disque.

379. MEDOLVꙍ. Ornement. ℟. incus et anépigraphe ; obole.

Les lettres de ces pièces sont grossières et barbares comme sur toutes les monnaies de la première époque de Charlemagne; le M est d'une forme insolite alors, elle approche du gothique ; le caractère placé entre les deux lettres O et V est

d'une valeur douteuse; on pourrait voir, C, G ou L., de manière à lire *Medocus*, *Medogus* ou *Medolus*.

Au texte de la *Description*, MM. Fougères et Conbrouse disent sur ces deux n°s 26 et 27 : MEDOLVS; c'est le Médoc, pays des MEDVLLI. Et sur le n° 176, denier de METALO, ils ajoutent : « Il est palpable que METVLLO et son synonyme »METALLVM désignent Melle en Poitou, tandis que MEDOLVS »indique, à la manière des monétaires de la première race, un »PAGVS ou canton; celui des MEDVLLI (le pays de Médoc »près Bordeaux). »

Deux motifs me font douter de cette attribution.

1° Il n'y a jamais eu de ville, ni de lieu qui ait porté le nom de Médoc; le Médoc est un territoire, une contrée. Dans l'antiquité, le pays compris entre la Gironde et la mer était habité par les Bituriges Vivisques, et la partie située à l'extrémité de cette pointe de terre, était plus particulièrement désignée comme la demeure des Medulli, peuple qui peut-être descendait des Bituriges ou avait été soumis par eux. Ptolémée y compte deux villes *Noviomagus* et *Burdigala ;* l'emplacement de *Noviomagus* est ignoré, on pense que cette ville a disparu sous les eaux ou sous les sables qui ont englouti une partie considérable de la pointe au nord-ouest.

Baurein, dans ses Variétés bordelaises, imprimées en 1784, recherche dans le Médoc le *Metullium vicum*, ravagé par les Normands en 848; ne trouvant aucune tradition de ce lieu, il pense que ce pourrait être le village de Saint-Germain-d'Esteuil. « *Metullium* ferait en français Méreuil, dit-il, mot qui »tient de près à Esteuil. » Mais depuis que Metullium a été restitué au Poitou, il reste évident que les études faites à l'aide des connaissances locales n'ont pu découvrir un lieu portant le nom de la contrée.

Les monnaies de Charlemagne, en Aquitaine, sont de Limoges, Agen, Melle, Toulouse, cités importantes ; comment

penser qu'il eût fait inscrire le nom d'une contrée de sables, plutôt que celui d'une des villes qui y sont situées, soit Lesparre, Pauilhac, déjà cité par Ausone, et à qui l'on attribue un triens, ou l'abbaye de Vertueil fondée par ce prince.

Un nom de pays à la place d'un nom de lieu est contraire aux usages monétaires de la 1re et de la 2e races. Je n'en connais qu'une seule dérogation : AQVITANIA ; mais ici c'est le nom d'un royaume.

2° *Medocus* peut-il être le nom que portait le Médoc au IXe siècle ?

Ausone, dans son épître 6 à Théon, dit :

> *Ostræa Baianis certantia quæ* Medulorum
> *Dulcibus in stagnis refluí maris æstus opimat*
> *Accepi*, etc....

Sidoine, livre VIII, épitre 5 :

> *Veni ad debellandos istos* Medulicæ *supelectilis epulones.*

En 1098. Dans une charte d'Amat, archevêque de Bordeaux (ibid. 44) Ecclesia..... S Laurentius de *Medulco*.

En 1175. Dans une charte de l'archevêque de Bordeaux, (24. Gallia christiana) Testes... archidiaconus *Medulcensis*.

En 1321. Gall. christ. B. du pape Jean XXII) frater Guido, prior Sancti Christophori in *Medulco*.

En 1322. Testament d'Aralide de Bordeaux... Item a leyssat a totas las Maysons... et de Castelno de *Medolc* XX libras.

En 1408. Roles gascons... De procedendo super jure de certis locis in patria de *Medoc*.

Ce peu de citations peut servir à apprécier la marche de la formation du mot actuel ; *Medulli*, *Medulicus* au IIIe et au VIIe siècles ; au XIe, par une première contraction, *Medulco*, *Medulcencis*, *Medolc* ; au XVe seulement *Medoc*. Donc il me sem-

ble qu'au VIIIe siècle *Medocus* ne se pouvait dire, et qu'alors cette expression doit signifier un autre lieu que le Médoc.

Cte DE GOURGUE.

NOTA. M. de Gourgue, après avoir exprimé ces doutes très fondés sur l'ancienne attribution au Médoc, avait essayé à en établir une autre ; et s'appuyant sur quelques deniers inédits et de fabrication barbare, de Déols, récemment découverts, il avait cru apercevoir quelques rapports entre leurs légendes DEDOLIS et le MEDOLVS ; mais de nouvelles réflexions lui ont fait abandonner toute hypothèse à cet égard.

Nous croyons devoir compléter ce qui précède contre l'attribution au pays de Médoc, en rappelant ici ce qui a été déjà dit pour donner ces deniers de Charlemagne à Melle, comme ceux de *Metulo, Metallum, Metalo*, qui lui appartiennent incontestablement.

Dans la Revue (1836, p. 99 et suiv.), M. Lecointre-Dupont, dissertant sur les anciens noms de la ville de Melle, avait déjà adopté l'opinion de Lelewel, qui fait de *Medolus* un synonyme de *Metallum ;* il signalait l'existence d'une tour de *Meudoc* près des anciennes mines d'argent de Melle. Dans son Essai sur les Monnaies du Poitou, il reproduit cette opinion. « Dans les plus anciens documents historiques, Melle est indifféremment nommée *Metulum, Metalum, Metallum, Metallum*. Quelquefois aussi on la trouve désignée sous le nom de *Castrum Medulense* ou *Medalense*. M. de la Fontenelle estime que ces dernières dénominations s'appliquent privativement au château de Meudoc, ancienne ruine qui se voit encore à Melle. Si cette opinion est fondée, on peut conclure de la présence des mots MEDOLO (sur une monnaie mérovingienne) et MEDOLVS, qui forment la légende des plus anciennes pièces de Melle, que l'officine monétaire primitive dépendait du château de Meudoc. » (Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 1839, p. 299.)

Et plus bas (p. 317), M. Lecointre donne l'empreinte d'un de ces deniers de Charlemagne, avec la légende MEDOGVS (pour *Medo-*

lus), et il fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Je connais de nombreuses variétés de ce denier... J'ai vu en Poitou un assez grand nombre de monnaies de Charlemagne dont la légende du revers est inintelligible, mais présente la plupart des caractères du mot *Medolus* ou *Medogus*. Je ne doute pas que ce ne soit ce même mot altéré par l'ignorance ou l'inattention des graveurs...

» Le mot MEDOGVS a engagé plusieurs numismatistes à attribuer les pièces qui en sont marquées au pays de Médoc, et moi-même je les ai long-temps refusées à Melle. Mais en voyant que les plus anciennes pièces portent MEDOLVS, et que Melle, comme je l'ai dit plus haut, avait un château nommé dans des chartes *Castrum Medulense*, et dont les ruines portent encore le nom de *Tour de Meudoc*; en considérant que, si on refuse ces pièces à Melle, cette ville qui eut, sous Louis-le-Débonnaire, un atelier de monnoyage si actif, se trouverait, malgré ses mines, à peu près dépourvue de monnaies sous Charlemagne, tandis que le Médoc en serait richement pourvu sous ce prince, pour cesser totalement d'en avoir sous ses successeurs, sans que l'on puisse assigner aucune cause à cette cessation, je me suis rangé à l'opinion de MM. Lelewel et de la Fontenelle, qui ne voient que la désignation d'une même localité dans les noms de MEDOLVS ou MEDOGVS, METVLLVM ou METALLVM, inscrits sur nos anciennes monnaies.

» On dira peut-être, avec MM. Fougères et Conbrouse, que les monnaies qui offrent ces dessins constatent par leur différence de style la différence du lieu de leur fabrication. Il y a loin, en effet, des deniers presque barbares à la légende MEDOLVS, aux belles pièces de Louis-le-Débonnaire à la légende METALLVM. Mais que l'on n'oublie pas que Charlemagne, pour arrêter les désordres des faux monnayeurs, fut obligé de prescrire, en 805, qu'on ne fabriquerait de monnaie que dans son palais, à moins d'ordres contraires de sa part; et que, par suite de cette ordonnance renouvelée en 808, l'atelier de Melle fut sans doute fermé jusqu'à la fin de son règne; et en songeant à la révolution qui s'opéra dans les arts pendant les dernières années de ce grand prince, sous l'influence des savants et des artistes qu'il avait réunis auprès de sa personne, l'on ne s'éton-

nera plus de l'énorme différence de fabrication que présentent les produits de la Monnaie de Melle avant 805 et après 814. »

Il nous semble que si M. de Gourgue a bien démontré que les monnaies de *Medolus* ne pouvaient pas appartenir au Medoc, M. Lecointre n'a pas moins bien établi qu'elles étaient de Melle ou d'un château si proche de cette ville, qu'on peut regarder la tour de Meudoc comme l'ancien *Castrum* ou *Castellum* de Melle, et *Medolus* comme le premier nom de *Metullum*.

E. C.

NOTICE

SUR L'ÉCU D'OR DE LOUIS XII

AVEC LE TITRE DE ROI DE NAPLES.



Aucun monument numismatique n'a été l'objet de plus de recherches que le fameux écu d'or à l'effigie de Louis XII, avec la légende *Perdam Babilonis nomen*. On a souvent disserté sur le lieu, l'année et la cause de la fabrication de cette singulière monnaie, sans arriver à une conclusion satisfaisante. Je n'ai pas la prétention d'être plus heureux que mes devanciers, je veux seulement résumer ici ce que j'ai pu recueillir sur cette rareté monétaire, la plus curieuse, sans doute, des monnaies historiques.

J'ai vu trois exemplaires de cet écu d'or, tous trois du même coin. Un appartient au Cabinet Royal de France, un autre au Musée monétaire de Paris; j'ai possédé le troisième

pendant plusieurs années, je l'ai cédé, en 1837, à M. Rollin. M. Conbrouse en cite un quatrième exemplaire *cassé* dans le cabinet de feu M. Dassy. Selon quelques savants, qui se sont occupés de cette monnaie, il en existerait plusieurs variétés, mais comme on ne les retrouve plus aujourd'hui en nature, il est vraisemblable que leurs empreintes ou descriptions ne reposent que sur des pièces anciennement contrefaites, mal lues ou supposées.

Louis XII était petit-fils de Valentine de Milan, épouse du duc d'Orléans, assassiné en 1407; cette princesse avait reçu en dot la ville d'Asti en Piémont; elle la transmit à sa postérité avec ses droits sur le duché de Milan. Louis, duc d'Orléans et seigneur d'Asti, devenu roi, succédait encore aux prétentions de Charles VII sur le royaume de Naples, comme héritier de la maison d'Anjou, et il ajouta à son titre réel de roi de France ceux de roi de Jérusalem et de Sicile, de duc de Milan et de Gênes. Cette dernière ville, déchirée par les factions, s'était donnée successivement aux rois de France et aux ducs de Milan; à ce double titre, Louis XII, malgré plusieurs révoltes, en fut le maître pendant presque tout son règne. En 1499, il fit la conquête du Milanais, et ses troupes envahirent le royaume de Naples en 1501, à la suite d'un traité de partage avec Ferdinand, roi d'Aragon, qui, se réservant la Sicile et quelques portions des provinces de la Péninsule, laissait la capitale à Louis et lui reconnaissait le titre de roi de Naples.

On trouve donc des monnaies de Louis XII : 1° comme duc d'Orléans, duc de Milan et seigneur d'Asti avant 1497; — 2° comme roi de France, de Jérusalem et de Sicile, duc de Milan et de Gênes avant 1501; — 3° comme roi de France et de Naples, duc de Milan, etc., jusqu'en 1513. Il existe un grand nombre de ces diverses monnaies en or, argent, billon et cuivre, portant ces qualifications combinées suivant

les lieux et les époques. On peut en voir le détail dans le traité des monnaies de Le Blanc (p. 324, a. b. c.), et dans l'ouvrage de M. Conbrouse qui, dans son nouvel atlas, a publié une monnaie de cuivre, vraisemblablement frappée à Naples pendant l'occupation française. Elle porte d'un côté l'écusson royal avec le double titre de roi de France et de Naples, et au revers une croix *provençale fleurdelisée?* avec cette légende, déjà usitée sur les monnaies napolitaines, POPVLI COMMODITAS. Mais je ne m'occuperai ici que de celle dont je donne l'empreinte calquée sur l'exemplaire que j'ai possédé. L'époque de sa fabrication est incertaine entre 1502, pendant que Naples fut en la puissance des Français, et 1512, lors d'une nouvelle tentative de Louis XII sur l'Italie. C'est à cette dernière date qu'on la place généralement, à cause de sa légende qui semble dirigée contre Rome.

Jules II, pontife guerrier et remuant, ayant formé contre les Vénitiens, en 1508, la ligue de Cambrai avec l'empereur, le roi de France et le roi d'Aragon, obtint en 1510 ce qu'il réclamait de Venise; il fit alors une nouvelle ligue pour expulser les Français de l'Italie et devint l'ennemi le plus ardent de Louis XII. Trivulce, général de l'armée française, chassa le pape de Bologne en 1511, et Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis, tint tête aux armées des confédérés; mais en 1512, la fortune changea, et malgré le gain de la bataille de Ravenne où malheureusement Gaston, vainqueur, fut tué, les Français perdirent bientôt leurs conquêtes en Italie. Jules, qui avait excommunié le roi et mis la France en interdit, reprit Bologne; toutes les prétentions de Louis XII sur Naples s'évanouirent. L'année suivante, après quelques succès à Gênes et dans le Piémont, la perte de la bataille de Novarre acheva l'expulsion totale des Français du Milanais et de toute l'Italie. C'est à l'époque où Louis XII pouvait se flatter de voir réussir ses projets qu'on place l'origine de deux monnaies

qui, dès le commencement du XVII[e] siècle, ont fixé l'attention de plusieurs auteurs : notre écu d'or et un ducat de Jules II à Bologne; nous ne citerons que les principaux ouvrages où l'on a considéré ces pièces sous le rapport historique.

P. Petau, dans son recueil d'empreintes, sans texte [1], donne, dans un petit cadre, ces deux monnaies qui existaient dans son cabinet. Le ducat porte d'un côté les armoiries du pape et sa légende : IVLIVS II PONT. MAX. de l'autre côté saint Pierre debout avec : BON. P. IVL. A. TIRANO LIBERAT. On lit sur notre écu, autour de l'effigie couronnée de Louis XII, la légende LVDO. FRAN. REGNIQ. NEAP. R. Au revers l'écusson royal de France et + PERDAM. BABILLONIS. MOMEN. Entre les deux faces de cette dernière pièce on lit : ESAIÆ C. XIV. pour indiquer d'où est tirée cette légende. Au haut du cadre sont écrits ces fragments de vers latins.

......:EN QVO DISCORDIA DIVOS
PERDVXIT..........

Des deux côtés, sur deux colonnes, de 12 lignes chacune :

NVNC FERRO ET COMPAGIBVS ARCTIS CLAVDVNTVR BELLI PORTÆ NVNC FŒDERA IVNGVNT.

NVLLA DIES PACEM HANC ITALIS NEC FŒDERA QVO RES CVNQUE CADENT.

Il est clair que l'auteur rapportait ces deux monnaies à la querelle entre le pape et le roi, de 1511 à 1513.

Luckius [2] donne l'écu de Louis XII avec les légendes LVDO. FRANC. REGNIQ. NEAP. R. — PERDAM. BABILONIS. NOMEN. Des deux côtés de l'écusson se trouvent les chiffres 15, 12. Il en ajoute une seconde avec les mêmes types et la même

[1] *Veterum nummorum Gnorisma.* 1610. Pet. in-f°.

[2] *Silloge Numismatum elegantiorum.* 1620. In-f°, p. 23.

date et les légendes LVDOVICVS. D. G. FRANCORVM REX. — MLNI DVX. ASTENSIS QVE DNS. L'auteur croit ces deux monnaies frappées pendant la guerre de Louis XII contre Jules II et ses alliés, *avant ou après la bataille de Ravenne*. Cela serait incontestable si la date de 1512 existait réellement sur ces deux pièces; mais on ne la retrouve ni sur aucun exemplaire connu ni sur une autre empreinte publiée, ni même sur des pièces analogues de l'époque, ce qui rend très douteuse la fidélité de dessins de Luckius.

Le Père Hardouin, célèbre par ses paradoxes historiques et numismatiques, a prétendu [1] que la légende *perdam Babilonis nomen* avait rapport au projet que Louis XII avait formé, comme roi de Jérusalem, de reconquérir ce royaume après celui de Naples, de délivrer la Terre-Sainte et de *détruire Babylone* ou le Grand-Caire, nom moderne de cette ville où résidait le sultan d'Egypte, maître de la Judée.

Vergara [2] adopte cette opinion et veut l'appuyer sur ce que cette monnaie a dû être frappée pendant que Louis XII possédait Naples, c'est-à-dire de 1501 à 1503, et que ces querelles avec Jules II datent de neuf ans plus tard; il convient pourtant qu'il prit le titre de roi de Naples jusqu'en 1507. On sait qu'il le prit plus tard, et il est douteux, d'ailleurs, que cette monnaie ait été frappée en Italie. On peut surtout opposer à cette opinion que si Louis XII, en frappant cet écu, avait voulu faire allusion à une nouvelle croisade qu'il projetait, il y eût prit le titre de roi de Jérusalem, comme il l'a fait sur quelques monnaies du commencement de son règne. L'histoire se tait sur ces projets de conquêtes dans l'Orient; Louis n'a jamais été assez affermi sur le trône de Naples pour porter ses vues si loin.

[1] *Opera selecta.* 1709, p. 905.

[2] *Monete del regno di Napoli.* 1715, p. 104

Liebe, savant Allemand, qui a fait un livre entier sur cet écu de Louis XII [1], réfute le P. Hardouin et préfère l'opinion, plus généralement reçue, que cette pièce a été frappée en 1512 à l'occasion de la guerre entre le pape et le roi de France.

Klotz [2] traite assez au long de cette pièce et des auteurs qui s'en sont occupés avant lui. En adoptant la date de 1512, il n'ajoute rien de remarquable à ce qui précède, quant aux faits historiques; mais il cite plusieurs variétés qui auraient existé. Selon lui, « quelques exemplaires ont PERDAM BABYLO-
» NIS NOMEN, d'autres, BABILONIS. Il y en a qui ont LVD.
» XII. REX FRANC. DVX MEDIOLANI, et au revers PER-
» DAM BABYLONEM. Il y en a aussi d'argent semblables aux
» autres, si ce n'est que le nombre des années est ajouté des
» deux côtés et que la légende est ainsi conçue : LVDOVIC.
» FRANC. REGNIQ. NEAP. REX. » Presque toutes ces variétés me paraissent controuvées, notamment celle qui aurait eu pour légende PERDAM BABYLONEM, et dont l'autre légende est d'une longueur évidemment démesurée pour le module d'un écu d'or. Quant aux pièces d'argent, il y a sûrement confusion, soit avec des exemplaires frappés avec les anciens coins, comme on le fait encore aujourd'hui, soit avec des monnaies d'une tout autre nature, portant le double titre de roi de Naples.

Haultin [3] donne notre pièce avec les mêmes types et ces légendes : LVDO : FRAN : REGNIQ : NEAP. R. — PERDAM BABILONIS : NOMEN. On sait que son livre n'a pas de texte; mais aux notes manuscrites ajoutées à l'exemplaire de la bi-

[1] *Prodromi reformationis pia memoria recolendæ, sive nummi Ludovici XII regis Gallorum epigraphe... etc.... insignes illustrati et in primis contra J. Harduinum S. J. defensi. Lipsiæ.* 1717.

[2] *De Nummis contumeliosis et satyricis.* 1765, p. 105.

[3] Figures des monnoies de France. 1619, p. 209.

bliothèque de l'Arsenal, on trouve : « Le 5 septembre 1502 » fut forgé, sous l'autorité du roy, par l'ordonnance du sieur » d'Aubigny, son lieutenant-général ès-royaume de Naples et » de Sicile, l'ouvrage de petits ducats où le roy est d'un côté » et de l'autre l'écusson de France et en la légende : *Perdam » Babylonis nomen,* en indignation contre le pape Jules II. » Sur l'exemplaire de Haultin, qui est à l'Hôtel des Monnaies de Paris, on trouve la même note ainsi continuée : « Lequel pape » fit faire un autre ducat, en réponse et contre ledit roy qui » avait protégé les Bentivoles contre lui en la prinse de Bo- » logne, avec cette légende : *Bononiam pater Julius à tyran- » no liberat.* »

Ces notes sont évidemment erronées puisque le pape Jules II ne fut élu que le 1er novembre 1503, et qu'à cette époque les Français avaient déjà évacué Naples. Si la pièce a été frappée à Naples en 1502, elle n'est pas contre Jules, et si elle est contre lui, il faut en reculer la fabrication après 1511, le pape et le roi n'étant devenus ennemis qu'alors. La question serait décidée par la variété qui porte la date de 1512, et, dans ce cas, on pourrait croire que la note du Haultin de l'Hôtel des Monnaies, que je crois la plus ancienne, et dont l'autre n'est qu'un extrait, porte, par erreur du copiste ou de l'annotateur, 1502 pour 1512. Mais alors d'Aubigny, qui avait en effet commandé pour Louis XII en 1502, à Naples, aurait donc été chargé, en 1512, d'une mission pareille dans la prévision d'une conquête qui n'eut pas lieu, et cet écu d'or aurait été fabriqué à Paris avant le départ de l'armée d'Italie, pour manifester la colère du roi et ses projets de vengeance [1].

[1] Eberard ou Everard d'Aubigny, qui contribua beaucoup à la conquête de Naples, et qui y commandait en 1502, avait toute la confiance de Louis XII ; il fut, en 1505, un de ceux à qui le roi, malade à Blois, fit jurer de bien ser-

On lit dans l'histoire de France de Velly, Villaret et Garnier [1] que « le pape fut si effrayé des préparatifs du roi de » France, au commencement de 1512, qu'il songea à se ren- » fermer dans le château Saint-Ange, et fit préparer deux ga- » lères à Ostie pour s'enfuir, en cas de besoin, en Sicile ou » en Espagne. La fermentation fut encore plus vive et plus » générale dans le royaume de Naples, s'il est vrai, comme » il y a tout lieu de le penser, que ce fut dans ce même temps » que Louis *y fit frapper* à son coin cette fameuse médaille, » avec la légende *Perdam Babylonis nomen*: (Je détruirai jus- » qu'au nom de Babylone). »

Il y a au moins une faute d'impression dans *y fit frapper*, et l'erreur est d'autant plus manifeste, quant au lieu où cette pièce aurait été frappée, qu'on se réfute à la ligne suivante d'une manière positive : « La faction angevine, dont les chefs » étaient les Saint-Severin, possédait en propre un grand » nombre de villes et de châteaux, qu'ils promettaient d'ou- » vrir aux Français, *dès qu'ils paraîtraient dans le royaume.* » Louis, qu'on croyait à la veille d'être écrasé, conçut le » hardi projet de frapper un coup terrible à l'armée de l'U- » nion ; d'établir à Rome le concile dont il s'était déclaré le » protecteur ; de saccager la ville si elle s'obstinait à défendre » Jules ; d'envoyer son général (le duc de Nemours, son ne- » veu) dans le royaume de Naples ; de lui céder cette cou- » ronne en lui faisant épouser Renée de France, la plus jeune » de ses filles. Pour mettre Gaston à même de remplir ces » hautes destinées, Louis fit passer les monts à toute sa mai-

vir sa fille Claude et le comte d'Angoulême, héritier du royaume. Robert d'Aubigny, frère d'Everard, fut fait maréchal de France en 1515 ; il commandait en 1512 à Bresse, qu'il fut obligé de rendre ; il commanda encore en Italie sous François I[er].

[1] Ed. in-12. 1771. T. XXII, p. 360, 361.

» son et à toute la gendarmerie de France..... Il lui envoya » tout l'argent dont il pouvait avoir besoin pour soudoyer des » grisons, des valaisans et des lansquenets. »

Ces préparatifs amenèrent les succès de l'armée française sur les Vénitiens, la levée du siége de Bologne, la prise de Brescia et le gain de la bataille de Ravenne; mais alors la mort de Gaston et la défection de Maximilien amenèrent de nouveaux revers et la perte de toutes nos conquêtes en Italie.

Le Blanc[1] donne notre écu d'or avec la légende de tête imparfaite : LVDO : FRAN. REGNIQ. NEA. Il l'attribue, ainsi que le ducat de Jules II, dont nous avons parlé, à la colère de Louis XII contre le pape, et à la prise de Bologne dont Bentivoglio fut expulsé. En effet, la légende BON*oniam Papa* IVL*ius* A TIRANO LIBERAT ne peut pas s'appliquer à Louis XII, qui avait mis des troupes dans cette ville, mais qui n'avait jamais pu en être le tyran, puisque les Bentivoglio seuls avaient été les maîtres de Bologne toutes les fois que l'autorité du pape n'avait pu s'y établir.

M. Conbrouse[2] décrit notre pièce sur l'empreinte de Le Blanc, et cite sa présence au Cabinet Royal. Il indique pour variété : 1° celle avec 15-12 comme citée par nous; c'est l'empreinte de Luckius signalée plus haut; 2° « même pièce » en argent (restitution monnoyée au balancier sous Henri II); » 3° même pièce en argent, que l'on croit du temps de la » monnaie d'or. » Ces pièces d'argent ne sont vraisemblablement que des produits des anciens coins, ou de coins refaits d'après les pièces primitives, à différentes époques, sur des flans plus ou moins épais.

On trouve la note suivante dans la *Science des Médailles* du

[1] Traité des Monnoies de France, p. 325.

[2] Catalogue raisonné des Monnaies royales de France; 2e partie, monnaies tournois, p. 49.

P. Jobert[1] : « On a contrefait le fameux écu d'or de Louis XII, » avec la légende *Perdam Babillonis nomen.* Le coin en est » au Louvre ; l'ouvrier l'a fait un peu plus grand que le véri- » table, et lui a donné plus de relief. »

Il existe, en effet, dans les collections de l'ancienne Monnaie des médailles, réunie à l'administration monétaire, un coin de cet écu d'or, qu'on sait avoir été refait, et qui sert à le frapper, comme médaille. Les types et les légendes sont les mêmes que sur notre pièce ; l'effigie est bien reproduite, mais les légendes sont évidemment contrefaites par un *ouvrier*, plutôt que par un *artiste* ; les lettres sont grêles, inégales, mal formées ; elles n'ont rien du style de la pièce primitive ni d'aucune autre monnaie ; nos contrefacteurs travaillent autrement.

Revenant aux trois points en litige relativement à cette pièce, savoir : pourquoi, quand et dans quel lieu elle a été frappée, voici ce qui me paraît le plus probable, d'après tout ce qui précède. La légende *Perdam Babillonis nomen* ne peut s'appliquer qu'à la pensée de Louis XII de se venger de Jules II ; et d'abord, de l'intimider en le menaçant de la ruine de Rome, que les hérésiarques, schismatiques, et autres ennemis des papes ont souvent nommée Babylone. Dans cette hypothèse, la pièce n'a pu être frappée qu'en 1512, et à Paris, au moment des grands préparatifs de l'expédition pour l'Italie.

Cette pièce, conçue et ordonnée dans un moment de colère, produit surtout par la bulle d'excommunication, n'aura été, sans doute, frappée qu'à un petit nombre d'exemplaires, tellement réduits par les vicissitudes de plus de trois siècles, qu'ils sont de la plus grande rareté. Les variétés décrites et les imitations connues proviennent des erreurs des

[1] Edition de Bimard de la Bastie. 1639. T. I, p. 456.

dessinateurs et graveurs, et de fabrications modernes qui se continuent, mais sans qu'on puisse les confondre avec la pièce primitive. C'est incontestablement un écu d'or de France, réunissant tous les éléments monétaires du règne de Louis XII, et dont l'émission est un des faits les plus remarquables de l'histoire et de la numismatique de la France.

E. Cartier.

ATTRIBUTION

A GUILLAUME V D'AQUITAINE

D'UN DENIER DE BORDEAUX.



Les deniers frappés à Bordeaux pendant la domination des ducs d'Aquitaine du nom de Guillaume sont en petit nombre, et ne nous montrent pour ainsi dire que des variétés d'un type commun aux premières monnaies aquitaniques. Il semble que ce beau pays, qui défendit si long-temps son indépendance contre les *rois du Nord* et contre les Arabes de l'Espagne, devrait offrir à la numismatique des types particuliers, originaux comme sa nationalité, variés comme les vicissitudes de sa vie sociale. Nous ne pensons pas cependant que le hasard des fouilles enrichisse la science de nouveaux types de cette époque (892-1127). Si d'un côté les relations commerciales exigèrent une certaine *perpétuité* dans le type, d'un autre côté des nécessités de position en modifièrent de bonne heure le caractère particulier. Placée entre l'Espagne

et la France, l'Aquitaine sacrifia aux besoins de la guerre et aux intérêts de la paix le cachet de son originalité. La matière première était d'ailleurs fort rare, et les monnaies de l'Espagne circulaient sans doute [1] dans le pays comme au temps de Charlemagne. Nous lisons, en effet, dans les *exhortations aux juges* de Théodulfe, envoyé du grand empereur dans le midi de la Gaule, que « le pays était inondé de monnaies ara- » bes. » L'absence presque complète de pièces d'or des siècles suivants nous fait présumer que cette adoption d'une monnaie étrangère persista long-temps.

Si un type unique dut être conservé, s'il dut être à peu près uniforme dans toutes les parties de l'Aquitaine, puisque les relations étaient plus fréquentes entre elles, il n'en résulte point que des variétés n'aient pas été mises en circulation. Bordeaux a été gouverné à divers titres par un grand nombre de ducs, de comtes, et ces différents souverains ne négligèrent pas sans doute de constater leur autorité par des émissions de monnaies, par des changements partiels dans le type.

La longue série des ducs d'Aquitaine du nom de Guillaume doit donc nous fournir plusieurs variétés du type monétaire connu, et si les cabinets n'en renferment encore que deux ou trois frappés à Bordeaux par les princes de ce nom, il ne faut pas désespérer d'en trouver d'autres.

Le denier que nous plaçons sous les yeux des lecteurs de la Revue est inédit; il affecte un *différent* bien tranché qui le distingue de ceux publiés déjà. Une circonstance particulière devrait nous aider puissamment à le classer : le même dépôt dans lequel nous l'avons rencontré renfermait des pièces connues, mais dont la date d'émission n'a pu être déterminée

[1] Il existe dans les constitutions municipales de quelques villes de l'Agenais et du Bazadais des amendes déterminées en monnaies arabes.

jusqu'à ce jour. Ces pièces ne peuvent donc nous servir qu'indirectement à éclairer la difficile recherche d'une attribution certaine.

Voici quelle était la composition de ce petit *trésor,* trouvé à la Réole, et acquis par nous en entier.

1° Denier au temple de Louis-le-Débonnaire (1 exemplaire). Revue 1837, pl. XI, n° 11. (A plus bas titre que ceux que l'on rencontre ordinairement.)

2° Denier d'Angoulême (2 exemplaires). Revue 1841, pl XIII, n° 7.

3° + GVILELMS en caractères barbares. Dans le champ trois croisettes et un *annelet.*

℞. BVRDEGMV +. Croix pattée (27 exemplaires). Poids : 1 gramme 2 décigrammes. (V. la vignette.)

Nous connaissons deux deniers de Bordeaux avec le nom de la ville et celui de Guillaume : 1° avec quatre croisettes. (Revue, t. VI, pl. XIV, n° 2; obole). Le denier est pareil. Duby, XXXII, n° 1. 2° avec un annelet et accosté de trois croisettes (Revue *id.,* pl. XI, n° 8). Notre variété présente cette différence que l'annelet est substitué à l'une des croisettes du n° 1, et se trouve placé sur le côté au lieu de figurer dans le milieu du champ, comme sur le n° 2. Constatons encore d'autres différences : notre denier est d'un diamètre plus large que les deux premiers; les lettres qui composent les légendes sont d'une forme plus bizarre; le nom du prince est inscrit différemment que sur les deux premiers.

Ces différences prouvent que ces trois deniers ne peuvent appartenir au même Guillaume. Les deux premiers sont attribués au père d'Aliénor; notre variété doit être de l'un des souverains qui ont battu monnaie avant 1127, date de l'avénement de Guillaume X. Nous pensons que le module, le poids, le style, etc., de notre pièce indiquent une date bien antérieure à cette époque.

Si nous examinons les pièces frappées dans l'Aquitaine, du XIe au XIIe siècle, nous reconnaîtrons que le module diminue de plus en plus, que le flan s'appauvrit, que les croisettes remplacent les annelets et sont substituées à ce qu'on a regardé comme un reste du monogramme d'*Odo*. Nous avons dit plus haut (et la longue fabrication des deniers d'Angoulême le prouve) que ces types locaux, long-temps conservés, n'avaient éprouvé que de légères variations. Si ces assertions sont fondées, et nous les croyons telles, nous sommes en droit de placer l'émission de notre denier au *règne* de Guillaume V (993-1030). En effet, Eudes a régné de 887 à 898. Ses monnaies frappées dans les ateliers monétaires d'Aquitaine furent maintenues sans doute sous Guillaume Ier et Guillaume II (892-918); de cette époque à 951, le duché d'Aquitaine fut possédé par des souverains qui ne portaient pas le nom de Guillaume. Les changements importants subis par notre denier ne permettent pas d'ailleurs de placer sa fabrication à l'une de ces dates. Nous voici parvenu au milieu du Xe siècle par le seul examen de notre denier. Comparons-le maintenant à ceux de Louis-le-Débonnaire et à ceux d'Angoulême du même dépôt.

MM. Cartier et de Longpérier pensent que les deniers au temple et ceux portant le nom d'Angoulême ont été frappés pendant fort long-temps; que sur ceux-ci on a inscrit le nom de l'un des derniers princes du nom de Louis de la deuxième race, ou de l'un des premiers de la troisième (Revue 1839, p. 255). Le premier Louis de la troisième race, Louis VI (1108-1137), ne peut être l'auteur du denier d'Angoulême; car, bien que les deniers au temple aient été frappés encore long-temps après le règne de Louis Ier, il est vraisemblable qu'ils n'ont pas persisté jusqu'à cette époque, c'est-à-dire du IXe au XIIe siècle. La forme HLVDOVVICVS est plus ancienne que la forme LODOICVS; l'état d'altération du denier au nom de Louis-le-Dé-

bonnaire et la conservation satisfaisante de celui de LODOICVS, quoique de fabrication à peu près semblable, prouvent également que le premier a été frappé long-temps avant le dernier. Admettons que l'un des rois de la fin de la deuxième race, Louis IV ou Louis V ait fait inscrire son nom sur la monnaie d'Angoulême, ou plutôt (car ils n'en avaient pas le pouvoir) qu'on ait conservé sous leur règne un nom qui avait été imposé probablement par Louis II, dernier roi de l'Aquitaine, nous aurons parcouru encore près d'un demi-siècle (951 à 987), et nous serons autorisés à refuser à Guillaume III et IV le denier que nous ne pouvions attribuer à Guillaume Ier et II. Terminons sur les temps antérieurs à 987 par une dernière considération. Comment un denier aussi fragile que celui au nom de Louis-le-Débonnaire, aurait-il circulé si long-temps, pendant deux siècles peut-être? Au temps où le dépôt a été fait, les deniers de Bordeaux et d'Angoulême avaient peu circulé. Dégagés de l'oxide qui les couvrait, nous n'avons reconnu aucune de ces altérations qui proviennent du frai. Au reste, le module et le poids du denier prouvent que la monnaie conservait une certaine valeur intrinsèque, et que les seigneurs ne substituaient pas encore la monnaie noire à la monnaie blanche.

Nous nous sommes efforcé de prouver que notre denier n'était pas antérieur à Guillaume V. L'examen des pièces connues de ses successeurs milite aussi, comme on va le voir, en faveur de notre attribution à ce prince.

Nous avons fait remarquer plus haut les différences importantes qui existent entre notre denier et ceux de Guillaume X. La monnaie sous Guillaume IX ne fut pas de meilleure aloi ni d'un module plus étendu. Il y avait progression dans la décadence, comme l'atteste la pièce de Guillaume VIII (Revue, t. III, p. 432). Cette dernière pièce, en effet, ne renferme qu'une très faible partie d'argent et son diamètre est beaucoup

plus étroit. Il est probable que sous Guillaume VII, et plus encore sous Guillaume VI, de triste mémoire, la valeur de la monnaie ne fut pas plus forte. Nous pensons même que ce fut sous le règne si désastreux de ce dernier prince que la monnaie s'appauvrit et fut presque réduite à l'état de cuivre pur.

En attribuant notre denier à Guillaume V, nous croyons obéir à la vérité historique et concilier avec les enseignements de la chronologie et de l'histoire politique de l'Aquitaine les preuves tirées de l'examen matériel de notre denier et de sa comparaison soit avec ceux de Guillaume VIII et de Guillaume X, soit avec les pièces au nom de Louis Ier et d'Angoulême. Guillaume V régna de 993 à 1030. Le règne si long et si glorieux de ce prince, la puissance qu'il exerça dans toute l'Aquitaine, la prospérité de ses finances lui ont fait donner le surnom de Grand. Il est permis d'affirmer qu'un tel prince battit monnaie et lui imposa quelques changements qui la distinguèrent des monnaies de ses prédécesseurs et des autres seigneurs de l'Aquitaine.

OCTAVE GAUBAN.

MÉDAILLE MAÇONIQUE

DE 1811.



Après la réunion de la Hollande à l'empire français, les loges hollandaises ayant refusé de se soumettre au Grand-Orient de Paris, les employés français, maçons, et quelques maçons hollandais, partisans de la France , fondèrent à La Haye une loge française régulière, sous le nom de *Berceau du Roi de Rome*. A la tête de cette loge, étaient le préfet de Stassart et le riche baron hollandais Van H.....

La médaille ci-dessus fut gravée pour perpétuer le souvenir de la fondation de cette loge; mais il n'en fut frappé que cinq exemplaires d'essai, en bronze; les événements politiques de 1813 en ayant sans doute empêché la frappe défini-

tive. Ces cinq exemplaires étaient restés jusqu'à ce jour dans la possession de la famille Van H....., et leur existence était complètement ignorée de tous les amateurs.

R. Chalon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Études archéologiques et numismatiques. Type gaulois ou celtique; par J. Lelewel. Bruxelles, Voglet, 1841, un vol in-8°. Fig. et atlas.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les trente-trois années dans lesquelles M. Lelewel renferme la quatrième période du monnoyage gaulois (de l'an 60 à l'an 27 avant J.-C.) ne pouvaient fournir un grand nombre de monuments à ses investigations. Il diminue même ce nombre plus qu'il ne doit l'être, selon nous, en affirmant que la Narbonnaise n'avait plus alors de monnaie autonome. J'ai cherché ailleurs à établir que Marseille conserva son autonomie numismatique jusqu'à une époque assez avancée du Haut-Empire [2]; et ce fait avait déjà été appuyé d'une autorité beaucoup plus puissante que la mienne, celle de M. le marquis de Lagoy, qu'il faut toujours citer pour ce qui regarde les médailles de la Gaule méridionale [3]. D'un autre côté, le livre intitulé Épigraphique, qui nous a occupé dans le dernier article, renfermant beaucoup de légendes appartenant à cette quatrième époque, l'examen du livre qui lui est consacré offrira un intérêt moindre que celui des livres précédents.

L'imitation du monnoyage romain est arrivée alors à son dernier

[1] Voyez p. 58 et 216.

[2] Numismatique de la Gaule Narbonnaise, p. 79 et suiv.

[3] Notice sur l'attrib. de quelq. méd. des Gaules, p. 27.

point de perfection, sauf dans l'Armorique, pays si essentiellement conservateur de toutes les anciennes traditions, que plusieurs d'entre elles y subsistent encore de notre temps. Là, le système drachmal reste en vigueur; les mêmes types continuent d'être usités; mais la monnaie se détériore, tandis que dans la Gaule centrale, elle se perfectionne de plus en plus. Les Belges, moins avancés dans les arts et la civilisation, n'adoptent que partiellement le système dénarial; ils frappent encore des pièces grossières en or, tout en produisant dans l'argent et le cuivre des pièces du système romain, telles que le DVBNOREX de Tournai, l'ATISIOS de Reims. Mais c'est surtout dans la Gaule centrale, dont le contact était plus immédiat avec les Romains, que se produisent les nouveaux coins, et nous en avons vu de nombreux exemples dans l'*Épigraphique* gauloise. Voici quelques légendes qui paraissent pour la première fois dans le livre dont nous nous occupons.

MANDVBIINOS, dont M. Lelewel fait le chef inconnu *Mantubinus;* mais qu'il ne serait peut-être pas impossible d'attribuer aux Mandubiens; VARTICE qui rappelle le chef gaulois Vertisk, commandant de la cavalerie rémoise, vers l'an 50; CATTI, publié par M. Akerman, et dont j'ai proposé l'attribution à Cattivolcus, chef des Eburons [1].

M. Lelewel adopte l'interprétation si contestée dans la Revue des légendes ΚΑΛ et ΚΑΛΕΤΙΔΟΥ aux Calètes [2]; attribution, je dois l'avouer, qui n'offre pas encore tous les degrés de certitude désirables. Commius, Tasgetius [3], Cossio-Vasatum et toutes les autres attributions que la Revue a publiées sont également adoptées par notre auteur. Il croit retrouver les débris du nom de Viridovix, chef des *Unelli*, dans la légende VIRICO du catalogue de M. Conbrouse; j'ai proposé de voir le même nom dans la légende d'une monnaie des *Lixovii*, éditée l'année

[1] Rev. Numism., 1839, p. 317.

[2] Voy. ann. 1838, p. 166 et 282; 1837, p. 7, et 1838, p. 301.

[3] La tête du droit de la médaille de Tasget ne doit pas offrir les traits de ce prince, comme nous l'avions dit d'abord, mais bien ceux d'Apollon, selon la judicieuse remarque de M. le marquis de Lagoy. (V. Rev. Num., 1837, p. 138.)

dernière dans ce recueil[1]. AMBILIL est accepté pour Ambiorix, DVRNACO pour Tournai, VERO pour *Verodunum*, NEMET pour les Nemètes, ou pour *Nemetacum* des Atrébates; mais cette légende, citée d'après Mionnet et le catalogue Conbrouse, me paraît être celle de l'autonome de Nîmes au revers du dioscure et avec NEMAV à l'exergue. Il est à regretter que M. Lelewel n'ait pu voir en nature, ou étudier sur de bonnes empreintes certaines médailles dont les légendes ont été mal figurées dans les catalogues, faute d'avoir pu les comparer avec des pièces semblables mieux conservées [2]. Une réflexion qui nous paraît fort judicieuse, c'est que la stricte imitation, sur la plupart de ces pièces, de la tête casquée du droit et du cavalier du revers des deniers romains, doit indiquer que les chefs ou les villes qui les frappaient avaient fait leur soumission à la puissance de Rome. Sur quelques monnaies, la flatterie a porté les chefs vendus à César à joindre à leur nom celui de Julius, comme on le remarque sur celles de Durat et de Togirix.

La monnaie des insurgés devait naturellement préférer les types plus anciens, plus nationaux de l'époque précédente, bien que déjà l'imitation du coin romain s'y fit sentir. Si on la remarque sur les monnaies de Vergasillaunus, de Litavicus, de Dubnorex, celle de Vercingetorix en est tout-à-fait exempte et rappelle les premières imitations des statères macédoniens [3]. Dans le monnoyage des premiers, si la fabrique est romaine, un signe évident de nationalité s'y fait reconnaître par l'enseigne du sanglier que portent les guerriers figurés sur les coins [4]. Il est impossible jusqu'à présent de savoir à quelle cité de la Gaule commandait Pixtilos, et si c'était un des chefs vendus à César, ou un de ceux qui défendaient l'indépendance nationale. C'est, au surplus, celui dont la monnaie offre la plus grande variété de revers; si quelques-uns sont empruntés à la mythologie romaine, la plupart semblent se rattacher aux religions

[1] Voy. Rev. Num., 1841, p. 161.

[2] On peut citer cette autre légende, PIIIΓA, qui est certainement BIIΓNOS (Voy. plus haut, p. 93.)

[3] Vignette du frontispice de l'année 1837.

[4] Rev. Num., 1840, pl. XVII, n° 1, et pl. XVIII, n° 11.

celtiques, et peuvent être le sujet d'études intéressantes. M. Barthélemy a déjà fait une découverte curieuse sur le type de l'oiseau béquetant porté sur le poing, et promet de la faire connaître dans notre recueil. L'interprétation que M. Lelewel a donnée du type de la chienne et du lézard est tout-à-fait hypothétique; ce devait être le type parlant d'une localité des états de Pichtil; les initiales CAN qui se voient à l'exergue de la pièce étaient sans doute celles de cette localité.

La monnaie nationale enfin remplacée dans la Gaule par le numéraire colonial au nom des gouverneurs romains, les vieux types celtiques continuaient à marquer le coin de la monnaie des Bretons, dont le territoire n'était que bien incomplètement soumis. M. Lelewel a pris ces types pour sujet de ses recherches sur la cinquième et dernière période du monnoyage celtique, qu'il conduit ainsi jusque vers l'an 43 de l'ère moderne. Nous avons traité dans ce recueil, avec trop de détails, les origines de la monnaie bretonne pour y revenir ici [1]; notre auteur ne s'y arrête pas long-temps d'ailleurs. Il constate seulement qu'à l'époque de l'invasion de César, la Bretagne devait avoir en circulation une grande quantité de monnaies semblables à celles que l'on rencontre dans la Belgique. En effet, des relations étroites existaient entre les populations les plus civilisées de la Bretagne et celles du nord de la Gaule; il y avait même communauté d'origine entre celles qui habitaient les côtes [2]. M. Lelewel va jusqu'à croire que le numéraire en circulation pouvait avoir été uniquement frappé en Belgique, d'où le commerce l'aurait porté de l'autre côté du détroit. A la vérité, la phrase de César, UTUNTUR *Britanni aut ære, aut annulis ferreis pro nummo,* ne précise pas la fabrication de la monnaie chez les Bretons, mais elle la fait présumer du moins. Lorsqu'on parle de la monnaie dont se *sert* un peuple et que l'on n'a-

[1] Cf. Rev. Num., 1837, p. 71-79; 1839, p. 68-75 et 311-319.

[2] *Maritima pars [Britanniæ] ab iis [incolitur] qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgis transierant, qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerant; et bello illato ibi remanserunt,* etc. (Cæsar, *de Bell. Gall.*, l. v, c. 12.)

joute pas qu'elle est étrangère au pays qu'il habite, il est évident que c'est d'une monnaie nationale que l'on entend parler. Les premières espèces monnoyées, parues en Bretagne, purent sans doute être apportées des côtes du nord-est de la Gaule; mais l'imitation de ces espèces dut en être la conséquence immédiate. Certains caractères distinguent, à ne pas s'y méprendre, la monnaie imitée de la monnaie modèle. Nous avons signalé un bon nombre d'entre eux dans plusieurs articles sur le journal numismatique anglais [1], et M. Lelewel les reconnaît aussi bien que nous; seulement il ne pense pas que ce cachet national ait été appliqué avant l'arrivée de César.

L'état de barbarie dans lequel vivaient alors les Bretons ne permet pas de reporter l'apparition des légendes au-delà de cette époque. Plusieurs d'entre elles offrent des noms de chefs dont l'histoire ne fournit pas l'interprétation, tels que AΘORI, ARATICCE, VER, VEROSDVMNO, SEGO, etc., car je n'ose pas accepter l'attribution d'ARATICCE au Caractacus de Tacite. Je suis entièrement d'avis, par exemple, de refuser l'attribution de la légende SEGO, donnée par des antiquaires anglais à Segonax, qui vivait à une époque de beaucoup antérieure à celle que la marche de la civilisation en Bretagne assigne à l'apparition des légendes. On n'a pas été plus heureux jusqu'à présent pour les noms de lieux TASCIA, TASCIOVA ou TASCIOVANIT, SOLIDO, VERLAMIO. On propose *Cunctio*, aujourd'hui Malborough, selon Camden, plus probablement Kennet, selon M. de Lagoy, pour CVN; *Camulodunum* des Trinobantes, aujourd'hui Maldon, est assez clairement désigné par les initiales CAM, CAMV, ou CAMVL. Le nom de cette capitale des états du roi Cunobélinus est inscrit sur les monnaies au nom de ce monarque, qui gouverna tranquillement, sans être inquiété par les Romains, jusque vers l'an 43 de J.-C. Sa mort arriva peu de temps avant la conquête de Claude. On possède de lui une belle suite monétaire dans les trois métaux, dont les types très variés sont presque tous empruntés à la numismatique romaine. On n'a pas encore rencontré de monnaie aux noms de Togodumnus et de Caractacus, fils de Cunobélinus. Ces princes régnèrent en effet

[1] Revue 1839, p. 68-75, 311-319, et pl. XIII.

fort peu de temps, car ils furent successivement défaits l'année même de la mort de leur père, par Aulus Plautius et par l'empereur Claude. La colonisation de la plus grande partie de l'île, par les Romains, fut le résultat de ces victoires.

La monnaie de coin celtique, expirée avec Cunobélinus, et remplacée par le numéraire de coin romain, les habitudes locales, les pratiques superstitieuses, derniers débris des mœurs et de la religion des Celtes, débris tellement vivaces qu'on les retrouve encore debout dans les contrées où ils habitèrent en corps de nation, produisirent plus tard, selon M. Lelewel, une espèce de résurrection des types et des symboles monétaires particuliers à leurs monnaies. Cette proposition qui, au premier abord, paraît assez hasardée, peut, comme l'a prouvé notre auteur, être défendue avec une sorte de succès.

Sur des triens mérovingiens, frappés à Angers, Baugé, Loudun, Rennes, Rouen, on remarque une figure assise tenant une fleur à la main, et offrant une certaine analogie avec l'un des types de la monnaies du chef gaulois Pichtil[1]. L'analogie me paraît moins frappante entre le vase ou calice d'un grand nombre de pièces mérovingiennes et la *diota* des statères de l'Auvergne [2]. La figure agenouillée de la monnaie de Ruffac, en Alsace, peut rappeler celle d'une monnaie gauloise très commune dans le territoire compris entre le Rhin et la Moselle. M. Lelewel croit reconnaître la branche de gui du numéraire des anciens *Morini* sur le monétaire Dagulf [3]. D'autres monétaires, ayant une grande ressemblance avec les anciennes monnaies anglo-saxonnes appelées *sceattas*, ont leur champ chargé, comme celui de ces pièces, de petites croix, annelets, figures béantes, serpents, triquetres, oiseaux de profil, etc. [4], dont les médailles gauloises portaient peut-être les premiers modèles.

Le caractère particulier de la monnaie carlovingienne, qui n'em-

[1] Revue Numismatique, 1837, pl. III, n° 16; 1839, p. 208.

[2] Vignette du frontisp. de l'an. 1837.

[3] Revue Num., 1838, pl. II, n° 2.

[4] *Ibid.*, 1839, pl. XVII, n°s 1 à 6.

ploie guère d'autres types que le signe du christianisme et le monogramme du prince, ne pouvait se prêter à la réapparition des anciens symboles de la Gaule. M. Lelewel cherche cependant à y rattacher l'étoile formée de deux triangles cléchés, sur certaines monnaies de Pépin et de Charles-le-Simple, de même que les croix cantonnées de lettres, qui affectent d'autres monnaies du midi de la France où ce type avait été si en faveur, notamment chez les Massaliotes et les Volces-Tectosages.

Mais le rapport le plus curieux et le plus important de tous, serait celui de la fleur de lis héraldique dont la figure se rencontre si souvent sur les médailles de la Gaule [1], et de celle qui paraît en haut du sceptre de Henri Ier, comme elle termine aussi le sceptre placé derrière la tête de la médaille de Litavicus [2]. Cette fleur de lis termine toujours le sceptre des rois successeurs de Henri Ier, et tandis qu'ils le portent de la main gauche, ils tiennent la même fleur de la droite. La main de justice, qui commence à paraître dans les sceaux de nos rois, au temps de Louis X, sera-t-elle aussi une réminiscence de la main étendue des statères trouvés à Bonnœuil [3] ?

C'est surtout dans les monnaies de la féodalité, dont les types héraldiques sont empruntés aux anciennes traditions des villes ou des familles, que la moisson de M. Lelewel est abondante.

Toulouse donne le type cruciforme aux cantons qui reconnaissaient son autorité, Anduse, Cahors, Maguelone, Narbonne, Rodez. Le duc d'Aquitaine l'imite à Bordeaux et communique ce type, qu'avaient eu aussi les *Ausci* de la Gaule, aux états qui relevaient de lui, Angoulême, Lectoure, Marche, Turenne. Les disques, croissants, croisettes et lettres cantonnent la croix; l'*alpha* remplace les *fourchons*, comme la crosse épiscopale tient la place de la hache du sacrificateur [4].

Le symbole S, si répandu dans la numismatique gauloise, paraît sur une foule de monnaies épiscopales et baronales. Il faut dire cepen-

1 Revue 1837, pl. I.

2 *Ibid.*, 1840, pl. XVII, n° I.

3 Rev. Num., 1838, p. 75.

4 *Ibid.*, 1839, pl. VIII, et 1841, pl. VI et VII.

dant qu'on lui a donné l'interprétation de *Signum (crucis vel monetæ)*. L'étoile à six pointes paraît à Déols[1]. Une tête de style tout-à-fait gaulois orne le champ des monnaies de Celles, Saint-Aignan, et se retrouve, avec des formes plus altérées, sur la monnaie de tout le Pays-Chartrain. La figure agenouillée se voit sur les monnaies de Metz, Epinal, et Remiremont ; un cavalier armé, semblable à celui du bronze des *Mediomatrici*, figure sur les espèces de Nancy, Sierk, Mirecourt. Le *cavalier armé* est assez connu sur la monnaie de Flandres, du Haynaut, du Luxembourg, Brabant, etc., pour avoir besoin d'être rappelé ici.

Le rôle du hasard est plus grand peut-être dans tout cela que ne le pense M. Lelewel, qui lui fait cependant sa part, et il y a de la témérité à rapprocher du *bifrons* gaulois, les têtes de saint Félix et de sainte Régule de Zurich ; de l'Aignel, les quadrupèdes gaulois regardant derrière eux. L'ours de Berne offre quelquefois, il est vrai, une tête superposée, comme on en voit une au-dessus du cheval de quelques médailles de la Gaule ; mais le lion belge doit-il son origine au lion des *Veromandui* ? Il y a certes une analogie plus frappante entre le rameau, type de la monnaie des *Morini*, et celui qui, sous le nom de *douisien*, devint le symbole de Douai, et figure sur les monnaies de cette ville, formée au moyen-âge sur l'ancien territoire des Morins. La médaille BONONIA OCEANEN[2] a pour type une galère ; le coin de Quentovic et celui de Montreuil, villes voisines de Boulogne, offrent aussi un navire.

C'est par ces rapprochements curieux que M. Lelewel termine son ouvrage sur les types des médailles gauloises. Il a joint à son texte un atlas renfermant un nombre considérable de dessins exécutés par lui-même, dans la manière consciencieuse qui lui est particulière, une série de tableaux résumant toutes les propositions contenues dans son précieux livre, et une carte numismatique de la Gaule, sur laquelle se trouvent, en outre, les éléments du type gaulois, symboles, plantes, animaux variés, chevaux, têtes, etc., rangés dans un

[1] Rev. 1839, pl. XII, fig. 3 et 4.

[2] *Ibid.*, 1838, pl. II, n° 1.

ordre méthodique. Il est difficile de rencontrer un ouvrage plus rempli de faits importants, de discussions intéressantes, de recherches ingénieuses. Si ce devait être un reproche, nous accuserions même M. Lelewel d'être parfois trop ingénieux, et d'avoir accumulé tant de faits qu'il en peut résulter une sorte de confusion dans l'esprit du lecteur qui perd la suite des idées à l'aide desquelles se dirige l'auteur. Un autre reproche, que nous aurons encore moins le courage de lui faire, c'est d'avoir travaillé quelquefois d'après des médailles qu'il n'avait pas sous les yeux, et d'avoir commis des erreurs assez graves pour avoir suivi des descriptions et des dessins infidèles; mais il faut en accuser seulement l'absurde susceptibilité du gouvernement français. Quand l'illustre proscrit abandonnait l'usage de sa propre langue, pour écrire, dans l'idiôme de notre nation, un livre sur un des points les plus intéressants de nos antiquités nationales, il lui était obstinément refusé de venir en France chercher des éléments de travail et consulter des monuments qu'il ne pouvait trouver ailleurs !

L. D. L. S.

Études sur la Numismatique celtique; par M. A. Barthelemy, de la Société royale des Antiquaires de France. Etudes I et II. Paris, 1842, in-8° de 10 pages ; extrait de la *Revue de la Province et de Paris*.

Les études que publie M. Anatole Barthélemy, l'un de nos plus jeunes et de nos plus zélés collaborateurs, viendront féconder les idées générales de M. Lelewel dans l'interprétation des types des médailles gauloises, et fourniront, nous n'en doutons pas, des éléments précieux pour la relation de ces types avec les usages et la religion des nations celtiques. La première étude de M. Barthélemy, relative au type de l'*aigle* et du *serpent*, offre un rapprochement curieux et d'autant plus digne de confiance, qu'il est appuyé sur les traditions et les monuments de l'antiquité. Cette voie est la seule bonne à suivre; elle garantit des divagations auxquelles l'ima-

gination des antiquaires les entraîne à leur insu; en la suivant constamment, l'archéologie celtique continuera à sortir du discrédit où elle était tombée, et prendra rang dans la science à l'égal de l'archéologie grecque et de l'archéologie romaine. Félicitons M. Barthélemy d'être entré tout d'abord dans cette voie.

Après le cheval et le *sus gallicus*, l'aigle est un des animaux reproduits le plus fréquemment sur les médailles de la Gaule, soit comme type principal, soit comme symbole accessoire du type. Tantôt il est représenté les ailes éployées, comme sur quelques deniers consulaires romains; tantôt il est posé, comme sur les médailles de Tuder en Ombrie; parfois il semble lutter contre un serpent [1]. M. Lelewel place l'origine du type de l'aigle dans l'imitation de la monnaie de Tuder [2], et il explique la présence du reptile, à l'aide du mythe celtique, conservé par Pline [3], sur cet œuf mystérieux produit par le souffle des serpents, et auquel étaient attribuées toutes sortes de vertus secrètes, ce qui, du reste, ne rend pas compte du rapport des deux animaux entre eux. M. de Barthélemy rappelle que le combat de l'aigle contre un autre animal est un sujet qui figure sur un très grand nombre de monnaies de l'antiquité : sur celles de Morgantia, d'Agrigente, de Pydna, de Chalcis, d'Æsernia, c'est contre le serpent que la lutte a lieu, de même que sur la médaille qui fait le sujet du travail de notre auteur.

Les historiens témoignent combien cette représentation était répandue en Orient et en Occident. Sur un vase où se voit le combat de Mars contre le géant Orphionée, on retrouve au-dessus d'eux l'aigle tenant un serpent dans son bec; allusion au triomphe du dieu de la guerre contre les fils de la Terre.

D'après toutes ces considérations, M. Barthélemy pense que le type de l'aigle et du serpent était un symbole que les Gaulois avaient rapporté de leurs expéditions lointaines dans l'Orient, la Grèce et

[1] Voy. Revue Numismatique, 1837, pl. III, n[os] 4 à 13.

[2] Type gaulois, p. 182.

[3] *Hist. nat.*, XXIX, 3.

l'Italie, et qu'ils avaient placé sur leurs monnaies, comme les types des statères d'or de la Macédoine, imités jusque dans les contrées les plus reculées de la Gaule.

Au sujet de ces statères, notre auteur fait remarquer en passant, que sur plusieurs de ces imitations le conducteur du bige est représenté d'une manière tellement barbare, qu'il semble voltiger au-dessus. Des ailes paraissent à ses épaules, et il se pourrait que, par une suite d'imitations inexactes, ce fût devenu l'origine de l'oiseau qui sur quelques pièces voltige au-dessus du coursier, ou se tient sur sa croupe. « Les Celtes, dit-il, purent voir dans le » conducteur du char un personnage triomphant, et plus tard, » combinant avec cette idée celle de l'aigle, considéré comme le » symbole de la force et de la victoire, remplacer ainsi le héros » par son emblème. » Je cite textuellement ce passage sans oser en accepter les conclusions.

M. Barthélemy ne considère pas toujours les Gaulois comme des copistes inintelligents, et pense que souvent les symboles adoptés par eux conservaient la signification qu'ils avaient chez les peuples auxquels ils les avaient empruntés. Cette idée me paraît mériter une sérieuse attention, et pourra, je n'en doute pas, être appliquée avec succès à l'explication des médailles gauloises.

La deuxième étude de M. Barthélemy, relative au type du char et du cheval, ne présente rien de bien neuf; mais je n'ai nullement l'intention d'en faire un reproche à l'auteur. S'il veut passer en revue tous les types numismatiques de la Gaule, il ne peut éviter de reproduire des idées émises avant lui et adoptées déjà par les antiquaires. Nos lecteurs se rappellent sans doute tout ce qui a été dit dans ce recueil sur les types du cheval et du char. Ainsi que nous, M. Barthélemy les a regardés comme des copies plus ou moins exactes de types étrangers n'ayant aucun rapport avec les usages ou la religion des Gaulois. Il y aura peut-être lieu de revenir sur ces assertions, à l'égard du type du cheval seul; il a pu être considéré comme l'attribut d'Apollon qui était certainement adoré dans la Gaule, et cette réflexion m'est suggérée par les judicieuses observa-

tions de M. le marquis de Lagoy, dans son savant Mémoire sur les monnaies des *Belindi* d'Aquitaine [1].

L. D. L. S.

Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché; par Louis Levrault, correspondant du ministère de l'instruction publique. Strasbourg, 1842. Un vol. in-8°.

L'Essai sur la monnaie de Strasbourg, que vient de publier M. Levrault, est très remarquable, principalement comme histoire monétaire liée aux annales d'une ville importante. L'histoire de Strasbourg, non-seulement comme capitale de l'Alsace, mais comme cité indépendante, où l'autorité fut d'abord entièrement entre les mains de l'évêque et passa ensuite dans celle des bourgeois constitués en république, intéresse tous les hommes studieux et surtout les habitants de cette riche province. « Dans cette France *qui ne veut plus dater que » d'hier et qui cependant date de si loin*, dit M. Levrault, nul n'aurait » plus mauvaise grâce à dédaigner les souvenirs locaux que les habi» tants des villes alsaciennes en général, et en particulier ceux de » Strasbourg. » C'est au double titre de Strasbourgeois zélé, et d'ancien fonctionnaire de l'Hôtel des Monnaies de sa ville natale, que M. Levrault a entrepris de mettre en œuvre les documents historiques qu'il a pu rencontrer sur les monnaies alsaciennes, et d'abord sur celles de Strasbourg; il nous promet un travail semblable sur les autres monnaies ecclésiastiques, seigneuriales ou municipales appartenant à l'Alsace.

L'auteur a divisé son livre suivant l'ordre naturel des temps; il traite successivement des monnaies celtiques, gallo-romaines, mérovingiennes, carlovingiennes, épiscopales et enfin municipales de Strasbourg. Ces deux dernières sortes de monnaies sont nombreuses et se lient intimement avec l'histoire du pays, c'est sous ce point de

[1] Revue, 1842, p. 12 à 17.

vue que M. Levrault les considère, se référant pour les empreintes à l'ouvrage récemment publié sur cette matière par M. le baron de Berstett; mais ce dernier livre est écrit en allemand et sans doute peu répandu en France. Plus d'un lecteur de M. Levrault regrettera comme nous qu'il n'ait pas reproduit au moins les principales variétés des monnaies strasbourgeoises données par M. de Berstett.

Nous avons dit que l'essai de M. Levrault était une œuvre de bon citoyen, mais nous devons ajouter qu'il nous semble avoir poussé un peu loin son *patriotisme*. Il est bien entendu que ce mot, si profané dans nos derniers temps, est pris ici dans sa véritable et honorable acception; l'auteur a voulu enrichir son pays ou sa numismatique aux dépens d'autres provinces françaises. Je suis loin de vouloir lui en faire un reproche trop sérieux, je sais par expérience comment dans les ténèbres de la Numismatique du moyen-âge chacun cherche à favoriser sa *localité* et à s'approprier tout ce dont l'attribution offre quelques doutes. Nous allons voir que M. Levrault a largement usé des prérogatives de l'historien des anciens temps pour former toutes les séries monétaires strasbourgeoises antérieures aux monnaies épiscopales.

Afin de parvenir plus sûrement à son but, il cherche à établir que Strasbourg possédait le trésor, *ærarium*, de l'armée romaine et une succursale de l'atelier monétaire de Trèves. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses recherches à ce sujet, cela nous mènerait trop loin, nous nous contenterons de dire que tous les indices qu'il en a recueilli peuvent donner quelque poids à cette opinion sans qu'elle soit pourtant assez bien établie pour justifier pleinement les conclusions relativement aux monuments numismatiques qu'il donne à Strasbourg pendant les trois premières époques.

Sur la période celtique, nous citerons d'abord une note qui nous donnera l'occasion de relever une erreur dans laquelle nous sommes jadis tombé, et de combattre une attribution que l'auteur donne, à la vérité, comme douteuse, mais qui est évidemment fausse. « M. Cartier, et d'après lui M. de la Saussaye (Rev. Num. 1840, » p. 256), classent parmi les médailles des *Turones* un petit-bronze » dont la face est au type tout romain, tandis que sous le sanglier

» aux soies hérissées, qui forme le type gaulois du revers, ils croient
» reconnaître les vestiges de la légende *Triccos.* Ces lettres TRICCOS
» ne pourraient-elles pas signifier *Triboccos?* et dans ce cas la mé-
» daille dont il s'agit ne pourrait-elle pas être revendiquée par
» Strasbourg? » (p. 18.)

En proposant cette attribution à la cité des Triboques, M. Levrault oubliait sans doute que nous lisions sur cette même médaille, autour de la face, TVRONOS, que personne ne disputera à la cité de Tours; l'alliance de ces deux peuples eût été bien étrange. *Triccos* est bien évidemment un nom de chef des *Turones*, il se trouve sur deux médailles bien connues joint à TVRONOS; Strasbourg ne peut le revendiquer à aucun titre. Mais notre médaille au type du sanglier nous avait trompé, M. de la Saussaye et moi, elle était très fruste des deux côtés, je l'avais mal lue et mon collègue l'avait dessinée, prévenu par mon indication. J'ai retrouvé depuis, au camp d'Amboise, deux médailles semblables, mais bien conservées. La tête est pareille à celle qu'on voit sur les médailles gallo-romaines des *Turones*, mais la légende est ACVSSROS, nom de chef; au revers il n'y a aucun nom.

L'époque gallo-romaine pourrait, selon M. Levrault, donner à Strasbourg des médailles jusqu'ici attribuées à d'autres villes. «...Est-
» il bien certain que le nom d'Argentoratum ne se trouve, si non
» inscrit en toutes lettres, au moins indiqué sur aucune médaille im-
» périale gallo-romaine? Les sigles SMAR qu'on lit sur un assez grand
» nombre de monnaies, ne peuvent-ils pas, à la rigueur, signifier
» aussi bien S*ignata* M*oneta* AR*gentorati* que S*ignata* M*oneta* AR*elati*,
» ainsi que les numismatistes ont l'habitude de les interpréter..... Il
» y a parmi les impériales des médailles de Licinius et de Crispus
» portant les lettres ATR, que quelques numismatistes traduisent par
» ATR*ebates* (Arras), et que d'autres croient être les sigles de Trèves.
» Arras n'ayant pas été une ville à triumvirs ni à procurateurs mo-
» nétaires, ne pouvait-on concilier ces deux interprétations en ce
» qu'elles ont chacune de plus spécieux, et lire A*rgentoratum* TR*e-*
» *virorum*, la lettre A désignant la ville succursale où la monnaie fut
» frappée et les deux lettres TR le chef-lieu monétaire?..... Il y a

» aussi des Crispus attribués à Arles qui sembleraient pouvoir être
» revendiqués par notre Argentoratum : tel celui aux lettres ou si-
» gles SAR. Les lettres les plus usitées sur les monnaies d'Arles sont
» les ARL. PARL. SARL. Presque toujours un L à la fin, d'où l'on
» peut conclure qu'Arles signait d'un L troisième ou quatrième, pour
» se distinguer d'une autre ville à l'initiale A qui n'avait point de L
» dans son nom, et dans ce cas les AR et SAR devraient désigner cette
» autre ville, c'est-à-dire, peut-être ARgentoratum (p. 43-45). »

Je ne travaillerai pas à renverser ces hypothèses, moi qui disais naguère : « TRS. TS. TRO, ne pourraient-ils pas signifier TVRONES? » (Rev. 1836, p. 159), et qui étais tenté de réclamer pour Amboise, AMB*acia*, les médailles de Magnence trouvées dans le pays, et qui portent pour différent monétaire AMB, attribués à Amiens, AMB*ianis?* Toutefois je pense qu'on ne trouvera pas les nouvelles attributions de M. Levrault plus solidement établies que les miennes, que j'abandonnerai sans chercher à les défendre.

Les prétentions de notre auteur sur les initiales AR le mènent encore plus loin sous l'époque mérovingienne. On sait que ces lettres placées sur certains triens au centre du champ, des deux côtés de la croix, ou en exergue, ont été rapportées à la ville ou à la province d'Arles, à Clermont ou à l'Auvergne, suivant les noms de lieux qui s'y trouvaient inscrits, ou suivant certaines conditions de types, de légendes ou de fabrication; ce serait ici AR*gentoratum* ou AR*gentina*. M. Levrault ne se contente pas de quelques triens donnés sans contestation à Strasbourg, tels que ceux au type de l'enfant debout les bras étendus; outre ceux marqués des lettres AR, il convoite même certaines pièces royales de Sigebert II et de Dagobert II, portant M A, et attribuées à Marseille.

« ... Puisqu'une monnaierie a existé à Strasbourg ou Argentora-
» tum sous les rois mérovingiens, et nous en avons la preuve en
» toutes lettres, cette monnaierie a aussi bien pu signer son nom
» en abrégé par les initiales AR, que toutes les autres monnaieries
» dont le nom commençait par AR..... Les lettres M✝A des mé-
» dailles royales de Sigebert II et de Dagobert II, sans autre indica-
» tion de ville ou de monnaierie, ne sauraient dire pour nous *Massilia*

» et sont plutôt initiales du substantif *moneta* et d'une résidence » austrasienne, dont le nom commence par la lettre A. Or, parmi » les résidences royales austrasiennes dont le nom commence par » un A, la plus centrale est celle que Grégoire de Tours place au- » près d'Argentoratum et qui indubitablement prit le nom de cette » ville. Ce palais fut-il déserté à la mort de Childebert II? cela » n'est pas probable..... Peut-être la monnaie y fut-elle signée, » tantôt des lettres M┼A, tantôt des lettres AR, selon le caprice des » monétaires? (p. 61, 68). »

En conséquence de ces argumentations, M. Levrault assigne à Strasbourg les n°s 125, 134, 166, 249, 338, 342, 526, 579, 607, de notre catalogue; il y joint le n° 891. *Sareburco*, et quelques autres restées indéterminées. Il publie en vignette un triens inédit du médailler de la ville de Strasbourg. — AVNVLFVS M ~ O, autour d'une tête nue tournée à droite. ℞. ARGENTORATOFIT, croix sur une base cantonnée d'un point, un A au pied. — M. Levrault dit ARNVLFVS ou AVNVLFVS, l'empreinte ne donne que le premier.

L'auteur n'a rien négligé pour justifier ses propositions, et en lisant toutes ses réflexions qu'il nous est impossible de reproduire; on pourra partager quelques-uns de ses doutes sur les anciennes attributions, mais nous avouons que nous ne pouvons partager, tout en louant chez lui sa partialité pour la numismatique strasbourgeoise, surtout lorsqu'il dit à l'occasion de ce dernier triens.... « Cette lettre A, qui fait en quelque sorte double emploi avec la lé- » gende, et qui assurément cette fois signifie bien Argentoratum, » est un puissant argument en faveur de nos revendications, et » donnerait même droit de réclamer pour Strasbourg les monnaies » à la lettre A, sans autre nom de ville, des monétaires Baudulfus, » Isorus, Idealis, Austrul. Quant au nom Arnulfus, il n'a d'autre » analogue parmi les monétaires connus qu'Arnoaldus de Paris, Ar- » valdus de Vienne, et Aunulf ou Aunulfus d'Auch, célèbre par ses » figures debout aux bras étendus, comme celle d'un des triens » *Stratoibord*. Peut-être cet Aunulfus d'Auch et notre Arnulfus ne » sont-ils qu'un seul et même nom, un seul et même monétaire? » et peut-être notre triens d'*Arnulfus* est-il destiné à révolutionner

» tout le système de classification des monétaires, et à faire refluer » vers Argentoratum la plupart de ceux attribués jusqu'à ce jour, » sur la foi de la seule lettre A, à *Augustodunum,* à *Auxia,* à *Ande-* » *cavis,* etc. » (p. 87). Non seulement on trouve ces prétentions exagérées, mais notre auteur pourrait bien rencontrer des numismatistes qui lui contesteraient même pour Strasbourg, malgré son nom d'Argentoratum, le triens dont il donne l'empreinte et deux autres déjà connus portant *argentorata* n° 515 et *argentat. vic. f.* n° 248, pour les donner à d'autres villes ou simples *vics* comme Argentan, Argenton, Argentières, Argentré, etc.

M. Levrault, dans ses pièces justificatives, a reproduit en entier notre catalogue des légendes mérovingiennes, suivant l'ordre alphabétique des noms des monétaires, nous sommes fâché qu'il ne nous ait pas fait part de son dessein, nous nous fussions empressé de lui signaler quelques erreurs qui nous ont échappé et nous lui eussions donné un petit supplément que nous comptons publier bientôt. Sa liste des noms de lieux de la Gaule où les rois de la 2e race ont fait battre monnaie, aurait pu être augmentée en consultant le grand ouvrage de M. Conbrouse.

Le chapitre des monnaies strasbourgeoises sur les Carlovingiens, offre encore quelques envahissements sur des territoires étrangers, toujours à l'aide de la nouvelle interprétation des initiales AR. On connaît des pièces incontestables de Strasbourg, portant le plus souvent ARGENTI-NACIVIT, en inscription bislinéaire, d'autres, STRATBVRC ou STRABVB-CIVITA. M. Levrault nous donne l'empreinte d'un denier inédit de Pépin, R ‾ P, ayant au revers CIVARGRAT, autour d'une petite croix. Il réclame pour sa ville une monnaie de Charlemagne, d'attribution jusqu'ici incertaine quant au lieu : je le laisse parler. « La monnaie de Strasbourg serait peut-être en droit » de revendiquer aussi le denier d'argent de Charlemagne, n° 14 de » Le Blanc et 19 de Conbrouse, ayant à l'avers *Carolus*, et au revers » les lettres AR, séparées des lettres DIS par la traverse d'une croix » égale cantonnée. Le Blanc, qui paraît ne s'être pas douté que notre » Argentina ait eu le même droit qu'Arles, de signer parfois ses ini- » tiales, traduit ces lettres par *Ardis,* Ardres, petite ville du Bou-

» lonnais, qu'il déclare lui-même être peu ancienne. M. Lelewel a » tenté de l'expliquer par *Arisidium* (Arzat). Eckard et MM. Fou- » gères et Conbrouse lisent *Areladis* pour *Arlatis*. Les deux lettres » d'en haut AR étant surmontées d'un trait horizontal signe d'a- » bréviation, et séparées des trois lettres d'en bas par un point, ne » sauraient, ce nous semble, former avec ces dernières lettres un » seul mot. Elles doivent à elles seules désigner le lieu où la mon- » naie fut frappée, et les lettres d'en bas pourraient signifier soit » D*omini* I*mperatoris* S*ignum*, soit D*omini* I*ussu* S*ignata* (sous-en- » tendu *moneta*), soit encore D*ominio* I*mperatoris* S*ignata* (p. 100).

Cette explication me paraît trop dans l'esprit du P. Hardouin, pour être acceptée, l'attribution de cette pièce pourra rester douteuse, mais je ne pense pas qu'on la regarde jamais comme monnaie de Strasbourg. D*ominio* I*mperatoris* S*ignata* (monnaie frappée dans le domaine de l'empereur), p. 101.

J'ai déjà dit que les pièces au temple, avec les légendes HLVDOVICVS IMP et XPISTIANA RELIGIO, avaient pu être frappées par les évêques au nom de Louis-le-Débonnaire (Revue, 1837, p. 344), M. Levrault partage cette opinion. « Cette image d'église au revers, » semble être un premier essai de monnaie mixte épiscopo-impé- » riale, l'avers restant consacré au souverain tandis que le revers » rappelait l'église, et par conséquent l'évêque..... Il faut remar- » quer qu'à l'exception d'une seule pièce au type du portail, attri- » buée, avec plus ou moins de raison à Charlemagne, ce type ca- » ractérise particulièrement les monnaies de Louis-le-Débonnaire, » c'est-à-dire, du roi carolingien qui favorisa avec le plus de pieuse » bonhomie le développement de la puissance temporelle du clergé. » Sous son règne l'épiscopat, simple instrument impérial sous Char- » lemagne, était devenu une puissance traitant presque d'égale à » égale avec la royauté, et gouvernant au nom du monarque, mais » en réalité sans contrôle, la plupart des villes à cathédrales. La » munificence de Louis, en lui concédant la maîtrise des monnaieries » palatines de ces villes, lui avait en quelque sorte donné le droit » d'entrer en partage des honneurs comme des profits de la monnaie » subtituée ainsi aux priviléges des monétaires mérovingiens, l'évê-

» que, abandonnant les traditions de simplicité de la première époque carolingienne, se réservait, avec l'assentiment du pieux roi, le revers des deniers sortis de ses ateliers, et y plaçait l'image d'une église, non seulement pour attester le triomphe de la religion, mais pour donner à ses œuvres une signature, celle du temple chrétien dont il était le pontife. Sous ce rapport le type du portail des monnaies carolingiennes serait une sorte de différent monétaire, différent adopté dans les monnaieries dirigées ou exploitées par les évêques..... La légende *Christiana religio*....., les croix du pignon et du fronton ne nous permettent pas de douter que ces monnaies n'aient un caractère plus ecclésiastique que les autres monnaies carolingiennes..... » (P. 108, 120, 121).

Après avoir décrit deux pièces de Charles-le-Gros, d'après Mader et M. de Berstett, M. Levrault cite encore une pièce nouvellement découverte, dont nous regrettons de ne pas voir l'empreinte. « A ces deux pièces strasbourgeoises de Charles-le-Gros, il y aurait lieu d'en ajouter une troisième, trouvée assez récemment à Bâle, et achetée par un voyageur anglais, dont la complaisance n'a pas été jusqu'à consentir à nous la céder. C'est un denier d'argent..... A son avers, un peu fruste, on découvre une tête couronnée de laurier, et au revers le portail à colonnes ou à deux tours. En légende de revers les lettres CIVAR..A, très espacées et serrant le portail, semblent autoriser à lire *Argentina civitas*. Quant à la légende d'avers, elle est surtout remarquable, et dit : KARLVS PIVS REX F. ET L. Ce dernier L rappelle les médailles lombardiques de Charlemagne, et il devrait sans doute signifier *Longobardorum*, si l'on attribuait la pièce à cet empereur. Mais le denier dont il s'agit n'a aucun des caractères des médailles de Charlemagne, dont les monnaies lombardes, frappées toutes après son sacre, ne manquent pas de rappeler les titres d'empereur et d'auguste. Attribuée à Charles-le-Gros et à la Monnaie de Strasbourg, cette pièce serait d'autant plus curieuse, que le dernier L de la légende d'avers, ne pouvant plus signifier *Longobardorum*, devrait être interprété par *Lotharingia*, et offrirait ainsi le premier exemple de la substitution d'un nom de royaume ou de province à un

» nom de peuple sur les monnaies des princes franks. Il peut suf-
» fire de jeter un coup d'œil sur la situation de l'empire à l'avéne-
» ment de Charles-le-Gros, et pendant les premiers temps de son
» règne désastreux, pour reconnaître que le nouveau mot de Lotha-
» ringie a sa raison d'être sur les monnaies de ce triste petit-fils de
» Charlemagne. » (P. 124.)

Enfin, après cette explication très hypothétique d'une pièce qui aurait besoin d'être étudiée sur un exemplaire bien conservé, M. Levrault tente encore de donner à Othbert, évêque de Strasbourg, une monnaie publiée par Appel, et portant au revers d'une effigie épiscopale, avec la légende *Obertus*, quatre lettres ainsi disposées T | V / I | N. Lelewel, la supposant frappée à Thuin, l'attribuait à Othbert, évêque de Liége en 1091. Suivant notre auteur, la seconde lettre du revers, V, pourrait être un A renversé, ce qui autoriserait à lire Argentina, en tenant compte de l'interposition déjà usitée des lettres et du rappel assez fréquent aussi d'une seule lettre par syllabe. Nous laissons à M. Levrault la responsabilité de toutes ces interprétations, et nous souhaitons, pour l'honneur de la numismatique strasbourgeoise, qu'elles soient acceptées.

L'auteur cherche ensuite à déterminer l'époque où l'évêque de Strasbourg, revêtu par les empereurs de l'autorité de comte, a commencé de frapper monnaie, d'abord comme simple délégué du souverain, puis pour son propre compte, au type et avec les légendes impériales, enfin à son propre nom et à son seul bénéfice.

« C'est à l'évêque Erkenbold ou Archambault (965 à 991) que
» commence l'ère épiscopale de la monnaie de Strasbourg. Avant lui
» sans doute, et dès le siècle précédent, cet atelier monétaire était
» dans la dépendance des évêques ; mais, ainsi que nous avons es-
» sayé de le faire voir, à simple titre de bénéfice palatin, et sans
» qu'ils pussent, à moins d'usurpation, faire frapper monnaie à leur
» coin. Enfin il appert d'une charte de l'empereur Otton II, datée
» du 4 des ides d'avril, année de l'incarnation 974, deuxième de
» l'indiction, que le droit absolu de battre monnaie fut *accordé* par
» cet empereur à l'évêque Erkenbold, tant pour lui que pour tous
» ses successeurs, et non-seulement à Strasbourg, chef-lieu épisco-

» pal, mais en tout autre lieu de l'évêché où il pourrait leur conve-
» nir d'établir un atelier monétaire. » (P. 156).

Cet évêque Archambault paraît avoir d'abord frappé des monnaies où paraissent à la fois le nom de l'empereur et le sien, puis à son seul nom; il organisa la monnaie, et il fit des statuts, peut-être modifiés par ses premiers successeurs, qui sont parvenus jusqu'à nous. M. Levrault les cite; mais je dois signaler une erreur qui lui est échappée, et qui ferait croire qu'à la fin du Xe siècle on frappait des sous effectifs. « Art. 18 (76 des statuts). La monnaie faite, le maître » de la Monnaie rendra à l'évêque les coins, savoir, au moins deux » pour le sol et deux pour le denier... etc. » Le texte latin, transcrit aux pièces justificatives, dit : *Quando monetarius ferramenta, in quibus* denarii *formantur, episcopo resignabit, reddet ei duo in forma* nummorum, *et duo in forma obolorum.* On voit qu'il n'est réellement question que de *deniers* et d'*oboles*; si dans d'autres articles on parle de sous, ce n'est que comme unité monétaire en usage alors pour représenter 12 deniers, ainsi que nous disions naguère une pistole pour 10 livres, et une livre pour 20 sous.

L'atelier monétaire épiscopal fut exploité par les chevaliers nobles nommés *Husgenossen*, commensaux de l'évêque, formant aussi le gouvernement de la ville à cette époque féodale, et dont l'influence toute-puissante dura jusqu'à ce que les associations d'artisans, composant la bourgeoisie, eussent réussi à se faire concéder, de gré ou de force, une large part dans l'administration de la commune, dont l'évêque et les nobles furent dépossédés totalement, après une longue suite de débats, souvent sanglants. Ces contestations perpétuelles entre la bourgeoisie, l'évêque et la noblesse appartiennent à l'histoire civile de Strasbourg, mais aussi à son histoire monétaire, car la monnaie fut souvent la cause des collisions, et sa transmission de l'évêque à la ville en fut le résultat, comme attribut de l'autorité temporelle, et alors source des revenus municipaux. L'évêque n'abandonna pas d'abord ses droits monétaires; il les engagea à la ville pour des temps limités; puis il fut réduit à ne les exercer que dans des châteaux dépendant de son évêché.

Ce fut en 1298 que la ville reçut de l'évêque Conrad de Lichten-

berg une charte qu'on a coutume d'invoquer comme l'ère de l'avénement municipal au droit de monnaie, et qui n'est cependant qu'une cession temporaire de la monnaie aux deniers *pfennings*. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de tous les incidents relatifs aux prétentions respectives des évêques et de la cité au sujet de la monnaie; elles ne furent terminées que sous le règne de Maximilien Ier, qui, par ses lettres datées de Botzen, le 20 janvier 1508, accorda à la ville la fabrication des florins. Ainsi, les monnaies de la *ville* de Strasbourg sont de deux espèces, celles émises par le magistrat et le sénat, soit en vertu des concessions temporaires des évêques, soit par suite de l'usurpation de l'atelier monétaire épiscopal, et celles qui sont sorties de l'atelier purement municipal.

Nous devons ici dire un mot de l'origine du type strasbourgeois du lis, qui ne se rattache point aux insignes du royaume de France.

« Le lis, dit M. Levrault, ou du moins une figure fort semblable à » celle des antiques fleurs de lis de France, domine parmi les muettes épiscopo-strasbourgeoises, comme il dominera plus tard, » mieux dessiné, parmi les monnaies parlantes de la ville libre et » république de Strasbourg. Nous avons un assez grand nombre » d'exemplaires anonymes au médailler de la ville, et M. de Berstet en a fait graver vingt-quatre, qu'il a eu tort, selon nous, de » classer tous parmi les monnaies municipales. Ils présentent, pour » peu qu'on les examine avec attention, les successives nuances du » passage de la double crosse au lis, et peuvent servir de démonstration à ce que nous avons avancé ci-dessus sur l'origine épiscopale du lis républicain de Strasbourg. Quelques-uns sont presque une croix épanouie; d'autres dessinent parfaitement les becs » recourbés de deux crosses accolées à la lance ou sceptre, et assujéties par une barre transversale; d'autres encore sont plus particulièrement semblables à la fleur de lis de France, ayant au-dessous » de la barre transversale des becs recourbés comme au-dessus..... » L'on a beaucoup discuté sur l'origine du lis de Strasbourg, sur » ses analogies avec le lis de France..... Enfin, Grandidier, Schœpflin et Expilly portent la lumière dans ce débat. Le premier fait » descendre le lis strasbourgeois de la double crosse surmontée

» d'une mitre. Schepflin et Expilly, en admettant aussi la filiation » de la double crosse, voient le bâton pastoral dans la figure ou » feuille qui surmonte et sépare les deux becs recourbés. Nous n'a- » vons certes pas la prétention de mieux voir que Grandidier et que » Schœpflin; mais au lieu de la mitre du premier et du bâton pasto- » ral du second, qui appartiendraient tous deux au même ordre d'i- » dées que les deux crosses, ne pourrait-on pas admettre que l'es- » pèce de lance qui les sépare était en effet, dans l'origine, une lance » ou un sceptre, l'ancienne lance impériale de l'Allemagne, signe » temporel ou de la comitive impériale, s'unissant, pour former » l'emblème de la double nature des comtes et princes-évêques » de Strasbourg, aux deux crosses, signe du pouvoir spirituel ? » (p. 353-355.)

Renouvelons, à l'occasion de cette succession de types qu'il nous eût été utile d'étudier, l'expression de nos regrets sur le manque d'empreintes dans le livre de M. Levrault. Il renvoie continuellement aux planches de M. de Berstett, à celles de Schœpflin, Lelewel et autres, ce qui laisse beaucoup d'obscurité sur plusieurs points traités dans sa revue sommaire des monnaies épiscopales et municipales de Strasbourg. Espérons que, dans une nouvelle édition, il complètera son travail par quelques planches contenant les principaux types et les pièces les plus rares; son ouvrage en serait beaucoup plus utile et recherché.

Strasbourg devint une ville française le 30 septembre 1681, et, par un article de la capitulation, la monnaie fut conservée à la ville, qui fit frapper, en 1682, des écus, des pièces de 30, 15, 10, 4, 2, 1 sous à son type local. Mais, en 1704, l'écusson français aux trois fleurs de lis héraldiques remplaça définitivement le lis strasbourgeois : une des légendes est consacrée au roi, l'autre continue jusqu'en 1716, à dire *moneta nova argentinensis.* Le double B fut le différent de cet atelier monétaire royal jusqu'à nos jours. Les produits n'étant plus alors propres à la cité, M. Levrault s'abstient d'en parler, et ne cite plus que quelques pièces exceptionnelles, frappées sous les balanciers de l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg. Ce sont des médailles commémoratives de grands événements intéressant la

ville, du séjour accidentel des rois dans ses murs, etc... La dernière pièce de ce genre, frappée avant la révolution, inspire à M. Levrault les réflexions suivantes :

« Cette dernière série s'ouvre par une médaille de M. de Dietrich,
» premier maire de Strasbourg. Son avers offre un buste de profil
» avec la légende PH. FR. DIETRICH PREMIER MAIRE ELV LE
» 5 FEVRIER 1790. Au revers les écussons de France et de Stras-
» bourg, au-dessus desquels deux anges tiennent un bandeau à l'in-
» scription VIVE LA NATION, LA LOI et LE ROI. La signature de
» cette pièce est Ramm. Il ne faut pas la confondre avec une autre
» médaille de Dietrich, frappée à Paris, et que par conséquent il
» n'y a pas lieu de décrire ici. Toutes deux sont pour ainsi dire le
» procès-verbal numismatique du dernier coup porté à la constitu-
» tion strasbourgeoise, et du dévouement avec lequel l'antique cité
» sacrifia ses derniers priviléges, la relique de ses siècles d'indépen-
» dance, sa capitulation de 1681, pour s'unir davantage à sa patrie
» d'adoption, et se placer sous le niveau de l'égalité nationale pro-
» clamée par la Constituante. Il est digne de remarque que le nom
» de Dietrich inaugure les deux époques de l'absorption de Stras-
» bourg par la France. En 1681, l'ammeistre Dietrich signe la capi-
» tulation d'Illirch; en 1790, son arrière-petit-fils est le premier
» maire de Strasbourg, chef-lieu de département français. Hélas!
» Robespierre ne devait pas respecter ces titres de Dietrich à la sym-
» pathie de la France; et par une sorte de fatalité étrange, le maire
» patriote de 1790 devait expier sur l'échafaud de la république
» française la part prise par l'un de ses ancêtres à la déchéance de la
» république de Strasbourg. » (Page 365.)

Je pense qu'on aurait pu encore faire mention, au moins comme monnaies historiques appartenant à Strasbourg, des pièces de *un décime* qu'on y fabriqua en 1814 et 1815, aux types des lettres N ou L couronnées, pendant les deux invasions étrangères, pour payer les troupes lorsque les communications avec le siége du gouvernement étaient interrompues.

En concluant de tout ce qui précède, je dirai de nouveau que le livre de M. Levrault est très remarquable sous le rapport historique,

il renferme des documents précieux, habilement mis en œuvre, sur la liaison intime qui exista au moyen-âge entre la fabrication de la monnaie de Strasbourg et le gouvernement de la cité. Confiés simultanément aux évêques par l'autorité impériale, ces deux attributs de la souveraineté furent exercés d'abord, ainsi que le reconnaît l'auteur, par l'Église, au grand profit du peuple qu'elle protégeait contre les excès du despotisme militaire; mais plus tard, la bourgeoisie ayant acquis des lumières, des forces et des intérêts qui devaient lui rendre pénible le gouvernement féodal et l'autorité exclusive de l'ancienne noblesse, il en résulta des luttes continuelles qui finirent par l'émancipation de la commune et de la monnaie. Ces vicissitudes sont très bien décrites par M. Levrault; il est fâcheux que la partie purement numismatique laisse quelque chose à désirer : d'abord par abondance, en donnant à Strasbourg plus qu'il ne lui appartient; ensuite par stérilité, en ne mettant pas à même les lecteurs de connaître les monnaies épiscopales et municipales autrement que par des descriptions nécessairement insuffisantes. Avec quelques suppressions dans l'histoire des premières époques, et un tableau des principales monnaies strasbourgeoises, l'*essai* de l'auteur se trouvera changé en un excellent *traité* historique sur les diverses phases de l'existence politique et du monnoyage de Strasbourg sous les deux premières races de nos rois, sous la puissance féodale de ses évêques, sous le gouvernement municipal et républicain de la bourgeoisie, et depuis son incorporation à la France. Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Levrault est très intéressant et ne peut manquer d'ê-bien accueilli en Alsace, en France et en Europe. Ce savant Strasbourgeois nous pardonnera sans doute quelques observations toutes numismatiques sur son livre ; elles ne nous ont été inspirées que par le désir de le voir entrer plus intimement dans l'esprit de la science que nous cultivons, et de le décider à achever le monument qu'il a déjà élevé à sa ville natale et à l'atelier monétaire où, par succession de famille, il a occupé les loisirs de sa jeunesse.

E. C.

Revue de la Numismatique Belge; année 1842. Tirlemont; P.-J. Merckx; 160 p., in-8°, fig. N° 1, avril, mai, juin.

Cette Revue, annoncée depuis long-temps, est publiée en français, sous le patronage d'une Société numismatique, par M. l'abbé Louis, directeur du collége de Tirlemont. Elle est faite sur le plan de notre Revue, si ce n'est qu'elle semblerait devoir se borner à traiter des monnaies frappées sur le territoire actuel du royaume de Belgique. Cependant, dès ce premier numéro, on fait des excursions dans la numismatique ancienne. M. Meynaertz publie huit *demi-sous* et trois tiers de sous de son cabinet, inédits, du moins quant au module; ils sont du Bas-Empire, depuis Honorius jusqu'à Maurice.

La matière ordinaire de cette Revue offrira beaucoup d'intérêt non-seulement aux nombreux amateurs belges, mais encore à ceux des pays voisins, dont les monnaies, au moyen-âge, se liaient presque toujours avec celles qui sont spécialement propres à la Belgique, comme la Hollande, la Flandre française et plusieurs provinces devenues prussiennes. Les principaux rédacteurs de ce premier numéro sont, outre M. Lelewel, dont on avait si méchamment supposé la maladie et la mort, M. Piot, attaché aux archives de Bruxelles et Châlon, président des bibliophiles belges. On y trouve, entre autres articles : 1° Un catalogue des monnaies des comtes de Hainaut; les membres de la Société numismatique se proposent de publier ainsi des listes monétaires par provinces, et ils invitent les amateurs possédant quelques monnaies, qui n'y seraient pas indiquées, de leur en donner la description exacte, et autant que possible les dessins ou les empreintes; elles formeront l'objet d'un supplément. 2° Des considérations sur l'ancienne administration monétaire de la Belgique; l'auteur, M. Piot, renonce, en faveur de la Revue belge, à la publication projetée d'un *Codex monetarius;* il donne une grande quantité de pièces justificatives, tirées des archives belges et d'autres sources, et continue ce travail à la suite de deux analyses des n°s 2 et 3 des *Documents pour servir à l'histoire monétaires des Pays-Bas,* que M. Veratcher publie à Anvers.

M. Lelewel a enrichi ce premier cahier de la Revue belge d'un mémoire très remarquable sur les *anciennes plaques décoratoires, sépulcrales, de distinction, et marques honorifiques;* il est écrit en français plus correct et surtout plus clair que plusieurs des précédents ouvrages que l'auteur a donnés dans notre langue, et qui perdaient beaucoup par le travail nécessaire à leur parfaite intelligence. Une planche, gravée par l'auteur avec son talent ordinaire, reproduit plusieurs de ces décorations, récemment trouvées en Danemarck et en Belgique. Il serait trop long de faire l'analyse de ce savant mémoire, nous nous contenterons d'en extraire un passage qui se rattache à notre numismatique nationale :

« Il est juste de compter au nombre des monuments extraordinaires ces pièces en or de Louis-le-Débonnaire, qui portent l'inscription *Munus divinum.* On ne peut pas douter qu'elles n'aient eu la valeur du numéraire courant; car leurs variétés, la fabrication avancée de la plupart, la grossière imitation postérieure qui ne savait ou ne voulait pas reproduire leur légende, et pouvait avoir lieu du temps de l'empereur Otton, en Allemagne, tout prouve que, dès leur origine, les pièces en or de *Munus divinum* faisaient partie de la monnaie. Mais en même temps, on ne peut guère contester qu'elles aient aussi dans le principe servi de marques de distinction. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la découverte faite à Lessine, en 1836, d'une pièce de Louis-le-Débonnaire, d'un coin insolite, sur argent ou plutôt électrum, pesant 75 gr. Cette pièce offre d'un côté un buste droit, lauré et une légende D. N. HLVDOVVICVS. IMP. AVG.; de l'autre côté, l'inscription dans le champ porte SCI MAR., *Sancti Martini,* en deux lignes séparées par une croix et deux étoiles. Elle était évidemment attachée à une bague, ou à quelqu'autre ornement de corps. La fabrique est belle, supérieure à tout ce qu'on connaît de cette époque. Dans la composition du coin, tout est conforme à ce temps-là. De semblables inscriptions au Revers étaient très fréquentes sur la monnaie anglo-saxonne et familières aux deniers carlovingiens. Les lettres, l'orthographe du nom commençant par H sont également de ce siècle; le buste est façonné sur le modèle de ceux que portent les pièces en or du *Munus divinum.* Seule-

ment la fabrication est plus parfaite, plus soignée, plus correcte, plus finie. Je connais des numismatistes qui, à cause de cette perfection de l'ouvrage, doutent de l'authenticité de la pièce, ne voulant pas lui assigner une époque aussi reculée. Mais à quelle autre époque postérieure a-t-on pu frapper une semblable pièce? C'est ce qu'il serait impossible de déterminer d'une manière satisfaisante. L'art, qui était alors en décadence, continua toujours à décheoir jusqu'à ce qu'il eût atteint le point extrême de la dégradation..... On ne peut donc, en aucune manière, assigner à une époque postérieure à celle de Louis-le-Débonnaire l'invention et la fabrication d'une semblable pièce, comme médaille commémorative. Reste à examiner si elle n'est pas l'œuvre frauduleuse d'un habile artiste, qui aura voulu tromper les amateurs. Une semblable fraude ne put avoir lieu que quand le goût de la numismatique s'empara des savants et mit en émoi les collecteurs avides, ce qui arriva assez tard. Alors les efforts des artistes s'appliquèrent entièrement aux antiques, seul point dont on devinait le génie et qui offrait des entreprises lucratives. Ces efforts de l'art n'auraient eu aucun intérêt à se porter vers le moyen-âge, repoussé par les collecteurs, et que les contrefacteurs ne comprenaient même pas. La fabrication aussi ingénieuse d'une pièce postiche de Louis-le-Débonnaire ne pourrait donc être attribuée qu'à une époque toute récente où domine le goût des monuments du moyen-âge; mais, sous ce rapport, la pièce en question ne se prête à aucune supposition. Déterrée par un cultivateur, près de Lessines, elle a été vendue à M. Hove, de Gand; celui-ci l'a cédée à M. Bigant, président à la cour royale de Douai, amateur estimable, qui a su en apprécier la valeur; elle est aujourd'hui l'ornement de sa collection précieuse. »

Cette pièce a été publiée par M. Fougères, dans son dernier supplément à la description des monnaies de la deuxième race (n° 469). L'empreinte donnée par M. Lelewel dans la Revue belge nous paraît plus exacte en ce que les restes de la soudure qu'on aperçoit aux deux côtés du revers sembleraient, dans le premier dessin, indiquer des lettres qui n'existent pas. Nous avons vu plusieurs deniers à effigie de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, qui avaient été ainsi atta-

chés à des bagues ou à de petits meubles; on connaît des médailles romaines en or incrustées dans des vases précieux. Un sol d'or de Saint-Martial, de Limoges, récemment publié dans notre Revue, pourrait aussi bien faire attribuer la pièce en question à cette église qu'à Saint-Martin, avec d'autant plus de raison que Louis-le-Débonnaire nous a laissé de belles pièces à son effigie, frappées à Tours, et qu'il y aurait alors deux monnoyages bien différents dans la même ville. Du reste, nous pensons, comme M. Lelewel, que si le *Munus divinum* a pu circuler et être imité comme monnaie, il a été vraisemblablement frappé comme médaille honorifique ou marque de distinction; c'est à ce titre même qu'il aurait pu être plus tard imité grossièrement hors de France, où il s'est rencontré si rarement.

La Revue belge contient quelques notices sur de récentes découvertes d'anciennes monnaies qui intéressent particulièrement le pays; le cahier est terminé par des mélanges dont voici un extrait :

« Dans sa *Notice sur le Cabinet des Médailles* de S. M. le roi des Pays-Bas, à La Haye, M. le Directeur de Jonge cite, comme une des merveilles de ce cabinet, *une monnaie de cuir de l'ancienne Carthage, achetée d'un Arabe sur le sol même de l'ancienne Carthage, par M. Humbert* [1], pièce d'autant plus curieuse, ajoute-t-il, qu'on n'en connaît qu'un second exemplaire, trouvé dans les Alpes, où il avait été laissé lors du passage d'Annibal.

» Ce serait sans doute une merveilleuse chose qu'un morceau de cuir conservé intact sur le sol de l'Afrique ou sur celui des Alpes, depuis tant de siècles. On connaît les plaisanteries plus ou moins spirituelles que firent les protestants sur les reliques, et M. de Jonge, protestant lui-même, ne peut pas les avoir oubliées; je doute cependant que dans tout le dictionnaire des reliques, de M. C. d. P., il trouve quelque chose *d'aussi fort* que son cuir. En vérité, le tanneur carthaginois, qui a préparé cet éternel cuir, aurait mérité la grande médaille d'or à l'exposition de l'industrie.....

» Les monnaies de cuir ont toujours figuré dans les *puffs* numisma-

[1] Voyez ce qui a été dit d'une monnaie de cuir du cabinet de M. Humbert. Revue 1836, p. 217-218; voy. aussi p. 41 de la même année.

tiques. Il y a quelques années, un amateur de Gand s'était avisé d'en fabriquer, en coupant des rondelles dans une vaste tapisserie de cuir doré. Ces pièces, avaient, disait-il, été trouvées dans les déblais du château des comtes (on précisait la place) conservées dans un vase maçonné dans le mur. Il céda à bon prix aux nombreux amateurs de Gand des exemplaires de la précieuse monnaie; puis, un beau jour, il les invita à un dîner dont les monnaies de cuir avaient fait les frais; et, au dessert, il les fit passer dans le cabinet de cuir doré, où chacun put retrouver le trou qu'avait occupé sa pièce. »

Nous laissons aux collaborateurs de la Revue belge la responsabilité de ses *puffs numismatiques*, mais nous pensons, pour l'honneur du conservateur du Cabinet des Médailles de S. M. le roi des Pays-Bas, qu'il y a dans sa Notice faute d'impression, comme si en français on eût écrit *cuir* au lieu de *cuivre*.

E. C.

MÉLANGES.

Prix de Numismatique. — « L'Académie des Inscriptions et Belles-
» Lettres a décerné le prix de numismatique fondé par M. Allier
» d'Auteroche, à M. de la Saussaye, auteur de la *Numismatique de
» la Gaule Narbonnaise,* ouvrage qui renferme un certain nombre
» de médailles inédites, avec quelques attributions nouvelles, et qui
» se recommande par une classification exacte et solide. » (Extrait du procès-verbal de la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1].)

L'Académie a donné la seconde des trois médailles d'or du concours pour les antiquités nationales, à l'*Essai sur l'Histoire monétaire du Poitou,* par notre collaborateur, M. Lecointre-Dupont. Voici les termes du rapport de M. Lenormant à l'égard de M. Lecointre :

« L'Académie, qui décerne tous les ans un prix de numismatique,
» a exclu de ce concours spécial les ouvrages qui se rapportent à la
» partie moderne de cette science. Cela n'empêche pas que l'Acadé-

[1] Les suffrages accordés par l'Académie à l'ouvrage de M. de la Saussaye, ont engagé l'auteur à publier la suite de ses travaux sur les médailles de la Gaule. La numismatique de la Narbonnaise deviendra la première livraison d'un ouvrage sur la numismatique gauloise tout entière. Nous invitons donc ceux de nos lecteurs qui possèdent cette première partie à ne pas la faire relier avant d'avoir reçu la suivante, qui sera consacrée à l'Aquitaine, et contiendra un nouveau chapitre et plusieurs planches relatifs à la Narbonnaise.

(*Note des Éditeurs de la Revue.*)

» mie n'accueille un bon Mémoire sur une question de Numismatique » française avec l'intérêt qu'il mérite, et qu'elle ne s'empresse de » montrer le prix qu'elle attache aux travaux de cette nature, quand » ils réunissent, comme l'ouvrage de M. Lecointre-Dupont, une » parfaite exactitude à un solide jugement. Au reste, le sujet choisi » par M. Lecointre était un des plus riches et des plus heureux de » la matière. Le monnayage du Poitou a été d'une haute importance » sous les rois de la dynastie carlovingienne. M. Lecointre-Dupont » a très bien traité cette question intéressante; il a su fondre partout, » avec bonheur, la numismatique et l'histoire : son livre n'est point » une sèche nomenclature, mais un traité nourri de faits rappro- » chés avec justesse. Ce livre est court; mais le sujet ne comportait » guère un plus long développement, et la commission l'aurait pla- » cé plus haut, si les observations qui ont pour objet les médailles » antiques du Poitou ne lui avaient paru un peu inférieures au reste » de l'ouvrage. »

— Une trouvaille assez importante a été faite à Beaucaire, au mois de mai dernier. En creusant, pour établir des fondements, un maçon a découvert un vase renfermant environ 250 monnaies d'or, parfaitement conservées, de onze espèces diverses.

1° Mouton
2° Franc à pied } du roi Jean, 1350-1364.

3° Franc à cheval
4° Franc à pied } du roi Charles V, 1364-1380.

5° Florin de Eudes, duc de Bourgogne, IVe du nom. 1315-1350. inédit. *EVDVX B:GVNDA.

6° Florin de Humbert II, dernier dauphin de Viennois. 1343-1349. (Duby, pl. XXII.)

7° Florin de Charles, fils aîné du roi Jean, le premier de nos princes qui ait porté le nom de dauphin, avant son avénement au trône en 1364, sous le nom de Charles V. (Duby, pl. XXIII.)

8° Florin de Raimond de Baux, prince d'Orange. 1340-1393. (Duby, pl. XXVI.)

9° Florin d'Étienne de la Garde, archevêque d'Arles. 1350-1359. (Duby, pl. II.)

10° Florin de Jean, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux. (Duby, pl. XIV.) Jean Ier. 1349-1361. — Jean II. 1385-1387.

11° Florin de Pierre IV, roi d'Aragon. 1336-1387. (Saint-Vincens, Monnoies de Provence.)

Il y avait 180 monnaies royales et 70 florins, parmi lesquels se trouvaient 3 florins d'Arles, 3 de Saint-Paul-trois-Châteaux, 5 de Humbert, dauphin, un seul de Eudes de Bourgogne. Le reste était divisé entre Pierre, roi d'Aragon, Raymond de Baux et Charles, dauphins; ces derniers en petite quantité.

La parfaite conservation de ces pièces d'or fait présumer qu'elles ont peu circulé et qu'elles ont été enfouies peu de temps après leur émission. L'époque de l'enfouissement doit se rapporter à la fin du règne de Charles V, ou à celui de Charles VI. Voici ce qu'on trouve dans l'*histoire de Nismes* par Ménard, sous l'année 1419.

« Les Anglois et les Bourguignons vinrent former le siége de la » ville et du château de Beaucaire, boulevard du Languedoc; le dé- » vouement et le courage des habitants et de la garnison, commandés » par Tannegui-Duchâtel, firent échouer cette entreprise et forcè- » rent les ennemis à se retirer. »

Ce pourrait être pendant ce siége qu'un Beaucairois aurait confié à la terre ce précieux dépôt. Toutefois la date présumée de la fabrication de ces pièces pourrait porter à croire que l'enfouissement aurait eu lieu avant le siége, dans les dernières années du XIVe siècle.

DE COURTOIS.

— Ayant l'intention de donner, dans un de nos prochains numéros, un supplément à la liste des monétaires publiée dans notre volume de 1840, nous sollicitons de nos souscripteurs la communication des triens qu'ils possèdent et qui manquent dans notre premier travail. Nous en avons déjà réuni plusieurs, mais nous avons

besoin d'être aidés pour mettre notre catalogue au courant de ce qui existe actuellement dans les cabinets des collecteurs ; le soin qu'on met aujourd'hui à recueillir tout ce qui se découvre, a dû faire connaître beaucoup de triens nouveaux qu'il est important d'enregistrer. Nous espérons qu'on voudra bien nous adresser la description exacte des pièces et la transcription fidèle des légendes ; lorsqu'il y a doute sur la manière de lire ces légendes, il serait utile de nous envoyer un bon dessin, un cliché ou une empreinte sur cire à cacheter ou sur papier de plomb. Pour ce dernier mode de communication nous ferons remarquer que ces empreintes renfermées dans une lettre, arrivent toujours applaties et tout-à-fait indéchiffrables ; il faut les placer dans une petite boîte garnie de coton.

Nous sommes d'autant plus empressé de rédiger notre supplément qu'un de nos souscripteurs, collecteur très zélé, M. Guillemot de la Rochelle, s'occupe activement d'un catalogue des monnaies mérovingiennes connues, par ordre alphabétique des noms de lieu, et qu'il désire y comprendre la nouvelle liste que nous lui avons promise depuis long-temps et que divers travaux ont retardée jusqu'à ce jour. Le travail de M. Guillemot sera très utile, surtout à ceux qui ne possèdent pas le grand ouvrage de M. Conbrouse ; il réunira, sous une forme abrégée et commode, tous les éléments propres à bien faire connaître tous les lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes et les divers monétaires qui paraissent y avoir travaillé.

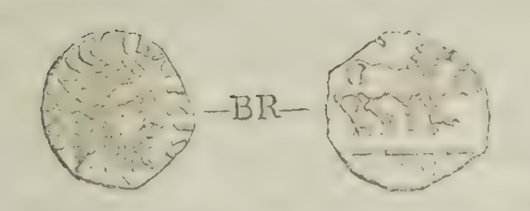
E. Cartier.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

ATTRIBUTION

D'UNE MÉDAILLE GAULOISE

AU PAGUS CORILISSUS.



La division territoriale qui portait le nom de *pagus* existait dès avant la domination romaine dans les Gaules[1] : les exemples qui nous en restent, quoique peu nombreux, le prouvent néanmoins d'une manière évidente. A cette époque, cette dénomination s'appliquait à un district de la cité : plus tard, après la conquête franque, les *pagi minores* continuèrent ou

[1] Cf. Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, par M. B. Guérard, p. 34.

à peu près ce genre de division, car le *pagus major* était alors le territoire entier de la cité [1].

On concevra facilement, par conséquent, qu'une circonscription territoriale celtique ait conservé son nom jusqu'au moyen-âge. J'espère l'établir par l'étude de la médaille gauloise figurée sur la vignette, et dont voici la description :

CORIAICCOC... Tête nue à droite, la barbe et les cheveux très frisés.

℟. Lion bondissant à droite.— Cab. du Roi [2].

Cette pièce est attribuée par le savant Lelewel à la cité des *Remi* [3]. Il est à remarquer que l'exemplaire qu'il avait sous les yeux étant fruste, il ne lui a pas été permis de lire bien complètement la légende de l'avers [4]; mais après avoir observé le petit-bronze du Cabinet du Roi, je crois pouvoir proposer aux numismatistes une attribution définitive.

Dans sa Statistique monumentale du Calvados, M. de Caumont signale dans ce département un ancien *pagus* mentionné encore sous le règne de Charlemagne [5]. Ce pagus, portant le nom de *Corilisus*, appartenait primitivement au territoire des *Abricantui*, dans la partie du Bocage comprise dans l'arrondissement de Vire. Si l'opinion que j'émets offre quelque apparence de réalité, nous pourrons faire figurer un nouveau nom de peuple gaulois dans nos séries numismatiques.

La légende CORIAICCOC, à mon avis, a la plus grande analogie avec le nom du *pagus Corilisus*. Le *lambda* qui figure sur la médaille permet de considérer les trois derniers C com-

[1] Cf. Guérard, *op. laud.*, p. 34.

[2] Cf. Lelewel, pl. VI, 36; Type Gaulois. — Conbrouse, nº 433. — Mionnet, t. I, 38.

[3] Lelewel, Type Gaulois, p. 334.

[4] *Id.*, p. 226. Le savant Polonais y voit CORIAK....ICNOS.

[5] Bulletin Monumental, 1842, p. 150. — M. Guérard, p. 145. Ce pagus était situé dans la *civitas Baiocensis* (Seconde Lyonnaise).

me des *sigma;* et je suis autorisé à voir ici un mélange de lettres grecques et latines, car dans la numismatique des Gaules les exemples en sont peu rares.

M. Lelewel, en attribuant cette médaille aux *Remi*, ne s'était basé que sur l'examen du style même et de la fabrique : il est vrai que cette pièce se rapproche assez des monuments monétaires du nord des Gaules. La tête n'est pas sans quelque analogie avec celle du dieu Pan sur les deniers consulaires de C. Vibius Pansa, et plus encore avec celle de Romulus sur le denier de la famille Memmia. Le lion du revers se retrouve dans une position analogue sur le DIARILOS [1] et le VICRITVRIX [2].

J'ai signalé plus haut de quelle manière la légende de l'avers avait été déchiffrée : au revers, M. Lelewel lit A. IIIRINC... ; sur l'exemplaire du Cabinet du Roi je vois seulement ...O... Ces lettres ne peuvent guère nous fournir un sens : il ne faut pas se hasarder en conjectures ; mieux vaut attendre qu'une médaille semblable, mais plus complète, vienne nous éclairer. Je crois que pour le moment la légende de l'avers est à peu près certaine ; c'est ce que je voulais établir.

Du reste, je considère que les monnaies gauloises portant les légendes VICRITVRIX, IIRIMP, doivent être rapprochées de celle-ci et attribuées à des peuples voisins des *Abrincatui*.

[1] Atlas de Lelewel, pl. VII, n° 14.

[2] Rev. Numism., 1836, pl. X, n° 7.

Anatole Barthélemy.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE MONNAIES BYZANTINES INÉDITES

ET NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR QUELQUES MONNAIES DÉJA PUBLIÉES.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

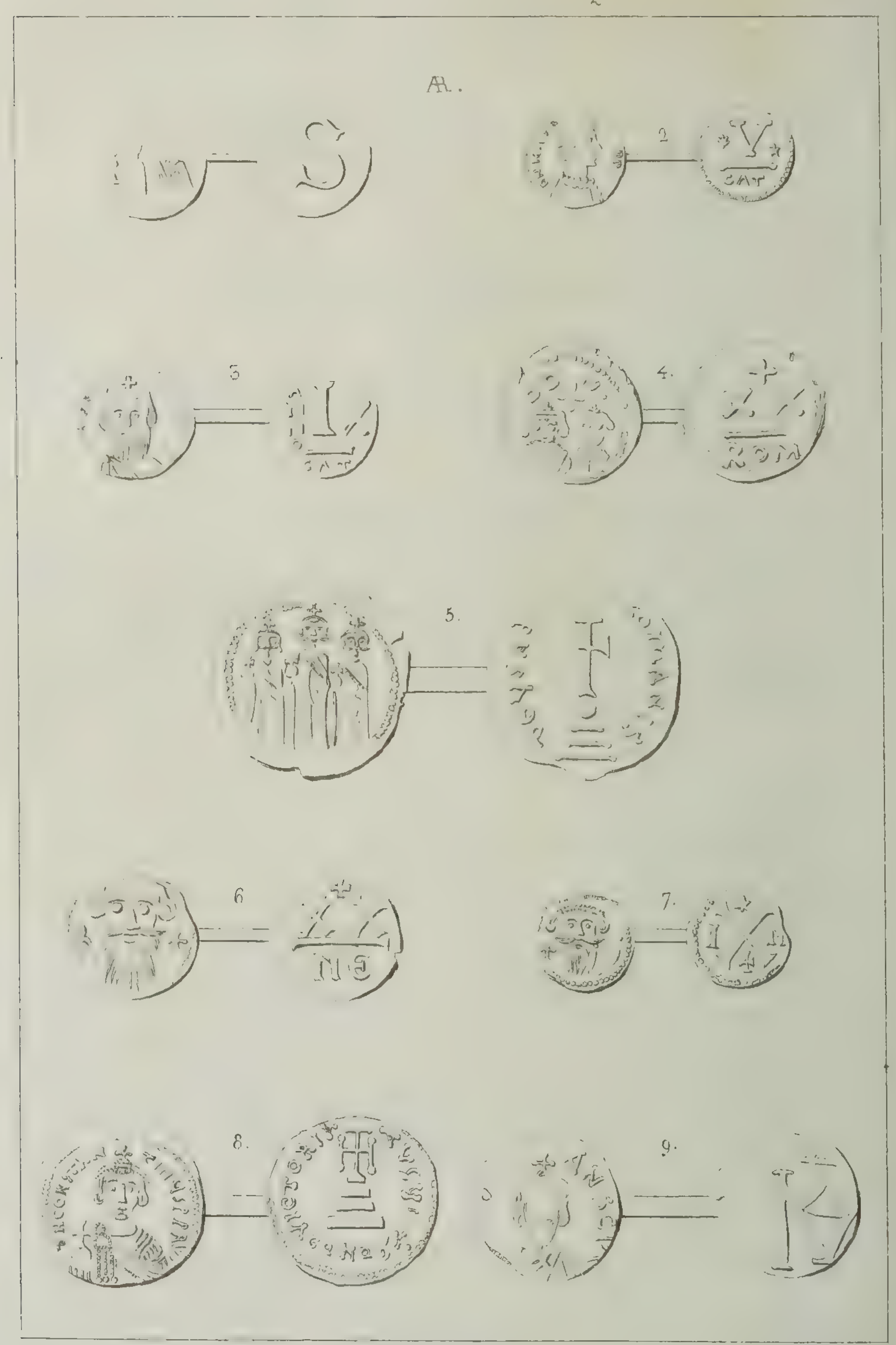
Le long intervalle qui s'est écoulé depuis que la première partie de ce catalogue a été publiée (voir la Revue, année 1839, p. 241 et suivantes), m'a permis d'étudier plusieurs pièces nouvelles des règnes déjà passés en revue ; je les ferai connaître aux amis de la numismatique byzantine avant de poursuivre mon travail, interrompu depuis trois ans.

JUSTIN-LE-JEUNE ET SOPHIE.

566 à 578.

On connaît les singulières petites monnaies de cuivre frappées par Justinien, et présentant au revers un S majuscule sans apparence de légende. J'ai dû faire mention de cette monnaie (Essai, page 22), sans préciser le lieu de sa fabrication. Aujourd'hui l'obscurité qui enveloppe l'origine de ce petit mo-

607



De Saulcy. Lith. de E. Dézairs, Blois

MONNAIES BYZANTINES.

nument est restée tout aussi profonde; mais un heureux hasard m'a procuré la connaissance d'une seconde pièce frappée sans doute dans la même localité par le successeur de Justinien. En voici la description :

P. B. fort épais. Au droit paraissent deux effigies debout (pl. XVIII, fig. 1), de taille différente, et au revers le champ est occupé par un S majuscule. Cabinet de M. Soleirol. Nul doute que cette rare monnaie n'appartienne à Justin-le-Jeune, et que l'effigie de la plus petite ne soit celle de l'impératrice Sophie.

MAURICE SEUL.

582 à 602.

J'ai fait connaître (Revue 1839, p. 250) une charmante petite pièce de cuivre de Focas, frappée à Catane, et portant au revers l'indice monétaire V, accosté de deux étoiles. J'ai rencontré dernièrement à Naples une monnaie parfaitement analogue, à l'effigie de l'empereur Maurice (pl. XVIII, fig. 2). Celle-ci fait aujourd'hui partie de la suite de M. Soleirol.

La pièce suivante est la subdivision d'une rare monnaie carthaginoise que j'ai décrite page 42, et portant l'indice XX. sans différent monétaire.

DN TB MAVRICIVS PP. Buste de face.

℞. Une croix au-dessus d'un globe ou cercle; à droite et à gauche les lettres NM; au-dessous du cercle l'indice X.

Suite de M. Soleirol.

FOCAS.

602 à 610.

P. B. DNOFCAS (sic) PP. AVΓ. Buste de face.

℞. L'indice XX., et à l'exergue le différent ROM. Cabinet de M. Soleirol.

Nous connaissons les monnaies romaines de ce module et

de ce type frappées par Tibère Constantin, Maurice, Focas, Héraclius, Héraclius et Héraclius Constantin, Constant jeune, adulte et très barbu, Constant Pogonat et ses deux frères, et enfin Pogonat seul.

HERACLIUS SEUL.

610 à 641.

G. B..... HER — P. P. A. Buste de face, imberbe et casqué.

℟. L'indice monétaire M, surmonté d'une croix, au-dessous le numéro d'atelier Γ. A gauche de l'indice le mot *anno*, à droite le chiffre 1 entre deux étoiles. A l'exergue le différent THEVP d'Antioche. Cabinet de M. Faure, à Villefranche-sur-Saône.

MB. Une pièce de Tibère Constantin, à légende embrouillée et portant au revers l'indice XX et la date *anno* XXIII. Cette pièce, frappée à Antioche, offre en outre sur la face, et en contremarque isolée, le monogramme bien connu d'Héraclius. Cabinet de M. Soleirol.

P. B. très épais. D. N. ERACLI. P. A. Buste barbu de face.

℟. L'indice monétaire I avec les dates *anno* X ou XIII. A l'exergue CAT, différent de Catane. Cabinet de M. Soleirol (pl. XVIII, fig. 3).

HERACLIUS ET HERACLIUS CONSTANTIN.

613 à 641.

G. B. nettement frappé..... CONT. P. P. — Effigies des deux empereurs. Le diadème qui orne la tête du fils n'est pas surmonté d'une croix; mais une croix est placée dans le champ beaucoup au-dessus de la tête du jeune prince. Entre le père et le fils on voit aussi dans le champ une seconde croix

℟. Indice M surmonté d'une croix, atelier B., *anno* III. Dif-

férent NIKO de Nicomédie. Cabinet de M. Faure. C'est précisément dans la troisième année de son règne qu'Héraclius créa césar le fils d'Eudocia. Ce fait me paraît expliquer la forme du diadème auquel la croix ne touche pas et que porte le jeune César. J'ai signalé un fait identique au sujet d'Héracleonas (Essai, page 71).

MB. Jusqu'ici je n'avais rencontré qu'en surfrappe et appliqués comme contremarques, les types des effigies accouplées d'Héraclius et de son fils, avec le monogramme d'Héraclius et le différent sicilien SC au revers; une pièce récemment acquise par M. Soleirol présente ces mêmes types, mais sans que la moindre trace d'un type primitif puisse permettre de considérer cette monnaie comme une surfrappe.

L'atelier monétaire de Rome a émis des pièces de petit module portant au revers l'indice monétaire XX surmonté d'une croix et placé au-dessus du différent ROM. Deux exemplaires de cette monnaie reposent aujourd'hui dans les cartons de M. Soleirol. L'un des deux exemplaires est exactement semblable de style et de fabrique aux P. B. que j'ai jusqu'ici classés à Héraclius Constantin et Héracleonas (Essai, atlas, pl. VIII, fig. 2), sauf que la plus grande des deux effigies porte une barbe bien prononcée, et que la légende D N ERACLIORVM manque. Je n'oserais donc plus affirmer avec autant de confiance que les P B. en question offrent les effigies des deux fils d'Héraclius. Peut-être serait-il plus prudent de restituer ces monnaies aux deux Héraclius père et fils, en admettant qu'elles ont été frappées avant la vingtième année du règne d'Héraclius Ier.

Le second exemplaire est d'une très jolie fabrique. Une croix est placée entre les deux effigies, et celles-ci sont accompagnées de la simple légende DD. N. N. Pl. XVIII, fig. 4 et 5.

MB. Légende rendue confuse par le mauvais état de la pièce.

Bustes accolés en manteau impérial et ornés du diadème crucigère; au-dessus, dans le champ, une croix.

℟. Indice monétaire surmonté d'une croix et portant le numéro d'atelier A. A gauche ANN, à droite VI (peut-être VII?), à l'exergue traits d'un différent qu'il n'est plus permis de lire et qui était probablement RAV, à en juger par la fabrique de la pièce. Cabinet de M. Soleirol. Il est bien à regretter que cette monnaie ne soit pas d'une bonne conservation.

HÉRACLIUS, HÉRACLIUS CONSTANTIN et MARTINE.

614 à 641.

Une trouvaille faite aux environs de Constantinople et passée entre les mains de M. Rollin, a fourni à la suite de M. Soleirol plusieurs pièces de cuivre, fort curieuses, appartenant à la même série. Je vais les décrire successivement :

MB. Trois effigies debout; toutes trois ornées du diadême impérial, et tenant le globe crucigère. Dans le champ, deux petites croix à droite et à gauche de l'effigie principale ou d'Héraclius ; à la droite de ce prince est placée l'impératrice Martine; à sa gauche Héraclius Constantin.

℟. Indice M. surmonté d'une étoile; atelier **Γ**, *anno* V. Différent CON de Constantinople. Cabinet de M. Soleirol.

L'existence de cette précieuse monnaie nous révèle un fait fort curieux. Héraclius Constantin, dans les deux premières années qui suivirent le mariage de son père avec Martine, conserva la place d'honneur comme empereur ; mais Martine eut bientôt pris assez d'ascendant sur son époux, pour l'amener à reléguer l'enfant impérial au second rang, afin de le lui conférer à elle-même. Les monnaies attestent que cette usurpation était consommée dans la septième année du règne d'Héraclius ; elle ne le fut donc vraisemblablement qu'après que

Martine eut donné le jour à Constantin, créé césar en 616, puisqu'une pièce tout-à-fait analogue à la précédente, et placée également dans les cartons de M. Soleirol, porte la date *anno* VI.

MB. Mêmes effigies; mais celle de Martine est placée à gauche.

℟. Indice M.; atelier B., *anno* X; et à l'exergue ΘЄC différent de Thessalonique.

MB. Martine à droite d'Héraclius. Date, *anno* XVI. A l'exergue le différent de Constantinople. Cette pièce est identique de types avec celle de l'année XV, déjà connue (Essai, p. 70).

MB. Martine à la droite d'Héraclius.

℟. Indice M. surmonté d'une croix; au-dessus le mot *anno* placé horizontalement; à droite la date XVI; à gauche le monogramme d'Héraclius. Atelier A. A l'exergue le différent NIKO de Nicomédie.

HÉRACLIUS, HÉRACLIUS CONSTANTIN et HÉRACLÉONAS.

630 à 641.

AR. Grand module. Héraclius et ses deux fils, en costume impérial.

℟. Une croix sur des degrés, et la légende DEVS ADIVTA ROMANIS. (Pl. XVIII, fig. 6.) Cabinet de M. Soleirol.

MB. Les deux effigies d'Héraclius et d'Héraclius Constantin, ornées d'un diadème crucigère. A droite d'Héraclius le césar Héracléonas, et au-dessus de sa tête, dans le champ, une croix qui ne touche pas au diadême.

℟. Indice M. Au-dessus le monogramme d'Héraclius. *Anno* XXIIII. A l'exergue RAV., différent de Ravenne. Cabinets de MM. de Lagoy et Soleirol.

CONSTANT II seul.

641 à 668.

PB. Sans légende. Buste de face de l'empereur tenant le globe crucigère.

℞. L'indice XX. surmonté d'une croix. A l'exergue NЄ. Différent que j'attribue à Neapolis. (Pl. xviii, fig. 7.) Cabinet de M. Soleirol.

PB. Même effigie de Constant II.

℞. L'indice X. Au-dessus une étoile, au-dessous une croix; A droite et à gauche les deux lettres I et M. (Pl. xxiii, fig. 8.)

Je regarde cette jolie pièce comme la subdivision de la précédente. Cabinet de M. Soleirol.

OR. DN. CONSTANT. Buste jeune et sans barbe prononcée, tenant le globe crucigère.

℞. VICTORIA AVGGS. CONOBK. Croix sur des degrés. (Pl. xviii, fig. 9.) Cabinet de M. Soleirol.

MB. ANτιNUς. PP. Même buste jeune, tenant le globe crucigère.

℞. L'indice M. surmonté d'une croix. *Anno* XIII. A l'exergue RAV différent de Ravenne. Cabinet de M. Soleirol.

JUSTINIEN RHINOTMETE seul.

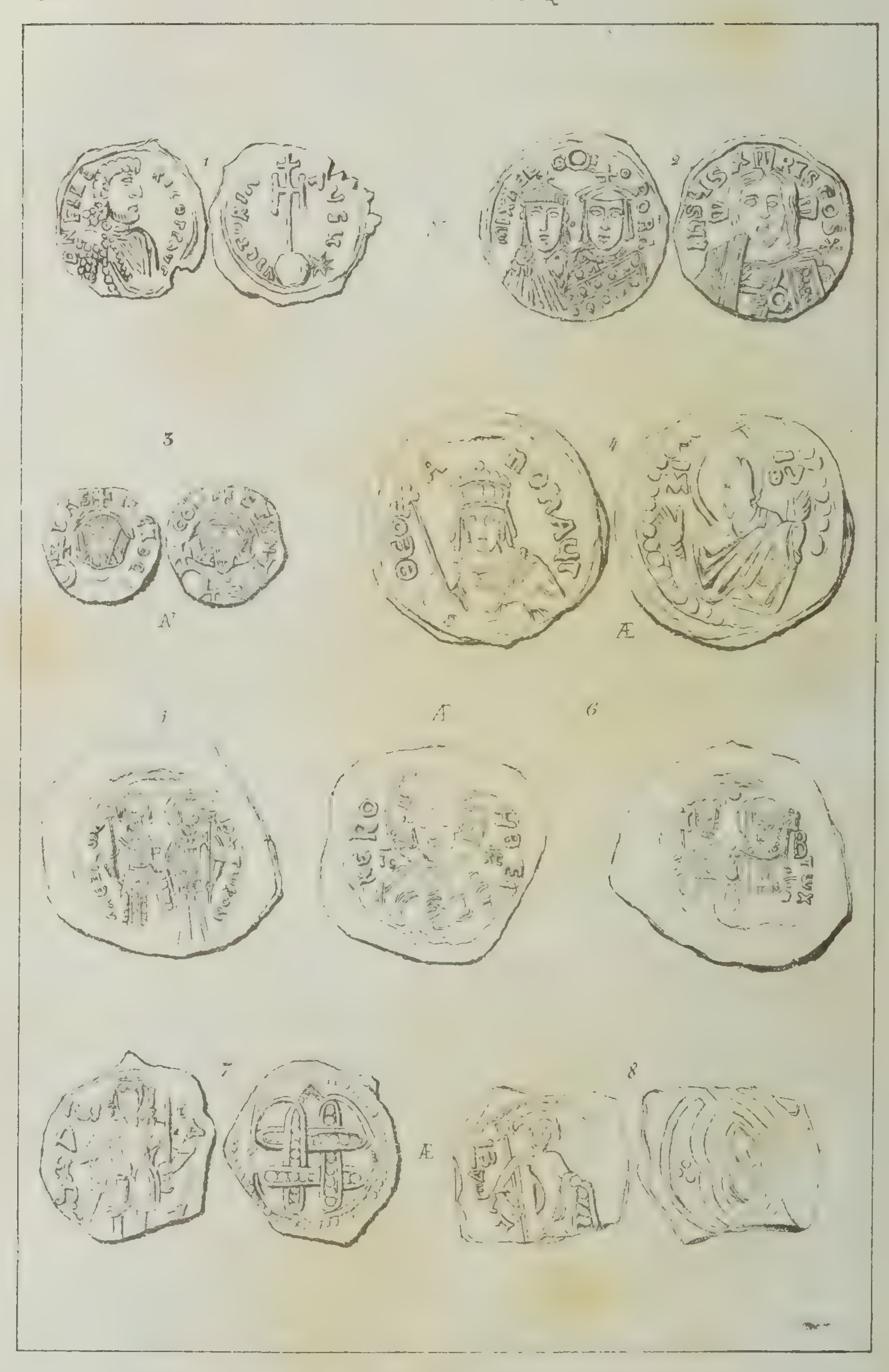
685 à 695.

PB. .... ANSP. A. Effigie de face.

℞. Indice M., au-dessus un Θ et un Δ superposés. (Pl. xviii, fig. 10.) Cabinet de M. Soleirol.

CONSTANTIN POGONAT, HÉRACLIUS et TIBÈRE.

Une pièce de cuivre de moyen module présente d'un côté Constant II et l'indice monétaire M., et de l'autre Constantin Pogonat avec ses deux frères Héraclius et Tibère. Je pense que cette pièce fut frappée dans les premiers moments qui suivi-



MONNAIES BYZANTINES.

rent la mort de Constant II, puisque l'effigie de celui-ci se trouve rejetée au revers de la pièce avec l'indice monétaire, et que les trois frères paraissent avec les mêmes insignes de la toute-puissance.

Le différent monétaire manquant, il ne m'est pas possible de décider si cette pièce est de fabrique carthaginoise ou si elle est sicilienne. (Pl. XVIII, fig. 11.) Cabinet de M. Soleirol.

TIBÈRE ABSIMARE.

698 à 705.

PB. ... BЄRI—VSPЄAV. Buste armé de Tibère, la haste passant devant la poitrine.

℞. Indice M., audessus le monogramme de l'empereur. Malgré l'absence de différent à l'exergue, je regarde cette pièce comme étant de fabrique sicilienne. Je l'ai vue entre les mains de M. Benossis.

PB. .... AV. Même effigie armée.

℞. Indice M., au-dessus une croix; au-dessous RAV, différent de Ravenne.

FILEPICUS BARDANES.

712 à 714.

OR. Triens. DN. FILЄPICO P·P·AV. Effigie de profil, semblable à celle des triens de Constantin Pogonat et de Justinien Rhinotmète.

℞. Croix potencée sur un globe. VICTORIA AVGV. Dans le champ, une étoile. (Pl. XIX, fig. 1.) Cab. de M de Montigny.

MICHEL-LE-BUVEUR et sa mère THÉODORA.

842 à 856.

Je n'ai plus aujourd'hui le moindre doute sur l'attribution

de la pièce que, d'après Eckhel, j'ai citée au nom de Michel-le-Buveur et de sa mère (Essai, p. 191 et 192). J'ai eu entre les mains deux exemplaires à fleur de coin de cette superbe monnaie, et il n'est pas possible de se méprendre sur son attribution. (Pl. XIX, fig. 2.) Cabinets de MM. Soleirol et Bourgeois, de Suippe.

BASILE-LE-MACÉDONIEN et CONSTANTIN.

868 à 879.

J'ai cité (Essai, p. 203) au nom de ces deux princes le quinaire d'or pâle mentionné par M. Mionnet (p. 489). J'en ai depuis acquis à Naples un exemplaire qui fait actuellement partie de la suite de M. Soleirol; les effigies sont identiques, mais les types, le style et la fabrique de cette rare monnaie la classent indubitablement à Basile I[er] et à son fils. (Pl. XIX, fig. 3.)

THÉOPHANON.

De mars en août 963.

En énonçant d'une manière très explicite (Essai, p. 239) les doutes que m'inspirait l'existence de la monnaie de cuivre attribuée à Théophanon par Banduri, j'ai énuméré les raisons qui me semblaient démontrer que cette pièce était d'invention maladroite; aussi ai-je été charmé de voir mes idées sur ce point parfaitement confirmées par la monnaie elle-même. M. de Lagoy ayant, par le plus heureux des hasards, rencontré ce rarissime monument, m'a généreusement sacrifié le plaisir de le publier, et je saisis avec joie l'occasion de lui en témoigner ma vive reconnaissance. Voici donc quels sont les types exacts des monnaies de cuivre émises par la régente Théophanon.

MB. ΘЄOFAnOn A U Γ. Buste de face de Théophanon, tenant un sceptre.

℞. M. ΘV. Buste nimbé de la Vierge, les mains élevées. (Pl. II, fig. 4.) Cabinet de M. de Lagoy.

ALEXIS COMNÈNE et JEAN COMNÈNE son père, celui-ci paraissant après sa mort.

Je me suis fortement préoccupé de l'attribution des pièces à deux effigies, dont l'une, portant le nom d'Alexis, affecte les caractères physionomiques d'Alexis Ier Comnène, et l'autre, ayant la tête nimbée, porte le nom de Jean (Essai, p. 327 et 334). Grâce à une obligeante communication de M. de Lagoy, je crois être maintenant en mesure d'expliquer et de classer ces curieuses monnaies. J'ai du moins la satisfaction d'être d'accord sur ce point de doctrine avec M. de Lagoy, et c'est pour moi la meilleure raison de croire que je ne me trompe pas.

Voici d'abord la description complète des types :

Cuivre concave. ΑΛЄΖΙω Δ. ...... Θ Ιω Κ Τω ΚΟΜ. Deux effigies impériales, ayant le nartex à l'épaule et tenant ensemble le globe crucigère; à celle de droite s'appliquent évidemment les lettres Θ Ιω Κ placées debout, tandis que le reste de la légende est couché, comme pour indiquer qu'elle fait suite à la portion placée à gauche de la monnaie.

℞. Buste du Christ. IC XC, et en légende circulaire KE ROHΘЄI (pour Κυριε бοηθει). (Pl. XIX, fig. 5 et 6). Les deux légendes réunies doivent être lues Κυριε βοηθει αλεξιω δεσποτη τω Κομνηνω, puis Ιωαννης Κομνηνος. Quant au θ, ce n'est autre chose que la lettre funèbre initiale qui, sur beaucoup de monuments, représente l'idée de la mort (θανατος).

JEAN DUCAS-VATATZÈS.

1222 à 1255.

Iω .ΔЄCΠ, O ΔOVKA. L'empereur debout l'épée à l'épaule gauche.

℞. Contour formé de quatre arcs de cercle réunis par quatre petits angles saillants. Dans le champ, quatre bandes couvertes chacune d'une ligne de points et se recouvrant pour former un quadrilatère. (Pl. XIX, fig. 7.)

Suite Ducale de Gotha. Je dois la connaissance de cette intéressante monnaie à M. Curt de Bose, de Leipzig.

Iω. ΔЄCΠ.O... L'empereur debout, le sceptre à l'épaule.

℞. Lignes ondulées s'entrecroisant, et sur celles-ci une feuille. (Pl. II, fig. 8.) Cette précieuse monnaie fait partie de la suite de M. Benoni Friedlaender, de Berlin, qui a bien voulu m'en communiquer le dessin.

MANUEL-L'ANGE.

Une charmante pièce de cuivre concave, récemment entrée dans la suite de M. Soleirol et dans celle de M. Rollin, appartient à Manuel-l'Ange, comme souverain de Thessalonique; elle présente les types suivants :

MAN... Le reste de la légende est effacé. — Manuel et saint Demetrius assis tiennent ensemble un édifice surmonté de trois tours et au-dessus duquel on lit *πολις θεσσαλονικι*.

℞. PX · MX · (*αρχαγγελος Μιχαηλ.*) L'archange Michel debout. (Pl. XX, fig. 1.)

ANDRONIC II et ANDRONIC III, PALÉOLOGUES.

P. B. .... ЄC POMAIωN· (*αυτοκρατορες Ρωμαιων.*) Effigies des deux empereurs tenant ensemble le labarum, comme sur les monnaies d'argent.



MONNAIES BYZANTINES.

℟. ΟΑΓΗΟϹ Α...Κ... Buste nimbé, tenant une croix sur la poitrine.

(Pl. xx, fig. 2.) Cabinet de M. de Lagoy.

P. B. Pas de légende. Mêmes effigies.

℟. Croix à double croisillon, dite croix de Lorraine, à droite et à gauche dans le champ, un B majuscule qui n'est autre chose qu'un emblême héraldique adopté par les Paléologues.

(Pl. xx, fig. 3.) Cabinet de M. Soleirol.

Cette pièce peut convenir également à Andronic II et à Michel IX, Paléologues.

ANDRONIC III.

1328 à 1341.

Je classe à ce prince, mais sans certitude absolue, la monnaie suivante :

P. B. ΑΝΔΡΟΝ.. — Andronic debout.

℟. ΟΑΓ ΓЄωΡΓΙΘϹ. Saint Georges en habit militaire et du même dessin que le saint Demetrius des monnaies déjà publiées d'Andronic III et de Jean V, Paléologues.

(Pl. xx, fig. 4.) Cabinet de M. Soleirol.

INCERTAINE.

P. B. Sans légende. Deux effigies debout, l'une impériale, l'autre coiffée d'une tiare. Dans le champ deux étoiles.

℟. Sans légende. Un saint en costume de guerre, (saint Demetrius ou saint Georges.) Dans le champ deux étoiles.

(Pl. xx, fig. 5.) Cabinet de M. de Lagoy.

JEAN V, PALÉOLOGUE.

1341 à 1347. — 1355 à 1371.

Il n'est pas possible d'attribuer à un autre prince la pièce suivante, qui est de plomb et déjà fortement attaquée. Elle appartient à M. Millingen, qui pendant mon séjour à Florence, en octobre 1840, m'a gracieusement permis d'en prendre le dessin.

PL. IC. XC. Iω ΔЄСΠΟΤ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡ Ο ΠΑΛΑΙΟ-ΛΟΓΟС. L'empereur debout le nartex à l'épaule et tenant de la main droite le globe crucigère.

℟. Le buste de la Vierge au milieu d'une enceinte de ville. (Pl. xx, fig. 6.)

ANDRONIC IV.

1371 à 1373.

P. B. Très petit module. ANΔ. Effigie debout.

℟. Croix, et dans les cantons IC XC NIKA.

(Pl. xx, fig. 7.) Cabinet de M. Soleirol.

La parfaite analogie de cette pièce avec la petite monnaie d'argent que j'ai classée à Andronic IV, Paléologue (Essai, page 457), me décide à donner au même prince la pièce que je viens de décrire

Il me reste à rectifier ici une erreur que j'ai commise dans mon Essai de classification des suites monétaires byzantines, en attribuant, avec beaucoup de réserve cependant, des monnaies de cuivre à l'empereur latin Robert de Courtenai. Les pièces qu'en désespoir de cause je classais à ce prince, sauf à trouver pour elles une attribution plus convenable, appartiennent à Roger II, roi de Sicile, ainsi que me l'a fait connaître M. le prince Spinelli di San Giorgio, possesseur de l'un des plus riches cabinets de Naples et investigateur passionné de toutes les branches de la numismatique italienne. Le règne de Robert de Courtenai reste donc sans monnaies, et, s'il en existe, elles doivent être cherchées parmi les anonymes pieuses émises évidemment sous la domination latine.

En terminant ici, je me réserve d'étudier à part les espèces héracliennes frappées en Sicile, et les monnaies de cuivre émises par l'atelier monétaire de Kherson.

F. de Saulcy.

SUPPLÉMENT

AUX DIX LETTRES SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE FRANCE.

Mes Lettres sur l'Histoire monétaire de France, écrites dans l'espace de six années, se ressentent nécessairement d'une composition sans cesse interrompue par les circonstances et par d'autres travaux. Je les commençai sans en avoir réuni les matériaux; le plan m'avait séduit, il convenait si bien à la Revue numismatique, récemment créée, que je me hâtai trop d'entrer en matière. Si l'ouvrage eût été, en quelque sorte achevé lorsqu'en 1836 j'écrivis la première lettre, les autres eussent été moins imparfaites, il y eût eu moins de lacunes, de répétitions et d'erreurs. Des questions importantes sont à peine effleurées, d'autres reparaissent plusieurs fois sans être résolues, certaines pages demanderaient une lettre entière de supplément. Enfin, aujourd'hui que je semble arrivé au terme de ma course, en relisant ces lettres qu'on a eu le temps d'oublier, j'ai souvent à regretter ce que j'ai dit ou ce que j'ai négligé de dire..... Il ne m'est pas possible de remédier à tous ces inconvénients, il faudrait recommencer une nouvelle série de lettres, les baronales et les historiques demanderaient des volumes; c'est ailleurs que dans une pareille esquisse que je

pourrais traiter ces matières à fond, publier les inédites et discuter les attributions douteuses. Ma correspondance numismatique est donc terminée, je veux seulement donner, dans ce supplément, quelques nouvelles notes sur chacune des divisions indiquées dans ma première lettre, c'est-à-dire sur les monnaies gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes, royales depuis Hugues-Capet, baronales et historiques.

1° Monnaies gauloises.

Depuis la date de ma deuxième lettre les monnaies gauloises ont été habilement traitées par MM. Lelewel [1], de Lagoy [2] et de la Saussaye [3], qui ont fait connaître un grand nombre d'inédites, proposé de bonnes attributions et développé des systèmes savants sur le monnoyage propre aux divers peuples de la Gaule ainsi que sur les époques successives de leurs monnaies. La Revue numismatique a reproduit ces notions soit dans des article spéciaux, soit en rendant compte des ouvrages publiés sur cette matière. Je crois donc inutile de revenir sur mon précis très abrégé de la Numismatique gauloise; mais, voulant reparer une omission grave que j'ai commise en ne donnant aucune empreinte de nos monnaies nationales avant et après l'occupation romaine, je vais former une planche de pièces trouvées dans le camp d'Amboise; plusieurs sont inédites et remarquables par leurs types et leurs légendes.

Si l'Histoire ne nous fournit que des notions peu satisfaisantes sur le camp d'Amboise, son existence n'est pas moins attestée: 1° par le grand rempart qui le ferme au levant; 2° par

[1] Etudes Numismatiques; Type gaulois ou celtique. Bruxelles, Voglet, 1841. In-8° et atlas in-4°.

[2] Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, inédites ou incertaines. Aix. 1837. In-4°.

[3] Numismatique de la Gaule Narbonnaise. Blois, 1842. Gr. in-4°.

les médailles qu'on trouve dans son enceinte. Ce camp est placé sur la langue de terre élevée qui, resserrée entre la Loire et l'Amasse jusqu'au confluent de cette petite rivière dans le fleuve, porte à son extrémité occidentale le château d'Amboise. A l'époque de la première invasion des romains dans la Touraine ou dans une des révoltes des Gaulois contre leurs oppresseurs ce dut être un lieu de refuge pour les populations armées ou une station momentanée pour les vainqueurs. On n'y rencontre aucune trace de constructions antiques. La défense de ce plateau était formée par la nature excepté d'un seul côté; on y creusa un immense fossé, dont les terres relevées sur le camp produisirent un rempart naturel encore très visible aujourd'hui, ainsi que le fossé très profond et pourtant comblé en partie par l'éboulement des terres cultivées en vignes jusque dans le fond. Ce rempart s'avançait sur le côteau méridional vers l'Amasse, on l'a coupé pour le passage de l'ancienne route de Montrichard, il se termine du côté de la Loire à un ravin naturel qui a conservé le nom de Malvau, *vallée mauvaise*, que lui donne l'ancienne chronique amboisienne [1]. A peu près au quart du diamètre du camp, vers l'orient, se trouve une butte très élevée, destinée sans doute à commander le plateau et à observer l'ennemi venant de la plaine. Cette butte ou motte, ainsi qu'on l'appelle, est formée d'une terre entièrement distincte du sol sur lequel elle est assise : c'est une masse compacte sans aucune pierre ou corps étranger, qui semble provenir du fond des deux rivières, de leurs alluvions successives, enlevées pour augmenter l'escarpement du rocher et la défense du camp.

Dans cette enceinte d'environ cinquante deux hectares plantée depuis long-temps en vignes, et qu'on appelle *les chatelliers*,

[1] Les histoires des anciens comtes d'Anjou et de la construction d'Amboise ; Paris 1682, p. 151. (Traduction, par l'abbé de Marolles de l'ouvrage du moine de Marmoutier, inséré dans le Spicilége de D. d'Acheri).

on trouve journellement des médailles celtiques ou gauloises, presque jamais de romaines, excepté quelques *Augustes* en moyen-bronze, de fabrique grossière, et d'autres au type de l'autel de Lyon, *Rom. et Aug.*, d'Auguste et de Tibère. Les médailles se rencontrent particulièrement aux environs de la Motte, mais non dans son intérieur, ni dans les terres du rempart, ni dans la plaine hors du camp. Il y en a très peu en or et en argent, ce qui s'explique bien dans les deux hypothèses que nous avons énoncées. Effet si les populations refugiées sur ce point furent obligées de fuir, chacun emporta les métaux précieux, abandonnant les monnaies de cuivre à peine enfouies sous le sol, dans l'espoir de les retrouver plus tard; ou si les vainqueurs, chargés des dépouilles des peuples voisins, y vinrent habiter momentanément, ils y déposèrent leur butin, grossi dans leurs excursions aux environs, et y laissèrent le métal grossier, pour ne se charger que de l'or et de l'argent lorsqu'ils furent s'établir plus loin.

Ces médailles de cuivre, pour ainsi dire semées à peu de profondeur, sont en général de moyen module, oxidées et presque de la couleur de la terre. Depuis tant de siècles que cette terre est retournée tous les ans par la culture, les petits dépôts originairement enfouis sous la tente du soldat ont été disséminés, en sorte qu'on ne rencontre pas trois pièces réunies. En examinant avec attention les types et les légendes de ces médailles on reconnaît que les vainqueurs ou les fuyards ont dû venir du midi plutôt que du nord. On y a trouvé des *santonos*, des *aballo*, des *arec...*, il y a aussi des *durnacos-auscro*, et il s'en est rencontré plusieurs fois en Touraine avec des *ateula-ulatos*, ce qui ferait croire que ces pièces ne sont pas trop étrangères au pays et que le *durnacos* pourrait bien n'être pas Tournai.

La masse de ces médailles, dans la proportion de cinquante contre une, est formée de pièces grossières, coulées et muettes,

au type du cheval informe couché, la queue relevée en ∽, qui doivent avoir été long-temps la monnaie usuelle du pays. On en rencontre un grand nombre de variétés à divers degrés de conservation, mais toujours semblables de type, de fabrication et de barbarie, et il me semble incontestable qu'on en a fabriqué avant, pendant et après l'émission des pièces imitées des monnaies romaines et de leurs dégradations avec des noms de chefs. J'ai déjà énoncé l'opinion que ces celtiques muettes pouvaient provenir de l'autorité des druides. Ne serait-il pas encore possible que les Gaulois eux-mêmes ou quelques chefs et magistrats inférieurs, qui pouvaient se procurer la matière première, coulassent cette grossière monnaie, à un type convenu, pour servir au commerce des denrées de première nécessité, ou à la solde des combattants, tandis que les premiers chefs civils ou militaires émettaient des pièces fabriquées avec beaucoup d'art, portant leurs noms ou ceux des peuples, à des types imités des Romains? Ceci n'est qu'une hypothèse à laquelle je n'attache aucune importance, mais il est certain que parmi les pièces recueillies à Amboise depuis douze ans, j'ai remarqué que les *turonos* sont généralement usés par le frai, aussi bien que les imitations romaines venant de loin ; les plus belles étant celles des chefs *Toutobocio*, *Epad*, *Atectori*, *Viipotal*, *Drucca*, *Acussros* et quelques muettes aux types du cheval marchant, de l'aigle et du sanglier ; mais les pièces au cheval informe et couché se trouvent en telle quantité et sous une telle multiplicité de moulages, qu'on pourrait les voir coulées partout, toujours, et pour ainsi dire par tous.

J'espère donner, quelque jour, plus de détails sur le camp d'Amboise, et alors je publierai la monographie des pièces que j'aurai pu recueillir ; je me contenterai aujourd'hui de réunir sur une planche les principales de celles que je possède ; on devra voir, dans la plupart, ce qui formait vraisemblablement la

monnaie courante de la Touraine, de l'Anjou et de tout le grand pays Chartrain; ces trois provinces firent cause commune dans leurs efforts pour se soustraire à la domination romaine.

Or. (V. la pl. XXI.) 1. Divers objets confus, armes, feuillages, étoile, etc., quelques apparences de caractères inintelligibles? — ℟. Cheval à gorge fourchue, grossièrement dessiné, paraissant conduit par un personnage informe; au-dessous, une roue.

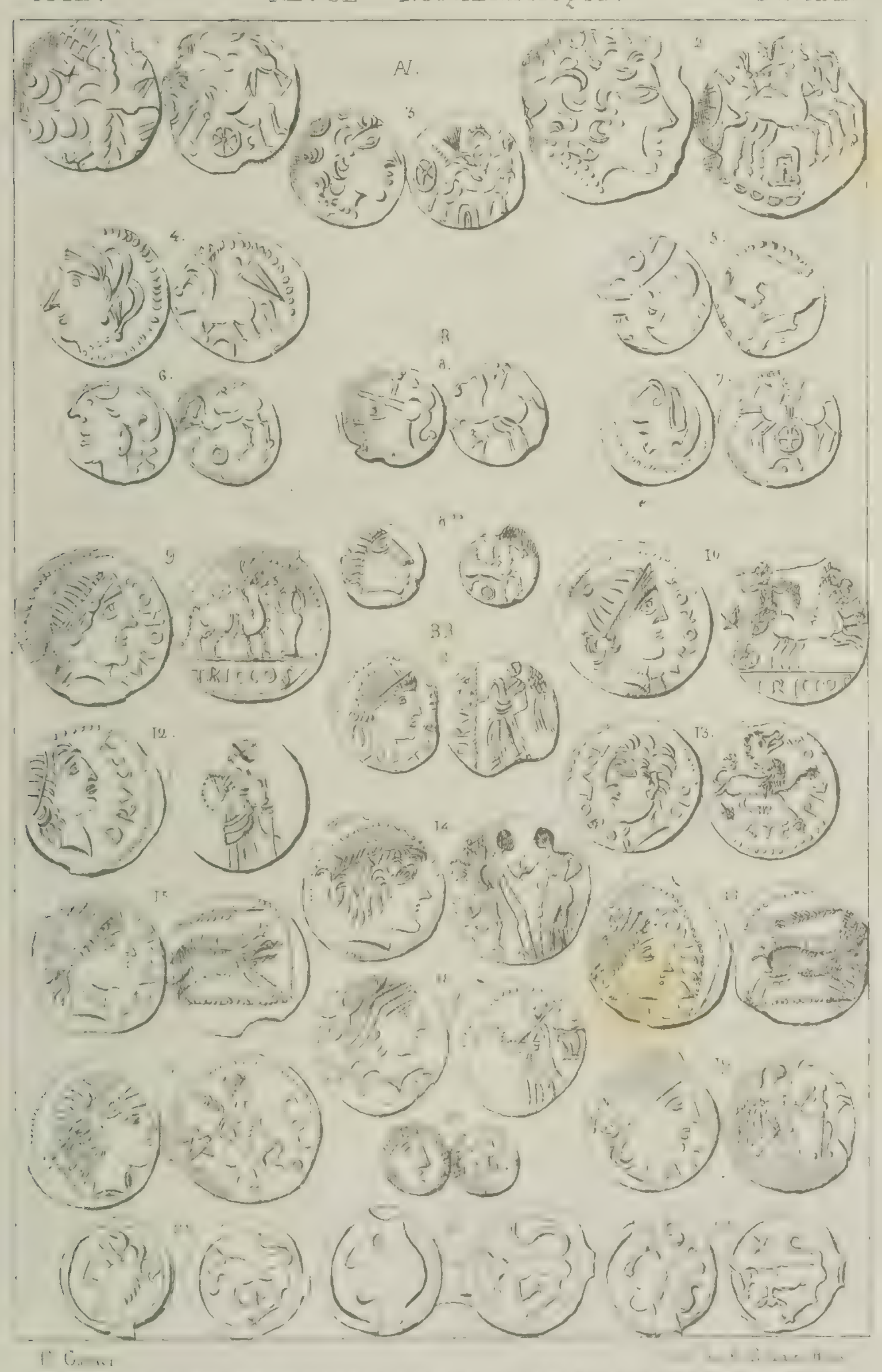
Cette pièce, de fabrique barbare, bombée d'un côté, concave au revers, est en or à bon titre, elle pèse 115 grammes; elle a déjà été publiée dans la Revue (1837 pl. III, n° 12) et par M. Lelewel, pl. IV, n° 13. Il la croit fabriquée un siècle avant l'ère chétienne. On en a trouvé de semblables en Sologne et près de Chartres; son revers a quelqu'analogie avec celui de médailles bretonnes découvertes en Angleterre et portant les noms de BODVO et de CATTI.

2. Tête bouclée, imitation dégénérée des *Philippes*. — ℟. Bige conduit par un personnage fantastique; au bas, un ornement et une sorte de ligne festonnée. Poids, 137 grammes. Or à bas titre allié au cuivre. Une autre à peu près semblable, provenant de la même source, est alliée à l'argent qui y domine; elle ne pèse que 121 grains.

3. Diminution de la précédente, du poids de 31 grains, à bas titre, allié au cuivre. J'en possède deux pareilles. on en a trouvé en Sologne (V. Revue 1838).

Argent. 4. Tête à gauche à cheveux attachés par masses. ℟. Cheval courant à gauche; dessus, un glaive? Au bas, un demi-cercle formant voûte. A peu près le n° 4, pl. VIII de Lelewel, qui l'attribue aux provinces centrales. On en a trouvé en Sologne (Revue 1836, pl. VIII.)

5. Tête informe, à gauche TOGIRI*x*. ℟. Portion d'un cheval courant à gauche. Variété des médailles communes de *To-*



MÉDAILLES GAULOISES TROUVÉES AU CAMP D'AMBOISE.

girix. Il s'en est trouvé plusieurs à Amboise de coins divers et à différents degrés de conservation; elle se rencontrent fréquemment en Sologne et dans tout le pays Chartrain. On les a cru fabriquées au même lieu que les *Solima*, attribuées à Soulosse; elles ont en effet beaucoup de rapport entres elles. Cependant il ne s'est trouvé aucune de ces dernières à Amboise. Notre *Togirix* est fourré, c'est-à-dire formé de cuivre recouvert d'une feuille d'argent; on a trouvé également un *Ateula* et quelques deniers consulaires fourrés.

6. Tête casquée, à gauche; derrière, X. Ce type est imité de plusieurs deniers romains dont il offre la marque. ℟. Cheval paraissant androcéphale, courant à gauche, dessous un cercle et son centre ou une roue. Lelewel place des pièces analogues vers 50 et 51 avant J.-C.

7. Tête informe à gauche. ℟. Cheval sanglé courant à gauche; dessous, une roue et un demi-cercle et son centre. Argent à bas titre.

8. Tête casquée à gauche. ℟. Cheval courant à gauche, divers symboles. Argent pur. Ces trois dernières pièces sont du genre de celles attribuées au Leuks (Revue 1836, pl. III); on en a trouvé en Sologne.

Cuivre. 9. TVRONOS, tête de femme à droite. ℟. Animal fantastique, espèce de cheval sanglé devant un vase placé à droite; dessus, un cercle perlé; à l'exergue TRICCOS, nom de chef. L'animal est le même qui figure au revers de la pièce d'Ateula, qu'on trouve assez souvent en Touraine, fort usée par la circulation.

10. Même légende qu'à la précédente, et même tête à quelque différence près dans la coiffure. ℟. Bige conduit par un personnage debout portant un bouclier et semblant combattre avec un long javelot. A l'exergue TRICCOS.

Ces deux médailles, imitations romaines, d'un bon style, frappées sur des flans coulés, sont connues depuis long-

temps. J'en ai vu, du camp d'Amboise, une douzaine, presque toutes assez frustes; Lelewel les place à l'an 53 avant J.-C., vers l'arrivée de César. On en connaît une autre du chef *Cantorix*, que le savant Polonais place à l'an 57; je ne sais si l'on doit adopter rigoureusement ces attributions d'époques. J'ai dit que nos variétés s'étaient montrées à Amboise à un certain nombre, avec l'aspect d'une assez longue circulation; pas un *Cantorix*, au contraire, n'y a été aperçu, et les pièces connues de ce chef (j'en possède deux) sont en général d'une bonne conservation, mais d'une fabrique bien inférieure aux autres. J'en conclurais que les TRICCOS gallo-romains *frappés* d'abord sous l'influence du gouvernement ou du commerce des Romains, sont plus anciens que les CANTORIX *coulés* depuis l'occupation d'Amboise, pendant une dernière révolte des Gaulois, peut-être celle de Tibère, et qu'elles ont peu circulé, parce que, bientôt après leur émission, les Romains ont donné cours forcé et exclusif à leurs monnaies de cuivre aux types impériaux.

Entre ces deux fabrications, et pendant les premières révoltes des populations centrales coalisées, on abandonna le coin romain ou du moins, n'en conservant que la tête, on y joignit des types plus nationaux comme ceux du cheval, de l'aigle ou du sanglier, les chefs et les peuples multiplièrent leurs coins particuliers encore assez bien frappés; ce ne fut que dans leurs dernières luttes et lorsqu'ils furent réduits à l'extrême misère par les ravages du vainqueur que les Gaulois arrivèrent à ces pièces en potin d'une fabrication barbare qu'on trouve mieux conservées que les premières imitations romaines. Nous allons voir, dans les pièces suivantes, quelques probabilités à l'appui de cette hypothèse.

11. La tête et la légende des *Turonos*. ℟. Une femme ailée tenant un long bâton perlé, avec la légende DRVCCA. Ce nom, qui rappelle la ville de Dreux, le pays de Chartres, et

le centre du gouvernement druidique dans les provinces celtiques, est-il celui d'une divinité gauloise, ou celui d'une célèbre druidesse, prêtresse douée du don prophétique, honorée dans cette partie de la Gaule, et qui aurait donné son nom à la ville de Dreux, bâtie aux lieux où Drucca exerçait ses fonctions sacrées? Cela me paraît vraisemblable; et la pièce suivante, qui peut-être a été frappée la première, va nous le confirmer. J'ai donné d'abord cette jolie pièce, de petit module, parce qu'elle se joint aux précédentes par la tête et la légende de la Touraine; elle paraît frappée pendant une alliance armée entre les Carnutes et les Turons.

12. Tête de femme à droite. DRVCCA. ℟. Prêtresse en longue robe, le coude appuyé sur une petite colonne, et tenant un serpent dans sa main droite, sans légende. Ici la tête n'est plus celle qu'on rencontre ordinairement sur les médailles turoniennes : c'est la figure de la déesse ou vierge sacrée *Drucca*; le revers est servilement copié d'un denier consulaire que j'ai sous les yeux. En voici la description : tête de femme laurée, à droite. SALVTARIS. ℟. Femme debout tenant un serpent dans la main droite, appuyée à gauche sur une petite colonne. Légende : MV. ACILIVS. IIIVIR. VALETV. Cette pièce est très remarquable pour nous.

Acilius Aviola, personnage consulaire, commandait les légions romaines dans la Gaule Celtique; il résidait à Lyon, capitale de nos provinces centrales. L'an 19 de Jésus-Christ, sous Tibère, il combattit les *Turones*, les *Andecavi* et autres peuples voisins, révoltés contre les Romains, et les força de mettre bas les armes. Il est probable que parmi les monnaies consulaires ayant circulé dans la Gaule aussitôt que les Romains y entrèrent, celles qui rappelaient les familles des commandants des provinces, des chefs de cohortes, durent y paraître les premières et en plus grand nombre. Lorsque les peuples de la Gaule ou leurs chefs purent avoir des monnaies, ils imitè-

rent naturellement celles qu'ils avaient sous les yeux; leurs artistes n'étaient pas capables de créer des types qui pussent rivaliser avec l'art romain. La tête de notre denier romain représente celle de Vénus, dont la famille Acilia avait la prétention de descendre, et cette tête est évidemment imitée sur les deniers des Turonos (n°s 9, 10 et 11), principalement sur le n° 10, et sur une autre pièce que nous allons trouver plus bas, n° 15. Le type du revers est celui de la déesse Hygie, qui peut-être avait quelque rapport avec les attributs de *Drucca*, ou avec ses fonctions; car, chez les Gaulois, la médecine et la superstition étaient exploitées par leurs prêtres et prêtresses. J'ai trouvé quatre ou cinq de ces pièces assez bien conservées, et paraissant avoir peu circulé ; la précédente est plus belle et unique ; cela pourrait faire présumer que le camp d'Amboise fut occupé par les populations refoulées par Acilius Aviola à la fin de leur révolte. (V. Laureau, Avant-Clovis, t. II, p. 151).

13. Tête d'homme, à gauche, nue, fortement caractérisée. TOVTOBOCIO.. ℞. Lion marchant à droite. ATEPILOS. Cette pièce, d'une extrême rareté il y a quelques années[1], avait déjà été publiée dans la description du Musée Pembrock, mais imparfaitement, selon Eckhel, qui la donna, sous le titre d'incertaine de la Gaule, comme existant au Cabinet du grand-duc de Toscane, dans son ouvrage intitulé *Numi veteres anecdoti* (1775), p. 4, pl. I, n° 5. L'auteur ne sait quelle origine donner au nom de *Toutobocio*, qu'il rapproche seulement des *Teutobodiaci*, peuples ayant, selon Pline, occupé, avec les *Tectosages*, une partie de la Cappadoce ; *Atepilos* serait le nom d'un des chefs de la portion de ce peuple restée dans son pays, et voisine des *Tectosages*. Dans son grand ouvrage (*Doctrina numorum veterum, Vindobona*, 1792, t. I, p. 79), Eckhel ajoute à ces notions celle de *Teutobodus* ou *Teutobocus*, roi des Teutons, qui fut vaincu par C. Marius près d'Aix.

Lelewel adopte cette opinion, et, donnant à notre pièce une origine teutone, il la place à l'époque de la défaite de *Teutobocus*, dans la Province Romaine, de 104 à 102 avant J-C. Mais la présence, dix ou douze fois répétée, de cette pièce au camp d'Amboise, à tous les degrés de conservation, peut contrarier cette attribution. Elle doit au moins descendre à la date présumée et probable de nos *turonos* qui ont plus circulé. On a trouvé un très bel exemplaire de cette pièce aux environs de Vendôme; je n'en connais pas d'autre découverte; sa fabrication diffère des *turonos*; mais elle doit appartenir à un peuple assez rapproché pour avoir figuré dans les événements qui ont semé le camp d'Amboise de ces curieux monuments. Cette médaille manquait au Cabinet Royal; j'y ai placé par échange, en 1837, le plus bel exemplaire trouvé à Amboise.

Si tout le monde est d'accord pour faire de *Toutobocio* le nom d'un chef teuton ou gaulois, notre savant Polonais pense, d'après Bullet, que le mot ATEPILOS désigne une dignité plutôt qu'un chef. Il donne à ce sujet l'avis de M. de Saulcy dans une note que je veux reproduire textuellement, parce qu'elle intéresse plusieurs des pièces gauloises où l'on retrouve quelques variantes ou abréviations d'*Atepilos*. « Vos idées sur » *pillos*, *eppillos*, *atpillos*, sont justes : *pilla* veut dire dynas- » tie; *eppillos*, le fils de la dynastie par excellence; *ateppillos* » signifie celui qui est à la dynastie par excellence. Il en est » de même de *eppennos*, c'est le fils du grand chef, le fils de » la tête, *eppen*. Cela me paraît incontestable. » Sans avoir rien à objecter contre ces savantes explications, qu'on trouvera détaillées dans le *Type Gaulois* de Lelewel, p. 244 et suiv., je suis persuadé que notre pièce appartient aux Carnutes, ou ou à l'une des portions de leur vaste pays. Si *Toutobocio* ne désignait pas ce peuple ignoré aujourd'hui, et *Atepilos*, le nom de son chef, le premier mot serait le nom de ce chef, et le se-

cond de sa dignité, qui pourtant ne devait pas correspondre, dans nos provinces, à celui de roi ou de chef d'une dynastie.

14. Pièce très fruste, mais dont le revers est très singulier; on dirait deux députés de peuplades gauloises concertant les projets de la révolte contre leurs oppresseurs. La légende, malheureusement incomplète, semble quelquefois être en caractères étrangers. J'en ai trouvé trois ou quatre exemplaires, très frustes; je pense que cela vient de la qualité du métal, susceptible de s'oxider fortement, sans prendre de patine, comme beaucoup de pièces de la même provenance, et notamment les *Drucca* et les *Toutobocio*.

Cette pièce offre quelques rapports avec celles qui portent le nom d'*Elikovesi*, la tête est à peu près la même, les caractères de la légende ont de l'analogie par leur forme et semblent présenter le même sens, il ne s'est pas trouvé à Amboise de ces médailles d'argent à la tête de cheval, dont la fabrication est beaucoup plus belle. Dans un savant mémoire inséré dans la Revue Numismatique (1839, p. 321), M. Dureau de la Malle attribue ces médailles à une colonie des Aulerces-Cenomans, établie en Lombardie, à la suite de l'expédition de Bellovèse, vers 600 ans avant J.-C., en relation avec une autre du même peuple, placée près de Marseille. Notre médaille ne prétend certainement pas à une semblable antiquité, mais elle pourrait provenir de cette seconde colonie, puisque nous avons trouvé au camp d'Amboise des pièces appartenant aux peuples de Nismes et des environs.

15 et 16. Deux exemplaires du même coin, reproduits pour compléter avec certitude la légende mal lue précédemment sur une première pièce excessivement détériorée, comme si elle eût été soumise à un acide violent, et sur lequel nous avions cru lire jadis les deux mots *Turonos* et *Triccos*. (Revue, 1840, pl. XVII, n° 11.)

La tête est celle des médailles des *Turonos*; le nom ACVSS-

ROS est sans doute celui d'un chef, à moins qu'il n'ait dans la langue celtique une signification que je laisse à deviner à de plus savants que moi. Le revers porte un des types les plus répandus dans les Gaules, celui du sanglier, avec l'*épi*, symbole peut-être de la fertilité de la contrée et de son genre de culture, peu en rapport cependant avec le sanglier habitant les forêts. Le pays des Carnutes était assez vaste pour que ces deux emblêmes pussent lui convenir. Outre ces deux exemplaires d'une bonne conservation, j'en ai eu quelques autres très frustes.

17. Charmante pièce, un peu oxidée, mais d'une belle fabrication; j'en ai trouvé deux ou trois assez belles et quelques mauvaises. Derrière la tête, laurée, un symbole qu'on voit seulement sur les deux pièces suivantes; Lelewel ne l'a pas connu ; nous en reparlerons tout à l'heure. Le type du revers est singulier; c'est un homme nu courant avec une branche de feuillage dans sa main droite, et dans la gauche un objet inconnu qui pourrait être une sorte de bourse double contenant le pécule du fuyard. Derrière, l'étoile dite de Déols, et la légende vraisemblablement incomplète APTOS (l'A est douteux). Les autres exemplaires sont encore moins complets; on y lit OTOS... TOS, etc.

18. Tête casquée. Derrière un fragment de légende, XOS, ou simplement OS? — Revers. Personnage debout, revêtu d'une longue robe attachée avec une ceinture, et paraissant en outre avoir un manteau sur les épaules; il porte d'une main une espèce de faucille, et de l'autre une baguette terminée par plusieurs globules ; derrière lui, dans le champ, un vase. Je n'ai eu qu'un exemplaire de cette pièce, encore l'ai-je perdu après que le dessin en a été fait, calqué sur l'original. Ne voyons-nous pas ici l'eubage, le chef des druides, revêtu de son costume solennel, venant de cueillir le gui sacré, le rapportant au bout d'une branche coupée en même temps?

Cette baguette ornée est celle qui est placée derrière la tête sur la pièce précédente, et que nous retrouvons sur la suivante.

19. Pièce couverte d'une belle patine verte, mais malheureusement mal frappée, sur un flan trop étroit. J'en ai trouvé quelques variétés, mais totalement détériorées par l'oxide et indéchiffrables ; le type du revers seul les rapproche ; c'est un génie ailé et casqué portant la baguette sacrée et s'appuyant sur un bâton façonné ou sceptre ; devant lui est peut-être un grand vase? Devant la tête est le commencement d'une légende, dont la première lettre seule A est incontestable ; si l'autre est un P, ce serait peut-être le nom du chef APTOS?

20. Très petite pièce sur laquelle, autour de la tête, on aperçoit quelques vestiges de lettres. Le revers, fruste et brisé, laisse à peine deviner un guerrier, debout, présentant la main à une femme ou à un enfant? Le très petit module de cette pièce est son seul mérite. J'en ai placé une autre, sous le n° 8 *bis*, un peu plus grande, mais encore d'un module inusité dans la numismatique gauloise. Elle est globuleuse, fendillée par la frappe, mais d'un assez bon style ; la tête a quelque rapport avec celle du n° 20. Le revers est le type commun du cheval, de la roue, etc.

21. Cette grossière monnaie, coulée, véritable caricature numismatique, forme l'immense majorité de nos découvertes au camp d'Amboise, on la retrouve si variée de coin, de module, de poids et de degré de conservation qu'on ne saurait révoquer en doute, ainsi que je l'ai dit, qu'on l'a frappée longtemps et dans tout les cantons soumis à l'influence des druides, immuables, comme on sait, dans leurs coutumes et dans le mutisme de leurs monuments. Quelques autres pièces du même genre, mais d'un module un peu plus grand, avec une tête plus ou moins barbare, ont au revers un animal plus ressemblant au *sus* gallique, toujours la queue relevée en ∽ et marchant à droite.

22 et 23. Deux pièces de petit module qu'on trouve assez fréquemment à Amboise et passablement conservées, ce sont les plus communes après le n° précédent; je ne les ai vues décrites nulle part. La première a les cheveux en grosses mèches comme le n° 4, la seconde les a singulièrement figurés comme si c'étaient des serpents. Au revers de celle-ci on trouve une petite étoile ou plutôt un X grossier. Ces deux pièces sont d'un meilleur style et d'une meilleure fabrication que la masse des précédentes.

Le camp d'Amboise m'a fourni plusieurs autres pièces qu'il serait aussi curieux de publier; mais elles sont presque toutes dans un tel état de mauvaise conservation qu'il est impossible de les dessiner et même de les décrire. J'en ai quelque variétés inédites ou peu connues parmi les muettes et coulées, qui sont assez bonnes; mais elles offrent peu d'intérêt, et ma planche, déjà trop couverte, ne m'a pas permis d'en placer davantage. Je continue à recueillir, autant que cela m'est possible, ce qu'on trouve chaque fois qu'on remue la terre; malheureusement on exporte quelquefois des pièces que je n'ai même pas vues, mais j'ai lieu de croire que le nombre n'en est pas considérable. Peut-être réussirai-je à trouver de meilleurs exemplaires de ce qui est encore incomplet, et de ces pièces nouvelles dignes d'être placées à côté de mes n°s 11, 12, 15 et 17, véritables conquêtes pour la numismatique gauloise

II. Mérovingiennes.

J'ai déjà trop parlé des monnaies mérovingiennes pour y revenir dans ce supplément; ce qu'on a dit depuis, sur ce sujet, n'a pas modifié mon opinion sur l'origine et les fonctions des monétaires comme agents de la puissance royale. Je n'ajouterai qu'un mot, c'est qu'en voyant le grand nombre de monétaires différents inscrits sur les triens des villes capitales des

royaumes mérovingiens, Paris, Metz, Orléans, Châlons, etc., Il est difficile de croire que ces monnaies ne furent pas royales, malgré l'absence du nom du souverain. Je ne conteste pas que, sous la Ire race, il n'ait pu y avoir des monnaies municipales et ecclésiastiques, nous avons plusieurs exemples de ces dernières, mais les délégués de l'autorité royale ont pu, seuls, frapper monnaie à la résidence des rois, ou dans les domaines royaux si nombreux, dans toutes nos provinces, sous la Ire race.

J'avais eu l'intention de donner une table des lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, suivie des noms des monétaires y ayant fonctionné; ce travail était prêt, mais il était trop long et il est devenu moins utile par la publication toute récente d'un ouvrage sur ces monnaies où l'on trouvera plus de 900 tiers de sol dessinés et classés par localités, suivant l'ordre alphabétique [1]. Je vais seulement compléter mon catalogue des monétaires par les noms qui paraissent pour la première fois sur les planches de cet utile recueil, ou que la Revue numismatique a donné depuis 1840, en y ajoutant quelques pièces qui m'ont été communiquées depuis peu. Ces nouvelles pièces sont en petites capitales, d'autres écrites en *italique,* sont déjà placés dans mon catalogue, mais avec des types différents et inédits; je donne douze dessins nouveaux; les n°s 932, 939 et 965 m'appartiennent.

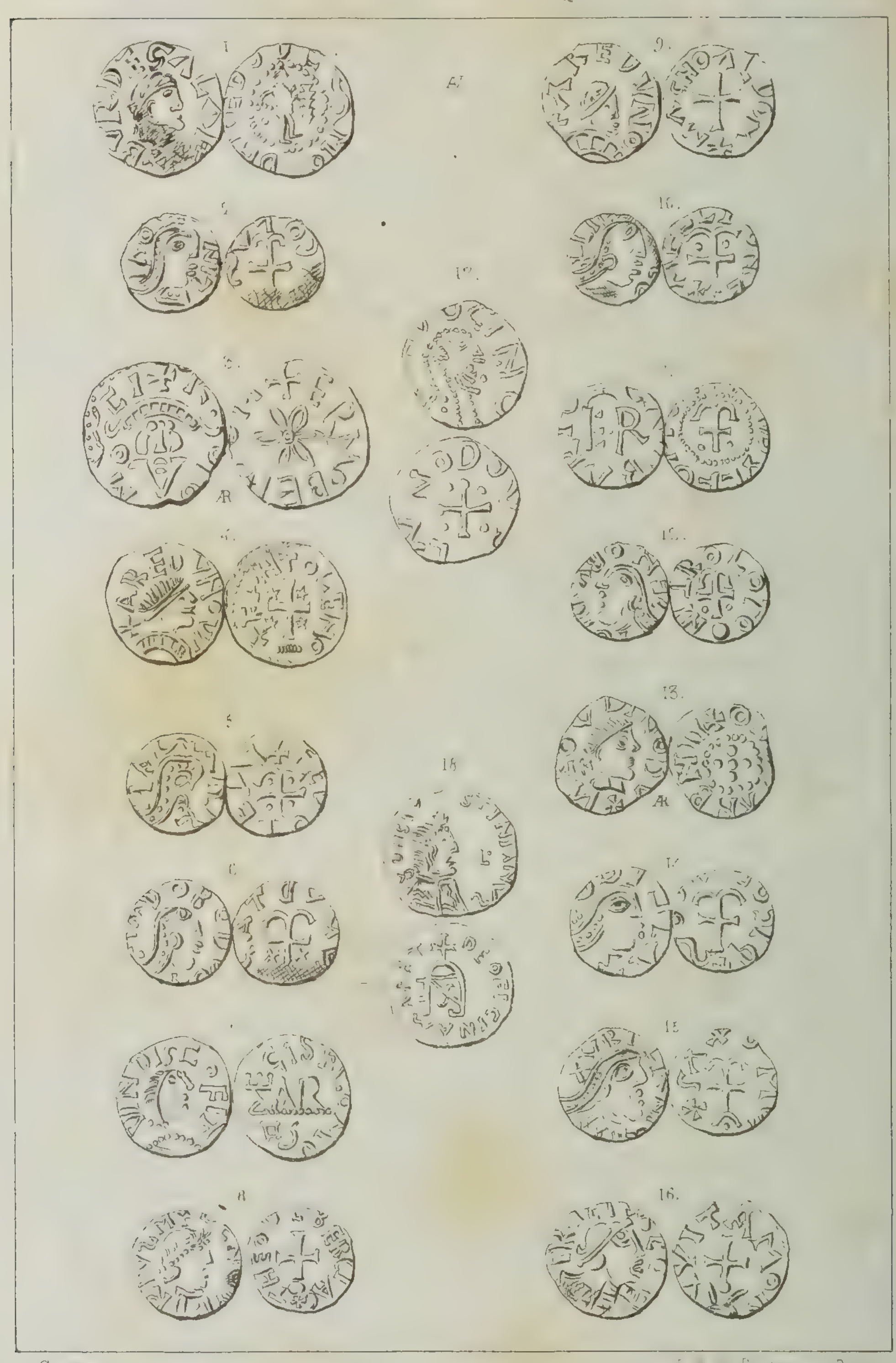
906 *Abboni moneta.* — Monogramme sans légende, pl. 2, n° 2. Ces numéros se rapportent au nouveau recueil.

907 Air... ni. + so. — Sugelione vi. Pl. 49, 20.

908 Air vaico mo. — Isarnobero fit. Pl. 26, 14.

909 Aldericus fecet. — Ufecxie ou ucecxie fit. Revue 1841, p. 387. Cité par M. Soret.

[1] Monétaires des rois Mérovingiens, recueil de 920 monnaies en 62 planches, avec leur explication. Paris, chez MM. Rollin. Gr. in-4°. 1843.



Carlier

Lith. de F. Jeunes, Blois.

TRIENS MEROVINGIENS.

910 Allacius — Baiocas. Pl. 12, 4.
911 Anmulfus. — Aurilianis. Pl. 10, 10.
912 Arisius... (AR). — Agunna. Pl. 7, 5.
913 Aseliani. — Userca. f. Pl. 47, 3.
914 Ausomundo. m. — Cit.. mor? Pl. 1, 18. Légende douteuse.
915 Baudigisilio. — Pucceleno fici. Pl. 49, 15. Ou Ducceleno.
916 Baudiliselo. — Serotennuis. Pl. 41, 27.
917 *Berebodes*. — *Burdegala*. (V. notre planche XII, n° 1) Du cabinet de Oct. Gauban de la Réole.
918 Bert. — Aurelianis. Pl. 1, 16.
919 Bobone. — Choae. Légendes communiquées par M. de Coster.
920 Bodegvndo. — Baocivlo. Légendes communiquées par M. Besse de La Flèche.
921 Bodio mo. — Mosomo fit. Pl. 32, 18.
922 Charifridus. — Antonaco. Pl. 5, 6.
923 Charimvndvs. — Geniliaco. Légendes communiquées par M. Ardant.
924 Char*oaldo*. m. — Noviomo. Pl. 49, 19.
925 Ciranio moneta. — Marciaco fit. Description des médailles et monnaies précieuses du Musée de Tulle, par M. Ardant.
926 Dagulfus mnt. — In vico pontio. Pl. 26, n° 9.
927 Denlco moneta? — Gatelsovico. Pl. 25, n° 5.
928 Domiandus mot? — Marcilliac. Pl. 29, 12.
929 Dopoleno im — Carecinisi. Cité par M. Soret (Rev. 1841, p. 697).
930 Ebroaldo. — Brioveico. Pl. 49, 14.
931 Edivcotvs. — Lino....vi? Cabinet de M. Fillon. (V. notre pl. n° 2.)

932 Ermoberto m. — Rotomoci. Pl. 58, n° 3 incomplet. (V. notre pl. n° 3.) C'est le type de la monnaie connue de Jumiège.

933 Esperios mo. — *Tête avec* NR. Pl. 24, 12.

934 Eudolinus. — Augustedunum? Pl. 9, 7.

935 Eugolino? — Dortenco. Pl. 49, 16.

936 *Fantoleno. — Aredunovii.* (V. notre pl. n° 4) Du cabinet de M. Fillon de Fontenai, variété du n° 377.

937 Fedolini. — Nasari? Du cabinet de M. Fillon. (V. notre pl. n° 5.)

938 Fladoaldo mot. — Risi... nsi? Pl. 25, 1.

939 Francobodo. m. — Viduavico fit. Pl. 48, 19. Veuves.

940 Gagnnulfus. — Castri domini. Légendes douteuses. Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncourt, par M. de Longpérier, p. 122.

941 Gaire chramno. m. — Cam....ovico? Pl. 20, 3.

942 Gatdu mo? — Madoboduo? (V. notre pl. n° 6.) Du cabinet de M. Guillemot.

943 Genno.....s? — Devenetus. Pl. 23, 10.

944 Gomegiselo. mo. (AR). — Vindisco fit. (V. notre pl. n° 7.) Du cabinet de M. Oct. Gauban.

945 Guilinius munitarius. — Austa fit. Cité par M. Soret (Revue 1841, p. 397).

946 Idradus... — Susoivof? Pl. 42, 24.

947 Ingomarus mon. — Inscola fit. Pl. 26, 12.

948 Joannis m. — Argento. Pl. 49, 13.

949 *Lensurius* m. — *Theodeberciac.* (V. notre planche n° 8.) Du cabinet de M. Fillon. Variété du n° 521.

950 Leodomundus. — Martiniaco ou Murtinialo. Pl. 30, 1.

951 Leone mo. — Sesavi. Pl. 49, 18.

952 Leubova.... — Auciaco. Pl. 1, 11.

953 Leuno mone. — Nacvoac f. Pl. 27, 8.

954 Madelinus m. — Vinclonas? Pl. 29. 3.

955 Magnoaldo m. — Areduno. (V. notre pl. n° 9.) Cabinet de M. Fillon.

956 Ma*gno*valdi. — Cunciavico. Pl. 20. 11.

957 Magulfo mone. — Tidiriciaco. Pl. 14. 8.

958 Mariniano moneta (ec. li. si. ae.). — Lemovix ratio. Revue, 1841, pl. i. 1. Sol d'or. Cabinet de M. d'Auteville.

959. Maurinos. — Arciacas. Pl. 49. 12.

960 Mellione? — Liviaco? ou Liriaco. (V. notre pl. n° 10.) Du cabinet de M. Fillon.

961 Mudulfo mon. — Calebario? (E. R,). (V. notre pl. n° 11.) Du cabinet de M. Guillemot.

962 Narcianus m. — Albie fiet.. Pl. 5. 5.

963 Negulfos mo. — Baracillo. Pl. 20. 8.

964 Nitroloto? — Genoboduo? (V. notre pl. n° 12). Du cabinet de M. Fillon.

965 Noni monet.? — Metullo fiet. Lecture douteuse. Pl. 32. 9.

966 Nornirno. — Endercoa. Pl. 24. 11. Légendes inintelligibles.

967 Or....anbnii? — Neovdinorv? (V. notre pl. n° 13). Du cabinet de M. Fillon.

968 Oparedus mont? — Eborevico fit. Pl. 24. 6.

969 Panadius? — Petrocoris. Revue, 1841, pl. x. 18. Du cabinet de M. de Gourgue. Sur un autre exemplaire on a lu *Palladius?*

970 Picomisios? — Ailico. (V. notre pl. n° 14.) Du cabinet de M. Fillon.

971 Ramons. — Ramons. Pl 38. 3 Nom de lieu répété?

972 Racio Baselici. — Gavalorum. Pl. 25. 6. Sur notre n° 790 du monétaire Teodeno, on doit lire Racio Basilici au lieu de Laclobvgii?. Pl. 37, n° 1.

973 Redulfo monit. — Betto rex. Pl. 15. 3. Légendes prises sur un cliché communiqué par M. Largé.

974 Sandomo. m. — Andegnis. c. Pl. 4. 6.

975 Saturno mone. — Conpriniaco f. Pl. 22. 8.

976 Saxo. — Aurilianis. (V. notre pl. n° 15.) Cabinet de M. Oct. Gauban.

977 Sorellus m. — Burdegala. Pl. 18. a.

978 Taurecus mon. — Begorra fitur. Pl. 12. 17.

979 Teodulfo mone. — Novoastru. Rev., 1841, pl. x. 20. Du cabinet de M. de Gourgue.

980 Tuta mone... — Vindonisse fitur. Rev., 1841, pl. xxiii, n° 3.

981 Undericus monetaris. — Sidunisium civitati. Rev., 1841, pl. xxiii, n° 2.

982 Upucale.? — Suliacu.? Pl. 55. 3. Du cabinet de M. Fillon.

983 Vadeone moneta. — Autiziodero ci. Pl. 11. 6. Monétaire n° 777 à reformer. Mauvaise empreinte de Bouteroue, p. 336.

984 Vadoaldo. — Irstacoe? Pl. 47. 6.

985 Viliomodus. — Namneti. Pl. 33. 3.

986 Vo....n.. — Genat. l. 25. 4.

987 Wita mone. — Ti..riciaco (Tidiriciaco). (V. notre pl. n° 16.) Du cabinet de M. Fillon.

988 BLADIL... — SANNON...

989 LEODOMARE. — ALINGAVIASVIC.

990 RINALDIM. — NOIOMAVOI.

Ces trois monétaires m'ont été indiqués pendant l'impression de ce supplément, par M. A. Barthelémy, comme existants dans le cabinet de M. Weiss, de la Rochelle.

991 LAVNODOഗ? — VINDOCINO ? (V. notre pl. n° 17.) Communiquée par M. Poey-d'Avant.

992 *De oficina maret* monogramme. — DNS IVSTINIANVS. Effigie impériale, L dans le champ. (V. notre pl. n° 18.)

Ce triens de Justinien est semblable à celui qui porte le nom de l'empereur Maurice (V. le nouveau rec., pl. 59, n° 2.)

Le dessin nous a été communiqué par M. Fillon, possesseur de cette pièce.

III. Carlovingiennes.

Notre numismatique de l'époque carlovingienne s'enrichirait de plusieurs pièces d'un haut intérêt, si on adoptait l'opinion d'un savant conservateur du Muséum britannique, M. Hawkins, relativement à une partie considérable de la trouvaille faite en Angleterre, dont j'ai parlé dans ma IXe lettre, à l'occasion des monnaies de la Normandie. Ces pièces, mêlées à des monnaies bien connues, anglaises et françaises, ont été frappées, comme je l'ai dit, par les pirates danois ou normands, *rois de la mer*, qui ravagèrent si long-temps les deux pays; mais où furent-elles fabriquées? en France ou en Angleterre? M. Hawkins voyant que ces pièces, contre l'usage constamment suivi à cette époque, en Angleterre et non en France, ne portent pas le nom des monétaires; qu'elles ont des légendes très religieuses, tout-à-fait inusitées en Angleterre, et persuadé qu'*Ebraice* signifie Evreux, donne aussi à la France, par analogie de types, les nombreuses variétés qui portent *Cunnetti*, sans pouvoir cependant les attribuer à aucun lieu connu. Cela le conduit à regarder également comme françaises les monnaies des rois *Siefredus* et *Sieuert*, etc. Des objections très fortes ont été faites; des ressemblances avec des monnaies anglaises contemporaines; le mot *Ebraice* signifiant plutôt York, puisque Evreux, sur nos monnaies carlovingiennes, s'écrit *Ebroicas*; le poids, les types.... En définitive, la majorité des votants paraît être en faveur de l'origine anglaise, ainsi que la masse des raisons qui peuvent l'appuyer. Ce n'est pas ici que je discuterai à fond ces questions difficiles; je regrette seulement que l'avis de M. Hawkins n'ait pas prévalu, et je ne suis pas entièrement convaincu que plusieurs de ces monnaies, outre celles de Quentovic, n'aient pas été émi-

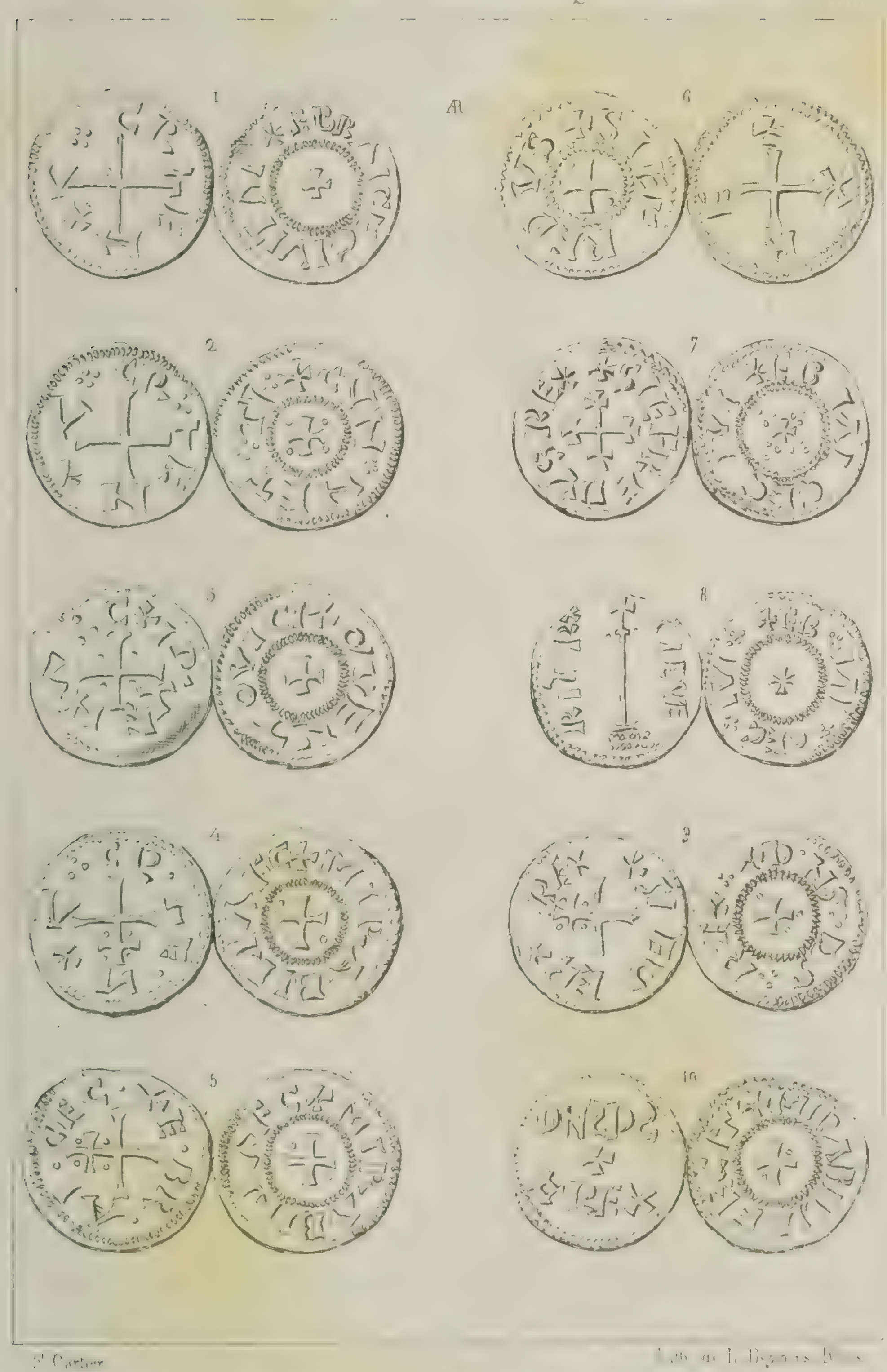
ses en France par ces *rois* pirates, et notamment par le fameux Sigefroi, de 885 à 886. Ce monnoyage semi-français fut-il l'ouvrage d'artistes anglais ou anglo-danois venus à la suite des dévastateurs de la France? Comment expliquera-t-on la réunion des seules monnaies connues jusqu'à présent de ce Sigefroi, au nombre de 300, dans un tréser composé de monnaies contemporaines si communes, comme nos METVLLO au monogramme? En attendant les décisions de quelque futur congrès scientifique, je veux faire connaître ici les principales variétés, en ma possession, de ces curieuses monnaies. (V. la pl. XXIII.)

1. CNVT REX — EBRAICE CIVIT*as*. J'ai le premier, au mois d'octobre 1841, dans ma IX[e] lettre, donné la lecture du mot CNUT, placé dans l'ordre du signe de la croix, avec l'intercalation régulière des lettres formant le mot REX. M. Hawkins n'avait pas reconnu cette lecture, qui a été adoptée dans la *Chronique Numismatique* de M. Akerman (octobre 1842), par MM. Haigh et de Longpérier. Le style du revers de cette pièce est tout français, excepté la croix imitée des monnaies anglaises d'Alfred. Le mot EBRAICE se trouve rarement ainsi écrit; le plus souvent il est corrompu comme sur nos numéros 7 et 8.

2. Même obvers. — CVN. NET. TI.. M. Haigh pense que ce Canut pourrait être un frère de Sigefroi, fils de Ragnar Lodbrog, et que Cunnetti serait le lieu nommé *Cuneet*, dans le vieux *Domesday* de l'Angleterre, aujourd'hui *Counde* dans le *Shropshire* [1].

3. Même roi (on trouve CNVT REXI). — QUENTOVICI

[1] Dans une note placée à la fin de ma IX[e] Lettre (Revue, 1841, p. 393), j'avais écrit : « *Cunneiti* serait-il une corruption d'un ancien nom vulgaire de » Caen (en latin *Cadomum*)? Cette hypothèse n'est pas proposable. » A l'imprimerie on a retranché ce dernier membre de phrase. (V. l'errata). Ce lieu resteravraisemblablement indéterminé.



Cartier

MONNAIES ANGLO-NORMANDES DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.

Monnaie évidemment française par sa légende ; elle appartient pourtant au même *roi* que les *Ebraice* et les *Cunetti*. Ce dernier nom se rapporterait-il à un lieu nommé *Condé* près de Quentovic, selon M. de Longpérier? (*Numismatic chronicle*, p. 120.)

4. Même roi. — MIRABILIA F*eCit*. Cette légende chrétienne, qui se rapporte ici à la croix, se retrouve sur plusieurs monnaies suivantes.

5. + E. BR. AI. CEC. — MIRABILIA F*eCit*. La croix de ces deux monnaies se retrouve, avec quelques différences, sur un grand nombre des pièces en question ; je ne sais comment expliquer la petite croix formée sur un des bras de la légende. Serait-ce l'emblème d'un royaume chrétien compris dans le grand empire de la religion de Jésus-Christ?

6. + SIEF · REDVS. — + REX, placé aux quatre extrémités de la croix, comme nous venons d'y voir le mot CNVT. Les monnaies qui portent le nom de *Siefredus*, et notamment celles au type de ce numéro, sont de fabrique plus française que les autres ; elles paraissent, par leur état de conservation, être les dernières en date dans le trésor enfoui de 900 à 910. Cela peut faire penser qu'elles ont été fabriquées en Angleterre après le retour de Sigefroi; elles étaient mêlées avec des monnaies françaises de Eudes, roi, frappées à Angers, Tours, Orléans, etc., qui semblent avoir circulé avant leur enfouissement. Le trésor de Cuerdale, outre les monnaies des deux pays, contenait des lingots de diverses dimensions et des ornements d'argent coupés en petits morceaux, comme pour en faciliter la fonte. Il est vraisemblable que ce butin d'une bande de Normands fut caché peu de temps après son retour de France, et peut-être lorsqu'on venait de fabriquer, avec une partie de ce butin, les pièces de Sigefroi qu'on n'a pas retrouvées ailleurs.

7. + SIEFREDVS REX. Grande croix portant des croi-

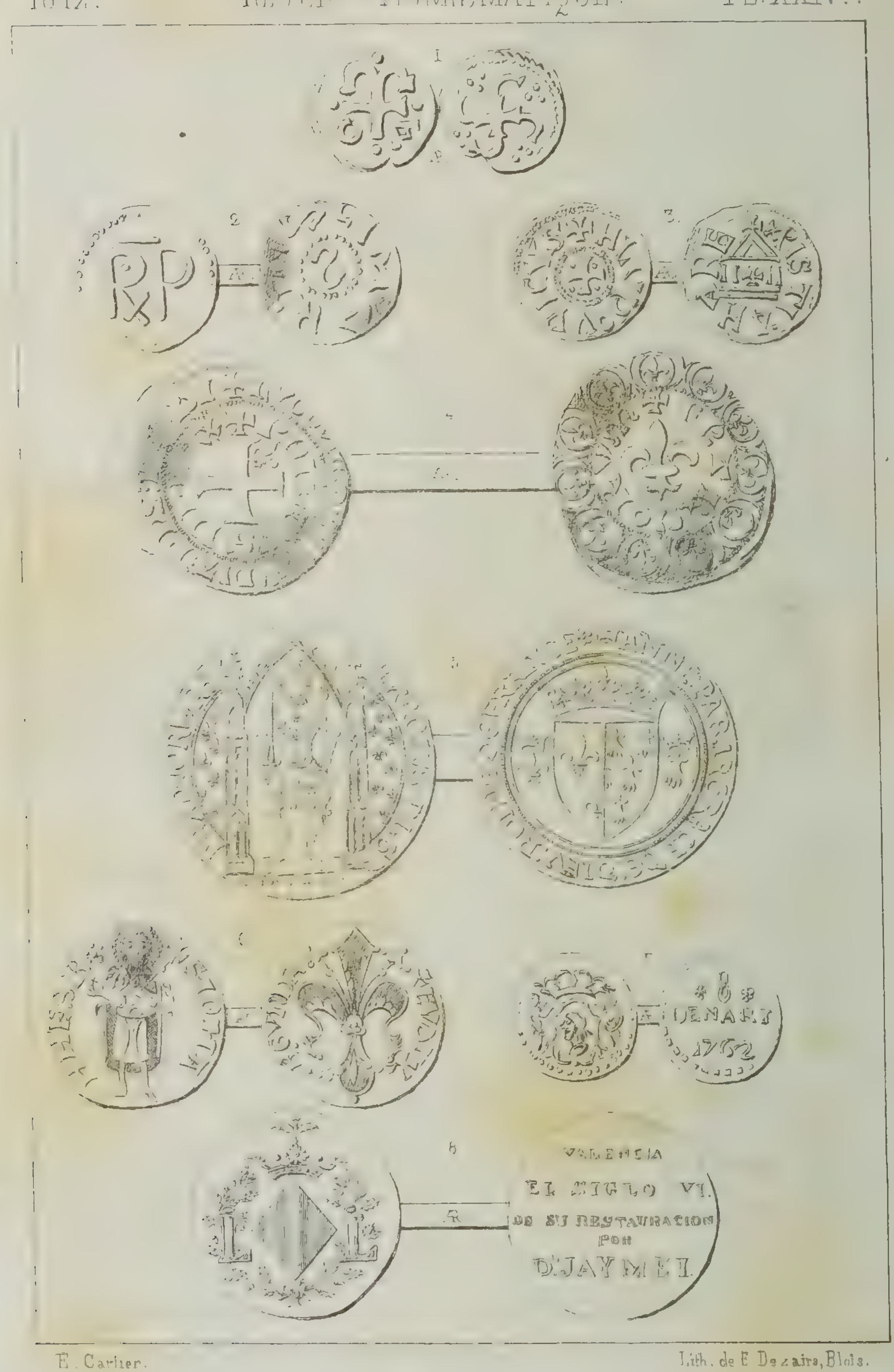
settes à ses quatre extrémités. — + EB IAI CEC IAI, pour *Ebraice civi*. Cette corruption de la légende primitive se trouve très souvent sur ces pièces ; il paraît que pour arriver à un arrangement symétrique, on n'a conservé que le principal jambage du R. Si l'attribution d'*Ebraice* à Evreux eût été adoptée, on eût trouvé probable que Sigefroi y eût fait frapper monnaie lorsqu'il était maître de la Normandie, au moins pendant le siége de Paris.

8. Très longue croix plantée sur trois degrés; aux deux côtés, perpendiculairement, SIEVER RT RX. — Même revers qu'à la précédente.

9. + SI EU ERT REX. Grande croix dont une des branches est recroisettée comme au n° 5. — + D. NS. DS. R. EX. Cette légende, que j'ai déjà expliquée dans ma IXe Lettre : D*omi*N*u*S D*eu*S REX, témoigne de l'esprit religieux du roi Sieuert, nouvellement converti, sans doute, et abandonnant peut-être le métier de pirate. Sur l'un des côtés de sa monnaie, il semble adorer la croix sur le calvaire ; sur l'autre côté, il proclame que *le Seigneur Dieu est roi*. On pense généralement que *Siefredus* et *Sievert* ne sont que le même roi, nommé par les Anglais Sigefrid ou Sigefert ; je ne le conteste pas ; mais ce que j'ai vu de monnaies à ces deux noms offrent, à mon avis, assez de différences dans les types et la fabrique pour qu'on puisse y voir les monnoyages de deux princes.

10. DNSDS + O.REX, sur deux lignes séparées par une croisette, comme on voit les noms de villes sur quelques monnaies de nos derniers rois de la 2e race. ℟. + MIRABILIA FECIT. Cette légende se lie à la précédente : *le Seigneur Dieu, roi tout puissant, a fait des merveilles*. M. de Longpérier, s'appuyant sur un passage des Annales d'Ulster, propose de lire *Dominus Deus Olaf rex*.

M. Kœhne, rédacteur du Journal Numismatique de Berlin, croit que les monnaies que nous attribuons à un roi CNVT



E. Cartier. Lith. de E. Dezairs, Blois.

VARIETES NUMISMATIQUES.

inconnu sont du roi Guthred ou Cuthred de Northumberland; il lit : CVTh. Ces attributions à la France, à l'Angleterre, à York, à Evreux, ou à tel ou tel roi, demandent à être encore examinées avec attention; l'origine anglaise nous paraît probable; nous dirons seulement que les pièces qui portent le nom de *Siefredus*, celles de *Sievert* avec la légende DNS. DS. REX, et celles qui ont MIRABILIA FECIT, paraissent d'une fabrication bien plus française que les pièces au type de CNVT REX; elles pèsent en général un peu plus que les *cunetti* et les *ebraice* de Canut.

IV. Variétés numismatiques. Royales, baronales et historiques.

Je réunirai sous ce titre des pièces inédites, appartenant à toutes nos catégories monétaires. Je les ai acquises ou elles m'ont été communiquées depuis la publication de mes lettres, où elles auraient pu entrer. (V. pl. xxiv.)

1° Croix ancrée terminée par quatre points, avec *l'alpha* et *l'omega* travestis en lettres latines. Au revers une espèce de monogramme formé de quatre C placés aux extrémités de la croix ou de deux S en croix? C'est un saiga ou denier d'argent de la fin de la Ire race, variété de celui donné dans le nouveau recueil mérovingien, pl. 50, n° 16.

2. Denier de Pépin? R*ex* P*ipinus* frappé à Saint-Martin de Tours? SCI MARTN. Cette pièce appartient à M. Rollin.

3. Obole de Louis-le-Débonnaire, + DLVDOVVICVS. — Temple ou autel chrétien. XPISTIANA RE*ligio*. Variété d'une monnaie qui n'est pas rare et dont les deniers, surtout, ont été fabriqués dans beaucoup de lieux pendant toute la durée de la dynastie carlovingienne. Cette obole d'argent très pur et d'une bonne fabrication, ressemble beaucoup à celles por-

tant AQVITANIA, de Charles et de Pépin, et paraît à peu près du même temps.

4. Gros à la fleur de lis de Philippe de Valois, frappé par Louis-de-Savoie, seigneur de Vaud, deuxième du nom.

+ PHILIPVS REX. Croix pattée, cantonnée d'une fleur de lis : légende extérieure : LVDOVIC.D.SABAVDIA.DNS.VAVDE.℟. Grande fleur de lis. + FRANCORVM. Bordure de lis.

Louis, troisième fils de Thomas de Savoie, avait eu la seigneurie de Vaud en 1284; il mourut en 1302 à Naples où il avait accompagné Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis. Son fils Louis II lui succéda dans la seigneurie de Vaud; il servit Philippe de Valois dans ses guerres contre les Flamands et mourut en 1350. M. Promis, dans son grand ouvrage sur les monnaies des princes de Savoie, donne à Louis II une pièce imitée des *Carlins* de Provence et de Dauphiné; il n'a pas connu notre gros. Cette monnaie fut-elle autorisée par Philippe de Valois tandis que Louis combattait dans ses armées? cela n'est pas probable. Tous les petits princes voisins de la France imitaient nos monnaies, les contrefaisaient pour en tirer profit. Celle-ci devait circuler sans peine dans nos provinces limitrophes de la Savoie, le peuple n'y voyait qu'une monnaie royale; le nom du seigneur, contrefacteur, n'y paraissait que timidement caché dans la légende extérieure.

5. Belle pièce d'argent du musée Calvet à Avignon. Ce n'est point une monnaie courante, mais une pièce de plaisir faite pour le mariage du roi ou dans une autre circonstance solennelle.

KAROLVS.DI. GR. FRANCORV. REX. Ici Charles VIII paraît sous le type de l'ancien Franc à pied qui ne se fabriquait plus; on donne les derniers à Charles V, mais il y a une ordonnance de Charles VI pour en frapper. On se servit sans doute d'un ancien coin au nom de Charles.

℟. Autour de l'écusson couronné, mi-parti de France e

de Bretagne : cette légende française : ANNE:PAR:LA GRACE: DE.DIEV:ROINE:DE:FRANCE.

6. Florin de Eudes, duc de Bourgogne. Cette pièce inédite doit être de Eudes IV, deuxième fils de Robert II. J'ai donné dans ma IX[e] Lettre un florin de Robert, celui-ci justifie mon attribution. A la mort de Robert, son fils aîné, Hugues V, lui succéda et mourut bientôt, encore en bas-âge. Il eut pour successeur son frère Eudes, dont le règne fut long et glorieux ; il mourut en 1350.

7. Monnaie inédite de Paoli, pièce de huit deniers, frappée en 1762.

8. Pièce espagnole, frappée à Valence, en 1838, pour le sixième anniversaire séculaire de la conquête de cette ville par D. Jayme ou Jacques I[er], roi d'Aragon. Les ateliers monétaires espagnols frappent des espèces de monnaies historiques en certaines circonstances, notamment à l'avénement de chaque roi, lorsqu'il est *proclamé* dans la ville. Ces pièces sont de véritables monnaies de titres et de poids légaux, portant, selon le module propre à chaque division monétaire, un type spécial ou les armoiries de la ville, avec ces mots ACCLAMATIO AVGVSTA et la date. C'est ainsi que notre pièce a été fabriquée en 1838, six siècles après le grand événement qui enleva la ville de Valence aux Maures, lui rendit l'exercice de la religion catholique et le gouvernement des rois espagnols.

E. CARTIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre au rédacteur de l'Album-Breton; par M. Moet de la Forte-Maison, membre correspondant de la Société des antiquaires de Picardie, in-4° de 8 pages et 2 planches. Rennes. Novembre 1841. Prix, 2 fr.

Cette brochure, en forme de lettre, traite des médailles armoricaines sur lesquelles nous avons eu déjà quelquefois occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs. Ces médailles sont une des branches les plus intéressantes de la numismatique gauloise, et offrent des particularités remarquables. L'uniformité constante des types principaux s'y allie à une étonnante variété dans les formes et les détails accessoires. Au premier abord toutes ces pièces paraissent se ressembler, et cependant il est très rare d'en rencontrer deux parfaitement identiques. On les trouve ordinairement par quantités considérables, dans un état de conservation qui prouve qu'elles ont peu circulé, et presque toujours dans des lieux que la tradition signale comme anciennement consacrés au culte druidique.

Un savant Allemand, M. le baron de Donnop, en a conclu que des médailles armoricaines n'étaient point une monnaie courante et que tous ces trésors avaient une destination purement religieuse. La première de ces conclusions peut être contestée; mais la seconde est très vraisemblable. Quant au caractère mystique des types armoricains, il ne peut être révoqué en doute ; nous partageons entièrement

à cet égard les idées exprimées par M. Moët, dans sa brochure, et nous croyons que la même observation peut s'appliquer à la plupart des médailles appartenant à d'autres parties de la Gaule. La prédominance des idées religieuses dans les types monétaires a été d'ailleurs jusqu'à nos jours un principe commun à tous les pays et à tous les temps. La France, depuis 1790, s'est soustraite à cette règle générale, et presque tous les états de l'Europe moderne ont suivi son exemple. Mais dans les siècles antérieurs les exceptions sont extrêmement rares.

Avant de parler des pièces remarquables qui sont l'objet de la brochure de M. Moët, nous commencerons par rappeler tout ce qui a été publié jusqu'à présent dans la Revue, sur les médailles armoricaines; car c'est seulement en rassemblant ces notions éparses qu'on peut espérer d'éclaircir des questions encore très controversées.

Dans le premier volume de la Revue, 1836, p. 1, M. Lambert a donné le dessin et la description de deux pièces faisant partie d'un trésor qui en renfermait 200, et qui avait été découvert dans la commune de Plounéour, arrondissement de Quimper. Ces pièces étaient en *electrum*, amalgame d'or, d'argent et de cuivre; elles présentaient au droit la tête de Baal ou de l'Apollon tyrien, ornée d'un riche collier et portant les cheveux bouclés en forme de casque sur le sommet de la tête, mais roulés par derrière et sur les côtés, de manière à imiter les cornes de bélier qui caractérisent l'effigie de Jupiter Ammon, suivant la remarque de M. de Penhouet. Au revers est un cheval à tête humaine, au-dessus duquel plane un oiseau aux ailes éployées. Sous le cheval on voit une figure de bœuf portée sur une espèce de triangle.

La tête humaine du droit et celle du cheval au revers ont devant la bouche un signe en forme de croix qui paraît être le *Tau* mystique qu'on retrouve dans les hiéroglyphes égyptiens et dans les symboles hiératiques des plus anciens cultes de l'Asie; en outre, une double chaîne perlée semble sortir de la bouche du cheval et flotter en arrière au-dessus de lui.

D'après l'endroit où ces médailles ont été trouvées, il est naturel de les attribuer aux Corisopites ou Osismiens, qui occupaient le ter-

ritoire actuel du département du Finistère [1]. M. Moët nous apprend qu'on a découvert en 1841 aux environs de Vern (Ille-et-Vilaine), dans un lieu où l'on voit les restes de deux *dolmens* druidiques, un taureau en bronze dont il donne le dessin. Ce taureau ressemble beaucoup dans sa forme à celui qui figure au revers des médailles que nous venons de décrire. On sait quelle était l'importance de cet emblème mythologique dans tous les cultes d'origine phénicienne: tout le monde connaît l'histoire du taureau d'airain que les Carthaginois faisaient rougir au feu pour jeter dans ses entrailles brûlantes des victimes humaines, et M. Moët rappelle, d'après Celse et Origène, que les *Gaulois se faisaient un dieu d'un taureau d'airain par lequel ils juraient.*

Les deux pièces dessinées par M. Lambert sont de deux modules différents. L'une a 20 à 22 millimètres de diamètre, et pèse 128 grains; l'autre a 1 diamètre de 12 à 15 millimètres, et pèse 32 grains. Les pièces les plus grandes paraissent être l'unité monétaire dont les autres auraient été le quart. Ces mêmes proportions de module et de poids ont été reconnues dans les autres trouvailles de médailles armoricaines. Celles qu'on a découvertes à Amanlis, ont le module d'une pièce d'un franc, suivant M. du Taya, et pèsent 130 grains, selon l'estimation de M. Moët.

Dans le même volume de la Revue, page 370, nous avons rendu compte, d'après M. le baron de Donnop, d'une trouvaille de 982 médailles de bronze, découvertes en 1820 dans l'île de Jersey. M. de Donnop a fait lithographier avec la plus grande fidélité 760 de ces pièces; le type en est uniforme ou du moins se réduit à deux variétés principales; mais l'exécution diffère dans chaque pièce ce qui prouve qu'il n'y en a pas deux qui aient été frappées avec le même coin. La même remarque s'applique aux trouvailles d'Amanlis et de Saint-Denouail, dont nous parlerons tout à l'heure et probablement à celle de Plounéour.

[1] Les Corisopites ne sont pas mentionnés dans le dénombrement des cités de l'Armorique donné par César (*de Bell. Gall.*, l. VII), il ne nomme que les Osismiens ; il est donc probable que les Corisopites n'étaient alors qu'une dépendance de cette cité.

Les médailles de Jersey sont concaves d'un côté, convexes de l'autre et d'une fabrique très barbare. Elles présentent toutes au droit la tête de Baal dont les cheveux ne sont pas bouclés tout-à-fait de la même manière que dans les pièces de Plounéour, mais rappellent cependant la forme de casque sur le sommet de la tête et de cornes d'Ammon sur les côtés. Toutes ont également au revers le cheval à tête humaine, au-dessus duquel on aperçoit les traces informes d'une figure qui paraît être le type dégénéré du conducteur du bige, dont on peut suivre la décomposition progressive dans les médailles de la trouvaille de Soings, nos 91 et 94 de la planche II du Ier vol. de la Revue [1]. Dans les nos 2 et 10 de la planche IV de M. de Donnop, cette figure du conducteur est très distinctement tracée; elle tient les rênes d'une main et de l'autre un bâton surmonté d'un cercle perlé qui est selon toute apparence le symbole mystique du soleil. Ce bâton surmonté d'un cercle se reconnaît à travers la confusion des linéaments barbares de la plupart des autres pièces où la figure du conducteur se réduit à un nez en forme de triangle ou de fleuron comme on en voit à plusieurs des faces humaines du droit. Les rênes sont indiquées par deux lignes ou deux rangées de perles qui s'étendent du dos à la tête du cheval.

De la bouche de la plupart des têtes humaines du droit et de quelques-unes de celles du cheval au revers, on voit sortir deux lignes à courbures irregulières et souvent perlées qu'on a prises pour des serpents, mais qui me paraissent représenter plutôt des chaînes ou

[1] Le trésor découvert à Soings, en Sologne, offre beaucoup d'analogie avec ceux qui ont été trouvés dans l'Armorique. Il a été déterré dans les ruines d'un temple antique et près d'un lac sacré ; il renfermait un grand nombre de pièces, toutes d'une conservation parfaite, toutes du même métal et des mêmes variétés de module et de poids que les médailles armoricaines ; le type de ces pièces était uniforme, quoique présentant dans l'exécution des différences qui prouvaient qu'elles avaient été frappées successivement et avec des coins souvent renouvelés ; ce type était, comme dans les médailles armoricaines, la tête de Baal ou d'Apollon au droit, et au revers le bige ou le cheval, qui doit toujours être considéré comme l'emblème du soleil, soit qu'il ait été imité des monnaies grecques, soit qu'on le regarde comme propre à la Gaule.

des liens. Cette circonstance rappelle le mythe de l'Hercule gaulois de la bouche duquel sortaient des chaînes pour figurer le pouvoir de l'éloquence qui attire les cœurs après elle. Les Romains, qui appliquaient au hasard à leurs dieux les attributs des divinités adorées chez les autres peuples, avaient mis cet emblème allégorique sous le nom d'Hercule; il semble convenir mieux à Baal ou Apollon, dieu du soleil, et en même temps de l'éloquence et de la poésie. Cependant je dois dire que des numismatistes distingués voient dans ces signes assez vagues une imitation grossière des deux poissons qui, dans quelques médailles grecques, sont placés devant la bouche d'Apollon.

Jusqu'ici les principales parties du type que nous venons de décrire sont communes à toutes les pièces où elles ne diffèrent que par plus ou moins de barbarie dans l'exécution. Mais quelques signes accessoires du revers ne se montrent pas avec la même uniformité. Dans le plus grand nombre des pièces, on reconnaît au-dessous du cheval le dessin extrêmement barbare du sanglier gaulois. Le type indigène ou topique de la Gaule, l'emblème national de la race celtique, se trouve ainsi joint aux symboles religieux du culte importé par les Phéniciens. Dans plusieurs pièces, la dégénération de ce type est telle qu'on a pu le prendre pour un instrument de musique, pour une légende cunéïforme ou pour tout autre objet imaginaire. M. de Donnop a cru y distinguer une demi-douzaine de signes hiéroglyphiques dont il a dressé une table; mais en comparant ces pièces entre elles et avec les médailles des autres contrées de la Gaule, il est facile d'y reconnaître jusque dans sa dernière décomposition, la forme consacrée et pour ainsi dire héraldique de l'emblème national du sanglier.

Dans d'autres pièces en moins grand nombre, la forme du sanglier, au-dessous du cheval, est remplacée par un cercle de la circonférence duquel s'échappent d'un côté seulement quatre rayons.

Ce cercle représente probablement le soleil à son déclin; on pourrait y voir aussi l'image grossière d'une comète. Ici le type religieux règne seul et sans partage.

Enfin, dans quelques pièces on voit devant la tête du cheval une

figure géométrique représentant un carré dont la surface est divisée en huit triangles par une croix et deux diagonales. Cet emblème, qui a sans doute un sens mystique, accompagne presque toujours le type accessoire du sanglier. On le retrouve assez souvent sur les médailles des autres parties de la Gaule.

Les pièces dessinées par M. de Donnop peuvent être considérées comme appartenant à la cité des Curiosolites qui occupaient la partie orientale du département des Côtes-du-Nord et les îles adjacentes. En les faisant lithographier en si grand nombre, il a rendu un service essentiel à ceux qui veulent étudier sérieusement la numismatique armoricaine; car les mêmes types se trouvant exécutés dans chacune de ces médailles avec une dégénération plus ou moins complète, ce n'est que par des comparaisons multipliées qu'on peut réussir à distinguer l'objet du dessin primitif, tellement altéré par la barbarie des artistes chargés de le reproduire, qu'il serait impossible de le reconnaître dans les linéaments confus d'une pièce isolée. C'est par cette raison que les médailles armoricaines ont donné lieu à tant de théories hasardées, chacun pouvant voir dans une pièce observée séparément tout ce que son imagination ou la tendance particulière de ses études lui suggère.

La pièce provenant du cabinet de M. de la Saussaye, et dont on a donné le dessin dans le quatrième volume de la Revue, 1839, p. 223, a beaucoup d'analogie avec celles de M. de Donnop. Elle est aussi en bronze; la face du droit est absolument la même que dans les médailles de Jersey; au revers le cheval à tête humaine, ou si l'on veut à tête d'oiseau, et le conducteur du bige tenant les rênes d'une main et un fouet de l'autre, sont très distinctement figurés. Devant la tête du cheval, on voit le carré mystique, et au-dessous une rouelle ou cercle perlé à rayons. On sait combien le type de la rouelle se rencontre fréquemment sur les monnaies gauloises. Parmi les diverses explications proposées pour ce type, la plus plausible nous paraît être celle qui le considère comme un emblème hiéroglyphique du soleil. Nous ignorons où la médaille de M. de la Saussaye a été trouvée; mais la ressemblance des types, du métal et de la fa-

brication, doit la faire placer dans la même classe que celles de Jersey.

C'est encore aux Curiosolites que semblent appartenir les 1500 médailles de bronze découvertes en 1821 dans la commune de Saint-Denouail, près Lamballe, et qui ont été l'objet de la brochure de M. de Penhouet dont nous avons rendu compte dans le deuxième volume de la Revue, 1837, p. 64. Ces médailles étaient concaves comme celles de Jersey, et d'après les deux dessins que M. de Penhouet en a donné, le type en était exactement le même. Ces dessins offrent précisément les deux uniques variétés du trésor de M. de Donnop. Dans l'une on voit au-dessous du cheval les débris informes de l'emblème du sanglier, dans l'autre, le cercle à quatre rayons extérieurs partant d'un seul côté de la circonférence.

Au mois de juin 1835, on a découvert près d'Amanlis, à trois lieues de Rennes et à peu de distance d'une de ces grottes qu'on nomme *Roches aux fées*, et qui sont d'anciens temples ou demeures des Druidesses, un grand nombre de médailles armoricaines en bronze. M. le baron du Taya en a donné la description dans une brochure analysée dans le quatrième volume de la Revue, 1839, page 219. D'après cette description que nous avons transcrite littéralement dans la Revue, le type du plus grand nombre de ces pièces paraît avoir été exactement semblable à celui des médailles de Jersey. Mais celles que M. du Taya signale comme les plus curieuses, offraient un type particulier attribué par M. Moët à la cité des Rhedons, et qui, en effet, n'a été trouvé jusqu'ici que dans le département d'Ille-et-Vilaine. Nous le décrirons tout à l'heure d'après les dessins donnés par ce numismatiste dans la brochure qui fait le sujet de notre article.

M. Moët pense que les pièces d'Amanlis qui n'avaient point le type des Rhedons, appartenaient aux Diablintes, aux Namnétes ou à d'autres peuples voisins. Nous ne croyons pas que les Diablintes aient jamais fait partie de la confédération armoricaine. César ne les y comprend point et le pays qu'ils occupaient est hors des limites de l'Armorique ancienne et de la Bretagne moderne. Quant aux Namnétes et autres peuples réellement armoricains, nous n'avons

pas la même objection à faire; mais il nous semble fort difficile dans l'état actuel de nos connaissances de baser ces attributions aux différentes cités de l'Armorique sur d'autres considérations que sur celles de la provenance.

M. Moët a donné les dessins de quatre médailles au type des Rhedons. Celle du n° 4 de la planche II est en bronze et d'un travail très barbare; elle faisait partie du trésor d'Amanlis. La tête du droit est absolument la même que celle des médailles de Jersey. Au revers on voit le cheval à tête humaine monté par un cavalier dont la figure, quoique grossièrement tracée, est bien, dans l'intention de l'artiste, le profil d'un homme, et non le museau d'un animal, comme l'a pensé M. du Taya, ou la trompe d'un tapir, comme l'a cru M. Moët. Nous n'admettons pas davantage qu'il y ait dans la laideur de cette figure une intention mystique et que, suivant l'expression de M. Moët, *les Druides, forcés de mettre l'image de leurs dieux sur leurs monnaies, aient voulu leur donner une physionomie propre à inspirer la crainte et le respect*. On peut voir tous les jours des artistes en jacquette, traçant sur nos murailles, avec un charbon, des physionomies semblables, et cela sans aucune arrière-pensée politique ou religieuse.

Ce cavalier, à formes si peu académiques, a les rênes du cheval attachées à sa ceinture. Il tient d'une main un sabre à lame étroite, longue et un peu recourbée, de l'autre un bouclier ovale. Du moins c'est ce que le dessin de M. Moët nous a paru représenter très distinctement, quoique lui-même ait cru y voir un étendard ovale attaché à un cordon et flottant en arrière comme une espèce de cerf-volant, supposition peu vraisemblable et contredite d'ailleurs par les pièces suivantes dont le dessin, beaucoup plus pur, offre le sabre et le bouclier sans aucune équivoque possible.

Le cheval a huit jambes, ou plutôt ses jambes se bifurquent à la hauteur du genou. Cette forme bizarre a vivement préoccupé les antiquaires bretons. M. du Taya l'a considérée comme un emprunt fait à la Mythologie scandinave, comme l'imitation du cheval à huit pieds d'Odin. Dans notre article sur sa brochure, n'ayant point de dessin sous les yeux, nous avions pensé que l'auteur avait pu se tromper, et

prendre pour un cheval à huit pieds la figure grossière des deux chevaux du bige. Cela nous paraissait d'autant plus probable que ce type était jusqu'alors tout-à-fait inconnu, et que les chevaux du bige présentent assez souvent cet aspect dans les pièces d'une fabrique barbare, telles que le n° 2 de la pl. II, vol. Ier de la Revue, provenant du trésor de Soings. Mais dans le dessin de M. Moët, la bifurcation des jambes du cheval est si nettement prononcée qu'elle ne laisse point d'incertitude. Si nous n'avions vu que ce dessin, nous n'aurions pu révoquer en doute la prétendue monstruosité qui a donné lieu à tant de conjectures. Heureusement nous avons eu l'occasion d'examiner une pièce parfaitement semblable à celle que M. Moët a dessinée, et provenant très probablement de la même trouvaille, et dans cette pièce, étudiée avec la plus scrupuleuse attention, il nous a été impossible de voir autre chose qu'un cheval dont les jambes et les cuisses sont tracées de chaque côté par deux lignes parallèles, comme cela se voit souvent dans les dessins très grossiers. Quelques parties de ces lignes, plus ou moins effacées, ont pu produire dans la pièce de M. Moët l'apparence d'une bifurcation au-dessous du genou; mais nous sommes convaincu que ceux qui examineront sans prévention ces pièces en nature, et surtout qui pourront en comparer plusieurs entre elles, y reconnaîtront ce que nous y avons vu, le type ordinaire du cheval, figuré d'une manière très barbare. Au-dessous de cet animal, que nous croyons pouvoir dépouiller de sa qualité de monstre, on voit un cheval ailé ou pégase *issant* du bord inférieur de la pièce. Ce type du pégase, un des attributs du soleil, se rencontre fréquemment dans les autres parties de la Gaule. M. de la Saussaye a attribué au Blésois des pièces qui se trouvent en assez grand nombre à Soings, et qui portent au revers un pégase, au droit une tête de loup.

Ce qui nous paraît rendre la pièce d'Amanlis très curieuse, c'est que probablement elle représente l'équipement de guerre des cavaliers armoricains. M. Moët, par un rapprochement ingénieux, explique l'origine de ce type par l'étymologie du nom des Rhedons, dérivé, selon lui, du mot *rhed* ou *rhid*, qui, dans tous les dialectes

celtiques ou kimriques," signifie courir, et dans plusieurs langues modernes désigne encore un cavalier [1].

Les types sont les mêmes dans les n°s 1, 2 et 3 de la planche de M. Moët, excepté qu'au-dessous du cheval, au lieu du pégase, on voit une lyre, autre emblême d'Apollon; et dans le n° 1 deux *Tau* ou signes cruciformes. Mais ces trois dernières pièces, de modules différents, sont en or, et l'on y remarque un grand progrès dans la fabrication ; le n° 3 surtout se rapproche des bons modèles de la numismatique grecque. La tête d'Apollon ou de Baal, au droit, ressemble beaucoup à celles des médailles du trésor de Soings. Le cavalier du revers est purement dessiné; il tient toujours d'une main un sabre, de l'autre un bouclier ovale; mais son arme a changé de forme; ce n'est plus le vieux sabre long et mince des Gaulois, c'est l'épée courte et droite des Romains. Ces pièces furent donc probablement frappées à une époque voisine de l'occupation romaine, et indiquent un changement remarquable dans l'armement des Celtes, qui essayèrent en tout de se modeler sur leurs vainqueurs.

Dans les trois dernières pièces, le cheval, qui est également d'un dessin très pur, n'a plus la tête humaine ni les jambes bifurquées. Ceci nous paraît venir à l'appui de ce que nous avons dit plus haut, et prouver que ces bizarreries sont uniquement le résultat de la maladresse de l'artiste barbare qui a gravé le coin du n° 4. Si le cheval à huit jambes et à tête humaine avait été un type consacré, il se retrouverait dans les pièces d'une meilleure exécution, et même on l'y reconnaîtrait plus distinctement. Mais au contraire, ces formes extraordinaires disparaissent dès que le dessin se perfectionne, et ne se voient que dans les pièces les plus barbares, où elles se montrent avec une variété infinie. Comme on ne rencontre presque jamais deux médailles armoricaines parfaitement identiques, il faut en conclure qu'on gravait un nouveau coin pour chaque pièce; et l'on conçoit jusqu'où pouvait aller la dégénération des types reproduits incessamment de cette manière par des mains inhabiles. J'en reviens

[1] En ancien allemand *rheden*, en allemand moderne *reiten*, signifient aller à cheval; *raiter* un cavalier, en anglais *rider*. Remarquons toutefois que d'autres ont donné pour étymologie au nom des Rhedons le mot celtique *rheden*, qui signifie fougère.

encore à nos jeunes artistes des rues, et je crois sérieusement que l'étude de leurs œuvres ne serait pas sans utilité pour l'explication des types barbares. Faites charbonner par un enfant un cheval sur la muraille, et vous aurez à peu près le cheval armoricain ; faites-lui tracer l'image d'un porc, et vous aurez le *sus gallicus* des monnaies gauloises. Sur les 760 pièces lithographiées par M. de Donnop, je n'en ai trouvé qu'un très petit nombre dans lesquelles l'intention de donner au cheval une tête humaine soit apparente. Cette intention est incontestable dans les pièces de Plounéour, dessinées par M. Lambert, et dans d'autres médailles armoricaines que j'ai vues en nature ; mais elle ne se reconnaît point dans la médaille de M. de la Saussaye, ni dans celles de M. de Penhouet ; on croirait plutôt y voir une tête d'oiseau. Au reste, ces têtes de cheval, humaines ou non, et celles d'Apollon ou de Baal sur l'autre face, ont dans toutes les médailles armoricaines un caractère tellement spécial, qu'il est aisé par cela seul de les distinguer au premier abord des autres monnaies celtiques.

M. Moët a remarqué qu'on ne trouve que des monnaies en *electrum* chez les Corisopites ou Osismiens, des monnaies en bronze ou billon chez les Curiosolites, et que les Rhedons et les Vénètes sont les premiers chez lesquels on ait trouvé des monnaies d'or. Rien, dans les trouvailles dont nous avons connaissance, ne vient contrarier cette opinion ; et il paraît assez naturel que le métal le plus précieux se rencontre chez les deux peuples qui tenaient le premier rang dans la confédération armoricaine. Cependant nous ferons une autre observation, c'est que dans les pièces que nous avons vues, le dessin devient plus pur à mesure que le métal est plus précieux. Dans les médailles les plus barbares, celles de Jersey, l'analyse a donné à M. de Donnop, sur 1,000 parties, 841 de cuivre, 116 d'étain, 41 d'argent, et une quantité insignifiante de fer et d'or. Dans les pièces un peu moins grossières d'Amanlis, que M. Moët a fait analyser, on a trouvé, sur 1,000 parties, 504 de cuivre, 330 d'argent et 166 d'étain. Il est probable que cet alliage, auquel le nom de billon convient mieux que celui de bronze, était à peu près le même dans le trésor de Saint-Denouail. Les médailles en *electrum* de Plounéour,

sont bien supérieures, sous le rapport de l'exécution artistique, à toutes celles que nous venons de citer. Enfin, les médailles en or des Rhedons se rapprochent des bons modèles de la numismatique romaine et grecque. Y aurait-il donc dans ces différences de métal et de fabrication, non une question de lieu, mais une question de temps? Aurait-on commencé par frapper des monnaies avec les métaux qui se rencontrent dans l'Armorique même ou sur les côtes voisines de la Grande-Bretagne, tels que l'argent, le cuivre et l'étain, et n'aurait-on employé l'or d'abord comme une faible portion de l'alliage, et ensuite presque pur, qu'à une époque où le développement du commerce permettait aux Armoricains de se procurer ce métal exotique, qui n'appartenait qu'à l'Espagne et au midi de la Gaule? Cette hypothèse expliquerait mieux qu'aucune autre les progrès de l'art marchant de front avec les progrès de la civilisation et de la richesse. Nous la soumettons aux antiquaires bretons, plus à portée que nous de résoudre ce problème.

M. Moët annonce dans sa brochure que *toutes les monnaies de l'Armorique lui sont connues, ainsi que les localités où elles ont été trouvées, et qu'il en possède toutes les espèces*. Il serait donc bien à désirer que ce savant se décidât à publier une monographie complète de la numismatique armoricaine, dont nous n'avons pu tracer ici qu'une esquisse très imparfaite. Nous l'engageons surtout à suivre l'exemple de M. de Donnop, en faisant lithographier avec une fidélité rigoureuse toutes les pièces dont il donnera la description. C'est le seul moyen de mettre tous les lecteurs à même de vérifier les explications qu'on leur propose, et de sortir ainsi du domaine des conjectures vagues et des hypothèses arbitraires, pour arriver à des notions positives et universellement reconnues, qui constituent seules les progrès de la science.

J. DE P.

Monétaires des Rois Mérovingiens; Recueil de 920 monnaies en 62 planches, avec leur explication. Paris, 1843. Grand in-4°. Chez les éditeurs, MM. Rollin, antiquaires, rue Vivienne, 12. Prix, 21 fr.

Ce recueil d'empreintes, très bien exécutées, tant sous le rapport de la fidélité, que sous celui de la gravure et de l'exécution typographique, se refuse à toute analyse; son utilité est évidente. Tous les collecteurs de nos anciennes monnaies, et ceux qui étudient notre histoire monétaire ont besoin de ce répertoire de nos monnaies mérovingiennes; les planches de Petau, de Bouteroue et de Le Blanc ne leur offraient qu'un petit nombre de pièces très imparfaitement représentées. A l'exception de quelques pièces intéressantes que les éditeurs n'ont pu voir en nature, et qu'ils ont cru devoir reproduire au trait, tous les dessins ont été faits sur les exemplaires existants au Cabinet Royal, au Musée Monétaire, et dans les collections particulières qui leur ont été ouvertes, ou copiés dans la Revue Numismatique. Environ quatre-vingts monétaires nouveaux sont venus se joindre à ceux que nous avons publiés dans notre catalogue de 1840.

Les pièces sont placées par ordre alphabétique des noms de lieux, sauf quelques adjonctions dans des planches supplémentaires. On y a joint une table raisonnée des pièces contenues dans chaque planche, ce qui donne la facilité de trouver promptement ce qu'on cherche. Chaque nom de lieu, à quelques exceptions près, est suivi de sa traduction par le nom actuel qui peut s'y rapporter. Ici les signes de doute (?) sont nombreux, et cela se conçoit facilement; car rien n'est plus incertain que ces attributions de bourgs, de villages mérovingiens qui peuvent être réclamés par plusieurs provinces. On a voulu seulement indiquer aux collecteurs une traduction probable que chacun cherchera à modifier suivant les recherches qu'il aura faites sur les *monétaires* qu'il possède.

Quelques planches auraient suffi pour donner les monnaies mérovingiennes royales; mais ces pièces, qui ont déjà été publiées dans le

grand atlas de M. Conbrouse, sont si rares, que les collecteurs ont moins besoin de guide pour les reconnaître ; il suffit d'y apercevoir un nom royal pour leur mériter la place d'honneur au médailler.

MM. Rollin ont rendu un véritable service à la science en donnant cette monographie qui manquait à nos bibliothèques numismatiques. Nous sommes certains que le succès de cette publication les encouragera à la faire suivre des autres suites monétaires de la France ; des livres aussi utiles, à des prix modérés, ne peuvent qu'être avantageux et honorables pour leurs éditeurs.

E. C.

M. J. Yonge Akerman, bien connu par ses travaux archéologiques et par le zèle avec lequel il remplit les fonctions de secrétaire de la Société numismatique dont il est fondateur, promet un grand ouvrage sous le titre de *Greek coins of cities and princes, géographically arranged and described*. Ce sera une nouvelle édition d'Eckhel et de Mionnet, dans laquelle les systèmes de ces deux auteurs viendront se fondre et s'améliorer. Toutes les corrections indiquées par les antiquaires depuis la publication de ces coûteuses collections, seront mises à profit par M. Akerman, qui tiendra compte aussi des nombreuses acquisitions qu'a faites la numismatique dans ces dernières années. L'ouvrage paraîtra (aussitôt que les noms de 250 souscripteurs auront été réunis) en trente livraisons mensuelles, au prix d'une demi-couronne d'Angleterre (3 fr. 20 c.). Les lecteurs de la Revue savent qu'en numismatique les termes sont les mêmes dans toutes les langues. Il n'est donc pas nécessaire de savoir l'anglais pour se servir utilement du livre que nous annonçons.

MÉLANGES.

Le 29 août 1842, sur les 7 heures du matin, les ouvriers employés à creuser la tranchée pour le placement des tuyaux de conduite des eaux du Château-d'Eau, à Riom, ont trouvé, à un mètre de profondeur et dans des terres jectisses, deux petits pots en terre. couleur gris-blanc, paraissant être de la nature argileuse. Ils ont brisé ces deux pots qui pouvaient contenir un grand nombre de petites pièces de monnaie; elles étaient noires et en grande partie soudées entre elles. Les voisins, les curieux, les enfants prirent, reçurent ou achetèrent plusieurs de ces pièces. Je fus averti de cette découverte et me rendis sur les lieux: je reconnus que l'endroit où elle avait été faite répondait à l'espace compris sur la place du marché, entre les rues de Notre-Dame et du Saint-Esprit (actuellement, rues Fleurus et Marengo).

Cet emplacement était à l'Orient des bâtiments de la juridiction consulaire, et au midi de ceux du couvent de Notre-Dame.

On peut évaluer le poids des pièces trouvées à un kilogramme.

Plusieurs de ces pièces m'ont passé sous les yeux, et j'y ai reconnu les types suivants :

1°	Urbs Arverna..... Sancta Maria......	Clermont. — Auvergne. (6 oboles.)
2°	Nivernensis civitas. M. Comitissa......	Nevers. Mathilde, ou Mahaut 1re, comtesse de Nevers.
3°	S. M. Vienna..... Maxima Gall......	Vienne en Dauphiné. (2 oboles.)

4° Arago rex, comes provinciæ......	Provence. (3 oboles.)
5° S. Maiolus Silviniaco..........	Souvigny.
6° Urbs Valentia.....	Valence.
7° Prima sedes Galliarum...........	Lyon.
8° Gap?............ Le Puy?.........	Sans légende reconnaissable.

9° Philippus Francor. rex.
Civ. Arras.

10° Ludovicus rex.
Turonus civis.

11° Humbertus.
Segusia.

12° Ludovicus rex Borbonensis.

13° Ludovicus.
Urbs Lingonis.

Il m'est impossible de fixer la date de cet enfouissement. Les pièces remontent probablement à la moitié du XIIIe siècle. Presque toutes ces pièces sont en argent de bas aloi : elles sont couvertes d'une couche noire, qu'on fait disparaître avec du jus de citron, du vinaigre, ou de l'eau seconde.

Il est probable qu'il y a d'autres types; si j'en découvre, je vous les ferai connaître.

J'apprends que M. le maire a fait réintégrer à la Mairie presque toutes ces pièces : Il sera facile de les étudier pour déterminer les lieux de leur fabrication. Elles sont au nombre de 900 à 1,000.

J.-B. Tailhand.

— Dans le courant du mois de mai dernier, des ouvriers, occupés à des travaux de défrichement dans la commune de Wahagnies (Nord) mirent à découvert plusieurs piles de vieilles monnaies, placées à quelque distance l'une de l'autre. Ce petit trésor était composé de 115 pièces dont voici la description.

OR.

1° Un écu de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. (V. Duby, pl. LXXXI, n° 5.)

2° Une monnaie frappée par suite de conventions entre Philippe-le-Hardi et Jeanne, duchesse de Brabant.

3° Deux florins de Marie de Brabant, veuve de Renaud III, duc de Gueldre.

4° Deux florins de Guillaume V de Bavière, comte de Hollande. (V. Van Alkemade, pl. XXV, n° 6.)

ARGENT.

5° 25 gros-blancs, avec l'initiale couronnée de Charles V, roi de France. (V. Le Blanc.)

6° 34 gros au lion, au nom de Louis, comte de Flandre [1], tous frappés à Gand. (V. Duby, pl. LXXX, n° 7.)

7° 23 lions heaumés de Louis de Mâle, comte de Flandre. (V. Duby, pl. LXXX, n° 2.)

8° 23 demi-lions heaumés du même. (V. Duby, pl. LXXX, n° 3.)

9° Un quart de lion heaumé du même.

10° 3 tourelles de Louvain, frappées sous Vinceslas et Jeanne. L'une a été publiée par Den Duyts, pl. VIII, n° 31 ; les deux autres sont des variétés.

Ce petit trésor a dû être enfoui vers la fin du XIV[e] siècle. Toutes les pièces qui le composaient ont été recueillies par M. L. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, près Douai. D.

— L'éditeur gérant de la Revue ayant transféré son domicile à Paris, la correspondance qui le regarde devra lui être adressée rue des Saints-Pères, n° 38. Le bureau de la Revue est établi chez M. Rollin, rue Vivienne, 12, et on pourra y remettre, outre les abonnements, les mémoires et la correspondance pour les deux éditeurs.

[1] Il est très probable que les comtes de Flandre, Louis de Crécy et Louis de Mâle ont frappé tous les deux des gros au lion, mais il serait aujourd'hui difficile de distinguer les unes des autres.

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS

A LA REVUE NUMISMATIQUE

Pendant l'année 1842

SEPTIÈME ANNÉE [1]

Ire DE LA 2e SÉRIE

ALSACE.

Epinal.	MM. La Société d'Emulation,	1
Strasbourg.	Eckel, antiquaire,	2

[1] Nos souscripteurs ne nous ayant point fourni les renseignements que nous leur demandions pour donner à notre liste de souscripteurs tout l'intérêt dont elle nous paraissait susceptible, nous sommes forcés de la publier aussi incomplète que par le passé. Elle conserve toutefois une utilité qui lui a été généralement trouvée, celle de faire connaître entre elles les personnes livrées à l'étude de la même science, et de leur fournir les moyens de savoir à qui ils doivent s'adresser pour l'histoire monétaire de chacune de nos anciennes provinces. Cette liste continuera, en outre, à donner à nos souscripteurs une espèce de compte-rendu de la situation financière de la Revue, et par conséquent des engagements que nous avons à remplir envers eux. Elle sera toujours considérée, par nous, comme un hommage rendu aux hommes dont la science et le patriotisme soutiennent notre entreprise.

ANJOU.

. . . .

ARTOIS.

Aire.	MM. Menche, colonel en retraite,	3
Boulogne-sur-Mer.	Duhamel (Victor),	4
	Marmin, conservateur du musée,	5
Calais.	Durand, administrateur du Musée,	6
Saint-Omer.	L. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie,	7
	Romain de Givenchy,	8
	HERMAND [1] (Alexandre), membre de plusieurs Académies,	9
	De Mallet, trésorier de la société des Antiquaires de la Morinie,	10

AUNIS.

La Rochelle.	Guillemot, négociant,	11
	Weiss,	12

AUVERGNE.

Clermont-Ferrand.	BOUILLET, membre de plusieurs Académies,	13
	Le baron de Lamothe,	14
	Largé, inspecteur de l'Académie,	15
Maringues.	Labbé Matussière,	16
Riom.	LE CAMUS, receveur des finances,	17
	Tailhand, président à la cour royale,	18

BÉARN.

. . . .

[1] Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des personnes qui ont concouru à la rédaction de la Revue.

BERRY.

Bourges.	MM. La Société de Statistique et d'Archéologie,	19

BOURBONNAIS.

. . . .

BOURGOGNE.

Autun.	D'Espiard,	20
Cluny.	Le Dr Ochier,	21
Dijon.	Le Baron de Ballyet, maître des requêtes, intendant militaire de la 18e division,	22
	Prisset,	23
	Le comte de Vesvrotte,	24
Mâcon.	Bouchage,	25
	Lacroix, pharmacien,	26

BRETAGNE.

Glomel.	L. Deschamps, ingénieur des ponts et chaussées,	27
Saint-Brieuc.	Le comte de Kergariou,	28

CHAMPAGNE.

Châlons-sur-Marne.	Le docteur Bichat,	29
	Grépinet, directeur des contributions directes,	30
Damery.	Le chev. Bonnard, capitaine de gendarmerie en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes,	31
Reims.	La Bibliothèque de la ville,	32
	Danton (Henri),	33
	Duchesne (Auguste),	34
	Duquenelle, pharmacien,	35
Suippes.	Bourgeois, maire,	36
Vitry-le-François.	Bénard,	37

COMTAT.

Avignon.	MM. De Joussæume,	38
	Requien, administrateur du musée Calvet,	39

DAUPHINÉ.

Romans.	Le marquis de Pina,	40 et 41

FLANDRE.

Cambrai.	Fénélon Farez, avocat,	42
Douai.	Minart, conseiller à la cour royale,	43
	La Société centrale des sciences, arts et belles-lettres du département du Nord,	44
Hénin-Liétard.	Dancoisne, notaire,	45
Lille.	Ducas, agent de change,	46
	Robert, sous-intendant militaire,	47
Valenciennes.	Hotelard,	48

FOIX.

. . . .

FRANCHE-COMTÉ.

Besançon.	Bintôt, libraire,	49
	Fourray, capitaine de grenadiers au 20e régiment de ligne,	50
Vesoul.	Le Dr Sallot,	51

GUIENNE ET GASCOGNE.

Bergerac.	Le comte de Gourgue,	52
Bordeaux.	De Chasteigner,	53
	Péry, caissier du Mont-de-Piété,	54
	Pommier, vice-consul du Mexique,	55

Montauban.	MM. Scitivaux, receveur général des finances,	56
La Réole.	Gauban (Octave), avocat,	57

ILE DE FRANCE.

Compiègne.	De Cayrol,	58
	De Crouy,	59
Paris.	D'Affry de la Monnoye,	60
	Le comte de Barjon,	61
	Beaulieu, membre de la Société royale des antiquaires de France,	62
	Bellizard et comp., libraires,	63 à 66
	Chabouillet, attaché au Cabinet des médailles,	67
	Conbrouse,	68
	Desnoyers, secrétaire de la Société de l'histoire de France,	69
	Duchalais, attaché au Cabinet des médailles,	70
	Du Mersan, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles,	71
	Dumoulin, libraire,	72
	Le vicomte de l'Espine,	73
	Garcin de Tassy, membre de l'Institut (Académie des Inscript. et B.-L.),	74
	Guerard, membre de l'Institut, (Insc. et B.-L.),	75
	Johanneau (Éloi), conservateur des objets d'Art des résidences royales,	76
	Lehir, avocat,	77
	Ch. Lenormant, membre de l'Institut (Acad. des Insc. et B.-L.), conservateur du Cabinet des médailles	78
	Letronne, membre de l'Institut (Insc. et B.-L.), directeur général des archives du royaume,	79
	Ad. de Longpérier, premier employé du Cabinet des médailles,	80

Paris.	MM. LE duc DE LUYNES, membre de l'Institut (Acad. des Insc. et B.-L.),	81
	Monteaux, changeur,	82
	NOMOPHILE,	83
	Norblin,	84
	Piot, directeur du Cabinet de l'amateur,	85
	RAOUL ROCHETTE, membre de l'Institut (Insc. et B.-L.), conservateur du Cabinet des médailles,	86
	De Roissy,	87
	ROLLIN,	88
	Rousseau,	89
	De St.-Laumer,	90
	DE SAULCY, membre de l'Institut (Acad. des Insc. et B.-L.), conservateur du Musée d'artillerie,	91
	La Société de l'École des Chartes,	92
	Techener, libraire,	93 à 117
	Treuttel et Wurtz, libraires,	118 à 121
	DE WITTE, correspondant de l'Institut, (Inscriptions et B.-L.)	122
Rambouillet.	De Lamothe, conservateur des hypothèques, président de la Société archéologique,	123
Saint-Quentin.	DESAINS,	124
	Le Dr Desains,	125
Senlis.	Le Dr VOILLEMIER,	126

LANGUEDOC.

Beaucaire	De Courtois,	127
Béziers.	La Société archéologique,	128
Castel-Sarrazin.	Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, correspondant de l'Institut (Insc. et B.-L.), sous-préfet,	129
Montpellier.	La Société archéologique,	130
Sommières.	Dumas,	131
Tournon.	Rousset, avoué,	132

LIMOUSIN.

Limoges.	MM. MAURICE ARDANT, jeune, président du tribunal de commerce,	133

LORRAINE.

Blamont.	Le Dr Laballe,	134
Commercy.	Carpentin, capitaine commandant au 6e hussards,	135
	Le chevalier Denis, de la Société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres Sociétés savantes,	136
Gorze.	Labbé Perrin,	137
Metz.	De Soleirol, membre de l'Académie royale de Metz,	138
Nancy.	La bibliothèque communale,	139
	ROLIN, membre de l'Univ. de France,	140
Vaucouleurs.	RENAULT, notaire,	141
Verdun.	La Société philomatique,	142

LYONNAIS.

Lyon.	De Bellet,	143
	Deville, inspecteur de la banque paternelle,	144
	Rongnard,	145
	La Société des Arts,	146
	Thibault, professeur au collége,	147
Roanne.	Le baron D'AILLY,	148
Villefranche-s-Saône.	Faure,	149

MAINE.

Ballon.	POEY D'AVANT, receveur de l'enregist.,	150
La Flèche.	Le comte de Clermont-Galerande,	151
	Le comte de Correggio,	152
Le Mans.	Le marquis de Loyac,	153

MARCHE.

Guéret.	MM. Dugenest, imprimeur de la préfecture,	154

NIVERNAIS.

La Charité.	Grasset, inspect. des monum. histor.,	155
Nevers.	Bompois (Ferd.),	156

NORMANDIE.

Alençon.	LECOINTRE-DUPONT, membre de plusieurs Académies,	157
	De la Sicotière, avocat,	158
Bayeux.	LAMBERT, bibliothécaire,	159
	Villers, vice-secrétaire de la Société d'agriculture, Sciences, Arts et B.-L.,	160
Caen.	De Caumont, correspondant de l'Inst. (Insc. et B.-L.).	161 et 162
Cherbourg.	Le Dr Ch. Asselin,	163
Evreux.	Chevereau, avocat,	164
Le Hâvre.	Paravey,	165
Honfleur.	Le Carpentier,	166
Pont-l'Évêque.	Bénard,	167
Rouen.	DEVILLE, corresp. de l'Institut (Insc. et B.-L.), directeur du musée,	168
	Thomas, avocat,	169
Verneuil.	Le marquis DE LA GRANGE, membre de la chambre des députés,	170

ORLÉANAIS.

Blois.	La Bibliothèque communale,	171
	De Bouville,	172
	Le Cercle littéraire et agricole,	173
	Le comte de la Forest, pair de France,	174
	Naudin, conseiller de préfecture,	175

Blois.	MM. De Pétigny, ancien élève de l'École des Chartes,	176
	Du Plessis, de la Société royale des antiquaires de France,	177
	Riffault, adjoint au maire,	178
	La Société littéraire,	179
Chartres.	Prévoteau,	180
	De Villiers, directeur du Musée,	181
Châteaudun.	De Montigny, maître des requêtes,	182
Châteauneuf-en-Thim.	De Pâris, ancien magistrat,	183
Montoire.	Huron, juge de paix,	184
Orléans.	Hiver, procureur du roi,	185
	Jarry,	186
Pithiviers.	De la Marre,	187
Saint-Aignan (1).	Le prince de Chalais,	188
	Charlot, membre de plusieurs sociétés savantes,	189
	Péan, membre de plusieurs Sociétés savantes,	190

PICARDIE.

Amiens.	Mallet (Fernand),	191
	De Marsy,	192
	Le docteur Rigollot, membre de plusieurs Académies,	193
Noyon.	Le docteur Colson, médecin en chef des hôpitaux, membre associé de l'Acad. royale de médecine de Paris,	194

POITOU.

Loudun.	Ch. Desilles,	195
Melle.	Rondier, juge au tribunal civil,	196

[1] Quoique cette ville ait fait de tout temps partie du Berry, elle a constamment suivi, pour la monnaie et la coutume, le comté de Blois dont elle était un fief direct. Ses rares monnaies portent le type commun à toutes celles du Pays-Chartrain.

Poitiers.	MM. L'abbé de Béchillon,	197
	Montois fils, ex-officier d'artillerie,	198

PROVENCE.

Aix.	Le marquis DE LAGOY, correspondant de l'Institut (Insc. et B.-L.)	199 et 200
	Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix,	201
Marseille.	Le Cabinet des médailles,	202
Sisteron.	Henri de la Plane,	203

ROUSSILLON.

....

SAINTONGE.

Saintes.	ANATOLE BARTHELEMY,	204

TOURRAINE.

Amboise.	Le docteur Coulon,	205
Chinon.	Pays-Meslier,	206
Tours.	La Bibliothéque communale,	207
	Boileau, membre de plusieurs Sociétés savantes,	208
	L'abbé Guillard,	209
	JEUFFRAIN, correspond. de la Société royale des antiquaires de France,	210
	La Société académique,	211

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Berlin.	La Bibliothéque du Roi,	212
	Le Dr Koehne, directeur de la Revue Numismatique allemande,	213

Coblenz.	MM. Bohl, secrétaire de la régence,	214
Donaueschingen.	Le baron de Pfaffenhoffen, chambellan du grand duc de Baden,	215
Freibourg.	Le baron de Berstett,	216
Giessen.	La Bibliothèque de l'Université,	217
Leipzig.	Brockhaus et Avenarius, libraires,	218 à 226
Munich.	La Bibliothèque du Roi,	227
Rostock.	La Bibliothèque de l'Université,	228
Vienne.	Le Musée Impérial et Royal des médailles et antiques,	229
	Timoni,	230

ANGLETERRE.

Londres.	Akerman, directeur du *Numismatic Chronicle*,	231 et 232
	Dodsley-Cuff,	233
	Etherington Curt,	234
	Pfister,	235

BELGIQUE.

Arlon.	Guioth, ingénieur d saponts et chaussées,	236
Bruxelles.	Chalon, président de la Société des Bibliophiles belges,	237
	J. Lelewel,	238
Gand.	Serrure, archiviste de la Flandre orientale,	239
Louvain.	Van Bockel, bourguemestre,	240
	Meynaerts,	241
Mons.	Van Miert, pharmacien,	242
Tirlemont.	L'abbé Louis, directeur de la Revue Numismatique belge,	243

DANEMARCK.

Copenhague.	Le Cabinet royal des médailles,	244

ESPAGNE.

Cadiz.	MM. Rubio,	245
Madrid.	Le chargé d'affaires de Suède,	246

ITALIE.

Florence.	La Galerie royale,	247
Gênes.	Le marquis Ducazzo,	248
Naples.	Le Musée royal des Studj,	249
Parme.	Le chevalier Lopez,	250
Turin.	L'Académie des sciences,	251
	La Bibliothèque de l'Université,	252
	Promis conservateur du Cabinet des médailles du Roi,	253

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg.	La Bibliothèque Impériale,	254
	Le baron de Chaudoir,	255
	De Reikel, conseiller d'État,	256

SUÈDE.

Christiana.	Le Cabinet royal des médailles,	257

SUISSE.

Genève.	F. Soret, administrateur du Musée académique	258
Moudon.	Tissot, notaire,	259
Zurich.	La Société du Musée,	260

TURQUIE.

Constantinople.	De Cadalvène,	261
Smyrne.	Borell,	262

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1842.

7e ANNÉE.

1re DE LA 2e SÉRIE.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

GAULE.

Médailles Romaines.

CONSULAIRES.

IMPÉRIALES.

BYZANTINES.

NUMISMATIQUE DU MOYEN-AGE.

France.

MONNAIES ROYALES. — PREMIÈRE RACE.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

Bulletin et Mélanges.—Monnaies de la 2[e] et de la 3[e] race, dans le Supplément aux Lettres sur l'Histoire monétaire de France, par M. E. Cartier, p. 443 et 444, pl. xxii.

MONNAIES PROVINCIALES.

Bulletin et Mélanges. — Monnaies picardes, p. 69.— Diverses monnaies baronales dans une Notice de M. Desains, p. 127. — Lettre à M. Cartier sur les monnaies des comtes de Sancerre; par M. Berry, 241. — Réponse de M. Cartier à M. Berry sur le même sujet, 310. — Monnaie de Strasbourg, p. 380.— Monnaies baronales trouvées à Beaucaire, p. 400; — Florin de Eudes, duc de Bourgogne, p. 445;—Monnaies baronales trouvées à Riom, p. 460; — à Wahagnies, p. 461.

MONNAIES HISTORIQUES.

Étranger.

Variétés numismatiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MÉLANGES.

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE

ANNÉE 1842

Page 16, ligne 17, légende si simple? étiquette; *lisez:* légende, si simple, étiquette.

— — — 18 et 19. aucune indication.; *lisez:* aucune indication?

— 22, — 11, Tibère Ablincare; *lisez:* Tibère Absimare.

— 60, — 11 et 12, les bords du Danube et de l'Ister; *lisez:* les bords du Danube ou de l'Ister.

— 63, — 12, *même faute.*

— 70, — dernière de la note, V. plus haut, p. 36; *lisez:* V. plus bas, p. 128.

— 77, — 3, IX; *lisez:* VI.

— 185; — 27, n'a jamais été pris pour armoiries d'Aire; *lisez:* ne se retrouve pas sur les sceaux communaux d'Aire du XIIIe siècle.

— — — 1, de la note, Le plus ancien sceau connu d'Aire, joint à un titre de 1255, présente; *lisez:* Dans les XIIIe et XIVe siècle, les sceaux de la commune d'Aire présentent.

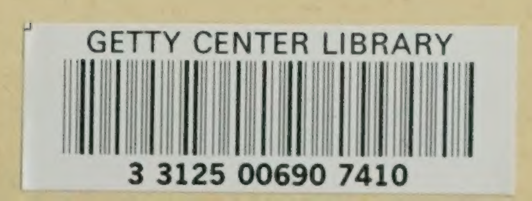
— 236, — 26, CONTVTOS; *lisez:* CONTOVTOS.

— 267, — 13, d'azur, à la fasce d'or; *lisez:* d'azur à la bande d'or.

La pagination après 302 est numérotée, par erreur, 293 à 312, au lieu de 303 à 322.

Page 306, (numérotée par erreur, 296), lignes 11 et 14; fils; *lisez:* frère.

— 311, (—— 301), — 33, monnaies de Sairre; *lisez:* monnaies de Savoie.


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7410

